

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Annales médico-psychologiques**

*n° 01. - Paris: Masson, 1863.*

*Cote : 90152, 1863, n° 01*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?90152x1863x01>

**JOURNAL**  
DE  
**L'ALIÉNATION MENTALE**  
ET DE  
**LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS.**



---

Paris, — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

# ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

JOURNAL DESTINÉ A RECUEILLIR TOUS LES DOCUMENTS

RELATIFS A

## L'ALIÉNATION MENTALE

AUX NÉVROSES

ET A LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS

PAR MM. LES DOCTEURS

**BAILLARGER**

médecin de St-pétrière, membre de l'Académie impériale de médecine

ET

**CERISE**

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME PREMIER.

vingt et unième année.



PARIS

VICTOR MASSON ET FILS

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1863





## DES ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

### A NOS ABONNÉS

L'activité imprimée aux travaux de la Société médico-psychologique a rendu insuffisante la place qui leur était consacrée dans les *Annales*.

Obligés de restreindre les comptes rendus de cette Société ou de refuser une partie des mémoires qui nous sont adressés par nos collaborateurs, nous avons dû revenir au mode de publication qu'avaient les *Annales médico-psychologiques* pendant les six premières années de leur existence, de 1843 à 1849.

Le journal paraîtra donc tous les deux mois, par cahiers de dix feuilles, et formera, à la fin de l'année, deux volumes au lieu d'un seul.

Un traité passé avec la Société médico-psychologique nous assure la publication des comptes rendus de ses séances pendant quinze années.

## II

## A NOS ABONNÉS.

A cet élément si important, nous continuerons à réunir les mémoires originaux et les rapports de médecine légale qui nous seront adressés. Nous ferons surtout nos efforts pour que les *Annales médico-psychologiques*, en donnant un bulletin analytique très complet, puissent tenir leurs lecteurs au courant de tous les faits importants publiés dans les journaux français et étrangers et qui se rattachent au sujet de nos études.

En donnant plus d'extension au journal, nous pourrions, en dehors de l'élément purement médical, accorder plus de place aux études médico-psychologiques, qui, dans ces derniers temps, ont produit de nombreux et importants travaux.

MM. Adolphe Garnier et Alfred Maury, membres de l'Institut, ont bien voulu nous promettre leur concours comme membres du comité de rédaction, ainsi que M. Brière de Boismont, qui, pendant six ans, a pris une part active à la collaboration du journal.

M. Moreau (de Tours), chargé de la direction des *Annales* en 1855, et auquel de nombreuses occupations n'ont pas permis de continuer, nous reste aussi comme membre du comité de rédaction. Enfin on a pu remarquer qu'il y a quelques mois nous avons pu inscrire les noms de nouveaux et actifs collaborateurs.

Nos savants confrères MM. Renaudin, Dumesnil,

A NOS ABONNÉS.

III

Teilleux et Legrand du Saullé continueront à rendre compte des journaux français, allemands, anglais, italiens et espagnols.

Nous comptons d'ailleurs pouvoir, beaucoup plus souvent que par le passé, insérer des traductions complètes des meilleurs mémoires publiés dans les journaux étrangers.

Nous nous occupons également de faire faire une table analytique très détaillée des vingt premières années.

BAILLARGER, CERISE.

*Conditions de l'abonnement :*

Ces conditions seront ce qu'elles ont été pendant les six premières années, c'est-à-dire de 20 francs pour Paris, de 23 francs pour les départements et de 26 francs pour l'étranger:

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à :

MM.

BAILLARGER, 3, rue de l'Université;

CERISE, 10 bis, rue de Sèze;

Ou chez M. Victor MASSON, place de l'École-de-médecine.



**IV. A NOS ABONNÉS.**

A l'avenir, le comité de rédaction sera composé ainsi qu'il suit :

**MM.**

**BRIERRE DE BOISMONT;**

**BUCHEZ;**

**CALMEIL, médecin en chef de la maison impériale de Charenton;**

**GARNIER (Adolphe), professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut;**

**GIRARD DE CAILLEUX, inspecteur général du service des aliénés de la Seine;**

**LÉLUT, membre de l'Institut;**

**MAURY (Alfred), professeur au Collège de France, membre de l'Institut;**

**MOREAU (de Tours), médecin de la Salpêtrière;**

**PARCHAPPE, inspecteur général des établissements d'aliénés;**

**TRÉLAT, médecin de la Salpêtrière.**

---

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.



ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES,  
JOURNAL  
DE  
L'ALIENATION MENTALE  
ET DE  
LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS.

---

PHYSIOLOGIE DE LA PENSÉE  
OU  
RECHERCHE CRITIQUE  
DES RAPPORTS DU CORPS A L'ESPRIT

PAR  
M. LÉLUT,  
Membre de l'Institut.

ANALYSE PAR  
M. Emmanuel CHAUVET,  
Professeur de philosophie.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Le second volume de la *Physiologie de la pensée*, composé de dix-huit mémoires écrits à des époques diverses, publiés dans des recueils divers, n'est pas ce qu'on croirait d'abord. Ces mémoires, malgré leur visible indépendance, s'appellent, s'unissent par des rapports naturels; ils forment une suite, un ensemble, et comme un livre ayant son commencement, son

ANNAL. MÉD.-PSYCH. 4<sup>e</sup> série, t. 1. Janvier 1863. 1. 1

milieu et sa fin. M. Lélut a pris la peine, quelque part, de le faire remarquer; il n'était besoin, il faudrait être bien inattentif, ou plutôt étranger à ces questions d'un si vif intérêt, pour ne pas apercevoir, au milieu de cette riche variété, l'unité profonde qui donne un centre à ces rayons épars, et dans les parties dispersées de l'ouvrage, l'ouvrage lui-même.

La philosophie de l'homme n'est complète qu'à la condition d'être multiple. Si elle veut tracer de son objet une description fidèle, un tableau achevé, où rien ne manque, ni l'ombre ni la lumière, il faut qu'elle le considère non dans un sexe, mais dans les deux, non à un âge, mais à tous les âges, non à une époque, mais à toutes les époques, non dans une race, mais dans toutes les races. Surtout, il faut qu'elle respecte l'essentielle complexité de notre nature, et qu'elle étudie la pensée dans les organes, ses instruments, l'âme dans le corps, son siège et sa substance (1). C'est ainsi que procédaient déjà les anciens. Il ne leur suffisait pas de définir l'âme un air, une flamme, un nombre, un souffle vital ou animal, un principe qui se meut soi-même, une forme, un je ne sais quoi, et le reste; il ne leur suffisait pas de compter, de classer, de décrire ses facultés, générales ou particulières, propres ou communes; non, ils voulaient encore savoir dans quel organe ou dans quels organes cette âme réside, par quel organe ou par quels organes ces facultés s'exercent. Et si quelques-uns, surtout au commencement, mettaient l'âme et ses facultés dans la poitrine, c'est-à-dire dans le cœur, le plus grand nombre, les plus grands (sauf Aristote), les derniers venus avaient bien compris et démontré à leur manière que la partie maîtresse, c'est la tête, que l'organe maître, c'est le cerveau. Le mot de Platon, « le cerveau est la citadelle de la pensée », est, sur ce point, le dernier mot de l'antiquité (2). Ces études de l'antiquité ont servi de point de départ à celles des modernes; mais il reste encore beaucoup

(1) *Cadre de la philosophie de l'homme.*

(2) *Du siège de l'âme suivant les anciens, etc.*

à chercher, beaucoup à trouver. Et d'abord, qu'est-ce que la vie? Et dans cette question des rapports de la pensée au corps et aux organes, faut-il la confondre avec la pensée, dont elle serait le côté obscur, une sorte de sensibilité sourde, ou avec les organes, dont elle serait la propriété? Cette dernière supposition paraît être la seule raisonnable, puisque la sensibilité, comme la pensée proprement dite, n'existe qu'avec et par la conscience. Le problème à résoudre est donc celui des relations de la pensée consciente au corps vivant (1). Est-ce au corps vivant tout entier, même dans ce qu'il a d'extérieur, même dans ses proportions? Il ne semble pas. Si le corps s'accroît jusqu'à l'âge mûr, pour décroître ensuite, suivant en cela le progrès de la pensée; si le corps, dans la femme, n'atteint pas une taille aussi élevée que dans l'homme, et répond par cette infériorité à l'infériorité parallèle de l'esprit, on ne voit cependant pas que les peuples ou les individus de haute stature l'emportent intellectuellement sur les individus ou les peuples de stature médiocre (2). Ce qu'il faut considérer ici dans le corps, c'est le système nerveux en général et l'encéphale en particulier. Non que l'on puisse toujours reconnaître à des marques visibles, palpables, la correspondance naturelle de la pensée et de l'encéphale. Constatez d'abord l'état normal du cerveau sur des sujets morts sans maladie, et l'esprit sain aussi bien que le corps, sur des suppliciés (3); observez ensuite l'état du cerveau sur des individus morts à la suite d'une maladie et d'un trouble plus ou moins grave dans les opérations intellectuelles et volontaires, il vous arrivera de noter un ramollissement cérébral chez un paralytique devenu muet (4), mais il

---

(1) *Mémoire sur les phénomènes et le principe de la vie.*

(2) *Essai d'une détermination ethnologique de la taille moyenne de l'homme en France. — Un mot sur la valeur intellectuelle de la femme, etc.*

(3) *Examen anatomique de l'encéphale des suppliciés.*

(4) *Observation de ramollissement cérébral, avec lésion du mouvement et perte de la parole.*

vous arrivera aussi de n'apercevoir aucune altération appréciable chez des paralytiques réduits depuis longtemps à une complète impuissance de se mouvoir (1). Vous pourrez, dans un grand nombre de cas de cécité, reconnaître une atrophie, un ramollissement, une diminution de volume des nerfs optiques, soit jusqu'au chiasma exclusivement, soit jusques et y compris le *corps genouillé externe*; mais dans d'autres cas où la vue est extrêmement affaiblie, ou même à peu près nulle, vous trouverez l'œil et ses parties diverses dans un parfait état de conservation (2). Peu importe, toutefois. Il est maintenant démontré de la manière la plus certaine que le cerveau est l'instrument essentiel, nécessaire, de la pensée. Le rapport du cerveau et de la pensée est incontestable; tout le problème, désormais, est d'en déterminer la nature. Comme il y a des facultés distinctes dans l'âme, y a-t-il des parties indépendantes dans le cerveau, en même nombre et fournissant un organe particulier à chaque opération intellectuelle ou volontaire particulière? On a pu le croire sur la foi de Gall; mais l'expérience réclame. Si l'on retrouve sur le crâne et sur le cerveau d'un auteur de mélodrames, devenu fou et mort à Bicêtre, les bosses et les circonvolutions phrénologiques de ses qualités et de ses défauts (3), ce n'est là qu'un accident. Le plus souvent, sur le crâne, sur le cerveau des hommes qui se sont fait remarquer à un titre quelconque, on ne trouve pas ce qu'on cherche, et ce qu'on ne cherche pas on le trouve. Fieschi n'avait pas l'organe de la destruction, il n'avait pas les organes de la ruse et de la prudence, il n'avait guère ceux de la fermeté et du courage; en revanche, il avait l'organe du vol, et, chose plus étonnante, ceux de la bonté et de la théosophie (4). Y a-t-il un rapport

---

(1) *Observation d'apoplexie, suivie de mort subite ou de paralysie prolongée jusqu'à la mort, sans altération appréciable de l'encéphale.*

(2) *Observation de maladies du nerf optique, etc.*

(3) *Une histoire de manie chez un auteur de mélodrames.*

(4) *Procès-verbal d'autopsie de la tête de Fieschi.*

constant entre le développement du crâne et l'activité de la pensée? Non. Le crâne des idiots en général, mesuré exactement, est plus petit que celui des hommes ordinaires, de 21 millièmes; mais si l'on tient compte de la différence de la taille, il est au contraire supérieur de 15 millièmes à peu près. Et ce qui est vrai du crâne entier, l'est également de sa partie frontale. Le front, moindre absolument chez les idiots, est plus grand relativement (1). Y a-t-il un rapport constant entre le développement de l'encéphale, ou mieux, le poids de l'encéphale et l'activité de la pensée? Non. L'encéphale, le cerveau, le cervelet des idiots sont un peu moins pesants que l'encéphale, le cerveau, le cervelet des hommes ordinaires; mais ici encore, si l'on a égard à la taille et au poids total de la personne, c'est le contraire qui est le vrai. De plus, il est digne de remarque que le poids le plus lourd et le degré le plus élevé de l'intelligence se rencontrent rarement dans le même individu; le plus souvent, ils semblent s'exclure (2). Il n'est pas facile, en vérité, de déterminer ou seulement de conjecturer la nature du rapport qui unit la pensée au cerveau. C'est que nous ne constatons pas le rapport de la faculté au cerveau, comme nous constatons celui de la fonction à tel organe, à tel viscère; nous le concluons empiriquement, sans le concevoir. Il est, voilà qui est certain; ce qu'il est, voilà ce qui nous fuit, et peut-être d'une fuite éternelle. « Que cet organe (le cerveau) soit d'un bel ovale, comme dans l'homme caucasique, étiré de l'avant à l'arrière, comme dans le nègre, presque rond, comme dans le Mongol, quel rapprochement faire de ces formes diverses aux états, aux actes intellectuels et moraux qui constituent les passions, la mémoire, le jugement, leurs divers degrés, leurs différentes

---

(1) *Du développement du crâne considéré dans ses rapports avec le développement de l'intelligence. — Examen comparatif de la longueur et de la largeur du crâne chez les voleurs homicides.*

(2) *Du poids du cerveau considéré dans ses rapports avec le développement de l'intelligence.*

espèces? Que le cerveau soit composé d'une pulpe amorphe ou d'une substance fibrillaire, qu'il consiste en globules alignés comme les grains d'un chapelet, ou en canalicules étranglés d'espace en espace, quel rapport entre de telles dispositions matérielles et un désir, une espérance, une pensée? Que cet organe, enfin, contienne une plus ou moins grande quantité de phosphore, suivant même le degré ou le caractère de l'intelligence, s'imaginera-t-on, avec Huarte, que cette dernière s'illumine des feux du cerveau, comme de ceux d'un réverbère, et croira-t-on avoir expliqué ainsi l'activité de l'entendement (1)? » Ignorant quelle sorte de concours le cerveau prête à la pensée, comment saurions-nous la cause du sommeil? Sans doute, c'est un état particulier du cerveau, mais quel état? La physiologie ne répond qu'en balbutiant des contradictions. Quant à la psychologie, elle constate dans la pensée endormie les mêmes éléments que dans la pensée éveillée, avec moins de suite et de logique, avec moins d'énergie et de persistance, sauf les exceptions. Le sommeil est le rêve, et le rêve une moindre action de la pensée (2).

Ceci n'est pas une analyse complaisante, mais une analyse vraie. Ne vous représente-t-elle pas, je vous prie, sous les étroites proportions d'un sommaire, un traité didactique, méthodique, systématique, où les chapitres se suivent avec ordre, et les idées s'enchaînent avec rigueur?

Tels sont les liens logiques par lesquels les morceaux de ce second volume, détachés dans la forme, se rattachent dans le fond, et composent un tout. Mais si, au lieu de les comparer entre eux, je les compare à la doctrine du volume précédent, alors ils se rangent d'eux-mêmes en deux catégories :

D'une part, ceux qui reproduisent simplement telle ou telle des parties de cette doctrine, sans introduire d'idées nouvelles,

---

(1) *Formule des rapports du cerveau à la pensée.*

(2) *Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme.*

n'y ajoutant qu'une utile confirmation ou un intéressant commentaire ;

D'autre part, ceux qui, tout en ne s'éloignant pas beaucoup de cette même doctrine, s'en éloignent cependant, et contiennent de nouvelles recherches, de nouvelles considérations.

Les premiers n'ont pas une médiocre importance. Ils nous mettent dans le secret de l'auteur, et nous donnent l'instructif spectacle de ses hésitations, de ses expériences, de ses découvertes, de ses convictions qui naissent, s'affermissent et se démontrent sous nos yeux. Trop épris, selon moi, de la partie psychologique de la phrénologie, M. Lélut condamne absolument la partie organologique, mais comment? Après avoir cru d'abord, puis douté. C'est presque un croyant qui note avec soin les protubérances du crâne et les circonvolutions du cerveau de l'infortuné auteur de mélodrames Henri Lemaire. C'est un douteur qui cherche sur les crânes, sur les cerveaux de je ne sais combien d'assassins les saillies qui pouvaient les prédestiner au crime et au meurtre. C'est un savant, certain désormais de la vanité de l'organologie phrénologique, qui prend un malin plaisir à montrer aux partisans quand même de Gall, sur le cerveau de l'infâme Fieschi, les signes matériels les plus contradictoires avec ce qu'il a été et ce qu'il a fait. Quoi de plus accablant que cette bonne foi visible, sensible, qui ne demande pas mieux que de croire, mais à bon escient, et qui, cherchant la vérité dans la phrénologie, n'y trouve que l'erreur? Ces mêmes morceaux donnent pour appui aux théories de l'auteur le terrain solide et pour ainsi dire le roc des faits. Après tant de crânes mesurés avec une sorte de scrupule religieux, et dans leur totalité, et dans leurs principales régions, comment douter encore de l'insignifiance du volume et de la forme de la tête? Après tant d'encéphales pesés avec de si délicates attentions, comment douter encore de l'insignifiance du poids du cerveau, du cervelet et de l'encéphale en général? — Cependant, malgré leur prix, je n'insisterai pas sur cette première série d'articles,



afin d'échapper à d'inévitables redites. Il m'aura suffi de les signaler à la curiosité du lecteur.

Les articles de la seconde série, infiniment moins nombreux que les autres, ont une originalité qui manque à ceux-ci. Les aperçus y abondent, des aperçus que nous n'avons pas encore rencontrés sur des sujets que nous n'avons pas encore vus traités. Il faut s'y arrêter. Ils achèveront de nous faire connaître dans l'auteur de la *Physiologie de la pensée* le philosophe et même l'historien de la philosophie. Le philosophe se montrera à nous dans les morceaux intitulés : *Cadre de la philosophie de l'homme* ; — *Sur les phénomènes et le principe de la vie* ; — *Sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*. L'historien de la philosophie, dans le morceau intitulé : *Du siège de l'âme suivant les anciens, ou Exposé historique des rapports établis par la philosophie ancienne entre l'organisation de l'homme et les actes de la pensée*.

## I.

Avant de tracer le cadre de la philosophie de l'homme, M. Lelut se livre à quelques considérations préliminaires sur la philosophie en général et ses rapports aux autres sciences.

Selon lui, la philosophie n'est pas seulement *une science qui se cherche encore*, c'est une science qui se cherchera toujours. C'est là une nécessité de sa nature. Qu'est-ce, en effet, que la philosophie ? La science des derniers principes, ou de la raison des choses ; ou bien encore, ce qui revient au même, la science des sciences. Or, la science des derniers principes, de la raison des choses, n'est à la portée que d'une seule intelligence, l'intelligence divine : tout ce que l'homme peut faire, c'est d'y aspirer toujours, sans y atteindre jamais ; c'est de diminuer de siècle en siècle la distance infinie qui l'en sépare, sans que cette distance cesse d'être infinie. De même, la science des sciences suppose les sciences achevées ; et le seront-elles jamais ?

Quelle que soit la définition que l'on préfère, il est visible

que la philosophie ne présuppose pas, comme sa condition essentielle, telle ou telle science exclusivement, mais toutes les sciences sans exception. Cela est évident de la science des sciences, et ne l'est guère moins de la science des derniers principes, qu'on ne peut entrevoir que dans les êtres particuliers qui les manifestent; de la science de la raison des choses, qu'on ne peut deviner que par la connaissance des choses mêmes. « La philosophie, quelque bonne opinion qu'on veuille se faire de son avenir, sera l'œuvre des siècles, le dernier mot de toutes les sciences. Il n'y en a pas une qui ne soit appelée à prendre part à la discussion des grands problèmes qu'elle agite. Toutes ces questions si controversées de la création, de l'être, de la substance, de ses modes, de ses transformations, de sa permanence, trouveront autant, et plus peut-être, les matériaux de leur solution dans les données des sciences naturelles, que dans les analyses de la psychologie et les hardiesses de la métaphysique; si l'on sert la philosophie par des études où l'esprit, n'ayant d'autre objet que lui-même, recherche dans ses propres lois les lois de l'universel ensemble, dont il est le miroir vivant, peut-être ne fait-on pas moins pour elle en demandant à la science de cet univers, des parties qui le constituent, des êtres qui le forment ou le peuplent, des forces qui le meuvent et l'animent, quelle place et quelle destinée nous y a faite la source dont il est sorti. »

Je ne puis m'empêcher, avant de passer outre, de signaler ces vues profondément vraies aux partisans aveugles de ce qu'on appelle, dans l'école éclectique contemporaine, la *méthode psychologique*. Est-ce qu'il n'est pas clair comme le jour que la nature bien connue, c'est-à-dire jusque dans son fond, nous fournirait mille lumières sur la puissance infinie qui lui donne et lui maintient l'être? Notez que je n'entends pas parler ici de l'impression qu'on peut recevoir du spectacle de ces espaces sans bornes, semés de sphères sans nombre, à des distances sans mesure, ou de la contemplation de la vie universelle, non

moins merveilleuse dans l'infiniment petit que dans l'infiniment grand : cette impression est bonne au cœur et à l'âme, elle est salutaire, elle est sainte, et je n'en méconnais pas le prix. Mais je dis, j'ose dire qu'à suivre les êtres particuliers dans les diverses périodes de leur existence, qu'à interroger le double mystère de leur naissance et de leur mort, qu'à remonter pas à pas de l'origine des êtres particuliers à celle de la sphère qui les porte, et de là à celle des autres sphères, planètes ou soleils, il y a profit pour la philosophie. Je dis, j'ose dire que c'est à cette source qu'elle trouvera tôt ou tard les plus précieuses données sur le commencement des choses, et par suite sur l'inconcevable action par laquelle *celui qui est* les crée et les conserve. D'où il résulte que la méthode psychologique pêche par exclusion, et que le point de départ de la philosophie est également dans les sciences naturelles.

N'y a-t-il plus rien à ajouter ? La nature, l'homme individuel, est-ce là le monde entier ? N'y aurait-il pas lieu de tenir compte de la société, qui comprend l'homme, comme elle est comprise dans la nature ? La société n'a-t-elle pas ses sciences à elle, sociales, politiques, historiques, économiques ? La philosophie n'a-t-elle rien à attendre de ces sciences pour la solution des questions qui lui sont propres ? Si je ne me trompe, poser ces problèmes, c'est les résoudre par l'affirmative. Oui, la société existe, distincte à la fois de l'homme et de la nature, et non moins réelle ; oui, elle est l'objet et le but d'un groupe de sciences dont l'intérêt n'est aujourd'hui contesté par personne ; oui, ces sciences ont des enseignements que le philosophe digne de ce nom n'a pas le droit de négliger. Si la Providence n'est pas un mot vide dont se leurre notre ignorance, c'est dans la société, c'est dans les sociétés, dans leurs développements, semblables et divers, dans leur succession, dans leur marche tour à tour rétrograde et progressive, mais définitivement ascendante, qu'il faut en chercher et suivre la trace, tantôt éclatante, tantôt obscure, le signe et la loi. Et comme la causalité suprême doit

être étudiée à l'origine des choses, ainsi la suprême finalité doit être poursuivie dans les destinées des sociétés et des peuples.

Dé sorte que la méthode psychologique n'est que la partie d'un tout, mise à la place du tout ; de sorte que la vraie et complète méthode philosophique est celle qui place le point de départ des recherches philosophiques dans les trois familles de sciences qui se rapportent à la nature, à la société et à l'homme.

Toutefois, on n'en saurait disconvenir, de ces trois grands objets, la nature, la société, l'homme, le dernier est celui qui doit particulièrement attirer l'attention des philosophes, et occuper leurs veilles, surtout s'ils ont le dessein et l'espoir de résoudre le problème capital de notre éternel avenir. M. Lélut ne nie pas le moins du monde cette vérité ; au contraire, il la proclame. « Toutefois, si toutes les sciences sans exception sont ainsi appelées à constituer la philosophie, en lui fournissant les éléments de cette raison générale que jusqu'ici elle a si vainement cherchés, il en est plus particulièrement une qui peut et doit, par sa nature, lui donner la raison de cette humanité dont elle se dit, avec vérité, la représentante. Cette science, quelquefois prise pour la philosophie tout entière, en est, dans tous les cas, une partie indispensable. On peut l'appeler, on l'a quelquefois appelée, comme par restriction, du nom de philosophie de l'homme. »

Mais la philosophie de l'homme, pour être une vraie philosophie, ou plutôt pour y conduire effectivement, doit être complète, aussi diverse, aussi multiple que son objet, et en quelque manière vivante comme lui. Et d'abord, elle ne doit pas plus négliger le corps que l'âme, les organes que la pensée. Le physiologiste qui s'arrête aux organes, les connaît mal, puisqu'il en ignore la fin suprême, le rôle intellectuel et moral ; le philosophe qui s'arrête à la pensée, la connaît mal, puisqu'il en ignore les instruments, le siège et la substance ; et ni l'un ni l'autre ne savent ce qu'est l'homme, puisqu'il est proprement la pensée s'exerçant par les organes, les organes fonctionnant

pour la pensée. La science de l'homme n'est pas divisible, elle est une; celui qui ne l'embrasse pas tout entière, la manque tout entière. Or, cette science de l'homme, ainsi envisagée tout ensemble dans les deux éléments de sa nature complexe, on peut l'appeler comme on voudra, psychologie, anthropologie; M. Lélut l'appelle physiologie de la pensée.

Mais la physiologie de la pensée elle-même pourrait pécher par défaut : elle perdrait alors une partie de son prix. Qu'elle soit donc attentive à noter toutes les différences du corps, toutes les différences de l'âme; à suivre toutes les variations des organes, toutes les variations de la pensée. Les organes et la pensée sont-ils les mêmes dans les deux sexes? Non; qu'elle compare donc les deux sexes. Les organes et la pensée sont-ils les mêmes aux divers âges de l'individu, aux diverses époques de l'humanité? Non; qu'elle compare donc les âges de l'individu, les époques de l'humanité. Les organes et la pensée sont-ils les mêmes dans les différentes races humaines, soit que ces races soient primitivement multiples, soit qu'elles se rattachent à un commun tronc? Non; qu'elle compare donc les races. Ce n'est qu'à la condition de ces patientes comparaisons que la physiologie de la pensée sera tout ce qu'elle peut être, et nous représentera la nature humaine telle que Dieu l'a faite, matérielle à la fois et spirituelle, différente selon les sexes, en progrès, dans sa perfection ou en décadence, suivant les âges, les époques et les races.

Science du corps et de l'âme, des organes et de la pensée, dans leurs rapports réciproques et leur nécessaire union; parallèle des sexes; histoire de notre double nature, de sa naissance, son progrès, son déclin, dans l'accroissement et le décroissement des âges; histoire de notre double nature dans son développement à travers les époques; histoire de notre double nature parmi les races anciennement et actuellement existantes : telles sont les différentes parties de la science adéquate de la nature humaine, et ce que M. Lélut appelle le *cadre de la philosophie de l'homme*.

Quoi qu'en puissent penser mes maîtres, j'abonde tellement dans le sens de M. Lélut, que je voudrais ce cadre plus large encore. La vie humaine, en effet, ne coule pas d'un cours continu ; elle avance et recule, elle a son flux et reflux dans l'alternative régulière de la veille et du sommeil. L'homme est tour à tour éveillé et endormi, et ces deux états sont loin de se ressembler. Il faut donc observer aussi l'homme endormi, pour connaître tout l'homme.

Il est une autre alternative, irrégulière celle-là, accidentelle, fatale, c'est celle de la santé et de la maladie. Triste vérité ! la santé parfaite est rare, si même elle existe, la maladie commune. Il faut donc observer aussi l'homme malade, pour connaître tout l'homme.

Et si l'on me disait : vous oubliez que la maladie étant une altération de la nature humaine, la science ne saurait voir un homme dans un malade ; la science a d'autres devoirs que la charité. Je répondrais : un malade est encore un homme, même au regard de la science ; car si la maladie est une altération, c'est toutefois une altération conséquente à notre nature ; si la maladie est un état anormal, c'est un état anormal auquel elle se prête. J'ajouterais : la maladie est d'ailleurs importante à étudier à un autre point de vue ; elle nous permet de pénétrer davantage dans la nature, le jeu, les degrés de nos facultés ; elle fait la lumière sur le point si obscur du rapport des facultés aux organes.

Est-ce qu'il n'y a pas mille frappantes analogies entre l'homme et l'animal ? Est-ce que l'animal, lui aussi, ne passe pas sans cesse de la veille au sommeil, et réciproquement ? de la santé à la maladie, et réciproquement ? Est-ce qu'il n'a pas ses âges, ses époques, cherchés et retrouvés par la paléontologie ? Est-ce qu'il n'a pas ses races, bien autrement nombreuses, bien autrement diverses ? Est-ce qu'il n'a pas aussi des organes qui fonctionnent pour une pensée telle quelle, une pensée, qui s'exerce par des organes ? Et si tout cela est vrai, incontestable-

ment vrai, comment douter qu'il y ait lieu de mettre l'homme en regard de l'animal, et de rechercher en quoi il lui ressemble, en quoi il en diffère; comment il s'y rattache par les ressemblances, comment il le surpasse par les différences? Il est trop clair, en vérité, que la science qui, brisant les liens qui unissent l'homme à tout le reste, le considère dans un isolement qui n'existe pas, ne peut pas exister, est une science infidèle, et qui dénature la réalité, en la réfléchissant. C'est aussi une science qui se refuse, par distraction ou par entêtement, un sûr et curieux moyen de contrôler, de perfectionner ses résultats acquis; car si l'homme est le monde en petit, le monde est l'homme en grand; si l'homme est la synthèse de la nature, la nature est l'analyse de l'homme.

En signalant ces lacunes, en proposant ces additions, je sais que je ne critique pas le mémoire de M. Lélut. Ailleurs, à toute occasion, M. Lélut a montré beaucoup mieux que je ne saurais le faire l'utilité de ces recherches. Il y a plus, il a fait du sommeil une étude substantielle, qui nous occupera bientôt. Il y aurait presque du mauvais goût, sinon de l'injustice, à insister. Mais il est un point trop laissé dans l'ombre, que je voudrais recommander aux psychologues purs, en m'appuyant, s'il en est besoin, de l'autorité d'un homme qu'on est sûr de rencontrer sur tous les chemins de la science, Aristote.

Aristote, dans je ne sais quel chapitre du *Traité de l'âme*, s'inquiétant de la méthode à suivre, expose qu'il faut observer les facultés dans leurs actes: par exemple, la sensibilité dans la sensation, et les actes dans leurs objets: par exemple, la sensation dans les qualités sensibles. Cette pensée d'Aristote n'a besoin que d'être légèrement corrigée pour être la vérité même. Il faut observer les actes en eux-mêmes par la conscience, les objets en eux-mêmes par les sens; mais il faut ensuite rapporter les actes aux objets pour les comprendre. Ainsi, pour connaître exactement la sensation de l'ouïe, il n'est pas indifférent de savoir en quoi consiste le son. Je demanderais donc que la

science de la nature humaine ajoutât à toutes les précédentes études celle des objets ou des qualités qui nous atteignent à travers les organes et les sens. Ce n'est pas assez que la psychologie fasse alliance avec l'anatomie et la physiologie, avec la médecine, avec l'histoire naturelle, avec l'histoire proprement dite, il faut qu'elle tende les mains à la physique, et lui demande aide et secours. Hors de là, c'est-à-dire hors de cette confraternité scientifique, point de progrès pour la philosophie de l'homme et pour la philosophie en général.

## II.

La question de la nature et du principe de la vie est entre toutes à l'ordre du jour, en France et ailleurs, parmi les médecins et même les philosophes. Je me réjouis de la voir discutée, parce qu'elle intéresse vivement ma curiosité, et de la voir discutée par des philosophes, parce que c'est là un symptôme. Si à Dijon, à Lyon, à Bordeaux, comme à Paris, des professeurs de philosophie se tourmentent à résoudre ce difficile problème, il est donc vrai que notre enseignement philosophique, claquemuré depuis quarante ans dans l'étroite enceinte de la psychologie pure, essaye enfin de franchir ces fatales barrières, et d'explorer la nature humaine dans sa multiplicité à la fois et son indivisibilité. Les maîtres ne passeront plus leur vie à tourner sur eux-mêmes au fond d'une impasse ; ils marcheront dans des sentiers ouverts, qui vont à l'infini ; les élèves, nos frères et nos fils, ne seront plus dressés à prendre l'abstraction pour la réalité, et à réduire l'homme entier aux mesquines proportions de ce petit moi qui a conscience de sentir, de penser et de vouloir : il leur sera donné de contempler dans des systèmes plus vastes une image plus vraie d'eux-mêmes : *Dii velint !*

Ces réflexions, ces espoirs et ces vœux me sont inspirés, on le devine, par le mémoire de M. Lélut *sur les phénomènes et le principe de la vie*.



L'auteur se propose deux choses : l'une très simple, parce qu'elle est toute d'observation : décrire la vie dans son aspect extérieur, ses conditions organiques, les actes par lesquels elle s'exprime ; l'autre très délicate et périlleuse, parce que l'observation insuffisante laisse le champ libre aux inductions et aux conjectures : expliquer la vie, en la rapportant à ses causes, si elle en a plusieurs, à sa cause, si elle n'en a qu'une seule.

Les formes des êtres vivants, végétaux ou animaux, ne ressemblent pas à celles du règne minéral ; au lieu d'être anguleuses et géométriques, elles sont adoucies, arrondies, et en apparence parfaitement irrégulières. Les êtres vivants ne diffèrent pas moins par la substance ; loin d'être rigides, inflexibles, comme le fer, comme la pierre, ils sont composés de tissus plus ou moins mous et élastiques. Ils ne sont pas constitués par une masse homogène, mais par des parties distinctes ayant des destinations distinctes, en un mot, des organes. Les liquides qu'ils renferment n'y sont pas rassemblés par masses, grandes ou petites, mais distribués dans des réservoirs, d'où ils partent, où ils reviennent, par des canaux disposés exprès, en sorte qu'ils parcourent l'organisation d'une extrémité à l'autre, et circulent. Outre cela, les êtres vivants respirent par des procédés et des organes divers. Outre cela, les animaux sont excités, stimulés par un système nerveux, qui est aussi l'instrument de la sensibilité. Tels qu'ils sont, les êtres vivants ont une manière de commencer, de continuer et de finir qui leur est propre. Composés de quatre éléments principaux, l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, qui se trouvent partout, en des proportions variables, et l'azote, qui ne se trouve qu'en eux exclusivement, ils naissent, c'est-à-dire proviennent d'un individu vivant, par scission, par bouture, par germe, et surtout par génération. Ils se développent, non par juxtaposition, mais par intussusception, par nutrition, par assimilation, du dedans au dehors. Ils meurent, c'est-à-dire périssent dans l'ensemble et le détail, en rendant jusqu'au dernier de leurs atomes à la terre, à l'air, à la nature en général.

Voilà la vie en elle-même. Mais qu'est-ce que la vie à sa source et dans son principe !

On a été frappé de l'antagonisme qui existe, et que la mort rend plus manifeste, entre les corps vivants et les corps inertes. De ce fait facile à constater et bien constaté, on a conclu, non sans rigueur, que la vie suppose une ou plusieurs forces par lesquelles elle résiste, par exemple, à l'action de la pesanteur, à l'influence funeste d'un froid ou d'un chaud excessifs, aux effets chimiques, moléculaires, des substances toxiques. Les uns parlent de la *force plastique*, les autres de la *force de résistance vitale*, les autres de l'*incitabilité*, de l'*irritabilité*, de l'*excitabilité*, d'autres enfin d'une *sensibilité* tour à tour *sentante* et *non sentante*.

Ces systèmes ont du moins cet avantage de nous montrer que le problème de la vie est double : 1° La vie a-t-elle un principe distinct de la matière et de ses forces, de l'âme et de ses facultés ? 2° La vie est-elle à ce point liée à la sensibilité qu'elle en soit inséparable, et que tout corps vivant soit nécessairement un corps sentant ?

Le nombre n'est pas petit de ceux qui expliquent la vie par les forces générales de la matière, sans introduire aucun élément, aucun principe qui ne se rencontre dans la nature inerte. Ils ne veulent voir dans les végétaux, chez les animaux, que des phénomènes mécaniques, hydrauliques, chimiques, dus à l'action directe des forces de la nature, ainsi qu'à celle des différents fluides impondérables : la lumière, la chaleur, l'électricité, le fluide magnétique, etc. Que si, parmi les actes de la vie, il en est de réfractaires, c'est que notre connaissance des fluides impondérables, des forces naturelles, est encore incomplète. Les partisans de ce système, de tous le plus simple, sont, dans l'antiquité, Démocrite, Épicure, Lucrèce ; dans les temps modernes, Descartes, Sylvius, Rozelli, Boerhaave ; plus près de nous, les iatrochimistes, les iatromécaniciens, médecins ou philosophes, et aujourd'hui même toute une phalange de physiciens et de physiologistes.

En face de ces matérialistes dans la sphère de la vie, mais non pas nécessairement de la pensée, se range en ligne de bataille l'armée des philosophes, des médecins, des physiologistes qui, constatant une contradiction essentielle, et comme un éternel combat entre les êtres vivants et la nature qui les enveloppe, qui les étreint, font de la vie une puissance à part, et comme un empire dans un empire, suivant la forte parole d'un moderne. Seulement, ils se divisent en trois corps. Les uns comptent autant de forces vitales que de fonctions, rapportent ces différentes forces aux différents organes, les définissent les organes agissants, et, s'arrêtant à cette limite, refusent absolument de la franchir : ce sont les *organicistes* ; leur chef est Bichat. Les autres rattachent les forces vitales, dont les différents organes ne sont que des instruments différents, à une cause unique, essentiellement distincte de la matière organisée, et l'appellent le principe vital : ce sont les *vitalistes* ; leur chef est Barthez. D'autres, enfin, ne trouvant pas de raisons suffisantes pour faire du principe vital un principe indépendant, trouvant au contraire mille raisons, spécieuses ou solides, de le ramener au principe de la pensée, déclarent que nous vivons par l'âme, comme nous pensons par l'âme : ce sont les *animistes* ; leur chef est Stahl.

Si l'animisme était vrai, il semblerait que la vie, appartenant à l'âme, doit être très étroitement unie à la sensibilité. Il y a donc lieu de chercher dans quel rapport sont entre elles la sensibilité et la vie.

Les anciens ne séparaient pas volontiers la sensibilité et la vie, puisqu'ils faisaient les plantes sensibles : tels Empédocle, Démocrite, Platon ; mais ils plaçaient cette sensibilité végétale dans la vie de relation. Des modernes ont cru à une sensibilité tout intérieure dans les végétaux, et à plus forte raison chez les animaux, en vertu de laquelle s'accomplissent les actes les plus intimes de la vie. Distinguant dans la sensibilité une sensibilité lourde, latente, ils y ont rapporté tous les phénomènes de l

vie, absorption, circulation, exhalation, sécrétion, etc. Pour eux, la vie est proprement la sensibilité moins la conscience.

Mais cette thèse s'évanouit au premier regard de la critique. D'abord, la sensibilité moins la conscience, c'est le mot moins la chose. Il est trop clair qu'une sensibilité qui ne se sent pas n'a rien de la sensibilité. Elle y peut aboutir dans certaines circonstances exceptionnelles; elle en demeure toujours essentiellement distincte. Et comme elle a une autre nature que la véritable sensibilité, il convient de la nommer d'un autre nom.

Ensuite, le mouvement n'a rien à voir avec la sensibilité. Nous concevons à merveille que certains mouvements sont dus à un pur mécanisme, mécanisme minéral, végétal, animal, n'importe. N'inventons-nous pas des mécanismes de cette sorte d'où la sensibilité est exclue? Et tout ne nous prouve-t-il pas que nous portons en nous-mêmes un mécanisme analogue à ceux que nous fabriquons, bien qu'infiniment supérieur? Sentir, c'est rapporter une manière d'être particulière à une région déterminée du corps. Est-ce que nous rapportons quelque part la pression du sang à l'intérieur des cavités du cœur? Est-ce que nous rapportons quelque part le contact des matières alimentaires avec les parois de l'estomac?

Stahl a tour à tour tort et raison. Il a tort de prétendre que l'âme se bâtit à elle-même sa demeure. Ici comme ailleurs, l'hôte n'arrive que lorsque le logis est prêt. Il a raison d'assurer que dans cet édifice tout n'est pas transparent et sonore, et que le maître n'y voit et n'y entend pas tout. Il faut le confesser, l'homme est double; il y a une partie insensible qui s'ignore absolument, c'est la vie. Maintenant, il arrive dans de rares occasions que, les organes de la vie étant modifiés, le moi, averti de leur activité par une souffrance, rapporte cette sensation insolite à un point de l'économie dont il ne soupçonnait pas l'existence, comme aussi il lui arrive inversement de rester sourd aux impressions des organes mêmes avec lesquels il est habituellement en commerce intime, c'est-à-dire aux impres-

sions des sens proprement dits. Mais il demeure toujours vrai que autre est le domaine de la sensibilité, qui n'a rien de la vie, autre celui de la vie, qui n'a rien de la sensibilité.

Cette manière de voir n'est pas moins applicable aux animaux qu'à l'homme. Comme les animaux ont la vie, ils ont aussi la sensibilité, et même une sorte de pensée, parfaitement distinctes de la vie; de sorte que Descartes n'eût pas dû leur refuser toute espèce d'âme.

Il en est tout autrement des végétaux. Point de pensée, point de sensibilité, point d'âme. Ils vivent simplement, ils vivent « en vertu d'un mécanisme et d'une composition organiques, par suite d'un système de forces, dans lesquels, jusqu'ici, on n'a pu saisir qu'une opposition au moins apparente avec le mécanisme, la composition, le système de forces de la nature inerte. »

Il y a dans toute cette savante discussion un point hors de doute pour tout le monde, sauf peut-être quelques physiologistes attardés, et que nous accordons de grand cœur à M. Lélut : c'est que les végétaux n'ont pas la sensibilité qui se sent, puisqu'elle ne se révèle en eux par aucun signe certain, et que ni les végétaux ni les animaux n'ont la sensibilité qui ne se sent pas, parce que la sensibilité qui ne se sent pas n'existe pas. Ce n'est pas moins qu'une contradiction. Ajoutez que le mouvement se conçoit parfaitement sans la sensibilité, s'exécute parfaitement sans la sensibilité, hors de nous et en nous-mêmes; de sorte que, tout bien pesé et considéré, il n'y a pas de lien nécessaire, essentiel, entre la vie et la sensibilité.

Mais de ce que la vie est indépendante de la sensibilité, s'en suit-il que l'animisme soit une fausse doctrine? Je ne le crois pas. Il se peut que l'animisme soit faux, il ne l'est toujours pas par cette raison que la vie est indépendante de la sensibilité. En effet, dans la doctrine animiste bien entendue, ce n'est pas par la sensibilité, non plus que par l'intelligence, que l'âme fait vivre le corps; c'est par une activité inconsciente, semblable à

celle qui se développe dans l'instinct, dans l'habitude, dans la rétention des idées, etc. La réfutation de M. Lélut, concluante contre l'animisme de Stahl, ne prouve rien contre l'animisme de M. F. Bouillier, par exemple. A moins qu'on ne démontre solidement que l'âme n'agit ni ne peut agir sans conscience, l'animisme restera en soi une doctrine possible, admissible.

Maintenant, cette doctrine possible, admissible, est-elle la vérité, est-elle une erreur ? Voilà sans contredit un des problèmes les plus ardues qui se puissent soulever, et auquel je voudrais répondre seulement par quelques rapides indications.

La principale difficulté, selon moi, est de choisir entre le matérialisme physiologique, qui prétend rendre compte de la vie par les forces générales, et la doctrine qui l'attribue à des forces spéciales, qu'elle s'appelle organicisme, vitalisme ou animisme. Le matérialisme physiologique a même paru triompher un instant avec la chimie organique qui, après avoir d'abord analysé les substances vitales, est enfin parvenue à les recomposer ; avec certaines expériences récentes qui ont paru donner gain de cause aux modernes partisans des générations spontanées. Mais on a objecté avec raison que la chimie organique, en produisant les substances vitales, ne produit pas la vie ; et les remarquables travaux de M. Pasteur ont fait rentrer une fois encore dans le néant la théorie des générations spontanées. Ainsi refoulé, après une courte victoire, le matérialisme physiologique a dû se retrancher dans notre ignorance des forces générales, ou du moins de tous leurs effets possibles. Sans donc vouloir me prononcer d'une manière trop absolue, je me rangerais avec M. Lélut à la doctrine des forces spéciales.

Une fois la doctrine des forces générales écartée, il reste à opter, dans celle des forces spéciales, entre l'organicisme, le vitalisme et l'animisme. Or, j'éliminerais d'abord, et pour ainsi dire à première vue, le vitalisme. Deux âmes pour un corps, c'est évidemment trop, et le vitalisme ne répugne pas moins au sens commun qu'à la science. Le vitalisme est tellement insoutenable,

qu'il a en quelque manière été trahi par son propre inventeur, Barthez, lequel a textuellement écrit que le principe vital pourrait bien n'être, conjointement avec le principe pensant, *qu'un attribut, une modification d'une seule et même substance, qu'il est indifférent d'appeler âme*. Mon savant et honorable collègue de la Faculté des lettres de Lyon a fait un beau livre contre le vitalisme : il n'était peut-être pas besoin d'une si grosse artillerie pour venir à bout d'une place si mal défendue. Véritablement, il n'y a de débat sérieux qu'entre l'organicisme et l'animisme. Qu'on soit organiciste, je le conçois; animiste, je le conçois; vitaliste, je l'admire!

Mais l'organicisme, si probable qu'il soit par certains côtés, l'est bien peu par d'autres. Vous déclarez, dirais-je aux partisans de ce système, que la vie n'est que l'effet multiple et divers des organes agissants. C'est à merveille! La vie vient de l'organisation, je comprends cela. Mais, de grâce, l'organisation elle-même, d'où vient-elle? Hors de l'organisation, je ne vois dans la nature que les forces générales. Or, si la vie a sa cause dans l'organisation, et celle-ci la sienne dans les forces générales, nous voilà revenus à la doctrine des forces générales.

Je sais que l'organicisme a une réponse prête, et je la trouve indiquée, trop rapidement, dans deux ou trois lignes de M. Lélut. Après avoir écrit que le corps est un édifice où tout n'est pas transparent et sonore, où le maître ne voit pas et n'entend pas tout, il ajoute : « Seulement, comme la maison est bonne, *qu'elle est l'ouvrage d'une main dont l'habileté égale la toute-puissance*, que les serviteurs en sont bien dressés, le service dans les parties même soustraites à l'œil ou à l'oreille du maître se fait comme s'il l'avait ordonné. » C'est-à-dire, si je comprends bien mon auteur, que l'organisation n'est le produit ni des forces générales, ni de certaines forces spéciales, mais la création directe de Dieu.

Je n'irais pas jusqu'à dire, comme M. Tissot, que voilà le *Deus ex machina* des poètes introduit dans la science. On ne

suppose pas ici que Dieu crée chaque organisation à l'instant de la naissance. Non ; Dieu crée la première organisation dans chaque espèce avec la faculté de se reproduire indéfiniment, en même temps qu'avec la faculté de vivre. Mais, s'il faut l'avouer, cette théorie, même interprétée de la sorte, me paraît encore bien peu philosophique, ou physiologique, comme on voudra. Si l'on pouvait croire que la vie a commencé avec l'univers, à la bonne heure ! Mais puisqu'il est certain qu'elle a été précédée par mille et mille révolutions sur notre globe, il faudrait donc admettre que Dieu, après avoir créé à une époque les corps inorganiques, a créé à une autre époque les êtres organisés, sortant ainsi de son repos pour y rentrer, pour en sortir encore, pour y rentrer encore ! Or, toute cette théologie-là me semble bien étrange, outre que la théologie me fait toujours un peu peur. Je garde donc la conviction que l'organisation est purement et simplement l'effet des forces naturelles, et, si l'on ne croit qu'aux forces générales, des forces générales.

Considéré à ce point de vue, l'organicisme rentre nécessairement dans le matérialisme physiologique, et doit être rejeté avec lui.

Ce n'est pas tout. Vous m'assurez que la vie n'est que l'effet multiple et divers des organes agissants. Mais si les organes agissent, il faut qu'ils aient le pouvoir d'agir. S'ils ont le pouvoir d'agir, il faut qu'ils soient dépositaires de forces qui les rendent capables d'agir, forces inhérentes à la matière organisée, inséparables de la matière organisée, confondues, si l'on veut, et dans un mélange intime avec la matière organisée, mais forces enfin. Il y a donc des forces spéciales, des forces vitales. Mais ces forces sont-elles distinctes autrement que de la distinction des organes qu'elles mettent en mouvement ? Sont-elles indépendantes ? Où serait l'accord, où serait l'unité de la vie ? Il y a donc une seule force spéciale, une seule force vitale, laquelle s'exerce diversement par des organes divers.



Considéré à ce point de vue, l'organicisme rentre nécessairement dans le vitalisme, et doit être rejeté avec lui.

De sorte que nous voilà en quelque manière animiste malgré nous. Nous voilà animiste, par impuissance d'être vitaliste ou organiciste, par impuissance d'être matérialiste physiologiquement. Il est en effet impossible de donner de l'animisme des preuves directes, je parle de preuves qui prouvent. On n'a pas encore démontré, on ne démontrera jamais, que je sache, par des raisons péremptoires, que l'âme pensante est en même temps le principe des opérations vitales, des fonctions; c'est là le côté faible de l'animisme. Mais on établit à merveille que l'âme pensante, ayant une activité inconsciente, peut être le principe de la vie comme de la pensée; on fait voir que cette supposition ne soulève aucune difficulté sérieuse; on remarque qu'elle rend parfaitement compte des faits, de tous les faits; et quand on est versé dans l'histoire de l'esprit humain et de ses idées, on ajoute que c'est là la grande tradition philosophique et scientifique chez les anciens et les modernes; c'est par ce côté que l'animisme a prise sur de très bons esprits. En un mot, l'animisme n'est qu'une hypothèse, ne sera jamais qu'une hypothèse, mais qu'une hypothèse infiniment vraisemblable.

### III.

Dans le *Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*, M. Lélut, après quelques mots sur ce qu'il y a de merveilleux et de provocant dans cet état particulier de notre économie physique, intellectuelle et morale, qu'on nomme le sommeil, le définit ainsi : le repos après la fatigue, le repos pendant la nuit après la fatigue pendant le jour, le repos du corps et de l'esprit après la fatigue du corps et de l'esprit. D'où l'on voit d'abord que le sommeil est commun à l'homme et à l'animal. Il n'est même pas étranger à la plante, qui se repose du soir au matin. Peut-être pourrait-on aller jusqu'à noter un phéno-

mène analogue chez les minéraux, les fluides impondérables agissant avec moins d'énergie en l'absence du soleil, qui pourrait bien en être le père et le foyer.

Le sommeil ainsi considéré de loin, M. Lélut attaque la question de plus près en se demandant quelle est la disposition organique qui détermine la vie et la pensée à s'endormir. Mais sur ce point la science en est encore aux contradictions. Ainsi les physiologistes, parlant du sommeil, l'attribuent à un afflux plus considérable du sang au cerveau, surtout aux parties cérébrales en rapport direct avec les sens, dont le sommeil partiel est le précurseur du sommeil total. Mais les mêmes physiologistes, ayant à rendre compte de l'activité de la veille, ont encore recours à ce même afflux au cerveau et aux mêmes parties du cerveau. *Spectatum admissi...* Les observations faites sur les animaux hibernants n'ont rien appris jusqu'à présent. Le professeur Mangili met la cause du sommeil hibernant dans une capacité moins grande des vaisseaux qui portent le sang au cerveau, chez les hibernants. Mais, outre que cette explication n'explique rien, elle n'est pas même un fait. Suivant un autre savant, le sommeil hibernant serait dû au froid de l'hiver, à quoi il n'y a qu'une petite difficulté : c'est qu'il existe des animaux, tel le tenrec de Madagascar, qui choisissent pour s'endormir les mois les plus chauds de l'année. La source organique du sommeil reste donc à découvrir.

Mais c'est surtout l'analyse psychologique du sommeil qui est l'objet de M. Lélut, et là du moins nous trouverons autre chose à constater que notre ignorance.

La distinction d'un sommeil incomplet, c'est-à-dire mêlé de rêves, et d'un sommeil complet, c'est-à-dire privé de rêves, n'est pas profonde, ni même exacte. Il n'y a pas de sommeil sans rêves. En effet, le sommeil, considéré dans son rapport à l'esprit, n'est pas l'annihilation de la pensée, c'en est seulement le repos. Or, le repos de la pensée consiste à penser moins, avec moins d'énergie ou avec moins de suite, et non pas à ne

point penser du tout. Ne point penser, pour la pensée, ce serait cesser d'être, comme l'a bien vu Descartes. Insistons. Est-ce que la matière organisée n'est pas essentiellement active? Est-ce que le cerveau ne l'est pas plus que tout autre organe? Est-ce que chaque modification cérébrale n'a pas son contre-coup, son retentissement dans la pensée, et la nuit comme le jour, et dans le sommeil comme dans la veille? Donnons à la même idée une autre forme. Est-ce que la vie n'est pas ce mouvement perpétuel vainement cherché par la mécanique? Est-ce que la vie n'est pas toujours accompagnée de sensations, de sentiments, de pensées telles quelles? Est-ce que nous ne vivons pas dans la nuit, est-ce que nous ne vivons pas endormis? Mais au sortir d'un profond sommeil, nous n'avons aucun souvenir. Qu'importe, puisqu'il y a des rêves constatés dont nous ne nous souvenons pas, des conceptions délirantes dont nous ne nous souvenons pas? Concluons donc avec Descartes, avec Leibnitz, avec Jouffroy, avec Formey, Cabanis, Carus, etc., que le sommeil, au point de vue spirituel, c'est le rêve.

Qu'est-ce que le rêve? Un composé des mêmes éléments que la pensée éveillée, dans une faiblesse plus grande, un certain désordre, et avec un caractère infiniment plus machinal. L'observation y constate des sentiments, des passions, des idées, suite ou reproduction des sentiments, des passions, des idées qui ont occupé l'esprit avant l'invasion du sommeil. Ces idées, le plus souvent fort incohérentes, s'enchaînent quelquefois avec une parfaite logique. Des musiciens, des écrivains ont composé, non sans succès, tout en dormant. L'observation y constate la présence du moi et la volonté. C'est moi qui pense ou qui sens endormi, comme c'est moi qui pense et qui sens éveillé, et le même moi dans les deux cas. C'est moi qui, rêvant, soupçonne quelquefois que je rêve, et veux sortir de cet état; volonté la plupart du temps très faible, et par exception très forte. L'observation y constate des sensations internes dont le point de départ est dans tel ou tel viscère. Telles sont, dans les rêves

érotiques, les impressions nées des organes reproducteurs. Elle y constate même des sensations externes. Il est bien rare que les sens proprement dits soient tous et complètement endormis. Il reste toujours une porte entr'ouverte, une fenêtre entre-bâillée, entre nous et la nature. Il y a des dormeurs qui vont jusqu'à répondre aux questions que leur adresse une voix connue.

Un élément plus notable que les précédents, et qui donne au sommeil son plus essentiel caractère, ce sont les fausses perceptions des sens externes, dont la vivacité et l'apparente réalité sont connues de tout le monde. Ces fausses perceptions se rapportent rarement au goût et à l'odorat ; plus souvent au toucher, ainsi on marche, on court, on nage, on vole ; plus souvent à l'ouïe, et surtout à la vue. Que n'entend-on pas, et avec la netteté de la veille ! Que ne voit-on pas, et avec la lucidité de la veille ! Tantôt ces fausses sensations n'ont aucun rapport avec les vraies, ni avec la vie éveillée ; elles sortent, on ne sait comment, des profondeurs de l'organisme ou des plus obscurs replis de la mémoire ; tantôt elles se lient aux pensées, aux préoccupations de la veille, et dans ce dernier cas il peut arriver qu'elles se reproduisent plusieurs nuits de suite.

Enfin, un dernier élément, exceptionnel celui-là et fort merveilleux, c'est le mouvement volontaire, c'est la marche, c'est l'action extérieure. Le dormeur, le rêveur se lève, parcourt son appartement, la ville, et accomplit avec la précision accoutumée sa besogne ordinaire. Vous reconnaissez le somnambulisme. Il s'explique en partie par la force de l'imagination, qui représente au somnambule les lieux connus, les choses connues, avec une extrême netteté, en partie par les perceptions vraies de ses sens, lesquels ne sont pas complètement endormis. Nul doute qu'il ne voie, en une certaine mesure, les objets en rapport avec sa préoccupation du moment. Il y a même un sens éminemment éveillé chez le somnambule, c'est le toucher. C'est l'action surexcitée de ce sens qui le met en état d'exécuter les tours de force que l'on sait. — L'amnésie n'est pas, comme on

l'a prétendu, le caractère distinctif du somnambulisme. Il existe des histoires avérées de somnambules qui conservaient quelque souvenir des actes et des idées de leur sommeil. Et, réciproquement, que de rêves ne laissent pas de souvenirs, que de pensées éveillées ne laissent pas de souvenirs !

Tel est le sommeil vrai, le rêve vrai, le somnambulisme vrai. M. Lélut, en finissant, jette un regard rapide sur le sommeil, le rêve, le somnambulisme artificiels ou magnétiques, en faisant remarquer que le mot somnambulisme est ici parfaitement impropre, puisque le corps du dormeur reste immobile. Il est vrai que l'esprit se donne carrière et se promène d'un pôle à l'autre.

On connaît les phénomènes merveilleux que le magnétisme animal a la prétention de produire : des suspensions de la sensibilité et des mouvements ; des excitations, des transpositions, des transformations des sens ou des sensations ; une sorte d'intuition ou de perception d'états personnels intimes ; la prévision des faits à venir ; enfin et surtout ce qu'on a appelé la clairvoyance et la lucidité magnétique.

Avant tout examen de ces faits, il faut faire la part, et une part assez grande, à la supercherie ; il faut noter que ces faits ne se produisent que chez un petit nombre de sujets, d'une excitabilité nerveuse exorbitante, malade, malade ; il faut constater enfin que ces faits, appelés, provoqués, souvent ne se produisent pas, ou sont remplacés par de grossières erreurs.

Maintenant, à prendre ces faits au sérieux, il en est qui rentrent jusqu'à un certain point dans les lois naturelles connues, et qu'on peut admettre en les expliquant. Pourquoi le dormeur magnétique ne répondrait-il pas aux questions, puisque le dormeur ordinaire y répond dans un demi-sommeil des sens et de l'esprit ? Pourquoi le dormeur magnétique, dans ses réponses, ne donnerait-il pas des détails qu'on pourrait croire ignorés de lui, ne montrerait-il pas des connaissances auxquelles on pouvait le croire étranger ? Qui ne sait la merveilleuse capacité de la mémoire ; et l'action féconde de l'imagination, cette mémoire

au présent ; et celle de la faculté de génération des idées, « puissance en vertu de laquelle l'esprit avance et passe par association, par induction, par jugement, d'une idée, d'une notion, à l'idée, à la notion voisine, puis de celle-ci à une autre, par une sorte d'éclosion, dont l'état de sommeil ordinaire offre, comme l'état de veille, de si remarquables exemples. »

Mais il est d'autres faits qui sont le renversement de la nature humaine et de la nature des choses : entendre sans les oreilles, voir sans les yeux, voir par la nuque, voir à travers l'épaisseur d'un triple bandeau, à travers l'épaisseur de toute la terre. Ces faits-là, il faudra bien les admettre le jour où ils seront constatés ; mais le seront-ils jamais ?

Je me suis attaché à analyser fidèlement ce remarquable mémoire, d'une netteté, d'une sobriété toute magistrale. Le meilleur éloge d'un beau tableau, c'est de le montrer aux connaisseurs ; le meilleur éloge d'un bon livre, c'est de l'exposer aux experts. En quelques pages, M. Lélut a eu l'art de traiter sommairement toutes les questions intéressantes auxquelles le sommeil donne lieu, et la bonne fortune de mettre partout (c'est du moins mon avis) la vérité complète, la vérité vraie, à la place de vérités approximatives ou exclusives. C'est ainsi que, sans nommer personne, il établit tour à tour contre ceux qui définissent le sommeil la suspension des fonctions de relation ou de la volonté, qu'il n'est pas une suspension, mais un ralentissement ; contre ceux qui le restreignent soit au corps, soit à l'âme, qu'il atteint à la fois et dans le même instant, la vie et la pensée ; contre ceux qui distinguent un sommeil incomplet, avec rêves, et un sommeil complet, sans rêves, que le rêve n'est pas plus absent du sommeil profond que du sommeil léger, et que dormir, pour l'esprit, c'est rêver ; contre ceux qui refusent au rêve tels ou tels des éléments de la pensée éveillée, qu'il les contient tous, sans autre différence qu'une vivacité moindre, sauf les exceptions, et des proportions autres. Je ne sache pas non plus qu'on puisse expliquer plus exactement les merveilles

du somnambulisme naturel, ni écarter avec plus de modération, de bon goût et de force, les folies du somnambulisme artificiel. En un mot, ce mémoire est une étude achevée, qui ne dit pas tout, mais qui dit excellemment, qu'il faut lire et relire.

#### IV.

Dans les trois précédents mémoires, nous venons de voir M. Lélut penser par lui-même, et résoudre, avec les ressources scientifiques de notre époque, avec sa propre expérience et sa sagacité naturelle et acquise, de très difficiles et importants problèmes. Mais M. Lélut, au milieu d'une vie si occupée, a trouvé le loisir de s'informer des pensées des autres. Sans être, grâce à Dieu, éclectique le moins du monde, il s'est senti le goût et le désir de connaître les opinions de ses devanciers : en sorte qu'il y a en lui, dans une certaine mesure, un historien de la philosophie en même temps qu'un philosophe.

Dans un autre ouvrage, qui pourrait bien avoir été le premier pas de M. Lélut dans la carrière philosophique, l'auteur de la *Physiologie de la pensée*, se proposant de juger la partie psychologique de la phrénologie, trace à grands traits une histoire des théories sur les facultés de l'âme, et se prépare ainsi à aborder son sujet. Ici, dans le *Mémoire sur le siège de l'âme suivant les anciens*, qui devait être en quelque manière l'introduction à la *Physiologie de la pensée* dans le premier plan qu'il s'en était tracé à lui-même, M. Lélut passe rapidement en revue les opinions des philosophes et médecins grecs sur l'organe ou les organes plus spécialement assignés à l'âme pensante comme son instrument ou ses instruments ; et ce n'est pas moins, ainsi qu'il le dit dans un second titre, qu'un *exposé historique des rapports établis par la philosophie ancienne entre l'organisation de l'homme et les actes de sa pensée*. Il procède donc, cette fois encore, de l'histoire de la philosophie à la philosophie, comme un vrai disciple de M. Cousin. Mais il y a une différence

qui vaut peut-être la peine d'être notée : il ne fait pas sortir la science de son histoire, il la fait sortir de l'observation ; il ne compose pas la science des opinions des autres plus ou moins habilement ajustées, mais des faits bien constatés, et des légitimes inductions auxquelles ils donnent lieu.

Comment donc les anciens ont-ils conçu le rapport de l'âme au corps, et quel siège lui ont-ils attribué dans l'organisation ?

Une remarque préliminaire, c'est qu'il faut prendre garde de mettre sur le compte des anciens des idées toutes modernes, en se laissant tromper aux mots. Nous disons *âme*, comme ils disaient  $\psi\upsilon\chi\eta$ , mais ils n'entendaient pas par la  $\psi\upsilon\chi\eta$  ce que nous entendons aujourd'hui par l'âme. L'idée de la spiritualité, telle que nous nous la représentons, s'est dégagée peu à peu par un lent travail qui commence à Platon et ne finit qu'à Descartes ; et ce n'est qu'avec la même lenteur que la séparation s'est faite entre la vie et la pensée, c'est-à-dire, outre les facultés proprement intellectuelles, la volonté, qui en est le plus haut degré, et la sensibilité, qui en est le plus bas. Or, le siège que nous cherchons, c'est celui de l'âme pensante ou de la pensée.

Nul doute que les plus anciens philosophes n'aient mis l'âme pensante ou la pensée dans la poitrine, et plus particulièrement dans le cœur. Et cela se conçoit. Les hommes de ce temps ne pouvaient distinguer bien profondément la raison de la sensibilité, ni la sensibilité de la vie. Tout cela devait à peu près se confondre à leurs regards inexpérimentés. D'un autre côté, l'air et la respiration jouent un tel rôle, et un rôle si apparent, dans la vie, qu'ils devaient identifier la vie, partant la sensibilité, partant toute la pensée, avec l'air, et l'action de vivre, partant de sentir, partant de penser, avec l'action de respirer. Or, où loger une telle âme, sinon dans la poitrine et le cœur ?

Tandis que ces erreurs régnaient en philosophie, les médecins, avertis surtout par l'étude des maladies, constataient le rôle considérable du cerveau dans les manifestations de la pensée, et en faisaient le siège de l'âme. Déjà Alcméon mettait l'intelli-



gence dans le cerveau, et y rapportait la perception des odeurs comme à son propre organe. Plus tard, Hippocrate, avec la sûreté et l'autorité de son génie, transformait cette imparfaite détermination en une véritable théorie. Il montrait dans le cerveau la condition et la source de toute sensation, de toute connaissance, de tout plaisir et de toute douleur ; la cause du raisonnement en santé, et de la déraison dans l'état de maladie ; il signalait un constant rapport entre les lésions de cet organe et les troubles de l'esprit ; entre la bonne conformation, le bon tempérament de cet organe, et l'intégrité, la rectitude de l'esprit. Les successeurs d'Hippocrate, du moins les principaux, marchaient d'un pas ferme dans la voie ouverte par lui : Hérophile, qui plaçait la principale partie de l'âme dans les ventricules du cerveau ; Erasistrate, qui, après l'avoir mise dans ses enveloppes, la mettait enfin dans sa substance même ; Eudème, Marinus, et le plus grand de tous, presque l'égal du maître, Galien. Galien a plus fait que personne dans l'antiquité, et que la plupart parmi les modernes, pour la physiologie de la pensée. Après avoir longuement combattu par l'ironie et la dialectique le stoïcien Chrysippe qui enfermait l'âme dans le cœur, il a solidement établi, par toute sorte de raisons physiologiques, pathologiques, philosophiques, que le cerveau est l'organe maître où réside l'âme principale. C'est là qu'arrive, pour se mettre à ses ordres, l'esprit animal, lentement élaboré dans le cœur et d'abord dans le foie, où résident les deux âmes inférieures. Depuis Galien jusqu'à nos jours, sauf de bien rares exceptions, pas un physiologiste, pas un médecin qui n'ait considéré le cerveau comme le siège de l'âme pensante. D'où l'on voit quelle illusion était celle de Gall, qui croyait avoir découvert cette vérité, aussi vieille que la médecine et la physiologie.

Revenons aux philosophes de l'antiquité. L'exposé qui précède prouve assez que c'est à la médecine et à la physiologie qu'appartient l'honneur d'avoir découvert le rôle du cerveau dans l'exercice de la pensée. Voudrait-on faire remonter cette décou-

verte jusqu'à Pythagore ? Mais Pythagore n'était-il pas contemporain et compatriote d'Alcméon, et médecin lui-même ? Des philosophes de l'école italique, on ne connaît bien que les derniers qui ont pu profiter des leçons et des ouvrages d'Hippocrate. Ceux-là tiennent incontestablement pour le cerveau, et s'ils n'ont pas inventé la théorie, ils l'ont du moins hautement et très explicitement professée. Philolaüs distinguait quatre puissances dans l'âme, plaçait les deux inférieures dans le bas du tronc, et des deux autres, l'une, la sensitive, dans le cœur, l'autre, la pensante, dans le cerveau. Le témoignage de Diogène Laërce, d'après lequel les derniers pythagoriciens n'auraient compté que trois âmes, confirme cependant le dernier point, à savoir, qu'ils mettaient la pensée dans le cerveau. Le cerveau est l'organe, le siège, le trône de la pensée : voilà donc l'opinion définitive, avérée, de l'école italique, opinion à laquelle certainement la physiologie et la médecine ne sont pas étrangères.

Disciple à plus d'un égard des pythagoriciens, admirateur d'Hippocrate, Platon a mis dans le plus beau jour la théorie pythagoricienne et hippocratique du cerveau considéré comme le siège de l'âme pensante. Il y a trois âmes, l'âme végétative ou nutritive, ou concupiscible, l'âme irascible, l'âme raisonnable ; trois âmes distinctes de la vie, puisque la première appète simplement les aliments et les boissons. Il y a une profonde différence entre l'âme supérieure et les deux autres. L'âme supérieure est immortelle, divine ; les âmes inférieures, simples forces de l'organisme, sont destinées à périr avec lui. L'âme supérieure réside dans le cerveau, comme en une citadelle ; les deux autres dans le tronc, séparé du cerveau par l'isthme du cou, la seconde dans le cœur, et la troisième dans le foie, séparés par la cloison du diaphragme. Voilà comment Platon développe les pythagoriciens ; voici comment il résume Hippocrate.

Il ne se borne pas à dire : telle âme est dans tel viscère, telle autre âme dans tel autre viscère ; c'est particulièrement à la moelle qu'il rattache les âmes ou les facultés. La moelle est

le champ des âmes, le lien qui les unit entre elles et au corps. Le véritable siège des âmes mortelles est la moelle épinière, comme le véritable siège de l'âme divine est la moelle encéphalique. « Traduit en langage physiologique moderne, ceci reviendrait à dire que la moelle épinière est l'organe de transmission et d'excitation des sensations et des mouvements relatifs à la vie de nutrition, et même à cette vie des passions qui détermine dans le cœur et la poitrine de si remarquables mouvements, tandis que le cerveau est particulièrement, sinon exclusivement, consacré à l'exercice de la pensée proprement dite ; et il n'y a rien de plus exact que cet énoncé. »

Comme il y a une grande tradition physiologique à partir d'Alcméon et d'Hippocrate, de même il y a une grande tradition philosophique à partir de Pythagore et de Platon, et les philosophes considérables (sauf Aristote), comme les médecins considérables, s'accordent tous à rapporter l'âme pensante au système nerveux et à l'encéphale. Nul doute que la doctrine de Platon sur ce point n'ait été adoptée par ses successeurs dans l'Académie. Cicéron et Plutarque la reproduisent avec faveur ; saint Augustin considère le cerveau comme l'organe de l'âme, au moins pour les sensations et les mouvements volontaires ; saint Clément d'Alexandrie place dans la tête la principale faculté de l'âme. Les autres pères de l'Église grecque et de l'Église latine ne sont pas d'un avis différent. Les philosophes scolastiques, et les plus célèbres, Hugues de Saint-Victor, Albert le Grand, saint Thomas, Duns Scot admettent non-seulement que le cerveau est l'organe de l'intelligence, mais qu'il offre dans ses diverses parties des organes affectés aux divers ordres de ses facultés. On arrive ainsi à Descartes et à la fameuse théorie de la glande pinéale, jusqu'à ce que les philosophes ne daignent plus s'occuper de cette question.

Mais il faut tout dire : à côté de cette glorieuse tradition philosophique, celle de la vérité, il y en a une autre, celle de l'erreur, qui remonte aux Ioniens, et qui a l'honneur de compter

Aristote dans ses rangs. On sait qu'Aristote reconnaît quatre âmes, nutritive, sensitive, motrice, et raisonnable, et qu'il place l'âme sensitive, et sans doute avec elle les trois autres, dans le cœur, commun organe de toutes les sensations, en latin scolastique, *sensorium commune*, en grec, αἰσθητήριον κοινόν. C'en est pas qu'il ignore le rôle attribué au cerveau par la philosophie et la médecine, mais il s'obstine, malgré l'évidence contraire, et comme par un parti pris; à ne reconnaître au cerveau d'autre usage que de condenser par sa froideur naturelle les vapeurs chaudes qui s'élèvent du cœur, pour les faire retomber en rosée rafraîchissante sur cet organe. Quant au cœur, tout lui prouve qu'il est bien le foyer de la sensibilité, et de tout le reste : sa situation centrale; les nerfs, qui y ont leur point de départ; le sang, qui y a sa source; les mouvements de plaisir et de peine, et en général les sensations, les émotions qui, parties de là, reviennent là; enfin sa primauté, puisqu'il est le premier organe formé; — tous faits ou faux ou insignifiants dans cette question. Ce fâcheux exemple donné par le plus grand génie de l'antiquité a des imitateurs dans les stoïciens et les épicuriens. Les stoïciens, singulièrement Chrysippe, ajoutaient d'étranges raisons à celles d'Aristote, les vers des poètes, les locutions proverbiales de la foule, et ce geste expressif par lequel nous portons la main à notre cœur en nous désignant nous-mêmes. Sans rien ajouter de notable, les épicuriens ne mettaient pas moins d'entêtement à soutenir la même erreur.

Comment expliquer une telle aberration, quand la vérité était trouvée, et brillait en quelque sorte de tout son éclat? Sans doute, par le commun matérialisme des trois écoles auxquelles elle est commune. Car les stoïciens ne sont pas moins matérialistes que les épicuriens, et Aristote pas moins que les stoïciens. La différence n'est que dans la manière. Or, les philosophes spiritualistes plaçant l'âme immortelle à la cime du corps, dans un organe en quelque sorte isolé, où elle semblait être protégée contre les souillures de la matière, les

matérialistes, par une réaction naturelle, devaient l'enfermer avec la sensibilité, avec la vie, dans le cœur, où elle s'arrêterait avec le dernier battement, s'exhalerait avec le dernier soupir.

J'ai dû résumer cette savante étude historique en courant et à grands traits ; et cependant je serais fort trompé si le lecteur n'était édifié sur l'érudition philosophique de M. Lélut, et sur sa pénétration à interpréter et à expliquer les théories ; car, non content de les constater, il les interprète et les explique. Comment ? De la seule bonne manière : en se plaçant par la pensée dans le milieu intellectuel et moral où vécurent et écrivirent les philosophes de l'antiquité. Il y a même à ce sujet une vue ingénieuse et vraie qui n'a pu trouver place dans mon analyse, c'est que l'on comprendrait mieux les anciens, surtout ceux qui le sont beaucoup, si on les mettait en regard des peuplades qui en sont aujourd'hui au même degré de civilisation. J'ajoute toutefois qu'il serait à désirer que ces peuplades fussent aussi bien douées que l'était le peuple grec.

Est-ce à dire que dans une étude qui embrasse tant de siècles, d'écoles et de philosophes, qui roule sur des questions si difficiles, qui se rapporte à une époque si éloignée de la nôtre et si différente, M. Lélut n'ait émis que des assertions incontestables ? Aller jusque-là serait du fanatisme. Il est plus d'un détail, même important, sur lequel je ne serais pas d'accord avec le savant auteur de la *Physiologie de la pensée*. Par exemple, je tiens pour certain que Platon confond la vie avec la troisième âme, et j'ai sous la main dix passages qui le prouveraient ; je tiens pour certain qu'Aristote ne compte pas quatre âmes, mais une seule, douée de quatre facultés. Il reproche vivement à Platon d'avoir coupé l'âme en trois âmes, et s'attache à démontrer l'essentielle unité de l'âme humaine et son indivisibilité par le raisonnement et par l'observation. Mais ce sont là des points secondaires dans le travail de M. Lélut, et qui ne lui ôtent guère de son prix.

Une seule critique sérieuse et sur laquelle j'insisterai pour com-

bler une regrettable lacune, c'est d'avoir complètement oublié l'école philosophique d'Alexandrie, dont le plus illustre représentant est Plotin. A l'époque où M. Lélut écrivait son mémoire *sur le siège de l'âme chez les anciens*, le savant et patient M. Bouillet n'avait pas encore donné des *Ennéades* la remarquable traduction française, dans laquelle nous les lisons aujourd'hui sans trop d'efforts et sans une trop grande dépense de temps. Si je l'osais, je signalerais à la pénétrante attention de M. Lélut la quatrième *Ennéade* (liv. II, *passim*, et liv. III, §§ 20, 21, 22, 23). Il y a là, sur le rapport de l'âme et de ses facultés au corps et aux organes, une théorie sans précédent dans la philosophie ancienne, et qui, à l'intérêt de l'originalité, joint celui de la vérité, ou peu s'en faut.

On a coutume de dire que l'âme est dans le corps, Plotin se demande comment elle est dans le corps. Il établit tour à tour qu'elle n'y est pas comme en un lieu, ni comme en un vase, ni comme en un sujet, ni comme une partie en un tout ou un tout en ses parties, ni comme la forme dans la matière. D'où il tire la conclusion que l'âme n'est en aucune manière dans le corps. Voyant le corps, et comprenant qu'il est animé, puisqu'il se meut et qu'il sent, nous en inférons qu'il a l'âme, et nous disons : l'âme est dans le corps. Nous nous abusons. Si nous pouvions voir et sentir l'âme, si nous pouvions la voir embrassant le corps de toutes parts et lui communiquant la vie, nous comprendrions que c'est l'âme qui a le corps, et nous dirions : le corps est dans l'âme.

Disons mieux, en évitant cet inexact rapport du contenant et du contenu : l'âme est présente au corps. Elle lui est présente, non comme le passager au navire, non comme l'artiste aux instruments, mais comme la lumière à l'air. La lumière s'unit à l'air, sans se mêler à la moindre de ses parcelles, comme l'âme au corps, sans se mêler à la moindre de ses parties. Sans sortir d'elle-même, la lumière illumine l'air, comme l'âme, sans sortir d'elle-même, anime le corps. Enfin, la lumière est bien

moins dans l'air que l'air dans la lumière, comme l'âme est bien moins dans le corps que le corps dans l'âme.

Indivisible quant à son essence, l'âme devient en quelque manière divisible dans son union au corps. Elle devient divisible, étant présente à toutes les parties du corps; elle reste indivisible, étant présente tout entière à ces parties et aux parties de ces parties. Elle est toujours entière : elle est donc indivisible; elle est partout : elle est donc divisible; elle est partout entière : elle est donc divisible et indivisible à la fois, divisible selon le corps et indivisible en soi. Elle se divise indivisiblement.

C'est donc par sa présence que l'âme, divisible et indivisible, donne la vie au corps, et le rend capable de tous les actes qui s'y rapportent. La diversité de ces actes ne vient pas de l'âme, qui est partout entière, et partout la même; mais des organes, c'est-à-dire des instruments, qui sont différents. La même âme, présente aux yeux, les fait voir; aux oreilles, les fait entendre; aux narines, les fait flairer. Pourquoi? Parce que les yeux, les oreilles, les narines, sont des instruments naturels de vision, d'audition, d'olfaction. La localisation des facultés, chère aux anciens, n'a pas d'autre fondement. Pourquoi place-t-on dans la tête les facultés de sentir et de mouvoir, comme aussi la faculté de raisonner? Parce que les instruments de la sensation et du mouvement ont leurs racines dans le cerveau, parce que le raisonnement a sa condition dans la sensibilité. C'est par des raisons analogues qu'on assigne le cœur à l'ardeur courageuse, et le foie à la faculté de végéter, de croître et de se nourrir.

Remarquable en elle-même, surtout si l'on fait abstraction de ce qu'elle a peut-être de trop métaphysique dans la forme, cette théorie est encore importante par l'influence qu'elle a exercée. Vous la trouverez partout, chez les pères de l'Église, les docteurs de la scolastique, les philosophes du XVII<sup>e</sup> siècle. Saint Augustin n'écrit-il pas : « Dans quelque corps qu'elle soit, l'âme y est tout entière, et tout entière dans chacune de ses parties? » Saint Thomas n'écrit-il pas : « Les essences spirituelles

contiennent les choses où elles semblent contenues, comme l'âme contient le corps ? » Et ailleurs : « Comme l'âme est tout entière dans chacune des parties du corps, ainsi Dieu est tout entier dans toutes choses et dans chaque chose. » Descartes ne donne-t-il pas ce titre à l'un des articles du *Traité des passions de l'âme* : « Que l'âme est unie à toutes les parties du corps conjointement ? » Et Bossuet ne résume-t-il pas tous ses devanciers par cette formule d'une si énergique concision : « L'âme est toute dans le tout, et toute dans chaque partie ? »

En terminant ce second article, qui ne donne, avec le précédent, qu'une très imparfaite idée de la *Physiologie de la pensée*, je ne puis me défendre d'exprimer un vœu, c'est que ce livre, dont le légitime succès est attesté par deux éditions à peine successives, tombe par une chance favorable entre les mains éclectiques de nos jeunes professeurs de philosophie. Outre l'instruction variée, solide, qu'ils y recueilleraient, ils y perdraient le goût de l'abstraction, ils y prendraient celui de la réalité, et des études complexes comme leur objet. Car tout objet réel est complexe, et il n'en est pas qui le soit plus que l'homme. Ils y verraient combien la psychologie s'éclaire par la physiologie, et comment ces deux sciences, réunies en une plus vaste, de quelque nom qu'on l'appelle, trouvent les plus utiles indications dans l'observation des maladies, c'est-à-dire dans la pathologie et la médecine. Ils comprendraient enfin qu'à une époque où les sciences sont divisées et multipliées à l'infini, nulle d'elles ne peut s'isoler sans péril, et qu'il n'y a de salut pour la psychologie que dans son alliance avec plusieurs, pour la philosophie que dans son alliance avec toutes.

Les philosophes, je veux dire les professeurs de philosophie (il n'y a guère en ce moment d'autres philosophes en France), se plaignent sur tous les tons du discrédit de la philosophie, de la publique indifférence pour ces belles recherches, pour ces sublimes contemplations. Le fait est vrai. Ils accusent l'esprit positif, les tendances illibérales de notre époque. Ils n'ont peut-



être pas tort. Mais pour avoir tout à fait raison, il faudrait qu'ils s'accusassent aussi eux-mêmes. Pourquoi se tiennent-ils à l'écart? Pourquoi demeurent-ils de propos délibéré étrangers au mouvement scientifique, d'une part, historique, économique, politique, d'autre part, qui est la préoccupation, le caractère et l'honneur de notre siècle? Qu'ils se réveillent de leur torpeur psychologique; qu'à l'étude abstraite du moi, ils substituent l'étude concrète de l'homme; qu'ils cherchent dans la société comme dans l'individu, dans la nature comme dans la société, les traits du divin ouvrier, et, rentrés dans la grande communion des esprits de ce temps, ils retrouveront, avec la vérité, une faveur méritée.

---

---

# L'ENCHANTEUR MERLIN

---

NOTICE PSYCHOLOGIQUE (1)

**Par M. le Docteur BRUNET,**

Médecin de l'asile des aliénés de Niort,  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

Au v<sup>e</sup> siècle de notre ère, naquit dans la principauté de Galles un barde cambrien appelé Ambroise, qui s'éleva tellement au-dessus de ses contemporains, par son génie et ses connaissances, qu'on le regarda comme un magicien et un enchanteur, et qu'on le surnomma Marzin ou Merlin, qui était le nom d'une divinité celtique. « Son père, dit M. de la Villemarqué, descendait de quelqu'un de ces magistrats romains qui gouvernaient l'île sous l'empire expirant. Sa mère paraît avoir été vestale et avoir violé ses vœux. Si, en Bretagne, pour un pareil crime, la coupable n'était pas enterrée vivante avec un pain, une cruche d'eau et une lampe, comme en Italie, elle était cependant mise à mort d'une façon non moins cruelle. Conduite au sommet d'une montagne, on la précipitait dans l'abîme, et son séducteur avait la tête tranchée. Que la vestale mît tout en œuvre pour sauver son honneur et sa vie, on le conçoit. La mère d'Ambroise, usant de la même supercherie que la mère de Romulus, de Servius Tullius, du Breton Kentigern, de l'Irlandais Fursé, et de tant d'autres bâtards fameux, attribua sa position à une puissance supérieure, à un de ces sylphes vénérés du peuple, que les juges ne pouvaient renier sans passer pour athées, et elle évita le châtement, ainsi que son complice. »

---

(1) Cette notice a été composée d'après des documents empruntés à l'ouvrage intéressant que M. H. de la Villemarqué a publié sur l'histoire de ce personnage.

Merlin occupa à la cour d'Ambroise Aurélien, et de son successeur le fameux roi Arthur, les fonctions de barde royal, et par suite celles de conseiller, qui y étaient inhérentes.

Ses chants prophétiques excitaient le courage des Bretons, en leur inspirant de la confiance dans le succès de la lutte que ces princes avaient entreprise contre les Saxons qui avaient envahi leur patrie, et tout porte à croire que par ses chants et ses conseils, il eut une grande part dans les victoires qu'ils remportèrent.

Un grand nombre de bardes étaient sujets à des phénomènes d'extase et de catalepsie, et Merlin paraît les avoir présentés à un degré plus élevé qu'aucun d'eux.

Ceux qui étaient atteints de ces névroses étaient regardés comme jouissant du don de la révélation, et même d'inspiration divine; et au XII<sup>e</sup> siècle, d'après un écrivain ecclésiastique très sérieux de cette époque, les Gallois les écoutaient encore comme des oracles.

« Quand l'esprit s'emparait, dit-il, de la personne d'un barde, on voyait le poète frémir soudainement, comme ravi hors de lui, et tomber dans un profond sommeil. Ce sommeil lui donnait la faculté de prédire l'avenir. On pouvait alors l'interroger sur les destinées du pays et ses espérances. Après avoir invoqué le Dieu vivant, le Dieu vérité, la sainte Trinité, afin que ses fautes ne l'empêchassent point de révéler l'avenir, il ne manquait jamais de répondre aux questions qu'on lui adressait. Ce n'était pas néanmoins sur-le-champ qu'il satisfaisait aux désirs des curieux, mais après beaucoup de détours et de circonlocutions, beaucoup de paroles vagues, oiseuses et décousues, ornées toutefois et élégamment rythmées. Pour qu'il sortît de cet état, il fallait qu'on le réveillât violemment; l'extase et les révélations finissaient avec le sommeil. »

Les bardes sujets à ce genre d'exaltation, portaient le nom de *awenigddion*, c'est-à-dire conduits par l'esprit. Beaucoup d'entre eux avaient des hallucinations de la vue et de l'ouïe. Ils

croyaient avoir des rapports avec les esprits, et leur devoir leur science prophétique. Ils les voyaient, les appelaient, conversaient avec eux, et par leur intermédiaire prédisaient l'avenir.

L'écrivain ecclésiastique que nous avons cité plus haut, et qui est un évêque gallois, a connu dans le comté de Glamorgan un barde atteint d'extase, avec hallucinations, qui se termina par une folie furieuse. Ce barde portait le nom que les Bretons écossais donnaient à Merlin; il s'appelait Meler. Sans doute il croyait être, ou l'on supposait qu'il était un autre Merlin.

Le barde Taliésin avait la même prétention, et de nos jours on retrouve en Bretagne la trace de cette vieille croyance celtique. L'exaltation maniaque qui se traduit par des vers improvisés, est désignée par le mot *drouk-varzin*, le « mal de Merlin », comme si l'esprit du devin des anciens jours possédait le malade.

Une légère excitation cérébrale peut en effet développer le talent poétique, comme les autres facultés intellectuelles, et M. de la Villemarqué cite une jeune paysanne hystérique et un meunier sans instruction qui firent, il y a quelques années, des vers remarquables. Si cela ne s'observe guère dans nos asiles, cela tient à ce que l'exaltation cérébrale est trop intense, et s'accompagne presque toujours d'incohérence dans les idées.

L'extase et la catalepsie prédisposent à la folie : nous avons déjà dit que les bardes qui en étaient atteints, devenaient souvent hallucinés, et que le barde du Glamorgan fut frappé de manie furieuse. Merlin lui-même ne devait pas échapper à cette fatale prédisposition.

Une fois vainqueur des étrangers, et délivré de leurs excursions, Arthur s'était vu forcé de combattre les Bretons du nord, qui s'étaient révoltés contre lui, et qui pillaient les provinces du midi. Cette guerre intestine fut de longue durée, et déchira le cœur profondément patriotique de Merlin. Dans une grande bataille, livrée par les chefs bretons méridionaux contre ceux des frontières de l'Écosse, et où il se trouvait mêlé comme barde

et comme guerrier, il fut saisi d'horreur en voyant ses compatriotes verser le sang les uns des autres, des fantômes furieux se dressèrent devant ses yeux ; et après avoir brisé son épée, il s'enfuit dans les bois, pour y vivre dans la société des bêtes sauvages, qui lui semblait désormais préférable à celle des hommes de sa nation.

La mort de trois de ses plus chers frères d'armes, qu'il aurait vus tomber à ses côtés, aurait été, d'après une autre version, la cause déterminante de cet accès de lypémanie, qui empoisonna sa vie jusqu'au moment où des pâtres de la race des Pictes qui l'appelaient le fou, le tuèrent à coups de pierres dans les forêts de la Calédonie.

Il menait dans ces forêts une vie très misérable, vivant de racines et de quelques fruits qu'il cueillait sur les arbres, accusant injustement ses amis de l'avoir abandonné, et s'accusant lui-même de la mort de tous ceux qui avaient été tués dans la dernière bataille à laquelle il avait assisté.

« Durant cette bataille, dit-il, je vis le ciel s'ouvrir, et j'entendis comme un roulement de tonnerre, une voix d'en haut m'appela par mon nom, disant : Parce que toi seul a été la cause du sang versé par tous ceux-ci, toi seul sera puni pour tous. Livré à un esprit méchant qui te châtiara jusqu'au jour de ta mort, tu passeras le reste de ta vie parmi les animaux des bois. Et comme je regardais d'où venait la voix qui me parlait ainsi, je vis une si grande lumière, que l'œil de l'homme n'en pourrait supporter une pareille. Dans l'air, les bataillons innombrables d'une armée plus éblouissante que la foudre brandissaient des lances de feu et des javelots d'éclair, en les dirigeant contre moi. Puis l'esprit qui devait me châtier m'a saisi et m'a jeté parmi les bêtes sauvages, où tu me vois maintenant accomplissant ma destinée. »

Ainsi parlait Merlin à un évêque appelé Kentigern, qui avait cherché à rétablir sa raison égarée. Plusieurs autres personnes, entre autres le barde Taliésin, son ami, avaient entrepris la

même tâche avec le même insuccès. Ce barde, cherchant à le dissuader de ses convictions délirantes, lui rappelait que la victoire était restée aux leurs ; mais Merlin, tout entier à son idée fixe, s'enfuyait dans les bois, en lui répondant avec horreur : « Des milliers de lances ruisselantes de sang, des milliers de fragiles cottes de soie mises en pièces, en pièces des millions de javelots ! des milliers de javelots repoussés, des milliers de retour au combat. »

Ses hallucinations de l'ouïe, qui le jetaient habituellement dans un profond désespoir, devenaient quelquefois pour lui une source puissante de consolation. Il entendait une voix de femme avec laquelle il prophétisait. Cette femme, il l'appelait sa sœur, son amie, sa consolatrice, l'aube de sa journée, l'inspiration, le refuge des poètes, et elle, de son côté, donnait au barde les noms les plus tendres. Elle l'interrogeait sur l'avenir du pays, et sur la fortune des futurs rois bretons. Elle l'écoutait et recueillait respectueusement ses oracles. Elle accusait le ciel de l'accabler si rudement, et lui promettait de ne jamais l'oublier.

Quelques auteurs ont prétendu que dans les forêts où il vivait, il avait été consolé par un être réel, par une femme qui aurait été sa sœur ; mais les qualifications qu'il lui donne (*l'inspiration*, *le refuge des poètes*) ne nous permettent pas d'adopter une pareille supposition.

---

---

---

# Médecine légale.

DES

## PESANTS OU FAIBLES D'ESPRIT

A UN DEGRÉ QUI ATTÈNUE LA RESPONSABILITÉ MORALE

SANS LA FAIRE DISPARAITRE

Par M. le Docteur AUZOUY,

Directeur médecin de l'asile public d'aliénés de Pau,  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

« L'échelle intellectuelle présente d'innombrables degrés, a dit Esquirol, depuis l'idiot le plus dégradé jusqu'à l'homme qui jouit encore des facultés sensitives et morales, mais qui, faiblement organisé, est placé dans le dernier rang de la vie intellectuelle et sociale. » De l'homme faiblement doué à celui qui n'a pas même d'instinct, il y a une multitude de nuances caractérisées par le plus ou moins d'intensité de la lésion morale. La limite extrême entre la raison et la folie n'est pas toujours bien facile à déterminer : n'en est-il pas de même du *criterium* auquel on reconnaît une intelligence normale d'une intelligence incomplète ? Il existe, ce n'est point douteux, une bien plus forte proportion qu'on ne pourrait le croire au premier abord, d'individus plutôt incomplets que complets, que l'on ne peut cependant considérer comme atteints d'insanité d'esprit ou de *démence* dans le sens que la loi a voulu attacher à ce mot. Dans un excellent travail de M. le docteur Belloc publié en juillet 1861 par les *Annales médico-psychologiques*, cet honorable collègue

a traité avec une supériorité remarquable la question dont nous ne voulons aborder qu'un côté, quoique nous partagions un grand nombre des idées qu'il a émises. Qu'il nous soit permis d'ajouter que sa doctrine sur la responsabilité graduée ou atténuée nous a surpris d'autant moins, que le 15 mai 1861, deux mois avant la publication de son travail, nous avons spontanément appliqué les mêmes principes devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, comme on le verra plus loin (quatrième observation ci-après). Il n'y a donc rien de paradoxal, à notre avis, dans la théorie nouvelle, et M. Belloc n'aurait pas à craindre de se trouver isolé dans ses appréciations.

La catégorie d'individus sur lesquels nous voulons aujourd'hui appeler l'attention forme la transition entre l'individu normalement doué et l'imbécile proprement dit. Nous recruterons plusieurs de nos exemples hors des asiles d'aliénés, au sein même de la société pour laquelle les êtres incomplets dont nous nous occupons n'offrent généralement que peu ou point de danger. En un mot, le sujet de cette étude occuperait le premier rang au-dessus du simple imbécile dans une classification où le dernier rang serait assigné à l'idiot automate et au crétin.

Résidant au pied des Pyrénées, dans le voisinage de vallées profondes où sévit depuis des siècles la dégénérescence crétineuse, nous avons d'abord songé à recueillir quelques éléments destinés à une étude comparative entre les crétins et cagots des Pyrénées et les déshérités du même genre que nous avons observés au pied des Vosges, lorsque nous étions chargé d'un important service médical à Maréville. Un rapprochement avec les crétins des Alpes, qui ont été l'objet de nombreuses et savantes publications, pourra peut-être offrir quelque intérêt aux amis de l'humanité, et aux personnes qui s'occupent avec autant de talent que d'autorité de l'adoucissement et de l'amélioration du sort de ces infortunés. Ce sera donc là notre prochain tribut de collaboration au recueil qui veut bien nous offrir l'hospitalité de ses colonnes.



M. Ferrus a donné le nom de *pesants* aux sujets chez lesquels l'organisation physique étant à peu près normale, les fonctions intellectuelles ne s'accomplissent qu'avec lenteur. Ils peuvent appliquer leur attention, délibérer, juger, apprécier, comparer, mais toutes ces opérations de l'esprit se font chez eux avec hésitation et difficulté. Lorsque la volonté parvient à déterminer l'action, celle-ci s'opère le plus souvent sans fermeté et sans résolution, et il suffit du moindre obstacle, ou simplement d'un avis contraire, pour empêcher l'acte de se produire. Si le pesant est sous l'empire d'une passion ou d'une incitation puissante, il agit au contraire avec entêtement et opiniâtreté, la lenteur de sa conception l'empêchant de trouver à temps dans la réflexion un contre-poids suffisant pour vaincre le penchant auquel il obéit. La mémoire existe chez le pesant, mais le souvenir lui arrive toujours trop tard pour qu'il puisse en retirer quelque utilité immédiate. Le pesant pense et réfléchit, mais ses idées sont mobiles et manquent de liaison ; il est inconstant dans ses entreprises, variable dans ses affections et ses goûts ; il manque de spontanéité, aime à être dirigé et commandé ; il ne prend qu'une part imparfaite aux conversations et a fréquemment l'air distrait ; s'il écoute un récit émouvant, son visage reflète rarement les impressions des autres interlocuteurs ; il s'attriste quand les autres rient, et ne s'égayé d'une anecdote plaisante que longtemps après qu'il n'en est plus question. Jamais il n'a deviné un rébus ni compris un calembour. La plaisanterie la plus exorbitante est par lui prise au sérieux jusqu'à ce qu'on lui en ait démontré l'impossibilité. Il est crédule et superstitieux à l'excès ; le récit le plus fabuleux obtient créance auprès de lui ; il est le premier chaland des inventions nouvelles, le meilleur client des faiseurs de réclames : la quatrième page des journaux, où s'étalent de si fallacieuses et parfois de si audacieuses annonces, est celle qu'il lit avec le plus de plaisir ; nous pourrions presque dire la seule qu'il lit. Il est lourd et maladroit dans ses mouvements, plus lourd encore dans son langage, quoique susceptible de recevoir

un certain degré d'éducation. Généralement facile à duper, il est néanmoins méfiant dans certaines circonstances et se montre assez âpre lorsque ses intérêts sont en jeu. Il n'acquiert jamais que des notions superficielles dont il se montre très vain lorsqu'il appartient aux classes élevées de la société ; il aime à *poser*, et il trouve à chaque pas des gens disposés à exploiter ses ridicules et à le faire poser impitoyablement, souvent sans qu'il s'en doute. Dans les classes populaires le pesant est parfois exposé à la risée des enfants dans les rues, mais il réagit énergiquement contre le ridicule, et se fait à lui-même une justice sommaire et quelquefois trop rigoureuse. Il parvient ainsi à imposer un respect que ses allures excentriques tendaient à laisser compromettre. Là où l'aliéné a besoin d'être protégé, le pesant peut habituellement se protéger lui-même. Au physique, les pesants sont en général bien conformés ; il y a toutefois de nombreuses exceptions à cette règle.

Les observations suivantes nous paraissent renfermer quelques types assez bien caractérisés de la variété pathologique qui nous occupe.

#### PREMIÈRE OBSERVATION.

Cuny Remy, âgé de vingt-neuf ans, doué d'un tempérament lymphatique, d'une constitution chétive, est entré à l'asile de Maréville, le 20 mai 1859, et a été immédiatement le sujet de notre observation. Le délai fixé pour procéder à notre examen étant très restreint, nous avons dû multiplier nos moyens d'investigation, et soumettre en moins de trois jours le dénommé à toutes les épreuves propres à fixer notre opinion et celle du conseil de révision sur son état mental.

De l'interrogatoire du sujet et des renseignements très incomplets que nous avons pu obtenir, est résultée pour nous cette présomption, que s'il est réellement privé de sa raison, il doit évidemment rentrer dans la classe des imbéciles. Rien dans son attitude, dans ses paroles, dans sa démarche, dans ses actes,

dans ses commémoratifs, ne révèle un homme atteint de manie, de mélancolie, de monomanie ou de démence. Nous avons donc dès l'abord écarté ces types de l'aliénation mentale pour concentrer notre vérification sur l'organisation morale de Remy Cuny, et sur l'appréciation du degré de développement de son intelligence. La poursuite ultérieure de nos recherches nous a démontré qu'en agissant ainsi nous étions resté dans la bonne voie.

La conformation physique du sujet est frêle et débile ; sa colonne vertébrale présente une légère incurvation au niveau des dernières vertèbres dorsales ; ses gestes sont lourds et maladroits ; sa main droite est le siège de contractures tendineuses apparentes, surtout au doigt médium ; sa démarche, quoique régulière lorsqu'il ne porte aucun fardeau, devient titubante et mal assurée lorsqu'il conduit une brouette. Il est donc évidemment impropre à un travail pénible et suivi.

Afin d'apprécier son état mental, nous lui avons posé sur son nom, son âge, sa demeure, son état civil, son degré d'instruction, sa famille, ses occupations, etc., une série de questions auxquelles il a convenablement répondu. Il ne sait ni lire ni écrire, dit-il, quoiqu'il ait fréquenté les écoles, et il attribue lui-même ce défaut d'instruction à son inaptitude naturelle. Nous avons mis sous ses yeux quelques pièces de monnaie en l'invitant à nous en dire la valeur. Il n'a pu y réussir que pour celles de cuivre ou d'argent dont l'aspect lui est sans doute plus familier, et tout en reconnaissant la nature du métal des pièces d'or, il est inhabile à en dire le montant, plus inhabile encore à supputer le total des valeurs produites à sa vue. Néanmoins il apprécie la forme, la couleur et la nature des objets ; il possède la faculté de les comparer entre eux, il distingue très bien les différences qui existent entre les diverses parties d'un tout, il a sur la mesure du temps des notions qui manquent rarement d'exactitude, et que ne possèdent point les individus atteints d'imbécillité ou d'idiotie. Ainsi il connaît l'heure, le jour et la semaine,

le quantième du mois et le millésime de l'année. S'il commet quelque erreur à cet égard, il s'empresse de la rectifier sur l'observation qu'on lui en fait. Quoique ses idées se forment avec lenteur, elles se manifestent avec une précision qu'elles n'atteignent point chez les imbéciles, et il applique constamment l'attribut à la chose sans avoir besoin d'effort. Il n'hésite nullement à dire que son pantalon bleu est de laine, que sa chemise blanche est de toile, que sa cravate rouge est de coton, que ses bretelles sont de cuir et que le cuir est fait avec la peau des animaux. Il ne manque pas de mémoire, il est susceptible de fixer son attention et de suivre une conversation qui l'intéresse. Il comprend très bien, sans qu'on le lui ait dit, qu'il est à Maréville pour y être observé, et il nous a parlé de certificats délivrés soit par des pères de conscrits ayant intérêt à dire la vérité, soit sur son état intellectuel, soit par un maire et un greffier qui pensent qu'il est dans le cas de procurer l'exemption légale à son jeune frère. Les organes des sens, sans avoir la finesse de ceux d'un sujet tout à fait normal, ne sont pas notablement lésés. Il ne participe en rien à cette insensibilité tactile que l'on remarque chez la plupart des aliénés. L'insensibilité à la souffrance physique est un phénomène qui existe à divers degrés chez tous nos idiots et nos imbéciles. L'accessibilité à la douleur est chez eux proportionnée à leur développement intellectuel, et depuis l'idiot qui ne sent ni l'application d'un séton, ni l'évulsion de ses dents, ni une brûlure, jusqu'à l'imbécile dont les sensations sont vagues et confuses, il est une gradation d'anesthésie cutanée à laquelle échappe complètement le sujet de notre observation. Soumis à deux reprises à la secousse électrique d'un appareil d'induction, il a manifesté les signes de sensations extrêmement vives et intenses qui contrastent beaucoup avec l'impassibilité des imbéciles que nous soumettons à cet agent.

Cuny manque de spontanéité, mais il saisit aisément les instructions qu'on lui donne, s'en rend compte, et les exécute avec

docilité dans la mesure de ses forces physiques, qui sont bien bornées, comme nous l'avons exposé. Il jouit de l'intégrité de ses sentiments affectifs et a des idées de pudeur dont les aliénés sont dépourvus. Ainsi en se déshabillant devant nous, il a instinctivement couvert ses nudités avec sa chemise. Il possède la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste ; l'hypothèse que sa séquestration à Maréville serait motivée sur un vol qu'il aurait commis, lui a fait monter le rouge au visage, et il l'a énergiquement repoussée. En somme, quoique incomplètement doué et ne possédant qu'une intelligence relativement inférieure, le dénommé nous paraît dans une certaine mesure conserver la responsabilité de ses actes. Son organisation morale est exempte d'éléments pathologiques.

D'après tout ce qui précède, nous résumons le résultat de notre examen dans les conclusions suivantes :

1° Remy Cuny est doué d'une organisation physique frêle et chétive, qui le rend impropre à tout travail assidu et pénible.

2° Au moral, on peut le considérer comme un *minus habens*, comme un sujet dont les facultés intellectuelles sont au-dessous de la moyenne ordinaire, comme une intelligence peu riche et peu féconde.

3° Cet état mental, qui n'exclut point une certaine dose de responsabilité, ne saurait être assimilé à l'imbécillité, qui constitue l'une des formes de l'aliénation mentale.

4° Donc, à notre avis, Cuny Remy n'est point un aliéné.

D'après la teneur de ce rapport, il a été décidé par le conseil de révision de la Meurthe, que bien que n'étant pas aliéné, Remy Cuny ne pouvait être d'aucun secours à sa mère veuve, et qu'en conséquence il y avait lieu d'exonérer du service militaire son frère puîné, maintenu dans ses foyers à titre de soutien de famille.

Voilà bien évidemment une intelligence au-dessous de la moyenne ordinaire, mais un sujet néanmoins capable de se diriger dans le milieu où il vit, sans risquer de mettre en péril

ni l'ordre public, ni la sûreté des personnes. Quel est l'imbécile au premier degré dont on pourrait en dire autant? Mais nous allons étayer encore de quelques exemples notre démonstration.

#### DEUXIÈME OBSERVATION.

M. X..., propriétaire à Y..., a été successivement placé pendant son enfance dans plusieurs écoles, pensions et collèges, par des parents qui se berçaient de l'espoir que le changement d'institution parviendrait peut-être à changer aussi les prédispositions négatives qu'apportait partout le jeune sujet. Le temps et la persévérance aidant, M. X... a pu acquérir quelques notions superficielles sur ce qui fait l'objet de l'instruction secondaire; mais demeuré toujours fort en arrière de ses condisciples, il dut renoncer au but suprême de son ambition, l'accès d'une profession libérale. L'agriculture lui offrait des dédommagements, s'il avait été apte à les y trouver; mais quoique possédant une fortune importante, il ne sut jamais sortir de la routine, et sa propriété, mal administrée, mal cultivée, dépérit bientôt entre ses mains. M. X... s'abrutit insensiblement, et, malgré les conseils du docteur X..., son frère, il ne rechercha plus de distractions que dans une débauche abjecte et des orgies de cabaret. Sa fortune et sa santé avaient déjà cruellement souffert de ce genre de vie, lorsqu'une de ses tantes se dévoua, vint habiter avec lui et lui servir de sauvegarde. Dès lors se sentant guidé et soutenu, M. X... devint tout autre; son affection pour sa famille se raviva; ses bons instincts reparurent. Il allait peu à la ville, s'apercevant très bien que sa présence amenait le sourire chez les personnes qu'il rencontrait. Il a toujours eu en effet dans sa tournure, dans ses gestes, et jusque dans sa manière de se vêtir, quelque chose d'excentrique et de grotesque. La tutelle officieuse de sa tante ayant remis de l'ordre dans ses affaires, il ne tarda pas à recouvrer dans sa commune un certain degré de considération qui lui valut une dignité

dont il se montra très fier, l'entrée au conseil municipal. Ses rêves ambitieux ne connurent désormais plus de bornes. Il n'aspira à rien moins qu'à se marier, et la pourpre municipale lui apparut dans un lointain mirage. C'est sur ces entrefaites qu'il vint en 1854 aux eaux de Cransac (Aveyron), où nous étions alors médecin inspecteur. Nous avions prescrit à M. X... six verres d'eau minérale en boisson, et se sentant incapable d'en tenir un compte exact, il prit le parti de mettre un caillou dans sa poche à chaque verre absorbé. Au bout de trois jours survinrent des superpurgations, des vomissements, de la céphalalgie, dont nous avons peine à nous expliquer la cause, quand nous apprîmes qu'à mesure qu'il mettait un nouveau caillou dans sa poche, on en retirait plusieurs sans qu'il s'en aperçût, et qu'il avait bien pu ingérer ainsi quinze ou seize verres chaque matin, au lieu des six verres prescrits.

Les accidents étant conjurés, la plaisanterie cessa, mais la nomination vraie ou apocryphe de M. X... aux fonctions d'adjoint de son village, dont la nouvelle lui parvint, défraya plusieurs jours la verve joyeuse de la colonie thermale. Une ovation fut préparée à M. X... ; on le mit sur un palanquin, et suivi d'un cortège carnavalesque, il dut faire largesse de nombreuses libations, et adresser un discours *au peuple*. Il s'acquitta de tous ses devoirs avec une bonne grâce qui faisait pitié lorsqu'on envisageait de sang-froid l'infériorité morale de ce pauvre garçon. Sous prétexte de lui faire honneur on lançait des pétards sous ses pas, et pendant qu'il prenait tranquillement son café, une traînée de poudre éclatait sous sa chaise au milieu des hourras de l'assistance. Le docteur X..., prévenu par nous, vint mettre un terme par sa présence à ces moqueries inconvenantes dont le patient ne s'était ni inquiété, ni aperçu.

M. X... a la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste ; il discute ses intérêts, mais sans fermeté, et il serait facile de le duper. Il a dans les allures une certaine fatuité, tempérée par une bonhomie qui lui a valu bien des horions au collège, et

bien des sarcasmes dans la société. Il a toujours eu peu de succès dans des tentatives de galanterie, bien qu'inspirée par le plus honnête motif. Il vit sans obstacles dans le monde, mais à la condition d'y conserver une tutelle affectueuse qui est pour lui une seconde Providence.

Il n'est pas douteux pour nous que le sujet de l'observation qui précède ne jouisse d'une liberté morale assez étendue. Le droit, le devoir, la subordination, sont des idées à sa portée ; il comprend les nécessités sociales, et quoique dépourvu de toute finesse d'interprétation, il n'en a pas moins la conscience de ses actes, dont la plupart demeurent soumis à la réflexion. Il est incapable, il est vrai, d'envisager de prime abord un fait sous toutes ses faces, et surtout d'en prévoir toutes les conséquences. Son jugement est donc très sujet à erreur lorsqu'il s'applique à l'imprévu ; mais quant aux choses ordinaires de la vie, il les apprécie assez sainement. Dans la sphère où il vit, il forme des projets dont la plupart sont raisonnables, et ses déterminations sont le plus souvent réfléchies et préméditées. Il conserve donc un assez haut degré de responsabilité morale.

Nous rapprocherons cette observation de la suivante, dont le sujet a plus d'un trait de ressemblance avec celui qui précède.

#### TROISIÈME OBSERVATION.

M. Henry G... est né près de R... dans un château délabré, où l'on conservé quelques prétentions à la noblesse. Traité dès l'enfance en paria, et aussi disgracié au physique qu'au moral, H. G... rechercha parmi les paysans des environs ou chez des camarades de classe une affection qu'on lui refusait au foyer intérieur. Actif et obséquieux, rien ne lui coûtait pour se faire bien venir, et il n'est pas de service si infime qu'il ne s'empresât de rendre à toute personne qui le réclamait. Constamment errant dans les rues ou sur les chemins, il était à la recherche des occasions de se rendre utile, et ne se rendait le plus souvent



qu'importun. Un de ses amis ayant été reçu avocat, H. G... se met aussitôt en quête des rixes qui peuvent procurer un client correctionnel au néophyte de Thémis, et s'il aperçoit la moindre tentative de transaction, il manœuvre en désespéré auprès des parties pour que l'affaire ait son cours et que son ami puisse la plaider.

Surviennent des élections : H. G... se multiplie, fait des prodiges en faveur des candidats qui ont ses sympathies : il déploie au contraire à l'égard des autres une violence dont on ne l'aurait jamais cru susceptible. L'amitié acquiert chez H. G... un tel élan, qu'il devient nécessaire d'en modérer les manifestations. L'instinct génésique n'a pas chez lui moins de violence. Les soirs de fête ou de marché, il suit furtivement et à pas de loup les couples qui s'égarerent hors des chemins, et tapis dans les broussailles, il assiste à leurs ébats. Cet espionnage n'a pas toujours été pour lui sans péril, car plus d'une fois de rudes coups l'ont puni de sa curiosité érotique. Celle-ci a d'ailleurs déterminé chez lui un penchant irrésistible à l'onanisme. Doué d'un tempérament lymphatique et d'une constitution frêle et scrofuleuse, H. G... possédait cependant toutes les conditions de la raison rudimentaire, mais il n'a jamais eu l'énergie suffisante pour sortir des limites d'un développement restreint : « Je vous inviterais à venir chasser sur nos domaines, disait-il à un amateur de chasse, si je ne craignais que mon père, qui est très jaloux de sa chasse, ne vous accueillît à coups de fusil. » L'amateur alla chasser ailleurs, on le comprend de reste. Doux et serviable, H. G... avait beaucoup de peine à exprimer sa pensée, mais s'il n'eût pas été rebuté par ses parents, il pouvait assurément remplir un rôle utile dans sa famille. Celle-ci, le regardant comme un fardeau, l'a constamment abandonné à ses propres inspirations, le laissant couvert de vêtements sordides, rebuts de la garde-robe paternelle ou fraternelle, déprimé et conspué, alors qu'un peu d'encouragement et de secours lui eût été si nécessaire. Cet infortuné jeune homme, que jamais personne ne considéra comme

un aliéné, mais bien comme un lourdaud excentrique, est mort phthisique à trente-cinq ans, en 1860.

Les exemples qu'on vient de lire représentent assez fidèlement ce que nous entendons sous la dénomination de *pesant*. Cet état psychique, intermédiaire à la raison normale et à la raison altérée, est principalement caractérisé par le peu d'étendue des connaissances, par l'inaptitude à en accroître le cercle, et par une certaine futilité des idées habituelles. Dans la sphère où se meut ordinairement le pesant, il peut avoir une existence paisible à la condition de demeurer obscur et ignoré. Malheureusement quelques-uns de ces simples d'esprit se faisant illusion sur leur portée psychique, affrontent avec entêtement le danger d'un milieu social dont ils n'atteignent pas le niveau, et rencontrent des écueils là où d'autres ne trouveraient que la plus entière sécurité. D'autres, au contraire, ont d'eux-mêmes une défiance voisine de la timidité, et sentent instinctivement que l'effacement est ce qui leur convient le mieux. Portant en eux la conviction intime de leur infériorité morale, ils préfèrent une modeste obscurité, une vie rustique ou très retirée, à la fréquentation des centres populeux, dans lesquels ils sont plus exposés à des froissements. Ils n'ont qu'à perdre, en effet, à acquérir de la notoriété; l'intimité du foyer domestique est leur seule sauvegarde contre des entraînements qui pourraient leur devenir funestes. C'est ainsi que règlent leur existence la plupart des sourds-muets dont la grande majorité rentre, à notre avis, dans la catégorie des pesants. Pour quiconque a visité les institutions où sont élevés les infortunés privés du sens de l'ouïe et de la parole, il est incontestable que, malgré le perfectionnement de leur intelligence, et malgré des résultats partiels souvent inespérés, le plus grand nombre demeure sous le rapport moral bien au-dessous du niveau ordinaire. Un rapport récent de M. le directeur général de l'administration départementale, adressé à S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, fait connaître qu'en France, sur 25 000 sourds-muets, à peine un tiers prend

part au bienfait de l'éducation, et que la diversité des méthodes d'enseignement, abandonnées aux inspirations individuelles des maîtres, présente dans quelques établissements le triste spectacle d'une affligeante impuissance. On peut induire de là qu'une forte proportion des sourds-muets est encore, à notre époque, laissée en dehors de la vie sociale.

C'est par les organes des sens que l'homme se met en rapport avec le monde extérieur. Or, la privation d'un seul de ces sens le met dans un état d'infériorité évident avec le milieu qui l'entoure. Sans insister sur les inconvénients qui résultent pour lui de l'absence du sens olfactif et de l'organe du goût, qui le prive d'impressions et de sensations dont l'influence sur le bien-être général et sur le développement intellectuel, ne saurait être contestée, nous nous bornerons à faire remarquer que l'anesthésie cutanée et la paralysie tactile sont l'apanage ordinaire des déshérités de l'intelligence les plus bas placés dans l'échelle psychique. Mais de tous les sens départis à l'organisation humaine, celui dont la privation est sans contredit la plus calamiteuse, est le sens de la vue. Quels sont les parents qui ne regretteront d'avoir donné le jour à un aveugle de naissance ? Les soins les plus affectueux, la tutelle la plus empressée, la plus bienveillante, vaudront-ils jamais pour cet infortuné la vue de la lumière des cieux et le spectacle de la nature ? A quelque classe élevée de la société qu'il appartienne, ne sera-t-il pas l'objet d'une éternelle et stérile pitié, ne sera-t-il pas réduit à envier le sort du plus modeste prolétaire, à qui la nature a du moins dispensé tous ses dons, si la fortune lui a refusé les siens ? La cécité vient quelquefois inopinément frapper les plus belles, les plus nobles intelligences. Assurément, malgré la déchéance profonde qui est l'inévitable conséquence d'une semblable catastrophe, il est impossible de constater en pareil cas une déchéance morale correspondante. Homère, Bélisaire, Milton, Michel-Ange, Newton, et, de nos jours, A. Thierry et tant d'autres, sont d'éclatants exemples qui prouvent que l'âme humaine s'illumine du souve-

nir, et que l'intégrité des facultés morales peut survivre à la perte du sens le plus précieux.

Le sourd-muet de naissance, privé dès le berceau, comme l'aveugle-né, non-seulement d'un sens destiné à le mettre en rapport avec la nature passive, mais bien à établir ses communications avec la nature agissante et pensante, à lui faire échanger avec ses semblables ses idées et ses sensations, n'est apte à ressentir qu'un nombre très limité d'impressions. Rarement elles lui arrivent sans qu'il ait besoin de les rechercher. Il faut même qu'il apprenne à les apprécier et à s'en rendre compte. Le sourd-muet reste longtemps enfant par l'intelligence : sa conception, n'étant pas stimulée, demeure lente et paresseuse. Pour sortir de son infériorité intellectuelle, il faut que le sens qui lui manque soit en partie suppléé. L'éducation seule peut parvenir à transporter en quelque sorte à la vue une partie des fonctions de l'ouïe, et à substituer à la parole un autre élément de langage. Ce perfectionnement moral, variant d'ailleurs selon les aptitudes de chaque sujet, peut atteindre parfois un niveau élevé, mais il n'en demeure pas moins constant pour nous que ces heureuses exceptions sont rares, et que le sourd-muet, même cultivé, sans avoir l'intelligence oblitérée, ne parvient guère cependant qu'à un développement incomplet des facultés mentales. Il arrive sans peine à juger sainement les choses usuelles, à se former des idées exactes sur la morale et la religion ; mais au moral comme au physique il conserve généralement une lourdeur, une maladresse, une pesanteur, un défaut d'opportunité, qui le maintiendront toujours en arrière des individus normalement doués. Telle était l'opinion du docteur Itard, qui regardait comme essentiellement pauvres d'idées « ceux qui, sur cinq voies par lesquelles les idées arrivent dans l'entendement, en ont perdu une. »

Si donc nous arrivons à ranger parmi les pesants chez lesquels la responsabilité morale est atténuée, les aveugles-nés et les sourds-muets cultivés, à plus forte raison devons-nous faire entrer dans cette catégorie de l'insuffisance morale les sourds-

muets privés du bienfait de l'éducation. Pour ceux-ci on doit même aller dans certains cas jusqu'à déclarer l'irresponsabilité absolue. C'est ainsi qu'envisage la question notre collègue et ami M. le docteur Renaudin, lorsqu'il dit : « Les sourds-muets qui n'ont reçu aucune éducation ne sauraient formuler que des idées très confuses, et ceux-là même dont la mimique indique un progrès moral plus avancé, ne sont que relativement doués d'un certain jugement. Cela est si vrai, que chez les sourds-muets les plus instruits on retrouve constamment les traces de ce premier état ; leurs manifestations psychiques offrent toujours quelques anomalies primordiales que la meilleure éducation ne peut faire disparaître. Le sens moral reste imparfait, et il y a certaines abstractions à l'intelligence complète desquelles les sourds-muets restent plus ou moins réfractaires. Ils se font remarquer par une aspiration passionnée vers la satisfaction de leurs désirs, et cette aspiration entrave leur libre arbitre. Ils voient tout ce qui se passe devant eux au point de vue exclusif de leur personnalité, qui devient le pivot de toutes leurs pensées, et qui les isole du monde ambiant dont ils sont séparés par toute la distance de l'ouïe et de la parole. Évidemment incomplets, ils ne sont pas au niveau de la règle sociale, et ne peuvent que subir une responsabilité proportionnelle à leur état. »

Voilà donc la responsabilité proportionnelle admise depuis longtemps par un de nos plus savants confrères ; nous estimons que la plupart des médecins aliénés n'ont nul besoin d'être convertis à cette doctrine, nouvelle peut-être dans son application, mais nullement étrange, puisqu'elle prend sa source dans la vérité même des faits et qu'elle consiste dans l'appréciation la plus rigoureuse de l'état intellectuel des individus.

Nous déclarerons donc franchement, hautement, avec M. le docteur Belloc, que les délimitations rectilignes et absolues dont il parle doivent fréquemment être écartées pour faire place à une gradation que la loi elle-même a inscrite dans le Code pénal. Que des demi-peines soient le châtement de demi-coupables,

qu'au besoin même la qualification du fait incriminé soit descendue, comme peut l'être la peine, de plusieurs degrés, en faveur de sujets dont l'organisation défectueuse commande ces atténuations, c'est un vœu auquel nous nous associons pleinement, et voici dans quelles circonstances nous avons eu occasion de mettre en pratique les principes que nous venons d'exposer.

#### QUATRIÈME OBSERVATION.

André Loustau, âgé de trente ans, est un robuste montagnard de la vallée d'Aspe, aux épaules carrées, au geste saccadé, à la tournure maladroite, aux allures lourdes et rustiques, frappé de surdité à un haut degré. Il passe dans sa contrée pour un être bizarre et un cerveau fêlé. Les études ingrates auxquelles il s'est livré n'ont abouti qu'à lui donner un seul talent, mais qu'il a poussé très loin, celui de la calligraphie. Inculpé de plusieurs faux en écriture privée, Loustau a dû comparaître le 15 mai 1861 devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, séant à Pau. Dans la prévision où la défense voudrait invoquer comme excuse l'insanité d'esprit de son client, M. le président des assises nous requit d'assister aux débats, pour faire part à la cour et au jury de nos impressions d'audience sur l'état mental de l'accusé.

Nous avons d'abord soumis à M. le président quelques objections contre cette manière insolite de procéder à l'examen d'un sujet, et sur la difficulté que nous éprouverions à préciser une opinion en matière aussi grave, sans la mûrir dans un rapport écrit, et surtout dans une observation directe favorisée par nos interrogations et par les divers moyens indiqués par la science en pareil cas.

Il nous fut répondu avec une extrême bienveillance que notre avis n'était demandé qu'à titre de renseignement, mais qu'il serait cependant d'un grand poids dans la question à juger, même avec les réserves dont nous croirions devoir l'entourer.

Loustau a contrefait la signature de divers particuliers solva-

bles sur des effets de commerce qu'il a négociés pour se procurer de l'argent. Un capitaliste méfiant n'a consenti à escompter un de ces effets qu'à la condition que Loustau écrirait devant lui au souscripteur pour l'aviser, et la lettre a été mise à la poste sous ses yeux. Or l'inculpé, comprenant que cette lettre allait dévoiler son artifice, va de grand matin se poster près de la boîte aux lettres avant que le facteur rural en opère la levée, pour la lui réclamer. Le facteur faisant des difficultés pour la lui restituer, Loustau l'invite à l'ouvrir pour vérifier qu'elle émane bien de lui, et que par conséquent il peut s'empêcher de la faire partir du moment que le signataire vient lui déclarer qu'elle est devenue sans objet.

L'accusation voyait avec raison dans ces démarches la ruse d'une intelligence qui prémédite ses actes, et qui doit en subir la responsabilité. Quoique gesticulant d'une façon grotesque, et doué d'un bégayement fatigant, l'inculpé se défend énergiquement, mais avec gaucherie, laissant sans explication plausible bien des faits sur lesquels il est questionné. Il lui arrive parfois d'expliquer brusquement un grief sur lequel la discussion semblait avoir été épuisée précédemment sans qu'il y ait pris part. Les débats établissent clairement les faits reprochés à Loustau, et il aurait encouru toute la sévérité de la loi, s'il était reconnu responsable de ses actes au même titre que tout autre individu normalement doué. Or voici ce que laissent hors de doute des témoignages nombreux et dignes de foi. Loustau a toujours été incapable de se diriger seul : sa surdité et sa débilité intellectuelle l'ont isolé de la société, au sein de laquelle il ne recueillait guère que des moqueries et des sarcasmes. Partout où il portait ses pas, on se plaisait à lui susciter des tracasseries. Il lui prend fantaisie un jour de foire de mettre en vente trois jeunes chiens ; de faux chalands le ballottent toute la journée et se le renvoient de toutes les extrémités de la foire, colportant son étrange marchandise, à laquelle chacun s'ingénie à trouver les défauts les plus bizarres, les plus impossibles. Partout ce malheureux est

bafoué; il cherche à réagir, et son caractère devient irritable et colère.

Son remarquable talent de calligraphie le fait accepter comme écrivain dans un atelier de lithographie : bientôt ses excentricités le font congédier, et déprimé, humilié, il rentre dans son village. C'est alors que l'oisiveté et peut-être aussi le besoin deviennent pour lui de mauvais conseillers. Il commet les faux qui lui sont reprochés, mais évidemment il ne connaît pas toute la gravité de faits semblables. Nous admettons bien qu'il les a prémédités, n'ignorant pas le préjudice qu'il allait causer; mais dans cet esprit étroit ne s'est-il pas établi une certaine compensation avec les griefs qu'il a lui-même contre la société? N'a-t-il pas cru prendre simplement une revanche des mauvais tours dont il est si fréquemment victime?

Loustau peut bien tirer d'un fait sa conséquence la plus immédiate, mais n'étant pas apte à l'envisager sous toutes ses faces, il ne peut en déduire tous ses effets logiques. Certains témoignages attestent que le sens moral est peu développé chez lui, et que dans bien des circonstances il n'a pu calculer la portée de ses actions.

Dans l'espèce, et sans avoir pour baser notre avis autre chose que nos impressions d'audience, il nous est impossible de ne pas considérer Loustau comme un pesant, capable, il est vrai, de poursuivre opiniâtrément une idée lorsqu'elle a pénétré dans son intellect, mais inhabile à prévoir la majeure partie des résultats qui peuvent en découler. En somme, nous estimons : 1° que l'inculpé est responsable dans une certaine mesure des faits qui lui sont imputés; 2° qu'en raison de sa pesanteur d'esprit, de son organisation défectueuse et de la lenteur de sa conception, sa responsabilité morale est considérablement atténuée.

Cette manière de voir ayant été adoptée par le jury et appréciée favorablement par la cour, André Loustau ne fut condamné qu'à une année d'emprisonnement.



Entre la responsabilité et l'irresponsabilité absolues, il existe donc incontestablement des termes moyens sur la valeur desquels l'homme de l'art sera toujours admis à se prononcer, et loin de rencontrer chez les magistrats de l'éloignement pour une solution de cette nature, il y trouvera, au contraire, nous en avons la conviction, l'accueil que réservent les représentants de la justice aux opinions consciencieuses et logiques. L'ivresse, comme la pesanteur d'esprit, obscurcit le libre arbitre; néanmoins on voit les tribunaux repousser ou admettre l'ivresse, invoquée à titre d'excuse, selon les circonstances particulières qui ont présidé à la perpétration du fait incriminé. Si l'individu frappé de *delirium tremens*, ou le dipsomane atteint de manie ébrieuse, sont justement considérés comme aliénés, en revanche l'ivrogne qui prétendrait rejeter uniquement sur la boisson qu'il a sciemment prise avec excès, les méfaits qu'on lui reproche, ne saurait rencontrer la même indulgence, ni rechercher dans le vice de l'ivrognerie l'excuse de sa perversité et de ses autres vices. Un vice ne saurait en excuser un autre, ni à plus forte raison atténuer un délit ou un crime. C'est exclusivement dans l'examen de chaque fait et dans l'observation rigoureuse de chaque individualité que doivent être puisés les éléments d'appréciation de la dose du libre arbitre dont chacun jouit. On ne peut, à cet égard, établir de règle fixe et invariable.

En ce qui concerne certains épileptiques susceptibles de conserver leur raison pendant de longues périodes, nous nous associons pleinement à l'opinion si compétente exprimée naguère par M. Baillarger, dans son travail sur la responsabilité des épileptiques, et nous invoquerons en outre, à l'appui de notre thèse, les lignes suivantes extraites d'un récent mémoire de M. J. Falret sur l'état mental de ces malades : « On ne peut les considérer comme aliénés, et partant comme irresponsables, pendant les intermittences souvent très prolongées où ils se conduisent à peu près comme la plupart des hommes. Dans ces circonstances, le degré de leur responsabilité morale ne peut être

apprécié d'après des lois générales; on est obligé de se guider sur les faits observés dans chaque cas particulier, et cette appréciation est nécessairement vague et douteuse. Une large part doit donc être faite, dans ces cas, au jugement du médecin. Lorsqu'un épileptique commet un acte violent dans ces conditions (comme cela est arrivé, par exemple, en 1857, à celui qui a tué le médecin de l'asile d'Avignon), le malade peut être considéré, dans certains cas, comme partiellement responsable de son action; il ne reste plus alors au médecin qu'à plaider les circonstances atténuantes, et à demander au tribunal la diminution de la peine. » Pour nous, ces épileptiques doivent être assimilés aux pesants, attendu qu'ils participent dans une certaine mesure à l'insuffisance morale de ces derniers, et que leur intellect, bien qu'exempt de lésion apparente, n'est pas cependant complètement indemne d'altération dans son fonctionnement. Les cas où ils pourraient valablement tester et contracter ne sauraient être déterminés à priori; quant à leur capacité pour contracter mariage, elle nous paraît soulever aussi des questions très complexes, et tout en désirant que les unions de ces infortunés soient aussi rares que possible, nous n'oserions conclure avec M. Legrand du Saulle à leur interdiction absolue.

Le pesant est généralement inoffensif et ne constitue pas un danger pour la société. S'il est utile qu'il conserve une tutelle bienveillante, prête tantôt à réprimer ses écarts possibles, tantôt à lui communiquer une spontanéité qui lui manque, c'est principalement à son point de vue et dans l'intérêt de son bien-être personnel. Sa séquestration dans un asile serait un attentat à sa liberté, qu'il n'appartient à personne de lui ravir. Possédant l'intégrité de ses sens, ou bien sourd-muet, le pesant peut, au moyen de l'éducation, acquérir un perfectionnement qui rendra son infériorité morale moins sensible et son existence plus douce. Accessible aux notions les plus vulgaires de la morale et des usages sociaux, susceptible d'affection et de dévouement, il peut quelquefois remplir un rôle sérieux et éprouver les satisfac-

tions intimes de la vie de famille. C'est là le sort réservé à presque tous ceux que leur insuffisance intellectuelle n'a point fait bannir du cœur de leurs proches, dont le dévouement éclaire leurs démarches et voile leurs imperfections. Nous avons connu un pesant, fils d'un père mort aliéné, oncle d'un neveu idiot, et cousin de deux jeunes gens dont l'un est traité dans un asile, et dont l'autre a déjà succombé aux suites d'un alcoolisme chronique. Sa seule infirmité physique consistait dans un strabisme divergent. Au moral il était moins bien partagé, ce qui ne l'empêchait pas de diriger, au moins en apparence, une maison commerciale importante qui n'a jamais cessé de prospérer. Mais le goût de la boisson survint tout à coup chez lui avec une intensité tellement irrésistible, qu'il demeura constamment sourd aux observations de sa famille et aux prières de sa femme dès longtemps avertie du danger qui menaçait son mari. Celui-ci, jeune encore, est aujourd'hui atteint de ramollissement du cerveau et de paralysie générale. Il ne tardera pas à succomber, triste victime de fatales prédispositions héréditaires, dont les conséquences n'ont pu être conjurées par les soins les plus dévoués et les plus attentifs.

L'hérédité a une grande influence sur la production de l'état intellectuel spécial qui fait l'objet de cette étude, et il est fort rare qu'en scrutant avec soin la généalogie du pesant, on ne découvre pas dans ses ascendants ou ses collatéraux quelques tares psychiques.

De cette situation morale à un état pathologique plus accusé, la transition est facile : il suffit de la cause la plus futile en apparence pour transformer un pesant en un insensé. Nous pouvons donc affirmer sans témérité que les individus de cette catégorie participent tous plus ou moins à cet état qui a été qualifié d'*imminence morbide*.

Pour nous résumer : le libre arbitre des pesants, rarement intact, souvent entravé à des degrés variables, leur laisse néanmoins dans la plupart des cas une partie de la responsabilité de leurs actes.

L'appréciation de la responsabilité qui pèse sur eux est une des missions les plus ardues et les plus délicates dévolues au médecin légiste; il ne saurait donc apporter dans son accomplissement trop de soin, de prudence, de tact et de discernement.

Enfin, c'est dans une éducation appropriée et dans la vigilance d'une tutelle officieuse et surtout affectueuse, que leur infériorité intellectuelle peut trouver, au sein de la société où ils vivent, des garanties efficaces contre le danger de leurs inspirations excentriques et de leurs penchants anormaux.

---

**ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS.**

---

COMPTE RENDU

**DE LA SÉANCE D'INAUGURATION**

**DE LA STATUE D'ESQUIROL**

**Par M. le Docteur LEGRAND DU SAULLE.**

---

Le 22 novembre 1862, deux cents membres de la famille médicale sont venus assister, à la Maison impériale de Charenton, à une glorification solennelle d'éclatants services.

L'un des plus grands honneurs que la postérité reconnaissante puisse décerner à un homme, allait être rendu à Esquirol, dont la vie tout entière a été employée à secourir la plus triste des infortunes, et qui a su si bien mettre en pratique ce précepte qu'il a formulé quelque part : « Il faut aimer les aliénés pour être digne et capable de les servir. »

La présidence de la cérémonie revenait de droit à un aliéniste, et c'est M. Parchappe, inspecteur général des asiles, qui a remplacé M. le ministre de l'intérieur. Il avait à ses côtés M. de Fontanes, directeur, et MM. les docteurs Calmeil, médecin en chef, Rousselin, médecin adjoint, et Deguise, chirurgien de la maison de Charenton.

La Faculté de médecine était représentée par M. Rayer, son doyen, et par M. le professeur Tardieu; l'Académie, par MM. Bouillaud, Cloquet, Larrey, Falret, Robinet, Baillarger et Béclard; la famille d'Esquirol, par M. Esquirol, conseiller à la cour des comptes, et par M. le docteur Mitivié, médecin de la Salpêtrière; le conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine, par

MM. Bouchardat, Chevallier et Trébuchet; la Société médico-psychologique, par MM. Delasiauve, Cerise, Casimir Pinel, Archambault, Michéa, Bourdin, Blanche, Loiseau et Semelaigne; la presse médicale, par MM. A. Latour, Caffé, Linas, Bossu, Morpain et Legrand du Saulle. Les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, dont Esquirol fut l'un des fondateurs, avaient pour mandataires MM. Guérard, Brière de Boismont et l'éditeur de cet important recueil, M. J.-B. Baillière. Les hospices d'aliénés de la Seine comptaient comme représentants M. Girard de Cailleux, inspecteur général, et MM. Félix Voisin, Trélat et Moreau (de Tours); les asiles de la province, M. Antelme, inspecteur général, et MM. Dumesnil, Lunier, Billod, Labitte, Desmaisons, Brunet et Lemesnant des Chenais.

A une heure et demie, le président a ouvert la séance, et sur son ordre, les voiles qui recouvraient la statue sont tombés. Esquirol est représenté assis : de sa main droite il tient le style antique et écrit sur des tablettes; à ses pieds est couché un jeune malade qu'il abrite sous son large manteau et qu'il va guérir. Cette œuvre, due à l'habile ciseau de M. Toussaint, dont les arts regrettent la mort récente, a conquis tous les suffrages; on ne sait, en effet, qu'admirer davantage de la pureté du dessin, de l'ampleur de l'ensemble, ou de la grâce des détails.

M. Parchappe, dans une harangue d'un style irréprochable, s'est plu à donner à l'auditoire la plus haute idée de la maison de Charenton; puis il a soutenu, avec une énergie qui n'a échappé à personne, le système des asiles fermés, en opposition avec celui des colonies agricoles, de la vie à l'air libre, et a particulièrement maltraité les nouvelles théories hygiéniques et thérapeutiques qui ont cherché à se faire jour en France dans ces derniers temps. L'orateur s'est montré implacable pour des innovations qui comptent cependant de fervents adeptes à l'étranger, et il a terminé en rappelant que les murs même de la maison d'aliénés étaient un remède contre la folie.

M. Delapalme, conseiller à la cour de cassation, est monté

ensuite à la tribune en qualité de président de la commission consultative de la Maison impériale de santé.

M. de Fontanes, directeur de Charenton, dans une improvisation courte, facile et de bon goût, a déclaré ne prendre la parole que pour rendre hommage à la grande figure médicale dont le bronze allait à jamais perpétuer les traits ; puis il a modestement cédé sa place à M. Calmeil, l'ancien élève et le successeur d'Esquirol, qui, dans une savante dissertation, a fait l'historique de la folie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Un grand succès oratoire était réservé à M. Baillarger, qui, au nom de l'Académie de médecine, est venu payer un large tribut d'éloges à l'illustre aliéniste, que nul ne pouvait mieux juger. M. Baillarger, en effet, a été pendant six ans l'interné de prédilection d'Esquirol, et jusqu'à sa mort il a rempli auprès de lui les fonctions de secrétaire intime.

L'orateur de l'Académie, dans un discours d'une grande netteté, et que les applaudissements de l'assemblée ont très fréquemment interrompu, a étudié les progrès de la médecine mentale, et il a attribué à son maître bien-aimé l'ingénieuse et féconde impulsion scientifique à laquelle sont dus tous les travaux modernes sur les névroses et l'aliénation de l'esprit. M. Baillarger n'a eu garde d'oublier la généreuse fondation du *prix Esquirol*, et il a terminé par des considérations d'un ordre élevé sur la découverte de la paralysie générale, « cette maladie si grave, qui frappe l'homme dans la force de l'âge, pour le faire passer par la plus lente et la plus affreuse dégradation. »

M. Trébuchet, au nom du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine, ainsi qu'au nom des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, est venu lire à son tour une note intéressante sur les services rendus par Esquirol à l'hygiène publique, et il a prouvé que les travaux si considérables de l'aliéniste n'avaient pas nui à l'initiative de l'hygiéniste.

Enfin, M. Delasiauve, vice-président de la Société médico-

psychologique, a, dans les meilleurs termes, salué Esquirol comme le promoteur indirect d'une réunion très méritante d'infatigables travailleurs.

A cinq heures, la cérémonie était terminée.

Nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir reproduire, comme nous en aurions le vif désir, toutes les belles paroles qui ont été dites à cette occasion, mais nous allons cependant mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours du président et celui de l'orateur de l'Académie.

#### DISCOURS DE M. PARCHAPPE.

Mesdames et Messieurs,

Dans la glorification de l'homme de dévouement et de science dont la statue qui vient d'être dévoilée est destinée à perpétuer ici l'image et le souvenir, il y a plus qu'un hommage de reconnaissance et un acte de justice.

Il y a un éclatant témoignage de la profonde sympathie de l'Empereur et de la France pour l'œuvre sainte de la bienfaisance et du progrès.

Il y a aussi un exemple et une leçon.

Au centre d'un imposant ensemble d'édifices, la sculpture nous montre Esquirol donnant abri sous son manteau, tout près de son cœur, à un malheureux insensé, et méditant sur ce qu'il va faire pour le guérir.

Certes, cela veut dire avant tout qu'ici une pensée médicale, la pensée d'Esquirol, a inspiré la création due au talent d'un habile architecte; qu'ici une vie de science et de dévouement, la vie d'Esquirol, a été brillamment et noblement consacrée au service de la plus grande des infortunes humaines.

Mais, tout en exprimant ces deux idées principales de l'hommage rendu à une personne, cette statue, dans la place qu'elle occupe et dans l'action qu'elle représente, a aussi les caractères d'un symbole, et, par là, se rapproche du but suprême de l'art,



De la reconnaissance et de l'admiration dues à un savant et à un bienfaiteur de l'humanité, en face de cette image qui rappelle aux parents, aux amis, aux élèves d'Esquirol, des traits qui leur sont chers, la pensée s'élève jusqu'à l'œuvre même à laquelle il a dévoué sa vie et jusqu'aux devoirs que son exemple impose.

Une telle interprétation ne serait sans doute pas désavouée par l'éminent artiste qu'une mort prématurée a cruellement frappé si peu de temps après qu'il avait communiqué la vie à ce bronze, pour qu'il nous dît :

C'est ici un asile d'aliénés !

C'est à la voix de la médecine que ces pierres se sont harmonieusement groupées en abris protecteurs pour toutes les variétés de la souffrance chez l'aliéné !

C'est dans le cœur que la science doit puiser ses inspirations pour le soulagement de l'aliéné !

« Il faut aimer les aliénés pour être digne et capable de les servir ! »

La cause des aliénés est accessible par bien des côtés au dévouement et à la bienfaisance.

Sans doute, parmi les victimes de cette cruelle maladie qui rend l'homme incapable de se gouverner dans ses actions et de subvenir à ses besoins, celles qui appartiennent aux rangs de la société où l'on ne peut vivre que par le produit du travail de chaque jour, sont les plus dignes de pitié, et appellent tout d'abord et le plus impérieusement l'assistance de la société et de l'État.

Aussi la création, l'organisation et le perfectionnement de ces moyens d'assistance ont-ils été depuis plus d'un demi-siècle, dans tous les pays civilisés, la constante préoccupation d'un grand nombre d'hommes d'élite et de la plupart des gouvernements.

Dans ce magnifique mouvement de science et de bienfaisance, la France, par ses savants, ses administrateurs et ses institutions, s'est signalée au premier rang ; et c'est une des gloires d'Esquirol d'avoir, dans notre pays, pris rang immédiatement après

Pinel, dans l'initiative d'une réforme qui constitue pour le XIX<sup>e</sup> siècle l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de l'humanité.

Mais immédiatement au-dessus de l'indigence et même dans des rangs plus élevés, l'aliénation mentale, en frappant les individus, apporte des souffrances et des infortunes qui sont aussi de nature à susciter la sollicitude et à motiver l'intervention de la bienfaisance publique.

Les soins que réclament les malades pour leur guérison, pour leur protection, en nécessitant plus habituellement l'isolement en dehors de la famille, représentent des sacrifices d'argent qui, dans les conditions ordinaires, dépasseraient de beaucoup les ressources du plus grand nombre.

Il n'est pas donné à tous de prétendre à obtenir les avantages offerts aux aliénés dans ces asiles privés, où les classes riches sont surtout appelées à trouver, indépendamment des soins efficaces, garantis par l'habileté de médecins éminents, des conditions d'existence appropriées à leurs habitudes et à leurs goûts.

C'est pour suppléer à cette impuissance des familles, c'est pour donner satisfaction à un véritable besoin de la société, que dans les asiles publics d'aliénés principalement destinés à servir de refuge à l'indigence, des places de pensionnaires appropriées aux diverses conditions sociales ont été réservées et mises à la portée des plus modestes fortunes.

Ce que les administrations publiques, en vue d'un but doublement louable, puisque sa réalisation profite à la fois aux pauvres et aux riches, ont généralement fait dans toute l'étendue de la France, ici, dans la Maison impériale de Charenton, le gouvernement l'a institué pour un but analogue et en s'inspirant d'un sentiment encore plus élevé de délicate générosité.

C'est au sein des cités populeuses, des grandes capitales, que la surexcitation de la vie nerveuse chez tous, les entraînements des passions, les excès de travail, de jouissances et de privations chez un grand nombre, constituent une prédisposition toute spé-

ciale aux maladies du système nerveux, qui se traduit dans les populations par une proportion considérable d'aliénés.

C'est là surtout que la folie atteint plus fréquemment les classes moyennes et revêt pour les frapper sa forme la plus grave.

Pour que Paris puisse nous offrir, au sein de l'ordre et de la sécurité, ce développement de plus en plus magnifique des merveilles de l'industrie, des arts et de la science, combien, pour toutes les classes et surtout pour les classes moyennes de la société, d'activité dans le déploiement de l'intelligence, d'ardeur et d'opiniâtreté dans le travail, d'exaltation dans les sentiments d'émulation, de tension dans les aspirations ambitieuses, et combien aussi de déceptions, de souffrances d'amour-propre, de revers de fortune !

Et dans cette vie dévorante à subir par cette foule d'industriels, d'artistes, de savants, de fonctionnaires, véritables soldats de la civilisation, combien de victimes frappées précisément dans leur point le plus vulnérable, l'organe sans cesse mis en action.

N'était-ce pas un véritable besoin de l'organisation sociale que d'offrir près de la capitale un asile à ces blessés de la civilisation ?

Ces coteaux doucement inclinés vers la Marne et la Seine, au pied desquels s'éteignent les murmures et s'apaisent les agitations de Paris, et d'où la vue, au travers d'un riant paysage, ne peut atteindre que le sommet des temples consacrés à Dieu, n'ont-ils pas été bien choisis pour y élever des abris protecteurs et comme un port de refuge pour les naufragés de la grande capitale ?

N'est-ce pas une pensée à la fois grande, généreuse et touchante que d'avoir facilité à tous l'accès de cet asile et d'y avoir ménagé toutes les conditions d'existence que la richesse seule pourrait trouver ailleurs, et que, dans la déchéance de fortune étroitement liée comme conséquence à leur maladie, le littérateur, l'artiste, le savant, le fonctionnaire, peuvent ici obtenir

pour un sacrifice d'argent modique, ou même gratuitement aux frais du Trésor public.

Tout en accomplissant cette œuvre de bienfaisance publique, destination essentielle de la Maison impériale de Charenton, l'État, dans sa munificence, s'est proposé un but plus large et plus élevé qui justifie complètement la grandeur de ses sacrifices pour la fondation de cette institution.

Ce but, c'était la création d'un établissement qui pût servir de modèle, et qui fût, par son organisation administrative et médicale, l'image la plus parfaite des progrès atteints par la psychiatrie dans notre pays.

La Maison impériale de Charenton, bien qu'elle ne représente encore que pour la moitié de son développement la réalisation architecturale de la conception d'Esquirol, occupe déjà, parmi les établissements les plus vantés de la France et de l'étranger, un rang éminent, qui lui est encore plus complètement acquis sous tous les autres points de vue.

Les médecins y ont fidèlement conservé les traditions d'Esquirol, et l'illustration scientifique que le nom du maître avait attachée à la Maison de Charenton, s'y maintient solidement par les travaux du médecin en chef actuel, son élève et son collaborateur.

Le nom glorieux d'Esquirol est encore ici, à la satisfaction de tous, réellement vivant dans la personne de l'un des membres de cette commission qui marche d'un pas ferme et digne vers le but de l'œuvre, dans le plus harmonieux concert de vues et d'action avec l'administration, à qui elle prête le concours de ses lumières et l'appui de son autorité.

Cet accord si désirable et si rare de tous les fonctionnaires d'une grande institution, dans une aspiration commune vers le bien, œuvre méritoire de tous, a été ici rendu possible et facile par les éminentes qualités du cœur et de l'esprit, chez un directeur qui, tout en signalant son administration par des réformes importantes et par une habileté soutenue, est parvenu à

concilier à son autorité tous les suffrages, et à faire aimer autant que respecter dans sa personne l'exercice du pouvoir.

Souvent appelé par mes fonctions à prendre une part active dans le perfectionnement de cette institution, et investi aujourd'hui par Son Exc. le ministre de l'intérieur de l'honneur de la présidence dans une cérémonie destinée à glorifier d'éclatants services, je me trouve heureux de l'occasion qui m'est offerte de rendre un hommage public au mérite et au dévouement des fonctionnaires qui justifient ici complètement la confiance du gouvernement.

Je me plais à exprimer avec conviction l'opinion qu'il ne manquera plus rien à la Maison de Charenton le jour où ses constructions seront achevées.

Il est permis d'espérer que ce jour n'est pas éloigné.

Le projet a toutes les sympathies de l'autorité supérieure, et il occupe, parmi les travaux dont l'exécution successive par l'État est décidée, un rang qui interdit désormais toute crainte d'ajournement prolongé.

Quand la Maison impériale de Charenton sera achevée, elle offrira la plus pure et la plus belle expression du système architectural auquel ont abouti les savantes études d'Esquirol.

Il sera permis alors de juger définitivement ce système dans sa valeur absolue et relative.

Mais il est dès à présent incontestable que, sur sa donnée fondamentale, qui est une pensée médicale, repose désormais, comme sur une base indestructible, l'idéal de l'asile d'aliénés.

Cette pensée, c'est le classement des malades par quartiers distincts, appropriés aux besoins et aux convenances du traitement médical, suivant la nature, la forme et le degré de la maladie.

C'est là ce qui caractérise essentiellement nos asiles publics d'aliénés, et ce qui constitue, au moins à ce point de vue, leur supériorité sur les établissements étrangers, où le principe dominant du classement est très généralement emprunté au taux du prix d'entretien payé pour les malades.

Ici même, à Charenton, où les prix de pension se décomposent en trois catégories très distinctes, il n'y a, pour l'ordonnance systématique des quartiers de classement, comme pour le traitement médical, qu'une seule classe de malades, répartis en groupes aussi nombreux que le réclament les formes de la maladie et les convenances de la thérapeutique.

La réalisation aussi parfaite que possible de cette conception fondamentale, si juste, si humaine et en même temps si médicale, que tous les malades sont égaux devant le traitement, assure pour toujours à la maison de Charenton une valeur inestimable.

C'est à cette subordination de l'architecture à la thérapeutique, pour la première fois réalisée dans les plans proposés et inspirés par Esquirol, que se rattachent tous les perfectionnements successivement introduits dans la fondation, la construction et l'organisation des asiles d'aliénés.

« Une maison d'aliénés est un instrument de guérison ; entre les mains d'un médecin habile, c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales. » Telle est la formule d'Esquirol, que ses successeurs ont adoptée en la développant.

On s'est de plus en plus efforcé de communiquer la vie à cet instrument matériel, en spécialisant, en coordonnant, par rapport à des fonctions déterminées, ses diverses parties, à la manière de ce que sont les organes dans un être vivant ; et c'est ainsi que l'asile d'aliénés, architecturalement conçu comme un système d'instruments d'actions déterminées, est devenu en quelque sorte un organisme dont le médecin est l'âme.

C'est par ce caractère thérapeutique imprimé par Esquirol au type des asiles, qu'il a le plus puissamment concouru à cette grande œuvre de la rédemption des aliénés, à laquelle il a attaché son nom après les Pinel, les William Tuke, les Langermann, et que tant d'hommes d'élite, parmi lesquels doivent être cités des savants récemment enlevés à la science, Ferrus et van der Kolk, ont, en France et à l'étranger, soutenue, développée, perfectionnée.

C'est par son côté thérapeutique surtout que cette œuvre, dans le système de secours généralement adopté par l'assistance publique, se défend tout d'abord victorieusement des attaques inconsidérées qu'elle a eu récemment à subir.

En vain des novateurs, dont on peut louer le zèle et les intentions, tout en condamnant leur inexpérience et leurs illusions, tendent à faire prédominer le réalisme économique sur l'idéal thérapeutique, dans les institutions destinées à secourir l'aliénation mentale.

Est-ce bien sérieusement qu'à l'œuvre commune de tant d'aliénistes éminents, développée durant plus d'un demi-siècle, sous l'impulsion du progrès des sciences et de la civilisation, on s'est cru en droit d'opposer une institution qui, enfantée comme coutume par la superstition du moyen âge et longtemps ensevelie dans un oubli mérité, n'a commencé à éveiller la curiosité que par son étrangeté, à appeler l'intérêt scientifique que par les efforts tentés pour remédier à ses imperfections et à ses abus, et qui n'est encore aujourd'hui jugée digne de vivre qu'à la condition de se transformer et de s'approprier les principaux éléments de nos asiles ?

Pour justifier cette dispersion des aliénés dans des habitations champêtres, suffirait-il d'évoquer l'image vénérable de la vie de famille ?

Comme si, dans nos asiles, les conditions d'une telle existence, possibles pour l'aliéné, n'étaient pas suffisamment réalisées !

Comme si l'aliéné, dans ces familles de paysans gagées pour l'héberger, pouvait trouver autre chose que des hôtes ou des maîtres !

Comme si ce n'était pas dans sa propre famille que l'aliéné capable de la vie libre doit être réintégré ou laissé !

Sous prétexte de fondation de colonies d'aliénés, se déciderait-on à substituer de véritables entreprises d'industrie agricole à l'application savante et bienfaisante du travail industriel et du

travail agricole au traitement curatif et palliatif de la folie dans les ateliers et la ferme de nos asiles ?

Et sera-t-il possible de se laisser faire illusion par ces promesses d'exonération des charges départementales, jusqu'alors si fécondes en déceptions ?

S'il devait en être ainsi, le rôle des serviteurs de la cause des aliénés serait bien changé et surtout bien simplifié.

A quoi bon désormais, non pas seulement tous ces chefs d'œuvre de l'art architectural, si la chaumière d'un paysan peut suffire, mais encore tout ce luxe de science psychiatrique, si le premier venu est apte à protéger et à guérir les insensés.

Pourquoi s'obstiner à relever jusqu'à la dignité d'infirmier le serviteur de l'aliéné ?

Pourquoi demander à de saintes femmes, puisant dans le sentiment religieux un surcroît d'ardeurs charitables, le concours de leur intelligent et délicat dévouement ?

Et le médecin aliéniste lui-même, qu'aurait-il besoin de ces efforts de tous les jours et de tous les instants, pour s'élever, par la science et le caractère, jusqu'à la hauteur de sa mission ? Non, notre idéal ne subira pas un pareil abaissement.

J'en prends à témoin cette vie d'Esquirol, que des voix éloquentes ne vont pas tarder à développer sous nos yeux dans toute l'abondance de ses divers mérites.

Dans cette vie, j'ai tenu à signaler surtout un modèle pour tous les aliénistes, en affirmant que la route où Esquirol a laissé les impérissables traces de son passage, est celle qu'il faut encore suivre.

Ce n'est ni l'observateur exact et judicieux, ni l'écrivain clair et correct, ni le pathologiste profond qui a soulevé et éclairé toutes les questions de la psychiatrie, c'est le défenseur de la cause des aliénés, c'est l'initiateur du système de nos institutions d'assistance publique, que j'ai voulu mettre en pleine lumière.

C'est dans ce caractère dominant de son œuvre totale que



j'ai cherché, en même temps que son titre le plus éminent à la reconnaissance publique, le plus fécond enseignement d'une carrière qui aboutit à la gloire d'un tel jour.

Si, parmi ceux qui m'écoutent, il n'en est aucun qui ait besoin de cet exemple pour continuer à embrasser dans un amour infini les malheureux insensés et à consacrer un dévouement sans bornes à leur cause, combien n'en est-il pas qui ont besoin d'être soutenus, dans une vie d'abnégation et de sacrifices, par la perspective de ces témoignages de gratitude et d'estime qu'on marchande trop souvent aux vivants.

N'oublions pas que, même pour le savant, cette vie n'est qu'une épreuve, et que le temps de la justice est au delà.

Ne craignons pas de placer trop haut notre but, et trop loin nos espérances. C'est le droit de l'homme d'aspirer aux palmes immortelles.

Le dévouement et le travail ont leur récompense assurée dans le témoignage de la conscience et la justice de Dieu.

Que le souvenir de cette cérémonie leur inspire quelque espoir dans la reconnaissance des hommes et quelque confiance dans les jugements de la postérité.

#### DISCOURS DE M. BAILLARGER.

Messieurs, l'Académie de médecine, dont Esquirol était un des membres les plus éminents, a déjà rendu à la mémoire de ce médecin célèbre un hommage dont sa famille, ses amis et ses nombreux élèves sont justement fiers.

Jamais Pariset n'a été plus éloquent que le jour où il eut, comme il le dit, le douloureux honneur de prononcer l'éloge de celui qu'il appelait son cher Esquirol.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont entendu cet éloge n'en ont point oublié le touchant exorde inspiré par le cœur, et qui produisit tout d'abord une émotion si vive, que la voix de l'orateur fut aussitôt couverte par les applaudissements una-

nimes de l'assemblée. Après plus de vingt années, il me semble encore que j'assiste à cette séance, où la gloire de mon vénéré maître reçut une si éclatante consécration ; que j'entends encore célébrer cette vie si bien remplie, dans laquelle les actes de l'homme de bien se trouvent si intimement unis aux travaux du savant.

Plein de ces souvenirs, je voudrais pouvoir me borner à vous les rappeler ; mais, malgré mon insuffisance, j'ai dû accepter comme un devoir de vous entretenir quelques instants des principaux travaux qui ont assuré à Esquirol une place si élevée parmi les médecins de notre époque.

La folie, on le sait, pervertit ou éteint les plus nobles facultés de l'homme, celles qui constituent l'homme lui-même.

Le médecin qui se voue à l'observation des aliénés voit donc, à chaque pas, se poser devant lui les problèmes si difficiles de la science des rapports du physique et du moral, et se trouve ainsi nécessairement conduit vers les études médico-psychologiques. Mais alors que d'écueils à éviter ! et combien n'est-il pas facile de se laisser entraîner loin du champ de l'observation par des théories séduisantes, mais étrangères à l'art de guérir !

Esquirol a su résister à ces entraînements, et s'il a signalé les différents systèmes imaginés, comme il le dit, pour expliquer les symptômes de l'aliénation mentale, il a eu bien soin de faire remarquer que la connaissance n'en est pas nécessaire pour la guérison des malades. Il rappelle que nous ignorons la nature de la douleur, ce qui n'empêche pas qu'on ne parvienne souvent à la calmer. Combien de maladies dont la cause nous échappe et que le médecin cependant traite avec succès ! Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la folie ?

Ce n'est pas assurément qu'Esquirol prétendit imposer des limites aux recherches : il rappelait seulement le but principal vers lequel elles doivent tendre, celui que la science ne doit jamais perdre de vue.

Peut-être ne sera-t-on point surpris qu'avec de telles opi-

nions, le savant dont nous honorons aujourd'hui la mémoire n'ait pas tenté une de ces grandes réformes souvent plus brillantes que durables. Observateur patient et plein de sagacité, son principal mérite a été de réunir, d'analyser et de classer ces faits nombreux qu'on retrouve à chaque pas dans ses ouvrages. C'est en suivant cette voie si sûre qu'il est parvenu à dissiper de graves confusions et à réaliser dans la science de remarquables progrès.

Je me bornerai à rappeler ici les principaux.

Parmi les symptômes de la folie, il en est un, le plus étrange peut-être, qui donne aux produits de l'imagination toutes les apparences de la réalité : c'est l'*hallucination*.

Les travaux d'Esquirol ont beaucoup contribué à éclairer l'histoire de ce phénomène, et à lui assigner, dans l'étude de l'aliénation mentale, la place importante qu'il occupe aujourd'hui. C'est lui qui, le premier, a nettement distingué les *hallucinations* des *illusions* des sens. Il a surtout beaucoup mieux observé qu'on ne l'avait fait avant lui les hallucinations de l'ouïe, à peine mentionnées par Pinel, et cependant, de toutes, les plus fréquentes et les plus graves.

Nos asiles renferment une classe de malades qui offrent le spectacle le plus affligeant. Leurs traits relâchés, leur regard éteint, leur physionomie sans expression, permettent de les séparer facilement des autres aliénés, qui se distinguent, au contraire, par l'exaltation des idées et des sentiments. C'est, en effet, l'opposition de la faiblesse et de la force, de l'inertie et de l'activité.

Ces malades, chez lesquels l'intelligence semble éteinte et dont la vie paraît purement automatique, Pinel les a tous et indistinctement désignés sous le nom d'idiots.

Esquirol s'est attaché à l'étude de ces pauvres déshérités; et cette étude, en apparence si ingrate; l'a conduit à une distinction très importante. Il a démontré qu'il était impossible de laisser confondre dans une même classe les idiots de naissance et

les malades dont l'intelligence ne s'est éteinte qu'après avoir acquis son entier développement. C'est aux premiers cas seulement qu'il réserve le nom d'idiotie ; les autres sont rattachés par lui à la démence.

« L'homme en démence, dit-il, est privé des biens dont il » jouissait autrefois, c'est un riche devenu pauvre ; l'idiot a » toujours été dans l'infortune et la misère. »

Cette simple comparaison indique si bien la différence de l'idiotie et de la démence, qu'il est inutile d'insister sur une distinction que la science a d'ailleurs depuis longtemps consacrée.

Les délires partiels constituent un des chapitres les plus importants de l'histoire des maladies mentales, et ce chapitre, Esquirol l'a étendu et éclairé de la plus vive lumière. On sait que c'est lui qui a créé et fait accepter dans la science le mot *monomanie*. On sait aussi quel retentissement ses opinions sur cette maladie ont eu devant les tribunaux.

Je craindrais, en pénétrant dans ce sujet si vaste, de me laisser entraîner trop loin. Permettez-moi seulement, à l'occasion de la *monomanie homicide*, de rappeler un fait qui, à mes yeux, honore autant Esquirol que les plus belles pages qu'il ait écrites.

Pinel professait qu'il existe des manies sans délire, que certains malades commettent des meurtres sans y être poussés par une passion, par des conceptions délirantes ou des hallucinations ; qu'ils tuent sans motifs, entraînés par une impulsion aveugle et irrésistible.

Esquirol s'était élevé contre cette opinion et l'avait combattue par des arguments de nature à jeter au moins du doute sur la doctrine de son maître.

Dix ans plus tard, éclairé par l'expérience, il proclame l'erreur dans laquelle il était tombé ; il déclare, sans aucune réticence, qu'il a observé des folies sans délire et qu'il a dû se soumettre à l'autorité des faits.

Quoi de plus honorable qu'un pareil aveu, dont la simplicité rehausse encore le mérite ? Ceux que la passion aveugle, ou qui cessent d'observer, refusent quelquefois de modifier leurs opinions. Esquirol, messieurs, ne portait dans ses études d'autre passion que celle de la vérité, et sa vie tout entière a été consacrée à l'observation.

La pathologie des maladies mentales a vu surgir, au commencement de ce siècle, une découverte qui constitue le plus grand progrès qu'elle ait accompli jusqu'ici : je veux parler de la *paralysie générale*, dont les victimes encomrent aujourd'hui nos asiles et que les prédécesseurs d'Esquirol n'avaient point observée.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir, le premier, appelé l'attention sur cette maladie si grave, qui frappe l'homme dans la force de l'âge, pour le faire passer par la plus lente et la plus affreuse dégradation ; c'est lui qui, dans ses leçons cliniques, dans sa pratique, signalait chaque jour ces symptômes si légers, avant-coureurs des plus grands accidents. Combien de fois n'a-t-il pas étonné de célèbres praticiens, en annonçant avec assurance l'incurabilité absolue d'un malade jeune et plein de force, et qui, pour des yeux moins expérimentés, semblait réunir tant de chances de guérison !

Sans doute, l'histoire de la paralysie générale s'est fort agrandie depuis Esquirol, peut-être sa manière d'envisager cette maladie ne compte-t-elle plus aujourd'hui que de rares partisans ; il ne lui en reste pas moins le mérite d'avoir ouvert cette voie nouvelle, et qui, depuis, a été si féconde.

Si je n'avais dû m'imposer ici des limites, il me resterait à passer en revue beaucoup d'autres travaux d'Esquirol, ceux surtout qu'il a consacrés à l'épilepsie et au suicide ; — à vous citer beaucoup d'excellents mémoires disséminés dans divers recueils, et spécialement dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, dont il fut l'un des fondateurs ; — à vous parler de l'impulsion qu'il a donnée aux études statistiques, et de la

part si large qu'il a prise à la réforme des établissements d'aliénés. Le mémoire adressé par lui au ministre de l'intérieur dès 1818, des notices réunies sur un grand nombre d'établissements, enfin le plan d'un asile modèle qu'il a publié, suffisent pour prouver combien cette réforme occupait sa pensée.

Les principaux travaux d'Esquirol ont été réunis en deux volumes et forment un *Traité des maladies mentales*, si riche d'observations et l'un des ouvrages dont s'honore le plus la médecine française.

Esquirol n'a pas seulement beaucoup écrit, il a été un praticien d'une grande habileté et d'une remarquable sûreté de jugement. Personne mieux que lui ne savait prendre sur les malades une influence rapide et sûre ; personne n'avait au plus haut degré le talent de s'emparer de leur confiance.

S'il a concouru aux progrès de la science par ses propres travaux, Esquirol l'a encore servie par l'activité féconde qu'il savait entretenir parmi ses élèves. Il leur indiquait des sujets de recherches, les aidait de ses conseils, les soutenait contre les difficultés.

Il avait fondé un prix qu'il accordait chaque année à l'auteur du meilleur mémoire sur les maladies mentales. Parmi les lauréats, on peut citer, entre beaucoup d'autres, les noms de Georget et de Bouchet, de MM. Foville, Falret et Voisin, et enfin celui de M. Calmeil, le savant médecin en chef de cette maison.

Le prix créé par Esquirol a été rétabli, il y a dix ans, par M. Mitivié, qui a voulu ainsi s'associer à la généreuse pensée de son oncle. Ce prix porte le nom de son premier fondateur.

Peut-être, malgré tant de conditions de succès, Esquirol ne fût-il pas devenu le chef d'une si nombreuse école, s'il n'eût trouvé un dernier et puissant auxiliaire dans l'attachement qu'il inspirait à tous ses élèves. Plein pour eux d'une sollicitude toute paternelle, on le voyait s'occuper de leur avenir et rechercher avec empressement les occasions de leur être utile. De là ces liens nouveaux qui resserraient ceux que la science avait déjà formés.

C'est ainsi qu'Esquirol, par ses travaux, par son enseignement, le premier qui ait été fait en France sur les maladies mentales, — par ses succès dans la pratique, est arrivé à conquérir une des plus grandes réputations médicales de notre époque.

L'honneur si mérité et si éclatant rendu aujourd'hui à sa mémoire sera vivement ressenti par sa famille, ses élèves, et par tous les médecins auxquels il a légué, dans la carrière qu'il a illustrée, de si beaux exemples à suivre. Noble privilège de certaines existences de rayonner ainsi sur tout ce qui les entoure !

C'est à Charenton, sur ce théâtre de ses travaux, c'est au milieu des malades qu'il entourait de tant de soins, que devait s'élever la statue d'Esquirol. C'est ici, messieurs, que sera désormais sa nouvelle patrie !

Applaudissons donc à la pieuse pensée qui a présidé à l'érection de ce monument, destiné à perpétuer dans cet asile le souvenir de l'homme de bien dont la modestie égalait le talent, et qui consacra toute sa vie à la science et à l'humanité !

---

---

---

# REVUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

REVUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE.

JOURNAUX FRANÇAIS.

Annales d'hygiène et de médecine légale

(Juillet 1862).

---

## LE SOMNAMBULISME NATUREL.

DISCUSSION MÉDICO-LÉGALE

SUR LE CRIME ET LE SUICIDE ACCOMPLIS PENDANT LE SOMMEIL SOMNAMBULIQUE,

Par M. le Docteur **LEGRAND DU SAULLE.**

---

Le sommeil est le père de la mort, disait la mythologie grecque. Il n'en est que l'image imparfaite, d'après les physiologistes. Vienne l'interprétation hésitante et contradictoire des psychologues, et les phénomènes si étranges du sommeil continueront à flotter dans une mystérieuse atmosphère.

Tout en évitant avec scrupule les données à base hypothétique, tout en n'envisageant le fait lui-même que dans ce qu'il a de plus apparent, de moins discuté, on ressent malgré soi une anxieuse impression, lorsqu'on songe au frappant contraste qui du même individu semble faire deux hommes différents. L'être doué de raison et livré au contact des affaires humaines, se meut au gré de ses désirs ; il va, vient, ordonne, est obéi : ses aptitudes l'ont-elles porté au culte des sciences, il s'illustre par des découvertes ; artiste, les siècles vont respecter ses œuvres ; soldat, il gagne des batailles dont l'histoire enregistrera le récit ; son intelligence justement admirée profite à tous, son activité ne sait pas d'obstacles, son cœur est un précieux trésor. Eh bien ! dans cette période de vingt-quatre



heures que règle le cours du soleil, il arrive un moment où tant de nobles attributs sont terrassés. Le sommeil règne en souverain sur l'ensemble des facultés, et ses liens, après avoir enlacé l'enveloppe grossière, ont permis à l'esprit de recouvrer sa liberté, de s'isoler du monde extérieur ou même de se donner un repos relatif. Masse inerte, sans instincts et sans défense, l'homme qui dort est inexorablement voué à tous les hasards et demeure à la merci de l'arme du passant, de la pierre qui roule, de l'arbre qui se brise. Cependant il ne s'agit toujours que du même homme, et la ligne de démarcation est seulement tracée par l'état d'activité ou d'inertie, de fatigue ou de repos.

L'exercice de la pensée n'est qu'affaibli pendant le sommeil, il n'est point suspendu. Dans un très grand nombre de cas, l'homme ne conserve à son sommeil aucune trace de sensation, aucune reminiscence d'idées incohérentes, mais l'esprit ne s'est pas évanoui pour cela : les impressions psychiques de la nuit ont été faibles, fugaces, peu saisissantes, mais elles se sont produites et leur souvenir seul fait défaut. Il n'y a point de sommeil sans rêve : « Ce serait la mort de l'âme, » a dit Descartes. Dans le rêve comme dans la veille, on retrouve des idées, des sentiments, des passions ; mais rien n'enchaîne, ne dirige, ne coordonne ces divers mouvements de l'âme : leur bizarrerie n'a parfois d'égale que leur impossibilité. Cependant, au milieu même de cette confusion et comme si le désordre pouvait inspirer le génie, on a vu des écrivains, des poètes, des philosophes ou des compositeurs, puiser dans le sommeil quelques conceptions nouvelles : Voltaire, Coleridge, Condillac et Tartini témoignent du fait.

Mais, prêtons un peu d'attention au spectacle de cet homme endormi, qui joue de la harpe au milieu de son sommeil, se lève, s'habille, marche, lit, écrit, prêche, se hisse à la crête des toits, monte à cheval, poignarde son chef, ou se suicide : on l'appelle un somnambule.

Dans cet état, « l'horizon s'agrandit », dit M. Moreau (de Tours), l'activité mentale s'exerce bien plus sur des souvenirs, c'est-à-dire sur des impressions provenant de choses réelles, que sur des créations fantastiques de l'imagination.

Bien que les organes de la vie physique prêtent leur appui à cette sorte d'illumination de l'esprit, bien que la force, l'énergie et la violence soient déployées dans une série d'actes échappés à la veille, le rêve, loin d'être atténué dans son expression, deviendra, au contraire, d'une vivacité très grande ; c'est même à cette vivacité que seront dues les déterminations qui nous frappent d'étonnement.

« En même temps, dit M. Lélut, que la mémoire retrace au somnambule, dans toute leur force et leur enchaînement, ses préoccupations, ses affections, ses idées, l'imagination lui représente avec une clarté non moins vive les objets avec lesquels il est le plus familier, dans des rapports qui lui sont parfaitement connus et qu'il a pu vérifier avant son sommeil (1). » On peut par là se rendre compte jusqu'à un certain point de la précision et du succès des mouvements exécutés, et comprendre comment certains objets sont recherchés, saisis ou évités. Seulement, comme l'a très bien fait remarquer M. Alfred Maury, à partir de l'instant où cesse cette disposition mentale toute particulière, le somnambule, à moins d'une connaissance parfaite des lieux, pourra se tromper, et peut-être, en tombant du haut de sa fenêtre, trouvera-t-il la mort en guise de réveil.

Un jeune somnambule dont a parlé M. Maury, se levait, parcourait l'appartement l'œil fixe, n'apercevant aucun de ceux qui l'observaient et sans se heurter aux meubles ; « mais c'était si bien, dit-il, la mémoire qui le guidait, que si l'on venait à changer la place de l'un de ces meubles, à le mettre sur son passage, il donnait contre et s'éveillait alors généralement. »

L'exaltation parfois si prodigieuse de la mémoire et de l'imagination s'accompagne d'une hyperesthésie insolite des sens : c'est à l'aide de ces deux phénomènes et de leur action simultanée que les somnambules exécutent les actes les plus surprenants. Citons-en quelques exemples.

Francesco Soave a rapporté l'observation de Castelli, qu'on trouva une nuit endormi, traduisant de l'italien en français et cherchant les mots dans un dictionnaire. Les assistants éteignirent sa lampe. Se voyant dans l'obscurité, Castelli se dirigea vers la cuisine dans le but d'y chercher de la lumière, quoique des bougies éclairassent l'appartement. Il entendait les conversations qui étaient en rapport avec ses pensées, mais il restait étranger aux discours tenus par les personnes présentes et qui roulaient sur d'autres sujets.

Pendant un accès de somnambulisme, une jeune fille, dont l'observation a été rapportée par Müller (2), lisait, les yeux fermés, dans son livre de prières, mais parfois, pour mieux distinguer, elle approchait le livre de sa figure ou de ses paupières.

Le fait le plus étrange et certainement le moins connu, est celui dont on trouve la relation dans les *Actes de l'Académie de Breslau*

---

(1) *Mémoire sur le sommeil et le somnambulisme*, 1852.

(2) *Archives de Nasse*.

de 1725, et que M. Maury vient d'exhumer (1). En voici le résumé :

Un jeune cordier, âgé de vingt-deux ans, était déjà, depuis trois ans, sujet à des attaques de somnambulisme qui le prenaient à toute heure du jour, tantôt au milieu de son travail, soit qu'il fût assis, qu'il marchât ou qu'il se tint debout ; son sommeil était subit et profond ; il perdait alors l'usage des sens, ce qui cependant ne l'empêchait pas de continuer son ouvrage. Au moment du paroxysme de la crise, il fronçait le sourcil, les yeux s'abaissaient, les paupières se fermaient et tous les sens devenaient obtus. On pouvait alors impunément le pousser, le pincer, le piquer ; il ne sentait, n'entendait rien, alors même qu'on l'appelait par son nom ou que l'on déchargeait un pistolet à ses oreilles. Sa respiration ne faisait pas entendre le plus léger souffle ; il ne voyait pas et l'on ne pouvait pas lui ouvrir les paupières. Tombait-il dans cet état en filant sa corde, il continuait son travail comme s'il eût été éveillé ; marchait-il, il poursuivait son chemin, parfois un peu plus vite qu'auparavant, et toujours sans dévier. Il alla ainsi plusieurs fois en dormant de Naumbourg à Weimar. Un jour, passant par une rue où il se trouvait du bois coupé, il sauta par-dessus, ce qui prouve qu'il apercevait les objets. Il se garant également bien des voitures et des passants. Une fois, étant à cheval, à environ deux lieues de Weimar, il fut pris par son accès : il continua néanmoins à faire trotter sa monture, traversa un petit bois où il y avait de l'eau, et y abreuva son cheval. Arrivé à Weimar, il se rendit au marché, se conduisant au travers des passants et des étalages, comme s'il eût été éveillé ; puis il descendit de son cheval et l'attacha à un anneau qui tenait à une boutique, monta chez un confrère où il avait affaire, lui dit quelques mots, et ajouta qu'il se rendait à la chancellerie. Après quoi il s'éveilla tout à coup, et, saisi d'étonnement et d'effroi, il se confondit en excuses.

Le sens du toucher joue chez le somnambule un rôle essentiellement actif. Il est peut-être encore plus hyperesthésié que les autres. « C'est ce sens, dit M. Lélut, qui lui vient en aide dans ses promenades périlleuses sur les toits, au bord des fleuves, promenades qu'il connaît, et pour lesquelles il a besoin d'être entièrement abandonné à la direction des fantômes de son imagination, ou plutôt de sa mémoire. C'est ce sens surtout dont l'action surexcitée lui donne les moyens d'exécuter d'autres actes plus merveilleux encore ; d'écrire avec une correction extrême de la prose, des vers, de la

---

(1) *La magie et l'astrologie*, 1860.

musique ; de distinguer et de choisir parmi les objets les plus ténus ceux qu'il destine aux ouvrages les plus délicats ; actes complexes, difficiles, qui nécessiteraient, dans l'état de veille, l'exercice le plus attentif du sens de la vue. »

La surexcitation nerveuse qui se rencontre dans l'état de somnambulisme atteint dans quelques cas une telle apogée, que les frontières de la physiologie sont dépassées, et que les sujets entrent de plain-pied dans le domaine de la pathologie. Il arrive d'ailleurs très fréquemment que les somnambules sont affectés d'hypochondrie, d'hystérie, d'extase, de catalepsie, de névropathisme avec anesthésie, etc. Ici la névrose sert de sauf-conduit.

Les somnambules perdent, à de très rares exceptions près, et d'une façon complète, le souvenir de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil ; ils ne se rappellent rien, et si vous venez à leur en parler, vous faites naître chez eux la plus sincère surprise. M. Alfred Maury explique cet oubli absolu par la vive concentration, par la profonde absorption de l'esprit, qui détermineraient dans les parties du cerveau en exercice dans cet acte de contemplation et de pensée un véritable anéantissement. « L'accès passé, dit-il, au lieu de continuer leur action, elles demeurent comme frappées d'impuissance. Le somnambule oublie son acte, précisément parce que l'intensité de l'action mentale a été portée à ses dernières limites ; l'esprit a été épuisé dans ce commerce avec lui-même. » Cette explication assez séduisante nous paraît rationnelle, et nous nous y rallions volontiers.

M. le docteur Macario a cité l'observation d'une jeune femme somnambule à laquelle un homme fit violence. Éveillée, elle n'eut aucune conscience de l'outrage commis sur elle, et ce ne fut que dans un nouveau paroxysme qu'elle révéla le fait à sa mère. On devine toutes les conséquences médico-légales possibles qu'entraînent d'aussi lâches attentats.

Dans les rêves ordinaires, il n'est pas très rare de constater des rappels de souvenirs comparables à celui dont a parlé M. Macario.

Nous devons mentionner à cette place l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil, car nous retrouvons là des phénomènes qui présentent quelque analogie avec ceux du somnambulisme. Le passage du sommeil à la veille et de la veille au sommeil a lieu d'une manière graduelle et uniforme, bien que certaines circonstances puissent l'accélérer ou le ralentir. Au réveil, nos sens sont encore appesantis et nos mouvements peu sûrs ; de même, au moment où nous nous endormons, nos yeux sont déjà fermés, que l'audition s'effectue encore et que nous répondons même aux ques-

tions que l'on nous adresse. Dans cet état intermédiaire, l'homme conserve une idée plus ou moins obscure de son état extérieur, c'est-à-dire du temps, du lieu, des objets environnants : les actes qu'il commet alors sont purement automatiques, mais il a quelquefois à en répondre devant les tribunaux.

Au dire des militaires qui ont vieilli dans les camps, — de ceux dont le témoignage peut être le moins suspecté, — des soldats auraient parfois blessé ou tué au bivac quelques-uns de leurs camarades occupés à les réveiller. Dans leur trouble, ils se seraient crus surpris par l'ennemi et se seraient machinalement défendus. Nous sommes loin, à coup sûr, de considérer ce fait comme impossible.

Un jeune homme avait souvent des rêves terribles. Une nuit que son père s'était levé, il entendit le grincement d'une porte; il saisit son fusil et attendit en guettant celui dont les pas s'approchaient. Aussitôt que son père fut à sa portée, il le frappa en pleine poitrine (1).

Un homme, rêvant qu'il se battait avec un loup, tua d'un coup de couteau l'ami qui était couché à côté de lui (2).

Taylor rapporte qu'un marchand dormait dans la rue, ayant à la main une canne à épée; réveillé par un passant, il se précipite dessus et le blesse mortellement (3).

L'observation la plus frappante peut-être est celle qu'a rapportée Hoffbauer. Nous la résumons ainsi qu'il suit :

Bernard Schedmaizig, couché avec sa femme sous un hangar, s'éveille en sursaut à minuit, en proie sans doute à un songe très pénible. Il aperçoit debout, auprès de lui, un fantôme effrayant. La crainte, l'obscurité de la nuit, l'empêchent de distinguer les objets. D'une voix tremblante, il s'écrie à deux reprises différentes : *Qui va là?* Il ne reçoit point de réponse, et croit voir le fantôme s'avancer sur lui. Égaré par la terreur, il s'élançe de son lit, saisit une hache qu'il avait habituellement à ses côtés, et frappe avec cette arme le prétendu spectre. Tout cela se passa avec une telle rapidité, qu'un seul instant ne fut même pas laissé à la réflexion. Un profond soupir et la chute du fantôme rappelèrent Bernard Schedmaizig à lui-même : il avait mortellement blessé sa femme.

En thèse générale, nous ne supposons pas que l'on doive être regardé comme responsable d'un acte commis dans l'état intermédiaire au sommeil et à la veille; mais comme il serait à craindre que

(1) Henke, *Zeitschrift*, 1851, p. 346.

(2) *Österreich. Zeitschr. f. pract. Heilkunde*, vol. I, p. 42.

(3) Knaggs, p. 52.

quelqu'un se servit de ce prétexte pour assouvir sa haine ou satisfaire sa passion criminelle, il convient, dans l'instruction de l'affaire, de procéder avec une sage lenteur, de scruter les antécédents et le caractère de l'inculpé, de discuter l'intérêt qu'il pouvait avoir dans la perpétration du forfait; de commencer, en un mot, par se placer au point de vue d'une simulation possible. Quant au médecin expert, la connaissance intime des phénomènes psychiques du sommeil, des rêves et du somnambulisme naturel, le mettra en garde contre un avis hasardé: puisant sa conviction autant dans l'étendue de son savoir que dans les circonstances particulières du fait, il éclairera loyalement la conscience du juge.

Le sommeil et les rêves donnent lieu parfois à des déterminations capables de causer un très grand embarras, et de plonger magistrats et médecins dans la plus anxieuse perplexité; l'hallucination est d'ordinaire le point de départ et la cause originelle de l'acte commis. Qu'il nous suffise d'en rapporter, d'après M. Brierre de Boismont, un exemple saillant.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1843, un jeune homme se présente dans une auberge près de Lyon, demande à souper et choisit un appartement pour la nuit. Sur les dix heures du soir, l'aubergiste entend du bruit dans la chambre de l'étranger. Il s'empresse d'y monter; mais, à peine est-il entré, qu'il est frappé avec la lame d'une paire de ciseaux de tailleur d'habits. Ce jeune homme, saisi et désarmé, est interrogé sur le motif qui l'a poussé au crime. Il répond qu'il a vu l'aubergiste tuer deux hommes, qu'il l'a *entendu* comploter de l'assassiner, et qu'alors il s'est décidé à vendre chèrement sa vie. Transféré dans les prisons de Lyon, cet accusé, dans tous les interrogatoires qu'il a subis, a fait preuve d'un grand sens et d'une intelligence ordinaire. Il a narré de nouveau tout ce qu'il a *vu*, *entendu* et *sent*i. Son récit a toujours été celui d'un homme convaincu, sans passion, qui se réjouit d'avoir échappé à un grand danger. Sur les rapports de MM. les docteurs Chapeau et Tavernier, une ordonnance de non-lieu a été rendue.

En réfléchissant à ce procès, on ne peut s'empêcher de songer à toutes les difficultés qui fussent infailliblement survenues si l'étranger avait tué l'aubergiste; s'il avait eu par hasard quelque motif de haine contre lui; si un débat s'était seulement élevé entre eux, ou bien si un projet de vol avait été soupçonné!

En somme, il est évident que si le sommeil et les rêves sont constatés de la manière la plus irréfragable, la justice des hommes n'a point à intervenir. C'est ce qu'a également pensé M. Alfred Maury: « Dans le songe, dit-il, il y a à la fois ignorance, incapacité

intellectuelle, par suite de l'engourdissement du cerveau, de l'imperfection des perceptions, et absence de liberté morale ; à raison de la spontanéité des idées, de l'action instantanée des penchants, l'homme est contraint et égaré. »

Envisagé au point de vue médico-légal, le somnambulisme présente de telles difficultés, que les auteurs se sont presque donné le mot et n'ont fait qu'effleurer la question. Avant de discuter le principe de la responsabilité ou de l'irresponsabilité du somnambule devant la loi, groupons ici quelques faits.

Les *Archives générales de médecine* de 1827 rapportent qu'un homme de Louhans, étant une nuit dans une auberge, se mit à crier : *Au voleur !* Quelqu'un ouvre la porte et lui demande ce qu'il a. « Ah ! c'est toi, coquin », répondit-il, et il tire un coup de pistolet. Poursuivi par ce fait, cet homme fut acquitté après avoir prouvé qu'il était sujet au somnambulisme.

Un homme, dans un accès de somnambulisme, rêve que sa femme, couchée dans le même lit, lui est infidèle : il la blesse dangereusement avec un poignard qui ne le quittait jamais. Ce fait se passa à Naples, il y a dix ans, et l'avocat Maglietta publia, à cette occasion, un très remarquable mémoire dans lequel il soutint que les coups et blessures portés par un individu endormi et dans un état complet de somnambulisme ne sauraient l'exposer à aucune peine.

« On lit, dit M. Brierre de Boismont, dans les *Portraits historiques de Lodge*, par sir Peter Lely, que le père de lord Culpeper, si fameux comme rêveur, comparut en 1686 devant les assises d'Old-Bailey pour avoir tué un garde et son cheval. Il plaida le somnambulisme, et fut acquitté en produisant environ cinquante témoins qui attestèrent les choses extraordinaires faites par lui dans son sommeil (1). »

Un somnambule que M. Alfred Maury a bien connu, M. de D..., saisit, une nuit, dans un accès de somnambulisme, sa femme couchée à ses côtés, et voulut la jeter par la fenêtre. Il criait : *Au feu !* Que fût-il advenu judiciairement, si, à bout d'efforts et de résistance, cette malheureuse dame avait été précipitée sur le pavé ?

L'observation émouvante qui va suivre, et qui porte avec elle le cachet de l'exactitude et de la vérité, a été rapportée par Fodéré, qui la tenait d'un témoin oculaire. On la trouve également relatée en ces termes dans l'ouvrage d'un magistrat de la cour de cassation :

« Dom Duhaget était d'une très bonne famille de Gascogne, et avait servi avec distinction : il avait été vingt ans capitaine d'infan-

---

(1) *Des hallucinations*, 3<sup>e</sup> édit., p. 338.

terie ; il était chevalier de Saint-Louis. Je n'ai connu personne d'une piété plus douce et d'une conversation plus aimable.

» Nous avions, me disait-il, à \*\*\*, où j'ai été prieur avant de venir à Pierre-Chatel, un religieux d'une humeur mélancolique, d'un caractère sombre, et qui était connu pour être somnambule. Quelquefois, dans ses accès, il sortait de sa cellule et y rentrait seul ; d'autres fois il s'égarait et l'on était obligé de l'y reconduire. On avait consulté et fait quelques remèdes ; ensuite les rechutes étant devenues plus rares, on avait cessé de s'en occuper. Un soir que je ne m'étais pas couché à l'heure ordinaire, j'étais à mon bureau à examiner quelques papiers, lorsque j'entendis ouvrir la porte de mon appartement, dont je ne retirais presque jamais la clef, et bientôt je vis entrer ce religieux dans un état absolu de somnambulisme. Il avait les yeux ouverts, mais fixes, n'était vêtu que de la tunique avec laquelle il avait dû se coucher et tenait un grand couteau à la main. Il alla droit à mon lit, dont il connaissait la position, eut l'air de vérifier en tâtant avec la main si je m'y trouvais effectivement ; après quoi, il frappa trois grands coups tellement fournis, qu'après avoir percé les couvertures, la lame entra profondément dans les matelas, ou plutôt dans la natte qui m'en tenait lieu. Lorsqu'il avait passé devant moi, il avait la figure contractée et les sourcils froncés. Quand il eut frappé, il se retourna, et j'observai que son visage était distendu et qu'il y régnait quelque air de satisfaction. L'éclat de deux lampes qui étaient sur mon bureau ne fit aucune impression sur ses yeux, et il s'en retourna comme il était venu, ouvrant et fermant avec discrétion deux portes qui conduisaient à ma cellule ; et bientôt je m'assurai qu'il se retirait directement et paisiblement dans la sienne.

» Vous pouvez juger, continua le prieur, de l'état où je me trouvais pendant cette terrible apparition. Je frémis d'horreur à la vue du danger auquel je venais d'échapper, et je remerciai la Providence ; mais mon émotion était telle, qu'il me fut impossible de fermer les yeux le reste de la nuit. Le lendemain, je fis appeler le somnambule, et je lui demandai sans affectation à quoi il avait rêvé la nuit précédente. A cette question il se troubla. « Mon père, me répondit-il, j'ai fait un rêve si étrange, que j'ai véritablement quelque peine à vous le découvrir : c'est peut-être l'œuvre du démon, et... — Je vous l'ordonne, lui répliquai-je ; un rêve est toujours involontaire, ce n'est qu'une illusion. Parlez avec sincérité. — Mon père, dit-il alors, à peine étais-je couché, que j'ai rêvé que vous aviez tué ma mère ; que son ombre sanglante m'était apparue pour demander vengeance, et qu'à cette vue j'avais été transporté d'une telle fureur



que j'ai couru comme un forcené à votre appartement, et, vous ayant trouvé dans votre lit, je vous y ai poignardé. Peu après je me suis réveillé tout en sueur en détestant mon attentat ; et bientôt j'ai béni Dieu qu'un si grand crime n'ait pas été commis... — Il a été commis plus que vous ne pensez, lui dis-je avec un air sérieux et tranquille ! »

» Alors je lui racontai ce qui s'était passé, et lui montrai la trace des coups qu'il avait cru m'adresser. A cette vue, il se jeta à mes pieds, tout en larmes, gémissant du malheur involontaire qui avait failli arriver, et implorant telle pénitence que je croyais devoir lui infliger. « Non, non, m'écriai-je, je ne vous punirai point d'un fait involontaire ; mais désormais je vous dispense d'assister aux offices de la nuit, et vous prévins que votre cellule sera fermée en dehors, après le repas du soir, et ne s'ouvrira que pour vous donner la facilité de venir à la messe de famille qui se dit à la pointe du jour. »

Relativement à la question de la responsabilité du somnambule, deux opinions sont en présence. La première est soutenue par Hoffbauer, Fodéré et Muyart de Vouglans ; elle consiste à regarder comme coupables les auteurs d'actes criminels commis pendant le sommeil somnambulique. « Leurs actions sont probablement le résultat des idées et des méditations de la veille. » Fodéré a même été jusqu'à porter le jugement sévère que voici : « Celui dont la conscience est toujours conforme aux devoirs sociaux, ne se dément pas quand il est seul avec son âme ; celui, au contraire, qui ne pense que crime, que faussetés, que vengeance, déploie durant son sommeil les replis de son inclination dépravée, que la présence des objets extérieurs avait tenus enchaînée durant la veille... *Loin de considérer ces actes comme un délire, je les regarde comme les plus indépendants qui puissent être dans la vie humaine. Je vois le somnambulisme comme un creuset dans lequel la pensée et l'intention se sont absolument séparées de leur gangue de matière. »*

Ainsi, point de doute, l'impénétrable secret du travail de l'intelligence pendant le sommeil ne saurait trouver grâce devant ces rigides appréciateurs. Leur théorie inhumaine paraît s'être en vérité inspirée de la conduite que tint l'un des Césars dans une circonstance digne d'être rapportée. Un citoyen romain rêve qu'il tue l'empereur. « Si tu n'avais pas pensé pendant le jour à m'assassiner, lui dit l'implacable monarque, tu n'y aurais pas rêvé pendant la nuit. » Et il envoya au supplice la victime inoffensive des mystères du sommeil.

La seconde opinion, celle qui est la plus généralement adoptée

— tend à considérer le somnambule comme étant en possession d'une volonté trop incertaine, trop fragile, pour que la pénalité lui soit applicable. En effet, *dormiens furioso æquiparetur* (1).

Sur quelle base ferait-on raisonnablement reposer la criminalité ? Sur un rêve, regardé à tort ou à raison comme le miroir réflecteur des préoccupations de la veille ? Mais une pensée coupable n'a-t-elle donc jamais traversé le cerveau du plus honnête homme ? Comment remonter jusqu'à un vague projet que l'on assure avoir été nourri, lorsque le sommeil recouvre ces impressions intimes de l'âme et les dérobe à votre tardif examen ? Ainsi que l'ont d'ailleurs si justement dit MM. Chauveau (Adolphe) et Faustin Hélie, « par quelle échelle de présomption arriver à punir une intention présumée ? »

Le somnambulisme peut être simulé dans le but :

1° D'accomplir un acte qu'il serait difficile ou impossible d'exécuter pendant la veille ;

2° De se soustraire au juste châtement d'une action répréhensible ou dommageable ;

3° D'exciter la commisération et de se procurer frauduleusement des secours.

Le mensonge et la ruse ne tardent pas à être démasqués : les imitateurs s'y prennent généralement fort mal et connaissent à peine les premiers éléments du rôle qu'ils ont vainement cherché à jouer. Du reste, la possibilité de la simulation doit toujours être présente à l'esprit de l'expert : la crainte d'une supercherie l'empêchera de précipiter son jugement et de tomber dans un piège. Ces sortes de mésaventures sont aussi regrettables pour l'honneur de la profession, qu'elles sont compromettantes pour le savoir, le caractère et la dignité du médecin dont on a surpris la bonne foi et égaré la religion.

Notre tâche devrait être terminée, mais la publication d'un récent travail de M. le docteur Mesnet nous oblige à reculer nos limites. Les auteurs qui se sont le plus occupés de la question du suicide ne se sont même pas doutés que le sommeil somnambulique puisse favoriser les tentatives de mort volontaire ; eh bien ! le fait existe.

M. Mesnet a donné des soins à une dame, âgée de trente ans, qui, en vingt jours, eut neuf cent vingt-sept attaques d'hystérie, quarante-six en moyenne par vingt-quatre heures, — et qui présenta les phénomènes névropathiques les plus inattendus : chloro-anémie, anesthésie cutanée, hyperesthésie localisée, vomissements

---

(1) Tiraqueau, *De pæn. temp.*, p. 15.

opiniâtres et intermittents, toux suffocante et convulsive, extase, catalepsie et somnambulisme. La malade ne présentait pendant la veille qu'une organisation peu active, qu'une volonté sans résistance. Aussitôt entrée dans l'accès du sommeil somnambulique, « son esprit et ses sens, dit M. Mesnet, se fermaient à la plupart des impressions du dehors ; tout son être physique et moral se mettait au service de l'idée de suicide ; elle pensait, combinait, agissait pour arriver à ce but, et nous présentait ainsi chaque fois le délire le plus systématisé, le plus complet qu'il soit possible d'observer ; les tentatives de *précipitation*, d'*empoisonnement*, de *pendaison* auxquelles nous avons assisté en sont la preuve. Les yeux fixes et largement ouverts, la démarche assurée, elle préparait elle-même tout ce qui pouvait servir à ses desseins ; si nous nous mettions devant elle pour contrarier ses projets, pour lui barrer le passage, elle ne voyait en nous que des obstacles qu'elle tournait, évitait, bousculait, sans jamais nous reconnaître. Et cependant ses sens étaient éveillés, mais ils n'opéraient leur action que dans une sphère restreinte, toujours en rapport avec l'idée dominante..... La malade se réveillait, nous témoignait quelque surprise de nous voir près d'elle, et nous demandait le motif de notre présence (1). »

Le travail si consciencieux de M. Mesnet, en élargissant l'horizon du somnambulisme, aura ce résultat très saisissable que l'attention des médecins et des familles va être désormais portée sur l'éventualité du suicide pendant le sommeil somnambulique. L'importance de cette notion acquise se traduira par un redoublement de soins et de vigilance vis-à-vis d'individus qui peuvent d'autant moins résister contre la fascination malade de la mort, qu'ils ne conservent au réveil aucun souvenir des tentatives meurtrières qu'ils ont faites sur eux-mêmes dans leurs accès. La malade de M. Mesnet n'avait jamais manifesté pendant la veille de sinistres projets, et, après chacune des crises, notre savant confrère a pu constater que l'oubli des phénomènes psychiques et des actes commis était des plus complets.

Nous en avons fini avec les manifestations si extraordinaires du somnambulisme naturel. « Il arrive quelquefois, dit Voltaire, qu'on ne peut rien répondre et qu'on n'est pas persuadé. On est atterré sans pouvoir être convaincu. On sent dans le fond de son âme un scrupule, une répugnance qui nous empêche de croire ce qu'on

---

(1) *Études sur le somnambulisme envisagé au point de vue pathologique*. 1860.

nous a prouvé. » Nos lecteurs ne resteront pas, nous l'espérons bien, sous cette fâcheuse impression : fuyant toute accointance avec le *merveilleux*, nous nous sommes seulement appuyé sur l'observation, *ce phare qui, d'après Bacon, doit illuminer l'édifice*. En déroulant les archives d'un état psycho-pathologique dont on ose à peine parler, nous voulions surtout signaler quelques points de médecine légale bien peu étudiés et porter sincèrement nos pas du côté où habite la vérité. Avant que l'on eût tracé des cercles, tous les rayons n'étaient-ils pas égaux ?

---




---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### Société médico-psychologique.

---

Séance du 28 juillet 1862. — Présidence de M. Adolphe GARNIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

*M. Bonnefous*, médecin de l'asile médico-agricole de Leyme (Lot), écrit pour demander le titre de membre correspondant. (Commissaires : MM. Fournet, Trélat et Jules Falret.)

*M. Dagonet*, médecin en chef de l'asile de Stéphansfeld, fait hommage à la Société du *Traité élémentaire et pratique des maladies mentales*, qu'il vient de publier.

*M. Brierre de Boismont* donne la lecture du rapport suivant sur la candidature de M. Bulkens, au titre d'associé étranger.

Messieurs,

Toutes les tentatives faites pour améliorer le sort des aliénés ont droit à vos sympathies, et elles méritent d'autant plus de fixer votre attention qu'elles semblent s'écarter davantage des voies ordinaires. A ce point de vue, la colonie de Ghéel appelait un examen particulier, et, en cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, vous avez montré combien ce qui intéresse l'humanité et la science était certain de trouver en vous des coopérateurs ardents et pleins de zèle. Personne de nous n'a oublié le savant rapport des commissaires que vous aviez nommés pour constater l'état actuel de l'institut de Ghéel. Si ce travail a mis en lumière les avantages et les inconvénients de cette célèbre colonie, s'il a établi que sa réalisation en France n'était pas susceptible d'application dans les circonstances actuelles, il n'en a pas moins démontré qu'il y avait là un germe fécond qui pouvait être utilisé par la création de fermes agricoles. La visite de cette localité a prouvé, en outre, qu'une catégorie nombreuse d'aliénés y trouvait le repos, le bien-être et aussi la guérison ; Guislain a donc eu raison de dire que Ghéel était une grande et belle expérience, dont l'initiative appartenait à la Belgique et qu'elle devait tenir à honneur de poursuivre. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, si dans toute l'Europe et pendant plusieurs

siècles, les aliénés sont restés enchaînés, enfermés dans des cachots ou des cages d'animaux féroces, il s'est rencontré une petite commune où, comme dernière protestation des sentiments généreux de l'homme, ces infortunés ont échappé à la proscription et ont été traités presque comme des frères.

Ce fait admis, on doit reconnaître que de graves reproches ont été adressés pendant longtemps aux nourriciers chez lesquels étaient placés les malades, et que ces reproches étaient fondés. Si cet état de choses a changé, si le sort de la plupart des aliénés est aujourd'hui très amélioré, s'ils jouissent d'une liberté plus grande, ils le doivent aux efforts persévérants des médecins qui n'ont cessé de réclamer, et, parmi eux, nous devons principalement citer Guislain et M. Parigot.

M. le docteur Bulkens a suivi les errements de ses devanciers ; plus heureux qu'eux, il a été secondé dans ses efforts par le concours de l'administration, et il a vu bâtir l'infirmerie qui lui facilitera les moyens de traiter et de classer les malades. Ce médecin, dans son dernier rapport sur l'établissement de Ghéel, publié en 1861 à Bruxelles, donne un résumé substantiel de la colonie tant pour la topographie que pour le placement des malades, les soins dont ils sont l'objet, leur provenance, la classification des formes de la folie, la mortalité, les terminaisons. Quelque partisan qu'il soit du traitement de l'aliéné à l'air libre et dans la famille individuelle, qu'il appelle le *patronage familial*, il n'est pas cependant exclusif dans son système. En effet, M. Bulkens constate, dans le compte rendu de 1859, qu'il y a dans la colonie soixante-huit aliénés, soumis à des mesures coercitives, dont plusieurs portent à la jambe une chaînette, pour empêcher leur évasion ; il signale, en outre, des malades insubordonnés, à penchants vicieux, des épileptiques, des agités incoercibles, des idiots lascifs et méchants. Enfin, il ajoute (ce que d'autres à sa place ne feraient pas) qu'il conviendrait d'établir en Belgique une distinction entre les aliénés dont la séquestration est absolument nécessaire dans un établissement fermé, et ceux qui peuvent vivre sous le patronage familial ; il y aurait alors entre les institutions libres et les asiles fermés (dont il reconnaît ainsi l'utilité) un échange qui s'effectuerait, sous la direction d'une commission spéciale.

Disons aussi que la création de l'infirmerie qui ne contiendra pas moins de cinquante individus amènera une modification importante dans l'organisation actuelle de la colonie.

L'analyse du compte rendu du médecin inspecteur de Ghéel ayant plusieurs fois passé sous vos yeux, je ne recommencerai pas ce tra-

vail qui est souvent cité et annonce un bon observateur et un esprit judicieux. Les médecins qui ont visité Ghéel s'accordent à dire que, sous sa direction, des changements importants ont été ajoutés à ceux qui existaient déjà et ils mentionnent avec éloges ses efforts continuels pour introduire dans la colonie les améliorations nécessaires ; persuadé que la Société ne peut faire qu'un choix convenable en accueillant la candidature de M. le docteur Bulkens, nous avons l'honneur de vous le proposer comme membre associé étranger.

On passe au scrutin, et M. Bulkens ayant réuni l'unanimité des suffrages est proclamé membre associé étranger de la Société médico-psychologique.

*M. Brierre de Boismont* lit un second rapport sur la candidature de M. Laurent, médecin adjoint de l'asile de Quatre-Mares, au titre de membre correspondant.

Messieurs,

L'étude de la physionomie se rattache à trop d'intérêts pour qu'elle n'ait pas, de tout temps, fixé l'attention. Dans ce dédale d'affaires auxquelles nous sommes continuellement mêlés, et d'où dépendent souvent notre honneur, notre fortune, notre santé, quel immense service nous rendrait l'interprétation réelle du jeu muet et silencieux de la face qui, trop fréquemment, est le seul fil qui nous reste ! Bien des essais ont été tentés pour arriver à ce résultat, ils ont échoué, la doctrine des signatures comme celle des lignes. Le seul guide qu'on ait pu consulter jusqu'à présent avec profit a été l'observation patiente des expressions de la face et ses modifications. Front, sourcils, paupières, yeux, nez, bouche, menton, muscles surtout ont fourni des indications précieuses, mais plus d'une fois aussi purement conjecturales ; on avait bien compris, comme le fait remarquer M. le docteur Verneuil, que les mouvements du visage étaient dus aux muscles, mais l'action des muscles avait été déduite soit des rides et plis cutanés, lentement produits par les contractions répétées, soit de la forme, de la direction des insertions des fibres musculaires elles-mêmes. Ces données n'avaient pas conduit à la vérité, et n'y devaient pas conduire. Ainsi, en ce qui concerne les plis et rides du visage, on démontre aisément qu'ils ne résultent pas exclusivement de l'expression des passions et reconnaissent souvent pour causes des infirmités congénitales ou acquises ; que, d'ailleurs, ils ne sont pas toujours, suivant l'opinion de Camper, perpendiculaires à la direction des muscles. C'est surtout pour l'étude de la physionomie au repos

que ces *stigmates* ont de l'importance, mais ils n'apprennent rien de certain sur le jeu propre des muscles isolés.

La mimique a fourni d'utiles matériaux, et les grands acteurs en ont tiré un excellent parti. Samson, de la Comédie Française, dans une leçon faite à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, racontait que Garrick, sollicité dans une société d'exprimer le désespoir d'une mère qui a perdu son enfant, produisit de tels effets de douleur que, d'une voix unanime, les assistants le supplièrent de cesser son jeu. L'acteur français se montra lui-même si pathétique, en essayant de rendre le même sujet, qu'il fut couvert d'applaudissements.

Mais cet art de la mimique n'exprime qu'un effet général, il n'analyse pas l'action complète ou partielle du muscle du congénère, des autres muscles qui concourent à l'expression d'un sentiment, il ne traduit que les passions qu'on est susceptible de sentir, il est subordonné à l'organisation ; chacun de nous a pu s'assurer que deux tragédiennes célèbres interprétaient leurs rôles avec des nuances très opposées : l'une excellant dans le dédain, le mépris, l'ironie, la colère ; l'autre exprimant d'une manière sympathique les sentiments affectifs et religieux.

Il y avait donc une grande lacune à remplir pour faire toucher du doigt le mécanisme de la physionomie humaine ; c'est cette entreprise qui intéresse à un aussi haut degré la physiologie, la psychologie et la plastique, devant laquelle M. Duchenne (de Boulogne) n'a pas reculé. Prenant pour point de départ que tout langage a des règles fixes et des signes précis, à l'aide de l'électrisation, il découvre ces signes et les règles suivant lesquelles ils s'associent, et décrit ce qu'il appelle l'*orthographe de la physionomie en mouvement*.

Appliquant ses rhéophores sur le lieu d'élection des rameaux nerveux moteurs de chaque muscle et même de chaque faisceau principal de ce muscle, il est parvenu à fixer le rôle des muscles dans la peinture sur le visage des états particuliers de l'âme. Veut-il, par exemple, exprimer la méditation, la bienveillance, le mépris, il fait entrer en contraction les faisceaux de l'orbiculaire des paupières qui traduisent ces sensations diverses. En poursuivant ses expériences, il nous apprend que le masséter devient, avec d'autres, le muscle de la colère, de la fureur ; que le frontal est le muscle de l'attention, le pyramidal, le muscle de l'agression, le transverse du nez, le muscle de la lubricité, le triangulaire des lèvres, le muscle de la tristesse, du dégoût ; l'orbiculaire des lèvres concourt par ses fibres excentriques à exprimer le doute et le dédain, et par ses



fibres concentriques, il augmente l'expression des passions agressives ou méchantes.

M. Duchenne a fait une remarque importante et qui est particulière à la face, c'est que les muscles de cette région ont un point d'appui fixe; aussi peuvent-ils se contracter isolément. Les contractions simultanées ou associées remplissent un but distinct; elles modifient, augmentent, diminuent ou altèrent l'expression produite par un seul de ces muscles (1). Si nous exprimions notre pensée sur l'impression qu'a produite sur nous la lecture de cette œuvre remarquable, nous n'hésiterions pas à dire que l'époque n'est pas éloignée où tout homme intelligent pourra lire sur la physionomie les sentiments qui l'agitent.

Ces préliminaires sur l'étude de la face avaient naturellement leur place dans l'examen de la physionomie des aliénés, d'autant plus que M. le docteur Laurent le fait précéder d'un tableau des expressions physiologiques du visage dans les divers âges de la vie. La remarque qu'il fait sur les expressions simulées nous paraît juste. Chaque sentiment, dit-il, a un masque particulier qu'on ne peut jamais reproduire parfaitement; lorsqu'on voudra le simuler, on distinguera toujours une incertitude caractéristique dans les mouvements, dans les actes qui ont pour but de le rendre, une exagération dans l'expression ou l'absence d'un ou de plusieurs traits essentiels dans la reproduction.

Après avoir retracé les changements normaux d'expression qui se manifestent dans les principales périodes de l'existence, M. Laurent aborde le sujet de son travail, la physionomie de l'aliéné. Avant d'entrer en matière, il fait observer que, chez les individus à visage disproportionné, il a le plus souvent constaté de la bizarrerie dans le caractère, dans les actes, et que cette disproportion existe surtout chez les excentriques, les originaux.

Le premier signe qui a appelé son attention dans l'ensemble de la physionomie des aliénés, c'est le désaccord, plus ou moins évident, des mouvements du visage. Guislain, dans son étude sur le masque de l'aliénation, a noté également cette particularité, et nous avons été plus d'une fois embarrassé pour nous rendre compte de l'aspect singulier que présentaient les traits de ces malades. La théorie de M. Duchenne sur les contractions expressives discor-

---

(1) Duchenne (de Boulogne), *Mécanisme de la physionomie humaine, ou analyse électro-physiologique de l'expression des passions, applicable à la pratique des arts plastiques*. (Analysé par M. Verneuil, *Gazette hebdomadaire*, 11 juillet 1862.)

dantes, qu'il explique par la contraction simultanée des muscles destinés à peindre des sentiments diamétralement opposés, nous paraît la seule vraie dans l'espèce. La discordance permanente de la physionomie chez l'aliéné est le résultat de nouvelles expressions apportées par la maladie et ajoutées à celles que l'intelligence, les habitudes morales avaient primitivement déposées sur la figure; aussi le docteur Damerow, dans l'article qu'il vient de publier sur la mimique et la physionomie, insiste-t-il pour que l'on demande à la famille le signalement du visage avant le trouble de l'esprit.

M. Laurent, qui ne pouvait prendre pour base de ses recherches que les points de repère que nous avons précédemment énumérés, examine d'abord d'une manière générale les modifications de la face, qu'il ramène à deux éléments principaux : l'œil et la bouche. D'après ses observations, l'expression pathologique de la figure des aliénés résulte du défaut d'harmonie de ces deux organes.

Ce caractère a une valeur sémiotique réelle, car il est souvent arrivé que l'ensemble de la figure étonnait, sans qu'on pût se dire à quoi cela tenait. L'explication ingénieuse de M. Laurent nous paraît d'autant plus admissible qu'elle vient confirmer celle que MM. Bucknill et Tuke ont confirmée dans la 1<sup>re</sup> édition de leur *Médecine psychologique* (Londres, 1858, p. 291). Nous croyons presque inutile d'ajouter que le médecin de l'asile de Quatre-Mares n'avait aucune connaissance du livre des savants étrangers.

L'auteur passe ensuite en revue les altérations du système pileux, de la peau du visage, les déformations de l'œil, des sourcils, les modifications du nez, de la bouche, des régions parotidienne et auriculaire, chacune de ces diverses parties est l'objet d'une description très complète.

Ces généralités servent de préliminaire à M. Laurent et reçoivent leur application dans l'appréciation des signes de la face propres à chaque genre de folie. Il divise les maladies mentales en trois grandes classes : la *folie simple*, la *folie mixte*, et la *folie compliquée*.

La première classe, la *folie simple* comprend la *manie*, la *monomanie*, la *lypémanie*, la *stupidité* et la *démence*. M. Laurent fait remarquer que, malgré l'observation la plus attentive, il n'a pu trouver de différence dans la marche entre les folies simples qu'on peut rapporter à une influence héréditaire et la folie simple acquise. Pour ce qui regarde les folies développées à l'âge de la puberté et du développement complet présumable de l'élément psychique, les affections mentales lui ont paru suivre constamment une marche

identique ; aussi est-il d'avis que la fusion qu'a cru devoir opérer M. Morel, n'est pas conforme à l'observation.

La *manie*, la première de la série, s'annonce par des regards mobiles qui décèlent la distraction, l'entêtement, la résistance, l'emportement, la menace. Souvent l'expression est joviale et se rallie toujours à l'état appelé excitation ; parfois elle est mélancolique, stupide ; mais les traits sont alors crispés, les yeux rouges et brillants.

Il est presque impossible, lorsque l'excitation est au comble, de faire la part qui appartient à chacune des facultés, les expressions faciales se succédant avec rapidité ; cet état ne peut se peindre que par un mot, celui de désordre.

Avec les progrès du mal, il survient un amaigrissement qui étire les traits et les concentre souvent vers la racine du nez. L'expression de l'œil se modifie ; s'il conserve encore l'animation, par moment c'est plutôt une espèce d'étonnement qui devient le caractère du regard. La mobilité des paupières, des sourcils, des ailes du nez reste à peu près la même.

La décroissance morbide est marquée par le relâchement des traits, la fixité et la nonchalance du regard. Lorsque la convalescence est franche, on voit reparaître peu à peu la physionomie naturelle.

Le *délire aigu*, que M. Laurent a réuni à la manie, comme son degré le plus élevé, atteint tout de suite le summum d'intensité de cette forme. Les yeux hagards tantôt fixes, tantôt mobiles, brillants, roulant d'une manière effrayante, fortement injectés, sanguinolents, font saillie hors de l'orbite ; la pupille est quelquefois fortement dilatée ; ces organes se remplissent bientôt de mucosités purulentes qui, d'abord limitées aux angles, ne tardent pas à en envahir toute l'étendue. Les mouvements convulsifs de la face s'exaspèrent souvent, lorsqu'on veut faire boire les malades ; car un symptôme que l'on rencontre très communément dans cette variété est l'hydrophobie. Dans notre mémoire *Sur le délire aigu qu'on observe dans les établissements d'aliénés*, nous avons signalé l'étrangeté du regard et l'horreur que les malades éprouvent à boire et à manger.

La *lypémanie*, type non moins incontestable que la manie, offre le contraste le plus frappant avec cette dernière forme. A la rougeur de la face, à l'agitation des traits succèdent la pâleur et presque l'immobilité ; les sourcils sont rapprochés et élevés vers le milieu du front, les prunelles paraissent fixes, les paupières abattues légèrement gonflées ; le pourtour des yeux est d'une couleur livide, la sclérotique terne ; les narines sont abaissées ou peu contractées, les

angles de la bouche entr'ouverts. La physionomie a souvent une expression de jalousie ou de haine; mais ce qui en forme le trait dominant, c'est son caractère d'indifférence, de lenteur, d'apathie.

A mesure que l'invasion se dessine, les expressions de tristesse et d'abattement deviennent permanentes; la peau prend une teinte jaunâtre, la face se boursoufle, cette modification peut se borner aux paupières; d'autres fois c'est une excavation, les yeux sont cernés, le tissu cellulaire est sans élasticité; les orifices pupillaires sont le plus souvent contractés, la sclérotique est terne, bleuâtre, sa surface fréquemment humide, le regard languissant, incertain, fixe, les malades ont une propension à remuer sans cesse les lèvres.

Sous l'influence des illusions et des hallucinations, dont la fréquence est très grande dans cette forme, la physionomie exprime les sensations les plus douloureuses et les plus effrayantes. L'amaigrissement devient de plus en plus considérable, la figure se plombe, les lèvres se décolorent, et prennent souvent une teinte bleuâtre; les yeux sont saillants.

Un des premiers signes qui révèlent l'amélioration est le changement de l'œil. Il se montre plus brillant, plus mobile, les pupilles sont dilatées, et le regard est moins fixe, moins morose, c'est une véritable détente qui, très souvent, par son apparition soudaine; cause une vive émotion.

La *stupidité*, type de la troisième forme de la folie simple, se caractérise par une espèce d'impassibilité permanente de la physionomie. Les traits n'ont aucune roideur, ni aucune mobilité, l'œil est ouvert, fixe, sans expression. La bouche a la même immobilité; il en résulte un air d'hébétéude plus ou moins complet et quelquefois poussé si loin que le malade ressemble à une machine, et il faut alors pourvoir à tous ses besoins.

Dans la *monomanie*, on constate souvent un vice de conformation de la tête, viennent ensuite le défaut d'harmonie du regard, des traits de la face et l'expression habituelle d'un sentiment prédominant. Cette opinion est contraire à celles de Guislain et de M. Baillarger qui pensent que, chez les monomaniques, la figure est souvent naturelle. M. Laurent défend sa thèse, en décrivant le facies des aliénés ambitieux, érotomanes, etc.

La *démence* qu'on peut considérer dans l'immense majorité des cas, comme la terminaison des différentes formes de la folie, présente de nombreux degrés et des nuances très variées; aussi est-elle très difficile à caractériser pour l'expression, quand elle n'est pas encore confirmée. Parvenue à cet état, elle imprime à la physio-

nomie une sorte d'insouciance, d'hébétude qui annonce la déchéance dans la vie morale, intellectuelle et active.

La *folie mixte*, qui forme la seconde classe de M. Laurent, comprend l'*épilepsie*, l'*hystérie*, l'*hypochondrie*, la *cataplexie*, etc.

L'*épilepsie* a été notée par plusieurs auteurs comme donnant à la physionomie un caractère particulier. Dumas, dans la *Doctrine générale des maladies chroniques*, p. 75, dit. « Le caractère essentiel de la physionomie épileptique se rapporte à la mesure de l'angle facial qui, dans l'homme, varie de 80 à 70 degrés; je l'ai constamment trouvé au-dessous de 80 degrés dans les épilepsies graves; il m'a paru qu'il était de 5, 8, et même de 10 degrés inférieur à l'angle facial des têtes européennes. » Plus tard, Esquirol a fait la remarque que « chez les épileptiques, les traits de la face grossissent, les paupières inférieures se gonflent, les lèvres deviennent épaisses, les plus jolis visages enlaidissent; il y a dans le regard quelque chose d'incertain, les yeux sont vacillants, les pupilles dilatées, on note des mouvements convulsifs de quelques muscles de la face. »

M. Laurent a, de son côté, observé que ceux qui sont épileptiques depuis leur jeune âge ou prédisposés à cette affection, présentent généralement une brièveté du front. Adoptant la division de M. Morel sur la symptomatologie de la folie épileptique, il signale pour la première période une grande irritabilité de la physionomie et des changements brusques pour les motifs les plus insignifiants. Dans la seconde période, toutes les formes de folie peuvent avoir lieu; elles ont une durée très courte et n'offrent de ces formes que les symptômes principaux, l'excitation, la dépression ou l'obscuration. Un symptôme qu'on constate bien plus souvent chez les épileptiques des contrées méridionales, que chez ceux des contrées du nord de la France, c'est la fureur. Plusieurs de ces épileptiques ont un air patelin, accompagné de paroles qui annoncent un dévouement extrême envers leurs parents, leurs supérieurs, et cependant ils s'abandonnent aux manifestations délirantes les plus dangereuses: tel était l'épileptique halluciné qui tua le docteur Geoffroy. Dans la troisième période, la physionomie perd presque entièrement toute expression et traduit l'abrutissement, l'hébétude; par moment la teinte devient bronzée.

L'*hystérie* amène des modifications importantes. La physionomie exprime habituellement une irritabilité plus ou moins grande, une mobilité extraordinaire. Les traits s'étirent et prennent un aspect soufureux, qui correspond très bien aux phénomènes d'hypochondrie, notés par MM. les docteurs Bulard et Morel. A une

période plus avancée, on remarque dans des rapports très différents, avec les crises hystériques et à des intervalles irréguliers, soit un délire furieux, maniaque, soit un délire dépressif, mélancolique, etc. — Les actes les plus bizarres sont suivis d'un calme et d'une tranquillité surprenants.

La physionomie des hypochondriaques, des cataleptiques, des choréiques, prend, soit l'expression mélancolique, soit l'aspect propre aux deux dernières formes.

La *folie compliquée* constitue la troisième et dernière classe de M. Laurent; elle est plus particulièrement consacrée à la *paralysie générale*. Les caractères de la face échappent presque constamment à l'analyse, dans la période d'incubation de la paralysie des aliénés; il n'en est plus ainsi lors de l'invasion de la maladie. La figure offre alors une coloration rosée, avec accroissement d'intensité dans la partie charnue, la peau du front et celle du cou sont, au contraire, d'un rose pâle. Cette coloration ne ressemble pas à celle de l'excitation maniaque; une teinte jaune vient ensuite se mêler à la coloration rosée. Quand la maladie suit une marche rapide, la coloration rosée peut persister jusqu'à la fin. Le regard est brillant et les pupilles sont souvent inégalement dilatées. La motilité offre un symptôme particulier, c'est un tremblement rapide, un frémissement vibratoire qui ne ressemblent aucunement au mouvement spasmodique, saccadé, cessant brusquement, de la manie chronique des folies épileptique, choréique. Ces tremblements, manifestés surtout à la lèvre supérieure, puis à la paupière supérieure, à la paupière inférieure, et à la lèvre inférieure gagnent tous les muscles de la face, lorsque le malade veut ou commence à parler. Quand on laisse discourir le paralytique, après quelques mots, il se presse, semble s'enivrer en parlant et balbutie. L'expression de la physionomie indique le contentement, l'expansion; le malade aborde le plus souvent les personnes d'une manière affectueuse, la confiance la plus grande en lui-même et un éternel sourire sont peints sur son visage (1).

A la seconde période, indépendamment des symptômes précédents et de l'augmentation du tremblement musculaire, la figure revêt très souvent un caractère d'apathie et d'indifférence; les traits sont tombants, sans tension. Dans les intervalles de repos, la lèvre supérieure semble pendante et moins mobile; il y a une modification analogue dans la paupière supérieure. La face paraît élargie et

---

(1) M. Laurent a choisi la forme expansive comme la plus fréquente.

aplatic, son expression générale annonce une satisfaction extrême et une grande faiblesse d'intelligence.

La paralysie parvenue à la troisième période imprime à la physionomie une grave altération ; celle-ci dénote, en effet, l'anéantissement de l'intelligence. La face s'amaigrit, les traits sont affaiblis, le frémissement des lèvres est remplacé par des contractions convulsives qui s'étendent à d'autres muscles de la face. On observe les grincements de dents, ces contractions finissent par s'effacer et font place elles-mêmes à une immobilité qui gêne encore davantage l'émission de la parole. Sous le rapport physiognomonique, il faut donner une attention spéciale aux rémissions qui peuvent être telles, que le type normal reparait presque complètement. Ces rémissions dont la durée est variable, créent souvent pour le médecin des situations très difficiles à raison des conséquences qu'elles peuvent avoir pour les familles et les malades.

L'expression de la face chez les aliénés paralytiques n'est pas toujours celle de la satisfaction béate, elle peut prendre le masque de la tristesse, mais dans ce cas, on y trouve associés les signes précédemment décrits et surtout ceux de la faiblesse d'intelligence. Lorsque la démence simple s'établit d'emblée, le regard demeure fixe, étonné, les traits de la figure conservant le caractère de naïveté indéfinissable qui est le propre des paralytiques généraux.

M. Laurent range aussi dans les folies compliquées, celles par intoxication, mais il ne décrit que la folie alcoolique.

Les individus qui sont atteints de la forme aiguë du délire des buveurs (*delirium tremens*) ont généralement une expression de frayeur et d'anxiété à cause de la nature de leurs hallucinations ; les muscles du visage sont agités par un tremblement très appréciable, mais qui est consécutif à celui des autres parties du corps. Dans les cas graves, nous avons noté une expression sinistre particulière de l'œil qui nous a permis d'annoncer la terminaison fatale à bref délai.

Il nous resterait à dire quelques mots de l'expression de la face dans les folies saturnine, hydrargyrique, etc., mais l'auteur lui-même n'ayant fait que les indiquer, nous terminerons ici cette analyse que nous avons considérablement étendue, quoique nous l'ayons presque entièrement limitée aux signes fournis par l'œil dont les changements avaient aussi appelé notre attention. M. Laurent, tout en insistant sur les caractères exprimés par le regard, et qu'il a exposés d'une manière beaucoup plus complète qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, n'a négligé aucune des parties qui entrent dans la composition de la face. C'est, sans contredit, l'étude la plus

circonstanciée qui ait été publiée sur les altérations de la physionomie des aliénés depuis les recherches de Guislain relatives au masque de la folie. Il est à regretter que les travaux de M. Duchenne (de Boulogne) n'aient pas eu une date plus ancienne, car ils auraient évidemment contribué à agrandir le cadre de M. Laurent, et à fournir d'utiles renseignements sur le défaut d'harmonie de l'œil et de la bouche : nous pensons que ce complément n'est que retardé, et que l'auteur comprendra la nécessité de diriger de ce côté ses nouvelles explorations.

M. Laurent, dont le travail *sur la physionomie des aliénés* annonce un bon observateur, nous est d'ailleurs connu par l'utile application qu'il a faite de la musique au traitement, et au bien-être des aliénés. Une note publiée par les *Annales médico-psychologiques* (t. VI, 1860, p. 331), nous apprend que depuis 1855, les malades de Mont-de-Vergues (Vaucluse), seuls, avec accompagnement d'orgue ou de piano, chantent, chaque dimanche, pendant les cérémonies religieuses, les plus beaux morceaux de musique sacrée à deux, trois et quatre parties. En moyenne, les chœurs sont formés de quinze à vingt aliénés. Le plus ordinairement ce sont des morceaux à trois parties. Quelques-uns d'entre eux sont parvenus à apprendre des solos, ce qui donne à l'interprétation des nuances variées et agréables tout à la fois. L'auteur résume ses observations de la manière suivante : « La musique est un élément du traitement moral que l'on ne doit pas négliger, qui peut rendre de grands services, et qui, judicieusement employé, est, au moins, une distraction salutaire qu'on peut ajouter à quelques autres. Le chant a, en outre, un avantage physique sur les fonctions de la respiration qui doit en faire propager l'exercice autant que possible (1). »

De l'ensemble de ces faits nous croyons pouvoir conclure que la Société, en nommant M. le docteur Laurent, récompensera un travailleur et fera une bonne acquisition scientifique ; nous avons donc l'honneur de vous proposer sa candidature au titre de membre correspondant.

On passe au scrutin, et M. Laurent ayant réuni la grande majorité des suffrages est proclamé membre correspondant de la Société.

---

(1) Laurent, *Quelques observations relatives à l'influence qu'exerce la musique sur les aliénés* (*Annales médico-psychologiques*, t. VI, p. 330, 1860). — A. Brierre de Boismont, *De la musique dans les asiles d'aliénés et des concerts de la Senavra et de Quatre-Mares*.



M. Cerise présente le *compte rendu médical de 1861, sur l'asile départemental de Bassens* (près Chambéry), de M. le docteur Fusier, directeur-médecin de cet asile, et l'un des membres correspondants de la Société.

En présentant ce compte rendu, M. Cerise indique rapidement les points qui ont attiré plus particulièrement son attention.

C'est d'abord la situation exceptionnelle où s'est trouvé l'asile de Bassens, qui, de piémontais ou italien qu'il avait été depuis sa fondation, est devenu subitement français par l'annexion de la Savoie. Le premier résultat a été l'augmentation, du 1<sup>er</sup> janvier 1861 au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de 74 aliénés. Le chiffre qui était de 261 s'est élevé à 335. M. Fusier explique cette augmentation 1<sup>o</sup> par l'organisation meilleure de cet asile, achevée peu de temps avant l'annexion, et succédant à l'asile insuffisant du Betton ; 2<sup>o</sup> par l'action de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés. « Cette loi, dit-il, qui est » basée sur les mesures de bienfaisance, de protection et de police, » a conduit à l'asile grand nombre d'aliénés qui séjournaient dans » les prisons ou qui vagabondaient au préjudice de la sécurité et de » la morale publique. Le gouvernement sarde ne possédait pas de » lois sur les aliénés, et le service d'assistance publique pour ces » malheureux laissait beaucoup à désirer ; » 3<sup>o</sup> par la progression croissante et partout observée des cas de folie. La seconde explication est peut-être la meilleure, selon M. Cerise.

Cette augmentation en nombre des aliénés dans l'asile de Bassens ne doit pas s'arrêter là. Peut-être même cet asile, qui, par suite de dispositions prises, pourra en renfermer 360, ne suffira pas pour faire face aux besoins des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Même en le terminant selon les plans adoptés, on ne parviendra pas à y faire plus de 380 places au lieu des 543 que M. Fusier juge nécessaires. « On avait établi pour base du chiffre » de 380 malades la proportion d'un aliéné sur 1700 habitants. » Or, cette moyenne est au-dessous de la vérité, lors même » qu'elle n'embrasserait que les fous proprement dits, en excluant » les fous, les crétins et les imbéciles. » M. Fusier croit que, en portant la population savoisiennne à 543 000 habitants, défalcation faite des crétins et des idiots, on se trouverait dans les limites vraies. On aurait un aliéné sur 1000 habitants, c'est-à-dire 543 places. En 1851, un document n'a-t-il pas établi pour le reste de la France l'existence d'un aliéné sur 796 habitants ?

M. Fusier émet le vœu qu'une statistique régulière de la folie soit faite dans les deux départements, et qu'on profite, pour la faire, de l'enquête administrative qui aura lieu sur le crétinisme.

Ce qui augmenté le nombre des aliénés dans les asiles, c'est l'incurabilité d'un grand nombre. Or, on sait que cette incurabilité tient, en partie, à ce que les malades sont admis ou envoyés trop tard, au lieu de l'être au début. M. Fusier rappelle, à ce propos, que son prédécesseur et son maître, le regrettable M. Duclos, après avoir consacré sa santé et sa vie à l'organisation du nouvel asile, et voulant créer, par disposition testamentaire, une place à perpétuité en faveur de sa commune natale, a exclu de cet avantage le malade dont la folie aurait plus de trois mois de date. L'État de Bade prend à ses frais les six premiers mois de séjour des malades à l'asile ducal, lorsqu'il est placé au début de la maladie.

Un autre point signalé par M. Cerise, c'est le chiffre remarquable de 16 sorties pour guérison, et de 5 pour amélioration, sur les 43 entrées d'aliénés, dont 15 étaient atteints depuis un an, et 28 depuis un à trois ans. M. Fusier, rangeant exclusivement parmi les aliénés susceptibles de guérison ceux dont la maladie n'a pas une date plus ancienne, ne mentionne que les 43 aliénés réputés curables, sur les 114 admissions de 1861.

Parmi ces guérisons, il en est une sur laquelle M. Cerise appelle l'attention de la Société: il s'agit d'une des malades les plus fortement atteintes de l'hystéro-démonomanie, qui règne épidémiquement à Morzines depuis 1857. Cette malade avait été placée d'office dans l'asile par ordre de M. le docteur Constans, inspecteur général du service des aliénés, et envoyé en mission dans ce village. Elle était malade depuis quatre ans. « Je disais à Morzines, disait-elle dans sa convalescence, *que ce n'est pas le diable qui fait ça.* »

La mortalité à l'asile de Bassens, selon M. Fusier, n'aurait été, pour 1861, que le tiers de celle des autres asiles.

M. Cerise termine en félicitant notre collègue M. Fusier des résultats signalés dans son compte rendu pour 1861. Il fait remarquer que M. Fusier, à la fois directeur et médecin de l'asile de Bassens, n'a pas même un interne dans son service.

#### *Discussion sur le vitalisme et l'animisme.*

*M. Dally.* Je n'ai point relu le rapport de M. Janet, qui, sans doute, n'a pu être distribué en temps utile; si donc je prends la parole, ainsi que j'en avais accepté l'engagement, ce sera moins pour répondre à quelques points particuliers de ce rapport que pour aborder la question de fond, et pour provoquer, s'il se peut, de la part de nos collègues qui font de la philosophie l'objet particulier de leurs études, une démonstration concluante. La question posée par

M. Bouillier est, si je ne me trompe, résolue par la doctrine connue sous le nom d'*animisme*. Dans cette doctrine, le fait de l'existence étant reconnu, on a recours, pour l'expliquer, à l'hypothèse de l'existence d'une entité supérieure, âme pensante, intelligente, qui règle le dynamisme humain ; je n'ai rien à dire contre cette solution, mais seulement contre la méthode qui préside à sa recherche.

En effet, que l'on me donne une âme, deux âmes ou trois âmes ; que ces âmes soient de dignité pareille et de pareille valeur, ou qu'au contraire elles se subordonnent et s'isolent dans leurs fonctions, la chose est à mes yeux de peu d'importance, malgré les luttes soutenues avec une incroyable énergie en faveur de la polypsychie, d'une part, et de l'animisme, de l'autre. A coup sûr, l'animisme est la plus simple de ces doctrines, et c'est sans doute un progrès mental que d'y adhérer pour ceux qui sont engagés dans la recherche des causes. Mais que, de l'examen des phénomènes, point de départ de toute science, on soit autorisé à conclure à l'existence d'une ou de plusieurs entités distinctes de l'organisme ; qu'en un mot, il existe une psychologie distincte de la physiologie, voilà ce que je conteste.

L'âme, le principe vital, la vie, la force vitale, représentent à mon esprit autant de notions purement abstraites qui n'ont aucune réalité objective ; pas plus qu'un chiffre, pas plus qu'un signe algébrique, pas plus qu'un substantif indéterminé, elles n'ont de valeur concrète, et, détachées de ce qu'elles représentent, elles ne peuvent servir la science qu'à titre de procédé mental. Ici, en effet, gît la différence entre la science et la métaphysique ; et que l'on veuille bien le remarquer, il n'y a aux yeux de la philosophie positive aucune différence radicale entre le matérialiste et l'animiste, entre l'organicien et le vitaliste, entre l'athée et le déiste, entre le panthéiste et le surnaturaliste. Tous expliquent à leur façon les causes des phénomènes : tantôt les phénomènes sont dus aux groupements particuliers des atomes, aux combinaisons des éléments, tantôt à l'âme raisonnable, tantôt à la force vitale, tantôt aux divinités secondaires, tantôt aux interventions providentielles de l'Être suprême.

Présentement, il s'agit de l'âme en tant qu'existant par soi, mais unie, non nécessairement, au corps, son instrument ; c'est là, selon M. Bouillier, ce qu'il nous faut étudier, et c'est là faire de la psychologie. Mais avant d'étudier l'âme, je me demande ce qui peut porter l'esprit à en admettre la réalité. M. Janet, interrogé sur ce point, s'est retranché derrière le sentiment de la conscience ; tel est le dernier mot de la certitude. C'est aussi la conscience qui nous fait admettre l'hypothèse théologique qui a pour elle, selon ses fauteurs, mieux que la conscience individuelle, la conscience universelle.

Certes, je n'aurais rien à dire si cette double doctrine restait dans le temple et représentait pour chacun le trésor des aspirations particulières qui forment la religion. Mais une fois sorties du temple, elles appartiennent à la critique, et je demande à quoi sert l'hypothèse de l'âme, de quelle utilité elle peut être dans l'étude des faits biologiques, et si l'on croit avoir fait un pas en substituant l'étude des signes abstraits à l'étude des faits qu'ils représentent ?

Quoi ! nous avons sous les yeux un ensemble de phénomènes particuliers que nous pouvons étudier et connaître, abstraction faite de leur cause première, et tous nos efforts se portent sur cette cause première que nous ne connaissons pas et dont la connaissance même ne nous servirait à rien. Ce n'est point ainsi que nous pourrions arriver à la véritable science de l'entendement : pas plus que les médecins ne sont parvenus à connaître les maladies en spéculant sur le principe vital, pas plus que les théologiens ne sont parvenus à connaître la nature en spéculant sur Dieu, les philosophes n'arriveront à connaître les fonctions supérieures en spéculant sur l'âme. Si l'on demandait à un astronome ce qu'est la gravitation, il répondrait en montrant les mouvements des planètes : la gravitation n'est qu'un mot. Étudions, nous aussi, les mouvements du corps humain, c'est-à-dire ses propriétés inhérentes, leur enchaînement, leur dépendance réciproque, leurs modifications spontanées et artificielles, et nous saurons ce que c'est que l'âme.

L'étude des causes premières, si complètement stérile, invoque, me dit-on, la démonstration par la conscience. La conscience ! autre entité si peu réelle, qu'en différents points du monde, aux différents âges de l'humanité, elle a servi à connaître et à justifier les crimes les plus abominables, aussi bien que les actions les plus nobles. C'est la conscience qui a dicté presque tous les actes qui, généralement, sont déclarés mauvais ; c'est elle qui dictait les atrocités des Espagnols au Mexique, et c'est elle qui dictait aussi aux Mexicains les sacrifices humains. Ce n'est pas la conscience qui fait la vertu ; la vertu est une propriété de la substance organique : on naît vertueux ou on ne l'est pas ; l'hérédité est là pour le démontrer dans une certaine mesure.... Cessons donc d'invoquer un témoin aussi versatile.

D'ailleurs, il s'en faut que les causes premières aient été universellement admises. Il y a des peuples entiers qui ont vécu sans religion et sans croyance à l'âme ; les Chinois, par exemple ; et ce ne sont ni les moins civilisés ni les moins moraux. Mais je ne veux pas abuser des moments de la Société, et pour résumer mes pensées en une phrase, je me borne à dire que la psychologie ne passera à l'état de science que du jour où elle aura substitué à l'étude des

créations de l'esprit, l'étude des faits d'expérience, abstraction et même suppression faite de leurs causes.

*M. A. Maury.* M. Dally se méprend sur le sens du mot *conscience* appliqué à deux sentiments ou à deux phénomènes moraux très différents. Je crois d'ailleurs qu'il serait très difficile de rencontrer des peuples absolument privés de religion. On était porté à regarder comme des brutes des peuples dont on ne comprenait pas la langue; mais on a constaté, quand on les a mieux connus, que ce qu'on avait pris pour de simples superstitions, était de véritables notions religieuses, bien que d'un ordre fort grossier.

Les Chinois, cités par M. Dally, ont professé, dès la plus haute antiquité, le naturalisme, le polythéisme, tels qu'on les retrouve chez les Hindous, mais avec le caractère particulier à ce peuple. Ce n'est que plus tard que le scepticisme s'est propagé parmi eux; c'est là un fait secondaire, qui n'est pas particulier aux Chinois et qu'on retrouve chez les populations européennes les plus éclairées.

Je ne crois pas qu'on puisse facilement trouver des peuples sans religion. Chez les Cafres, les Hottentots, chez les habitants de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, s'est rencontrée la notion d'une autre vie, d'êtres supérieurs dont ces peuples ne s'expliquent sans doute pas la nature, mais dont ils reconnaissent l'existence.

*M. Janet.* M. Bouillier a recherché ce qu'est le principe de la vie dans l'homme, voilà pourquoi je lui ai reproché de n'avoir pas fait assez de physiologie. Il faut étudier les phénomènes de la vie pour voir si nous pouvons savoir ou ne pas savoir quelque chose relativement au principe vital. J'entendais le mot *physiologie* dans le sens le plus large, non-seulement la physiologie de l'homme, mais celle des végétaux et des animaux. Quant à la question des générations spontanées, j'ai lu le livre de M. Darwin; son opinion est très différente de celle des générations spontanées. Car, si même on admettait que tous les êtres, y compris les végétaux, sont le résultat de la transformation d'un seul et même germe primitif, il ne s'en suivrait pas pour cela que ce germe fût lui-même une simple combinaison de matière. D'ailleurs, rien de plus hypothétique que la théorie de M. Darwin. Il nous dit qu'il faut des siècles accumulés pour que les variations deviennent sensibles; mais Cuvier a étudié l'ibis de la haute Égypte d'il y a trois millé ans et celui d'aujourd'hui, et ne trouve aucune différence. M. Darwin essaye d'établir que l'instinct des abeilles est le résultat d'une variation; aucun docu-

ment historique ne permet de saisir cette variabilité. D'ailleurs, pourquoi l'abeille ne varierait-elle plus, s'il en était ainsi ? Parce qu'elle ne peut faire mieux, dit-on. Mais pourquoi n'y aurait-il pas décadence ? Si les animaux étaient perfectibles, ils seraient susceptibles de décadence.

Revenons à la question soulevée par M. Bouillier. M. Dally dit que la nature du principe de la vie nous est indifférente. Assurément non. Autant dire alors que tout nous est indifférent. J'ai dit dans mon rapport qu'il ne paraissait pas démontré que la vie ne fût pas le résultat de la matière. Mais si cela était démontré, j'inclinerais à croire avec M. Bouillier, que la vie n'est qu'une propriété de l'âme pensante, et cela par ces deux raisons si bien exposées par M. Bouillier :

1° Il peut y avoir dans l'âme des phénomènes dont elle n'a pas conscience.

2° M. Bouillier affirme que nous avons conscience de la vie, en s'appuyant sur M. Peisse et plusieurs autres médecins et physiologistes.

Il fait remarquer l'action du moral sur le physique : il montre, par exemple, que la volonté peut pour ainsi dire retenir la vie pendant quelque temps et lutter contre les influences contraires.

De ces phénomènes psychologiques, il induit que l'âme est le principe même de la vie, c'est là une assertion philosophique scientifique et fort intéressante assurément.

*M. Dally* remercie beaucoup M. Maury des observations qu'il a présentées sur les religions et sur le sens du mot *conscience*. Il y a même, chez les Chinois, une religion ; M. Maury vient de nous le dire, mais il ne niera pas qu'il existe au moins des individus ayant vécu sans religion, et ce ne sont pas les moins honnêtes.

Il n'y a pas de progrès en philosophie, je n'hésite pas à l'affirmer ; en logique, peut-être s'en est-il accompli un, mais pas, je le répète, en philosophie, précisément parce que les philosophes s'efforcent de rechercher les causes premières qu'ils ne sauraient saisir, au lieu de se consacrer à l'étude des phénomènes particuliers.

*M. Janet*. Il serait facile d'établir que les opinions philosophiques font des progrès, et que chacune de ces opinions est en progrès. Il y a d'ailleurs en philosophie une sorte de progrès incontestable qui consiste à abandonner successivement d'anciennes erreurs. Par exemple, l'hypothèse de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, ou encore l'hypothèse de deux principes coéternels, Dieu et la matière également nécessaires ; ces deux hypothèses, au fond identiques,

l'une théologique, l'autre philosophique, ont disparu de la science. Tout le monde aujourd'hui admet l'unité du principe premier. De même, la doctrine du hasard, que l'on a pu sérieusement soutenir dans l'antiquité, n'est plus aujourd'hui défendue par personne. Je citerai encore l'hypothèse du médiateur, soit entre l'âme et le corps, soit entre Dieu et le monde, comme ayant été abandonnée par toute la philosophie moderne.

Enfin, si l'on voulait examiner les doctrines philosophiques les unes après les autres, on verrait que le progrès est sensible.

*M. A. Maury.* M. Dally reconnaît que la logique a fait des progrès ; la logique appliquée à la psychologie a dû nécessairement en faire aussi. Mais je reconnais avec lui que la plupart des questions agitées en métaphysique et en théodicée ne sont pas de nature à avancer. Privés des moyens de vérification, nous tournons toujours dans le même cercle. Par exemple, dans trois mille ans, nous ne serons pas moins ignorants qu'aujourd'hui sur la vie future.

La séance est levée à six heures.

Séance du 27 octobre 1862. — Présidence de M. Adolphe GARNIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

*M. le docteur Semelaigne* écrit pour demander le titre de membre correspondant. (Commissaires : MM. Pinel, Delasiauve et Buchez.)

*M. Ch. Loiseau* présente, au nom de M. le docteur Pain, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Clermont, un mémoire ayant pour titre : *De la pellagre et de l'aliénation.*

*M. Teilleux*, correspondant à Auch, et *M. Lunier*, correspondant à Blois, assistent à la séance.

#### *Discussion sur le vitalisme et l'animisme.*

*M. Adolphe Garnier.* Il s'est élevé depuis quelque temps, en philosophie, un grave débat, qui a fixé l'attention des meilleurs esprits. Des deux côtés la lutte a été soutenue avec une vive ardeur. L'autorité ecclésiastique elle-même s'est émue : elle est intervenue dans la dispute. Le P. Ventura avait lancé l'accusation d'impiété contre l'un des deux partis ; l'abbé Flottes lui répondit pour repousser l'anathème. Enfin, Sa Sainteté Pie IX, malgré les plus graves préoccupations, a pris la peine d'écrire deux brefs pour essayer de résoudre la question.

Il s'agit de savoir si nous avons deux âmes : l'une qui dirige les opérations du corps, l'autre celles de la pensée, ou si une seule

âme peut être le principe de la vie physique en même temps que de la vie intellectuelle.

La philosophie se souvient encore de l'effet produit par le *Mémoire* de M. Jouffroy sur la distinction de la physiologie et de la psychologie. L'éminent philosophe distinguait dans l'homme deux genres de vie : l'un produisant les phénomènes tels que la digestion, la circulation, la nutrition, dont le caractère est de ne pas tomber sous la conscience et d'affecter une marche continue ou périodique ; l'autre embrassant les faits dont nous avons le sens intime, comme une pensée, un sentiment, une volition, et dont les manifestations ne sont ni permanentes, ni ramenées par des périodes régulières.

M. Jouffroy admettait, avec les médecins et les philosophes qu'on appelle *vitalistes*, que la vie organique ou physiologique n'est pas un produit des organes, mais un principe simple qui gouverne les organes et qui les forme peut-être.

La philosophie accueillit avec faveur cette théorie. Elle y trouvait de nouveaux arguments pour la distinction de l'âme et du corps. En effet, si, pour accomplir la circulation et la nutrition dans l'animal et même dans la plante, il faut un principe simple, séparé de la matière, à plus forte raison doit-on admettre une cause immatérielle pour expliquer la pensée et la volition, qui sont encore plus incapables que les phénomènes physiologiques de se diviser entre les molécules d'un organe.

Tel est l'état dans lequel M. Jouffroy laissa la philosophie : deux principes simples dans l'homme : l'un produisant les phénomènes physiologiques sans conscience ; l'autre, les faits psychologiques qui se réfléchissent dans le sens intime.

On devait se demander si ces deux principes n'en formeraient pas un seul. La question agitée au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle a été renouvelée de nos jours. M. Francisque Bouillier, correspondant de notre Académie, est le premier qui ait rappelé sur ce sujet l'attention de la philosophie, d'abord dans son cours de 1857, puis dans un opuscule publié en 1858. Il a développé complètement le sujet dans un volume qui porte la date de cette année.

Il se prononce pour l'identité du principe vital et de l'âme pensante ; mais, avant de poser cette thèse, il faut d'abord avoir séparé le principe vital des organes qui semblent le contenir. Sur ce point M. Bouillier ne prétend pas à l'originalité, il emprunte ses arguments à ses prédécesseurs. En voici le résumé.

S'il apparaît, dans un composé, une force ou une vertu qui n'était pas dans les éléments, cette force ou vertu ne vient pas des



éléments, mais s'y ajoute et existe pour son compte. On sait que les animaux se composent surtout de quatre principes : d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote. Aucun de ces éléments, pris à part, n'a de vertu digestive, sécrétive, etc.; comment se fait-il que, mis ensemble, ils accomplissent les phénomènes de la digestion, de la sécrétion; en un mot, qu'ils constituent un animal? Il faut qu'un principe distinct d'eux-mêmes leur communique ces nouveaux pouvoirs.

Ce principe commande à toutes les parties de l'animal; il n'est donc pas dans ces parties, car elles se commanderaient les unes aux autres, et engendreraient l'anarchie. Il ne faut qu'un seul chef; et aucun des quatre éléments qui composent l'animal n'a qualité pour revendiquer sur les trois autres l'avantage du commandement. Ce chef est donc en dehors des quatre éléments; c'est lui qui forme l'individualité de l'animal. La plante elle-même est un animal immobile. Elle accomplit des phénomènes que ses éléments, pris à part, sont incapables d'accomplir. Il faut lui attribuer aussi un principe vital, distinct des molécules dont elle est formée.

Si l'on peut détacher de certains animaux, comme du polype, des parties qui deviennent des animaux complets; si certaines plantes se reproduisent par greffes ou par boutures, c'est que ces animaux et ces plantes produisent des germes extérieurs, munis d'un principe vital, et que ces germes, pour former de nouvelles individualités, n'attendent que le moment où ils seront séparés de leur souche, comme l'enfant acquiert une vie propre quand il se détache du sein de sa mère. L'apparition d'une individualité nouvelle est un mystère, qu'elle émane d'une génération intérieure ou extérieure, et la multiplication par boutures n'est pas plus difficile à comprendre que la multiplication par génération. Mais, dès qu'il apparaît quelque part un nouvel individu, il faut qu'un principe distinct de ces parties constitue son individualité.

Dans un corps animé, les molécules se renouvellent sans cesse : la vie reste permanente. Comment expliquer cette opposition sans un principe distinct des éléments?

C'est le principe vital qui maintient le corps en sa forme, et le soustrait en partie aux lois purement physiques et chimiques. La mort fait elle-même l'analyse du principe de la vie et des organes : elle rend ces derniers aux forces de la matière inorganique.

Les causes physiques sont continues, infatigables, communes à toutes les molécules répandues dans le temps et dans l'espace; la cause vitale n'apparaît que dans un ensemble de certaines molé-

cules; elle commence, elle croît, décroît et finit; elle a donc ses limites dans l'espace et dans le temps.

Les éléments des corps inorganiques ne s'altèrent pas; le composé qui forme l'être vivant tend toujours à se dissoudre.

La force vitale n'est pas toujours en raison des organes: elle résiste quelquefois à des lésions très graves du cœur et du cerveau; elle se maintient dans des organes desséchés. Certains insectes, les rotifères, les tardigrades desséchés à froid, puis à chaud, sous une température de plus de 100 degrés, restent plusieurs mois comme inanimés; au bout de ce temps, si on les humecte d'une goutte d'eau, ils revivent. D'un autre côté, il y a des langueurs, des affaiblissements de la vie sans aucune lésion d'organes.

Si la vie provient de la structure des organes, d'où provient cette structure elle-même? Qui pourvoit à sa formation?

Peut-on supposer, avec les médecins qui s'appellent *organiciens*, qu'il y a un principe vital séparé dans chaque organe? Comment expliquer le concours de tous les organes à une fin commune? D'où viendrait leur concert? « La vie, dit M. Flourens, n'est pas seulement une collection de propriétés: il faut ici un lien positif, un point central, un nœud de vie, *nexus vitæ*. »

On objecte qu'après la mort, les muscles continuent de se contracter sous certaines excitations; que cette propriété, loin de s'affaiblir peu à peu, atteint son maximum d'intensité au bout d'un certain temps, et disparaît bientôt tout à fait. Pour expliquer ces phénomènes, M. Bouillier croit devoir accorder certaines propriétés vitales organiques. Mais n'abandonne-t-il pas ainsi le camp des *vitalistes* pour passer dans celui des *organiciens*? Ne pourrait-on pas voir dans ces mouvements quelque effet d'électricité, ou de toute autre cause physique, et pour rejeter les forces vitales organiques, ne suffit-il pas de faire remarquer qu'après la mort, l'estomac cesse de digérer, le sang de circuler, les tissus de se nourrir, etc.? Qu'est-ce que le mouvement d'un muscle en comparaison de ces phénomènes? Les causes physiques mettent en mouvement la matière inorganique elle-même, mais jamais elles ne la rendent capable de digérer et de se nourrir, et ce sont là les vrais phénomènes de la vie.

Quel que soit le nombre des arguments que M. Bouillier recueille de toutes parts en faveur du vitalisme, M. le docteur Bouchut est encore plus abondant sur ce sujet, et nous céderons au plaisir de citer ses observations nouvelles, tant cette thèse est intéressante et favorable au spiritualisme.

Selon M. Bouchut, les molécules soumises au pouvoir de la vie

présentent trois caractères : premièrement, elles sont susceptibles d'impressions nouvelles ; secondement, elles se meuvent d'elles-mêmes ; troisièmement, elles se disposent d'après une forme prédestinée.

Les corps vivants éprouvent des impressions en rapport avec le mouvement de la terre sur elle-même et autour du soleil. De là le sommeil des plantes et des animaux, la pousse et la chute des feuilles et des plumes, le besoin d'accouplement. Les corps inorganiques ignorent profondément les révolutions du globe.

Par leur mouvement propre, les molécules vivantes produisent des granulations qui se réunissent en cellules ; les cellules forment des tissus, et les tissus des organes. Les organes ne produisent donc pas la vie, parce qu'il a fallu la vie pour les produire eux-mêmes. Le *nœud vital*, qu'on ne peut toucher sans amener la mort, n'est pourtant pas la cause de la vie, car c'est la vie qui l'a tissé.

La force vitale se satisfait malgré la diversité des organes, et elle accomplit la même fonction par des instruments différents : elle fait respirer les oiseaux et les mammifères par les poumons, les poissons par les branchies, les insectes par les trachées, et certains animaux par tous les tissus. L'hydre d'eau douce peut se retourner comme un gant : la force vitale, changeant d'instrument, fait digérer l'animal par la peau extérieure devenue interne, et respirer par la muqueuse devenue peau extérieure.

La vie nous fait croître et engendrer, et elle soutient les organes pour obtenir cette double fin. Il y a des papillons qui naissent et meurent chaque année ; mais lorsqu'ils n'ont pas trouvé à s'accoupler, la vie les fait durer une année de plus. Lorsque du blé près de fleurir est couvert par une neige qui ne fond que l'année suivante, la vie le conserve jusque-là pour lui faire porter sa fleur et son fruit.

Enfin, lorsqu'un atome entre dans un corps vivant, comment va-t-il trouver la place qui lui convient pour former tel os, tel muscle, tel ligament ? Il y a un plan préconçu, d'après lequel se disposent toutes les molécules : elles ne le produisent pas, il les précède. Il semble que les *Idées* ou types éternels de Platon aient ici quelque réalité ; qu'ils jouent le rôle de cause que leur déniait Aristote, et que par leur pouvoir se forment les êtres vivants et se conservent les espèces. L'écrevisse dont les pattes ont été retranchées, les voit se reproduire. Chez la salamandre, l'œil étant détruit, il s'en forme un nouveau. Coupez une *planaire* en deux parties dont l'une contient la tête et l'autre l'estomac : à la première s'ajouteront des molécules qui formeront un estomac nouveau ; et à la seconde, des

éléments qui reproduiront la tête. Quelles sont les molécules qui ont le secret du plan de l'animal ? Celles qui étaient demeurées après la mutilation, ou celles qui viennent du dehors ? A tel papillon ailé qui se nourrit du suc des fleurs, une force plastique inconnue fait produire une larve qui rampe sur le sol et se nourrit de chair. A tel habitant de l'air succède une larve souterraine, qui reproduit l'insecte ailé si dissemblable à sa mère. Qui donne aux molécules la science et le pouvoir de ces métamorphoses ? Avec les quatre éléments inorganiques dont nous avons parlé, il se crée cent quarante mille espèces de plantes et cinquante-deux mille espèces d'animaux. Des éléments aveugles ne peuvent déployer cette richesse d'invention. Un principe distinct des molécules est seul capable de les distribuer en cette multitude de figures diverses et merveilleuses, et si l'on ne veut recourir à l'intervention directe de Dieu, on pourra dire que la vie est le principe qui lui sert d'instrument, et dans lequel il a déposé le pouvoir plastique ou formateur de toutes les espèces de plantes et d'animaux.

Telles sont les excellentes raisons par lesquelles M. le docteur Bouchut distingue le principe vital des organes qu'il anime. Mais quelle est la nature de ce principe ? M. Bouchut le compare à l'électricité, qui, sans rien perdre de sa substance, met les corps en mouvement et leur imprime des combinaisons particulières ; il le rapproche encore de la lumière, qui, sans s'altérer, produit la matière verte des végétaux et détruit certaines couleurs. La force vitale est l'intermédiaire entre l'âme et les organes ; c'est par elle que l'âme agit sur le corps. Si un homme succombe de douleur à la lecture d'une lettre qui lui apprend un grand malheur, c'est que, sous l'influence de l'angoisse de l'âme, le principe vital a cessé de faire battre le cœur ou a laissé rompre un vaisseau.

M. Bouillier, comme nous l'avons dit, n'admet pas l'existence de deux principes simples dans l'homme : il croit pouvoir expliquer par une seule âme les doubles phénomènes de la vie intellectuelle et de la vie physiologique. Il se met ainsi en opposition avec Jouffroy et avec l'école de Montpellier, qui depuis longtemps soutient la distinction de l'âme d'avec le principe vital, ou ce qu'on appelle le *duodynamisme*. Pour combattre de telles autorités, il se cherche des auxiliaires dans tous les siècles et dans tous les lieux. Il invoque Hippocrate, Platon et Aristote. En ce qui touche Platon, nous croyons que M. Bouillier se donne inutilement bien de la peine pour ranger à son parti ce grand philosophe. Dans certains dialogues, Platon nous attribue trois âmes ; dans d'autres, il semble ne parler que d'une seule. Au lieu de tourmenter les textes pour les faire flé-

chir l'un vers l'autre, il faut tout simplement reconnaître la contradiction.

Platon, comme beaucoup d'auteurs anciens, ne s'est pas attaché à composer un seul grand ouvrage dont toutes les parties fussent ordonnées en vue d'une même fin. Il a écrit, en divers temps de sa vie, des œuvres séparées, et chacune complète en elle-même, sans s'occuper de la mettre en harmonie avec celles qui avaient précédé et celles qui devaient suivre. Pourquoi vouloir étendre une couleur uniforme sur la brillante diversité de sa pensée, et concentrer en un tout homogène les libres fantaisies de son imagination.

L'école de Montpellier avait essayé de mettre de son parti les textes sacrés, les Pères de l'Église et les conciles. M. Bouillier revendique tous ces témoignages, et par une discussion serrée et victorieuse, il les fait passer de son côté. Un secours inattendu lui est arrivé de la part d'un compatriote, de M. l'abbé Thibaudier, professeur de philosophie à l'institution des Chartreux, de Lyon. Ce nouvel auxiliaire met au service de la thèse que soutient M. Bouillier une interprétation des textes sacrés, autorisée par son caractère ecclésiastique, et enfin deux brefs de Pie IX qui, consulté sur la question, l'a tranchée dans le sens de l'*animisme*, c'est-à-dire d'une seule âme, cause des deux vies dans l'homme. M. Bouillier conduit l'histoire du débat jusqu'à nos jours, et cette partie de son ouvrage est la plus développée et la plus intéressante.

Mais c'est assez parler d'autorités dans une matière philosophique. Voyons quelles sont les raisons que l'auteur allègue en faveur de sa théorie.

M. Bouillier se demande d'abord comment une passion de l'âme peut produire une altération dans un organe, si ce n'est par le même principe qui éprouve la passion et qui modifie l'organe.

On suppose, dit-il, que le germe contenu dans le sein de la mère ne renferme d'abord que le principe vital distinct de l'âme. Pourquoi alors punit-on l'avortement? Quelle différence y a-t-il entre ce germe sans âme et les petits des animaux?

A quel moment l'âme pensante vient-elle retrouver le principe vital?

Le principe vital persiste pendant l'évanouissement, le sommeil profond, la léthargie, l'épilepsie, etc. Que devient alors sa compagne, l'âme pensante?

Comment dans certains phénomènes, faire la part de l'âme et du principe de la vie? La déglutition, par exemple, est d'abord instinctive; elle devient volontaire, puis elle se passe ensuite du secours

de la volonté : elle appartient donc d'abord au principe vital, puis à l'âme, pour retourner au principe vital.

M. Flourens observe qu'on peut enlever l'organe de l'intelligence et voir persister la vie. M. Bouillier répond qu'un seul principe simple peut se manifester par des organes différents. L'instrument de l'ouïe n'est pas celui de la vue : c'est pourtant la même âme qui voit et qui entend. On peut enlever l'organe de l'une de ces fonctions, sans détruire l'autre. La séparation de l'instrument de l'intelligence d'avec celui de la vie n'empêche donc pas qu'une seule âme n'agisse par ces deux organes.

L'*animisme* de M. Bouillier diffère de celui de Stahl. Le médecin du XVII<sup>e</sup> siècle supposait que l'âme travaillait à la formation et à la conservation du corps avec intelligence et volonté. M. Bouillier ne la fait intervenir que par une force instinctive et aveugle dont nous n'avons pas conscience. Les autres facultés de l'âme, l'intelligence elle-même, dit M. Bouillier, ne se reflètent pas toujours dans le sens intime. Nous n'avons pas conscience de nos gestes familiers, de nos mouvements habituels. Leibnitz a fait remarquer que le bruit de la mer se compose d'une multitude de bruits particuliers, que par conséquent la perception totale de ce bruit se forme d'une multitude de perceptions particulières, et que cependant nous n'avons conscience que de la perception totale. S'il y a des actes de l'intelligence qui échappent au sens intime, il en peut être ainsi des phénomènes de la vie. On peut donc les rapporter à l'âme sans que le défaut de conscience puisse leur être opposé.

D'ailleurs, poursuit M. Bouillier, la vie n'est pas plus absente de la conscience que la volonté et la pensée. Nous avons le sens intime de la santé et de la maladie, des douleurs de l'estomac et du cœur, et nous pouvons indiquer la place de ces organes ; nous senton notre effort contre nos muscles, et dans les phénomènes du magnétisme animal, l'âme acquiert une connaissance merveilleuse de l'état intérieur du corps.

C'est par ces motifs que M. Bouillier se décide à regarder l'âme comme le principe de la force qui fait vivre le corps. Cette théorie, dit-il, a l'avantage de simplifier les explications et de diminuer le nombre des causes : il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

De ces raisons, les unes sont plausibles, les autres ne semblent pas avoir la valeur que M. Bouillier leur suppose. L'auteur prétend qu'une passion de l'âme ne peut produire une altération dans le jeu des organes, sans l'identité du principe de la pensée et de la vie. Mais il n'admet donc pas l'action d'une substance sur une autre.

Est-il disciple de Leibnitz à ce point qu'il suppose que chaque substance renferme son action en elle-même, et qu'elle n'a point de fenêtre sur l'univers? Cependant les corps agissent les uns sur les autres. Une bille en mouvement donne à une bille immobile la direction et la quantité de mouvement qu'elle perd elle-même. M. Bouillier admet lui-même que le principe vital agit sur le corps, sans être le corps; pourquoi l'âme n'agirait-elle pas sur le principe vital, et par son intermédiaire, sur les organes, sans se confondre avec la cause de la vie?

Vous vous étonnez qu'on punisse l'avortement, si l'âme pensante n'est pas présente dans l'embryon. Mais cette âme peut s'y trouver en puissance à côté du principe vital en action. Il suffit d'ailleurs que l'embryon humain soit le réceptacle futur de l'âme humaine pour qu'on le considère d'un autre œil que l'embryon des animaux.

A quel moment, demandez-vous, l'âme pensante rejoint-elle le principe vital? Nous répondons : soit au moment de la conception, soit au moment de la naissance. Le mystère n'est pas dans le moment de l'apparition de l'âme, mais dans le comment de cette apparition, c'est-à-dire dans sa sortie du néant.

Que devient l'âme, dites-vous, dans l'évanouissement, la léthargie, etc.? Elle passe de l'état d'action à l'état de pure puissance, comme toutes les facultés que nous laissons reposer.

Vous vous prétendez embarrassés pour faire la part de l'âme et du principe vital dans certains phénomènes. Prenez cette règle : tout ce qui tombe ou peut tomber sous la prise de la conscience appartient à l'âme; tout ce qui échappe à la vue de l'âme appartient au principe vital. De ce que la déglutition est tantôt volontaire, tantôt involontaire, il ne s'ensuit pas qu'elle appartienne tantôt à l'âme, tantôt au principe vital, mais que l'âme a deux genres d'action : l'un instinctif, l'autre volontaire. Le souvenir est quelquefois involontaire, sans qu'on soit obligé de l'attribuer en ce cas à un principe de vie séparé de l'âme.

M. Bouillier est mieux inspiré quand il établit que la multiplicité des organes ne compromet pas la simplicité de la cause; qu'un même principe peut se manifester par des instruments différents, et que l'organe de l'intelligence peut différer de l'organe de la vie sans cesser pour cela d'appartenir à la même âme; mais il tombe dans des contradictions qui nous étonnent de la part d'un esprit si judicieux, quand il énonce, d'une part, que l'âme en tant que douée du principe de la vie n'a pas conscience d'elle-même, et que, de l'autre, il avance que l'âme a conscience de la vie. Il faut choisir entre ces

assertions qui se combattent. Nous accordons, quant à nous, que les pensées de l'âme ne sont pas toutes saisies par le sens interne, mais nous sommes plus réservés à concéder la conscience de la vie. Ce qu'on appelle la conscience de la santé et de la maladie pourrait bien n'être qu'un sentiment de plaisir ou de peine causé à l'âme par le cours régulier ou irrégulier de la vie. Dès qu'on admet l'action réciproque des substances les unes sur les autres, rien n'empêche que tel phénomène du corps ne cause tel phénomène correspondant de l'âme.

Mais on ajoute que nous sentons la place de notre estomac et de notre cœur : cela n'est pas exact. Nous éprouvons des douleurs vers la région où l'on nous dit que sont situés ces organes, mais nous sommes incapables d'en indiquer le lien précis et la forme. La perception du corps étranger qui nous touche est circonscrite dans un espace déterminé que nous pouvons marquer ; le sentiment de la douleur est vague, et pour le localiser, il faut que la main se promène sur le membre malade. La douleur augmentant au moment où une certaine place est touchée, nous en concluons que l'origine de la douleur est à cet endroit, mais nous n'en percevons pas mieux pour cela la figure du muscle ou de la fibre qui est la cause de cette souffrance. Le sentiment accidentel du passage de l'aliment dans l'œsophage et du sang dans les veines est dû à une sorte de toucher intérieur qui se réveille en certaines circonstances, mais qui ne peut s'assimiler à ce que serait le sentiment de la vie. Pour démontrer l'existence de ce dernier, il faudrait avoir conscience de la nutrition, de l'hématose, de la sécrétion, etc. Tant que ces phénomènes échapperont au sens intime, on pourra contester que nous ayons conscience de la vie. Recourir aux prétendues découvertes intérieures des magnétisés et des somnambules, c'est se contenter d'arguments au moins suspects, c'est faire flèche de tout bois, et prouver l'incertain par le plus incertain. Quant à la conscience de notre effort contre nos membres, c'est la conscience de l'acte de notre faculté motrice. Or, cette faculté appartient manifestement à l'âme, mais elle n'entraîne pas à sa suite la faculté digestive, nutritive, sécrétive, etc., car nous avons le sens intime de la première, tandis que les autres échappent à notre vue intérieure.

Que reste-t-il donc de l'argumentation de M. Boullier ? Il reste, premièrement, que l'âme peut pourvoir à la vie, bien qu'elle n'en ait pas conscience. En effet, toute action continue de l'âme échappe au sens intime. Lorsque notre main est longtemps en contact avec un corps étranger, elle cesse de le percevoir. Il faut remuer la



main ou l'objet pour renouveler la perception. Nous sommes dès notre naissance plongés dans l'atmosphère qui nous presse de tous côtés, et nous n'en sentons pas la pression. Un son continu, sans nuances, sans augmentation ni diminution, cesserait d'être perçu ; une seule couleur répandue dans l'espace, sans division, sans changement, serait pour nous comme la nuit. On s'explique donc comment la digestion, la nutrition, la sécrétion, etc., par cela seul qu'elles sont continues, pourraient être produites par notre âme sans qu'elle eût conscience. Mais du possible au réel, la conclusion n'est pas certaine.

Il reste encore de l'argumentation de M. Bouillier que la difficulté de concevoir la nature d'un principe vital séparé du corps et de l'âme, la simplicité que l'on trouve à supprimer ce principe et à en attribuer la vertu à l'âme elle-même, nous portent fortement vers l'animisme, mais sans nous faire dépasser les limites d'une hypothèse.

D'un autre côté, l'*animisme* s'appuie sur le *vitalisme* ; c'est-à-dire qu'on ne peut ramener le principe vital à l'âme que si l'on est parvenu à distinguer le principe vital d'avec les organes. Or, le *vitalisme* souffre des difficultés que n'ont résolues ni M. Bouillier, ni M. Bouchut.

Premièrement, si le principe vital préexiste aux organes, s'il les forme et les maîtrise jusqu'au point de maintenir quelquefois la fonction dans des organes délabrés, comment n'y réussit-il pas toujours ? Comment, dans la plupart des cas, consent-il à se mettre dans la dépendance de ses organes ? D'où lui viennent ces caprices ? Comment ses instruments se révoltent-ils contre lui et n'est-il plus le maître dans sa maison ?

Secondement, les vitalistes se fondent sur cette raison que ce qui n'est pas dans les composants ne peut se trouver dans les composés sans y venir d'ailleurs. Cependant, sans sortir du monde inorganique, on voit souvent les composés offrir des qualités très différentes de celles des composants. L'azote est sans couleur, comme l'oxygène ; si vous combinez l'un et l'autre, vous formez un composé liquide d'une couleur rouge très éclatante. L'azote n'est pas explosible, ni l'iode non plus ; mais l'iodure d'azote est une combinaison fulminante des plus redoutables. Des substances qui, séparées, sont innocentes, deviennent souvent, si on les combine, de terribles poisons. Supposera-t-on qu'un principe nouveau, venu d'ailleurs, s'ajoute ici aux anciens, et qu'il y ait comme une sorte de principe vital ou d'âme des minéraux ? Les chimistes de nos jours, avec des substances minérales, composent des aromes sem-

blables à ceux des fleurs, des alcools pareils à ceux qu'on extrait des végétaux, et enfin quelques combinaisons qui se comportent comme des substances animales. Les académies retentissent encore du bruit qui s'est fait tout récemment sur la question des générations spontanées. D'un côté, M. Pouchet prétendant créer des animalcules par la fermentation de quelques substances végétales; de l'autre, M. Pasteur lui montrant qu'il n'avait pu chasser l'air de ses expériences, et que l'air est chargé de germes imperceptibles de vie, ce qui maintient l'axiome *omne vivum ex vivo*. On se rappelle l'extrême ardeur qu'on apportait à ce débat. Ici la science avide de tout expliquer par le jeu des molécules qui tombent sous ses instruments d'observation, sans aucun principe immatériel; là les croyances religieuses, inquiètes d'une théorie qui semblait effacer la distinction de l'âme et du corps, et bannir Dieu de son univers.

Jusqu'à présent les générations spontanées ne sont pas démontrées, et d'une autre part, il y a loin des composés formés par les chimistes à la formation d'une étamine capable de féconder la fleur et d'un cœur capable de battre. S'ils créent des substances organiques, ils n'ont pas encore créé d'organes. Toutefois ces composés si différents des composants, ces organes si rebelles à la vie qui les a créés, sont des objections graves dont il faut que les vitalistes songent à se débarrasser.

En attendant, nous devons maintenir une distinction importante entre les phénomènes de la vie et ceux de la pensée. Les fonctions physiologiques ont besoin de surfaces étendues pour s'exercer, et elles se disséminent entre toutes les molécules de l'organe. Il n'en est pas ainsi des fonctions de l'âme pensante : la simplicité radicale d'une pensée ou d'une volition les rend incapables de se distribuer entre les éléments d'une surface étendue. On ne peut comprendre la fonction physiologique sans un organe étendu ; la pensée serait plus facile à concevoir sans liaison avec le cerveau. L'opposition marquée par Descartes entre la pensée et l'étendue subsiste toute entière. Cette séparation réserve à la philosophie un terrain solide et élevé, d'où elle contemple le débat sur le vitalisme sans en rien craindre. Si les vitalistes ont gain de cause et réussissent à distinguer la vie d'avec l'organe, tant mieux : c'est un principe de plus qu'on arrache à la matière, et un encouragement pour le spiritualisme ; s'ils échouaient, s'ils ne parvenaient pas à dégager la force vitale d'avec l'organe qui semblait le contenir, la philosophie n'aurait pas à se troubler de ce qu'une fonction étendue, qui avait besoin de se distribuer entre les molécules d'un organe aurait fini par s'y confondre, et elle ne verrait pas entraîner dans la même

perte le principe pensant qui ne peut se diviser. De la région sercine où elle réside, la philosophie ne redoute même pas la question des générations spontanées. Pour elle, dès qu'il y a quelque part pensée et volition, il y a une âme, c'est-à-dire un principe simple, indivisible, qui ne peut émaner de la matière et qui s'y ajoute. Qu'il plaise à Dieu qu'une âme sorte d'une âme, selon la maxime *omne vivum ex vivo*, c'est-à-dire qu'une âme s'ajoute à une âme, car de l'unité il ne peut rien sortir, ou bien qu'il plaise à Dieu qu'une âme apparaisse à propos d'un certain concours d'éléments matériels, la difficulté n'est pas plus grande d'un côté que de l'autre. Un verset de la Bible fait dire à Dieu : Je puis de ces pierres susciter des enfants d'Israël. S'il a fallu un Dieu pour établir qu'à propos du rapprochement de deux âmes, il s'en produirait une troisième, à plus forte raison aurait-il fallu un Dieu pour régler qu'en certaines circonstances une âme se manifesterait au sein d'éléments purement matériels. La philosophie et la religion n'auraient donc rien à craindre d'une solution favorable à la question des générations spontanées.

Pour en revenir au débat qui nous occupe, M. Bouchut distingue la vie d'avec les organes et d'avec l'âme ; M. Bouillier veut établir l'identité du principe vital et de l'âme pensante. Jusqu'à présent l'animisme est resté dans les limites de l'hypothèse ; M. Bouillier a essayé de lui faire franchir ce degré et de le transporter sur le terrain de la certitude. Il a invoqué pour cela une certaine conscience de la vie. Nous avons vu que ce prétendu sens vital se borne à un toucher intérieur et à des sensations de plaisir et de peine, qui correspondent dans l'âme aux phénomènes de la vie, mais sans lui donner aucune lumière sur la nature de ces phénomènes. Il faut donc se borner à dire, premièrement, que l'âme peut être la cause de la vie, quoiqu'elle n'en ait pas conscience, parce qu'elle n'a pas le sens intime de toutes ses actions, et particulièrement de celles qui sont continues ; secondement, que par cette supposition on aura l'avantage de diminuer le nombre des causes, mais ce sera toujours une supposition.

Quoi qu'il en soit, M. Bouillier n'en a pas moins composé un ouvrage très digne de considération. Il a entouré sa thèse de toute la vraisemblance possible ; il a tracé une histoire très intéressante et très complète de cet important problème, et son livre est certainement un des plus remarquables qu'ait produits la moderne psychologie.

Ces dernières considérations sur la simplicité nécessaire du principe pensant ramènent M. Adolphe Garnier aux observations qu'il

voulait adresser à M. Dally. Notre jeune confrère, dit-il, prétend qu'il n'a pas besoin de l'âme, et qu'il lui suffit de se renfermer dans la considération des faits. Mais il est impossible à un esprit rigoureux de s'emprisonner dans les faits et de renoncer à la recherche des causes. Les philosophes, en présence de phénomènes indivisibles, croient devoir les rapporter à un principe indivisible comme eux, qu'ils appellent l'âme. M. Dally n'est pas aussi désintéressé qu'il le croit de la recherche des causes. Il ne s'abstient pas, il fait son choix et il rapporte les phénomènes de la pensée au cerveau, non comme instrument de l'âme, ainsi que les philosophes, mais comme seul principe, se suffisant à lui-même. Or, cette hypothèse souffre beaucoup de difficultés, non-seulement parce qu'il est impossible de diviser une pensée entre les molécules d'une surface étendue, mais parce que l'attribution de la pensée à tel ou tel organe, soit au cerveau, soit aux nerfs, n'a pu encore se démontrer par l'expérience, comme le prouve le dernier ouvrage de M. Lélut sur la physiologie de la pensée. Il y a des animaux qui connaissent sans cerveau ; il y a des organes sensibles sans nerfs. Voyez en ce moment le débat entre M. Claude Bernard et M. Schiff, de Francfort, sur le rôle du système cérébro-spinal et du grand sympathique. A côté de cette incertitude placez l'évidence des faits psychologiques. Qui doute de l'existence du sentiment maternel, par exemple ! On le prouve, non pas seulement par la conscience individuelle, mais par l'histoire, les voyages, le témoignage universel. Eh bien ! quel est l'organe physiologique du sentiment maternel ? Vous ne pouvez le dire. Les philosophes l'attribuent à un principe simple qu'ils appellent l'âme, et vous êtes dans l'impossibilité de le rapporter au cerveau, d'une manière qui vous satisfasse vous-mêmes. Nous sommes donc en droit de maintenir l'explication philosophique, surtout lorsqu'on joint aux phénomènes de la pensée et du sentiment celui de la liberté qui appartient à l'homme, et qui se laisse encore moins diviser entre les molécules d'un organe.

M. Dally a reproché aux philosophes de ne point faire de physiologie ; nous ne lui rendrons pas la pareille, en reprochant aux physiologistes de ne pas faire de psychologie. Nous pensons que les uns et les autres ne doivent cultiver que leur propre science, mais en se tenant au courant des découvertes de la science voisine. Les faits physiologiques et les faits psychologiques s'étudient par des procédés différents et demandent des aptitudes de l'esprit très diverses. On ne peut faire de progrès à l'une de ces sciences qu'en y consacrant tout son temps. Il serait très fâcheux que M. Claude Bernard, par exemple, retranchât sur ses expériences physiologiques

les années qu'il lui faudrait pour cultiver par lui-même la psychologie. Mais le devoir du philosophe est de se tenir au courant des travaux du physiologiste, et réciproquement. Je crois que depuis vingt-cinq ans la philosophie a rempli ce devoir ; je ne sais si j'en pourrais dire autant du physiologiste relativement aux travaux de la psychologie. Notre jeune confrère M. Dally a donné ici la preuve de son peu de curiosité pour les écrits psychologiques. Il a confondu le sens intime et la conscience morale ; il a paru ignorer que le premier vous fait connaître ce qui se passe en vous, et que la seconde vous fait discerner le bien du mal. Sur ce dernier point il a paru croire que la conscience morale n'était pas la même chez tous les hommes aux différentes époques de l'histoire. S'il avait fait l'honneur aux philosophes de lire ce qu'ils ont écrit sur ce sujet, et j'ai moi-même traité cette matière dans mon livre *sur les facultés de l'âme*, il aurait vu que le dissentiment ne porte que sur des circonstances extérieures, sur l'écorce pour ainsi dire, mais qu'on est partout d'accord sur le fond de la morale. Je citerai un autre exemple de la négligence des physiologistes à l'égard des connaissances psychologiques, et je l'emprunterai au dehors, car je ne veux point passionner le débat, et je reste avec mon jeune adversaire sur le pied de la plus complète cordialité et de la plus parfaite estime. M. Quatrefages, voulant indiquer la différence entre les animaux et l'homme, avoue que cette différence ne réside ni dans l'intelligence, ni dans le sentiment, mais dans l'idée de la Divinité et de la moralité. S'il avait pris la peine d'ouvrir le premier philosophe venu, il aurait vu que ces deux idées font partie de l'intelligence, et que, par conséquent, c'est bien dans l'intelligence que consiste la différence entre les hommes et les animaux.

Conservons donc l'alliance entre la physiologie et la psychologie ; justifions le titre de notre Société *médico-psychologique*, non pas en voulant cultiver, chacun de notre côté, les deux sciences et par nos propres mains, mais en nous tenant au courant des découvertes faites dans la science voisine de la nôtre ; nous étendrons ainsi nos idées, et nous apprendrons, non à nous dédaigner, mais à nous estimer et à nous servir mutuellement.

Extrait de la séance du 24 novembre 1862. — Présidence de  
M. Adolphe GARNIER.

M. le docteur Rousseau, membre correspondant, à Dijon, adresse le mémoire suivant :

*Étude sur les travaux médico-psychologiques de Fodéré.*

Dans la période d'organisation d'une science, il est d'une utilité incontestable de jeter parfois sur le passé un regard rétrospectif; cette étude a pour but d'examiner quelle a été la marche des idées, de constater les progrès accomplis, de rechercher les moyens employés; elle satisfait aussi l'intelligence en confirmant la généralisation des connaissances acquises, puisque l'expérience en aura démontré l'identité et l'immutabilité. En agissant de la sorte à l'égard de la psychiatrie, nous nous proposons en même temps de fixer plus particulièrement l'attention des spécialistes sur un ouvrage qui, malgré sa valeur, a causé peu de retentissement dans le monde médical et n'a pas eu la part d'influence qui lui revenait. Nous voulons parler du *Traité du délire* de Fodéré. Une pareille exhumation constituerait un travail stérile, si elle n'avait pour but qu'un motif banal de curiosité, mais nous espérons qu'elle sera profitable en exposant au grand jour des faits généralement méconnus, et en démontrant que bien des vérités regardées aujourd'hui comme nouvelles avaient été formulées depuis très longtemps. Cet oubli, ce silence au sujet d'un homme « que l'on doit considérer comme un de ces esprits éminents qui ont le plus honoré l'Université de France et le mieux mérité de l'espèce humaine » (Is. Bourdon), peuvent s'expliquer par suite de l'isolement dans lequel il est toujours renfermé, et par la répulsion qu'il éprouvait pour le bruit et la lutte; toutefois c'est bien à tort que le docteur Auber l'accuse d'avoir préféré la vie intellectuelle à la vie pratique. Fodéré est une des grandes figures de son époque, son génie créateur a édifié pour ainsi dire de toutes pièces une science nouvelle: la médecine légale; son livre sur l'aliénation mentale constitue un véritable monument. Le reste de ses travaux est innombrable; son aptitude étonnante lui rendit familières toutes les branches si nombreuses de la médecine, et chacun des sujets qu'il a abordés conserve l'empreinte ineffaçable d'un esprit supérieur.

Avant d'obtenir au concours une des chaires de la faculté de Strasbourg, Fodéré eut à supporter l'existence la plus instable et la plus tourmentée. Né à Saint-Jean de Maurienne, en 1764, il devint Français en 1792, après la conquête de la Savoie. Il prit part à la première campagne d'Italie comme médecin militaire, et fut nommé ensuite à la fois médecin de l'hospice des aliénés et de l'hospice d'Humanité de Marseille. Après une nouvelle apparition à l'armée des Alpes, il fut chargé du service de l'hôpital civil et

militaire de Martigues, et en dernier lieu en 1813, de celui de l'hôpital d'Avignon. C'est dans ces différents établissements qu'il s'adonna à l'étude des maladies du système nerveux, pour lesquelles il a du reste toujours professé une inclination particulière, car déjà, en 1789, il avait publié un *Traité du goître et du crétinisme*, précédé d'un Discours sur l'influence de l'air humide sur l'entendement humain, ouvrage qui, malgré plus de soixante et dix ans de date, peut être considéré encore comme un modèle du genre. Nommé, à l'unanimité des suffrages, professeur de médecine légale à Strasbourg en 1814, il put enfin fixer l'inconstance de la fortune et continuer la série de ses travaux. Fodéré établit la transition entre Pinel et Esquirol : c'est en 1817 qu'il fit paraître son *Traité du délire*, époque à laquelle Pinel, l'illustre réformateur, avait mis le comble à sa renommée, tandis qu'Esquirol, son disciple, qui devait un jour lui succéder, commençait à publier ses mémoires. Si ce dernier est parvenu à une hauteur aussi prodigieuse, il faut avouer que son maître lui avait merveilleusement préparé le terrain ; la folie, dégagée des complications et de l'influence du milieu ambiant, se prêtait dès lors à une étude plus facile et à une classification plus méthodique. Fodéré au contraire n'a jamais expérimenté que dans des établissements où s'était conservée la tradition des anciennes coutumes barbares ; sa position ne lui permettait de tenter aucune amélioration, et à Strasbourg même, ne possédant pas de service spécial, il dut parfaire ses connaissances dans l'observation des seuls aliénés que sa clientèle lui fournissait.

L'auteur commence par se poser la question suivante : Quelle est la nature et quel est le siège de la folie ? Il ne comprend pas en effet qu'on puisse tirer des inductions légitimes, ni établir un traitement rationnel, si l'on ne possède pas des notions précises sur l'essence de cette maladie, et si, en un mot, le point d'application n'est pas clairement défini et rigoureusement circonscrit. Il constate, en se basant sur l'anatomie pathologique, que les principaux organes peuvent être lésés, sans entraîner la perte des facultés intellectuelles, et de plus, que la substance simple et immatérielle à laquelle appartient la pensée ne saurait éprouver d'altération ni de décomposition. Il compulse les annales de la science, commente les systèmes depuis les temps les plus reculés, finit par les rapporter aux quatre chefs suivants : 1° l'action d'un être surnaturel ; 2° celle de la bile ; 3° celle d'un fluide invisible, partie de nous-mêmes ; 4° l'état de tension ou de relâchement de nos tissus. Ces différentes théories sont loin de le satisfaire. Il examine ensuite les opinions des auteurs modernes, qui considèrent le délire comme le résultat

d'une affection physique, d'une lésion du grand sympathique, ou bien encore d'une simple irritation cérébrale; mais elles ne font point entrer la conviction dans son esprit. Il propose alors un nouveau système, qui n'est, à proprement parler, qu'une combinaison de celui d'Alexandre de Tralles avec les nouvelles doctrines de l'école de Montpellier. Les idées de Boerhaave avaient fait leur temps, on avait trop progressé pour expliquer encore tous les phénomènes vitaux par les propriétés générales de la matière, par les lois de la physique, de la mécanique et de la chimie. Fodéré admet la dualité du dynamisme humain, et considère le principe vital comme l'aboutissant de toutes les causes qui peuvent déterminer le délire.

Ce principe vital existe nécessairement parmi les éléments de l'homme, indépendamment de l'être qui pense. L'invisibilité et l'intangibilité ne sont pas des motifs plausibles pour rejeter ce principe auquel tout s'accorde à attacher, non-seulement la vie, mais encore l'instinct en général, qui, servant en outre d'intermédiaire entre l'entité qui pense, les organes et les objets du dehors, a des affections infiniment variées; qui le plus souvent, antagoniste de la faculté qui raisonne, fait naître de cet antagonisme des combats entre la passion et la raison, entre l'amour de soi et la justice, des erreurs, des imprudences, des crimes et la véritable folie. Il le considère étendu, comme le sens du toucher, dans toutes nos parties, circulant avec le sang et les humeurs, pénétrant avec celles-ci jusque dans les dernières fibrilles de nos organes, et de plus soumis comme les autres fluides aux lois de la statique; et son équilibre entretient la vie et la santé. Il charrie dans les organes les causes des maladies, différentes suivant les fonctions des parties affectées: la santé revient si les mouvements vicieux se calment; la maladie est incurable si le tissu de l'organe est tout à fait altéré ou détruit.

Toutes les émotions vives, toutes les passions, agissent primitivement sur le principe vital, qui détermine consécutivement une aberration plus ou moins profonde dans la vitalité du sang, qui a pour résultat définitif la lésion des facultés de l'entendement. C'est pour cela que Fodéré accorde toujours à la folie une cause matérielle; il ne peut concevoir de délire d'origine purement intellectuelle, et, de plus, il prétend que si l'on prête une attention suffisante, on trouvera que la disposition physique et le tempérament ont toujours la plus grande part dans sa production. Il propose donc de remplacer la dénomination de causes physiques et causes morales par celle de causes affectives qui agissent primitivement sur le prin-



cipe vital, et causes organiques qui intéressent primordialement les organes avant d'aboutir au principe vital.

Fodéré admet une différence capitale entre la folie et le délire, bien qu'il confonde souvent ces deux expressions dans le cours de son ouvrage. La première est extrêmement répandue et s'allie très bien avec l'intégrité des sens et des sensations; le second est plus rare et ne peut subsister qu'avec l'altération des sens, et par conséquent des sensations. La première peut être volontaire, et l'est même très souvent; le second au contraire est un état forcé. Enfin la folie a ses remèdes dans de bonnes institutions, tandis que le délire exige impérieusement le concours de la médecine. Il range parmi les fous tous les individus qui s'écartent plus ou moins de la droite raison, soit par tempérament, soit par originalité, soit par passion, soit par perversité : les gens bizarres, excentriques, humoristiques, les ambitieux qui foulent aux pieds toute considération humanitaire et sacrifient tout au besoin de parvenir, les débauchés qui s'abandonnent sans pudeur à la fougue de leurs passions, les pervers qui par leurs crimes deviennent la honte et la terreur de la société. Il existe des folies aimables et des folies redoutables. L'homme possède en lui-même des forces suffisantes pour se retenir sur la pente qui le conduit à la misère morale; mais s'il continue à vivre dans les ténèbres de la raison, sa dégradation deviendra de plus en plus complète, ses organes et ses facultés éprouveront de profondes lésions, et c'est alors que le délire peut succéder à la folie.

Entre la folie, exagération physiologique, et le délire, manifestation pathologique, existe un certain nombre d'affections indéterminées qui ne peuvent rentrer dans aucun de ces deux états, mais cependant s'en rapprochent de très près : les pressentiments; les troubles sensoriaux, alors que le malade peut encore reconnaître son erreur; les cauchemars, que Cælius Aurelianus regarde comme un prélude fréquent de l'épilepsie, et qui ont quelquefois régné d'une manière épidémique, ainsi que le rapporte Silimachus, sectateur d'Hippocrate; l'amnésie temporaire, consécutive aux maladies graves; l'hypochondrie, les vapeurs, ou maladies dites imaginaires, *morbis ressiccatorius* d'Hippocrate. Il admet toutefois que ces différentes affections peuvent compliquer le délire, ou même lui donner naissance. Quant à l'hypochondrie, il rejette absolument l'opinion qui la considère comme un état pathologique propre à l'homme et correspondant à l'hystérie chez la femme; cette confusion regrettable doit cesser, puisque l'on rencontre fréquemment l'hystérie compliquée d'hypochondrie.

Fodéré divise le délire en aigu et en chronique. Le premier, qui constitue en partie le délire symptomatique des auteurs modernes, apparaît consécutivement dans les fièvres essentielles, dans quelques fièvres d'accès insidieuses, dans la péripneumonie, l'hépatite et la plirénite, dans la goutte remontée, dans l'inflammation des méninges, et enfin dans la frénésie exquisite, qui ne semble, à proprement parler, que la manie à forme grave. La folie consécutive aux fièvres intermittentes est considérée par cet auteur comme le symptôme apparent d'un accès qui se serait larvé, et cette manière de voir est confirmée par les succès obtenus au moyen de la médication antipériodique.

Il définit le délire chronique, ou délire proprement dit des aliénés : un état dans lequel la raison est éclipsée par un dérangement quelconque, direct ou indirect, de la substance intermédiaire qui sert aux relations entre l'intelligence et les organes corporels. Il reconnaît qu'un individu délire : 1° lorsque jouissant auparavant d'une bonne santé, il porte, quoique bien éveillé, un jugement faux ou erroné sur les rapports d'objets qui se rencontrent le plus fréquemment dans le cours de la vie, et sur lesquels tous les hommes portent le même jugement ; 2° lorsque surtout ce jugement est fort différent de celui qu'il avait coutume de porter lui-même habituellement ; 3° lorsqu'il n'observe plus aucune des règles envers la société et sa propre personne ; 4° lorsqu'il méprise les avis qu'on lui donne.

La symptomatologie générale qu'il trace de cet état pathologique est d'une vérité profonde et naïve à la fois : ceux-ci pleurent ou rient sans sujet, malgré la gravité attachée à leur âge et à leur position ; ceux-là s'affligent de ce qui devrait les réjouir, admirent ce qui ne mérite aucune attention, aiment ce qu'ils devraient haïr, et réciproquement ; tel, qui était doux et affable, est devenu inquiet, rude et emporté ; tel autre, mais plus rarement, d'irascible est devenu affable et caressant ; celui-ci fait la conversation comme s'il était en compagnie ; celui-là, auparavant discret et réservé, raconte sans retenue tout ce qu'il pense de ceux qu'il connaît ; son amitié s'exprime avec ferveur et extravagance, et son inimitié avec intolérance et dégoût. On les voit, surtout aux approches d'un accès de manie, parler avec loquacité, haranguer, décider promptement et positivement sur tous les sujets qui se présentent ; quelques-uns, au contraire, auparavant parleurs, sont devenus taciturnes et silencieux ; ils soupirent, ils marmottent entre leurs dents, ils se promènent en levant les yeux au ciel et ne vous répondent pas. Les traits du visage sont aussi fortement altérés, et l'on peut remarquer

parfois une certaine analogie entre ce facies et celui des individus dans l'invasion d'une fièvre maligne.

Ces différentes physionomies malades ayant été esquissées à grands traits, Fodéré analyse l'état des facultés intellectuelles et affectives chez les aliénés; c'est dans cette étude surtout qu'il fait preuve d'une supériorité vraiment désespérante. Il constate tantôt l'affaiblissement, tantôt l'exaltation de l'intelligence, de la mémoire et de l'imagination; il représente les sentiments affectifs quelquefois vivaces, mais habituellement diminués ou abolis et remplacés par un égoïsme outré; il fixe l'attention sur la mobilité des idées, sur le pouvoir que possèdent certains aliénés de se contenir sous une influence qui les domine; il décrit leur mimique, leurs goûts, leurs passions, leurs impulsions irrésistibles. Il examine ensuite quelles sont les modifications qui surviennent dans les fonctions animales et vitales: il expose les troubles sensoriaux, la perversion des sensations, la perte de la sensibilité physique, la difficulté du sommeil; le refus des aliments, qui se remarque chez certains malades, et qu'il rapporte, soit à un état pathologique de l'appareil digestif, soit à la concentration de l'aliéné, soit à des terreurs qui le poussent au suicide; leur voracité, qui est la conséquence naturelle des déperditions qu'ils ont éprouvées. La calorification est en général augmentée pendant la période d'excitation, tandis qu'elle s'affaiblit pendant celle de collapsus; il en est de même de la circulation. Il cite à ce sujet l'observation de Mason Cox, qui apprend qu'un de ses malades devenait furieux lorsque son pouls était à 90 pulsations, mélancolique à 50, demi-mort à 40, et tout à fait raisonnable à 70. C'est au moyen de cette méthode expérimentale allant du simple au composé, de l'analyse à la synthèse, que Fodéré est arrivé à une connaissance aussi profonde des maladies mentales, et aujourd'hui les spécialistes s'attachent surtout à imposer à la symptomatologie cette précision qui doit avoir pour résultat de soustraire la psychiatrie aux caprices de l'arbitraire et de lui imprimer une direction véritablement scientifique.

Que les causes de la folie soient éloignées ou prochaines, elles sont incapables d'agir sans une prédisposition de la part du sujet. Cette prédisposition peut être acquise par l'impression répétée des causes précitées, ou transmise par les ascendants qui avaient eux-mêmes vécu sous l'influence de quelques-unes d'entre elles. En se fondant sur ses propres observations et sur les statistiques de Pinel et d'Esquirol, Fodéré prétend qu'au moins la moitié des aliénés sont entachés d'une prédisposition héréditaire qu'on peut jusqu'à un

certain point reconnaître chez les enfants, lorsqu'ils présentent des particularités dans leurs goûts, leur caractère, leur tempérament, leurs manifestations psychiques, qui ne sont nullement en rapport avec leur âge.

Le délire peut affecter le type de toutes les autres affections : il se montre continu, rémittent ou périodique ; cette dernière variété est devenue l'objet de recherches qui mettent en relief la sagacité et l'esprit d'observation de l'auteur. Partant de ce principe que la périodicité ne se rattache en aucune manière à la nature même de la folie, il en recherche les conditions dans les phénomènes extérieurs, dans l'organisme lui-même et dans l'influence de l'habitude. En effet, dans le monde extérieur, des phénomènes de la plus haute importance se reproduisent successivement avec une uniformité plus ou moins parfaite : c'est le renouvellement des saisons, qui modifie l'état météorologique de l'atmosphère, fait varier la qualité et la nature des substances alimentaires et transforme la constitution médicale ; ce sont les alternatives de chaleur et de froid, qui intéressent les fonctions de calorification ; les changements dans la pesanteur de l'air et dans l'état électrique de ce fluide, qui ont un retentissement marqué sur la respiration et la circulation ; les périodes d'humidité et de sécheresse, qui modifient l'état hygrométrique des corps. L'homme sain est souvent influencé par ces perturbations, le malade ordinaire en éprouve de pénibles secousses ; l'effet sera plus énergique encore sur l'aliéné dont le système nerveux entre en éréthisme à la moindre impression, car il s'est produit chez ce dernier un changement qui a pour ainsi dire avivé sa vie de relation avec les phénomènes de la nature entière. Dans l'organisme il existe aussi des mouvements réguliers, comme la menstruation chez la femme, des besoins, des passions, des impulsions, qui reviennent à des époques plus ou moins constantes, des états pathologiques essentiellement intermittents. Tous ces différents phénomènes externes ou internes sont susceptibles de réveiller le délire et de lui imprimer un aspect de périodicité, qu'il ne possède pas en lui-même. Quant à l'habitude, elle donne non-seulement aux organes une facilité toujours croissante à s'abandonner aux mouvements vicieux qui leur ont été imprimés plusieurs fois, et cela sous l'action des causes en apparence les moins propres à troubler l'harmonie de leurs fonctions, mais encore elle reproduit spontanément, et dans l'absence de ces causes, ces mêmes mouvements ; de là, la nécessité d'intervenir de bonne heure contre le délire chronique, et le danger de la médecine expectante.

La durée de la folie est éminemment variable. Elle peut se mon-

trier temporaire, et dans ce cas elle est ordinairement occasionnée par l'action du soleil sur la tête nue, ou par un froid excessif, par la présence de vers dans le tube intestinal, par l'application au système sensitif de substances narcotiques fixes ou gazeuses. On l'a vue quelquefois sévir d'une manière épidémique; elle dépend alors d'une cause générale, soit d'un état particulier de l'atmosphère, ou par la faute des aliments, ou par celle de l'imagination et de notre tendance à imiter. Sa terminaison est subordonnée à tant de conditions différentes, qu'il est difficile d'établir quelques règles fixes à cet égard. Elle est souvent jugée par des mouvements critiques, qui sont, d'après l'ordre de leur manifestation la plus commune: les fièvres, les hémorrhagies, les évacuations alvines, les exanthèmes, les métastases purulentes à la peau et l'évacuation d'une humeur morbifique quelconque, les modifications du système absorbant, des affections générales produisant un changement dans le système, enfin la transformation de la folie en une autre maladie. On a vu d'ailleurs le délire chronique guéri par une chute sur la tête, par l'empoisonnement, par la coupe des cheveux, par l'extirpation de la cataracte, par la castration; mais ces accidents, dont la manière d'agir n'est pas à mépriser, sont beaucoup plus rares et d'un succès beaucoup moins constant. Dans tous les cas, quel que soit le mode de guérison de la folie, la récurrence est à redouter, et surtout dans les circonstances suivantes: 1<sup>o</sup> quand elle est héréditaire; 2<sup>o</sup> quand le sujet, quoique bien guéri, conserve une certaine originalité ou bizarrerie de caractère; quand il reste irritable au moindre stimulus; quand ses yeux et son visage ont quelque chose d'étrange, ou qu'il est triste et réservé plus qu'il ne l'était longtemps avant que sa maladie eût éclaté; 3<sup>o</sup> lorsque la folie s'est dissipée brusquement.

Fodéré admet la classification de Pinel, et adopte les quatre formes suivantes :

- 1<sup>o</sup> Manie, divisée en manie avec délire et manie sans délire.
- 2<sup>o</sup> Mélancolie, avec plusieurs subdivisions.
- 3<sup>o</sup> Démence, divisée en partielle et en complète.
- 4<sup>o</sup> Idiotisme acquis, sous-divisé en complet et incomplet.

On s'explique pourquoi Fodéré ne s'est pas attaché à parfaire cette ancienne classification, si l'on se reporte à l'époque où il se livrait à ses travaux sur l'aliénation mentale. Dans les différents établissements dont il dirigeait le service médical, tel était l'état de misère et de dégradation des aliénés, qu'il avoue n'avoir pu rencontrer que très rarement des caractères purs et précis de leur affection; c'était un mélange de toutes les formes connues, alternant les unes avec les autres, et produisant les plus bizarres combinaisons.

Du reste, il se préoccupe peu de ces classifications, il en reconnaît la difficulté, et fait la remarque, pleine de profondeur, que pour arriver à un résultat satisfaisant, il faudrait avant tout dégager la folie des complications du milieu ambiant.

Il définit la manie : un délire impétueux, ordinairement sans fièvre, accompagné d'audace, de témérité, de férocité, de mouvements tumultueux longtemps prolongés, de loquacité, d'aberration des sensations externes et internes, d'altération dans tous les traits du visage, se prolongeant une ou plusieurs journées avec des rémissions légères pendant la durée des paroxysmes, et reparaisant avec un intervalle plus ou moins long. C'est la généralisation du délire qui prédomine dans cette forme de la folie ; mais comme il attache une grande importance à l'excitation, il range dans cette catégorie les agités dont le délire est restreint, et qui ont été plus tard désignés par Esquirol sous la dénomination de monomaniaques. Cette confusion est évidente dans ce passage : chez les uns, le délire est général ; chez les autres, il est restreint et s'accompagne d'orgueil, d'ambition démesurée et d'idée de supériorité d'esprit. La division entre la manie avec délire et la manie sans délire est déjà ancienne, mais elle donne lieu à des considérations intéressantes au point de vue de la médecine légale, lorsque ces variétés affectent le type périodique. En effet, dans la grande majorité des cas, la manie avec délire est seulement rémittente, la virtualité délirante sommeille et peut se reconnaître, tandis que la manie sans délire est véritablement périodique et présente des intervalles de lucidité parfaite.

C'est la fixité du délire qui caractérise la mélancolie ; il consiste dans l'intuition permanente d'un objet quelconque poursuivi avec ardeur, presque toujours accompagné de crainte, de prétendues embûches, d'un esprit de défiance et de réserve, ordinairement tranquille, mais facile par la contradiction à devenir furieux. C'est surtout dans cette affection que prédominent les troubles sensoriaux, et que les altérations organiques se produisent le plus facilement, par suite du ralentissement des principales fonctions. Les variétés les plus saillantes de la mélancolie sont : la misanthropie, la mélancolie amoureuse, la mélancolie prophétique, la mélancolie superstitieuse et la nostalgie. Le penchant au suicide se manifeste habituellement dans les formes suivantes : 1° dans la damnomanie ; 2° dans la mélancolie avec prédominance de douleurs réelles ou imaginaires, qui n'est rien autre chose que la lypémanie hypochondriaque ; 3° dans l'orage impétueux de certaines passions ; 4° dans le simple ennui de la vie.

La démence est le résultat de l'abolition presque entière des

sensations et des fonctions de la vie intellectuelle. Fodéré reconnaît qu'elle survient à la suite de fièvres de mauvaise nature, de l'apoplexie, de l'épilepsie, des chutes, des coups sur la tête, des excès de toute sorte, des chagrins, des frayeurs, et qu'elle constitue fréquemment la terminaison des autres formes de l'aliénation mentale, surtout quand on a affaibli les malades par des émissions sanguines inconsiderées. Il constate parfaitement que le premier phénomène objectif consiste dans l'affaiblissement de la mémoire, et que ce sont les faits récents qui sont oubliés au début même de l'affection. Il signale aussi la fréquence de la paralysie parmi ses complications.

Il ne s'occupe que d'une manière très superficielle de l'idiotisme congénital et du crétinisme ; il est même d'avis qu'il faut les éliminer du cadre des maladies mentales, aussi ne traite-t-il que de l'idiotisme acquis. Il s'efforce d'en faire une entité pathologique spéciale, et lui assigne des caractères particuliers : oblitération entière ou partielle des facultés affectives, et nulle apparence des facultés intellectuelles innées ou acquises ; hébétude, stupeur, indifférence ; oubli de soi-même, atonie, immobilité ou mouvements vagues ; absence totale ou partielle de la parole et de la mémoire ; insensibilité aux coups et aux mauvais traitements ; obstination, entêtement, irascibilité sans aucun motif. Il existe dans ce tableau plusieurs traits qui sont communs au dément et au véritable idiot, mais les observations citées par Fodéré ne laissent aucun doute à cet égard. Il rapporte l'histoire d'individus qui, après avoir joui longtemps de la plus parfaite raison, sont tombés dans l'état qu'il vient de décrire. Il s'agit donc réellement, dans tous ces cas, de démence primitive, ou même de stupidité, et quelquefois seulement de la période extrême de la démence, puisqu'il ajoute que cette dernière peut être remplacée par l'idiotisme.

Le traitement de la folie est déjà fort avancé à l'époque de Fodéré ; il le divise en traitement rationnel et sentimental, et en traitement médical et pharmaceutique. Le premier se rapporte aux délires de causes affectives, le second aux délires de causes organiques. Au début de l'affection mentale, il est assez facile de décider du choix des moyens ; mais comme il arrive la plupart du temps qu'on est appelé à traiter des folies de date plus ou moins ancienne, il importe de pouvoir diagnostiquer la période dynamique de la période organique. Il est à supposer que des lésions matérielles se seront produites : 1<sup>o</sup> lorsque le délire sera la suite d'une chute, de coups ou de telles autres violences externes ; 2<sup>o</sup> lorsqu'il succédera à de longues maladies, dont la nature est propre à altérer le tissu des organes ; 3<sup>o</sup> lorsqu'il dure depuis très longtemps, qu'il a résisté

à de sages médications, ou qu'il a été favorisé par un traitement contraire : 4° lorsqu'il est accompagné de quelques affections paralytiques ; 5° lorsque la démence ou l'idiotisme ont succédé à la mélancolie ou à la manie ; 6° lorsque la couleur du visage et même celle des cheveux ont totalement changé, qu'il y a pâleur générale, et pis encore, quand un jaune terreux s'est emparé de toute l'habitude du corps ; 7° quand il est devenu impossible au malade de retenir ses excréments, et que ses jambes commencent à se remplir d'ulcères.

Au contraire le délire est encore à la période dynamique, et par conséquent réclame toujours le traitement sentimental, qui n'est autre chose que le traitement moral : 1° lorsqu'il est survenu tout à coup, et qu'on peut soupçonner une disposition héréditaire ; 2° lorsqu'il n'est que la suite d'une cause affective, ou du narcotisme, ou du désordre accidentel de quelques fonctions, et qu'il ne date que de très peu de temps ; 3° lorsqu'il n'y a pas de décoloration, et que le sujet, quant à son habitude extérieure, paraît le même que dans son état de santé.

Mais quel que soit le mode de traitement auquel on s'arrête, il faut avant tout placer les aliénés dans certaines conditions qui leur permettent de subir avantageusement son influence. Fodéré admet en principe qu'il est très rare que les malades guérissent dans leurs familles, parce qu'ils se trouvent exposés continuellement à l'action des causes qui ont troublé primitivement leur raison, et qui nécessairement entretiennent le délire et surexcitent violemment leur système nerveux. Les molles condescendances des parents privent le médecin d'une autorité indispensable. La première indication est donc d'isoler les malades dans des établissements spéciaux, ce qui aura pour résultat de leur offrir des objets différents de ceux auxquels ils étaient accoutumés, de les discipliner en leur imprimant la conviction qu'ils sont soumis à une force supérieure destinée à les maintenir, de leur appliquer un traitement adapté à leur genre de folie, à leur tempérament et à leur caractère. Différents systèmes ont déjà été proposés. Autenrieth, professeur à Tubingen, était d'avis qu'on disséminât les malades dans des demeures particulières, et qu'un seul médecin n'en eût qu'un très petit nombre à soigner. A Ghéel, l'expérience a été pratiquée sur une large échelle ; ils ont été distribués chez tous les habitants de ce village, qui reçoivent, pour en avoir soin et les faire travailler, une rétribution convenue ; mais il est aisé de comprendre que si la culture des jardins et des champs doit être considérée comme un moyen très utile, elle ne l'est que concurremment avec la pratique de toutes les autres



règles, autrement il n'y aurait que le hasard seul qui en procurerait le succès. Le docteur Villis a inauguré dans sa maison de santé un système qui offre bien des avantages, mais qui est trop dispendieux pour qu'il soit permis de le généraliser. Il a divisé son établissement en plusieurs pavillons où chaque pensionnaire se trouve comme chez lui, à la campagne, avec ses gens à part, avec son service particulier. Fodéré préfère l'hospice public, sous la surveillance de l'autorité, et sous la direction d'un médecin en chef administrateur, investi de pleins pouvoirs, et collaborant avec une commission choisie au dehors et composée de quatre membres. Voici le plan de construction qu'il propose. Suivant le grand axe : 1° le bâtiment d'administration, séparé de la demeure des malades par une vaste cour ; 2° les services généraux ; 3° la chapelle. Cette disposition possède l'avantage d'isoler complètement les deux sexes, et d'empêcher les visites indiscrettes de la part des étrangers. Sur les côtés : une première enceinte destinée à l'habitation des incurables ; puis une seconde enceinte comprenant une série de bâtiments au nombre de quatre pour chaque sexe et divisés de la sorte : un pour les agités, deux pour les tranquilles, un pour les idiots, les déments et les convulsifs. Ces bâtiments seront suffisamment éloignés les uns des autres ; ils se composeront d'un rez-de-chaussée et d'un seul étage, et ils s'ouvriront, d'une part, sur la ligne des services généraux, et de l'autre, sur des cours spacieuses. Seul le quartier des agités sera sectionné en petites chambres ou cellules, destinées à contenir chacune un malade ; elles doivent offrir toutes les conditions possibles de salubrité, sans quoi les aliénés y contractent des affections cachectiques qui les conduisent à l'incurabilité ou au marasme et à la mort. Leurs préaux exigent aussi de plus grandes dimensions que dans les autres quartiers, puisque l'excité qui peut dissiper à l'air libre et sans contrainte la surabondance des forces et d'énergie qui l'entraîne, arrivera plus rapidement à la tranquillité que celui qui se trouve soumis à une séquestration prolongée. La discipline intérieure sera douce, bienveillante ; les aliénés s'occuperont suivant leurs aptitudes, soit dans les jardins de l'hospice, soit dans des ateliers de toute nature annexés au bâtiment d'administration. Si malgré les produits de leur travail, une pareille maison était trop dispendieuse à la localité qui la possède, l'adjonction d'un pensionnat constituerait une source de revenus qui pourraient devenir considérables.

C'est donc sous la triple influence d'un milieu disposé comme il vient d'être dit, d'une sollicitude constante et d'un traitement médical approprié, que l'on pourra modifier profondément le physique

et le moral des aliénés, et obtenir les guérisons les plus nombreuses.

Fodéré aborde en dernier lieu les différentes questions de médecine légale qui ont rapport à la folie. Les jurisconsultes n'admettaient guère à cette époque, pour s'éclairer sur l'état mental d'un individu, que les preuves tirées du témoignage et de l'interrogatoire; le psychologisme se réservait la connaissance des maladies intellectuelles et récusait obstinément l'intervention médicale. Fodéré pose en principe que l'aliénation mentale étant une affection matérielle, s'exprimant au dehors par des symptômes matériels, il est de la compétence du médecin de la rechercher et d'établir son existence; c'est le spécialiste seul qui, passant sa vie au milieu des aliénés, observant les formes infinies de leurs manifestations délirantes, les désordres si variés de leur constitution physique, pourra reconnaître les éléments d'une affection que des yeux mal exercés ne sauraient sûrement discerner. Il importe donc d'étudier minutieusement toutes les modifications que le délire peut imprimer aux organes et aux fonctions, et ne pas attribuer au délire lui-même une importance exagérée. Chacune des formes de l'aliénation mentale se traduit d'un côté, par une série de phénomènes psychiques, aussi nombreux que les transformations de la pensée, et partant fugaces, instables et faciles à simuler, et d'un autre côté, par des troubles somatiques et psycho-somatiques, constants, quelquefois pathognomoniques, et d'une imitation impossible. Ce sont surtout ces derniers qu'il s'agit de rechercher au moyen d'une observation patiente et prolongée; ils consistent dans les gestes, les paroles, les mouvements, la manière d'écouter, de regarder, d'exprimer ou de ressentir une émotion, de supporter les fatigues inouïes de l'excitation, ou la dépression profonde de la mélancolie, dans l'insensibilité cutanée, la veille prolongée, les altérations de la respiration, de la circulation, des sécrétions, etc. Le médecin doit aussi, comme la justice, s'appuyer de toutes les circonstances du délit ou de l'action. S'il plaide la cause d'un accusé, il fera remarquer que les preuves tirées de l'existence ou de l'absence de motifs plausibles pouvant expliquer la perpétration du délit, sont en elles-mêmes d'une valeur très relative, et que l'aliéné possède toujours un motif qui l'a poussé à agir, il le proclame hautement et se félicite de son succès. Le criminel, au contraire, a tout intérêt à laisser ignorer la cause déterminante. L'homme de l'art prendra encore des renseignements exacts sur la santé de la famille, sur les causes supposées de l'aliénation mentale, et sur l'époque de la maladie; la réalité de celle-ci acquerrera d'autant plus de vraisemblance, qu'il y aura prédisposi-

tion héréditaire, que les causes avancées correspondront avec l'effet, et que le malade aura donné des preuves de folie à une époque antérieure. La médecine légale a été instituée pour éclairer les tribunaux par des faits positifs, et non pour briller par des subtilités et des subterfuges ; les médecins doivent être forts de la doctrine, ne baser que sur elle les décisions qu'ils présentent aux juges, et abandonner aux avocats les ressources et les errements de la plaidoirie.

L'analyse de cet ouvrage, quoique fort incomplète, suffit néanmoins pour démontrer que l'illustre professeur de Strasbourg doit prendre place parmi les aliénistes les plus éminents, et que dans bien des circonstances, il a su devancer son époque. Comme médecin, il a imprimé à la psychiatrie une allure scientifique et une précision qui excitent l'étonnement, et il l'a enrichie des conquêtes de sa vaste expérience ; comme administrateur, il a proposé une formule qui, après quarante-cinq années de travaux et de progrès, a subi très peu de modifications et de perfectionnements ; enfin comme médecin légiste, il a revendiqué hardiment les droits et l'influence que l'on tentait d'enlever à la médecine, et posé les principes scientifiques qui servent de complément à la législation française. S'il a fait quelques concessions à l'esprit et aux idées du temps, si les moyens d'investigation lui ont quelquefois manqué, ses erreurs sont le résultat fatal de l'insuffisance des moyens. Son ouvrage demande à être souvent médité, il est plein de saines vérités et de hauts enseignements, et il nous semble qu'on peut lui appliquer ce mot du professeur Ph. Bérard, au sujet de la *Physiologie* de Haller : C'est un livre qu'il faut toujours consulter, avant de se livrer à des recherches nouvelles.

*Le secrétaire particulier,*  
CH. LOISEAU.

---

*Note de la rédaction.* — Les *Annales médico-psychologiques* devant paraître désormais en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, M. le secrétaire de la Société médico-psychologique est prié de vouloir bien tenir à la disposition du journal le procès-verbal des séances un mois avant la publication de chaque numéro. Les termes de rigueur seront donc : 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> décembre. En cas de retard et ces délais expirés, il sera passé outre. La rédaction sait combien M. le secrétaire actuel est zélé ; elle n'ignore pas d'ailleurs combien sont multipliés ses devoirs professionnels, mais il est dans l'intérêt de tous qu'une grande exactitude soit apportée à l'avenir dans la publication des livraisons de cette nouvelle série.

---

## VARIÉTÉS.

### LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE.

*Membre honoraire* : M. Belhomme, ✱.

#### *Membres titulaires.*

MM.	MM.
Archambault.	Janet, ✱.
Baillarger, ✱.	Legrand du Saulle.
Blanche, ✱.	Lisle.
Bourdin.	Loiseau.
Brierre de Boismont, ✱.	Marcé.
Brochin.	Maury (Alfred), ✱.
Buchez.	Mesnet.
Calmeil, O. ✱.	Michéa, ✱.
Carrière.	Mitivié, ✱.
Castelnau (de).	Moreau (de Tours), ✱.
Cerise.	Motet.
Chaâles des Étangs.	Ott.
Dally.	Parchappe, O. ✱.
Dechambre ✱.	Peisse, ✱.
Delasiauve.	Pinel (Casimir), ✱.
Falret, ✱.	Pouzin, ✱.
Falret (Jules).	Rota.
Fournet, ✱.	Semelaigne.
Foville (Achille).	Trélat, ✱.
Garnier, O. ✱.	Voisin (Félix), ✱.
Girard de Cailleux, ✱.	Voisin (Auguste).

#### *Membres correspondants.*

MM.	MM.
Boileau de Castelnau, ✱, à Nîmes.	Azam, à Bordeaux.
Renaudin, ✱, à Dijon.	Rousseau, à Dijon.
Morel, à Rouen.	Berthier, à Bourg.
Macario, à Lyon.	Niepce, ✱, à Allevard.
Billod, à Angers.	Dagonet, à Stephansfeld.
Aubanel, ✱, à Marseille.	Auzouy, à Pau.
Gérard-Marchant, à Toulouse.	Schnepp, ✱, à Alexandrie.
Verron, à Maréville.	Étoc-Demazy, au Mans.
Teilleux, à Auch.	Bazin, à Bordeaux.
Sauze, à Marseille.	Baume, à Quimper.
Lunier, à Blois.	Lannurien, à Morlaix.

MM.  
Desmaisons, à Bordeaux.  
Brunet, à Niort.  
Hospital, à Clermont-Ferrand.  
Bonnet, à Fains.  
Fuzier, à Chambéry.  
Belloc, à Alençon.

MM.  
Blondin, à Montpellier.  
Évrat, ✱ à Grenoble.  
Labitte, à Clermont (Oise).  
Laurent, à Quatre-Mares.  
Combes, à Rodez.

*Membres associés étrangers.*

MM.  
Ramaër, à Zutphen (Hollande).  
Monlau, à Madrid.  
Biffi, à Milan.  
Castiglioni, ✱, à Milan.  
Bich, à Aoste.  
Güggenbuhl, à l'Abendberg.  
Pi-y-Molist, à Barcelone.  
Pujadas, à Barcelone.  
Conolly, à Londres.

MM.  
Bucknill, à Londres.  
Forbes Winslow, à Londres.  
Tuke, à Londres.  
Munoz, à Cuba.  
Girolami, à Pesaro.  
Gambari, à Ferrare.  
Dambre, à Courtraï.  
Bulkens, à Ghéel.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS.

*Membres titulaires* : MM. Lemaître, Lallemand, O. ✱, Gerdy, ✱, Sandras, ✱, Reboul de Cavaléry, ✱, Ferrus, C. ✱, Londe ✱.

*Membres correspondants* : MM. Gosselet (de Lille), Fabre (de Meirronnes).

— La Société médico-psychologique a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1863.

Ont été élus :

*Président* : M. Delasiauve ;

*Vice-Président* : M. Archambault ;

*Secrétaire-général* : M. Brochin ;

*Secrétaire* : M. Loiseau ;

*Archiviste-trésorier* : M. Legrand du Saulle ;

*Membres du Comité de publication* : MM. Michéa, Buchez, Jules Falret et Brierre de Boismont.

— Notre éminent collaborateur, M. Alfred Maury, vient d'être nommé professeur au collège de France.

— M. Labitte, directeur de l'asile des aliénés de Clermont (Oise), vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. le docteur Binet, directeur médecin de l'asile des aliénés de Pontorson (Manche), vient d'être nommé médecin en chef de l'asile de Maréville.

— M. le docteur Barrey, médecin à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe), vient d'être nommé directeur-médecin de l'asile des aliénés de Pontorson (Manche).

— M. le docteur Laurent, médecin adjoint de l'asile de Quatre-Mares, vient d'être élevé à la seconde classe de son grade.

— Une corporation s'est formée, à Londres, en faveur des aliénés indigents de la cité. Par ses soins s'érige, en ce moment, à Stone, près Dard-Fard, un asile pour ses patronés. On en a posé dernièrement la première pierre avec beaucoup de cérémonie, en présence de nombreux spectateurs, parmi lesquels la plupart des membres de ladite corporation.

— On lit dans le *Télégraphe* de Barcelone :

Le savant anglais M. Queensley (de Cambridge), grand admirateur des poètes grecs, a ordonné, par son testament, qu'après sa mort, on le dissèque, et que l'on enlève et tanne sa peau, de manière à en faire un parchemin sur lequel devra être copié *l'Iliade* d'Homère. Cet exemplaire du divin poème devra être déposé au Musée britannique.

— A Desmold, en Bavière, un père a tué son fils, âgé de seize ans, et, après lui avoir tranché la tête, a placé les restes sanglants sur un bûcher, dans l'intention de les brûler. Saisi par les voisins, il a déclaré avoir voulu, à l'exemple d'Abraham, offrir son fils unique au Seigneur.

Cet enfant est encore une des victimes du fanatisme qui règne toujours dans plusieurs parties de l'Allemagne.

— Sur 25,845 aliénés admis en 1861 dans les hôpitaux, asiles et maisons autorisées d'Angleterre et du pays de Galles, 3244 furent reconnus curables, et 3138 sortirent guéris pendant l'année ; 2648 succombèrent. Au 1<sup>er</sup> janvier 1862, leur nombre s'élevait à 26,200. La première pierre d'un nouvel asile, pour recevoir 250 de ces infortunés, a été posée à Londres le 29 juillet. La dépense en est évaluée à 1,250,000 francs.

Il s'est produit à ce sujet un incident assez curieux à la chambre des communes. Dans un projet de loi qui lui est soumis en ce moment, — *the Lunacy regulation Bill*, — l'article 3 disposait « que l'opinion d'aucun médecin praticien ne serait admissible comme preuve d'aliénation. » On ne conçoit pas dans quel but cette clause avait été insérée, car elle excluait l'autorité des médecins dans toutes les enquêtes à ce sujet, comme s'ils en étaient moins dignes que les bouchers ou les boulangers. Mais une opposition énergique s'est manifestée dans la chambre contre cet article, pour revendiquer les droits du corps médical. Un aliéniste célèbre, M. le docteur Forbes Winslow, a organisé la résistance. Une pétition signée des plus célèbres membres des collèges des médecins et des chirurgiens a été présentée par sir Hugh Cairns et soutenue par M. Montagne Smith. Après l'échec d'un premier amendement tendant à annuler l'effet de cette clause singulière, il en a présenté un second qui a obtenu 19 voix de majorité. Les médecins pourront donc encore, à l'avenir, donner leur avis en pareille occurrence.

— Le 21 janvier 1861, M. le docteur Rooker (de Castleton) crut devoir pratiquer une double castration à un épileptique adonné à la masturbation. Une lettre de ce chirurgien, adressée à la *Lancette* de

**Cincinnati**, donne des détails sur les résultats de l'opération. Pendant les huit mois d'observation ultérieure, l'épilepsie ne reparut pas, mais il y avait encore de temps en temps quelques tentatives de masturbation. L'intelligence s'était améliorée, mais l'opéré était devenu indolent, gras, paresseux, ce qui engagea son opérateur à le renvoyer.

— On lit dans le *Courrier de Bayonne* :

Un drame affreux, qui n'a pas eu de suites aussi funestes qu'on aurait pu le craindre, s'est passé un de ces jours derniers dans la commune de Nousty. Une malheureuse femme, dans un accès d'aliénation mentale, a précipité dans un puits ses deux enfants, âgés de quatre et de deux ans, et elle allait s'y précipiter elle-même, lorsqu'elle fut aperçue par un voisin, averti par les cris de détresse des enfants, qui s'empressa d'accourir au secours. Une lutte s'engagea entre eux, dans laquelle la malheureuse folle mordit son sauveur. Elle parvint à s'échapper de ses mains et se précipita dans l'abîme où se débattaient les deux petites filles. Aux cris du voisin, les parents arrivèrent, et, avec beaucoup de peine, parvinrent à sauver ces trois malheureuses. Le puits avait 7 mètres de profondeur et 3 mètres d'eau.

— *Une cause de folie*. — Ces jours derniers, dit le *Progrès de Lyon*, le bruit courait à Vaise qu'une femme avait été assassinée sur la grande route près de la demi-lune; le lendemain ce n'était plus qu'une tentative d'assassinat sans suite grave. On dut remonter à la source et voici les faits: Dans la nuit du samedi au dimanche 23 novembre, le nommé X..., voiturier, qui habite avec sa femme dans une maison isolée, au lieu dit *les Trois-Canards*, sortit pour aller panser ses chevaux dans une écurie éloignée de son domicile, pendant que sa femme allait se coucher, laissant sa porte fermée seulement au loquet. Presque aussitôt, deux individus pénétrèrent dans la pièce du rez-de-chaussée. Madame X..., entendant du bruit, descend de sa chambre, et à peine était-elle arrivée au bas de l'escalier qui communique à l'étage supérieur, que l'un de ces individus la saisit par les cheveux et lui présente un couteau, menaçant de la tuer si elle pousse un cri, et lui ordonnant d'indiquer où est l'argent. La femme X..., plus morte que vive, indique un placard où l'on trouve quatre francs. Cette importante capture faite, les bandits se disposent à la fuite; celui qui retenait la femme par les cheveux, ne pouvant s'en débarrasser assez vite, les lui coupa avec le couteau qu'il tenait. Le mari, en rentrant, reconnut que sa femme était folle.

Peut-être la présence des voleurs n'eût pas suffi seule, par la grande impression produite, à amener la folie, si la sensation d'un couteau promenée autour de sa tête n'avait probablement laissé croire à la malheureuse femme que sa dernière heure était venue. Assurément, s'il doit y avoir exonération pour le fou qui commet un crime, la peine devrait être forcée jusqu'à sa limite pour celui qui, par un acte pervers, peut déterminer la folie chez son semblable. Combien sont incalculables les conséquences de cette folie pour l'avenir d'une famille!

— Un triste événement a porté, le 21 du mois de novembre, le deuil au sein d'une honorable famille de la commune de Courcy-la-Neuville (Marne) :

Depuis quelques années, la dame Rouget donnait de nombreuses inquiétudes à son mari par suite de son état mental. Elle se levait souvent la nuit et se promenait dans les bâtiments. Le 21 novembre, elle sortit vers minuit dans la cour, et presque aussitôt on entendit le bruit d'une chute dans le puits, qui a 15 mètres de profondeur et au moins 6 mètres d'eau. M. Rouget accourut au secours de sa femme, mais il ne put la retirer qu'à l'aide de ses voisins et quand elle avait cessé de vivre.

C'est encore un exemple, parmi ceux déjà si nombreux, des fâcheuses conséquences apportées par le retard dans la séquestration. Sans doute une famille ne peut toujours pas connaître les bienfaits de l'internement, tant au point de vue de l'intérêt public et privé qu'à celui de la thérapeutique du malade; mais le médecin qui est consulté ne doit jamais oublier que le premier conseil qu'il doit donner, quand on lui demande son avis sur un cas de folie caractérisé, c'est d'envoyer dans un asile. Malheureusement, — et l'on se voit forcé de le dire, — la majorité des médecins ne connaît pas l'aliénation mentale.

— En 1854, le chef du Céleste-Empire a interdit à tous ses sujets de fumer de l'opium. Voici en quels termes il s'est exprimé en rendant son ordonnance : « ...Je déclare que je vais faire construire près de la porte d'éternelle pureté (lieu où sont exécutés les criminels), une prison spéciale pour les fumeurs d'opium. Là seront tous, riches ou pauvres, enfermés chacun dans une cellule étroite, éclairée par une fenêtre, avec deux planches servant de lit et de siège pour s'asseoir; on leur donnera chaque jour une ration de riz, de l'huile, des légumes. Ceux des prisonniers qui seront malades recevront des pilules médicales; s'ils les refusent, nous les laisserons mourir de la maladie que le funeste usage de l'opium aura engendrée. Au bout d'un mois de détention, nous examinerons les prisonniers: s'ils renoncent à leurs funestes habitudes, ils seront rendus à leurs parents; en cas de récidive, ils subiront la mort suivant la rigueur des lois. »

A propos d'opium, voici quelle a été, à Téhéran, l'impression éprouvée par un voyageur, en visitant une *fumerie*: « C'est un grand divertissement de se trouver parmi ceux qui en prennent dans les cabarets, et de les bien observer avant qu'ils aient pris la dose et pendant qu'elle opère. Quand ils entrent au cabaret, ils sont mornes, défaits et languissants; peu après qu'ils ont pris deux ou trois tasses de ce breuvage, ils sont hargneux et comme enragés; tout leur déplaît, ils rebutent tout et s'entre-querellent. Mais, dans la suite de l'opération, ils font la paix et chacun s'abandonne à sa passion dominante. L'amoureux conte des douceurs à son idole; un autre, à demi endormi, rit sous cape; un autre fait le rodomont, un autre fait des contes ridicules; en un mot, on croirait alors se trouver dans un vaste hôpital de fous. Une espèce d'assoupissement et de stupidité suit cette gaîté, inégale et désordonnée; mais les Persans, bien loin de la traiter comme elle le mérite, l'appellent une extase. »

— Quelques irrégularités nous ont été signalées au sujet de l'envoi des *Archives cliniques des maladies mentales et nerveuses*. Les abonnés et les collaborateurs qui n'auraient point reçu, en décembre 1862, le



deuxième fascicule du second volume, sont priés de le réclamer directement à la librairie Victor Masson. — MM. les collaborateurs sont prévenus que le troisième fascicule est en préparation, et qu'ils feront bien d'adresser leurs observations cliniques dans un bref délai.

— *Nécrologie.* — Les victimes des aliénés se multiplient. Après les docteurs Le Clerq (de Hall), en 1853, Griolet, en 1861, le docteur Puckett vient d'être assassiné à Suiton, par un fou. La *Gazette médicale* (27 septembre) raconte ainsi l'événement : « Le docteur Puckett s'était engagé à emmener un aliéné, nommé John Cox, dans un établissement spécial. L'annonce de cette démarche était malheureusement parvenue aux oreilles de celui qu'elle intéressait. Le jour arrivé, Cox se précipite sur le pauvre docteur et essaye de le jeter par la fenêtre. Puis, comme il fuyait, il le poursuit dans la rue, le tue et finit par lui couper la tête. L'aliéné commit cet acte sous les yeux de son père et de sa mère, consternés et rendus immobiles par l'horreur d'un pareil spectacle. »

— Dans l'exposé de la situation de l'empire, qui vient d'être présenté aux chambres, M. le ministre de l'intérieur a déclaré ce qui suit :

« Des exploitations agricoles ont été créées dans la plupart des asiles d'aliénés. Cette nouvelle mesure a produit les plus heureux résultats. »  
 « Le travail dans les champs, combiné avec les soins médicaux, a amené un certain nombre de guérisons. »

— L'abondance des matières nous oblige à renvoyer aux prochains numéros la publication des travaux suivants : *De la physionomie chez les aliénés*, par M. Laurent; *Revue rétrospective sur la science mentale*, par M. Bonnet; *Les cinq questions cardinales de psychiatrie administrative*, par M. Renaudin; des rapports médico-légaux de MM. Lhomme, Baume et Dagonet; un mémoire original, une traduction et une revue anglaise, par M. Dumesnil; une revue allemande, par M. Renaudin; une revue espagnole, par M. Teilleux; plusieurs compte rendus bibliographiques, par M. Legrand du Saulle, etc., etc.

Les rédacteurs-gérants,  
 BAILLARGER et CERISE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES,  
**JOURNAL**  
 DE  
**L'ALIÉNATION MENTALE**  
 ET DE  
 LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS.

---

REVUE RÉTROSPECTIVE  
**SUR LA SCIENCE MENTALE**

**Par M. le Docteur Henry BONNET,**

Médecin adjoint de l'asile de Fains (Meuse),  
 Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

« Nescire quid antea quam natus sis acciderit,  
 » id est semper esse puerum. »

(CICÉRON.)

Si Jean de Dieu, qui voulut connaître par lui-même l'horreur des cabanons et prêcha la charité envers les aliénés; si Vincent de Paul, l'apôtre de Saint-Lazare, Willis, le fondateur de Greatfort; si Malesherbes, Necker, Tenon, Pinel, sortaient de leurs tombeaux, ils ne seraient pas disposés, en voyant les asiles modernes, à admettre qu'on grave sur leur frontispice les fatales paroles qu'on lit à la porte de l'enfer du Dante.

Pendant des siècles, une ombre épaisse s'était condensée sur la science : *nocent et frugibus umbræ*; mais un travail opiniâtre, aidé par l'intelligence rationnelle, l'instruction et la nécessité pressante, devait triompher de toutes les difficultés. Le temps et les diverses conjonctures ont changé la face des choses.

ANNAL. MÉD.-PSYCH. 4<sup>o</sup> série, t. 1. Mars 1863. 1. 11

Une œuvre importante s'est opérée, et, si elle n'est pas achevée, elle se continue.

.....Haud tanto cessabit cardine rerum.

On a beaucoup crié et l'on s'élève encore contre la science mentale et les aliénistes. Peut-être un jour se rappellera-t-on avec plaisir le bien qui se fait aujourd'hui : *forsan et hæc olim meminisse juvabit*.

Mon intention n'est pas de m'étendre longuement sur les connaissances en aliénation et sur les idées charitables de quelques grands hommes du passé; j'insisterai peu sur le traitement spécial de la folie et le régime raisonné dont ils avaient senti le besoin; je veux uniquement donner une esquisse de ce qui a enrayé la marche du progrès, de ce que les différentes époques ont produit ou auraient pu produire.

Et d'abord le savant et modeste M. Trélat a eu parfaitement raison de dire qu'on était, au 1<sup>er</sup> siècle, aussi avancé, quant au diagnostic, et peut-être plus, quant au traitement, qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> (1).

L'aliénation de nos jours n'est autre chose que la maladie sacrée d'autrefois. Bien que ce qu'en a dit Hippocrate (2) semble avoir trait aux maladies convulsives, et en particulier à l'épilepsie, les croyances de l'antiquité ne me laissent aucun doute.

Si parfois la philosophie médicale des Grecs a pris pour devise le *nec Deus intersit* qu'Horace adressa plus tard aux gens de lettres de son époque, il est vrai aussi que la présence des dieux en tout et la foi au surnaturel dominaient l'imagination des masses et empêchaient le jugement d'être sain. Dès lors, si quelques esprits purent parler justement de la folie, leur appréciation se trouva renfermée dans d'étroites limites, et la science mentale devait rester longtemps dans le chaos.

(1) U. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*. Paris, 1839.

(2) Littré, Trad. des *Œuvres d'Hippocrate*, t. 1<sup>er</sup>.

Tout ce qu'on lit dans les vieux auteurs grecs ou romains, qui a trait au bouleversement des idées, tire son origine, la plupart du temps, d'une cause merveilleuse, et l'erreur est souvent bien sincère, car, témoin Platon, elle est parfois raisonnée avec une logique désespérante. Tous les délires annonçaient la présence des dieux : c'est Apollon, c'est Eros, Mercure, Saturne, Hécate, etc. ; c'est Proserpine chez les gâteux, et Mars chez les épileptiques. — Je n'en finirais pas si je voulais indiquer tout ce qu'à cette époque de panthéisme outré, de divinisation continuelle, l'extraordinaire faisait trouver. Qu'y avait-il du reste de si illogique chez les anciens ? Ils voient un dieu dans tous les éléments, les astres, les pierres ; la conviction est établie et la foi réunit tout le monde en une communion sentie ; leur esprit va donc être fortement saisi en face de la confusion du vrai et du faux, des conceptions dépourvues de base, des raisonnements impossibles, de la sensibilité perdue, du mélange tumultueux et déplorable des souvenirs les plus disparates et les plus inouïs, des emportements incroyables, des extravagances et divagations telles, qu'il est visible que l'homme ne s'appartient plus. Ils ne verront en tout cela qu'un dieu, et c'est le merveilleux, fondement de leurs croyances religieuses, expression finale de leurs dogmes, qui les conduit à une fausseté très excusable. — Une puissance surnaturelle intervient, et c'est de là que dérivent probablement les mots qui nous sont encore restés, d'*enthousiaste*, d'*énergumène*, d'*inspiré*, etc.

Les dieux de la Grèce et de Rome ont-ils eu seuls le privilège de meubler la tête des fous ? Non, car les étonnantes et mystérieuses anomalies dont on ne pouvait découvrir le siège particulier, dont la genèse physique paraissait impossible, ont reconnu partout la même origine. — De nos jours ne voit-on pas les tribus sauvages avoir pour un fou la même vénération que pour leurs idoles ? — On retrouve les mêmes idées dans le bouddhisme, la religion du Celte et du Scandinave, dans celle des druides, — surtout ceux de la première époque, —

jusqu'à l'entrée des légions d'Auguste en Germanie. — Quoi d'étonnant, quand on se prosternait devant le géant Imer ou le frère Igdrasil, quand on trouvait des esprits dans l'air, la terre, le feu, les eaux, quand on inventait les gnomes, les farfadets, les nixes, les ondines et les kobolds, quoi d'étonnant, pendant le temps que dura sérieusement la mythologie du Rhin, qu'on donnât pour demeure à des divinités corpusculaires, à des puissances élémentaires, la cervelle des fous ?

Le christianisme comprit en partie l'erreur. Avec lui le *nec deus intersit* eut sa véritable acception ; mais, en revanche, on attribua au diable les errements et les maladies de l'esprit. C'était un autre mode fataliste. — Le christianisme exorcise, et la religion juive a recours à la magie ! Quelle différence voit-on ? Aucune. — Ainsi donc la vérité déjà entrevue, l'observation pratique enseignée par plusieurs grands esprits dont nous parlerons, l'inconnu qu'ils dégagent, les conseils qu'ils donnent, tout cela demeure sans cesse en oubli. — Une superstition a seulement fait place à une autre. Il faut du surnaturel à tout prix, et nous sommes pourtant encore ici à une époque qu'on doit appeler sincère.

L'exorcisme n'est en définitive qu'une branche des arts magiques originaires des temps les plus reculés, puisqu'on en fait remonter la source non-seulement à Zoroastre, mais à Cham. — La magie et l'astrologie judiciaire, sa sœur, cette astrologie qui infecta tant la France depuis Louis XI jusqu'à Henri IV, ne sont sorties que de la tête d'hommes vrais dans leurs croyances, mais trompés par leur imagination ou leur trop grande foi, ou de celle de fourbes qui avaient leur but. La fraude de cette magie employée comme moyen de prestige pour éblouir, son danger quand elle provenait de cerveaux exaltés, ont été reconnus de tout temps, puisque le Deutéronome rapporte que ce fut une des raisons pour lesquelles Dieu voulait exterminer les habitants de la Palestine. Le craintif et scrupuleux Saül obéit à la prescription de la loi de Moïse ; il chasse les magiciens, et cependant,

tant est grande la pression d'une puissance extra-terrestre, il se laisse tromper par une pythonisse, et ne gagne à cela que des hallucinations ou de simples convictions délirantes, puisque la *voyante* le fait converser avec l'âme du prophète Samuel (1).

(1) Il semble que ce fut du jour où le prophète Samuel fit connaître où l'on devait retrouver les ânesses qu'on croyait perdues, que l'imagination de Saül commença à être lésée. — Saül, du reste, comme les Hébreux, avait une confiance extrême dans les *devins* ou *voyants*, qui, par leur profession, exerçaient une influence désastreuse sur les masses et abusaient de leur ignorance pour gouverner théocratiquement. — Ces devins donnaient des consultations, rendaient des jugements et se faisaient payer; on trouve toutefois au premier livre des Rois un verset qui paraîtrait prouver que Samuel était désintéressé; en revanche, ses fils Joel et Abias étaient loin de l'être. — Toutes les nations avaient des *voyants*; mais ceux d'une autre religion étaient proscrits et considérés comme recevant leur inspiration d'un mauvais génie: jalousie de métier. — Chez les Hébreux, il y avait défense absolue, et cela sous les peines les plus sévères, d'aller consulter les devins des Ammonites, des Philistins, etc. — La profession de *voyant* finit par ne pas suffire, son pouvoir ne paraissant pas assez grand; il y eut des hommes en même temps *devins* et *prophètes* (en hébreu *nabia*). Le prophète communiquait directement avec le Seigneur et recevait ses ordres, soit pendant le sommeil, soit dans des lieux écartés ou dans des cavernes qui devinrent saintes. Ce prophète, qui, la plupart du temps, devait être un homme de valeur, et, en tout cas, possédait à un haut degré l'éloquence persuasive, illuminait le peuple; aussi hommes et femmes contractaient, dans les temples, des extases et différentes affections nerveuses. Passé, présent, avenir, rien ne semblait échapper au prophète, qui, au moyen d'inductions ingénieuses et subtiles, de divers syllogismes, arrivait toujours à persuader, mais à exalter. L'esprit de vertige de la prophétie se saisissait des assistants, et beaucoup prophétisaient. « On dit, — ainsi s'exprime Le Maître de Sacy, — de celui » qui est agité de ce vertige, qu'il prophétise, c'est-à-dire qu'il est hors » de lui. » Saül prophétisait également, « parce que les prophètes pa- » raissent quelquefois transportés hors d'eux-mêmes. » Il subissait, malgré lui, une influence irrésistible; sa raison était vaincue et subjuguée par le merveilleux; il devenait, comme bien d'autres, fou par imitation. (*Regum* lib. I, cap. XIX, vers. 20, 21 et suiv.) — Saül éprouva de violents accès de délire mélancolique avec agitation et idées de persécution, puisqu'on lit au premier livre des Rois: « Misit Saül lictores ut raperent » David. » — Sa folie est encore bien constatée, puisque l'Écriture dit: « Invasit spiritus Dei malus Saül, et prophetabat in medio domus suæ. » (*Regum* lib. I, cap. IV, vers. 10.) — Ce mot *prophetabat* ne doit pas être pris dans le même sens que les discours, prévisions..., des *voyants* par état; le *prophetabat* de Saül doit s'expliquer par convictions délirantes avec loquacité incoercible et agitation. Souffrant beaucoup des réprimandes plus ou moins fondées de Samuel, rempli de jalousie contre David, que protégeait le prophète, voyant diminuer son crédit auprès du

— C'est la même crédulité qui pousse Nabuchodonosor, comme on le lit au livre de Daniel, à faire venir les Chaldéens

peuple, il était accablé, triste, morose ; redoutant les vengeances du ciel, dont Samuel le menaçait sans cesse, il perdit tout à fait la raison. — Ainsi, l'exaltation simulée des *voyants* et leurs discours avaient troublé la tête de Saül ; mais sa folie devait augmenter à partir du jour où il eut des mésintelligences avec le prophète Samuel. La décision qu'il avait prise contre les magiciens indisposa le prophète, et celui-ci, dont l'ascendant sur le roi était toujours extrême, se vengea cruellement en le menaçant sans cesse de la colère du Seigneur, lui égarant davantage le cerveau par la constante préoccupation d'idées sinistres, et en sacrant David. — Ce fut encore celui-ci qui eut le plus de pitié pour le pauvre fou, puisqu'on le voit jouer de la harpe devant lui pour le distraire. — C'est ici qu'on trouve pour la première fois, dans l'antiquité, un exemple de traitement moral envers un aliéné.

Après la mort de Samuel, Saül, devenu de plus en plus craintif, voulut savoir ce qui lui arriverait ; mais le Seigneur ne daigna pas correspondre avec lui, soit en songes, soit dans les cavernes sacrées, soit par la voix des *voyants*. — En ce temps-là existaient, chez les Hébreux, des ventriloques qui abusaient encore des imaginations en faisant croire que la voix entendue était la voix de tel ou tel esprit. Saül le pensait, comme tous ceux qu'exaltaient ou rendaient mélancoliques les réponses de ces esprits ; il crut pouvoir, par le moyen surnaturel *voyant*, évoquer le prophète Samuel et lui demander ce qu'il deviendrait. Il demanda, — *car il y avait aussi des magiciennes*, — qu'on lui cherchât une femme qui parlât du ventre, « ζήτησατε μοι γυναικιά ἐγγαστριμυθόν, » en hébreu *bagalat ob*, maîtresse sorcière par le ventre. (Voyez la Bible de Ximénès, où la version grecque des Septante mise en regard du texte hébreu et la version latine *vulgate* de saint Jérôme ne laissent aucun doute sur la ventriloquie de la femme devin consultée par Saül.) — On indiqua au roi la pythonisse d'Endor, qui évoqua le spectre de Samuel ; mais il n'est pas dit que ce spectre apparut à Saül : la vision n'eut lieu que pour la sorcière, qui eut une conversation assez longue avec le prophète. Elle décrivit si bien ce qu'elle crut avoir vu et entendu, en n'oubliant aucun des cas de la disgrâce de Saül auprès de Samuel, qu'un violent accès de manie s'empara du roi ; l'exaltation était telle, que ce fut peut-être lui qui fit les demandes et les réponses dans la fameuse conversation qu'on rapporte avoir existé avec Samuel. — Rien ne prouve (*Regum* lib. I, cap. xxviii, vers. 7, 8-15) qu'il y ait eu hallucination de la part de Saül ; une illusion a pu se former, si l'on suppose, — ce qui est très admissible, — que la pythonisse aurait répondu par une voix de ventre (*ob* en hébreu) aux demandes du roi, de la même manière qu'au xviii<sup>e</sup> siècle opérait Cagliostro, quand il faisait parler les gens de l'autre monde ; mais aussi des convictions délirantes avec verbiage ont pu également se produire par la scène oniroscopique d'Endor.

L'Église, au reste, est très partagée sur l'apparition ; on ne blesse donc pas l'orthodoxie en ne se déclarant pas convaincu. (Voyez en particulier le commentaire du R. P. dom Calmet sur le livre des Rois.)

pour interpréter un songe. Qu'y gagna-t-il ? Il devint lycanthrope.

Parmi les anciens, Pline fut peut-être le seul qui s'indigna contre les enchantements de la science chaldéenne. Il affirma que son art n'était soutenu par aucun témoignage valable ; il ne devait donc pas plus croire comme fait surnaturel aux miracles de Moïse qu'aux devins des Pharaons.

Si, comme on le voit, la magie, science vaine, chimérique, créée par des esprits supérieurs pour dominer, faisait des dupes, elle produisait des fous, soit en exaltant les uns, soit en trompant la crédulité des autres.

Entre une foule d'exemples que je pourrais citer, Nicolas Pasquier ne rapporte-t-il pas que Catherine de Médicis eut recours au miroir magique ; elle avait des illusions ou hallucinations compatibles avec la raison, puisqu'elle voyait, écrit l'auteur que je viens de nommer, passer François II d'un air triste et morose et faire plusieurs tours qui marquaient les dix-sept mois de son règne, etc. ; elle sortait toujours de ses entrevues avec les sorciers dans un trouble impossible à dépeindre ; elle n'était plus elle-même et avait besoin de repos, etc. (1). — Naudé attribue au miroir de Pythagore l'origine du miroir magique qui a bouleversé bien des têtes, et amené de véritables folies chez les gens trop impressionnables en même temps que crédules.

Quoi qu'il en soit de la magie et du mal qu'elle fit, elle meurt pour un instant quand apparaît le christianisme. — Avec lui périssent les incarnations divines du paganisme, sans que, pour cela, on renonce aux esprits ; exemple, les anges (2). — Comme Arétée, comme Cælius Aurelianus, Jésus-Christ cherche la clef de l'origine des choses. Trop profond observateur de la pensée de

(1) Je relate cela pour démontrer qu'une époque fut où le surnaturel agissait autant sur les fortes têtes que sur les faibles.

(2) Voyez, au sujet de l'ange, ἀγγέλός, saint Augustin et surtout Tertullien, qui est plus explicite ; ils considèrent l'ange sous un double côté : ou bien c'est un envoyé de Dieu, un ministre, ou bien un être purement immatériel, un esprit.



l'homme et des cercles dans lesquels elle se meut, il dut véritablement comprendre ce qu'était la folie ; mais il avait besoin du merveilleux pour fonder sa religion, et il ne pouvait, du moins en apparence, que constater chez l'aliéné la présence du démon. Sa pensée intime ne fut pas dévoilée. Toutefois, — ce qui est incontestable, — il préconise un traitement moral, prêche la douceur et la complaisance, commande la bienveillance. — Déjà, sous le judaïsme, on avait compris que la récréation était une chose nécessaire, puisqu'on s'en servit pour Saül et plus tard pour le mélancolique David, dévoré de remords après ses nombreux crimes, et surtout après sa dernière faute envers Uri.

Le Christ apparaît ! Avec lui s'érige à nouveau la doctrine de la mansuétude ; il veut que l'insensé soit traité par la douceur, et l'exemple suit le précepte ; il exige qu'on l'entoure de soins, qu'on lui prodigue mille égards ; mais, comme contre-partie, il exorcise, car il faut chasser les démons pour, aux yeux du monde, satisfaire Dieu le père ! — L'exorcisme ! c'est encore une des conditions fatales de la loi du surnaturel nécessaire dans l'établissement de toute religion. L'exorcisme ! mais il fournit un moyen à la malice des hommes si disposés à employer les artifices les plus superstitieux et les plus coupables pour arriver à leur but ; il fut le point de départ du sortilège et de ses criminelles réalisations. — Les sorciers du xv<sup>e</sup> siècle ne le cédèrent en rien aux devins de la Chaldée ; ceux-ci pouvaient, par instants, se tromper eux-mêmes et être de bonne foi ; les autres étaient des illusionnés extatiques ou d'abominables charlatans. Parfois aussi ceux qu'on appelait sorciers étaient des gens de science ; mais alors l'absurdité de certaines personnes, d'une part, l'ignorance des causes et des effets, de l'autre, donnaient cours aux soupçons de magie. La plupart des phénomènes physiques découverts étaient contre l'ordre de la nature, le merveilleux était l'extraordinaire ; l'extraordinaire n'était possible qu'à la condition de communications avec Satan, c'était un crime de-

vant Dieu et devant la sainte Écriture; on brûlait : et cela dura jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si les païens trouvent dans Homère et dans Virgile des explications aux faussetés de leur imagination, les chrétiens, de leur côté, forcent la lettre de l'Écriture, — c'est un fait certain, — mais ils ne la tronquent guère. Ils interprètent aussi le texte suivant le besoin de leurs conceptions, et ce texte, — faut-il le dire, — devient alors pour eux un avocat puissant.

C'est au nom d'une puissance surhumaine que le Christ commande au démon; et quel est ce démon, sinon, en définitive, une des divinités inférieures du paganisme, un Dieu renversé? — Dans la nouvelle époque nous n'avons donc affaire qu'à une simple transformation, transformation malfaisante, génie du mal dont l'aliéné a parfois l'intussusception, et qu'on doit chasser par des pratiques dont le mystère impose.

Plusieurs récits nous montrent que, chez les Juifs, il y avait des gens spécialement chargés d'expulser les esprits; c'est encore le temps de la magie. Mais saint Mathieu, saint Marc et saint Luc nous font voir Jésus-Christ chassant les démons du corps de ceux qui viennent le trouver; c'est de l'exorcisme. Il commande aux sept démons de sortir incontinent du corps de Marie-Magdeleine, et ils sortent: Marie-Magdeleine était folle, et elle fut guérie. — En ce temps-là ce fut peut-être une espèce de traitement moral employé par une grande autorité dont l'influence était irrésistible; mais on en fit une question quasi dogmatique, d'où naquit plus tard la superstition, qui rendit fous les uns, obligea les autres à être iniques envers les fous, et donna au fanatisme un retranchement à l'abri duquel il pouvait à l'aise s'abreuver de sang et contenter son esprit dominateur.

Expulsez les démons, dit Christ à ses apôtres. De ce moment la possession acquiert droit de vie et peut hautement afficher son blason. — Le diable détrône Mercure et Saturne, mais avec cette différence que l'enthousiaste et l'énergumène de jadis étaient respectés, tandis que le possédé subit l'anathème de tous, devra

donner sa vie pour satisfaire aux préjugés religieux et à leur despotisme, pour faire taire les malédictions d'un peuple gonflé de convictions mystiques, et pour donner une raison d'être à la violence et aux fourberies raisonnées de congréganistes divers.

Les apôtres n'avaient répandu que l'exorcisme. Il aurait semblé que c'était assez comme cela de surnaturel, de sombres croyances qui, s'appuyant sur les livres saints, devaient régner en maîtresses pendant de longues années, sans se préoccuper de la fangeuse ignorance de tous, sans jeter un regard de pitié sur la loi du progrès. — Il fallut plus encore, la magie reparut. L'Église, qui sentait le besoin de subjuguier les esprits, n'eut pas honte d'y recourir; c'était au commencement du III<sup>e</sup> siècle, et l'on sait qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> elle y recourait aussi.

C'est l'exaltation religieuse qui crée en partie, en très grande partie, — car il faut tenir compte des idiosyncrasies, — l'illuminisme; c'est elle qui produit le fanatisme, lequel, quand uné fois il peut braver la raison, étreint les masses dans sa main de fer et empêche d'avoir « *sanam mentem, perfectum judicium, integritatem mentis* ». — C'est la hideuse superstition qui, dit Voltaire (1), « fit égorgé tant de juifs et de chrétiens chez des peuples d'ailleurs estimables. Il y a des aspects sous lesquels la nature humaine est la nature infernale. On sécherait d'horreur si on la regardait toujours par ces côtés. » — Sans doute, même dans l'Église, on a trouvé des hommes qui ont reconnu l'erreur, mais ils ne pouvaient l'empêcher; malgré des torts plus graves peut-être, Jules II, Léon X, ne croyaient pas plus à Notre-Dame de Lorette et au sang de saint Janvier, que je ne crois à la vision de saint Paulin, autrement que comme hallucination. Saint Martin de Tours disait hautement qu'il était pitoyable de tuer des hommes parce qu'ils se trompent.

N'est-ce pas la superstitieuse ignorance qui faisait conduire, dans le XIII<sup>e</sup> siècle, les hors de sens à Notre-Dame de Tortose?

---

(1) Lettre à M. Pinto, 1752.

— Malgré son génie et son honnêteté, mais aussi à cause de sa foi sincère, saint Louis y croyait.

Je ne parlerai pas des cérémonies de l'exorcisme auquel on a de temps en temps eu recours en plein XIX<sup>e</sup> siècle ; heureusement que les conséquences n'en sont aujourd'hui que très bénignes. Jadis, ces pratiques pleines de mystères, simulant la croyance en la possession, cachant un principe qui pouvait avoir un avantage pour l'exorciseur, ne plongeaient que plus profondément les peuples dans les ténèbres. La conviction religieuse unie à la peur, la peur aussi, faisaient trouver par des médecins des marques sataniques. On quittait la candeur, l'humilité, la justice chrétienne, le désintéressement, la bienfaisance, pour tomber en pleine dureté, orgueil, hypocrisie, iniquité. — Les affreuses époques ont disparu derrière un crépuscule rouge de sang. Pourquoi faut-il donc que, de nos jours, la philosophie dogmatique, dont la théologie tient la tête, conserve les mêmes principes, quand elle sait qu'elle n'aurait pour résultat personnel qu'une pression sur les consciences, sans la réalisation d'une politique dominatrice que les lumières actuelles repoussent avec leur raison et avec leur cœur ?

Les chrétiens, bien qu'ennemis irréconciliables du pharisaïsme, lui ont tendu la main et adopté toutes ses folles imaginations sur le diable, comme les juifs, de leur côté, avaient participé du fétichisme des Égyptiens. — On retrouve chez beaucoup de Pères l'attribution au diable de tous les prodiges qu'on était incapable d'expliquer, des affections nerveuses mal ou non décrites, du mal caduc, etc. ; ils adopteraient au besoin les farces des augures de Rome et la tête d'homme toute fraîche qui fit bâtir le Capitole, si c'était nécessaire à leur cause.

Les textes saints, leurs commentateurs, les théologues, croient fermement au diable ou veulent y croire ; cela devient presque un article de foi. Mais la conséquence a été que vaporeux, épileptiques, hystériques, illuminés, extatiques, passèrent pour être

possédés par des esprits malins (1). — Quand les symptômes étaient intenses, on avait plusieurs démons, celui de la fureur, de la luxure, de la roideur, de l'éblouissement, de la surdité. C'est ce qui faisait dire à Voltaire que l'exorciseur avait, à coup sûr, le démon d'absurdité joint à celui de friponnerie.

---

(1) Puisque je parle des esprits malins, je crois devoir dire quelques mots sur les *incubes* et les *succubes*. — Les incubes étaient-ils uniquement des *hypnogonorrhéiques* ou des *hypnogynimanes* dont l'imagination était obsédée par des rêves lascifs? — Étaient-ils plutôt des misérables qui abusaient d'un état hypnotique des femmes pour les violer? En tout cas, les esprits malins, qu'évidemment on ne pouvait jamais prendre sur le fait, avaient le grand rôle. — Les succubes étaient-elles simplement de malheureuses hystéromanes? Je pense que, sur les deux points, on est, de nos jours, complètement éclairé.

Ce sont les prêtres du paganisme, — et en particulier ceux de Sérapis et d'Isis, — qui ont créé les esprits d'incubes et de succubes. Des femmes illuminées et qu'exaltaient encore les prêtres, venaient passer la nuit dans les temples. Le Dieu, leur disait-on, viendrait les visiter; mais il y avait pour cela obligation du sommeil; dès lors elles subissaient diverses manœuvres qu'on n'a jamais connues, d'où résultait un repos léthargique; pendant ce repos, on abusait des femmes, et souvent la conséquence était un enfant qui n'avait été produit que par l'intervention de l'esprit. — Ainsi le sacerdoce païen a créé le génie malfaisant qui abusait tantôt des femmes, et tantôt prenait la forme d'une femme pour avoir la société charnelle d'un homme. — L'imagination des masses était frappée; l'extase et diverses affections nerveuses étaient produites par l'exaltation: mais si la superstition et le fanatisme n'avaient pas amené ces folies, et souvent folies par imitation, le sacerdoce n'aurait pu maintenir aussi bien sa théocratie. — C'était encore un moyen.

Plus tard l'Église, — je ne dis pas le christianisme, — a paru vouloir adopter les mêmes génies du mal, et laisser croire aux peuples ignorants que des esprits lascifs pouvaient féconder des femmes; Satan serait devenu le père de l'enfant. — Mais les Pères ne se sont pas prononcés nettement à ce sujet; la conséquence en aurait été, par analogie, une négation du dogme d'exception de l'incarnation du Christ, à la croyance de laquelle l'orthodoxie, sous peine d'anathème, oblige de se soumettre, parce qu'elle est révélée. — Il y a toutefois une tendance vers la perpétuation des incubes et des succubes, et la preuve se trouve dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin. — Le subtil et souvent ambigu évêque d'Hippone voudrait bien croire, mais il n'ose pas et n'exprime pas franchement son opinion; il semble soutenir le pour et le contre: « Tamen apparuisse » angelos in talibus corporibus, ut non solum videri, verum etiam tangi » possint, eadem verissima Scriptura testatur: et quorum creberrima » fama est, multique se expertos, vel ab eis qui experti essent, de quorum » fide dubitandum non est, audisse confirmant, silvanos, panos et faunos,

Pendant quatre cents ans surtout les conceptions délirantes et les actes imaginaires ne viennent que du démon (1). — On amoncelle le bois pour brûler ceux du corps desquels les diables ne veulent pas sortir, et le monde ne court pas sus au fagot ! — Un pape lui-même, Innocent III, lance cette fameuse bulle où il ordonne de livrer au feu les démoniaques; l'assassinat devient de plus en plus juridique; la morale humanitaire est tout à fait dévoyée. — Le grand juge Boguet, de Sainte-Claude, en Franché-Comté, se vante, dans son livre imprimé à Lyon en 1607, d'avoir fait brûler sept cents sorciers, presque tous coupables d'avoir couché avec un bouc. Serait-ce qu'il y aurait eu une épidémie de culte du bouc, comme on l'eut en Égypte et dans la Palestine? L'historien ne le dit pas; mais il se fait considérer par l'histoire comme un type de scélératesse pouvant marcher de pair avec les Néron, les Caligula, Jean XIV, Boniface VII, Clément V, Jean XXIII et Alexandre VI.

Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup>-siècle, lors de la renaissance des lettres, on

---

» quos vulgo incubos, vocant improbos, sæpe extitisse mulieribus et  
 » earum appetisse ac peregisse concubitum. Et quosdam dæmones, quos  
 » dusios Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et efficere  
 » plures talesque asseverant, ut hoc negare impudentiæ videantur. Non  
 » hic aliquid audeo temere definire: utrum aliqui spiritus elemento aereo  
 » corporati (nam hoc elementum etiam cum agitur flabello, sensu  
 » corporis, actuque sortitur), possunt etiam hanc pati libidinem, ut quo-  
 » modo possint, sentientibus feminis misceantur? Dei tamen angelos  
 » sanctos nullo modo illo tempore sic labi potuisse crediderim. » (Saint  
 Augustin, *De civitate Dei*, lib. XV, cap. xxiii, xxv.)

Ainsi, saint Augustin n'ose pas se déterminer. Il a bonne envie de croire, puisqu'il taxe d'impudence ceux qui ne veulent pas ajouter foi aux manœuvres exercées sur les femmes par les faunes... et les dusiens gaulois; malgré cela, il n'est pas sûr s'il y a des esprits ayant revêtu un corps aérien pour pouvoir *corporaliter coire*; il est irrésolu et sa conscience est en lutte avec le préjugé et la philosophie rationnelle. — Dans un autre endroit, saint Augustin demande si un homme peut affirmer avoir été engendré par un Dieu, autrement dit un esprit immatériel: « Itane tu ista credis? Ego vero ista non credo. » (*De civitate Dei*, lib. III, cap. iv.)

(1) Voyez le *Traité de la folie* de M. Calmeil. — Tout d'abord l'éminent et modeste aliéniste dit: « Il est bon de dérouler les archives de la folie, et de montrer à la raison ses écarts pour lui apprendre à éviter les écueils. »

se révolte contre l'immixtion de la théologie dans la médecine (1). — Wier apparaît, un flambeau d'une main et la preuve de l'autre; mais il ne parle pas longtemps : il faut qu'il se taise, car le bûcher flambe.

Les massacres occasionnés par le fanatisme ou par le semblant de foi viciée commencent à la fatale famille des Constantin; ils ne finissent qu'en 1750. C'est surtout depuis le XIII<sup>e</sup> siècle que c'est atroce. Quarante ans de révoltantes cruautés, depuis François II jusqu'à Henri IV, font frissonner d'horreur; on recule de dégoût devant une profonde mare de sang, et l'on se demande parfois si, en dehors des gens non possédés, tous ceux qui consacrèrent par le meurtre leurs opinions religieuses et leurs querelles de religion n'étaient pas fous pour la plupart : on serait heureux de le croire. — Un de ces fanatiques se montrerait maintenant, qu'on saurait, et à bon droit, prémunir la société contre ses atteintes.

Les massacres de Mérindol, d'Allemagne et de la France, au sujet de la réforme, les crimes inouïs des vallées de la Savoie et du Piémont, les atrocités de la Valteline, les roues, décollations, gibets et bûchers des Cévennes, où la persécution avait aliéné l'esprit de tant de calvinistes, ne laissent à l'âme que frémissement et tristesse; on éprouve un sentiment d'extrême commiseration pour ces temps où la colère d'une religion toute de douceur était aussi criminelle que l'impulsion d'un fakhr de l'Inde. — Et dire que Bossuet, malgré tout son génie, n'eut pas pitié des hallucinés de la Champagne! Il ne crut pas devoir faire entendre au grand roi la voix de la raison; il fit même chanter le *Te Deum* sur les dragonnades! — Cet exemple montre que la philosophie du sens commun des hommes qui voyaient le mal, la vérité de leurs courageux écrits, ne pouvaient rien encore pour l'établissement et le progrès des sciences.

---

(1) A ce moment encore, Paul II persécutait les gens de lettres et les savants comme hérétiques et sorciers.

## Les Poltrot, les Clément (1), les Salcède, les Barrière (2),

(1) Ce fut sous le pontificat de Sixte V qu'Henri III fut assassiné à Saint-Cloud, le 2 août 1589. — Un fanatique dominicain, Jacques Clément, encouragé par son prieur, excité par le monastère entier, littéralement fou à force d'être *convaincu*, muni des sacrements qu'on croyait nécessaire pour exciter davantage le délire religieux, pensant, — *ce qu'on lui avait promis*, — être mis au nombre des saints s'il succombait, fut le meurtrier d'un roi qui déplaisait au saint-siège. — Cette mort mit les ligueurs au comble de la joie. — L'effigie du moine parricide fut exposée sur les autels à la vénération publique. — On proposa de lui ériger une statue dans Notre-Dame, et d'en ôter, comme tableaux profanes, tous ceux où se trouverait le portrait de quelques rois. — On ramassa comme reliques les cendres de l'assassin; la Sorbonne approuva virtuellement le régicide; le provincial des minimes, à Toulouse, prononça le panégyrique de Jacques Clément; Bourgoïn, prieur des jacobins, agit pareillement, mais il fut convaincu d'avoir excité Clément au meurtre, et condamné par le parlement à être tiré à quatre chevaux. — Sixte V, dans un consistoire du 11 septembre 1589, fit l'éloge du fou par fanatisme. Il parla du crime « *comme d'une entreprise si surprenante et si admirable,* » qu'il ne craignait pas de le comparer à l'ouvrage de l'incarnation du Verbe et au mystère de la résurrection du Sauveur. Il mit Jacques Clément fort au-dessus de Judith et d'Éléazar, et il conclut qu'un projet si glorieux n'avait pu être exécuté que par une conduite admirable de Dieu; que lui-même n'aurait pu le croire s'il n'avait soumis sa foi à la volonté toute-puissante du Seigneur; qu'en conséquence, il jugeait Henri III indigne des devoirs que l'on a coutume de rendre aux souverains après leur mort, parce que l'Écriture défend de prier pour celui qui meurt « *dans le péché commis contre le Saint-Esprit, tel qu'était le péché du roi.* » — Henri III, rapporte le président de Thou, sentant ses forces s'affaiblir, dit entre autres paroles : « *A tous leurs attentats, mes ennemis ont ajouté le parricide; ce qui m'est encore plus cruel, c'est que ma mort, en déshonorant à jamais le clergé, va couvrir d'ignominie la nation française.* »

(2) Henri IV, après avoir abjuré la foi protestante, avait envoyé une ambassade à Rome pour prier Clément VIII de l'absoudre. — Le pape, qui voulait que le roi vînt en personne recevoir la discipline, se refusa à la demande d'Henri. Malgré ce refus, la cour de Rome consentit à admettre près d'elle les cardinaux d'Ossat et du Perron, qui reçurent, au nom du roi de France, la discipline dans l'église Saint-Pierre, le 17 septembre 1595. — Le triomphe fut jugé comme incomplet par le clergé, et, dès lors, la mort d'Henri IV fut résolue; le poignard fut remis entre les mains des jésuites. — Le premier homme qu'on parvint à fanatiser, dont on subjuga la volonté, fut Barrière, que dressaient le jésuite Varade surtout et un capucin dont je n'ai pu retrouver le nom. — L'attentat allait se commettre, lorsqu'un honnête dominicain, qui eut connaissance du complot, après avoir vainement essayé de faire revenir Barrière à des idées saines, ne pouvant y parvenir, avertit le lieutenant de police. — Barrière fut rompu vif et mourut victime de la cour de Rome, le 26 août 1593.



## les Jean Châtel (1), les Ravailac (2), les Felton, les Jauvigny

(1) Jean Châtel était un élève des jésuites, que ceux-ci avaient fanatisé. — Deux hommes surtout s'étaient spécialement chargés de son éducation philosophique et religieuse, et de sa gouvernation, le P. Guignard et le P. Guéret. — Ils avaient de bonne heure remarqué une imagination qu'on pouvait exalter et une volonté facile à asservir. On enferma souvent Jean Châtel pour le laisser se livrer à ses méditations; il est bien entendu qu'on l'avait auparavant gonflé de lectures mystiques et d'exhortations telles, que le malheureux n'était plus lui-même, et que son jugement dévoyait entièrement; la chambre où on le mettait était tapissée de peintures représentant l'enfer sous ses formes les plus effroyables, et éclairée par une lueur sombre qui devait contribuer puissamment à apporter le trouble dans une âme inquiète et émotionnée. Tour à tour sombre, taciturne, bouillant, exalté, convaincu enfin de la grandeur de la mission qu'on lui confiait, ce pauvre jeune homme, âgé de dix-neuf ans, tenta d'assassiner, au Louvre, le roi Henri IV : c'était le 24 décembre 1594. Il fut exécuté cinq jours après. — Le jésuite Guignard, dûment convaincu d'avoir inspiré le régicide, fut pendu et brûlé le 7 janvier 1595.

(2) Ce fut sous le pontificat de Paul V, qui élevait vis-à-vis des rois les mêmes prétentions que ses prédécesseurs, et encourageait les doctrines régicides professées du haut de la chaire, que Ravailac commit son crime. — D'abord moine chez les Feuillants, il s'était fait renvoyer. D'un caractère naturellement sombre, d'un esprit acariâtre, corrompu par les libelles et les sermons fanatiques des ligueurs, il se crut appelé à venger la cour de Rome et la société catholique en tuant le roi de France. — Cet acte infâme fut encore un des fruits amers des abominables prédications de l'époque, qui ne servirent qu'à pervertir de plus en plus un dévot déjà malade, à l'entraîner au dernier degré de la superstition et du fanatisme, à empêcher sa raison de dominer l'impulsion malade de sa volonté. — On a toujours affaire au même délire religieux dont j'ai parlé. — Ravailac, exécuté le 27 mai 1610, trouva des apologistes à Rome; il fut même question de le canoniser. — Ravailac fut écartelé sur la place de Grève. — Au commencement de l'exécution, le peuple s'opposa à ce qu'on chantât le *Salve regina*. — Un des chevaux qui démembraient le condamné ayant été recru, un cavalier, — tant était grande l'horreur pour le criminel et ses complices, — prêta le sien! On rapporte qu'à ce moment Ravailac s'écria : « Hélas! on m'a bien trompé quand on me » disait que le coup fait par moi serait bien reçu du peuple, puisqu'il » fournit lui-même les chevaux pour me déchirer. » — Chose vraiment curieuse au point de vue psychologique, il a fallu que ce fût seulement sur la roue qu'un éclair de jugement frappât le malheureux fou; ce ne fut qu'à sa dernière heure qu'il s'aperçut enfin de l'abîme où l'avait plongé le fanatisme. « Aussitôt qu'il fut mort, — dit le *Journal de l'Es-* » *toile*, — le bourreau, l'ayant démembré, voulut jeter les quartiers au » feu; mais, le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eut fils de » si bonne mère qui ne voulût en avoir sa pièce : jusqu'aux enfants qui » en firent du feu au coin des rues. »

et Balthazar Gérard, étaient arrivés à un degré tel de fanatisme, qu'ils n'avaient pas la conscience de leurs actes; mais les assassins de Jean Huss, de Jérôme de Prague, d'Anne Du-bourg, de Servet (1), d'Urbain Grandier, nous font rougir d'avoir eu de si cruels ancêtres.

Il était nécessaire que tous ces égarements fussent inscrits au poteau de l'histoire, pour qu'on pût se rendre compte des avantages de notre siècle et des progrès de la philosophie rationnelle qui a rendu au moins ce grand service au christianisme de le faire rentrer dans la voie dont il n'aurait jamais dû sortir.

A la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on commence à s'apercevoir que le démon résiste aux évocations ecclésiastiques. — Le fanatisme persécuteur s'arrête, car il faut lutter entre soi, et le diable a enfin du répit; la place se trouve dégarnie pour le champ-clos des querelles et guerres religieuses; les diables ont la paix. — Mais si les aliénés sont de nouveau compris par quelques hommes, ils n'en sont pas mieux soignés pour cela. — Les luttes entre les sectes disparaîtront, mais l'esprit du jansénisme et du jésuitisme, qui se joue des cerveaux humains et ricane hypocritement avec la *convulsion*, n'a pas tellement caché ses menées, qu'il puisse empêcher le monde de jeter un long et douloureux regard en arrière. — L'encyclopédie lève la tête, et la société se considère comme bien coupable d'avoir laissé la lumière si longtemps diffuse. — On s'entretient, on se consulte, et le laïcisme oublie un instant ses vieilles haines pour songer à un accord harmonique. La philosophie du sens commun vient de terrasser l'hydre de la fourberie; l'arc-en-ciel apparaît à l'horizon. On va réunir les rameaux de la science épars depuis deux mille ans, on exhamera la vérité. — Frissonnant sous l'ouragan du XIX<sup>e</sup> siècle, le mysticisme éhonté, défenseur de l'ignorance, devait succomber. Misérable spectre, il eut beau

---

(1) Traîtreusement et juridiquement assassiné à Genève par Calvin.

regarder frénétiquement en arrière, il n'apercevait que des amis intéressés, et ne voyait pas de mains protectrices disposées à l'aider. Il s'est éloigné, décroissant sans cesse ; il n'est pas mort cependant, mais il trouve difficilement sa part de soleil. — Il invoque Dieu, Dieu l'abandonne. Jadis c'était un spectre reluisant d'or, levant fièrement sa tête hypocrite, éblouissant le monde avec les rayons blafards de son œil fauve et cruel ; aujourd'hui c'est un spectre amaigri, en haillons conspués, débordant encore de haine, mais qui sent l'abîme sous chacun de ses pas. Défaillant, il veut encore lutter contre les rafales du progrès qui le rapprochent de plus en plus du précipice ; son visage hideux contemple avec rage la vérité qui vole de clocher en clocher sur les ailes de la science et de la charité ; il pousse un cri de détresse, mais ce n'est plus qu'un râlement, car il agonise. Il demande du secours, et c'est en vain qu'il appelle ; l'homme a enfin compris et doit être sourd à la voix du désespéré, qui ne sent plus en lui qu'horreur et fatigue de la lutte. — Il appartient à l'implacable loi de l'Éternel de le faire disparaître, de le lancer dans les sinistres profondeurs du formidable gouffre des damnés. — Le dernier soupir du mysticisme est un soupir de rage ; mort vivant, il voit coudre son linceul par ses deux plus mortels ennemis, le bon sens et l'altruisme. — La science pouvait enfin déployer son labarum.

Le genre humain avait été malmené, mais il avait marché.

Dès lors l'intelligence n'a plus qu'à suivre d'un pas décidé la grande route du progrès, sans s'inquiéter de clameurs désormais impuissantes. La force des choses dit à la science : relève-toi pour éclairer la société de ton flambeau ; la charité renaît après de longues années de souffrances, et n'est pas plus mal pratiquée parce qu'elle a brisé les chaînes du fatalisme.

Dès ce moment aussi les aliénés vont être protégés, car le vieil âge était décrépît et l'éclair révolutionnaire avait lui sur chacun. — Il n'y a plus moyen de reconnaître les possédants, les possédés et l'exorcisme. Pinel et Esquirol vont avoir toute leur

liberté d'action pour indiquer la thérapeutique et les soins administratifs utiles, et bientôt Georget commencera à dire à la justice : « Le libre arbitre seul est le point de départ vers lequel vous devez vous guider ; si nous ne devons pas vous en montrer les bases comme philosophie sociale, nous vous les présenterons comme psychologie morbide. »

Les clartés de l'expérience et du raisonnement qui la suit devaient donc triompher de l'abrutissement et de la clandestinité des siècles.

J'ai voulu faire voir, — et je ne sais si ma perspicuité est en défaut, — que si, depuis les temps les plus reculés, le surnaturel, la foi sincère, mais erronée et poussée vers la superstition, le fanatisme vrai et le fanatisme raisonné, la duplicité et la supercherie d'hommes de valeur, mais trop enclins à tromper et à diviser pour régner..., subjuguèrent grands et petits ; si les dieux de toute sorte dans l'ancien temps, les divinités microscopiques et les esprits chez certains peuples, les démons dans le moyen âge surtout, et l'âge moderne, accaparaient entièrement l'homme en tant qu'être intelligent et moral, toute science devait s'arrêter d'elle-même. Plus qu'une autre la science mentale était destinée à rester dans l'ombre. — Malgré les travaux d'illustres médecins et de vrais philosophes qui ne pouvaient que travailler et se taire ensuite, malgré les tentatives d'hommes charitables et amis de la vérité qui essayaient vainement la lutte au préjugé, il fallait que tout restât ignoré jusqu'à l'apparition de temps meilleurs.

« Les maladies mentales, dit le savant M. Morel, sont occasionnées (1) par des causes naturelles, et les moyens que nous avons à leur opposer sont des moyens exclusivement médicaux. — Il est intéressant de savoir ce qui, à toutes les époques, peut apporter un mouvement rétrograde à la science, fausses les idées sur la nature des phénomènes qui se passent dans la

---

(1) Morel, *Traité des maladies mentales*, p. 35.

180 REVUE RÉTROSPECTIVE SUR LA SCIENCE MENTALE.

» sphère du système nerveux, et signaler en quoi l'esprit d'er-  
» reur, d'ignorance et de mensonge est l'élément qui apporte  
» le plus d'obstacles à la marche de l'humanité et à l'améliora-  
» tion intellectuelle, physique et morale de l'individu. »

*(La fin au prochain numéro.)*

---

DE LA  
PHYSIONOMIE CHEZ LES ALIÉNÉS

**Par M. le Docteur LAURENT,**

Médecin adjoint de l'asile de Quatre-Mares,  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

L'étude de la physionomie des aliénés n'est pas un objet de futile curiosité. Cette étude aide à démêler le caractère des idées et des affections qui entretiennent le délire de ces malades. Que de résultats intéressants n'obtiendrait-on pas d'une pareille étude !

(ESQUIROL, t. II, ch. XII.)

I.

Quelle partie plus que la face mérite de fixer l'attention du médecin ? Quelle étude plus importante pour lui que celle qui a pour objet l'expression particulière des différents traits que l'on y rencontre ?

Qui ne reporterait en effet son regard et son observation sur ce point de ralliement de tous les éléments dont se compose l'homme, sur ce tableau raccourci qui contient tout l'homme, comme le dit Aristote ? — Lavater, qui a fait de la connaissance de la physionomie le but de son application, a reconnu avec juste raison dans la face un tout complet, reproduisant assez exactement le roi de la création. Selon lui, on retrouve dans le visage l'expression des forces de l'entendement, les signes qui annoncent la somme de ses forces morales et de ses désirs, son irritabilité, les sympathies et les antipathies dont il est susceptible, la puissance qu'il a d'attirer à lui les objets extérieurs ou de les repousser, enfin l'état de ses forces physiques et animales. Personne n'a poussé si loin que le moraliste de Zurich l'étude de la physionomie, et il est à regretter, comme le dit fort bien Moreau (de la Sarthe) dans sa belle introduction des œuvres de

Lavater, qu'il n'ait pas eu les connaissances anatomiques du médecin.

Certainement l'importance de la physionomie n'avait pas échappé au génie observateur des anciens, car l'étude des signes fournis par l'expression faciale occupe une place assez considérable dans leurs écrits. Hippocrate, dans son livre *Des prénotions*, parle avec beaucoup de soin de tout ce qui se rapporte à la face, et après lui, ses commentateurs et les représentants les plus illustres de la science médicale.

Pourtant on conçoit facilement qu'elle devait recevoir, de l'élan nouveau donné aux sciences exactes, des matériaux nombreux et capables de constituer un ensemble de connaissances plus solides et moins problématiques. C'est ce qui arrive en effet; et sans citer chacun des maîtres qui nous ont transmis leurs observations à ce sujet, je nommerai Quelmatz, qui a soutenu en 1748, à Leipsig, une thèse intitulée *De prosoposcopia medica*; François Cabuchet, qui a donné, en l'an X, une étude très étendue des colorations diverses que la face peut présenter; Landré Beauvais, Double, qui nous ont laissé des chapitres très détaillés sur ce point de la sémiotique. Charles Bell a reproduit la plupart des idées et des descriptions émises dans les œuvres de Lavater par Moreau (*De l'anatomie et de la philosophie de l'expression*). Tous les traités de pathologie générale rappellent l'attention que le célèbre médecin de l'hôpital des enfants, Jadelot, attachait aux divers traits ou lignes saillantes qui sillonnent la face, la signification qu'il leur accordait et qui lui permettait de porter ses pronostics. Kœlp, dans un travail intitulé *De facie in morbis*, porte encore plus loin cette étude des signes et établit des subdivisions nombreuses. Enfin, dernièrement, M. le docteur Duchenne (de Boulogne) a appliqué le courant électrique à l'étude des muscles de la physionomie, et a cherché à mettre en évidence les véritables fonctions du système musculaire de la face.

Si la physionomie offre un sujet intéressant pour le médecin,

c'est surtout dans cette branche de l'art de guérir qui a dû ses progrès aux talents de Pinel et d'Esquirol. C'est surtout dans l'étude de l'aliénation mentale qu'il devient important de considérer les modifications si nombreuses et si fréquentes qui se manifestent dans la figure des individus, sous l'influence des impressions si diverses qu'ils ressentent et des émotions si variées qu'ils éprouvent. Ici la question devient bien plus complexe. L'état physique ne nous suffit plus. On ne peut se borner à constater l'amaigrissement de la figure, la coloration plus ou moins étendue des joues, la tonicité plus ou moins grande des fibres musculaires. Il faut rattacher ces différentes modifications à celles de l'état mental. On a, par conséquent, à examiner l'harmonie qui existe entre chaque partie constituante de la face, et leur rapport de signification avec les manifestations de l'être sensible, intelligent et actif. On a à faire appel à l'analyse de chacune des facultés de l'âme.

Je ne pense pas qu'on veuille contester la possibilité d'une étude si profitable pour le médecin aliéniste. Depuis longtemps les travaux physiologiques ont démontré que le visage est le miroir de la santé du corps et de la santé de l'âme; et la science des rapports du physique et du moral nous a appris que les mouvements de l'âme, quelque nombreux qu'ils soient, viennent se reproduire avec toutes leurs nuances sur la physionomie, que leur mode de reproduction est soumis à des lois invariables. C'est pour cela que les passions ont partout, dans la race humaine, la même expression. Si des perturbations aussi profondes et aussi brusques que les passions sont apparentes à la généralité des hommes, si la douleur et la joie agissent constamment sur les mêmes nerfs et sur les mêmes muscles, il ne s'ensuit pas que les autres actes de l'âme n'aient pas recours, pour se montrer, aux mêmes instruments. Si ces manifestations ne sont pas toujours évidentes, c'est qu'il est besoin des talents de l'observateur, et l'observateur en physionomie, tant normale que morbide, doit être doué d'une grande délicatesse



de sensibilité, parce qu'il est des phénomènes qui échappent très facilement. On arrive ainsi à admettre que l'on rencontre dans la physionomie le même désaccord que celui qui a lieu dans une sphère plus élevée, et l'on reconnaît que le visage laisse apercevoir les divers degrés de délire de l'aliéné.

Qu'on n'aille pas pourtant me supposer la folle prétention de lire sur la figure tout ce qu'un individu peut penser, toutes les bizarreries psychiques dont la production est possible. Les idées et les combinaisons d'idées, les connaissances de toutes sortes qu'on peut acquérir, ne peuvent et ne pourront jamais être reconnues sur le visage. Mais la mesure de la sensibilité, les différents modes de cette faculté, la capacité de l'intelligence, l'influence plus ou moins développée de la volonté, tels sont les sujets sur lesquels, au moyen de la prosoposcopie, l'observation de l'homme peut s'éclairer tant pour ce qui concerne l'état normal que pour ce qui concerne l'état pathologique.

N'est-ce pas m'avancer bien loin que de vouloir soutenir que le visage reproduit le trouble mental de l'aliéné ? Que l'on me permette l'épreuve suivante : qu'on demande à un peintre habile et intelligent de reproduire les traits d'un aliéné qu'il a connu avant l'invasion de sa maladie, de le reproduire tel qu'il était avant que les facultés mentales fussent atteintes. Suivez-le dans l'esquisse qu'il va tracer, dans l'analyse du visage qu'il est obligé de faire pour reconstituer un être doué de sa raison, de son libre arbitre. Quelle belle étude des relations de la physionomie et des facultés de l'âme ! Malheureusement, parmi les médecins qui s'adonnent à la spécialité, il en est fort peu qui connaissent le dessin, qui soient à même de reproduire la physionomie des malades qu'ils ont à soigner, et de comparer par conséquent, à certaines époques, les expressions différentes qui se sont manifestées. Bien des traits échappent à la mémoire ; on ne retrouve que les plus saillants, et la plume ne peut non plus rendre tout ce qu'un visage a de significatif. Il faut donc le crayon de l'artiste. On concevra dès lors la possibi-

lité d'appuyer ce que j'avance en usant du procédé que j'ai indiqué.

Le célèbre Guislain, qui a dessiné lui-même plusieurs portraits d'aliénés qui ont été copiés ensuite dans son ouvrage (*Leçons orales sur les phrénopathies*), n'a insisté d'une manière aussi forte sur ce qu'il appelle le *masque* de l'aliéné que parce que ses connaissances artistiques lui avaient permis d'analyser les modifications du visage. Il faut avouer néanmoins que ses études physiognomoniques sont encore incomplètes. Ce spécialiste n'est pas le seul qui ait compris l'importance de la reproduction de la physionomie par le dessin. Esquirol a mis à exécution cette idée et reproduit quelques portraits d'aliénés dans l'atlas qui est joint à son immortel ouvrage. Il attachait une grande importance à cette étude. Cet illustre praticien avait l'intention de publier des observations plus détaillées à ce sujet, et avait fait dessiner plus de deux cents aliénés dans cette intention. M. le docteur Morel, dans ses *Études cliniques*, a intercalé aussi un grand nombre de portraits. Dans chacune de ces représentations, il est à regretter qu'après avoir indiqué à quelle époque de la maladie on avait employé l'adjonction de l'artiste, le même individu n'ait pas été reproduit à différentes périodes de l'affection mentale, et qu'on n'ait pas mis en regard le sujet à l'état de santé. Esquirol ne l'a fait que pour un seul cas de manie.

Cette lacune concernant ce point de symptomatologie psychiatrique tend à se combler chaque jour. En septembre 1860, j'ai vu avec la plus grande satisfaction, à l'asile de Stephansfeld, le cabinet où M. le docteur Dagonet s'exerce à prendre les types qui lui paraissent le plus frappants. M. Morel vient de faire construire à Saint-Yon un atelier de photographie où il pourra recueillir les physionomies si différentes que les aliénés fournissent à l'œil du médecin.

En 1858, M. l'inspecteur général, feu le docteur Ferrus, fit daguerréotyper la physionomie de l'aliéné qui avait assassiné le

trop regrettable docteur Geoffroy (1), alors mon médecin en chef. Trois portraits furent faits dans des positions différentes, un de face, un de trois quarts et un de profil.

J'aurais désiré ardemment joindre à l'appui de cet essai un certain nombre de photographies, et compléter les recherches auxquelles je m'applique depuis plusieurs années par des épreuves plus probantes, des tableaux plus compréhensibles que toutes les expressions que l'on peut employer et toutes les descriptions que l'on peut faire. Je dois renvoyer à plus tard ce complément indispensable du travail que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui.

## II.

Pour nous, le mot *physionomie* (φύσις, nature ; νόμος, disposition, loi) indique la manière d'être de la nature, l'expression faciale naturelle de l'individu, tant physique que morale ; expression résultant de l'ensemble, de la combinaison des expressions particulières de chaque partie constituante de la face, des ex-

---

(1) Ce médecin, dont on ne saurait trop rappeler le savoir, la modestie et le désintéressement, était aimé et chéri de tous ses malades sans exception et de toutes les personnes qui étaient en rapport avec lui. Après avoir bravé les calamités et les épidémies qui tour à tour ont désolé la ville d'Avignon et l'asile des aliénés, il a expiré, le 23 avril 1857, en faisant sa visite, sous le coup d'un des aliénés qui étaient confiés à ses soins.

Le nommé C..., âgé de trente ans, atteint d'épilepsie depuis environ huit ans, obéit à l'influence d'une hallucination de l'ouïe. Une voix lui disait que s'il ne tuait pas le médecin en chef, il serait malheureux toute sa vie. Simulant un mal de jambe, il profita du moment où M. Geoffroy s'approchait de lui et se baissait afin d'examiner la cause de sa douleur. Il l'enlaça de son bras gauche, puis de sa main droite il enfonça avec force dans la poitrine, à la région du cœur, l'une des lames d'une grosse paire de ciseaux arrangée en forme de poignard à l'aide d'un mouchoir entortillé. M. Geoffroy a survécu à peine une heure et demie à sa blessure. (Voyez, dans les *Archives cliniques des maladies mentales*, les détails sur l'assassinat de M. le docteur Geoffroy, t. 1<sup>er</sup>, p. 216.)

Par les soins de l'habile directeur de l'asile de Mont-de-Vergues, M. Noroy, le buste de cette illustre victime du sacerdoce médical a été placé dans la salle du conseil de l'établissement.

pressions particulières de chaque modification, soit passagères, soit permanentes, de ces mêmes parties.

Mais il faut, en prosoposcopie psychiatrique, comprendre sous le nom de *face* quelque chose de plus que ce que nous désignons ordinairement par ce terme en anatomie topographique, ou du moins il faut rattacher à l'étude de la physionomie des aliénés l'examen de différentes parties qui ont un rapport très important, quoique éloigné, avec la face : ainsi la tête en général, les cheveux, les oreilles, etc. Chacun de ces organes contribue plus ou moins à compléter l'expression de la physionomie, qui d'ailleurs, quoi qu'on en dise, n'existe plus que très imparfaitement, si l'on cherche à les en séparer.

La face proprement dite contient le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche et le menton. Elle se compose d'une charpente osseuse qui n'est pas sans quelque valeur pour l'observateur. Sur ce squelette viennent s'implanter les nombreuses parties charnues dont les mouvements variés servent à reproduire les modifications de l'âme. Il n'est pas dans le corps humain de partie qui en contienne un aussi grand nombre. Il n'en est pas non plus qui soit plus riche en filets nerveux, et par conséquent dont la sensibilité soit plus développée. En effet, sans parler des nerfs sensoriaux, nous rencontrons, d'une part le nerf trijumeau, qui donne la sensibilité au moyen de ses branches ophthalmique et maxillaire supérieure, en partie seulement par sa branche mixte ; d'une autre part, les trois moteurs oculaires, le masticateur (portion non ganglionnaire de la troisième branche du trijumeau), et le facial, qui président au mouvement. Bien d'autres parties moins importantes au point de vue qui nous occupe, et intercalées entre les précédentes, sont enfin recouvertes, ainsi que celles que je viens d'indiquer sommairement, par cette toile protectrice et si sensible qu'on appelle la peau.

Ce qu'on désigne sous le nom de *visage* dans le langage physiognomonique n'est qu'une partie de la face, et s'étend de la lèvre supérieure au sommet du front.

Ce serait bien certainement une vaine prétention que l'étude de la physionomie, si l'on passait sous silence les nombreuses altérations pathologiques que chacune de ces parties peut subir, et l'on doit sans cesse avoir sous les yeux et se rappeler les modifications morbides qui peuvent survenir. C'est l'objection la plus sérieuse qu'on ait faite à la certitude de cette étude. Je me contenterai de répondre que par l'analyse on parvient à distinguer la cause d'une déformation pathologique, et qu'on peut, par le raisonnement et l'attention, arriver à rétablir la symétrie primitive qui a été détruite, et à reconstituer la figure à l'état naturel. C'est d'ailleurs là surtout que consiste le talent de l'observateur, qui interprète ensuite l'expression générale d'après les connaissances physiognomoniques qu'il a acquises.

Mais là, c'est-à-dire à l'anatomie normale et à l'anatomie pathologique, ne se bornent pas les notions nécessaires à la prosoposcopie psychiatrique. L'aliéniste, plus que tout autre médecin, doit posséder une somme de connaissances philosophiques qui lui permettent de rattacher à l'expression physionomique de chaque âge les tendances instinctives, les manifestations ou opérations intellectuelles et volontaires qui lui appartiennent. Ce n'est même que dans ces conditions qu'il est possible de diriger d'une manière convenable le traitement d'une affection mentale, si l'on ne veut devoir au hasard les résultats que l'on obtient et les jugements que l'on a à porter.

Chaque âge obéit à des lois physiologiques invariables. Leur application n'amène des nuances que sous l'influence d'un certain nombre de causes très variées et dont l'étude fait l'objet de l'hygiène publique et privée. Encore faut-il que ces causes soient très puissantes pour modifier considérablement l'ordre établi par la nature. La prosoposcopie psychiatrique est une vérification de ce code admirable.

En effet, suivons un instant le parallèle du développement de la physionomie et de l'être intellectuel. Ce nous sera un para-

graphe préliminaire à la description des manifestations morbides que nous examinerons tout à l'heure.

L'homme au seuil de l'existence nous représente jusqu'à un certain point l'état de l'individu qui, allant visiter un étranger qu'il n'a jamais vu et dont il n'a jamais entendu décliner ni les qualités ni les défauts, est au moment d'entrer dans une situation d'incertitude très prononcée sur la manière dont il doit se présenter et l'accueil qui lui sera fait. La physionomie de l'enfant à sa naissance est réellement l'expression d'une incertitude générale des forces qui président à la vie matérielle et à la vie psychique. Nous ne trouvons rien des dispositions qui doivent se manifester plus tard. C'est un tout contenant en virtualité les éléments de nature différente qui se développeront dans la suite, selon que les circonstances de toutes sortes seront favorables ou non. Les sens n'ont encore reçu aucune impulsion; les perceptions sont confuses. La vie instinctive seule est toute-puissante; la sensibilité, rudimentaire. La figure est incapable de recevoir l'empreinte des sensations de la faim, de la soif, du plaisir, de la douleur. Le front n'a rien de l'expansion ou de la concentration qui apparaîtra plus tard à la suite des sensations agréables ou désagréables. Les paupières, qui s'ouvrent à peine, ne nous montrent qu'une pupille immobile et impropre à mesurer la somme des rayons lumineux que la rétine est disposée à recevoir. La bouche ne possède que le mouvement conservateur de la succion et le repos qui lui est consécutif; les linéaments du visage sont encore à dessiner. Les schématismes intellectuel et volontaire sont à peu près nuls.

Mais viennent à s'écouler quelques semaines, quelques mois, une révolution entière s'est opérée. Les tendances variées se font jour et nous apportent des matériaux pour la solution de ce problème si complexe. Nous commençons à discerner quelle part semble réservée aux tendances natives instinctives ou intellectuelles, si elles n'ont pas été enrayées dans leur principe par des influences pernicieuses. Nous nous rendons déjà compte de l'ap-

titude à acquérir. Peu à peu la tête prend une forme particulière, les parties osseuses se solidifient de plus en plus ; la face reste arrondie ou s'allonge plus ou moins, elle acquiert un type spécial ; les cheveux prennent leur couleur et leur mode d'insertion définitif ; les saillies osseuses atteignent leur étendue, les couches charnues s'exercent au mouvement et se développent proportionnellement. La répétition de ces actes mécaniques et les traits qu'elle produit nous font distinguer par l'analyse à quelle faculté nous devons attribuer leur cause. L'expression du regard devient le complément de ces manifestations.

A mesure que l'enfant avance en âge, les représentations deviennent moins mobiles, moins fugitives, plus faciles à reconnaître. Jusqu'à l'âge de douze à quinze ans viennent se peindre dans notre tableau, à la place réservée à la sensibilité, une impressionnabilité plus ou moins vive, une agitation perpétuelle, résultat des impulsions irrésistibles de l'instinct, une curiosité proportionnée à l'ignorance et à l'activité intellectuelle de l'enfant, un besoin d'imitation provenant du degré de puissance de la force psychique. Nous y apercevons le développement de plusieurs sentiments et de plusieurs passions, tels que la sympathie et l'antipathie, source des affections bienveillantes et malveillantes ; la haine, l'espérance, la crainte, l'émulation, l'envie, la timidité, la honte, l'orgueil et l'entêtement. Les progrès de l'intelligence se montrent par la distinction des sensations, la production des idées, les efforts de l'imagination, la consolidation de la mémoire, la possibilité variable de l'attention. La volonté n'exerce encore qu'un empire bien restreint et n'apparaît qu'à de courts intervalles, d'abord dans ce que le vulgaire appelle caprice, puis dans la direction de l'attention, le rappel des souvenirs, les opérations de l'entendement.

Mais ce n'est vraiment qu'à partir de l'âge de douze à quinze ans que la physionomie acquiert de l'importance pour l'observateur. Cela provient de l'influence simultanée de la formation des habitudes tant morales qu'intellectuelles et de l'achèvement

progressif de l'imagination. Le caractère que la physionomie a obtenu à la fin de cette période se conserve toujours. Il éprouve quelques modifications; seulement ces modifications, quoique l'altérant un peu, ne détruisent jamais le type, qui, pour ainsi dire, est arrivé à sa perfection à la fin de l'adolescence. Nous avons laissé l'enfant tant physique que moral avide de progrès de toute espèce. La sensibilité devient plus exquise par les bienfaits de l'éducation, par les rapports sociaux, et l'on peut admirer à cet âge, plus que dans les autres, l'importance du rôle qu'elle est appelée à jouer comme puissance provocatrice, comme intermédiaire entre le monde extérieur et le monde intérieur, comme admonitrice des fins de notre existence, et comme condition nécessaire de la lutte que doit soutenir la liberté humaine. Un sentiment nouveau occupe surtout un rang élevé et influe sur toutes les facultés; un sentiment qui porte vers tous les êtres d'un sexe différent et du même âge, l'amour, qui peut prendre des proportions considérables et devenir une passion funeste à l'individu tout entier. Nous remarquons aussi tous les degrés et toutes les modifications diverses de l'être sensible. « L'intelligence » n'arrive pas encore au faite de son développement, mais elle » possède tous les genres de facultés qu'elle peut avoir. Le » jugement est assez développé pour aborder les difficultés les » plus ardues des connaissances humaines, des sciences et des » arts. L'adolescent peut tout apprendre, mais il ne peut pas » encore découvrir et inventer tout ce que l'esprit humain peut » découvrir et inventer. Il ne sait pas encore assez observer et » raisonner. Les facultés intellectuelles dominantes sont la mé- » moire, qui est heureuse et fidèle; l'imagination, qui est vive » et brillante, mais trop peu réglée par le jugement. Il aura plus » tard son tour de supériorité, mais le temps n'en est pas encore » venu (1). »

---

(1) Gerdy, *De la génération et du développement successif des facultés et des phénomènes de l'entendement* (*Annales médico-psychologiques*, t. 1<sup>er</sup>, p. 294).



La volonté n'atteint pas non plus le degré réservé d'un âge plus avancé. Insensiblement l'individu acquiert la conscience du pouvoir qu'il a de prendre des déterminations; il s'essaye à imprimer une direction aux actes intellectuels; il cherche, au prix de longs et pénibles efforts, à assurer son empire sur l'intelligence; il conçoit déjà l'étendue de la responsabilité qui est attachée aux conséquences de ses résolutions et de ses actions.

Que l'on reconnait bien avec quelle ponctualité la physionomie obéit aux ordres de l'âme! Les sensations affectives (plaisirs et peines du corps, plaisirs et peines de l'esprit, plaisirs et peines du cœur), les passions, y ont chacune leur représentation particulière, et y prennent droit de domicile suivant que les dispositions naturelles ou acquises de l'individu, et une infinité de causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, déterminent leur reproduction plus ou moins fréquente ou constante. Leurs traces sont proportionnées à leur durée. Comme éléments constitutifs nous citerons la dilatation, le resserrement, la tension des traits, le mouvement et le repos de chacune des parties mobiles de la face, la vivacité, la langueur du regard, la fixité ou la variabilité de la coloration.... C'est à cet âge que se réfléchit le mieux le signe caractéristique de l'intelligence, et cette image sera plus ou moins parfaite, selon que l'influence psychique triomphera des penchants grossiers, que l'homme sentira plus ou moins profondément l'influence d'un monde supérieur, et que son cœur sympathisera avec ce qui est beau, grand, généreux.

Aux organes qui appartiennent plus particulièrement à la vie animale est due l'expression des penchants grossiers et vils, des passions farouches et cruelles; le bas de la figure en est l'indicateur le plus fidèle. Les tendances plus nobles semblent converger vers une région supérieure, et donner une reproduction plus ou moins achevée de la personnification du beau idéal, qui est le caractère du perfectionnement de cette époque de la

vie (1). Les forces intellectuelles et volontaires ont leur interprète particulier dans un triangle que représentent assez bien les deux yeux pour base et le milieu du front pour sommet. Mais l'intelligence a surtout sa traduction dans les yeux.

Dans les deux périodes suivantes, la jeunesse et la virilité qui sont réunies ici, l'intelligence et la volonté atteignent toute leur puissance. L'imagination, que l'on a vue si influente dans l'adolescence, si habile à combiner les idées, se soumet au raisonnement. Dans la deuxième période, l'inspiration est bien moindre chez la généralité des hommes, et ne se rencontre omnipotente que chez quelques individualités. Cette faculté créatrice ne persiste d'ailleurs le plus souvent à un haut degré de développement qu'au détriment d'autres facultés importantes, le jugement et la sensibilité morale. Le raisonnement est réellement le souverain qui doit régner en maître dans le domaine psychologique sous l'influence de la raison. Il a à sa disposition les opérations intellectuelles, l'attention, l'abstraction, la comparaison, la généralisation, l'induction et la déduction. La volonté trône à côté de lui, et tous deux réunis deviennent le principe de la dignité humaine. Néanmoins, quoique perdant de son influence, l'instinct ne se perd jamais entièrement, et comme le dit fort bien Collineau (2), « l'homme, avec ses besoins et ses goûts si nombreux et si divers, n'a jamais assez d'instinct pour se passer » d'intelligence, ni jamais assez d'intelligence pour n'avoir plus » besoin d'instinct. »

Mais, à côté du développement de la conscience morale se trouve celui d'un grand nombre de passions qui appartiennent en propre à cette page de l'histoire physiologique de l'homme, la cupidité, l'ambition, la débauche, l'amour du jeu et les horribles émotions qu'il traîne à sa suite; la haine, la jalousie, et avec elles la dissimulation, l'hypocrisie, preuves de la connaissance

(1) Bautain, *Esprit humain et ses facultés*, t. II, p. 326.

(2) *Analyse physiologique de l'entendement humain*, p. 69.

intime que l'homme possède du pouvoir de réprimer ses passions, et, selon l'expression de la Rochefoucauld, hommages que la vie rend à la volonté.

Descuret (1) a tracé un tableau des qualités et des défauts que l'on rencontre plus particulièrement dans les principales professions, en y ajoutant les avantages et les inconvénients les plus marqués que présente chacune d'elles. L'examen de ce document précieux ne peut manquer d'être fort utile au médecin philosophe dans la question que nous traitons en ce moment.

Ce serait bien certainement le lieu de décrire le masque qui appartient à chaque passion, à chaque type psychologique; mais je croirais sortir du plan que je me suis formé, en détaillant outre mesure une partie essentielle de la physiognomonie que l'on peut étudier dans les ouvrages spéciaux (2).

Arrivons aux périodes plus avancées de l'existence humaine, l'âge de retour, la vieillesse. L'âge de retour mérite une description toute particulière chez la femme. C'est l'époque d'une perturbation profonde, d'un mouvement organique à tendances variées pouvant déterminer chez elle des troubles très marqués dans l'état mental, pouvant aussi ramener à l'état normal l'économie, victime de modifications malades datant d'une époque quelquefois très ancienne. La face ne se ressent pas moins que l'organisme et l'intelligence. Chez l'homme, cette révolution est moins manifeste et peut presque être passée sous silence. Quoique l'agrégat matériel reçoive des impulsions différentes, l'élément psychique ne fait apercevoir d'une manière bien sensible le résultat du travail qui s'est opéré qu'à l'apparition de la vieillesse.

Celle-ci a des caractères bien tranchés. Elle a été l'objet de bien des méditations. On y a recherché les fondements de

(1) *Médecine des passions*, p. 94.

(2) Lavater, édition de Moreau (de la Sarthe). — Henri Bruyères, *La phrénologie, le geste et la physionomie*. — Encyclopédie Roret, *Manuel du physionomiste et du phrénologiste*.

théories philosophiques diverses. C'est pour nous la preuve la plus certaine de la division si naturelle des trois facultés psychiques, division que l'école française s'est surtout appliquée à développer. Ce nous est une preuve irrécusable de l'alliance dynamique de deux principes différents de nature, l'agrégat matériel et l'être immatériel. Or en considérant les facultés les plus élevées, l'intelligence et la volonté, nous voyons que le jugement, la raison, persistent le plus et conservent ordinairement leur supériorité sur les autres facultés. Nous avons vu décroître l'imagination. Cette décroissance continue. Les produits exclusifs de l'imagination ne se rencontrent plus qu'exceptionnellement, et les travaux des savants sont le résultat de l'expérience, du raisonnement. La mémoire s'affaiblit aussi. L'élément organique, qui, évidemment, joue un rôle important dans ces phénomènes intellectuels, perd de plus en plus de son aptitude à conserver les impressions récentes. Le souvenir relatif aux faits éloignés subsiste longtemps, et l'association des idées se rattache non moins à des actes antérieurs. La volonté reste aussi très développée, quand l'individu n'a pas abandonné dans le cours des années précédentes les rênes de son libre arbitre au despotisme et à l'influence désordonnée des passions. La sensibilité a des manifestations spéciales. L'instinct a cédé le pas à l'habitude, les affections se sont limitées. Le mobile si puissant de l'amour s'est presque anéanti, et si l'on ne rencontre la tempérance, la modération, la sagesse, on trouve l'égoïsme, l'avarice, l'envie et la misanthropie.

Au point de vue de la physionomie, nous remarquons des changements très notables dans la face. Des rides viennent la sillonner en tous sens, et ces rides participent de l'impulsion qui a présidé aux mouvements des parties mobiles. On y aperçoit des altérations pathologiques nombreuses. Le rapprochement des mâchoires donne à la figure un aspect nouveau, qui ne perd pourtant rien de ce qui y existait précédemment.

La détérioration des organes, les esclaves matériels de l'élé-

ment psychique, devient un obstacle insurmontable à la manifestation de cette puissance. L'oblitération des sens éloigne et détruit les impressions produites, et le monde extérieur ne détermine plus l'excitation provocatrice de l'activité de l'intelligence. D'une autre part, les conducteurs naturels des ordres donnés par celle-ci deviennent incapables de répondre aux attributions qui leur appartiennent. De là cette situation nouvelle qui apparaît plus ou moins tôt. Il peut même arriver que l'homme soit réduit à la condition la plus infime et rabaisé au-dessous de la brute. L'expression faciale se met en rapport avec cette décadence intellectuelle, et la figure de l'homme ainsi ravalé n'est plus qu'une réunion de parties inertes, flétries et sans autre signification que l'anéantissement. Cette dernière terminaison, hâtons-nous de le dire à l'honneur de l'humanité, n'est pas la règle; le plus souvent cet affaiblissement est limité, et, au milieu des débris de la gloire passée, on reconnaît encore des expressions intellectuelles et affectives ineffaçables.

Telle est l'esquisse bien rapide des rapports de la physionomie et du développement psychique. La marche de ces phénomènes ne suit pas toujours les lois progressives que nous venons d'indiquer, mais se trouve bien souvent arrêtée à une période ou à une autre. De là les nombreuses différences que l'on observe dans l'intelligence des individus. Quoi qu'il en soit, l'expression faciale est toujours en corrélation avec l'élément intellectuel.

L'étude des physionomies a permis de reconnaître des types généraux et des types individuels. Dans les premiers, nous rencontrons ceux qui sont exclusifs à certaines races, à certaines nations, à certaines familles, à l'expression de chaque passion, etc. Les seconds appartiennent en propre à chaque homme. On a dit qu'il n'y avait pas deux hommes qui se ressemblassent, et l'on s'est cru autorisé à affirmer l'impossibilité de la physiognomie. Chaque physionomie forme un tout harmonique résultant d'influences très diverses. On peut distinguer à travers cet ensemble complexe, discerner par l'observation, les coordinations

des types généraux, et d'après les rapports, le développement des caractères physiologiques qui leur appartiennent, établir la prédominance d'un type sur les autres. Par conséquent le raisonnement nous fait découvrir l'individu tel qu'il existe réellement.

Il n'est pas aussi facile qu'on semble le croire de confondre une expression simulée avec une expression vraie; et la civilisation, qui impose à l'homme qui veut vivre dans la société une dissimulation presque constante de sa manière de voir ou de sentir, est impuissante à cacher le véritable état de l'âme, et laisse percer le plus souvent à l'œil scrutateur ces diverses pantomimes artificielles. Chaque sentiment a un masque particulier qu'on ne peut jamais reproduire parfaitement. C'est pourquoi un examen profond fait toujours apercevoir une incertitude caractéristique dans les mouvements, dans les actes qui rendent ce sentiment, une exagération dans l'expression ou l'absence d'un ou plusieurs traits essentiels dans sa reproduction. L'hypocrite ne se trouve enhardi que parce qu'il a la persuasion qu'on ne peut reconnaître sa tromperie, et il réussit, en effet, quant à la fin qu'il se propose, auprès de celui qui n'a de la physiognomonie que des notions très superficielles.

Après les considérations précédentes, j'ai hâte d'arriver à la physiognomie de l'aliéné et de répondre à la question qu'on ne manquera pas de me faire dès le début de mon travail. L'aliéné a-t-il un type qui lui soit propre, et peut-on le reconnaître en général? Je réponds : oui.

Lavater, que je ne puis manquer d'invoquer en pareille matière, propose l'expérience suivante. Que l'on prenne trois portraits différents; que l'on divise la face en trois parties horizontales répondant : la première au front, la seconde au nez, la troisième à la partie inférieure, depuis le nez jusqu'au menton; que l'on remplace dans le premier portrait la portion nasale par la portion nasale du second, la partie inférieure par la partie correspondante du troisième, on obtiendra inmanquablement la physio-

nomie d'un homme insensé. Il en conclut que la figure de l'aliéné offre un défaut d'harmonie manifeste. Cette proposition est parfaitement vraie, et la preuve que fournit le célèbre physiognomoniste est, à notre avis, le fondement de ce que je cherche à exposer dans ce travail; mais nous ne pouvons admettre les conséquences qu'il croit devoir tirer de sa théorie de la beauté. Ce n'est nullement une théorie que nous invoquons en notre faveur, ce sont des faits qui servent et qui serviront à établir ce que nous avançons. Ainsi, le développement de la région frontale, du nez ou du menton, ne peut être adopté, suivant nous, pour faire reconnaître la folie, comme l'indique Lavater. Nous recherchons un autre critérium, et c'est dans l'ensemble de la physionomie, dans le désaccord plus ou moins évident des mouvements du visage, que nous croyons pouvoir le trouver. Pourtant nous dirons que nous avons reconnu le plus souvent chez les individus à visage disproportionné de la bizarrerie dans le caractère, dans les actes, et que cette disproportion se rencontre chez ceux que, dans le monde, on désigne sous le nom d'*excentriques*, d'*originaux*. Mais on ne peut affirmer qu'il soit l'indice de la folie. Il y a bon nombre de figures d'aliénés qui sont bien proportionnées, et de la bizarrerie à la folie il y a loin.

Si l'on se rappelle ce que nous venons de dire sur le type propre à chaque individu, sur la physionomie toute particulière qu'il s'est formé suivant le développement de son intelligence et de ses habitudes morales, il sera facile de se reporter à ce que nous avançons ici. Les parents d'un malade indiquent très bien au médecin que ce malade a quelque chose d'insolite dans le visage, quelque chose qu'ils ne peuvent précisément définir, mais qui leur paraît extraordinaire. C'est pour cela que le docteur Damerow, dans l'article sur la mimique et la physionomique qu'il vient de publier (1), insiste pour que l'on consulte la famille sur le retour de la physionomie à l'état ordinaire. Ce

---

(1) *Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie*, 1860.

conseil est fort judicieux et doit être mis à profit. Le médecin ne voit la personne confiée à ses soins que lorsque la maladie a modifié profondément, et quelquefois depuis longtemps, le type normal. D'ailleurs il est des nuances si variées, qu'il devient, dans certains cas, d'une difficulté extrême de refaire dans l'imagination la physionomie de certains individus bien portants, malgré la connaissance des caractères qui servent à la faire reconnaître. Comme preuve de la physionomie générale de l'aliéné, je citerai en passant l'opinion des gens du monde qui visitent nos asiles, et qui trouvent quelque chose d'égaré dans le visage de nos malades. Les femmes surtout, par suite d'une sensibilité plus grande, nous indiquent des nuances très remarquables.

Je vais essayer de développer en quoi consiste cette désharmonie, d'après l'étude des parties qui, dans la face, me paraissent le plus significatives.

Feu le docteur Geoffroy, qui n'a malheureusement rien publié de ses observations en aliénation mentale, a rappelé maintes fois mon attention sur l'importance de l'examen du regard chez l'aliéné. L'œil est, en effet, la partie la plus expressive de la face et l'organe le plus actif de cette région. Il peut aller au-devant de ce qui lui est agréable, fuir ce qui lui déplaît, se mouvoir de bien des manières, se dérober par l'occlusion des paupières à la nature visible. On peut y lire également la franchise et la dissimulation. Le criminel, malgré toute l'audace dont il est susceptible, regarde rarement en face. Ses regards sont furtifs, mobiles, sournois, et ont un caractère d'indécision qui le trahit sans cesse. L'homme de bien a, au contraire, un regard expansif qui produit la confiance et qui communique le bien-être à celui qui le contemple. « La timidité baisse les yeux avec » une certaine grâce facile à reconnaître, la bonté les incline » vers la terre, la fierté les porte vers le ciel ; la colère les al- » lume, les rend menaçants, l'espérance les dirige doucement » en haut ; l'amour les rend plus brillants, les voile un peu et



» les projette en avant (1). » Chez les Chinois, les juges puisent surtout leurs indications dans les regards des accusés.

On voit, d'après ces quelques mots, quelle importance doit avoir dans le visage l'organe de la vision, et quelle prédominance d'activité il possède sur les autres organes sensoriaux. Aussi, forme-t-il le centre d'un appareil destiné au rôle si élevé qui lui appartient. Un certain nombre de parties convergent vers lui et l'entourent. Suivant Charles Lebrun, premier peintre de Louis XIV, le sourcil est la partie du visage où les passions se font le mieux connaître; il indique de quelle nature est l'agitation que l'on remarque dans les yeux.

Il y a un autre centre d'action des parties mobiles, c'est la bouche. Sans accorder à cet organe autant d'importance que lui en accorde le docteur Dorigny (2), je partage avec le docteur Descuret et les principaux physiognomonistes, l'opinion qu'après les yeux, la bouche est la plus expressive de toutes les parties du visage. On y trouve des modifications d'une grande valeur correspondant aux passions, à la joie, à la douleur, un état de mobilité ou de repos, une forme qui varie avec certaines situations, certaines impressions, etc. Les mouvements de l'âme qu'elle est chargée de reproduire sont d'un rang moins élevé. Son rôle est relatif surtout aux passions et aux appétits. Elle complète les signes que nous fournissent l'œil et l'appareil oculaire. Chez l'aveugle, elle acquiert une expression bien plus évidente.

La distinction de ces deux centres d'action se manifeste très bien dans ce que je pourrais appeler les *états forcés* de l'âme. Le mensonge, la dissimulation se reconnaissent parfaitement dans le désaccord d'action du système oculaire et du système buccal, dans la mobilité extraordinaire des lèvres et des muscles qui s'y rendent. Tous les défauts d'harmonie de la physionomie se

---

(1) Belouino, *Des passions*, 2<sup>e</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, p. 83.

(2) *De la bouche humaine*.

rattachent plus ou moins à ces deux points de ralliement. Il est on ne peut plus facile de se convaincre de l'importance que j'attache à la coordination des expressions fournies, et par le centre d'action oculaire, et par le centre d'action buccal. Il n'y a qu'à consulter les acteurs qui ont fait une étude particulière de la mimique faciale. Il n'y a même qu'à se livrer soi-même à une série d'observations au milieu d'une glace ou d'un miroir, à considérer avec soin nos grands artistes dramatiques sur la scène. Il me semble pouvoir expliquer ce désaccord par l'impuissance où l'homme est de porter son attention vers plusieurs buts à la fois, et de gouverner d'une manière harmonique tous les mouvements qui sont nécessaires à l'expression d'un sentiment quand il n'éprouve pas réellement ce sentiment.

L'analyse que j'ai faite à cet égard chez les aliénés m'a permis de ramener ainsi à deux éléments fondamentaux l'étude des modifications de la face. Suivant mes propres observations, le type de l'aliéné en général se reconnaît à ce que l'expression de l'œil du centre d'action oculaire et du centre d'action buccal n'est pas en harmonie. Mais il s'en faut bien que cette désharmonie ressemble à celle que je viens de signaler pour la simulation ; elle est plus complexe. D'ailleurs, la durée de ces manifestations est bien plus longue, et ces dernières se retrouvent dans des circonstances très différentes.

L'aliéné, dans le cours de sa maladie, présente de nombreux moments où l'expression faciale revient à l'état normal ou à peu près. La reproduction de ces diverses situations tant normales que morbides, diffère suivant la période et suivant différentes causes très nombreuses. Il n'est aucun cas d'aliénation mentale où l'on ne puisse démontrer la dyssymétrie que nous avons indiquée.

Outre les symptômes de désharmonie, il en est d'autres qui se rattachent davantage à l'influence de l'organisme, et qui servent à distinguer les types particuliers de la folie, et à reconnaître la période à laquelle ils appartiennent. Ils feront l'objet des chapitres suivants.

## III.

Je crois avoir prouvé précédemment que la physionomie de l'aliéné a un caractère tout particulier. Je vais dans ce chapitre étudier en général les symptômes que la face peut présenter dans chacune des principales parties qui la constituent.

Je suis porté à admettre que les difformités de la tête annoncent une défectuosité ou au moins une irrégularité intellectuelle. Les travaux de MM. Foville (1), Lunier (2), Gosse (3), Morel (4), Baillarger (5), etc., et ceux d'un grand nombre d'anthropologistes, et enfin les recherches que j'ai faites sur cette question, me sont une preuve de ce que j'avance (6).

1° Ces difformités peuvent être natives, conséquences funestes de l'hérédité, et s'allier aux débilités intellectuelles primitives, idiotie, imbecillité, crétinisme. Nous y rencontrons depuis la microcéphalie régulière jusqu'à la macrocéphalie, l'hydrocéphalie, en passant par tous les groupes que M. le docteur Gosse a étudiés avec tant de soin.

2° Les déformations artificielles, résultat de chutes ou de pratiques erronées qui arrêtent le libre développement de l'intelligence d'une manière directe ou d'une manière indirecte, en produisant des maladies convulsives qui amènent presque nécessairement un trouble mental.

(1) *Déformations du crâne résultant de la méthode la plus générale de couvrir la tête des enfants.*

(2) *Recherches sur quelques déformations du crâne observées dans le département des Deux-Sèvres.*

(3) *Essai sur les déformations artificielles du crâne.*

(4) *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces variétés morbides. — Mémoires présentés à l'Académie de Rouen sur l'anthropologie du département de la Seine-Inférieure, année 1861.*

(5) *Mémoire sur l'ossification précoce du crâne, 1856.*

(6) Le docteur Sutherland fils prétend que la forme du crâne ne paraît point avoir de rapport avec la production et avec les différentes formes de l'aliénation. (*Annales médico-psychologiques, 1844, p. 420.*)

3° Enfin, les déformations acquises subjectives, provenant d'une perversion de la loi dynamique naturelle sous l'influence de causes pathologiques, du défaut de symétrie dans l'activité de l'individu. Cette dyssymétrie, qui est très fréquente, se rencontre toujours avec une irrégularité des facultés mentales, une bizarrerie de caractère, de l'originalité, sans amener pour cela l'aliénation mentale. Chez quelques individus exceptionnels, on a trouvé un développement plus grand d'un hémisphère cérébral lié avec une capacité psychique très grande (Bichat, Napoléon I<sup>er</sup>).

Mais de ce que la difformité du crâne indique généralement une anomalie des actes intellectuels, il ne s'ensuit pas que la folie soit toujours liée à une difformité du crâne. Ce serait une grave erreur. Bien des aliénés ont le crâne bien conformé et parfaitement symétrique (1).

Le système pileux fournit à la symptomatologie des éléments importants : la couleur des cheveux et des poils ne nous a pas paru liée à un genre de folie plus qu'à un autre, quoi qu'en ait dit Esquirol. Le dicton populaire, que tête de fou ne blanchit jamais, ne nous semble mériter aucune confiance. Mais c'est l'état de ces produits de sécrétion qu'il faut considérer. La souplesse ou la roideur des cheveux et des poils, leur fragilité, leur sécheresse ou leur humidité, leur abattement ou leur hérissément, leur entortillement, leur agglutination, leur allongement, leur changement plus ou moins complet de coloration, leur état de propreté ou de malpropreté accompagnant toujours certaines périodes de la maladie, ne doivent pas échapper à l'œil de l'observateur ; la rareté ou l'abondance, le mode de distribution,

---

(1) M. le docteur Antelme, inspecteur général des asiles d'aliénés de France, a examiné, il y a plusieurs années, un instrument (*céphalomètre*) ayant pour but d'étudier le développement du cerveau et du crâne dans ses rapports avec les facultés intellectuelles. Tout récemment il s'est agité sur ce même sujet, à la Société d'anthropologie, une discussion fort intéressante.

l'apparition (1) ou la chute plus ou moins précoce de ces organes protecteurs, ont un rapport non moins intime avec les phénomènes phrénopathiques, et se rattachent très souvent à une altération primitive (idiotie, etc.).

L'état et la coloration de la peau ont une très grande valeur pour le médecin aliéniste. Je crois devoir surtout insister sur les symptômes que cet organe fournit (2). J'ai remarqué des phénomènes morbides très curieux que je tâcherai de décrire au fur et à mesure que les affections dont je parlerai dans le chapitre suivant m'en fourniront l'occasion. M. le professeur Trousseau a signalé dans ses cliniques quelques particularités très importantes des fonctions de la peau qui ont lieu dans les maladies de l'encéphale. A l'exemple de ce savant maître, je dois insister à ce sujet. La coloration fournit des signes très dignes d'attention. La peau de la face (3) peut être sèche, aride, être le siège d'une sécrétion herpétique, farineuse, écailleuse, ou bien présenter de l'humidité, de la sueur, un produit liquide plus ou moins huileux d'une odeur variable. La couleur offre des modifications nombreuses générales ou partielles. Elle peut être pâle. Cette pâleur a des nuances diverses depuis le blanc mat jusqu'à la teinte un peu jaunâtre (comparée à celle de la paille, de la cire), ou terreuse, brune, bronzée. Elle peut être d'une rougeur très variable, depuis le rosé jusqu'à la rougeur vermeille, violacée, bleuâtre; il faut tenir grand compte de la saison et de l'exposition aux rayons solaires.

La peau peut avoir plus ou moins de tension, la couche sous-cellulaire sous-cutanée plus ou moins de tonicité, d'élasticité.

---

(1) Mon excellent collègue et ami le docteur Bulard a observé chez plusieurs femmes, à l'époque de croissance de la maladie mentale, l'apparition à la face de poils plus ou moins nombreux. Au début de la convalescence, ces productions pileuses disparaissaient complètement.

(2) J'ai déjà insisté d'une manière particulière sur l'état de la peau dans ma dissertation inaugurale : *Quelques considérations sur la diarrhée chez les aliénés.*

(3) Je ne veux nullement parler ici des maladies de la peau qui peuvent se manifester dans cette région du corps.

La peau forme encore des rides, des sillons divers, qui acquièrent leur importance parce qu'ils indiquent l'activité plus ou moins grande des muscles subjacents. D'abord en très petit nombre dans l'enfance et l'adolescence, leur formation devient d'autant plus féconde que l'on approche de la vieillesse, ce qu'on doit attribuer à l'amaigrissement de la face ou à l'affaissement des parties mobiles par l'effet de l'âge, des maladies, à l'influence des passions, des mouvements profonds de l'âme. Je crois inutile de faire la description de ces sillons qui peuvent affecter des formes diverses, être horizontaux, verticaux, obliques, sinueux, plus ou moins rapprochés, plus ou moins parallèles.

L'organe de la vision offre à considérer sa forme, ses mouvements et son expression. Les yeux peuvent être plus ou moins saillants (1) ou déprimés, enfoncés dans la cavité orbitaire ; l'ouverture des paupières plus ou moins grande ; la sclérotique, très apparente autour de la prunelle et offrir une coloration variable, jaunâtre, bleuâtre, rouge ; la dilatation des vaisseaux, très manifeste. On peut y apercevoir de petites veines livides ou noires. La surface conjonctivale peut être sèche, humide, humectée de larmes ; les orifices pupillaires être également ou inégalement contractés ou dilatés, présenter des déformations. On peut remarquer le strabisme, une distorsion des yeux qui fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, soit sur les côtés ; un contournement même pendant le sommeil. Dans l'état normal, le globe oculaire peut recevoir, sous l'influence de la volonté, de nombreux mouvements en tous sens, et ces mouvements sont susceptibles d'avoir une durée plus ou moins longue ; mais sous la dépendance de l'état morbide, et sans que l'individu puisse en être maître, il peut se manifester une sorte de tremblement, d'oscillation ou de vacillation du globe oculaire (2), une espèce

---

(1) Moreau (de Tours), *Particularités symptomatiques de l'œil dans la paralysie générale* (*Union médicale*, 2 juillet 1853).

(2) Mercier, *Des vacillations du globe oculaire comme signe d'aliénation mentale* (*Gazette des hôpitaux*, 19 août 1852).

de convulsion permanente ou continuelle, par suite de laquelle de petits mouvements de latéralité, le plus souvent, quelquefois mais rarement, de haut en bas, sont imprimés au globe oculaire.

L'expression de l'œil exige une attention toute particulière. Les yeux sont tantôt vifs et brillants, tantôt mornes et glacés. Quelquefois ils ont quelque chose de moelleux, de rêveur, expriment le vague, l'incertain, un calme nonchalant ; d'autres fois, ils s'animent au moindre sujet, lancent des éclairs, sont hagards, effrontés, pleins d'audace, fixes et scrutateurs. Chacune de ces expressions a une intensité et une durée différente, et répond à des situations très diverses.

Suivant la saillie ou l'enfoncement du globe oculaire, les paupières ont une forme variable, sont gonflées, œdématisées ; ont une coloration parfois très pâle, d'autres fois rouge, d'autres fois bleuâtre ; offrent des sillons plus ou moins nombreux de forme diverse. Elles peuvent encore présenter des mouvements convulsifs ou une immobilité très significative. Les cils peuvent varier de longueur, d'abondance, selon chaque paupière ; le bord ciliaire être le siège d'une affection inflammatoire due à l'excitation nerveuse.

Les sourcils ont parfois une forme bizarre. Tantôt peu marqués, tantôt très prononcés, ils se relèvent sur le front ou retombent sur les yeux, en frisant à la manière d'une moustache.

Les modifications du nez ont aussi une signification pathologique qui ne doit pas être passée sous silence. Outre la coloration et l'état de gonflement, de maigreur de la partie charnue du nez, on doit examiner avec soin la dilatation plus ou moins facile des narines, la mobilité ou l'immobilité, la tension ou la rétraction de leurs parois. M. le docteur Hofling (1) attache plus d'importance encore aux signes fournis par le nez qu'à ceux fournis par l'œil.

---

(1) *Mémoire sur la signification sémiotique fournie par le nez externe* (*Journal de Cooper*, 1834).

La bouche présente à étudier l'état des lèvres, leur situation respective pendant le repos, leur volume, leur couleur, leur sécheresse ou leur humidité. Les mouvements de la bouche ont une signification très importante et entraînent une modification notable de la commissure des lèvres. Les contractions permanentes, les alternatives de tension et de relâchement, le tremblement partiel ou général, les diverses formes de spasmes, méritent beaucoup d'attention. Leurs manifestations ont une expression bien précise.

Ce que nous venons de dire relativement aux mouvements qu'on remarque à la bouche et aux lèvres peut s'appliquer à tout le système locomoteur de la face. La tension et le relâchement, les mouvements continuels ou alternatifs, l'immobilité, peuvent apparaître à différents degrés chez chacun des muscles faciaux.

Il faut rattacher encore à l'étude symptomatologique de la face l'examen des régions parotidienne et auriculaire. On doit noter avec soin la pâleur, la rougeur, le gonflement des parotides ; la coloration, la tuméfaction, la mobilité ou l'immobilité des oreilles ; l'apparition des tumeurs sanguines des pavillons. M. le docteur Morel attache une grande importance à la manière dont les oreilles sont implantées, et en fait un des signes caractéristiques de ses types de dégénérescence.

Il n'est pas sans importance de faire entrer dans cet examen de la physionomie le port de la tête, que l'on remarque si variable, suivant que l'individu a, de sa personnalité, une opinion plus ou moins favorable, et suivant d'autres causes nombreuses encore.

Tels sont les différents symptômes que la physionomie de l'aliéné peut nous présenter. Il importe de suivre leurs manifestations dans les nombreuses variétés de formes d'aliénation mentale. Nous rappellerons que Guislain a beaucoup insisté sur l'examen du développement et de la décroissance des symptômes des phrénopathies. En clinicien éminent, il a reconnu, des phénomènes d'incubation morbide, des phénomènes d'invasio n



des phénomènes de progrès morbide, des phénomènes stationnaires; des phénomènes de décroissance morbide, des phénomènes de convalescence; et enfin des phénomènes annonçant les transformations de la maladie.

Ces diverses catégories de phénomènes morbides s'observent dans chacune des affections mentales, et méritent de l'observateur une attention incessante. On conçoit que les symptômes que nous avons énumérés précédemment varieront suivant la période à laquelle nous observerons le malade. Sans cesser d'appartenir d'une manière tranchée à certaine période, ils varieront encore suivant la constitution médicale régnante, suivant le milieu où l'affection a pris naissance, et une foule de causes que je me dispense de citer.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

---

**Médecine légale.**

—

DE LA

**RESPONSABILITÉ PARTIELLE**

DANS LA FOLIE ET LES NÉVROSES <sup>(1)</sup>

Par M. le Docteur **LEGRAND DU SAULLE.**

—

En venant discuter aujourd'hui la question de la *responsabilité partielle*, je ne me dissimule ni l'étendue, ni les périls de ma tâche. Je sais que je vais toucher à des points scientifiques encore controversés, je sais aussi que je heurterai çà et là des convictions sincères; mais en présence de l'appel qui a été fait par M. Alfred Maury, j'ai compris qu'il était du devoir de chacun d'apporter sa part de lumières et j'apporte la mienne. Si j'ai recherché, en outre, le dangereux honneur d'entrer le premier en lice, c'est qu'il m'a semblé qu'il n'était pas permis d'être modeste, quand il s'agit de dévouement à la science.

Plus j'étudie le droit et ses applications à la médecine, et plus je reconnais qu'il y a urgence de déterminer avec plus de précision les signes diagnostiques de la raison, de la passion et de la folie. Dans un procès criminel où se débat, en effet, une question de psychologie morbide, les conséquences juridiques doivent être la résultante obligée du diagnostic porté. Toute la difficulté est là.

Interprètes d'une langue inconnue aux magistrats, les mé-

---

(1) Ce travail a été lu par l'auteur, le 23 février 1863, à la Société médico-psychologique, à l'ouverture de la discussion *Sur la responsabilité partielle*.

decins traduisent à l'audience des impressions de l'ordre le plus élevé. Nous avons le droit d'être fiers du rôle qui nous est confié, et nous devons désirer le remplir toujours; mais rien n'est plus difficile que de conserver intact un sol conquis, et déjà nous avons ouvert un horizon aux doutes de la justice!

Je ne veux point contester, Dieu m'en garde! les éminents services que la science a rendus aux tribunaux depuis trente ans, par exemple, mais il me sera bien permis de dire que la solution d'une affaire a trop souvent porté l'empreinte de nos hésitations et de notre embarras, et que le spectacle de nos désaccords n'a souvent inspiré à des juges qu'une confiance médiocre dans nos conclusions. Nous avons voulu protéger contre les rigueurs extrêmes de la loi des défaillances émanant d'un cerveau compromis, et l'on a rangé notre déposition parmi les excentricités sentimentales de la défense; nous avons voulu aussi, en face du complet naufrage d'une volonté libre, sauver la tête d'un malade incurable, et notre influence n'a parfois abouti qu'à un verdict inintelligent.

On a fait aux médecins le reproche d'avoir trop fréquemment exagéré le retentissement du délire sur la volonté. On a d'autre part dirigé contre les magistrats le blâme de n'avoir accordé, dans maintes occasions, qu'une part minime aux suggestions morbides. Peut-être y a-t-il eu excès de zèle dans les deux camps, mais l'antagonisme d'hier peut devenir aujourd'hui une cordiale entente. L'heure d'un mutuel échange de concessions a sonné.

La discussion qui s'ouvre en ce moment peut faire souche et tenir lieu en quelque sorte de jurisprudence scientifique. Édifions donc un corps de doctrine, élargissons avec une libéralité moins enthousiaste le cercle des excuses, et lorsque l'un de nous se trouvera à la barre d'une cour d'assises et qu'il aura à faire ressortir les manifestations d'un état mental légèrement troublé, et qu'à une lésion partielle devra s'appliquer une responsabilité restreinte et une pénalité d'une espèce particulière

et que je rappellerai bientôt, il se sentira fort de votre assistance morale, et, à part les circonstances particulières du fait, il n'aura qu'à exposer une opinion qui ne sera plus alors improvisée au milieu des émotions du prétoire, mais que vous aurez froidement conçue, et qui sera revêtue du caractère libre, sage et élevé dont vos délibérations donnent l'exemple.

Envisagé au point de vue psychologique, l'homme est doué de sensibilité, d'intelligence et d'activité.

De la sensibilité dérivent la sensation (douleur ou plaisir), le sentiment (crainte ou désir) et la passion qui consiste dans l'énergie ou l'exagération du sentiment.

La sensibilité entre pour une certaine part dans nos actions, mais elle n'est ni libre, ni éclairée.

L'intelligence, très variable dans ses degrés, s'abaisse ou s'élève : elle meut l'esprit vulgaire, elle inspire le penseur, elle illumine l'homme de génie. Mais le point de repère qui distingue éminemment l'être doué d'intelligence, c'est qu'il porte en lui la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste.

La raison est la faculté la plus élevée de notre intelligence. C'est elle qui, lorsque la sensibilité nous provoque, apprécie et pèse la moralité de l'acte que nous allons commettre.

Quant à l'activité, elle consiste dans la résolution de faire ou de ne faire pas, elle commande aux organes et s'exprime d'ordinaire par ces deux termes : liberté et volonté.

L'homme peut donc être la cause première d'un acte ; il en connaît la valeur morale, et si son accomplissement est contraire au droit, l'acte lui demeure imputable. Or, l'imputabilité d'un fait nous oblige à en répondre : de là la responsabilité.

Il arrive cependant quelquefois qu'un acte s'accomplit sous le seul empire de la sensibilité, sans l'intervention de l'intelligence et de la volonté. On dit alors qu'il y a activité *instinctive*

ou *fatale*. Lorsqu'une impétueuse provocation de la sensibilité n'a pas donné le temps à la raison d'éclairer l'acte produit, il y a activité *spontanée*, et quand c'est après examen et après une délibération intérieure que l'exécution est survenue, l'activité est *réfléchie*.

La mesure de la culpabilité dépend de ces trois degrés et correspond à une échelle de pénalité. Dans l'activité instinctive ou fatale, il y a non-imputabilité; dans l'activité spontanée, imputabilité avec culpabilité moindre; dans l'activité réfléchie, culpabilité entière.

Ces préliminaires une fois posés, voyons quelle est l'influence des altérations psychiques sur les conditions de l'imputabilité et de la culpabilité.

Le législateur n'a pas pu entrer dans tous les détails de la pathologie cérébrale, et il n'a point voulu sanctionner les termes techniques variables employés par les médecins. Les magistrats, de leur côté, ont repoussé toutes les innovations, en fait de nomenclature, et ils s'en sont tenus à leur classification traditionnelle. Les expressions *démence*, *imbécillité*, *fureur*, en honneur au palais encore aujourd'hui, se retrouvent dans les textes les plus anciens.

D'Aguesseau, dans la cause de l'abbé d'Orléans, a donné des déments et des imbéciles la définition que voici : « Ils ne souffrent qu'une simple privation de raison : la faiblesse de leurs organes, l'agitation, la légèreté, l'inconstance presque continuelle de leur esprit, mettent leur raison dans une espèce de suspension et d'interdiction perpétuelle qui leur fait donner le nom de *mente cepti*. »

La *fureur* ou manie continue à désigner, dans le langage judiciaire, un état général de désordre, de perturbation des facultés étendu à toute sorte d'objets, caractérisé par l'incohérence des idées, parfois accompagné d'illusions des sens et d'hallucinations, et toujours caractérisé par l'excitation.

En droit, les trois états qui précèdent sont admis sans conteste, et il n'y a pas imputabilité. Comment placerait-on en face de la justice un dément, un imbécile ou un furieux ? Comment une condamnation les atteindrait-elle ? Ce n'est pas seulement, du reste, au Code français qu'il faut rendre hommage, mais encore aux lois de la plupart des nations européennes, et même aux textes législatifs de la Louisiane. S'il a pu arriver que la loi ait fait tomber sous son glaive des têtes privées de raison, l'humanité le déplore amèrement sans doute, mais elle a la confiance que de pareilles erreurs ne sauraient se reproduire de nos jours.

En invoquant la démence comme synonyme de folie ou d'aliénation mentale, nos législateurs ont eu le grand tort de ne pas la définir ; ils ont abandonné de la sorte la question médicale à de craintives interprétations. Cependant, et comme si un bénéfice pouvait résulter d'une omission, il est devenu possible, par suite de cet oubli peut-être intentionnel, de donner à l'expression *démence* une extension assez grande.

Parmi les débordements passionnels qui outragent la société, il en est dont l'extravagance, l'infamie ou la cruauté sont tellement insolites, que la loi pénale ne sévit qu'après un mûr examen. Depuis la simple protestation affectueuse, par exemple, jusqu'aux appétits génésiques les plus insensés, il y a une longue gamme dont l'amour peut parcourir tous les tons, en laissant à l'homme une liberté morale entière, compromise ou peut-être évanouie. Si ces nuances ne sont pas inscrites dans nos codes, elles doivent l'être dans l'esprit du médecin expert. Que l'on ne s'y trompe pas, sa mission est de faire ressortir ces finesses de diagnostic différentiel, en laissant apercevoir quelles peuvent être leurs conséquences juridiques ; mais elle ne doit pas consister dans le philanthropique étalage d'une indulgence inépuisable. Notre probité ne nous défend-elle pas de justifier l'immoralité et de la mettre sur la même ligne que le malheur ?

Si la question du libre arbitre peut être soulevée à propos de l'érotisme, du satyriasis et de la nymphomanie, à plus forte raison se représentera-t-elle à l'occasion de deux névroses qui compromettent partiellement l'entendement humain : j'ai nommé l'hystérie et l'épilepsie.

Dans une récente publication, pleine d'ailleurs de faits intéressants, curieux et bien observés, M. le docteur Constans n'a pas craint de présenter la plupart des hystériques de Morzines comme étant absolument irresponsables de leurs actes. Or, une affection qui n'est que l'expression d'une susceptibilité spéciale du système nerveux, et non pas une maladie mentale, peut bien rarement enchaîner la liberté morale et exclure toute culpabilité. L'hystérie ébranle l'édifice cérébral, retentit énergiquement, si l'on veut, sur les facultés affectives, et finit quelquefois par en amener la lésion, mais les facultés intellectuelles restent d'ordinaire intactes. La raison assiste à la ruine du cœur, mais elle lui survit.

Ainsi que je l'ai dit un jour, à l'occasion d'un procès célèbre qui s'est terminé par un incompréhensible acquittement : « Les seuls cas d'hystérie susceptibles, à mon avis, de justifier l'application de l'article 64 du Code pénal sont ceux qu'il n'est pas impossible d'observer chez des jeunes filles ou des femmes qui ont reçu avec la vie le plus triste apanage héréditaire, qui marchent irrévocablement et dans un temps très prochain à la complète invasion de la folie, dont l'enfance a été essentiellement névropathique et convulsive, qui ont subi des temps d'arrêt dans le développement des facultés de l'intelligence, et qui comptent surtout un grand nombre d'aliénés dans leur famille. » M. Tardieu en a rapporté un cas très concluant. Ce savant professeur a vu, il y a onze ans, avec MM. Calmeil et Lasègue, une jeune femme d'une éclatante beauté, appartenant à l'une des premières familles de l'aristocratie autrichienne, qui se prostituait à tout venant, aux gens même les plus abjects, et qui finit par écraser la tête de son enfant nouveau-né, sans avoir,

en aucune manière, conscience de son action criminelle. Ces faits sont tout à fait exceptionnels, et sans avoir vu les possédées de Morzines, je crains que l'honorable M. Constans n'ait été entraîné un peu loin en invoquant pour elles le bénéfice extrême de la loi.

Il y a un an à peine, M. Trousseau est venu proclamer, du haut de la tribune académique, qu'il appartenait aux médecins *d'arracher à l'échafaud un grand nombre d'épileptiques réputés criminels*, et il a soutenu avec ardeur la doctrine de l'irresponsabilité en matière d'épilepsie. Eh bien, M. Trousseau a malheureusement propagé une erreur médico-légale, car tout épileptique n'est point un aliéné; seulement, chez un grand nombre de ces malades, l'harmonie des sentiments moraux se rompt, le caractère des affections se pervertit et l'ordre des sensations se trouble. La folie est pressentie, mais elle n'est point nécessairement acquise. L'épileptique, en un mot, n'est qu'un *candidat* à l'aliénation mentale.

Les médecins, placés à la tête de services d'aliénés et qui ont à soigner une section d'épileptiques, sont, en général, très enclins à étendre, outre mesure, la sphère de l'irresponsabilité en faveur de ces derniers. On comprend à merveille cet entraînement, car leurs malades ne présentent plus d'ordinaire que d'incertaines lueurs de raison fugitive, mais nous coudoyons tous les jours dans le monde toute une classe d'épileptiques pour qui le déplorable état de santé est compatible avec l'intégrité de l'esprit. Le théâtre des affaires humaines est ouvert à leur libre activité et ils s'y meuvent quelquefois avec éclat. Qu'une catastrophe judiciaire survienne pour l'un d'eux, et je vous laisse à penser comment sera accueillie la théorie de l'exonération pénale.

Dans l'intervalle de leurs accès, les épileptiques ont fréquemment de longs retours à la raison. Sans doute, ils restent égoïstes, méfiants, ombrageux, irritables et emportés; sans doute, ils sont difficiles à vivre, n'aiment personne, se plaignent à tort, se



disputent, sèment la discorde et se font haïr, mais c'est là le fond de leur caractère, et leurs allures chagrines ne les rendent pas moins susceptibles d'être, dans un assez grand nombre de cas, partiellement responsables de leurs actes. Aussi M. Baillarger était-il dans le vrai lorsqu'il a proposé, dans son discours académique, une atténuation de responsabilité en faveur de ces malheureux malades. On sait que M. Delasiauve partage entièrement cette manière de voir.

Dans son excellent travail sur *l'État mental des épileptiques*, M. Jules Falret a émis une opinion quelque peu surprenante : « En thèse générale, dit-il, dans les cas douteux, on doit faire pencher la balance du côté de la validité des actes, toutes les fois qu'il s'agit de questions civiles, tandis qu'on doit la faire pencher du côté de l'irresponsabilité lorsqu'il s'agit d'affaires criminelles. » Je ne m'explique pas très bien, je l'avoue, cette interprétation élastique, et je ne vois pas comment les actes civils d'un épileptique peuvent témoigner d'une intégrité mentale, que des impulsions criminelles ont tout à l'heure trouvée complètement absente. Il y a là, ce me semble, une formelle contradiction.

Lorsqu'un médecin laisse complaisamment glisser sa conscience et son cœur sur la pente de l'irresponsabilité, il peut aller extrêmement loin. C'est ainsi que M. le professeur Joire (de Lille), médecin en chef de l'asile des aliénés de Lommelet, vient d'émettre, dans un opuscule récent (1), de très regrettables opinions médico-légales sur l'ivrognerie. Pour cet honorable confrère, la société n'est point en droit d'imputer à l'ivrogne les outrages qu'il a commis. Ce dernier, dit-il, « a perdu sa liberté morale, il n'est pas autre qu'un aliéné, il ne peut donc pas répondre de ses actes ; ceux-ci ont été accomplis alors qu'il avait perdu la libre possession de ses facultés intellec-

---

(1) *De l'ivrognerie considérée comme forme de folie suicide*. Lille, 1863, broch. de 52 pages.

tuelles. » M. Joire ne s'arrête pas en si beau chemin, et après avoir assimilé l'ivrogne au fou intermittent et au fou suicide, il demande très nettement qu'il *soit placé dans l'impossibilité de satisfaire son irrésistible passion, et considéré non pas comme un coupable sur lequel la société pèse déjà par ses châtimens, mais comme un malade dont on espère la guérison !*

Que devons-nous penser de ce projet de séquestration pour les ivrognes? Que les maisons d'aliénés ne sont point des refuges ouverts à l'intempérance; qu'elles ne sont pas non plus, comme d'autres ont essayé de le dire, de silencieuses et discrètes oubliettes, et que si, avant la révolution de 1789, il est arrivé qu'on ait enfermé des hommes qui avaient déplu à l'autorité, ou des gens ayant signé des écrits monstrueux d'obscénités, contraires à la religion ou offensants pour le souverain, il est absolument impossible de nos jours, et grâce à la loi du 30 juin 1838, que la maison de santé devienne jamais un guet-apens, un tombeau anticipé ou une prison d'État.

Quant à mon sentiment personnel sur l'ivrogne, le voici : l'abus invétéré des liqueurs spiritueuses doit rester à peu près sans influence sur la responsabilité, tant qu'il ne se manifeste pas un délire confirmé et permanent. L'ivrognerie ne doit ni accroître ni affaiblir les conséquences de l'acte commis, mais elle peut diminuer de beaucoup ou faire disparaître la suspicion d'une ivresse intentionnellement contractée dans un but coupable. On comprendrait difficilement que l'habitude de s'enivrer pût être, de la part des magistrats, l'objet d'une gracieuse déférence, alors qu'ils ont pour mission de réprimer le scandale, de flétrir l'immoralité.

Maine de Biran prétend que l'aliéné doit être rayé de la liste des êtres moraux et intelligents. Pour lui, le fou n'est plus qu'un « automate qui cesse d'être homme en cessant d'être une personne libre, une machine alternativement tranquille ou furieuse, faible ou vigoureuse, délirante ou réglée, successive-

ment imbécile, éclairée, stupide, bruyante, muette, léthargique, agissante, vivante, morte ». Maine de Biran porte là un jugement manifestement excessif. On a, d'ailleurs, dans le monde, la détestable habitude de ne point vouloir considérer le fou comme un autre homme, et l'on suppose à tort qu'il agite sans cesse les grelots de son délire. Il n'en est rien cependant.

Un homme atteint de *délire partiel*, — c'est-à-dire d'un ensemble d'aberrations qui, limitées à quelques points, n'excluent pas nécessairement la possibilité du raisonnement sur la plupart des autres, — cède à l'impulsion d'un penchant insolite. Devons-nous déclarer que la lésion circonscrite de son intelligence a bouleversé à ce point sa raison que parmi les actes qu'il a commis, on ne puisse fréquemment en laisser quelques-uns à sa charge? Irons-nous exclure tout discernement lorsque le fait incriminé sera nettement en dehors des aberrations habituelles? Mais, s'il possède les notions les plus saines sur les habitudes de la vie et sur les devoirs sociaux, mais si la crainte du châtement a pu le retenir, nous lui assurons l'impunité quand même: il s'abrite alors derrière l'inépuisable clémence des hommes, tandis que la société s'offre d'elle-même et sans défense à toutes ses tentatives.

Qu'il me soit permis de rappeler ici ce qu'a dit M. Delasiauve dans son beau travail *Sur les pseudo-monomanies*, à l'occasion précisément de la défiance qu'inspire parfois la déposition des médecins: « En face d'un discernement apparent, dit-il, les » magistrats ont souvent peine à absoudre d'un crime commis » sous l'instigation d'une préoccupation malade, parce qu'ils » supposent le pouvoir de la résistance, et vous voudriez que, » pour quelques appréhensions fugitives, sans influence notable » sur les déterminations ordinaires, ayant apparu et pouvant » s'effacer le lendemain, sans lien avec le trouble psychique, » leur sévérité fléchît devant des méfaits accomplis avec une » volonté ostensiblement perverse? Est-ce admissible? Et n'est-

» il pas préférable, au lieu de violenter leur conscience par des  
 » dogmes répulsifs, d'offrir à leurs scrupules une légitime satis-  
 » faction par de prudentes délimitations (1)?

L'éminent professeur de médecine légale de Berlin a fait entendre de très dures paroles sur ce qu'il appelle « la théorie ultra-philanthropique et absurde qui consiste à admettre que les monomaniaques ne sont pas responsables parce que les parties saines de leur intelligence ont dû être sympathiquement altérées. Nous voyons, dit Casper, que des milliers de monomaniaques sont restés toute leur vie dans le même état, sans qu'il se manifeste en eux aucune réaction générale, sans pouvoir s'affranchir de leur idée fixe ; ils en sont cependant maîtres, ils la reconnaissent comme telle, l'avouent en riant même, souvent enfin, ce qui est de la plus haute importance pour le diagnostic, ils consentent à ce que l'on combatte leur idée fixe. Ceux-là, évidemment, sont responsables même des actions commises en vertu de leur idée fixe. Mais, lorsque l'idée fixe a pris dans l'esprit de profondes racines ; que, cessant d'être un jeu habituel de l'imagination, elle pousse le malade sur la pente dangereuse d'une passion violente, telle que l'amour-propre, la colère, la jalousie, et l'entraîne à commettre une action coupable, alors on peut admettre qu'il n'y a plus liberté morale, et le malade est à considérer comme un maniaque général (2). »

Évidemment, le médecin légiste prussien se trompe quant aux conséquences de l'acte commis sous l'empire de l'idée fixe, et je déplore d'autant plus son erreur que la grande autorité scientifique dont il jouit a nécessairement dû influencer parfois d'une manière fâcheuse les décisions de la justice. Mais, à l'exemple de notre savant collègue, M. Brierre de Boismont (3),

(1) *Annales médico-psychologiques*. 1859, p. 228.

(2) *Traité pratique de médecine légale*, t. I<sup>er</sup>, p. 351.

(3) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, octobre 1862, p. 450.

je partage presque complètement l'opinion de Casper pour ce qui regarde les délits ou les crimes commis en dehors de la conception délirante.

Les lois en vigueur dans la Grande-Bretagne admettent la responsabilité tout au moins partielle du monomane. Elles reconnaissent, en outre, la capacité civile de ce malade et je veux en citer une preuve assez extraordinaire. Un Anglais qui, pendant toute sa vie, s'était, dit-on, montré complètement sain d'esprit, laissa par testament une grande partie de sa fortune à son propriétaire, à la condition que ce dernier ferait, avec ses intestins, des cordes à violon, et avec le reste de son corps « cristallisé, des verres optiques » ; il ajoutait : « Je sais que l'on me traitera d'excentrique, mais j'ai un grand dégoût pour les appareils funèbres et je veux que mon corps serve à quelque chose d'utile. » Le testament fut attaqué par les héritiers naturels, mais en vertu de l'interprétation du Code anglais, il fut déclaré valable.

En face d'un individu dont l'intelligence n'est seulement qu'entamée, devons-nous affirmer, en thèse générale, qu'il n'a pu opposer une résistance efficace et suffisante à ses suggestions délirantes et que les immunités pénales lui sont nécessairement acquises ? Je ne le pense pas, car le malade qui se trouve dans de semblables conditions n'est point absorbé en entier par la folie et un certain nombre de ses actions portent le sceau de sa volonté.

Rappelez-vous ce qui arriva à M. Delasiauve. Ce savant collègue se trouva un jour, pendant une heure, à table, dans une maison de santé, à côté d'une dame atteinte de monomanie, M. Delasiauve avait été préalablement prévenu, et cependant il ne put qu'admirer « les lueurs d'une vive intelligence et le témoignage d'une éducation distinguée ». En rapportant sa mésaventure, l'honorable médecin de Bicêtre émet cette opinion, qui est d'un grand poids : « On peut divaguer sur un point, garder un raisonnement correct sur d'autres, s'abandonner,

dans la sphère délirante, à des actes bizarres, sans, pour le reste, transgresser les convenances sociales (1). »

Notre intervention dans les affaires criminelles a surtout pour mobile d'analyser les actions qui demeurent imputables et de déterminer, autant que possible, la somme d'intelligence qui restait au pouvoir du prévenu, au moment de l'accomplissement du délit ou de la perpétration du crime : *Non creditur testibus de furore deponentibus, nisi causam reddant scientiæ* (2).

Le médecin légiste doit donc discuter le degré d'enchaînement de la liberté morale, mesurer la nature plus ou moins insolite et extraordinaire de l'acte commis et opérer avec art la dissection des facultés de l'intelligence. Ces qualités doivent se refléter dans sa réponse aux questions que lui pose le magistrat et qui sont habituellement conçues dans des termes analogues à ceux-ci : Au moment où il a agi, X... avait-il la connaissance du bien et du mal? — Jouissait-il de sa liberté morale? — Ces deux facultés, quoique existant en lui, n'ont-elles pas été l'une ou l'autre amoindries dans l'exercice qu'il a pu en faire? — N'y avait-il pas quelque affaiblissement ou quelque désordre dans les autres parties de son intelligence, ou bien dans sa sensibilité? — Quelles étaient alors la nature et l'étendue de ces affaiblissements? etc., etc.

'Je ne comprends pas très bien, je l'avoue, les délimitations mathématiques en matière de clinique, et je ne vois pas trop comment la doctrine de la responsabilité et celle de l'irresponsabilité ont pu constamment se trouver aux prises l'une avec l'autre, sans qu'il soit enfin survenu une transaction amiable.

Comment tracer, se demande-t-on, des règles invariables, et assigner des limites fixes et précises à la santé et à la maladie? Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes sains d'esprit, pré-

---

(1) *Journal de médecine mentale*, 1864, p. 360.

(2) Boerius, *Dec.* 23, n° 44.

senter dans l'exercice ou dans l'énergie des diverses facultés de leur entendement, des contrastes frappants? Celui-ci possède une mémoire merveilleuse, mais il manque de jugement; celui-là est doté de l'imagination la plus riche, mais sa volonté est notablement impuissante; l'un, orné de tous les dons de l'intelligence, froisse par sa désinvolture toutes les convenances sociales; l'autre, auquel personne ne conteste du génie, vit dans une farouche solitude, etc., etc. Ne faut-il pas tenir compte également de l'influence des instincts, des affections et des passions, qui poussent parfois les hommes à commettre des actes difficiles à analyser au point de vue psychologique, plus difficiles encore à classer en médecine légale? La réponse à cette question ne me paraît pas extrêmement difficile; l'homme commence à être malade, lorsqu'il vient à différer de lui-même.

Avec la ligne géométrique de démarcation que l'on a proposée et que beaucoup ont adoptée, où rangerez-vous cette catégorie d'êtres mixtes, que les prisons de l'État recèlent la plupart du temps; ces individus perdus de débauches qui ont radicalement divorcé avec la morale et avec leur conscience, et qui, témoins insoucians de leur déchéance, se laissent tomber sans résistance du vice au délit et du délit au crime? Leur système nerveux est affaissé, leur discernement obscurci; voilà pour le diagnostic, et comme ces hommes ne peuvent être que sains d'esprit ou malades, les conséquences juridiques de leur état sont des plus simples et se terminent, soit par la condamnation dans toute sa sévérité, soit par l'acquiescement! Pour ces êtres mixtes, comme je les ai appelés, il faut qu'il y ait des moyens mixtes aussi de répression: à des troubles partiels de l'esprit, opposez donc une pénalité d'un ordre spécial.

Sait-on ce qui se passa à Augsbourg, de 1817 à 1820? Eh bien! quinze filles furent blessées dans des attaques nocturnes. Charles Bentle, âgé de trente-sept ans, avoua les avoir blessées toutes et s'être donné toutes les peines possibles afin de ne pas les blesser dangereusement. Il s'excusa en disant qu'il avait été

poussé par un « instinct irrésistible ». On trouva chez lui sept poignards. La Cour le déclara coupable et il fut condamné à quatre années d'emprisonnement. Voilà évidemment une peine sensiblement réduite, l'arrêt a été intelligent, et cependant il n'a pas toutes mes sympathies.

Peut-on assimiler les passions à la folie? Evidemment non. Les passions violentes impressionnent le jugement, déteignent même sur lui d'une manière fâcheuse, mais elles ne le détruisent pas; elles emportent parfois l'esprit jusqu'à des résolutions extrêmes, mais elles n'impriment pas sur le cerveau une tache pathologique. Que dans des circonstances données, elles fassent fléchir la volonté, je l'accorde, mais la responsabilité morale n'est qu'affaiblie et non pas éteinte. La peine est seulement atténuée : à une échelle de culpabilité correspond une échelle de pénalité.

Comment ne point admettre, en effet, de différences entre un meurtre prémédité, préparé, accompli de sang-froid, dû à la haine, à la vengeance ou à la cupidité, et l'assassinat consommé brusquement et sous l'empire d'une jalousie sans frein ou d'une provocation outrageante?

Par l'effet des circonstances atténuantes et d'après les nuances infinies que réfléchissent les passions humaines, les motifs d'excuse se puisent dans la cause et selon les combats de l'agent avec lui-même. La loi a été prévoyante et libérale, mais il fallait une limite à sa libéralité et je ne pense pas qu'il y ait lieu de la reculer.

Je m'étonne que quelques esprits éminents aient pu considérer la responsabilité partielle comme une énormité. « Que deviendrions-nous, s'écrie M. le docteur Belloc, nous autres, qui dirigeons les aliénés, si les doctrines d'irresponsabilité absolue venaient à prévaloir quelques instants dans un asile? Est-ce que toute notre influence, toute notre action n'y sont pas basées sur la capacité de l'aliéné à comprendre les conseils qu'on lui donne, les réprimandes qu'on lui adresse, et à se diriger en conséquence? Chaque jour, ajoute-t-il, dans l'asile que je



dirige, je loue, je récompense, je blâme, j'impose, je contrains, je menace, je punis... Et devant ces faits, que devient la doctrine de l'irresponsabilité absolue que nous soutenons ensuite devant les tribunaux? Je ne m'explique cette contradiction flagrante que par le spectre de la guillotine que le ministère public ne se lasse pas d'agiter devant nos yeux. En présence de ce suprême danger que court l'un de nos malades, il nous a semblé que nous ne pouvions trop faire, et nous avons, sans nous en apercevoir, dépassé les limites de la raison et de la justice (1). » Je suis en parfaite conformité d'opinions avec notre honorable collègue d'Alençon. Oui, dans une circonstance donnée, la raison peut partiellement abdiquer, mais la compromission morbide est isolée; le clavier psychique possède une note fausse.

Puisque nous reconnaissons chez certains de nos malades une part variable, mais non douteuse, d'intelligence et de liberté, de quelque façon que ces attributs partiels se gouvernent, à quelque chose qu'ils s'appliquent, dans quelques circonstances qu'ils s'exercent, ne nous est-il donc pas possible d'analyser ces sortes d'états mixtes, de séparer les contrastes, d'expliquer les détails? On va m'objecter que, si des idées justes sillonnent un esprit malade, l'homme n'en est pas moins une vivante et harmonique unité; qu'on ne peut pas morceler l'âme; que dans notre organisation psychique il n'y a rien de partiel, rien de fragmentaire, et qu'entre les diverses facultés, il existe un principe de succession et de connexité qui ne permet pas de les isoler; qu'il est impossible de compter les degrés par lesquels la raison tombe dans le précipice, etc., etc. Je pressens ces arguments, mais je ne crois pas à la solidarité des facultés, et je reste convaincu qu'il peut y avoir absence de raison, absence de la connaissance du bien et du mal, relativement à certains objets, sans que, vis-à-vis des autres, il y ait altération évidente

---

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1861, p. 422.

de l'entendement. Je crois de plus que le délire est quelquefois tellement exclusif, tellement circonscrit, et que l'intelligence est tellement libre sous tous les autres rapports, que le malade paraît sain d'esprit, tant que l'on ne dirige pas son attention vers le point sur lequel il extravague.

Pendant six semaines, j'ai accompagné en voyage un homme âgé de quarante ans, d'une intelligence supérieure, d'une instruction solide et d'une érudition remarquable, qui, sous l'influence d'hallucinations de l'ouïe, avait employé les moyens les plus variés et les plus terribles pour s'ôter la vie. Il avait toujours guéri de ses blessures ! Mon compagnon de route jouissait de tous les biens et de toutes les satisfactions qui peuvent constituer une heureuse existence ; il semblait même qu'il n'eût rien à souhaiter. Je flattai, chemin faisant, ses penchants et ses goûts pour l'archéologie et la peinture, et j'écoutais même avec un grand intérêt ses démonstrations artistiques. Nous vécûmes de la même vie pendant plus de quarante jours, et, sur tous les sujets possibles, nous échangeâmes de longues conversations ; souvent même il m'attirait sur le terrain de la folie, et il s'étonnait que je voulusse toujours provoquer quelque incident capable de changer brusquement le cours de nos entretiens. « J'ai lu, me dit-il un jour, les ouvrages d'Esquirol et de » MM. Morel et Briere de Boismont ; eh bien ! il m'a paru que » ces médecins ne se faisaient point une idée très nette de la » liberté. Pour ce qui me concerne, si j'infligeais une bonne » correction à l'un de ces individus qui se permettent parfois de » m'insulter grossièrement dans la rue, je pourrais n'en être » pas responsable, car le désir de me venger de ces outrages » m'aurait aveuglé, mais si je venais à vous prendre votre porte- » monnaie, je ne serais qu'un voleur ; voilà toute la diffé- » rence. » Le malade était parvenu à dissimuler très habilement ses hallucinations, mais le chagrin profond qu'il en ressentait intérieurement finissait toujours par le conduire à quelque nouvel acte de désespoir.

Ne nous épuisons donc plus en efforts superflus pour soutenir invariablement que X... est coupable ou innocent, qu'il est aliéné ou sain d'esprit. Il existe très fréquemment, en effet, une situation intermédiaire qui permet, après mûr examen, de décider qu'une partie des facultés de l'entendement a résisté au choc. Ayons la franchise de l'avouer, sachons dire à l'occasion jusqu'à quel point un délire partiel peut rester étranger à la perpétration d'un crime, et nous commencerons, magistrats et médecins, à parler le même langage, au grand avantage de la science et de l'humanité. Nous ne verrons plus alors les tribunaux offrir au monde le spectacle mobile de leurs contradictions, et la justice remplacer sa balance par l'urne du hasard. Notre témoignage ne sera plus, d'autre part, accepté avec défiance, et la science aura lentement et sagement préparé les conclusions équitables d'une affaire. Lorsqu'on voit des juges, dès qu'il y a lieu de vérifier la sincérité d'une écriture, ne point se fier à leurs lumières et en appeler à des experts, ou doit comprendre combien ils sont désireux d'être édifiés par nous sur les symptômes obscurs ou complexes d'une raison qui s'égare. Leur répugnance à admettre les appréciations médicales ne peut-elle pas se justifier par nos tendances à l'exagération?

Arrivé à ce point de la discussion, je me hâte d'aborder la question de la pénalité, car toute l'argumentation qui précède n'a point fait soupçonner encore les mesures qu'il me reste à proposer, après d'autres médecins plus autorisés. Si j'admets que certains aliénés soient susceptibles de répondre, dans une mesure évidemment restreinte de la moralité de leurs actes, ce n'est point à la condition qu'après avoir encouru une peine plus ou moins légère, ces malades s'en aillent traîner en prison une vie misérable. Le système cellulaire, que l'on a eu le grand tort de trop répandre en France, et qui entre déjà pour une certaine part dans l'étiologie de la folie, aurait bien vite achevé la ruine de ces fragiles intelligences. Non, je ne suis pas partisan, en matière de folie partielle, du bénéfice des circonstances atté-

nuantes : l'abaissement pénal diminue la criminalité, mais il laisse subsister l'infamie, et la famille de l'inculpé est destinée dans ce cas à porter les indélébiles stigmates de la flétrissure judiciaire.

Ainsi que nous l'avons rappelé, en face de la démence, la poursuite s'arrête : il n'y a point de faute à expier, mais une infortune à constater. Le châtement serait une injustice inutile pour la société, car le châtement n'est infligé que pour l'exemple ; or, l'exemple étant nul, le châtement deviendrait une barbarie. La bastonnade infligée publiquement à un fiévreux ne guérirait personne de la fièvre.

S'il s'agit maintenant d'un cercle restreint d'action morbide, je pense qu'un moyen mixte de répression doit intervenir, et qu'un article additionnel pourrait compléter fructueusement la loi du 30 juin 1838, en ordonnant la création d'un établissement central uniquement consacré aux malades poursuivis par la justice, ou tout au moins l'ouverture, dans les quatre principaux asiles publics d'aliénés, d'un quartier spécial. Une condamnation n'aurait point préalablement frappé ces individus : la marque du crime ne serait point par conséquent imprimée sur leur front. On tranquilliserait ainsi les consciences, on donnerait à la sécurité publique toutes les garanties désirables, et une détention de cette nature mettrait de plus les familles à l'abri du déshonneur.

Dans un mémoire très remarquable, M. Brierre de Boismont a proposé, il y a dix-sept ans, et le premier en France, la construction d'un asile pour les fous vagabonds, les aliénés criminels et les prévenus qui simulent l'aliénation mentale. Les excellentes raisons qu'il a fait valoir à cette époque sont encore pleines d'actualité aujourd'hui.

Il existe, en effet, une catégorie d'individus inoffensifs, errant sur la voie publique, très peu intelligents, la plupart sans profession, vivant dans le désœuvrement et l'indigence, et que le délit de mendicité amène fréquemment sur les bancs de la

police correctionnelle. Ils sont condamnés, et à l'expiration de leur peine, ils reprennent leur *lazzaronisme* parisien. Ils reparaissent encore devant la justice, et si des troubles intellectuels sont constatés, ils sont dirigés sur Bicêtre. A peine arrivés, ils sont calmes, et comme ils ne paraissent aucunement dangereux, on sollicite leur mise en liberté. De nouvelles difficultés ne tardent pas à survenir, les récidives s'accroissent, et ces vagabonds passent devant les tribunaux ou sont séquestrés à l'hospice un grand nombre de fois !

Que de femmes au développement mental incomplet, à la volonté impuissante, à l'organisation névropathique, qui tombent dans la fange, après n'avoir eu, dans leur imprévoyance maladroite, que la perspective de la misère, de la honte et du suicide !

Où placer ces individus ? en prison ? Mais ils se pervertissent davantage au contact des malfaiteurs. Dans un asile d'aliénés ? Mais ils souffriront de cette assimilation injuste et si peu convenable. La société n'a-t-elle pas le droit enfin de réclamer pour eux contre les dangers d'une fusion que n'autorisent ni les lois de la morale ni celles de la pathologie ?

Ainsi que l'a démontré M. Brière de Boismont, l'établissement des aliénés criminels qui existe depuis longtemps en Angleterre rend chaque jour des services immenses. Les malades y sont observés avec maturité, soumis à une surveillance sévère, mais entourés de soins éclairés et d'attentions généreuses : leur temps d'épreuve s'achève ainsi au milieu d'une quiétude qu'on chercherait vainement au milieu des anxiétés de la prison ou des clameurs de la maison de fous.

Le dépôt d'aliénés criminels qui existe à l'hospice de Bicêtre se trouve dans des conditions horriblement vicieuses, et il rappelle trop les incarcérations d'un autre âge, pour être digne de notre époque. Je le mentionne pour mémoire, car il est insuffisant, fonctionne mal, et est trop peu en harmonie avec nos principales institutions de bienfaisance, pour pouvoir être mis un seul instant en ligne de compte.

Les malades atteints de délire partiel et ayant commis des actes justiciables des tribunaux, seraient donc, après information judiciaire et enquête médico-légale, conduits dans l'établissement central ou dans les quartiers spéciaux des asiles désignés, et l'autorité, en fixant le temps de la séquestration, pourrait prendre pour base la durée de la peine encourue.

L'État entretient à grands frais, dans les colonies agricoles et pénitentiaires, douze mille enfants ayant eu des démêlés avec la justice. Ces jeunes prévenus ont agi sans discernement, cela est vrai, mais leur acquittement ne peut aboutir qu'à une séquestration plus ou moins prolongée dans un établissement spécial. Que l'on décrète quelque chose d'analogue pour les aliénés dont la culpabilité a été partielle, et nous nous estimerons heureux.

Le médecin légiste chargé de l'examen d'un criminel atteint de folie, doit, avant de rédiger son rapport, pénétrer avec un soin scrupuleux dans la vie intime du prévenu, analyser ses actes antérieurs, les tendances habituelles de son esprit, et peser toutes les manifestations psychiques qui ont précédé, accompagné et suivi le fait incriminé. Le meilleur moyen de prévenir désormais le retour de conflits judiciaires fâcheux consisterait dans la fixation raisonnée de quelques points de repère relatifs au diagnostic médical de la responsabilité, et aujourd'hui, dans l'état actuel de la science, il est possible de les énumérer très sommairement, ainsi qu'il suit :

- 1° Le crime est-il un fait isolé dans la vie de l'accusé ?
- 2° Quels en ont été les motifs ?
- 3° L'accusé a-t-il suivi un certain plan dans l'accomplissement du fait qui lui est reproché ?
- 4° L'accusé a-t-il essayé de se soustraire au châtement ?
- 5° Note-t-on chez lui des regrets et du repentir ?
- 6° Peut-il raconter toutes les circonstances du fait ?
- 7° Quelles étaient les particularités de son état mental, une ou plusieurs années auparavant ?

8° L'accusé est-il ou a-t-il été halluciné ? Dans ce cas, quels sont les sens qui ont été lésés ?

L'application de ces huit éléments de diagnostic est de nature à faciliter singulièrement la tâche du médecin expert, qui, en thèse générale, ne doit jamais sortir de sa sphère. S'il s'improvise avocat, il perd à l'audience tout son prestige, car le juge et le défenseur se croient alors beaucoup plus compétents que lui. Il doit exposer scientifiquement les faits, donner froidement et avec autorité son opinion, et en appeler au besoin à des cas analogues antérieurement observés. Il surgit parfois tant de péripéties dans le cours d'un procès, que des embarras aussi grands qu'imprévus peuvent, à un moment donné, plonger le médecin dans la plus anxieuse perplexité ; mais comme il y a entre un témoin ordinaire et lui la différence qui sépare l'homme qui a des sens de celui qui possède une intelligence, il doit prendre conseil de son discernement, de son instruction et de sa probité. Ainsi présentée, la cause de la science sera presque toujours celle de la vérité.

Il s'offre, en dernier lieu, à mon examen, un point d'interprétation légale. La question de la démence peut-elle être posée au jury ? La Cour de cassation s'est toujours prononcée négativement. Il est évident cependant que le texte de la loi ne s'y oppose pas. Pour quel motif, d'ailleurs, si des doutes sont émis tardivement et à l'audience sur la complète intégrité des facultés intellectuelles du prévenu, passerait-on sous silence une circonstance si susceptible de modifier la responsabilité de l'agent ? Si la question n'est point posée, les jurés ne soupçonneront pas qu'ils puissent avoir à s'en occuper. Or, une difficulté très grave sera créée. Si les jurés, au contraire, convaincus de la folie, rendent un verdict d'innocence, l'autorité n'a-t-elle point des mesures à prendre ?

Ma dernière appréciation générale sur l'ensemble de la question est celle-ci : Nous sommes en droit de demander que notre intervention dans les procès où une question de psychologie

morbide doit être débattue, ne reste plus, à l'avenir, à la disposition facultative du juge et ne dépende plus du pouvoir discrétionnaire d'un président d'assises. Notre compétence et notre immixtion dans les affaires civiles ou criminelles de cette nature, devraient être inscrites dans nos codes comme la plus indispensable des formalités de la procédure. La société n'aurait plus alors à gémir sur ces terribles verdicts qui ont coûté la vie à des insensés, ou à regretter ces inintelligibles sentences qui ne tuent ni ne pardonnent, mais qui trahissent par un compromis les déchirantes alternatives d'une conscience qui a douté.

En revanche, le moment est venu pour nous d'abandonner, relativement au délire partiel, les doctrines trop absolues de l'irresponsabilité *quand même*, de faire valoir avec plus d'autorité les motifs qui peuvent désarmer le juge, atténuer sensiblement sa sévérité ou lui faire prendre des mesures spéciales, et de conquérir enfin devant les tribunaux une influence prépondérante. Que notre concours ne soit donc plus indirect et précaire, mais qu'il rallie tous les suffrages en éclairant toutes les convictions.

---



---

## ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS.

LES

CINQ QUESTIONS CARDINALES DE PSYCHIATRIE ADMINISTRATIVE

Par le Docteur MUNDY

ANALYSE

Par le Docteur E. RENAUDIN.

*Mental science Journal* du Docteur BUCKNILL, cahier d'octobre 1861,  
publié à Osnabrück par le Docteur Auguste DROSTE.

---

Depuis quelque temps, les questions administratives ont pris une large part dans les études psychiatriques, et ceux-là mêmes qui exprimaient la crainte de voir l'administrateur absorber le médecin ne dédaignent plus d'entrer en lice. En effet, l'étude de l'aliénation mentale serait stérile, si elle était purement spéculative, et les indications thérapeutiques se lient tellement aux questions d'organisation, que, pour passer de la théorie à l'application, le médecin aliéniste est nécessairement entraîné à traiter des questions d'administration du plus haut intérêt. Quoiqu'on ait pu dire à ce sujet, elles sont un des utiles aspects de la science psychiatrique, et ceux qui s'en occupent sérieusement ne sont pas sans rendre quelques services, surtout quand ils luttent pour le progrès, ou quand ils combattent l'erreur sous quelque forme qu'elle se manifeste. En exprimant notre pensée à ce sujet, nous n'avons nullement la prétention de préconiser une innovation. Pinel, Fodéré, Esquirol nous ont donné à cet égard un exemple très bon à suivre, et c'est dans leurs œuvres que le législateur a puisé ses meilleures inspirations. C'est grâce

à leurs efforts, que des institutions spéciales ont été créées pour les aliénés, et c'est en suivant leurs préceptes que les directeurs médecins, soutenus par l'administration supérieure qu'ils représentent, sont parvenus à triompher de préjugés locaux et à concilier deux éléments si longtemps hostiles, la science et les chiffres. C'est là qu'est le principe de toute organisation pratique, et l'expérience nous démontre chaque jour, qu'en dehors de ces données fondamentales et de la voie qui nous a été tracée par nos maîtres, il n'y a que ruine, désordre et anéantissement de tout progrès. L'administration qui ne s'inspire pas de l'esprit scientifique languit dans une routine impuissante, et la science elle-même, quand elle méconnaît les principes d'une administration intelligente, finit souvent par s'égarer dans des utopies irréalisables. C'est ce que nous ont révélé surtout les récentes discussions sur le système de Gheel, et ce que met dans tout son jour la brochure du docteur Mundy, dont l'examen m'a conduit à la rédaction de cet article.

Quelques-uns de nos confrères ont vu dans cette colonie un type systématique à substituer aux asiles que tant d'efforts sont parvenus à organiser, on a même transporté le roman dans l'exposé d'une situation qui est loin d'avoir les brillantes couleurs dont on a voulu l'embellir. On a décoré du nom de vie de famille l'exploitation des aliénés par des paysans incultes, la vie de privation et de misère à laquelle la majorité de ces malades est soumise. Enfin, après avoir décerné l'éloge à un système incomplètement étudié, on en est arrivé à dénigrer les résultats d'études sérieuses et à faire table rase des progrès les plus incontestables. C'est la tâche que s'est imposée le docteur Mundy qui, du fond de la Moravie, est venu à Londres pour révéler au monde tous les mérites du cottage en faveur duquel il prêche une formidable croisade. Mais avant de prouver que le cottage est la formule ultime de la psychiatrie, il accable l'Europe entière de sa réprobation, il renie tous les progrès accomplis ou prêts à s'accomplir ; il ne voit partout que tendances rétrogrades, et

seul dépositaire de la vraie science, il entreprend de déchirer le voile d'ignorance qui cache la lumière à l'humanité. Cette critique irrationnelle m'a paru ne pas devoir rester sans réponse, c'est pourquoi je vais examiner successivement les cinq questions cardinales traitées par le docteur morave.

Il commence sa campagne par un minutieux inventaire des obstacles que rencontre tout progrès dans les erreurs ou les préjugés d'un public *indifférent, ignorant et même hostile*. Les plus instruits ne s'arrêtent qu'à la superficie, on leur en impose facilement par les apparences; on les voit s'extasier sur des réformes qui sont peut-être une amélioration eu égard à l'état antérieur des aliénés, mais qui, au fond, sont la continuation d'une barbare routine. On a voulu améliorer certaines parties du régime qui n'est pas pour cela devenu meilleur. La prison est peut-être moins dure, mais l'asile, aujourd'hui comme autrefois, est une prison où l'on entasse pêle-mêle tous les aliénés. Dès qu'on n'avance plus, on rétrograde. Un préjugé en a remplacé un autre, et si l'on a détruit l'ancien système comme une erreur, le système actuel est une erreur non moins grave qu'il faut se hâter de combattre. Le mal est si grand qu'il exige une législation nouvelle précisant les conditions de l'isolement d'après les principes de la vraie science qui se résume dans les idées propres à l'auteur. L'attaque est nette et précise, nous en avons condensé les principaux arguments, nous leur avons seulement donné une forme plus parlementaire.

Le docteur Mundy se trompe, d'autant plus qu'il ne connaît pas le terrain qu'il aborde, ou qu'il parle de l'Europe, d'après des renseignements inexacts. Peut-être a-t-il fait son siège avant d'être suffisamment renseigné.

Les erreurs de l'ignorance, les préjugés de l'égoïsme ou les préventions de la passion sont un élément constitutif de l'humanité. C'est l'âme des partis qui divisent la société, et nous ne voyons pas pourquoi les principes de la psychiatrie jouiraient du privilège d'être admis par tous sans contestation ou sans

lutte. Ces luttes, au contraire, sont le signal du progrès, elles activent le zèle des initiateurs qui propagent leurs principes, et finissent par les faire triompher quand ils sont l'expression de la vérité. Depuis l'époque où Galilée était condamné comme hérétique pour avoir admis le mouvement propulsif de rotation de la terre, que d'idées admises aujourd'hui par tout le monde ont été repoussées, d'abord par l'erreur et le fanatisme! et le docteur Mundy lui-même ne saurait contester qu'en fait de tolérance les préjugés eux-mêmes ont participé au progrès général. Sa brochure circule paisiblement et nous ne la combattons qu'avec des arguments.

Quand l'organe du ministère public déclarait qu'on devait guérir la folie en place de Grève, lorsque cette maladie aboutit au meurtre, pouvait-on prévoir pour l'époque actuelle la sollicitude éclairée de la magistrature, quand il y a quelques doutes sur la liberté morale de l'accusé, et la déférence dont elle fait preuve chaque jour vis-à-vis de l'expertise médico-légale? Pouvait-on prévoir que l'administration des asiles d'aliénés serait confiée aux médecins, quand un avocat déclarait que les médecins étaient surtout incompetents pour le diagnostic de l'aliénation mentale? Il fut un temps où la folie étant considérée comme une maladie *sine materia*, devait appartenir exclusivement au domaine de la philosophie, et cependant aujourd'hui la science psychiatrique a fait justice de ces prétentions erronées. Esquirol n'a rencontré d'abord que des indifférents, quand il a voulu faire tourner au profit des aliénés l'engouement qui entraînait la société d'alors vers l'amélioration des prisonniers. Cependant ce grand maître est mort, après avoir eu la consolation de voir une nouvelle législation élever le traitement de l'aliénation mentale au rang d'une institution publique : depuis lors l'erreur et le préjugé ont dû reculer à grands pas, et si quelques rares conseils généraux leur donnent encore asile, les vrais principes triomphent partout, quand on en prend résolument la défense appuyée et soutenue par cette centralisation

intelligente que l'ignorance dénigre et que tous les pays nous envient. Les travaux en cours d'exécution sont considérables, et on signale encore quelques votes importants dans la dernière session des conseils généraux. Que le docteur Mundy gourmande donc à son aise les contrées de l'Europe, que je n'ai pas plus visitées que lui, mais qu'il me permette d'admettre une exception en faveur de la France, qui, loin d'être en arrière, marche d'un pas ferme et résolu vers le progrès. Pour n'opposer qu'un exemple aux attaques peu mesurées de notre auteur, je rappellerai qu'en ce moment un éminent administrateur veut doter le département de la Seine d'une institution modèle. L'œil le mieux exercé ne serait pas parvenu à découvrir la moindre trace d'erreur ou de préjugés dans les assemblées dont le vote doit secourir cette intelligente initiative. Qu'on lise le rapport de la commission chargée d'élaborer le programme de cette organisation, et l'on y verra que ses aspirations sont de beaucoup en avance sur les théories du docteur Mundy.

Les erreurs et les préjugés ne pardonnent pas aux hommes qui les combattent, et leur acharnement est d'autant plus violent que ces champions du progrès sont plus dévoués à leur mission ; de là le peu de notoriété des médecins aliénistes, de là aussi l'impuissance de leurs efforts. Si des faits isolés peuvent, au premier abord, donner raison à l'auteur, nous ne saurions cependant laisser à son accusation le caractère de généralité qu'il lui donne. Quelque élevé que soit le but qu'il s'agit d'atteindre, quelque étendu que soit le champ des études nécessaires pour y parvenir, les efforts tentés se meuvent dans un cercle trop restreint pour que la notoriété en soit aussi resplendissante que le voudrait le docteur Mundy. Cependant, si quelquefois l'ingratitude s'accroît avec les services rendus, nous constatons qu'en France ils obtiennent plus souvent une récompense méritée. On a vu la statue de Fodéré s'élever à Saint-Jean-de-Maurienne, celle d'Esquirol vient de décorer la cour principale de la maison de Charenton. Enfin, en jetant les yeux sur la liste des médecins aliénistes qui

ont obtenu d'honorables distinctions, on constate avec une vive satisfaction que le gouvernement tient en haute estime ceux qui poursuivent avec persévérance les études psychiatriques dans toutes leurs applications. En Allemagne, les médecins aliénistes ne sont pas moins considérés, les récompenses honorifiques ne leur font pas défaut, et l'estime publique ne les soutient pas moins dans leurs laborieux efforts. Qu'importe donc au succès de l'œuvre que ces honorables praticiens se heurtent quelquefois contre l'ingratitude plus apparente que réelle de familles, oubliant le service rendu ou méconnaissant celui aux soins éclairés duquel elles doivent la santé d'un de leurs membres? Les aliénistes ne sont pas seuls à subir ce mécompte, et nous ne voyons pas comment ce fait, beaucoup plus rare qu'on le croit, pourrait nuire soit aux progrès de la science, soit à la marche des institutions. Ces difficultés de détail sont, au contraire, un stimulant énergique, loin d'être un motif de découragement.

Le docteur Mundy nous paraît être trop exigeant, quand il réclame du public en général des appréciations aussi profondes que pourrait en produire le spécialiste le plus instruit. En matière de science aussi bien qu'en matière d'art, le public, en général, exprime plutôt un sentiment qu'une connaissance raisonnée des beautés qu'il admire. Les chefs-d'œuvre frappent la foule dans leur ensemble, pourquoi en serait-il autrement de l'impression produite sur le visiteur par l'examen plus ou moins raisonné des détails du régime intérieur d'un asile. Les conditions architectoniques de l'édifice, le confort de l'habitation qui a perdu ce cachet de prison, qu'on remarquait encore il y trente ans, les distractions variées offertes aux aliénés parmi lesquels la fureur est devenue de plus en plus rare, constituent un progrès précieux et si peu contesté que, comme l'affirme l'auteur lui-même, on entend dire à bien des gens : *On voudrait être fou pour avoir l'occasion de jouir de tous ces avantages.* Est-ce là ce public indifférent, ignorant et hostile que le docteur Mundy a si vertement gourmandé plus haut? Ce public, d'ailleurs, ne

saurait être d'accord avec notre auteur, car il comprend par les résultats les avantages d'un système qui, de destructeur qu'il était autrefois, a transformé l'aliéné en un producteur intelligent et qui a créé pour ces malades une existence plus complète, plus libre et pour ainsi dire plus raisonnable. Les femmes, si dégradées autrefois, participent utilement au mouvement de ce grand ménage. Ce mouvement, cette activité devenus spontanés se manifestent sans contrainte. En un mot, on a réalisé dans les asiles le travail libre et désintéressé. La nourriture est saine, abondante et variée. Une vestition propre et décente a remplacé les oripeaux du délire et les haillons de la misère. Enfin, les soins hygiéniques, si négligés autrefois, sont aujourd'hui l'objet d'une constante sollicitude. Voilà ce que sait le public de toutes les classes, voilà ce qu'il accepte avec bonheur, malgré la résistance de quelques financiers endurcis qui repoussent des améliorations, ayant à leurs yeux le grand tort d'augmenter le nombre des aliénés, en diminuant la mortalité. Le docteur Mundy, qui voit tout en noir, pose au contraire en principe qu'en général la construction et l'organisation des asiles de l'Europe sont dans les plus mauvaises conditions ; c'est à peine s'il veut bien admettre quelques exceptions qu'il ne désigne pas, mais qu'il déclare non moins incomplètes et qui, pour lui, confirment la règle générale.

L'auteur accuse ensuite l'insuffisance des moyens d'assistance. Que certains pays méritent ce reproche, principalement applicable à l'Angleterre, où les besoins de l'Écosse et de l'Irlande ont été très négligés, c'est ce que nous admettons volontiers avec notre éloquent contradicteur ; mais il me permettra de lui faire remarquer qu'en France, et dans une grande partie de l'Allemagne, cette assistance s'étend avec les indications, et qu'en France surtout, au moment où nous écrivons ces lignes, il n'existe aucun aliéné soit dans les prisons, soit dans des maisons de travail forcé. Plusieurs relations que nous avons sous les yeux nous démontrent qu'on ne saurait en dire autant de

l'Angleterre et surtout de l'Irlande et de l'Écosse. Luxe d'un côté, misère de l'autre, voilà le tableau qu'on nous trace des conditions de l'assistance dans ces pays. Nous sommes loin de prétendre qu'il n'y a plus rien à faire en France, mais nous tenons à constater que, grâce à la sollicitude éclairée du gouvernement, le progrès fait son chemin, les erreurs, les préjugés ou le mauvais vouloir perdent du terrain. Du reste, quand on songe que la construction d'un asile entraîne à une dépense de plus de 1 500 000 francs, on comprend très bien l'impossibilité d'aller plus vite. D'ailleurs, pour que l'œuvre se consolide, il faut qu'on arrive à s'entendre sur le véritable caractère de ces institutions, il faut qu'on ne leur dispute pas l'existence civile, et le procès sera gagné lorsque, au lieu de compromettre la cause par la production de systèmes irréalisables, tous les médecins aliénistes réclameront, pour les asiles d'aliénés, l'autonomie hospitalière, sans laquelle ils ne peuvent prospérer.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, aucun établissement d'aliénés ne trouve grâce aux yeux du docteur Mundy qui partage les asiles en deux catégories : les médiocres et les mauvais. L'asile modèle est, pour lui, un mythe introuvable, et il a la douleur de constater l'affligeante insuffisance de tout ce qu'on a fait jusqu'alors. Les preuves qu'il apporte à l'appui de cette assertion sont les suivantes.

Uniformiser la séquestration, appliquer invariablement le même régime à tous les aliénés, c'est, dit-il, se confiner dans une routine barbare, avec laquelle il est temps de rompre, et qu'il faut remplacer par un régime plus en rapport avec la science expérimentale. La moitié au moins des aliénés doit être soustraite à la séquestration restreinte, beaucoup trop en honneur aujourd'hui. Cette idée est déjà ancienne, le docteur Mundy ne saurait en revendiquer la priorité, car les rédacteurs de l'ordonnance du 18 décembre 1839 ont eu bien soin d'en prescrire l'application ; nous en trouvons l'expression formelle dans les œuvres de Fodéré et d'Esquirol, qui, les premiers, ont fait



sentir la nécessité d'une classification méthodique et celle d'appropriier le milieu aux diverses manifestations malades. Les exploitations agricoles plus ou moins étendues, l'organisation d'ateliers industriels, la part plus ou moins grande faite aux malades dans les services généraux, modifient en outre le système de séquestration, et nous pouvons affirmer ici que la France doit à bon droit revendiquer l'honneur des progrès qui se sont accomplis sous ce rapport. De graves difficultés pécuniaires ont été levées, des oppositions systématiques ont été surmontées, et chaque effort sérieux a été couronné d'un plein succès. Nous trouvons, d'ailleurs, la première application pratique de cette idée fondamentale dans l'organisation de la ferme Sainte-Anne que provoqua le docteur Ferrus, alors médecin en chef de Bicêtre, et qui eût été féconde en bons résultats si l'administration de cette époque avait compris les moyens de la développer.

C'est en modifiant les conditions de la séquestration suivant les besoins, c'est en faisant de ces modifications un puissant élément de traitement que les médecins français abandonnent de plus en plus les anciennes cellules, renoncent à tous les moyens de contrainte et sont allés beaucoup plus loin que le docteur Conolly dans l'extension du véritable *no-restraint*. L'aliéné, en France, est aujourd'hui plus libre qu'en Angleterre, et quelque vicieuse que soit la construction d'un asile, nous voyons la sollicitude du directeur médecin rendre la coercition inutile, même en l'absence de toute distribution méthodique. C'est donc à tort que le docteur Mundy croit trouver des opposants là où, au contraire, il a été précédé dans la voie d'une réforme inaugurée par Pinel, continuée par Esquirol et Ferrus, et consolidée aujourd'hui par l'incessante vigilance de savants inspecteurs généraux.

Il faut que l'auteur n'ait jamais vu la France pour que, l'englobant dans son anathème contre l'Europe, il ose affirmer que la *puissance de la routine, l'indolence, l'insouciance, l'igno-*

*rance et le mauvais vouloir* empêchent la lumière de jaillir. S'il visitait les asiles de ce pays, il verrait quelquefois le progrès entravé par quelque intrigue de coterie, il rencontrerait par hasard un conseil général inintelligent, mais il constaterait aussi que le public est loin de se méprendre sur le mérite des réformes accomplies, il verrait les résistances se fondre une à une devant le bon sens, et il constaterait surtout que personne ne consentirait à troquer notre législation intelligente contre le régime incohérent des Anglais. Quoiqu'il n'y ait pas d'engouement dans le public, trop occupé de ses affaires, le praticien éclairé n'a qu'à faire preuve de persévérance pour triompher des obstacles que suscitent partout l'envie et l'égoïsme. Nous admettons volontiers que les difficultés existent, mais c'est en France seulement que la législation fournit les moyens de les aplanir. Que le docteur Mundy adresse donc ses critiques à qui de droit, mais nous en déclinons l'application à la France, où l'on peut bien gémir des erreurs de quelques-uns, mais où l'on n'observe pas l'indifférence que notre auteur cherche vainement à secouer dans son auditoire anglais. Pour ne pas blesser l'amour-propre des présents, il était inutile qu'il adressât des injures aux absents. On affaiblit toujours ses arguments quand on en fait une application irrationnelle.

L'auteur, qui enveloppe dans sa proscription tous les établissements publics, n'est pas moins sévère pour les établissements privés qu'il considère, sans exception, comme fondés sur les bases d'une *honteuse spéculation*. Ils sont, pour lui, de dispendieuses auberges, que la loi ne devrait pas autoriser. Cette assertion ne nous prouve qu'une chose, c'est qu'en Moravie on ignore l'art de combattre à armes courtoises, et qu'en ceci il se laisse égarer par une généralisation irréfléchie. En France, le nom des aliénistes les plus célèbres se rattache à des maisons de santé qui puisent les éléments de leur prospérité dans la confiance qu'elles ont inspirée aux familles par les heureuses réformes qui y ont été inaugurées. C'est sans doute par une

contradiction involontaire que notre confrère jette ici gratuitement l'injure à la face de ceux que, quelques lignes plus haut, il représentait comme n'ayant pas conquis la part de renommée méritée par eux. Je n'admets pas, il est vrai, l'assistance publique par entreprise, mais je ne vois pas pourquoi on fermerait des institutions privées qui sont soumises aux lois et qui ne déclinent pas la surveillance administrative et judiciaire; elles sont d'ailleurs une nécessité dans l'état de nos mœurs et ne méritent pas les attaques injustes de l'Attila de la psychiatrie. D'un autre côté, nous devons lui faire remarquer que son engouement pour l'Angleterre lui a fait oublier le caractère de la plupart des établissements de ce pays, où l'action particulière remplace l'action publique, et où les formes de la spéculation commerciale sont à peine dissimulées sous la grandeur apparente de l'œuvre.

Le docteur Mundy ne devait pas oublier, dans son acte d'accusation, de faire des plaintes énergiques au sujet de la position des médecins qui, partout ailleurs qu'en Angleterre, reçoivent, selon lui, une rémunération insuffisante. Il existe, il est vrai, en Angleterre, quelques positions brillantes; mais le luxe des uns ne saurait dissimuler la pénurie du plus grand nombre, et c'est à l'Angleterre que l'auteur aurait dû d'abord appliquer ses critiques. En France, au contraire, un pas immense a été fait, il y a quatre ans, dans la voie du progrès; un décret impérial a soustrait les médecins à l'influence des parcimonies locales; leur position est plus indépendante, plus honorable et bien au-dessus de celle des médecins anglais: mieux payés sans doute, mais entourés de moins de considération. Pendant qu'en France les directeurs médecins sont fonctionnaires publics et jouissent des prérogatives attachées à ce titre, les médecins anglais sont de simples employés, soumis, au même titre que la lingère et le cuisinier, à l'autorité d'un comité dont le docteur Mundy lui-même constate bien l'incompétence en pareille matière. Ce que nous disons de la France s'applique également à l'Allemagne, où

les médecins ne sont pas moins considérés. On y voit même souvent, quand la création d'un asile y est décidée, l'autorité publique en nommer immédiatement le directeur, qui, en attendant son entrée en fonctions, voyage aux frais du trésor pour acquérir une utile expérience. C'est avec plus de raison que l'auteur s'en prend à l'organisation du personnel chargé de la surveillance immédiate et directe des malades. Les administrations, bornant leurs choix dans le cercle de la domesticité, se laissaient autrefois dominer par une inintelligente parcimonie ; mais on n'a pas attendu la harangue du docteur Mundy pour que la sollicitude ministérielle fût éveillée à cet égard. Les instructions relatives à la position du surveillant en chef et à l'établissement d'une hiérarchie parmi les autres préposés, sont le germe d'améliorations fécondes, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'instituer une école normale d'infirmiers.

Le docteur Mundy vient un peu tard témoigner ses regrets sur l'absence d'un enseignement clinique de l'aliénation mentale. S'il connaissait un peu la France, il n'ignorera pas tous les services qu'ont rendus, depuis bien des années, les cours de MM. Baillarger et Falret à la Salpêtrière, et il n'aurait pas oublié le retentissement des leçons faites à Bicêtre par le docteur Ferrus, alors chef du service des aliénés dans cet établissement. Il y a dix ans que l'enseignement de l'aliénation mentale est organisé à la Faculté de médecine de Strasbourg, qui a confié cette mission au docteur Dagonet. L'enseignement clinique tient une place importante dans le programme d'organisation des nouveaux asiles de la Seine, et une récente décision ministérielle vient de combler cette lacune dans l'enseignement de la Faculté de médecine de Paris. Enfin l'internat, sérieusement organisé dans tous les asiles de l'empire, est une pépinière qui a déjà fourni au service de précieux éléments de succès et qui a puissamment contribué à propager le mouvement scientifique. L'Allemagne, et le grand-duché de Bade surtout, sont loin d'être en arrière de ce progrès.

Le docteur Mundy flétrit avec énergie certaines réclames qu'on rencontre dans quelques journaux politiques, et qui défrayent surtout des publications locales; il blâme ces pratiques de charlatanisme, indignes de la science, et ne voit pas ce qu'on gagne quand on prône, par cet organe, la promenade des aliénés au dehors des asiles, leur réunion en réfectoire, les concerts auxquels on les a fait assister, ou divers exercices auxquels on les a fait participer. Mais c'est surtout en Angleterre que cette méthode est en honneur; je crois même avoir lu quelque part qu'il y existe un asile où s'imprime un journal spécial. Qu'on blâme ces publications quand le but n'en est pas honorable, mais elles ne sont pas répréhensibles quand elles font connaître au public que les aliénés méritent qu'on s'y intéresse, quand elles combattent à leur profit les préjugés nés de l'égoïsme et de l'ignorance, et surtout quand elles tendent à secouer une indifférence que l'auteur considère comme le trait caractéristique de notre époque. L'œuvre du docteur Mundy emprunte bien ses principales formes au charlatanisme : est-ce une raison pour ne pas l'examiner, est-ce une raison pour la proscrire? Non certainement, et notre article prouve à l'auteur que nous sommes loin d'être aussi sévère que lui.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail fastidieux des abus et des négligences possibles que l'auteur signale dans le service des établissements, soit publics, soit privés. Quand ils surgissent, c'est la faute accidentelle des hommes, non le caractère propre des institutions ou des lois qui les régissent. La direction médico-administrative d'un asile exige de nombreuses connaissances, un caractère honorable et ferme, ainsi qu'une incessante activité. Les uns faiblissent dans l'accomplissement de leur tâche, d'autres ne sont pas au niveau de leurs obligations. C'est là l'histoire de toutes les organisations. L'armée ne possède pas moins des vertus essentielles, quoique quelques-uns de ses membres ne s'élèvent pas à la taille de héros; nous ne respectons pas moins l'Église, malgré les imperfections de quelques

ecclésiastiques. Pourquoi donc serions-nous plus pessimistes en psychiatrie, et pourquoi verrions-nous dans quelques taches un obstacle au développement de l'institution? Le personnel des asiles est né d'hier, il a fallu du temps pour le former, le discipliner et peut-être l'épurer. C'est un devoir auquel l'autorité publique a toujours été fidèle sans avoir besoin d'être stimulée par le docteur Mundy. Tout vient à point à qui sait attendre, et le progrès opportun vaut mieux que la perturbation violente; c'est ce que nous répondons à notre auteur lorsque, emporté par un pessimisme passionné, il veut nous prouver que nous n'avons pas marché depuis Pinel, et que cette halte est une reculade.

Après avoir tracé un sombre tableau de la situation du service des aliénés en Europe, le docteur Mundy, admettant que partout la législation est muette à cet égard, se plaint amèrement de l'absence de tout contrôle efficace, de la mauvaise organisation de l'inspection et de l'inintelligente surveillance qu'elle exerce. Si cette critique n'est pas plus judicieuse que les autres, elle a du moins une apparence d'impartialité que nous nous efforçons de reconnaître. C'est le terrain de l'Angleterre qui sert de base à ses arguments que nous devons croire vrais, puisqu'il a le courage de les exprimer si près. Il admet d'abord en principe qu'en général l'inspection de ces établissements est confiée à des hommes honorables, mais qui, étrangers à l'étude des sciences médicales, sont nécessairement incompetents pour remplir cette mission. Cela est vrai en Angleterre, où l'aristocratie et la fortune ont des privilèges qui priment ceux de la science, et où, pour cette raison, le médecin ne saurait trouver place dans des comités seulement accessibles à ceux qui se sont le moins occupés de la matière. Pour peu que l'auteur eût jeté ses regards au delà du Royaume-Uni, il aurait reconnu que l'Angleterre seule constitue une exception parfaitement caractérisée par lui.

En France, les choses ne se passent pas ainsi. Les inspecteurs généraux y ont toujours été et y sont toujours la plus haute

expression tant de la science psychiatrique que de l'action dirigeante du gouvernement. Leur tâche ne s'est jamais bornée à un stérile contrôle, ils ont largement concouru au développement de l'organisation du service, et, ce qui a rendu leurs efforts efficaces, c'est qu'en traitant de haut les questions administratives et humanitaires, ils ne les ont jamais séparées des données fondamentales de la science. Pendant qu'en Angleterre, l'inspection n'est bien souvent qu'une délégation accidentelle, elle est en France une fonction permanente; pendant qu'ailleurs elle ne laisse après elle que des traditions incohérentes, son influence a été marquée en France par l'enchaînement logique des mesures qui ont préparé et consolidé un véritable progrès. La loi du 30 juin 1838, l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839, l'arrêté ministériel du 20 mai 1857, le décret impérial du 24 mars 1858, et tant d'autres décisions importantes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont là pour démontrer que les critiques du docteur Mundy tombent à faux, dès qu'il veut les appliquer à toute l'Europe. Mais, tout en revendiquant pour la France l'honneur incontestable de l'initiative, nous n'avons pas la prétention de lui attribuer le monopole d'une organisation intelligente. En Belgique, en Hollande, en Allemagne, la notoriété publique nous signale les noms respectés de savants qui ont fait faire des progrès notables à la science et à l'institution, en raison de leur position élevée auprès de l'autorité publique.

Après avoir signalé l'insuffisance de l'inspection, le docteur Mundy se plaint de ce que les tournées ne sont pas assez fréquentes; cela peut être vrai pour l'Angleterre, où l'asile a tous les caractères d'une industrie privée, où la vie publique est plus politique qu'administrative et où le laisser-faire est une doctrine fondamentale. C'est ce laisser-faire que le docteur Mundy prend justement à partie, mais qu'il a le grand tort de voir ailleurs que là où il est en réalité. En France, les asiles d'aliénés se rattachent, par les liens administratifs les plus étroits, au ministère de l'intérieur, et ils sont en outre placés sous la surveillance des plus

hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire, protecteurs nés de la liberté des citoyens. Tandis qu'en Angleterre les médecins n'ont aucune action sur les différents services, en France le directeur médecin jouit d'une autorité réelle, est responsable de tous ses actes et offre des garanties qu'on chercherait en vain dans l'irresponsabilité anonyme des comités d'Angleterre. En outre, la marche générale du service de chaque asile est soumise au contrôle incessant de l'administration préfectorale et de la commission de surveillance, appelées à prévenir le mal, s'il tendait à se produire, et sans pouvoir empêcher le bien, quand le médecin directeur a la ferme intention de le réaliser et se sert des moyens indiqués par la loi pour l'obtenir. C'est ainsi que l'inspection, diverse dans sa forme, aboutit toujours au centre gouvernemental, à l'autorité publique, à laquelle la loi a donné non-seulement la surveillance, mais surtout la direction des asiles publics d'aliénés. Les collisions médico-administratives, dont le docteur Mundy fait ressortir la fréquence en Angleterre, deviennent de plus en plus rares en France, et ne seront bientôt plus qu'un souvenir, quand la marche naturelle du progrès aura triomphé de traditions routinières, caressées par quelques amours-propres inintelligents, quand des médecins expérimentés auront remplacé, à la tête de l'administration des asiles importants, des directeurs profanes nécessairement au-dessous de leur mission. Après cela, que, dans quelque coin isolé de ce vaste empire, la routine et les préjugés vaincus luttent ou essayent de lutter contre le système d'une administration régulière; qu'une commission de surveillance aspire au titre de commission administrative et combatte la direction au lieu de la seconder; qu'un conseil général demande l'abrogation de la loi, la suppression du directeur et manifeste ses sympathies pour le système anglais; qu'un aumônier trop remuant profite de ces oppositions pour aspirer à une autorité absolue; que la supérieure d'une communauté, oubliant que le temps a marché, travaille à obtenir l'entreprise du service au profit de sa congrégation, ce sont autant de formes



que prend l'intrigue, toujours prête à se glisser dans les affaires humaines, mais venant se briser contre les prescriptions de la loi, sagement et fermement appliquée. Il y a vingt ans à peine que cette organisation fonctionne, et les succès éclatants qu'elle a obtenus sont là pour attester la puissance de sa virtualité.

C'est à une centralisation bien entendue que nous devons ces heureux résultats, et c'est par l'action permanente de cette centralisation qu'une surveillance efficace ne fait jamais défaut. Le contrôle des budgets, expression chiffrée du régime intérieur, et l'approbation des comptes administratifs par le ministre de l'intérieur, sont, au même degré que l'inspection, le moyen de ramener chacun au sentiment du devoir. C'est là que vient se briser le *sic volo* des influences locales quand elles conduisent au mal ; et c'est de là que part un puissant encouragement quand elles sont dévouées au bien. La loi est donc efficace, puisqu'elle triomphe d'obstacles insurmontables dans d'autres pays. La France a donc réalisé depuis longtemps les réformes que le docteur Mundy réclame comme une nouveauté ; aussi sommes-nous vraiment surpris de voir le savant docteur morave si peu au courant de ce qui s'est passé ou se passe dans cette région, qui ne manque pas d'une certaine importance aux yeux de tous. Quand on s'adresse à l'Europe, il n'est pas permis d'ignorer que la France existe, et quand on a la prétention de tout embrasser, il est impardonnable d'ignorer la partie la plus importante de ce tout.

Nous sommes d'accord avec le docteur Mundy quand il réclame pour les médecins aliénistes la direction des asiles d'aliénés, et nous venons de démontrer que la législation française admet ce principe et le met en pratique. Nous sommes encore avec lui quand il veut que ce soit un service public, et qu'il rejette le mode d'entreprise, confiée soit à des laïques, soit à des corporations religieuses de l'un ou l'autre sexe. Mais si nous sommes d'accord sur le principe, je ne partage pas les motifs qui servent de base à son argumentation, et qui dégui-

sent inutilement la vérité. Que, dans un pays où l'intolérance religieuse est un principe légal, les communautés catholiques soient en suspicion, pourquoi ne pas l'avouer hautement, et pourquoi représenter gratuitement cette intervention comme pouvant multiplier les délires religieux, qui, au contraire, deviennent de plus en plus rares, même dans les pays protestants, où de tout temps ils ont été plus fréquents qu'ailleurs ? Les accusations dirigées par le docteur Mundy contre les communautés religieuses ne sont pas d'un goût parfait, et ici encore, comme en d'autres occasions, il se montre plutôt dominé par le préjugé que dirigé par une saine appréciation des faits. Avant que la loi fût venue, en quelque sorte, instituer le seul régime auquel les aliénés doivent être soumis, certaines communautés religieuses ont rendu d'incontestables services en venant au secours de ces déshérités du monde. Des asiles importants leur doivent leur fondation première. Si aujourd'hui une organisation de ce genre n'a plus sa raison d'être, c'est qu'avec raison on préfère les garanties d'une institution publique au mystère d'un établissement privé, qu'il soit tenu par des laïques ou par des religieux. Si des établissements privés de ce genre ont été maintenus, si des départements ont été autorisés à y placer leurs indigents, c'est à défaut d'institutions publiques et par respect des droits acquis, qui, dans notre pays, n'invoquent jamais en vain la justice du gouvernement. Ce n'est donc pas la règle, mais une exception que la loi abrite tant qu'elle y est respectée.

Mais ces réserves faites en faveur de la direction médicale, que nous ne voudrions même pas confier aux frères de la Charité d'Autriche, préconisés par l'auteur, nous trouvons des avantages incontestables à confier aux sœurs la desserte de certaines parties du service intérieur, pourvu que les religieuses n'y exercent pas une autorité exclusive, qu'elles restent étrangères à la gestion économique, et qu'on n'exige d'elles que ce que leurs statuts et leur aptitude peuvent donner. Il faut en cela savoir se dégager de préventions injustes aussi bien que d'un engouement

irrégulier. Il faut choisir la congrégation, car toutes n'ont pas les qualités nécessaires pour ce service. La loi française a pourvu à ces indications, les communautés intelligentes ont eu le bon esprit de s'y soumettre, et si, quelque part, la faiblesse de quelques administrateurs ouvre la porte aux empiétements, la loi ne tarde pas à faire rentrer le torrent dans son lit; les communautés sont bonnes ou mauvaises, suivant qu'elles sont bien ou mal dirigées et surtout suivant qu'elles restent étrangères aux intrigues qui sollicitent trop souvent leur intervention; toutes religieuses qu'elles sont, les sœurs restent femmes. Il faut profiter de leurs excellentes qualités et prendre des précautions contre les défauts inhérents au sexe. Nous ne saurions donc admettre le tableau tracé par l'auteur des asiles publics desservis par des communautés religieuses de femmes. Ils n'ont pas, en France du moins, cette physionomie claustrale que leur prête l'auteur. Nos malades aiment et respectent les sœurs, les familles ont confiance dans leurs soins intelligents, et, sous certains rapports, elles présentent des garanties sérieuses; et si des abus viennent à se glisser parmi elles, nous en reconnaissons la cause soit dans la faiblesse de ceux qui les dirigent, soit dans les flatteries que tant de gens leur prodiguent inconsidérément.

En lisant la partie du mémoire que nous venons d'analyser, nous nous attendions à voir ces critiques amères aboutir à un système organique créé de toute pièce, à un plan radicalement réformateur, et à des idées pratiques, grosses de la félicité et du bien-être des aliénés. Il semblait qu'après une négation aussi absolue de tout ce qui s'est fait et de tout ce qui existe, une affirmation puissante devait émaner d'un auteur qui se pose en messie de l'aliénation mentale. Notre déception a été grande, car tout ce bruit se réduit à préconiser le système de Ghéel, à s'extasier sur le patronage des aliénés, à exalter le bonheur dont ils sont inondés dans la vie de famille, et à proclamer les avantages de cette vie patriarcale, digne des temps antiques. C'était

bien la peine de se montrer mécontent de tout pour se contenter de deux mots : l'air libre et la vie de famille, sans se demander quelle en est la signification réelle, et sans examiner surtout si le système tant prôné tient réellement ce qu'il promet ; dans son enthousiasme irréfléchi le docteur Mundy oublie de nous dire que les plus chauds partisans de Ghéel ne défendent ce système que parce qu'il existe, qu'ils n'ont même pas cherché à le propager en Belgique, et que tous s'accordent à en reconnaître l'insuffisance. Comment, du reste, n'a-t-il pas compris qu'il tombait dans une trop flagrante contradiction. Ennemi déclaré des établissements privés, qui sont soumis à un contrôle sérieux, il veut les proscrire parce qu'ils constituent des exploitations industrielles, et il tombe d'admiration devant ces exploitations sans garantie, où le malade enrichit ses hôtes ou partage leur misère, mais où il n'y a dans l'absence de tout traitement que des chances très rares de guérison. L'expérience a d'ailleurs prouvé que ce régime est loin de convenir à tous les malades, et l'on s'accorde à reconnaître qu'il sera peut-être tolérable, quand il sera complété par l'adjonction d'un asile ordinaire.

Mais le docteur Mundy n'étend pas aussi loin sa mission civilisatrice ; les classes riches de la société finissent par fixer exclusivement son attention, et le traitement dans un cottage isolé est le système qu'il oppose à l'ancienne routine qui nous conduit. Il veut bien admettre la nécessité incontestable d'isoler l'aliéné de sa propre famille ; il lui crée ensuite une famille fortuite qu'il place à côté de lui dans un cottage ; il demande une loi pour organiser ce système dans lequel chaque cottage a son médecin. Il ne se dissimule pas, il est vrai, les nombreuses difficultés d'exécution ; il comprend que son système ne convient qu'aux gens capables de faire des frais considérables, mais ce sera le Ghéel des gens riches, et c'est tout ce qu'il lui faut.

Ici encore, il faut en convenir, le docteur Mundy joue de malheur dans la partie la plus triomphante de son œuvre. Il

n'est pas plus heureux dans ses affirmations que dans ses négations. Le cottage, qu'il croit avoir inventé, a existé longtemps avant lui ; les maisons de santé d'Ivry et de Vanves l'ont adopté depuis dix ans au moins. Ce mode d'isolement a été essayé souvent pour ménager certains scrupules de familles, qui, plus tard, ont dû se résigner à la maison de santé. Mais personne n'avait eu l'idée jusqu'alors de voir dans ce mode d'habitation les caractères d'un système scientifique méritant les honneurs d'une discussion sérieuse dans une assemblée législative. Malgré cela, le docteur Mundy fait de son régime de famille le rêve de toute sa vie ; il réclame à grands cris la destruction des asiles actuels comme étant l'œuvre de la barbarie, il met l'étude simplifiée de la psychiatrie à la portée de tout le monde, il donne un malade à chaque médecin et un médecin à chaque malade, puis, montant dans son canot, il le lance sur la mer du progrès en s'écriant : *Coupons le câble, il est temps.*

Nous venons de résumer un travail critique où tout est mis en question, et où la négation la plus complète n'a pour corollaire aucune affirmation positive qui puisse constituer un système. Si quelqu'un est dans la voie d'une reculade, c'est le docteur Mundy. Cependant son œuvre peut avoir quelque utilité, en montrant à quelle aberration peut conduire le besoin de dénigrer ce qui existe, l'ignorance des véritables conditions du progrès et l'isolement absolu dans le cottage de l'amour-propre.

Toutefois, si nous n'approuvons pas la forme sous laquelle cette idée se présente, si nous refusons à cette idée une valeur scientifique que l'auteur veut y attacher, et si elle ne caractérise pas à nos yeux un véritable système thérapeutique, nous sommes loin de vouloir la proscrire. Le cottage dans un asile est, comme la ferme, un accessoire utile et nécessaire ; il est un élément de prospérité financière pour l'établissement qui l'adopte, parce que c'est le meilleur moyen de combattre certains préjugés en leur donnant une demi-satisfaction ; il convient d'ailleurs à quelques malades exceptionnels, et il est utile de pou-

voir remplir certaines indications. Mais nous ne comprendrions pas qu'on en fit un système d'autant plus défectueux qu'il serait plus exclusif.

Tout en admettant pour quelques-uns les avantages du traitement isolé, on ne doit pas oublier ceux qui, pour le plus grand nombre, sont inhérents à la vie commune; c'est là seulement que la règle exerce sans contrainte une influence qui manque de point d'appui dans la vie d'isolement, même avec pseudo-famille. L'autorité qui s'étend sur tous est mieux acceptée que celle qui s'exerce sur un seul; dans ce dernier cas, c'est bien souvent la lutte, dans le premier au contraire, c'est la vie instinctivement et sympathiquement régulière. Pour les malades d'une certaine condition, une habitation mi-partie particulière et commune est encore le plus précieux élément de traitement; les exercices corporels pour les uns, les travaux intellectuels pour d'autres, sont des nuances qu'il ne faut pas négliger, et c'est pour pouvoir en tenir compte dans la pratique, que l'asile doit être distribué de manière à satisfaire à tous les besoins. Sans doute rien n'est plus précieux que la vie active à l'air libre, et un asile n'est pas complet s'il ne la donne pas, mais il faut encore autre chose pour le dément paralytique ou pour l'invalidé de la manie. Si l'on doit tenir grand compte de certaines conditions du traitement moral, il ne faut pas oublier les maladies incidentes ou les éléments pathogéniques de l'affection nerveuse. La solution du problème ne saurait donc se trouver dans ces aspirations exclusivement systématiques, bonnes en soi quand elles complètent ce qui existe, mais tout à fait défectueuses quand on prétend en exagérer l'application. Le cottage n'est donc ni une nouveauté ni un système scientifique; il est aux classes riches ce qu'est l'exploitation agricole pour les classes pauvres. C'est une amélioration utile et profitable dans l'asile qui l'admet, et le docteur Mundy en fût-il l'inventeur, cette découverte insignifiante ne lui donnerait pas le droit de traiter avec dédain tout ce qui a été fait jusqu'alors, et d'entamer une

polémique qui, par sa forme, est en dehors du domaine de la science.

Nous n'aurions peut-être pas pris la plume, si nous n'avions eu un autre but que celui de réfuter les utopies et les critiques du docteur Mundy. Nous avons tenu surtout à montrer toute l'efficacité de la loi du 30 juin 1838, que l'on critique souvent sans la connaître; la grande part prise en peu de temps par la France dans le grand mouvement de réforme psychiatrique; l'action permanente et progressive de l'administration supérieure, et l'union intelligente de tous les efforts pour placer les établissements d'aliénés à la tête de toutes les institutions d'assistance publique. Nous trouvons surtout la preuve de ces assertions dans les travaux de la commission instituée par M. le sénateur, préfet de la Seine, pour étudier les bases d'une organisation du service des aliénés de ce département; et nous sommes persuadé que les tendances rationnellement pratiques de l'école française ressortiraient encore davantage si l'on mettait au concours le plan de ces établissements destinés à servir de modèle.

---



---

# REVUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

## REVUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE.

---

### JOURNAUX ESPAGNOLS.

#### Monitor de la Salud.

**SOMMAIRE :** Séquestration d'une aliénée dans l'asile privé de San-Bandilio du Llobregat, près Barcelone (Espagne). — Responsabilité médicale. — Poursuites judiciaires. — Intervention de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence. — Condamnation de cinq inculpés à douze années d'emprisonnement, à la perte des droits civils, à la dégradation civique et aux frais du procès. — Curieux détails.

Accoutumé que nous sommes à faire des emprunts au savant journal espagnol le *Monitor de la santé des familles et de la salubrité des peuples*, nous n'hésitons point à traduire, pour les *Annales*, un article qui, s'il n'est dû à la plume judicieuse, ferme, élégante, et finement railleuse parfois de son rédacteur en chef, le docteur *Philippe Montlau*, serait digne à tous égards de lui être attribué. Dans le travail dont il s'agit, et à propos d'un fascicule publié relativement à l'internement dans un asile d'aliénés de Barcelone, de dame *Jeanne Sagrera* (de Valence), se trouvent narrées les péripéties médicales et judiciaires qui ont été la conséquence de cet isolement. Ce fait a eu du retentissement dans la Péninsule ; il méritait par lui-même d'y produire une certaine émotion. De plus, en raison des particularités qu'il révèle, des circonstances spéciales qui se sont présentées pendant le cours de la procédure à laquelle il a donné lieu, de la condition des hommes et de la haute position du corps médical mis en jeu, on conçoit qu'il ait dû provoquer au plus haut degré la curiosité et l'attention générales. C'était, en effet, une *cause célèbre*, ainsi que l'appelle le *Monitor de la santé*, qui se déroulait aux yeux du public espagnol.

Un intérêt d'un autre ordre s'attache également à la question débattue. Malheureusement, en France, nous n'avons pas été sans voir aussi des faits de même nature et dont la malveillance cherchait à saisir l'opinion du pays, être dénaturés, commentés, appréciés d'une manière irrationnelle par l'ignorance ou le parti pris, en



vue de faire comparaître à la barre d'un tribunal des médecins d'une honorabilité sans soupçon possible et d'un savoir qui ne permettait d'admettre aucun doute sur la valeur de leurs assertions médicales. Ici, seulement, — nous sommes heureux et fier de pouvoir le proclamer bien haut, — grâce à une sage législation, grâce aussi aux lumières qui président à la justice distributive, la responsabilité médicale n'est point enserrée dans des limites que désavouent la raison et l'observation scientifique.

Combien n'est-il pas désolant néanmoins de songer qu'il soit possible que parfois, [même sur de simples dénonciations de malades, avant qu'il ait été procédé à des enquêtes sérieuses, à des investigations approfondies et propres à offrir à la vindicte publique toutes les garanties voulues, on prétende élever à la hauteur d'une question judiciaire, on tente de donner les proportions d'un acte criminel à des séquestrations prétendues illégales et accomplies dans les conditions de prudence et de réserve indiquées par la plus rigoureuse équité !...

Si en France, ce pays d'humanité et de libre examen, une anomalie aussi étrange que celle dont nous parlons a été quelquefois remarquée, à plus forte raison comprendra-t-on qu'elle trouve à se produire en Espagne, cette vieille terre ibérienne, dont la plupart des institutions n'ont point été, depuis le moyen âge, aussi fortement remaniées que chez nous, aussi profondément modifiées, mises enfin à la hauteur des idées modernes et des appréciations différentes que l'on a conçues, depuis quelque temps surtout, par rapport à la liberté de l'homme et aux exigences terribles que la société est ou croit être en droit de faire subir à l'individu.

Filles de deux civilisations différentes, quelques-unes des hautes institutions sociales ou autres, sous l'empire desquelles vit la Péninsule, sont encore primitives et jeunes, rudes et exagérées, insuffisantes cependant parfois. Elles portent, pour qui les veut sérieusement étudier, un cachet mixte qui les distingue de toutes celles de l'Europe, et permet de remonter aux causes qui les ont produites et aux temps qui les ont vues naître. L'élément arabe et l'élément chrétien s'y sont croisés, mêlés, stratifiés, combattus souvent. Tous les deux même ont laissé, j'ose le dire, leur empreinte, ou forte ou faible, dans tout ce qui constitue l'Espagne de nos jours. Le langage castillan a gardé, dans sa majestueuse grandeur, un septième environ d'appellations et de mots empruntés à la belle, riche et gutturale langue du peuple d'origine sémitique, auquel appartenaient les vainqueurs du dernier des rois visigoths, Roderic, tué en 711 sous les murs de Xérès. Les célèbres Universités maures de

Cordoue et de Séville, où l'on enseignait si glorieusement la médecine, la jurisprudence, les mathématiques, etc. ; où professait Averrhoës, où revivaient Galien, Hippocrate, Aristote, Euclide, commentés, interprétés par le génie arabe ; où était venu s'instruire le moine Gerbert d'Aurillac, l'illustre pape Sylvestre II ; où plus tard se perfectionna le fameux Raymond Lulle, victime, sur la côte d'Afrique, de son zèle pour la conversion des infidèles, furent les modèles sur lesquels le roi saint Ferdinand éleva, en 1239, leur rivale heureuse, la grande Université catholique de Salamanque. Quand Alphonse X, surnommé le Sage, l'astronome, le philosophe, — fils de saint Ferdinand de Castille et petit-fils de l'éclairée reine Bérenguèla, — donna à ses sujets, en 1260, le recueil de lois connu sous le nom de *las Partidas*, il s'était nourri par avance des principes qui avaient cours relativement à la jurisprudence dans les savantes écoles fondées en Andalousie, au temps des califes Omniades et des Almoravides. Lorsqu'il voulut dresser ses tables astronomiques, dites *Alphonsines*, il appela à sa cour de Tolède les juifs convertis et arabisants les plus instruits qu'il put rencontrer. Aben-Rhagel, Alquibicio, Mahomet de Séville, Jacob Alvena de Cordoue, etc. Enfin, pour médecin et conseiller intime, n'avait-il pas choisi Jéhudah Mosen, juif arabe, l'un des plus distingués disciples des grands maîtres de Cordoue, habile en histoire naturelle et surtout en minéralogie ?...

De quelque côté, du reste, et sous quelque face que l'on envisage l'Espagne, et quoi que ce pays ait fait pour anéantir l'un des principes qui l'ont formé et organisé, on y rencontre partout la formule visigothique ; on y reconnaît toujours l'élément chrétien étreignant par un point quelconque, enlaçant, masquant la *sorata*, la sentence, le principe, le mode arabe, qui survivent néanmoins et donnent à cette belle contrée sa précieuse originalité, ses grandes allures spéciales. La Giralda de Séville a été transformée en église ; mais ses gracieuses arabesques, ses baies en fer à cheval précisent néanmoins sa destination première : ce n'est plus une mosquée, — le culte catholique l'a consacrée au Christ. — Sous ces arcades de marbre, on ne peut s'empêcher cependant de rêver à l'Orient, et de chercher à lire sur ses murs recrépits les versets du Coran, que les adorateurs d'Allah y avaient profondément sculptés. Les mœurs, les habitudes du peuple espagnol, surtout dans quelques provinces du sud et de l'est, toutes chrétiennes qu'elles sont au fond, laissent exhaler un parfum, un souvenir qui rappellent les temps de la domination maure : — parfum, souvenir dont rien, jusqu'à présent, n'a

pu complètement les priver. Regardez un habitant de la Huerta de Valence ; voyez-le cultiver la plaine féconde que la Turia arrose, grâce aux *acequias* bâties par les Maures ; plus loin, à la limite des *secanos*, voyez les *norias* en mouvement, et dites-moi si vous ne vous croyez pas en Afrique ou en Asie. Qué manque-t-il au *huertano* pour qu'il soit vêtu comme un sectateur du Prophète ? Le mouchoir roulé en turban autour de la tête, tandis qu'il l'y porte plié et noué sur la tempe. Quant aux méthodes de culture qu'il emploie, à qui les doit-il, si ce n'est aux Moriscos exilés d'Espagne en 1609, par les ordres impitoyables du roi Philippe III ? Enfin, en matière de procédure criminelle, dans la nature et l'espèce de moyens dont la justice use en Espagne pour instruire et poursuivre une affaire, comme dans son mode d'organisation des études libérales, dans la systématisation qui préside à son enseignement, cette grande nation n'a-t-elle pas eu une peine immense à se débarrasser à peu près complètement des vieilles coutumes léguées par les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ? N'a-t-elle pas conservé même encore quelques-unes des formes surannées empruntées à une époque où la civilisation s'ébauchait en Occident ? Ne se sert-elle pas toujours de certains modes dus aux inventeurs de la scolastique, grands partisans de formules à *termes précis et concrets*, dont l'Europe a su s'affranchir depuis si longtemps pour accepter des modes, des allures plus libres, plus vrais, plus en rapport avec les facultés et les besoins de l'entendement humain ?...

Les considérations qui précèdent, nous avons cru convenable de les émettre, les unes parce qu'elles touchent, comme conséquence, au cœur de la question ; les autres parce qu'elles tendent à l'élucider comme résultat et qu'elles l'expliquent en partie. En continuant la lecture de ce travail, nos lecteurs jugeront d'ailleurs s'il n'était pas opportun de mettre une sorte d'avant-propos à l'article dont il s'agit.

Voici la traduction de l'emprunt que nous faisons au *Moniteur de la santé* :

« *La phrénopathie et l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence, ou examen scientifique des réponses et conclusions données par ce corps savant aux huit questions qui lui ont été soumises par le juge poursuivant de la cause intentée dans la supposition d'une détention illégale exercée à l'égard de dame Jeanne Sagrera, dans l'asile de San-Baudilio de Llobregat, par Joseph Pérís y Valero, avocat de l'illustre collège de Valence et défenseur du sieur Antoine Navarra, docteur en médecine et en chirurgie, l'un des inculpés dans l'affaire ci-dessus dite. Deux éditions de cet ouvrage*

ont paru le même jour, le 6 juin 1862, à Madrid et à Valence. A Madrid, imprimerie de Bailly-Baillièrè ; à Valence, imprimerie de J. Maten (48 pages in-8°).

L'écrit dont nous venons d'énoncer le titre est de peu d'étendue ; mais sa lecture n'en soulève pas moins plus d'une question d'intérêt pour les médecins et la marche juste et régulière de la justice. Respectant, comme nous devons le faire, les actes de la procédure et les arrêts des tribunaux ; de plus, comptant parmi ceux qui figurent au procès d'anciens amis, nos confrères en professorat, nous nous bornerons à raconter purement et simplement l'affaire dont il s'agit. Voici les faits :

Deux médecins de Valence, les professeurs *Navarra* et *Pastor* certifient, en juillet 1861, qu'une malade (*enferma*), la dame *Jeanne Sagrera*, est folle ; ils expriment cette conviction que son internement dans un asile devra amener la *cessation* des troubles intellectuels dont elle est atteinte. Le mari de la dame, le sieur *Michel Nolla*, et deux frères de la susnommée, les sieurs *Louis* et *François Sagrera* prennent toutes les dispositions nécessaires afin de la transporter à l'asile de San-Baudilio de Llobregat, sis à deux lieues de Barcelone. Cet établissement est dirigé par le professeur *Antoine Pujadas*, médecin et chirurgien, qui en est propriétaire.

La malade est déposée dans l'asile ; elle y avait été conduite par ses deux frères du consentement de son mari. Là, elle est visitée par deux éminents professeurs de Barcelone, les docteurs *Picas* et *Pi y Molist*. L'avis de ces médecins fut que la susnommée était atteinte d'une exaltation des facultés intellectuelles avec dépression des sentiments affectifs, qu'elle avait un tempérament excessivement nerveux et qu'une idiosyncrasie utérine existait chez elle.

Nous ignorons ce qui arriva à peu de temps de là ; mais la relation de cette affaire, digne à tous égards d'être imprimée et publiée en temps voulu, parce qu'elle mérite de figurer au rang des causes célèbres, nous l'apprendra. Ce qui est certain, c'est que la dame *Sagrera* sortit, par ordre de l'autorité, de l'asile où elle était isolée et fut mise en liberté. Rendue à elle-même, d'autres professeurs de Barcelone, non moins distingués que ceux dont il a déjà été fait mention, les docteurs *Juanich*, *Bertran* et *Bremon*, l'examinèrent et déclarèrent qu'elle n'était pas folle.

C'est à partir de ce moment que le drame judiciaire commence.

Il paraît que, rentrée à Valence, la dame *Sagrera*, par ordre du juge d'instruction, fut de nouveau soumise à la visite de trois médecins, qui déclarèrent que la susdite présentait bien quelque peu

de manque d'ordre dans les idées, sans que cependant il fût possible de la regarder comme complètement folle.

Le juge d'instruction songea alors à en appeler aux lumières de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence, en lui posant huit questions parfaitement déterminées, conçues en *termes précis et concrets*, sur lesquelles cette savante société était invitée à répondre. Pour notre part, certes, nous aurions préféré remettre le dossier de l'affaire tout entier aux mains de l'Académie, en la chargeant de rédiger un rapport détaillé et complet, un mémoire raisonné concernant ce qui lui paraîtrait être des faits et des choses soumis à son investigation, ainsi que cela se pratique d'habitude ailleurs. Il est vrai, nous ne comprenons que bien peu ce qui tient à la procédure criminelle, et nous devons être convaincu quand même que le système des questions posées en *termes concrets*, quoiqu'il paraisse être un moyen *passablement vieilli, usé*, et qu'il donne souvent lieu à des solutions peu satisfaisantes, est néanmoins le meilleur de tous à employer, ou du moins celui qu'il faut préférer quand il s'agit de parvenir à l'élucidation et à l'appréciation d'actes et de faits.

Voici, pour l'édification de nos lecteurs, la série des demandes et des réponses émanées, les premières du juge d'instruction, les secondes de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence. (Un petit préambule est inséré en tête; il est dû à la plume du rapporteur de la Société académique).

L'Académie de médecine et de chirurgie de Valence a examiné avec la plus grande attention l'affaire judiciaire relative à l'internement de dame *Jeanne Sagrera de Nolla* dans l'asile de San-Bandilio de Llobregat. Elle a aussi scrupuleusement pesé et médité les réponses qu'elle devait faire, tant au point de vue moral que sous le rapport scientifique, aux huit questions qui lui ont été proposées par le juge de première instance du quartier du Marché, dans la pièce à ces fins à la date du 9 décembre 1861. Aujourd'hui, elle a terminé l'accomplissement de son devoir, en répondant dans la forme suivante :

1° Un médecin atteint de surdité est-il apte à reconnaître si une personne est à bon droit soupçonnée de démence? Peut-il complètement apprécier son état psychique? Son témoignage, en ce qui la concerne, est-il valable?

Le sens de l'ouïe est un de ceux qui servent le plus le médecin pour l'aider à reconnaître certaines infirmités. L'Académie, se bornant à examiner le cas en question, estime devoir affirmer comme

certain que le dément subit une série de modifications, non-seulement dans le timbre de sa voix, mais encore dans la lenteur ou la précipitation de ses paroles, dans le balbutiement ou le tremblement des mots énoncés et dans la manière et l'intention avec laquelle il s'exprime. Si l'idée qui le domine lui inspire de la terreur, sa voix est presque éteinte ; si c'est une idée d'amour, les inflexions en sont tendres et passionnées ; si la colère l'agite, l'intonation est forte et quelquefois hésitante ; si la circonspection et la défiance l'oppressent, la parole est réservée ; il se tient sur ses gardes et examine autour de lui ; se croit-il haut placé, il parle fièrement et d'un ton hautain. Enfin, chez le dément, les modalités, les inflexions de la voix, les variations que le langage peut éprouver comme expression, comme caractère, présentent une telle différence et s'offrent en si grand nombre, qu'il est indispensable de jouir de l'intégrité de l'ouïe, non-seulement pour apprécier consciencieusement toutes les circonstances susénoncées, mais encore afin de pouvoir donner un tour convenable à la conversation, en tirer parti à l'aide des renseignements qu'on y puise, frapper juste et sciemment le point lésé de la raison de l'aliéné, et faire vibrer habilement les cordes sensibles de ses facultés affectives. Ces résultats ne peuvent s'obtenir qu'au cas où le médecin est dans la possibilité de parfaitement entendre les réponses du dément. Si le contraire existe, il ne peut pas diriger convenablement la conversation et lui donner la tournure que les réponses du malade nécessitent. Aussi, l'Académie croit-elle que la surdité constitue un inconvénient immense, quand il s'agit d'examiner des aliénés et lorsqu'il est besoin de porter un diagnostic certain sur des affections mentales.

2° Un médecin est-il apte à déclarer, en pleine connaissance de cause, qu'une personne était atteinte de démence à une époque donnée, quoiqu'il n'ait pas vu le malade depuis dix-huit jours, et qu'à cette dernière date, il l'eût examiné aux fins de déclarer son état mental?

Au nombre des questions scientifiques sur lesquelles il est difficile de donner une solution absolue, se montre la démence. De grands hommes ont passé pour être fous, et des fous ont mérité d'être appelés sages. Ceci est dit afin de mieux préciser le degré de sagacité, de finesse, de prudence qu'il est nécessaire de posséder, quand il s'agit de se livrer à une déclaration aussi grave que celle qui a pour effet de tuer civilement un de nos semblables, un homme quelquefois tout à fait inoffensif et digne de tout notre respect.

L'Académie, prenant en considération ces raisons, estime que ce n'est qu'au cas où le médecin voit et revoit souvent le dément, et cela pendant la durée d'un long laps de temps, et enfin une dernière fois immédiatement avant la déclaration, qu'il lui est possible d'attester avec certitude que le malade mis en observation est atteint de troubles de l'esprit.

3° Est-il possible qu'une personne soit affectée de monomanie, sans que les personnes qui sont continuellement en rapport avec elle s'en aperçoivent ? sans que sa conversation et sa correspondance révèlent quelque indice, surtout quand le malade et ceux qui l'entourent ont à traiter ensemble de sujets qui peuvent le plus directement porter atteinte à sa raison et à sa sensibilité ?

L'Académie admet qu'il est impossible qu'une personne, que l'on dit être monomaniacale depuis six années, ait pu cacher sa maladie mentale avec un soin tel, que les personnes qui sont constamment autour d'elle et la fréquentent toute la journée n'aient jamais pu rien découvrir de cet état. Les affections de cette nature arrivent promptement à se manifester au grand jour. S'il s'agit de maniaques surtout, la lésion intellectuelle se décèle à bref délai. Ces aliénés ont une idée fixe, exclusive de toute autre, pour laquelle ils oublient tout ; elle les porte à se conduire d'une manière excentrique, extraordinaire parfois, déraisonnable tout à fait, et c'est alors que l'on s'aperçoit que ceux qui agissent de la sorte sont atteints de manie. Celui qui les voit et les écoute observe que leurs paroles et leurs actes vont au delà des limites posées, voulues, dans lesquelles se renferment, comme langage et conduite, les personnes qui jouissent de leur raison ; et c'est de cette façon et dans les circonstances dites, surtout quand les mêmes manifestations insolites se produisent à diverses reprises, sous l'influence des mêmes causes, que les personnes qui ont des rapports habituels avec ces insensés ne peuvent faire moins que de reconnaître qu'ils sont atteints d'insanité.

4° La dame *Jeanne Sagrera* pouvait-elle être déjà, le 26 juillet 1861, en proie à la monomanie avec tendances manifestes à des attaques de démence, quelquefois même furieuse, ainsi que l'affirment les docteurs *Navarra* et *Pastor*, et comme ils ont consigné qu'était l'état de la susnommée les jours qui ont précédé leur déclaration, le jour même où ils l'ont signée, les jours qui l'ont suivie jusqu'à l'époque de son internement, qui eut lieu le 31 du même mois, et même pendant la durée de cet isolement ? Cette démence peut-elle se concilier avec la santé du jugement, la portée de vue et la lucidité

que l'on assure exister chez elle dans les déclarations consignées pages 160, 190, 197, 231, 297, 315, 334 et 402 du dossier, et dans les lettres de la dame *Sagrera*, cotées n<sup>os</sup> 178, 180, 237 et 408 ?

Il faut considérer que, en ce qui a rapport aux faits articulés dans la demande et auxquels elle se réfère, on ne peut s'empêcher de le remarquer, la dame *Jeanne Sagrera* possède une complète lucidité d'esprit et une intégrité absolue des facultés intellectuelles et des sentiments affectifs ; que, de la lecture des textes indiqués au dossier et des lettres signalées, il résulte clairement qu'il existe chez la susnommée : la crainte d'être maltraitée par son mari ; le sentiment pénible et humiliant de ne pas être respectée par ses domestiques ; une affliction et une désolation extrêmes d'être privée du bonheur d'embrasser ses enfants ; enfin, la juste appréciation de sa dignité, qui l'oblige à vouloir être regardée chez elle comme maîtresse de la maison. De plus, on y reconnaît qu'il y a eu frayeur pour elle de perdre sa liberté et d'être internée comme folle, lorsqu'elle jouissait de toute l'intégrité de sa raison ; la volonté bien arrêtée d'arriver à acquérir le calme qu'elle jugeait nécessaire de posséder pour supporter avec courage son infortune ; l'idée d'organiser les dispositions que, depuis son isolement, elle n'a cessé de prendre afin de conjurer le péril où elle était, et qu'elle appréciait dans toute son étendue ; un chagrin immense pour elle, en arrivant à Valence, de n'y point rencontrer son mari et ses enfants. Nous ne parlons point de la déclaration longue, raisonnée et minutieuse rendue sur son compte par la maison des religieuses de la Conception, du village de Graccia. Mais de tout ce que nous venons d'énumérer, il est facile de déduire que l'attention de dame *Sagrera* est parfaitement normale ; qu'elle se porte et s'exerce sur tous les objets d'une manière raisonnée ; qu'elle les apprécie avec leurs qualités réelles et que les résultats de ses comparaisons sont ce qu'ils doivent être, parfaitement conformes aux circonstances données et aux jugements que l'on peut en inférer. En outre, il en découle nettement qu'elle a les souvenirs les plus minimes et les plus précis de son passé ; qu'elle en déduit les conséquences les plus exactes à l'égard de son avenir ; enfin, qu'elle se rend compte de la situation où elle se trouve, de la vie qu'elle passe, et que, de cette façon, elle parvient jusqu'à dominer même sa douleur, afin que, dans un excès de souffrance, elle n'arrive pas à commettre des actes qui pourraient être interprétés contre elle et servir les vues de ses ennemis. Ces considérations exposées, les faits ci-dessus témoignent de la complète raison de la dame ci-dénommée ;



L'Académie estime que la dame *Sagrera* n'a pu être ni n'a jamais été aliénée, et qu'en aucun cas il ne peut être permis d'admettre comme insensée une personne dont les actes sont aussi réguliers que ceux relatés plus haut.

5° En supposant que la dame *Sagrera* fût atteinte d'aliénation à la date du 26 juillet, aurait-elle pu se trouver, le 8 août suivant, dans l'état où les docteurs *Picas* et *Pi y Molist* attestent l'avoir trouvée?

Supposant que cette dame fût, le 26 juillet 1861, en proie à des illusions sensoriales avec tendances parfaitement appréciables et connues à des accès de démence, furieuse quelquefois, ainsi que l'affirme la déclaration des sieurs *Navarra* et *Pastor*, il est à présumer que, au cas même où ne serait pas survenue la série de chagrins et de contrariétés qui l'ont assaillie depuis cette époque, et qu'elle-même qualifie d'infamies, sa situation malade aurait dû s'accroître à partir de la date précitée, et il en serait résulté la confirmation de cet état grave que l'attestation des susnommés ne désigne que sous le nom de tendance. Et s'il en est ainsi, ou le 26 juillet ladite dame ne se trouvait pas dans les conditions exprimées dans le certificat déjà signalé, ou le 8 août la dame *Sagrera* devait présenter d'autres symptômes que ceux précisés dans la déclaration des sieurs *Wenceslas Picas* et *Émile Pi y Molist*.

6° Faisant la même supposition, la susdite dame pouvait-elle être dans un état complet de raison, ainsi qu'il appert des déclarations des sieurs *Brémon*, *Juanich* et *Bertran*, depuis le 22 du mois d'août?

L'Académie croit difficile, sinon impossible, qu'une monomanie avec tendance connue à la démence, parfois furieuse, dans un laps de temps aussi rapide que celui de vingt-neuf jours, arrive jamais à être complètement modifiée et d'une manière aussi inattendue que l'a été cependant la situation de la dame *Sagrera*, sans qu'on puisse en douter, lorsque trois professeurs d'une réputation justement méritée n'hésitent pas à l'attester, et à plus forte raison si l'on a égard à ce que les circonstances difficiles que cette dame a eu à traverser étaient tout à fait propres à développer et à donner une intensité croissante à son aliénation, qui ne peut être, pour ces raisons, que supposée.

7° Une maladie mentale de la nature de celle dont on a affirmé que la susnommée dame souffrait, que l'on avait déjà été à même

d'observer, grâce aux anomalies prodromiques qui étaient survenues chez elle depuis six années et aux symptômes significatifs qui s'étaient dévoilés depuis deux ans, pouvait-elle disparaître en vingt-huit jours, si absolument qu'elle ne laissât pas l'ombre de trace ni le moindre indice de son existence, ainsi qu'il résulte cependant des déclarations citées plus haut et de celle inscrite folio 382 ?

Une infirmité cérébrale dont les symptômes avant-coureurs ont duré pendant six années et qui, depuis deux ans, se révèle par des symptômes qui la manifestent clairement et en précisent la nature, ne peut exister sans avoir occasionné des désordres fonctionnels du cerveau dus à des lésions de la substance propre de cet organe, qui, quoique inappréciables pendant la vie, n'en sont pas moins évidents pour la science. En admettant que l'affection mentale dont il s'agit ait mis six ans à se produire avec son maximum de gravité, il est impossible de comprendre que, sans qu'il soit survenu une modification très sérieuse dans l'organisme cérébral, fait que l'on ne mentionne point, elle ait pu toutefois se guérir radicalement, et qu'au bout de vingt-six jours il n'en soit plus resté trace si minime qu'elle fût.

8° Un individu atteint d'aliénation mentale conserve-t-il la mémoire exacte de tout ce qui lui arrive, des particularités les plus minutieuses qui lui surviennent pendant son état de folie, et raisonne-t-il, en ce qui concerne les faits qui le regardent, en termes aussi précis et avec une lucidité aussi absolue de souvenirs, qu'il est évident que la dame *Jeanne Sagrera* le faisait, ainsi qu'il appert de toutes les déclarations consignées dans la cause ?

L'individu atteint d'aliénation mentale éprouve un état d'altération dans les actes de son intelligence. Ce point admis, la mémoire étant un acte intellectuel, il se conçoit facilement que quiconque est privé de l'usage régulier des facultés cérébrales ne doit que très exceptionnellement conserver quelque souvenir. Au contraire, l'individu qui se souvient et conserve la mémoire des détails les plus minimes des faits qui viennent de lui arriver, et de tout ce qui lui est survenu pendant le temps qu'on a voulu le faire passer pour aliéné, apporte une preuve évidente que ses facultés cérébrales n'ont jamais cessé de fonctionner avec une intégrité absolue.

Valence, 20 janvier 1862.

Le docteur Joseph PIZGUETA,  
*vice-président.*

Le docteur Élie MARTINEZ,  
*secrétaire du gouvernement.*

Il n'y avait que peu de jours que l'Académie de médecine de Valence, dans les termes ci-dessus exprimés fidèlement et littéralement empruntés à l'opuscule du sieur *Péris*, avait adressé son opinion motivée à la justice, et déjà les professeurs *Navarra* et *Pastor*, le mari, les deux frères de la dame *Jeanne Sagrera*, enfin le docteur *Pujadas*, étaient contraints de se constituer prisonniers à la maison d'arrêt de Saint-Narcisse, à Valence, comme accusés du délit de détention illégale.

Nous nous abstenons pour le présent de faire aucune réflexion relativement à l'opinion de l'Académie consignée plus haut dans tout son entier ; nous dirons seulement que, malgré son caractère officiel, il sera bon qu'elle passe sous les yeux d'autres corps médicaux pour être examinée au point de vue scientifique. Le sieur *Péris y Valero*, avocat, aussi dévoué que plein de talent, du docteur *Navarra*, l'un des accusés, seul a pu parler jusqu'alors sur cette affaire, et il a parlé.

Voici comment l'avocat *Péris y Valero* commença l'attaque.

Il porta à l'Académie un défi conçu dans les termes exactement précisés dans l'écrit qui suit, et il l'adressa au *Valenciano* et au *Correo de Valencia*, deux journaux de la cité valencienne, afin qu'ils eussent à l'insérer dans leurs colonnes. Ce défi fut presque immédiatement reproduit par les journaux de Madrid.

La lettre qui le contient s'exprime ainsi :

« Mon estimable ami,

» Pour des raisons déjà publiques dans cette ville, et qui bientôt le  
 » seront dans toute l'Espagne et au delà, nous avons cru convenable,  
 » nous les défenseurs des inculpés qui comparaissent dans le procès  
 » (duquel est juge spécial don Joaquim Martinez Lopez de Ayala), relatif  
 » à la prétendue détention illégale de dame Jeanne Sagrera dans l'asile  
 » d'aliénés de San Baudilio de Llobregat, de protester contre le défaut  
 » de défense de nos clients, et de nous refuser publiquement à ce que  
 » les faits soient vérifiés dans des conditions que la loi ne permet pas et  
 » que nous autres ne devons point permettre.

» Défenseur de l'un des médecins mis en cause, chargé de démontrer  
 » les immenses erreurs, les contradictions manifestes, ainsi que les  
 » énormes faussetés scientifiques contenues dans les réponses faites par  
 » l'Académie de médecine et de chirurgie de cette ville, aux questions  
 » posées par le juge spécial, je considère comme de mon devoir de  
 » porter à cette corporation le défi d'avoir, au moyen de la presse, à  
 » soutenir les opinions qu'elle a précédemment émises dans son écrit  
 » officiel. Bien entendu que si, dans le délai de quatre jours, elle n'a pas  
 » répondu à la censure que je fais ici de ses opinions, je me croirai  
 » autorisé à affirmer que, quoique l'Académie de médecine et de chirurgie  
 » de Valence ait eu quelques-uns de ses membres appelés à devenir

» juges du concours ouvert pour la nomination du titulaire au poste  
 » vacant de médecin-directeur du quartier des aliénés de notre hôpital,  
 » elle n'en a pas moins complètement fait preuve d'oubli de la science  
 » quand elle a émis les doctrines qu'elle professe dans son rapport  
 » judiciaire.

» Votre ami affectueux et collaborateur, qui attend l'acceptation du  
 » défi pour commencer sérieusement l'attaque, et en l'espérant, vous  
 » serre la main.

» Valence, 29 mai 1862.

» J. PÉRIS Y VALERO. »

L'Académie, ainsi qu'on pouvait le supposer, en sa qualité de corps officiel, ne répondit point au défi porté. Ce fut alors que le sieur *Péris* publia l'opuscule dont nous rendons compte et dont il sera facile de juger et le style et la tournure vive et spirituelle en lisant l'avertissement mis en tête de son travail :

« L'Académie de médecine et de chirurgie n'a pas daigné répondre à notre défi.

» Pourquoi ?

» Est-ce parce que nous sommes étranger à l'étude des maladies mentales ?

» Parce qu'elle a pensé que de ce duel il ne devait résulter aucun honneur pour elle, et que, lorsque l'adversaire est faible, il est trop facile d'être vainqueur ?

» Parce qu'elle a estimé qu'une corporation aussi importante et aussi respectable qu'elle l'est ne pouvait descendre, sans manquer à sa dignité et à son honorabilité, dans l'arène de la presse pour y défendre ses opinions scientifiques ?

» Nous ignorons les motifs qui l'ont poussée à garder le silence ; mais, ce que nous savons, c'est que le gant jeté en défi, elle ne l'a point ramassé.

» Certes, il ne nous appartient pas d'émettre notre opinion sur la conduite que, dans la circonstance, a tenue l'Académie ; le public est là qui jugera.

» Il ne nous convient pas davantage, quoique nous en eussions le droit, puisqu'on nous a refusé le cartel scientifique que nous avons proposé, de divulguer certaines particularités qui pourraient tant soit peu ternir certaines réputations académiques.

» Mais nous voulons faire comprendre que, dans un siècle de discussion, le silence n'affranchit pas de la responsabilité qui incombe nécessairement à chacun de nous pour les actes qu'il commet ; que ce n'est ni par des injures, ni par des plaintes offensantes que des faits perpétrés arrivent à devenir rationnels ; que nos actes, en un

mot, doivent être bons intrinsèquement et se défendre de la sorte.

» Nous voulons expliquer aussi au public, qui a suivi avec une vive anxiété le cours de la cause célèbre qui vient de se dérouler à ses yeux, que le défi lancé par nous à l'Académie est le résultat d'une volonté mûrement réfléchie, et que ce fait n'a rien en lui qui ne soit juste et conforme aux convenances.

» Nous voulons encore démontrer que les opinions exprimées par l'Académie de médecine de Valence et dont s'entretient toute la ville, examinées sur le terrain de la science, ne peuvent que crouler ; que la science les condamne comme absurdes, comme erronées, comme contraires à la vérité, comme.....

» Le public est appelé à juger ; le public jugera. »

Quelques jours après la publication de cet opuscule, en juin 1862, le juge déclara hors de toute poursuite le professeur *Pujadas*, et condamna les cinq autres inculpés à la peine de douze années d'emprisonnement avec privation des droits civils et incapacité à remplir toute fonction publique pendant la durée de la peine, enfin aux dépens.

L'arrêt rendu par le juge de première instance, nous le croyons du moins, se trouve maintenant soumis à l'examen de la Cour d'appel ; et à bref délai, nous saurons quelle sera la sentence définitivement rendue relativement à cette affaire.

Quelle qu'elle soit, du reste, nous nous disposons à l'attaquer.

Maintenant, que viennent à prévaloir les explications de la vérité légale et judicieuse, de la vérité qui résulte de ce qui est allégué et prouvé, que la vérité se fasse jour enfin et projette sa lumière sur la cause, cette vérité positive et intime qui ne peut toujours se prouver et s'affirmer à l'aide des pièces fournies par le dossier, nous devons quand même appeler l'attention publique sur quelques questions qui surgissent directement des considérations auxquelles a donné lieu la cause célèbre qui s'agite.

Ces questions, les voici :

Le médecin est-il responsable de l'usage qui peut être fait des attestations qu'il donne en sa qualité de médecin ?

La responsabilité du médecin est-elle toujours personnelle ? Peut-elle engager une corporation médicale tout entière ?

Quelles sont les conditions auxquelles doit se soumettre toute personne qui veut diriger un établissement particulier d'aliénés ?

Notre législation est incomplète sur ce point. Il conviendrait grandement de faire une loi calquée, ou à peu près, sur celle qui régit cette matière en France, et d'y régler complètement la marche à suivre pour l'admission et l'inscription régulières des

malades dans ces sortes de maisons. L'honneur, la tranquillité des directeurs d'asiles privés, la sécurité, la paix des familles demandent, d'urgence, des mesures administratives et hygiéniques sous ce rapport.

Ce procès célèbre suscite encore d'autres questions ; mais comme ce ne sera pas la dernière fois que nous aurons à nous en occuper, nous nous réservons, pour plus tard, de les proposer et de les résoudre à notre point de vue, qui est celui de l'administration et de l'hygiène publique.

Là se termine l'article du *Moniteur de la santé*.

Nos lecteurs l'ont vu, les faits qui constituent le procès ne manquent pas de singularité ; ils présentent même des particularités tout à fait exceptionnelles. Loin de nous l'idée de nous immiscer dans une affaire judiciaire engagée en pays ami. Comme médecin aliéniste, il nous appartient cependant de nous étonner de l'intervention, dans une *cause spéciale*, de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence, et surtout de la nature des moyens mis à sa disposition par l'autorité judiciaire afin d'aider la lumière à se produire dans cette affaire ; nous ne parlerons point des nombreuses erreurs ou fausses appréciations médicales et médico-psychologiques commises par cette assemblée, en réponse aux huit questions qu'elle avait à résoudre. Les principes qui y sont professés sont loin d'être d'accord avec l'observation exacte et rigoureuse des faits d'aliénation mentale étudiés soit dans les asiles de France, soit partout ailleurs où la science médico-psychologique repose sur des bases certaines, s'appuie sur l'expérience, résulte de l'examen judicieux, approfondi et comparé des troubles de la raison, des symptômes multiples qui les manifestent, et recherche avec soin ou connaît déjà les moyens de les guérir. Pas un des habiles praticiens dont s'honore à bon droit, dans notre pays, la science aliéniste ne pourrait consacrer de son adhésion la plupart des propositions qui ont donné lieu à l'incarcération des inculpés dans l'affaire de la dame Jeanne Sagraà, et à la condamnation de *cinq* d'entre eux.

Aussi ne pouvons-nous que nous associer aux conclusions du savant auteur de la *Revue médicale madrilegna*, et demander avec lui que, dans l'intérêt des malades et des familles, en Espagne, la lacune regrettable que la législation de ce pays contient encore, relativement aux mesures à prendre à l'égard des aliénés et à celles que la sécurité publique exige impérieusement, disparaisse dans le plus bref délai.

Si nous l'osions, nous dirions encore que l'inauguration d'un en-

seignement des maladies mentales à l'Académie de médecine de Madrid, que la création d'une chaire de thérapeutique des affections intellectuelles dans la capitale de la monarchie espagnole serait une institution d'une haute utilité pour la Péninsule. Du reste, il nous sera permis, — nous l'espérons du moins, — de revenir ultérieurement sur le procès en question, de discuter les particularités qu'il présente, d'analyser les appréciations qui en découlent, lorsque nous connaîtrons les résultats judiciaires définitifs de cette affaire.

D<sup>r</sup> TEILLEUX.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

### Société médico-psychologique.

Séance du 10 novembre 1862. — Présidence de M. Adolphe GARNIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.  
*M. Teilleux*, membre correspondant, assiste à la séance.

*M. Delasiauve* lit le rapport suivant sur la candidature de M. le docteur Semelaigne au titre de membre titulaire :

Messieurs,

La Société médico-psychologique nous a chargés, MM. Buchez, Pinel et moi, de lui faire un rapport sur la candidature du docteur Semelaigne, qui ambitionne la faveur d'être admis au nombre des membres titulaires. Je viens, en conséquence, vous exposer, au nom de la Commission, les titres de notre honorable confrère qui, ayant oublié de les joindre à sa lettre, s'est empressé de nous les adresser.

Après d'excellentes études classiques, le docteur Semelaigne devint élève des hôpitaux. Successivement attaché à mon service et à celui de Leuret, à Bicêtre, son assiduité constante, son esprit cultivé et ses qualités morales lui acquirent promptement la confiance et l'estime de cet éminent aliéniste, qui le chargea plus tard de la direction médicale d'un malade que le docteur Semelaigne conduisit en Suisse et en Italie.

Cette mission délicate, le docteur Semelaigne l'a remplie à l'entière satisfaction de la famille et du médecin distingué qui lui en avait remis le soin.

La thèse qu'il soutint, en 1851, était remarquable à plus d'un titre. Elle portait sur un sujet neuf et d'un grand intérêt pratique. M. Semelaigne s'était proposé de démontrer que, dans la dysménorrhée membraneuse, il y a souvent formation d'une fausse membrane, constituée par une exfoliation partielle ou complète de la muqueuse utérine. Les éléments en avaient été recueillis dans le service de M. Paul Dubois, dont M. Semelaigne a été aussi l'élève.

Malgré une vocation très arrêtée pour la médecine mentale, la nécessité de se fixer avait décidé notre honorable confrère à dévier



de ses goûts et à exercer comme praticien ordinaire, lorsqu'une circonstance heureuse l'appela, en 1852, à devenir médecin adjoint de la maison de santé de notre estimé collègue, le docteur Casimir Pinel. Depuis cette époque, entraîné par l'instinct et secondé par la position, il s'est adonné avec ardeur à notre spécialité.

En 1860, le docteur Semelaigne soumit à l'Académie de médecine un mémoire sur le diagnostic et le traitement de la *mélancolie*. Ce travail fut couronné par ce corps savant et inséré dans ses recueils. Voici, du reste, quelques lignes d'appréciation extraites du rapport de M. Devergie, alors secrétaire annuel, sur les prix de l'Académie. Il s'agissait, en ce qui concerne le mémoire de M. Semelaigne, du prix fondé par le docteur Lefèvre.

« Depuis cette fondation, dit l'habile rapporteur, la question de la mélancolie était restée, à de rares exceptions près, sans solution satisfaisante. Cette année, le mémoire couronné a atteint le but.

» Sept observations de mélancolie simple, douze observations avec délire et hallucinations.

» Une troisième série de faits comprenant des exemples de mélancolie avec prédominance d'un sentiment triste, exagéré, maîtrisant toutes les pensées et tous les actes.

» Tels sont les éléments cliniques sur lesquels repose un diagnostic raisonné, où l'auteur a fait preuve d'un grand esprit d'analyse et où il commente et discute les faits avec une grande clarté. Il fait plus, il établit le diagnostic différentiel de cette maladie avec l'hypochondrie, la monomanie et la stupidité ébrieuse.

» Tout cela se trouve encadré entre un préambule et un résumé qui en augmente singulièrement la valeur.

» La thérapeutique ne repose pas sur des bases moins solides. Si l'auteur du mémoire compte peu sur l'action des médicaments, en général, il justifie cette opinion en démontrant que, sur 80 exemples de retour à la santé, 45 seulement sont dus à l'emploi de médicaments.

» Mais c'est surtout au traitement moral qu'il rattache tous les succès. Après avoir isolé le malade de tout ce qui l'entoure, il le suppose, dans l'éloignement de la famille, livré à l'influence morale d'un médecin intelligent qui l'accompagne en voyage ou qui l'entoure de toute sa sollicitude dans la résidence que l'on a pu choisir. Les exercices de différents genres, l'horticulture, les travaux agricoles, les jeux, les distractions qui occupent le corps sans prendre une trop grande part sur l'esprit; la direction à donner aux entretiens du malade avec le médecin, voire même l'influence de l'élément religieux, rien n'échappe à la sagacité de l'auteur du mémoire,

ainsi que l'a fait remarquer M. Dubois (d'Amiens), rapporteur de la Commission.

» Aussi l'Académie n'a-t-elle pas hésité à décerner à M. le docteur Semelaigne le prix tout entier de la valeur de 1,500 francs. »

Un si bel éloge nous dispense de considérations personnelles, qui ne pourraient que reproduire celles de M. Devergie en les affaiblissant.

M. le docteur Semelaigne a publié, depuis lors, dans le *Journal de médecine mentale* divers articles et notamment une observation de fureur passagère, suivie d'une tentative d'homicide et de mort volontaire, qui corrobore la thèse soutenue par M. Morel sur l'épilepsie larvée. Le malade, qui fit le sujet de cette étude, a vécu jusqu'au dernier jour à la tête d'une importante administration sans éveiller le soupçon des étrangers. Sa femme et ses domestiques seuls étaient confidents et témoins des scènes violentes auxquelles il s'abandonnait. L'auteur a fait suivre cette observation de remarques aussi intéressantes que judicieuses.

Dans un mémoire sur la dipsomanie, il s'est appliqué à établir le diagnostic différentiel de cette affection et du *delirium tremens*, et il a réussi à dissiper toutes les ombres répandues sur la question, en circonscrivant la maladie par une définition exacte, et en en délimitant avec sévérité les diverses espèces.

Le *Journal de médecine mentale* a également inséré la première partie d'un travail de M. Semelaigne sur le délire aigu qui, complété par des publications ultérieures, semble devoir projeter de vives lueurs sur un point non moins important que controversé.

Tels sont, messieurs, outre divers articles secondaires, les antécédents scientifiques de notre estimable confrère. Ceux-ci sont acquis déjà; serions-nous indiscret en ajoutant que le docteur Semelaigne, dont la Société peut attendre un concours zélé, élabore en ce moment et compte mettre prochainement au jour un mémoire sur les asiles d'aliénés et un grand ouvrage sur l'histoire de l'aliénation?

Votre Commission, après avoir pris connaissance des travaux que je viens de rappeler, est heureuse de trouver dans leur mérite la justification de l'honneur sollicité par M. le docteur Semelaigne, et de pouvoir, en conséquence, vous proposer son admission.

On passe au scrutin, et M. Semelaigne est élu membre titulaire à la grande majorité des voix.

M. Billod, membre correspondant de la Société à Sainte-Gemmes-sur-Loire, écrit pour demander la parole dans la séance du 24 novembre, pour une communication relative à l'épilepsie. (Accordé.)

*Discussion sur l'animisme et le vitalisme.*

*M. Ott* : Je suis d'accord sur beaucoup de points avec l'excellent rapport de M. Janet, et j'admets les principes généraux qui y sont exprimés. Mais j'ai quelques objections à faire à M. Janet sur ses conclusions. Sans se prononcer absolument pour l'animisme, notre honorable collègue penche beaucoup du côté de cette doctrine par le désir de ne pas multiplier inutilement les forces et dans la pensée de simplifier les questions.

Je crois, en effet, que les progrès de la science ont quelquefois eu pour résultat de simplifier les forces et les lois, de substituer une force, un mouvement unique à une pluralité de mouvements. Je crois aussi que c'est là un grand avantage, mais à une condition, c'est que la simplification résulte de la marche même de la science et soit une conséquence naturelle des découvertes opérées successivement. C'est ainsi que Newton a résumé dans une seule formule les trois lois de Kepler, et l'on ne saurait contester le grand pas qu'il a fait faire à la science.

Mais quelquefois le progrès scientifique consiste au contraire à séparer ce qui était uni, à attribuer à deux forces ce qu'on n'attribuait qu'à une seule d'abord. L'histoire de l'astronomie nous en offre encore un exemple. Dans l'antiquité, on admettait en principe général que le mouvement le plus parfait était le mouvement circulaire et qu'il était propre aux dieux; on en conclut que chaque corps céleste était conduit par un dieu qui lui faisait faire sa révolution. Cela simplifiait beaucoup les explications. Or, Newton a remplacé cette hypothèse par celle de deux forces, une impulsion centrifuge et une attraction centripète, qui seule a rendu compte des mouvements des corps célestes, tandis que l'hypothèse ancienne laissait tout dans l'obscurité.

Il ne faut donc pas s'effrayer de la multiplicité des forces et des causes. Mais ici se présente une grave objection : on prétend que, s'il existe des forces et des causes, la science n'a pas à s'en occuper; que toute sa tâche consiste à reconnaître les phénomènes et les rapports des phénomènes entre eux, et que la nature et l'essence des forces seront toujours impénétrables pour l'intelligence humaine.

Sous ce dernier rapport, je suis d'accord avec M. Dally; je crois qu'il nous est impossible de connaître l'essence des choses, de savoir absolument en quoi consiste une substance, une force, et je pense qu'il suffit à l'homme de connaître la loi de succession et de génération des phénomènes.

Mais là n'est pas la question. M. Dally n'admet pas sans doute que les phénomènes soient des images fantastiques flottant dans le vide, dépourvues de toute réalité. Il est une école sans doute qui ne voit dans le monde qu'un jeu d'apparences mobiles, mais ce n'est pas l'école que M. Dally représente ici. Si l'on admet la réalité des choses, il faut donc bien admettre aussi qu'il y a des êtres, que les mouvements sont produits par des forces, et que la connaissance de ces êtres et de ces forces offre le moyen le plus simple d'établir la relation des phénomènes et d'en rendre compte.

Or, comment pouvons-nous connaître les êtres et les forces ? Ce n'est évidemment que par leurs manifestations, leurs propriétés. Nous ne pouvons affirmer l'existence d'une force, d'une substance, que quand les phénomènes mêmes nous y autorisent, car c'est par les phénomènes et les propriétés seulement que nous connaissons les substances. En d'autres termes, nous pouvons très légitimement conclure des propriétés aux êtres, ce qui est le caractère particulier de la science moderne, mais non *vice versa* des êtres aux propriétés comme le faisait généralement la science antique.

Il me semble que, sous ce rapport, les conclusions de l'école positiviste sont peu en harmonie avec ses principes, et que, tout en niant la possibilité de connaître les substances, elle commet précisément le sophisme de conclure de l'être aux propriétés. J'en citerai un seul exemple : suivant cette école, la pensée est une propriété de la matière organisée. C'est une affirmation que j'ai entendu exprimer plusieurs fois par divers de ses membres, et M. Dally lui-même a dit ici : « La vertu est une propriété de la matière organisée. »

Or, si nous examinons cette affirmation, nous verrons qu'elle possède au plus haut degré les caractères de ces définitions du moyen âge qui, suivant moi, doivent être bannies de la science moderne.

On commence par affirmer la matière, mais la matière existe-t-elle ? Ce ne sont pas les sens qui nous la révèlent. La vue ne nous donne que l'expression de la lumière directe ou réfléchiée ; si nous étions privés de ce sens, nous ne connaîtrions le monde extérieur que par des résistances ou des chocs, et nous serions tentés de croire qu'il n'existe que des forces. Moi, je crois à la matière, mais par des raisons purement métaphysiques. Son existence ne me paraît pas absolument prouvée, et je ne crois pas que l'école positiviste, qui prétend ne jamais s'enquérir des substances, ait le droit de se servir de ce mot.

On ajoute : la *matière organisée*. Voilà encore un mot tout plein de métaphysique. L'organisation suppose des parties qui concou-

rent à une action commune ; il suppose le but, l'unité, c'est-à-dire des choses bien différentes de la matière. Voilà donc encore un mot que les positivistes devraient rayer de leur dictionnaire.

Enfin on affirme que cette matière organisée possède entre autres propriétés, celle de penser. De quel droit fait-on cette affirmation ? Est-ce en vertu d'une nécessité logique résultant de la nature de la pensée ou de la matière ? A-t-on analysé la pensée et a-t-on trouvé qu'elle devait appartenir à une substance telle que la matière, ou a-t-on tiré cette conclusion de l'étude de la matière même, et a-t-on trouvé la pensée sous le scalpel de l'anatomiste ? Nullement, on a commencé par supposer que l'homme n'était que de la matière organique, et comme l'homme pense, on en a conclu que la pensée était une propriété de cette matière.

Est-ce là de la science moderne ? Ne nous retrouvons-nous pas en plein moyen âge, et le raisonnement : « Pourquoi l'homme pense-t-il ? Parce que la pensée est une propriété de la matière organisée, » ne rappelle-t-il pas le fameux argument que Molière a si bien ridiculisé : « Pourquoi l'opium fait-il dormir ?... »

Je reviens à la question de l'animisme, et je dis que si nous procédons à l'égard des forces vitales et de l'âme suivant la seule méthode légitime, c'est-à-dire en concluant des propriétés aux forces et non des forces aux propriétés, nous devons rejeter l'animisme comme réunissant dans une même substance des forces contradictoires.

Il y a, en effet, un principe de logique absolu, c'est que des propriétés contradictoires ne peuvent appartenir à la même substance. Or, les forces que nous connaissons nous offrent deux modes d'action incompatibles l'un avec l'autre. Les unes agissent d'une façon nécessaire, constante, toujours la même dans les mêmes circonstances ; on peut donc prévoir, calculer leurs effets, et c'est sur l'existence de forces pareilles que réside toute la certitude des sciences physiques. Les autres sont libres, spontanées ; elles agissent ou n'agissent pas, agissent d'une façon ou de l'autre. Cette propriété de nécessité ou de liberté constitue donc une différence essentielle entre les forces.

Or, s'il est une force libre, c'est l'âme humaine. D'autre part, la force organique se comporte exactement comme toutes les forces physiques. Elle agit nécessairement et suivant des lois constantes et infaillibles ; autrement, toute la science médicale serait impossible. L'âme et la force organique ne peuvent donc être la même substance.

Sans me prononcer sur les divers systèmes que M. Janet a ana-

lysés dans son rapport, je crois donc que, dans tous les cas, l'hypothèse de l'animisme doit être rejetée.

*M. Janet* : Je réclame contre cette affirmation de M. Dally, que nous sommes du même avis ; il s'appuyait sur ce passage : « La vie est-elle distincte des organes ? C'est ce qui ne me paraît pas démontré. » Et comme mon rapport incline à l'animisme, M. Dally en conclut que, selon moi, la distinction de l'âme et du corps n'est pas démontrée. Mais j'ai clairement expliqué que si j'incline à l'animisme, c'est seulement dans l'hypothèse où la vie serait distincte des organes. J'examinerai maintenant la question de savoir si nous devons écarter le mot âme, si toute hypothèse sur le principe pensant doit être bannie de la science. Sur ce point, je demande si l'on peut concevoir une pensée sans concevoir un être pensant ; la pensée est la pensée de quelqu'un, de même qu'un mouvement doit être le mouvement de quelque chose. Il y a donc quelqu'un qui pense ou quelque chose. Des matérialistes disent que c'est le cerveau. Or, si j'ai recours à la méthode d'induction, il ne semble pas que le cerveau réponde aux conditions de cette méthode.

En effet, examinant l'hypothèse qui fait du cerveau la cause de la pensée, on reconnaît qu'il y a des circonstances qui ne répondent pas aux conditions d'une bonne hypothèse scientifique ; par exemple l'identité personnelle et l'unité du sujet pensant.

Est-il nécessaire de prouver que l'être pensant est identique avec lui-même dans la série de ses modifications ? Je ne peux faire une proposition si je ne suis pas le même être qui pense à la fois le sujet et l'attribut. Or, la nutrition est un tourbillon de matières changeant et se renouvelant incessamment, un mouvement perpétuel : c'est là ce qui constitue l'organisation ; Magendie lui-même dit qu'il faudrait être pyrrhonien pour nier ce fait. Comment expliquer dès lors, l'identité du sujet pensant ? Il y a, à la vérité, des rapports qui subsistent alors que la matière change ; mais substantiellement le corps change, ce n'est pas là une véritable identité. Supposez par exemple qu'un chapeau soit remplacé successivement dans toutes ses molécules, je dirai c'est le même chapeau, mais ce ne sera là qu'une identité apparente. Il ne suffit pas d'ailleurs que deux êtres aient la même pensée pour être un seul et même être. Supposons que nous ayons tous la pensée de répéter en même temps les dix premiers nombres, nous ne serons pas pour cela une seule et même personne.

Un individu âgé de vingt à trente ans et de trente à quarante ans ne pourrait donc se souvenir de ce qu'il aurait fait à une

autre époque. On peut faire une autre hypothèse et supposer une partie immobile, toujours la même, de la naissance à la mort; mais il y aurait là une matière qui ne tomberait pas sous les sens, qui ne serait pas organisée puisqu'elle ne changerait pas, qui ne serait pas inorganique puisqu'il est contraire à l'expérience qu'une substance inorganique puisse penser. Que resterait-il donc à cette substance des propriétés de la matière? Une seule, l'étendue. Nous arrivons ici à l'objection de l'unité; je ne la reproduirai pas, M. Garnier l'ayant établie avec beaucoup de soin et de clarté.

Nous sommes donc obligés d'abandonner l'hypothèse du cerveau pensant. Cependant nous sommes partis de ce point de départ qu'il y a un être pensant; cet être pensant n'est donc pas le cerveau, ni aucune matière. Qu'est-ce donc? C'est une chose qui pense, une et identique. On dit que cette chose est inintelligible en elle-même. Sans doute, si je fais abstraction de ses attributs, mais c'est ce qui est vrai de toute chose. Sans doute, les sens ne peuvent pas saisir cet être pensant; mais il n'y a de clair, scientifiquement, que ce qui ne tombe pas sous les sens, toutes les lois sont purement intelligibles, les phénomènes seuls tombent sous les sens. On abandonne dans toute science le domaine des faits subjectifs pour arriver aux faits intelligibles. Est-ce que le physicien, par exemple, se préoccupe de la sensation du chaud ou du froid? Il oublie la sensation, et pour lui la chaleur n'est qu'un phénomène de mouvement. De même, l'optique abandonne aussitôt qu'elle le peut la sensation lumineuse, elle réduit la matière à l'étendue ou au mouvement. Dans toutes les propriétés de la matière, il n'y a d'intelligible que ce qui subsisterait indépendamment de nos sensations, c'est-à-dire ce qui ne tombe pas sous les sens.

L'hypothèse des atomes est tout intelligible: plus la science fait des progrès, plus on est conduit à diviser la matière, à admettre des particules de plus en plus petites. Il faut admettre l'extrême divisibilité de la matière ou l'existence de particules élémentaires infiniment petites; dans un cas comme dans l'autre vous êtes dans le domaine de l'intelligible.

La matière en elle-même n'est donc pas sensible, elle est intelligible. Je suppose l'existence de Dieu, il n'a pas de sens, il connaît la matière, il la connaît donc d'une manière intelligible de même l'âme se connaît elle-même comme une chose intelligible. Le seul point auquel je tiens en définitive, c'est que dans aucune science on n'a devant soi autre chose que l'intelligible. Ce n'est donc pas une raison à donner contre l'existence de l'âme que de dire qu'elle n'est pas représentable aux sens de l'imagination.

*M. Maury* : Je suis en conformité d'opinion avec M. Janet sur beaucoup de points, je regrette seulement qu'il tende à détruire par une hypothèse le principe qu'il a voulu soutenir. Je crois qu'il faut admettre une différence fondamentale entre la molécule si petite qu'on la suppose et l'âme. Car, si petites qu'on suppose les molécules, en les ajoutant les unes aux autres, on peut constituer quelque chose d'étendu ; il n'en est pas de même si l'on ajoute les uns aux autres des milliers de zéros.

*M. Dally* : Il me paraît impossible de définir l'esprit et la matière. Pour répondre à cette objection, l'âme n'est pas quelque chose de sensible, M. Janet a voulu expliquer l'intelligible ; il a dû pour cela partir du sensible. Pour moi l'intelligible n'est qu'une forme plus raffinée du sensible. Vous pouvez vérifier constamment les idées abstraites de grandeur, de temps, etc. Il y a une autre forme d'abstraction ; cela seul est certain dans l'intelligible qui peut se vérifier par le sensible. Les preuves de l'identité et de l'unité de l'être sont tirées tout entières du matérialisme. A côté de ce matérialisme il y a des spiritualistes qui admettent des êtres non sensibles et seulement intelligibles. Ceux qui ont vu des pensées sans cerveau peuvent seuls soutenir cette hypothèse ; on aboutit ainsi à une théorie, au spiritisme ou à la doctrine des créatures angéliques. On n'a pas le droit d'accuser ceux qui ont entendu parler les tables, etc. La science ne peut admettre dans le temps présent l'intelligible pur sans vérification objective.

*M. Peisse* veut faire une simple remarque ; M. Dally nous a dit que l'intelligible n'était que le raffinement du sensible ; cette pensée : *La vertu est louable*, par lequel de nos sens pouvons-nous la vérifier ?

*M. Dally* : Elle est nécessairement d'origine sensible.

*M. Peisse* : La vertu est une chose intelligible et je ne vois pas quel avantage il y aurait à nous priver de l'intelligence ; l'animal n'a que des sens, vous aurez beau les raffiner, vous n'en ferez jamais sortir l'intelligence et la raison.

Je serais disposé, d'autre part, à admettre une partie de la thèse de M. Dally, à savoir qu'il faut se borner à constater des phénomènes et les rapports des différents groupes de ces phénomènes entre eux.

*M. Janet* : L'idée de l'unité de l'être ne se tire pas du renouvellement de la matière. J'ai conscience de ma pensée sans avoir vu



mon cerveau, ce n'est pas là une vérification expérimentale. Je regrette d'avoir paru compliquer la question en y ajoutant l'hypothèse de Leibnitz, sur la monadologie ; je l'écarte pour simplifier la question.

La séance est levée à cinq heures quarante-cinq minutes.

Séance du 24 novembre 1862. — Présidence de M. Adolphe GARNIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. Legrand du Saulle présente à la Société, au nom de M. Rousseau, membre correspondant de la Société, à Dijon, un travail manuscrit ayant pour titre : *Étude sur les travaux médico-psychologiques de Fodéré*. (Renvoyé au comité de publication.)

La Société reçoit le n° 3 du tome V du *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux de Paris*.

MM. Billod, Brunet, Lunier et Desmaisons, membres correspondants de la Société, assistent à la séance.

M. Billod a la parole pour une communication sur l'épilepsie :

Messieurs,

Dans un mémoire publié, il y a onze ans, dans les *Annales médico-psychologiques*, j'ai émis l'opinion que les accès de délire qui surviennent consécutivement à l'épilepsie, au lieu de constituer avec la convulsion deux maladies distinctes, doivent être considérés comme deux formes d'accès du même mal, deux effets différents de la même cause. La même opinion a été exprimée par M. Jules Falret dans son savant mémoire *Sur l'état mental des épileptiques*, et enfin M. le docteur Morel, généralisant davantage cette donnée, est arrivé à établir dans son mémoire, sur une forme de délire, suite d'une surexcitation nerveuse se rattachant à une variété non encore décrite d'épilepsie ou épilepsie larvée, que l'épilepsie pouvait ne se manifester pendant quelque temps que sous sa forme intellectuelle, c'est-à-dire sous sa forme larvée. A l'appui de ces opinions, qui n'en font qu'une pour ainsi dire, nous croyons devoir citer l'observation suivante, sous cette réserve que l'épilepsie larvée dans l'espèce se montre dans des conditions autres que celles où l'a signalée M. Morel et où je l'avais observée moi-même, c'est-à-dire qu'au lieu d'être idiopathique, elle me semble symptomatique d'une congestion cérébrale, ce qui la rapproche des attaques épileptiformes des paralysés généraux. Ces dernières attaques constituant, suivant moi, chez mon malade une véritable épilepsie sympto-

matique, seraient à cette dernière ce que la variété décrite par M. Morel est à l'épilepsie idiopathique ou nerveuse proprement dite.

Je sou mets ce fait à l'appréciation de la Société, et en particulier à celle de notre savant collègue M. Delasiauve, que son important traité rend si compétent dans la matière.

Le nommé B..., entrepreneur de travaux publics dans un arrondissement voisin ; âgé de quarante-sept ans, marié, d'un tempérament lymphatico-sanguin, aujourd'hui un peu anémique, d'une haute stature, d'une constitution naturellement assez robuste, mais affaibli par des excès vénériens et autres, est entré à l'asile le 2 septembre 1862. Pour les antécédents et l'état de santé antérieure à l'admission du malade, je ne puis mieux faire que de reproduire un extrait du certificat délivré par MM. les docteurs Simond et Mahier (de Château-Gontier).

1° M. B... a reçu une éducation primaire assez étendue pour sa profession ; il est intelligent et reconnu pour entrepreneur habile.

2° Son caractère est naturellement vif ; depuis quelques années, il s'est graduellement modifié, dans l'intimité surtout ; sans motifs sérieux, il devenait extrêmement irascible.

3° Dans ces conditions, M. B..., obligé de satisfaire aux exigences de grands travaux d'entreprise de construction, et se livrant avec trop d'ardeur à l'exécution de travaux graphiques, a vu sa santé s'affaiblir peu à peu, des troubles cérébraux survenir.

Ainsi, depuis huit à dix mois, il accuse lui-même qu'il ressent des sensations fausses dans les mains et dans les pieds ; il croit serrer un objet qui n'est pas dans sa main, son pied repose sur un terrain mouvant, etc., etc. Son écriture n'est plus aussi régulière ; ses calculs, ses plans, quoique exactement faits, nécessitent un travail très pénible, très long, parce que la mémoire fait souvent défaut, enfin la parole est *parfois* embarrassée et certains mots ne peuvent être prononcés. Vers le milieu de juillet, une congestion cérébrale survient avec *perte complète de connaissance* pendant vingt-quatre heures environ ; quelques jours de traitement débarrassent le cerveau, et malgré les conseils médicaux les plus pressants, M. B... reprend ses travaux.

Le 13 août dernier, après un travail longtemps soutenu dans son cabinet, une nouvelle congestion avec hémiplegie incomplète se manifeste avec une *perte de connaissance plus longue encore que la première fois*. Depuis cette époque, le délire n'a pas cessé d'exister et est parfois porté jusqu'à la fureur, au point d'avoir nécessité plusieurs fois par jour l'intervention de la force.

4° Les causes présumées de cette affection sont les causes ordi-

naires qui produisent les maladies cérébrales. Toutefois en dehors des excès et des veilles, nous devons rappeler que, il y a quatre à cinq ans, pendant l'entreprise de travaux d'écluse, M. B..., obligé de séjourner souvent la nuit dans l'humidité, a vu des sueurs abondantes des pieds auxquelles il était habitué se supprimer tout à coup, et en outre il a reçu des soins à diverses époques pour intoxication spécifique ; il existe encore des traces de psoriasis.

Au moment de l'admission, le malade est complètement lucide ; il ne manifeste pendant quinze jours aucune conception délirante, toutefois des contractions spasmodiques des muscles de la face ainsi que l'ensemble de la physionomie et l'attitude font naître, en dehors même de tout embarras dans la parole et de toute hésitation dans la démarche, des présomptions de paralysie générale progressive.

Tel était l'état de M. B..., lorsqu'un matin à la visite il me prie de lui faire donner un peu d'argent, afin de restituer à un pensionnaire du même service, son compatriote, une somme de cinq francs que celui-ci lui aurait prêtée quelques jours après son arrivée dans l'établissement ; il aurait, dit-il, employé cet argent au paiement de la location du cheval et de la voiture qui l'ont amené dans l'établissement, et il tiendrait d'autant plus à faire cette restitution que son créancier le menace de voies de fait, s'il ne s'acquitte pas immédiatement envers lui. Toutes ces circonstances étant purement imaginaires ont le caractère d'une conception délirante, qui est restée unique toutefois jusque vers le 11 octobre 1862. Le soir de ce jour, le malade cesse tout à coup de parler ; la face est un peu congestionnée, le pouls est plein et l'expression de la physionomie est celle de l'hébétude la plus complète ; les pupilles sont dilatées. L'employé qui vient me requérir, me signale le malade comme *étant en enfance*, on ne constate d'ailleurs aucune apparence de *convulsions* ni de paralysie.

Je prescris saignée du bras, sinapismes aux extrémités inférieures, un lavement purgatif. Vers le milieu de la nuit, l'excitation s'empare du malade et se traduit par des tentatives incessantes pour se lever et sortir du lit, et par un balbutiement continu de mots inintelligibles. Le malade ne répond à aucune des questions qui lui sont adressées ; il ne semble reconnaître personne. Ses pupilles conservent la dilatation qu'elles ont présentée dès le début de l'accès, et cet état se prolonge pendant six jours ; vers le septième, l'excitation va en diminuant. Le malade commence à articuler quelques mots intelligibles, mais encore sans suite, et trois ou quatre jours après nous le trouvons dans un état de lucidité absolument

complète ; le malade semble *sortir d'un rêve*, pour me servir de sa propre expression. Je dois noter toutefois qu'il a complètement perdu le souvenir de toutes les circonstances qui se sont passées depuis son entrée dans l'établissement jusqu'à l'accès qu'il vient d'éprouver, il ne se rappelle nullement, par exemple, avoir eu un séton, avoir reçu les visites de sa femme, de ses sœurs et de plusieurs amis, et il croit n'être à l'asile que depuis deux jours.

En rapprochant les accidents que nous venons de décrire de ceux qu'il a présentés, à deux reprises différentes avant son entrée dans l'établissement ; en considérant d'ailleurs les intermissions à peu près complètes qui séparent ces divers accès, ainsi que l'oubli absolu des circonstances qui se produisent dans les intervalles, et l'évolution à peu près régulière des phénomènes qui semblent caractériser chaque accès, je n'hésite nullement à rattacher l'affection dont M. B... est atteint à une forme d'épilepsie se manifestant jusqu'à présent sous forme intellectuelle et exempte de *tout accès convulsif*. L'épilepsie, dans ce cas, me paraît être liée à un état de congestion cérébrale manifeste dont elle serait symptomatique, et tout me donne lieu de craindre qu'elle ne soit dans l'espèce qu'un prodrome de paralysie générale.

Appelés le 22 novembre, M. Quentin et moi, auprès de M. B..., nous le trouvons encore à table, où il venait de déjeuner. La figure est sans expression, ses yeux égarés, ses lèvres animées de mouvements fibrillaires ; il tourne machinalement un morceau de pain dans ses mains. Nous lui adressons la parole ; il nous regarde avec étonnement et ne nous répond pas. Le pouls est plein, les pupilles sont dilatées, la face est un peu injectée.

Nous ordonnons de faire coucher le malade, et nous prescrivons des révulsifs cutanés et intestinaux.

Moins d'une heure après, malgré l'emploi immédiat des révulsifs, M. B... est saisi d'un véritable *accès d'épilepsie*. Le globe oculaire est porté en haut et en dedans ; il y a du côté droit seulement des contractions toniques dans les muscles du cou, les contractions s'étendent aux muscles des membres supérieurs ; les mains sont énergiquement fermées.

Cet état persiste quelques secondes, puis les muscles se détendent, la face se colore, surtout du côté droit, et une stupeur plus prononcée s'empare du malade.

Il commençait à balbutier quelques mots, lorsque vers trois heures, il est pris d'un nouvel accès en tout semblable au précédent.

Dans la soirée, on observe deux nouveaux accès, mais d'inten-

sité moindre ; un autre à peine manifeste apparaît dans la matinée du 23.

On avait prescrit des sangsues aux apophyses mastoïdes et des applications froides sur la tête.

Depuis le 23, aucun accès convulsif ne s'est montré, la stupeur est moins prononcée ; elle alterne avec une agitation en quelque sorte automatique, mais les facultés intellectuelles sont toujours aussi obtuses. M. B... ne paraît nullement saisir le sens des paroles qu'on lui adresse, et s'il y répond, c'est par un balbutiement inintelligible. Il est, en un mot, dans le même état qu'après ses précédents accès congestifs.

Dans son excellent travail sur l'état mental des épileptiques, M. le docteur Jules Falret a reproduit l'observation que je lui ai communiquée d'un malade qui présente régulièrement des accès maniaques à la suite de ses accès d'épilepsie.

Je crois devoir compléter aujourd'hui cette observation par la publication d'une note que le malade m'a remise à la suite d'une de ses crises, et qui m'a paru offrir un véritable intérêt.

Pour l'intelligence de cette note, je dois d'abord la faire précéder de l'observation elle-même et faire remarquer que la crise dont les effets y sont décrits par le malade lui-même, a eu lieu le lendemain d'un jour où ce dernier était allé reconduire deux amis au Pont-de-Cé, ville située à 2 kilomètres de Sainte-Gemmes et d'où partent les omnibus pour Angers, et que, dans cette excursion, il avait visité la pompe à feu qui sert à la conduite des eaux de la Loire vers cette dernière ville, ainsi que son réservoir ; j'ajoute que chemin faisant, il avait vu un homme pêchant à la ligne, des femmes lavant du linge au bord du fleuve et des omnibus se dirigeant vers Angers.

M. L..., ancien notaire, âgé de quarante-neuf ans, d'un tempérament nervoso-sanguin, d'une haute stature et d'une vigoureuse constitution, entre à l'asile le 16 janvier 1856, pour y être traité d'une affection cérébrale qui paraît reconnaître pour cause des excès de toute sorte, mais particulièrement vénériens.

Bien que les renseignements qui nous ont été fournis au moment de l'admission n'aient pas fait mention d'épilepsie, les intermissions signalées dans les manifestations du délire, de même que le degré d'exaltation et de fureur qui accompagnait ce même délire, et auquel succédaient un état de prostration morale extrême et une irritabilité toute spéciale du caractère, ne nous laissèrent aucun doute sur la nature primitivement épileptique de l'affection.

A des intervalles qui varient entre un et trois mois, et dont le

terme moyen paraît être de six semaines, M. L... éprouve les accidents ci-après, dont l'évolution depuis cinq ans nous a paru à peu près invariable.

Le premier phénomène est une coloration vive et comme érythémateuse de la face; les yeux sont injectés, et le malade accuse une certaine pesanteur de tête, ordinairement sans céphalalgie.

Au bout de huit ou dix heures éclate un accès d'épilepsie avec perte complète de connaissance, convulsions cloniques, écume à la bouche, à la suite duquel le malade revient assez complètement à lui, en conservant toutefois pendant quelques heures un certain degré d'hébétéude bientôt suivi d'un état d'excitation progressive, qui ne tarde pas à dégénérer en un accès de manie, remarquable par le degré d'exaltation et de fureur et par la multiplicité des hallucinations et illusions de l'ouïe, de la vue et de la sensibilité qui l'accompagnent.

Le délire est général; mais en prêtant l'oreille aux divagations du malade, on ne tarde pas à reconnaître une prédominance d'idées de persécution.

M. L... parle le plus souvent de gens qui le poursuivent de leur inimitié, en veulent à ses jours ou exercent sur lui des mutilations de toutes sortes.

Je l'ai entendu une fois se plaindre d'avoir les parties coupées, et une fois prétendre qu'on y avait introduit du fil de fer. Le délire s'alimente d'ailleurs de tous les souvenirs de la vie passée; mais la confusion qui règne dans son esprit est telle, qu'il fait souvent intervenir dans des événements antérieurs à sa séquestration des personnes qu'il n'a connues que depuis, et qu'il soutient obstinément reconnaître.

Le malade croit voir dans de simples accidents de la nature, sur les murs de sa cellule, des caricatures politiques, dont il m'a présenté plusieurs fois l'explication dans de courts moments de rémission.

La durée de cet accès de délire varie entre huit et douze jours.

Lorsqu'il cesse, L... redemande sa pipe, sollicite son retour au quartier des pensionnaires paisibles, et s'y montre dans un état de lucidité à peu près complète, jusqu'à l'accès suivant. Je dis à peu près complète, car il m'est démontré que M. L... n'a conservé ordinairement de ce qu'il a éprouvé qu'un souvenir confus.

Le caractère de M. L... est ordinairement bienveillant et susceptible de traits d'une véritable délicatesse, mais extrêmement sensible et irritable; les facultés intellectuelles n'ont encore subi aucun affaiblissement.

« *Confidences d'un malade à son médecin, des impressions par lui éprouvées pendant une crise de sa maladie.*

» Le titre que je donne à cette note suffira pour faire comprendre à M. le directeur que ce n'est pas l'homme en bonne santé qui lui fait part de ses idées, mais seulement le malade qui lui communique les impressions par lui ressenties pendant sa maladie. Je le prie donc de les lire comme médecin, et de m'accorder, à ce titre, toute l'indulgence qu'il me doit, à moi, son malade.

» Depuis longtemps déjà, quand je suis malade, une voix intérieure s'empare de moi et fait conversation avec ma voix naturelle ; je suis forcé de le reconnaître et d'en convenir, parce qu'elle est souvent plus forte ou plus faible que la mienne, et presque toujours il me semble que c'est la voix de Dieu. L'avant-dernière fois que j'ai été malade, je me rappelle l'avoir ressentie, mais la dernière, je l'ai éprouvée avec beaucoup plus de développement, pendant plus longtemps et une ténacité telle, que ce n'est qu'avec difficulté que j'ai pu m'en défaire ; il me semblait que tous ceux qui m'entouraient le savaient, mais qu'il ne dépendait pas d'eux de me l'ôter ou de me la laisser.

» Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, la dernière crise de ma maladie n'a pas eu les mêmes effets que d'habitude, *le sang ne s'est pas porté à la tête*, c'est à la vue de mon urine, qui était épaisse et presque rouge, que j'ai craint que je pourrais être bientôt malade ; je ne souffrais ni de la tête ni des articulations, cependant peu de temps après je ne pouvais plus maîtriser la voix intérieure qui me dominait. J'ai été obligé de lui laisser liberté entière, et elle m'a fait causer, chanter, etc., etc. ; pendant la nuit, j'ai rendu par la bouche et par les narines quelque peu de vapeur rougeâtre, et c'est tout ce qui a pu me faire croire qu'il était possible que j'avais été malade, ordinairement j'ai la langue tout abîmée, coupée par mes dents ; elle est toute grosse, enflée pendant une quinzaine de jours, mais cette fois je n'ai rien éprouvé de tout cela, et s'il était possible d'être heureux quand on est malade, je pourrais assurer l'avoir été, et il me serait presque agréable de l'être toujours, si ma maladie se comportait avec autant de politesse, de bonté et de délicatesse qu'elle vient de le faire : vous allez en juger vous-même par la lecture des impressions qu'elle m'a fait éprouver.

» La première nuit, je me suis réveillé plusieurs fois, et tout en conversant avec la voix intérieure dont je vous parlais tout à l'heure, force m'a été de danser dans ma chambre, et cela sans dés-

ordre, sans faire trop de bruit, mais bien au contraire avec toute la décence que l'on ne manquerait pas de garder dans un salon de bonne compagnie ; il me semblait que la voix qui me parlait était celle de Dieu, la sainte Vierge s'en mêlait aussi ; tous les deux me disaient que j'étais le meilleur de tous leurs enfants, que j'avais damé le pion à toute la société ; qu'à moi tout seul, je valais mieux que tous les autres : créateur et créatures, parce que je les avais surpris tous en défaut ; les créatures à cause de leurs méfaits ou de leurs méchancetés de toute espèce, et le créateur à cause de sa trop grande bonté. Voici l'explication qu'ils me donnaient : Dieu voulait bien, lui, être véritablement juste ; il voulait se maintenir dans ce principe et obliger ses enfants à l'agrée, à chacun selon ses œuvres, à chacun selon ses actions et surtout à chacun selon ses intentions. La sainte Vierge voulait au contraire toujours pardonner même aux coupables, quand elle n'allait pas jusqu'à leur faire du bien comme aux bons ; elle disait : « Ce sont mes enfants. » Et puis elle employait un moyen tout-puissant pour elle vis-à-vis de Dieu ; elle versait des larmes, et Dieu accordait tout ce qu'elle désirait. Mais enfin il finit par se fatiguer de rendre sa justice de cette manière à ses enfants, justice qui ne lui paraissait pas juste, parce que s'il y avait quelques bons parmi ses enfants, il y avait aussi beaucoup de méchants ; qu'il ne devait pas toujours pardonner, puisqu'il y avait souvent des coupables. Les choses en étaient arrivées au point que la sainte Vierge, pour éviter à ses enfants coupables d'être punis, niait ou ne voulait plus reconnaître leur culpabilité. Enfin Dieu et la sainte Vierge avaient fini par se brouiller ; mais comme il leur fallait absolument rendre justice à leurs enfants au fur et à mesure de leur sortie de ce monde d'ici-bas, ils établirent la machine du Pont-de-Cé qui leur servait d'intermédiaire et qui leur était de la plus grande utilité par la capacité qu'ils lui avaient accordée.

» Le monde d'ici-bas n'était qu'un monde d'épreuve. Jusqu'au moment que nous appelons la mort, il n'y avait pas de mort réelle, mais ce moment arrivé, au lieu d'être mis en terre, on était enlevé et transporté d'une manière ou d'une autre au Pont-de-Cé ; là on faisait passer devant la machine à vapeur, et il suffisait de passer devant elle pour qu'elle pût faire l'examen et le nettoyage de la conscience de chacun de nous, et juger de la place que nous devions occuper dans l'autre monde. La sainte Vierge avait toujours les yeux sur nous : c'est elle qui présidait à l'examen et au nettoyage de nos consciences, par l'entremise des lessiveuses que j'avais vues travailler à la chute d'eau, et surtout par l'entremise de la machine,



que l'on appelait la machine de la vérité et de la justice. Mais le bon Dieu ne voulait plus s'occuper de nous, dégoûté qu'il était de trouver tant de coupables parmi ses créatures; enfin, une fois passés devant la machine, les omnibus nous transportaient dans les pays et aux endroits que nous devions occuper, suivant que la machine l'avait décidé, et les hommes jugés par la machine n'étaient plus visibles à ceux qui restaient à juger par elle.

» Mon voyage au Pont-de-Cé, d'après ce que me disait la voix intérieure qui m'occupait, avait eu pour but l'examen et le nettoyage de ma conscience, tout le monde le savait, surtout M. Ch... et son fils. C'est pourquoi ils étaient si chagrins quand ils m'ont quitté, croyant qu'ils ne me reverraient plus et que les omnibus allaient m'enlever comme les autres justiciables de la machine, mais à ma vue, à ma présence devant elle, celle-ci était restée dans l'étonnement le plus complet, puis après quelque examen de ma conscience, elle proclama que j'étais l'homme le plus juste, le mieux méritant de tous ceux qu'elle avait examinés, et elle décida qu'à partir de ce moment elle ne s'occuperait plus que de proclamer et publier mes pensées parmi les enfants de Dieu et de la sainte Vierge, desquels elles feraient le bonheur à cause de leur justesse et de leurs bonnes vues. La sainte Vierge s'empara tout de suite de cette sentence de la machine, et elle alla toute joyeuse la porter à Dieu, qui était sur le pont à côté de là et qui était l'homme que j'y avais vu pêcher à la ligne; la sainte Vierge ne m'avait pas été visible, mais j'avais vu l'homme ou plutôt Dieu. Elle lui avait dit: « Vous ne me croyez pas capable de vous donner pour fils un parfait honnête homme; lisez cette sentence de la machine, et examinez vous-même celui qu'elle concerne. » Dieu avait éprouvé le même étonnement que la machine; il ne pouvait en croire ses yeux, son propre examen, et c'est à la suite de cela qu'il me proclama le numéro premier de toute sa société ou mieux de la famille, créateur et créatures; à moi tout seul, je valais mieux que tous les autres ensemble. Grâce à moi, le bon Dieu et la sainte Vierge étaient réunis et parfaitement d'accord; ils m'avaient proclamé le roi de leur famille, le second père de leurs enfants; je le serais de droit et ma volonté devait faire loi pour tous. Néanmoins, ils devaient continuer d'exercer de fait droit de paternité et de souveraineté sur leurs enfants, mais avec plus de fermeté qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors, parce qu'ils tiendraient autant à voir briller le pouvoir sur ma tête, que je tenais à le voir briller moi-même sur les leurs. Ma résidence serait à Saumur, parce que j'aimais bien cette ville; tous les Saumurois devaient venir me chercher à Sainte-Gemmes

aussitôt que mon palais serait construit et que ma couronne serait faite, couronne qui devait réunir celles de Dieu et de la sainte Vierge ; enfin, je resterais garçon, parce qu'il n'y avait pas de femme digne de moi ; j'aurais pourtant le droit de me faire servir par elles, et elles me devraient obéissance comme à leur maître absolu. Dieu seul et la sainte Vierge restaient chargés de la création de la nature, les hommes et les femmes étaient chargés d'élever les enfants : c'est une confiance qui leur était faite au moment des mariages ; il ne devait plus être question de prêtres, parce qu'ils enseignaient aux autres ce qu'ils ne croyaient pas eux-mêmes et qu'ils promettaient ce qu'ils savaient ne pouvoir tenir. La voix poussa même la précaution, pour me persuader davantage, jusqu'à me faire remarquer sur le mur des loges, en face la tour, deux traits, et elle m'expliquait que, jusqu'alors, il n'y avait eu qu'un numéro premier parfaitement blanc, c'est-à-dire tout à fait propre, et qu'il appartenait à Dieu ; mais que, depuis l'examen de ma conscience par la machine, j'avais damé le pion à tous, même à Dieu, et que ce numéro se trouvait doublé et protégé par le mien, de telle sorte que les deux n'en formaient réellement qu'un, à cause de ma grande vénération et de mon respect pour Dieu, que j'avais pourtant surpris en négligence de ses devoirs à l'égard de ses enfants.

» Toutes ces impressions, pendant les quelques jours de ma maladie, ont été d'une force telle que, quoique levé et debout, causant avec tous ceux que je voyais, j'étais persuadé de leur réalité ; cette persuasion me poussa même jusqu'à reprocher à M. le surveillant, aux gardiens et aux autres d'avoir voulu se moquer de moi, mais que la machine de la vérité et de la justice m'avait donné gain de cause contre tous, créateur et créatures. »

A part l'intérêt de ce récit, trois faits importants me semblent en ressortir.

Le premier, c'est que le délire qui, dans les crises précédentes, était principalement caractérisé par des idées de persécution, s'est empreint dans cette dernière d'un caractère mystique et religieux en opposition avec les tendances naturelles du malade, lesquelles ne sont rien moins que religieuses.

Le deuxième, c'est que l'accès convulsif qui précède l'accès de délire maniaque a manqué cette fois, ce qui vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise, il y a onze ans, dans un mémoire sur la paralysie générale, à savoir que les accès convulsifs et les accès de délire chez les épileptiques constituent deux formes d'accès du même mal, deux effets différents de la même cause ; il confirme

également les idées de M. Morel, sur la forme d'épilepsie qu'il a décrite sous le nom d'épilepsie larvée, laquelle n'est autre qu'une épilepsie qui ne se montre que sous une forme intellectuelle.

Le troisième fait est l'analogie qui existe entre les caractères du délire éprouvé par le malade et ceux du rêve ou de la rêverie; il me semblait, à moi, lorsque j'ai lu pour la première fois ce singulier document, que le Dante pour la description de son enfer avait dû éprouver quelque chose d'analogue à ce qui est décrit.

#### *Discussion sur l'animisme et le vitalisme.*

M. Peisse regrette d'avoir demandé la parole sur un sujet si difficile, et d'avoir surtout à la prendre dans un moment où une indisposition très pénible ne lui permet pas d'espérer pouvoir exposer ses idées avec l'ordre et la clarté convenables, il l'essayera cependant pour obéir à la bienveillante insistance de la Société.

La question (pour la formuler d'un seul mot) est celle de l'*animisme*: elle s'est produite à l'occasion de l'excellent rapport de M. Janet, sur un livre de M. Bouiller.

La discussion soutenue dans les dernières séances, par M. Garnier, M. Janet, M. Ott d'une part, et de l'autre par M. Dally, a déjà mis en présence tous les arguments offensifs et défensifs, vingt fois séculaires, à l'aide desquels les divers systèmes se combattent, sans parvenir à se vaincre ou à se concilier; et il n'y a pas d'apparence qu'il s'en produise de nouveaux.

C'est assez dire qu'il n'a pas l'intention d'apporter une voix de plus en faveur de telle ou telle des doctrines en conflit. Il croit donc qu'il n'y a d'issue possible dans le débat que par la révision critique de l'hypothèse ontologique, fondamentale, commune à tous les systèmes, à savoir: l'admission (sous le nom de *substances*, *causes substantielles*, *principes*, *forces*, etc.) de certaines *entités*, considérées comme des *choses en soi*, existant en dehors, au delà, au-dessus ou au-dessous des phénomènes dont elles seraient à la fois, selon le point de vue, le *substratum*, le *sujet*, l'*étouffe*, la *cause*, et à ces divers titres, destinées à les expliquer. Si, en effet, on trouvait que ces notions sont des suppositions gratuites, indémonstrables, logiquement et tout à fait inutiles à la constitution de la science, le combat cesserait immédiatement par la disposition de l'objet ou des objets en litige.

Or, c'est là, dit M. Peisse, la solution qu'il cherchera à faire prévaloir; mais avant d'aborder ce point décisif de la question, il croit utile de rappeler brièvement les principales hypothèses ontologi-

ques imaginées en explication des phénomènes si variés dont se compose le grand phénomène de la vie, tel qu'il se manifeste dans le règne végétal et animal, et en particulier dans l'homme.

Ces systèmes peuvent être rangés sous trois chefs :

1° Le *dualisme*. C'est un des plus anciens, il a été formulé dans toute sa rigueur par Descartes, il compose l'homme de deux substances, le corps et l'âme (l'esprit et la matière, l'étendue et la pensée), ces deux substances sont posées et conçues comme absolument différentes, hétérogènes, opposées, et n'ayant rien de commun. C'est à ce dualisme que se rattache le *spiritualisme* moderne de l'école, en tant qu'opposé au *matérialisme*, qui n'admet qu'une substance, la corporelle.

2° L'*unitarisme*. Ce système se produit sous trois formes : la *matérialiste* pure, qui n'admet d'autre existence réelle et substantielle que la matière ou les corps ; et l'*idéaliste* qui n'admet que l'esprit ; et enfin en une troisième résultant de la suppression des deux autres, c'est-à-dire qui nie la réalité substantielle, tant du corps que de l'esprit, et rattache toutes les manifestations phénoménales du monde à une substance transcendante qui n'a pas de nom particulier, à moins qu'on ne l'appelle Dieu. C'est le *panthéisme spinozistique*.

3° L'hypothèse *trinitaire*. Celle-ci exigerait un peu plus d'explication, car elle est principalement en cause dans le livre de M. Bouillier et dans le rapport de M. Janet. Il suffira cependant de dire qu'elle est une sorte de compromis entre les deux facteurs du dualisme cartésien et du spiritualisme ordinaire. Dans ce dualisme les facteurs, esprits et corps, étendue et pensée, règnent exclusivement dans deux domaines radicalement distincts et séparés : à l'âme ou esprit appartenait tout ce qu'on appelle le *moral*, au corps, à la matière, ce qu'on appelle le *physique*, mais les faits ne semblent pas s'accorder avec cette dichotomie. Les phénomènes vitaux proprement dits, ou organiques, offrent une physionomie spéciale embarrassante. D'une part, en effet, par le *consensus*, la finalité, la spontanéité, l'ordre, la proportion, qu'on y découvre, ils affectent les allures de la vie intellectuelle et morale ; d'autre part, ils paraissent tellement liés pour leur manifestation au mécanisme organique qu'ils paraissent en dépendre, et n'en être qu'une forme particulière. C'est sur la considération exclusive de l'un ou de l'autre de ces aspects que sont fondées l'hypothèse *animiste* qui attribue à l'âme la direction de toutes les fonctions organico-vitales, et la construction même de l'organisme ; et les hypothèses (toutes matérialistes) de l'organicisme, chimisme, mécanicisme, etc., qui soumettent tous les

actes vitaux aux lois, aux forces, aux propriétés de la matière. Mais comme cette double solution, en sens opposé, ne peut se faire que par une sorte de violence contre laquelle proteste toujours l'observation, on en imagina une troisième qui admet entre les phénomènes spirituels, proprement dits, ou de l'âme, et les phénomènes dits du corps *stricto sensu*, c'est-à-dire réductibles à la catégorie de figure, d'étendue et de mouvement ; une troisième classe distincte de l'une et de l'autre, celle des phénomènes vitaux et partant, une cause, un agent, un principe spécial, le *principe vital*.

C'est à l'école de Montpellier, que ce système (qui date de loin, comme tous les autres) a trouvé les partisans les plus convaincus et les plus habiles, il s'appelle le duo-dynamisme ; mais il est trinitaire en définitive, puisqu'à côté des deux principes vital et spirituel, il admet aussi un principe matériel.

Mais ne voulant discuter en particulier aucune de ces hypothèses, il serait superflu de les exposer plus longuement. M. Janet a d'ailleurs dans son rapport exposé ces théories avec une lucidité parfaite.

Toutes les hypothèses, continue M. Peisse, s'accordent à admettre ainsi qu'on l'a vu, certaines *entités* dynamico-substantielles chargées d'accomplir les fonctions multiples du monde organique, et pour la détermination de l'espèce et du nombre de ces entités, elles prennent pour base la détermination préalable de l'espèce; et du nombre des phénomènes, de la diversité spécifique ou générique des phénomènes, on conclut à la diversité essentielle de leur cause ou du substratum. Cette marche est tout à fait naturelle et impérieusement prescrite par la logique, et il y a lieu d'être surpris que M. Janet ait, dans l'intérêt de l'animisme, félicité M. Bouillier d'avoir rejeté l'axiome que « la diversité des effets implique la diversité des causes ». Renverser cet axiome c'est tout renverser et éteindre toute lumière. Les causes (on entend les causes substantielles) étant inaccessibles, incontestables en elles-mêmes (comme on en convient), comment les poser et les distinguer autrement que par les phénomènes qui sont seuls connus et connaissables ? S'il en était autrement, une cause unique pourrait produire toutes choses, et dès lors les hypothèses *unitaires* ont toutes et chacune un droit égal à l'empire.

L'âme de l'animiste modéré qui n'a jusqu'ici que le domaine de la vie animale, peut étendre, sans obstacle, sa juridiction sur la vie de la plante, sur la formation du cristal, sur les combinaisons et métamorphoses chimiques, et réciproquement, l'affinité moléculaire peut, du laboratoire du chimiste, à l'aide des *raffinements* dont

parlait M. Dally, aller former la pensée dans le cerveau de l'homme.

Il faut donc reconnaître que la distinction ou l'identification des causes n'est et ne peut être établie que par la distinction ou l'identification préalable des phénomènes, et c'est là, en fait, ce qu'ont fait toujours les systèmes. Lorsque Broussais a voulu ruiner le spiritualisme des psychologues, il a soutenu que tout ce qui s'appelle *idée*, *pensée*, phénomène *intellectuel*, n'est autre chose qu'un certain état ou mouvement de la matière cérébrale, et que dès lors le *spirituel* n'existant pas, il ne pouvait pas y avoir d'*esprit*. M. Dally, pour la même thèse, cherche à assimiler l'*intelligence* au *sensible*, et le *sensible* au matériel. L'*iatro-chimisme*, dans sa campagne récente à l'Académie de médecine, n'a pas eu d'autre moyen non plus de se débarrasser des forces vitales, du principe vital, que de poser en fait, qu'il n'y a pas un acte, un phénomène, dans les corps organisés, qui ne soit le produit et l'expression d'une combinaison chimique.

C'est donc, encore une fois, uniquement de la nature des phénomènes qu'on peut induire celle de leurs causes ou principes.

Mais s'il est évident que la connaissance des phénomènes, leur spécification directe telle qu'elle est expérimentalement donnée, est l'unique base des conclusions ontologiques des diverses hypothèses, pourquoi ne pas se borner, dans l'édification de la science, à la constatation pure et simple de ces phénomènes, à leur classification suivant leurs diversités ou ressemblances spécifiques, et à la détermination des lois de coordination, de subordination, qui les régissent ? Pourquoi s'obstiner à supposer en dehors, au-dessous, au delà, derrière ces phénomènes (seuls objets de la connaissance, seuls objets de la perception externe et de l'intuition interne), des entités substantielles, dynamiques, métaphysiques, déclarées d'ailleurs complètement inconnues et inconnaissables en elles-mêmes, et dont on l'avoue, on ne peut rien savoir que les phénomènes mêmes qu'elles sont censées produire et expliquer ?

A cela on répond, avec M. Janet et toute la métaphysique, que c'est une loi de la pensée et de la connaissance. C'est en vertu de l'axiome : pas de qualité sans sujet, pas d'effet sans cause, pas de mode ou de manière d'être sans êtres, de phénomènes sans phénomènes, etc.

Cet axiome est vrai, mais dans quel sens ? Toute connaissance est *relative*, c'est-à-dire affirme ou nie une relation. Elle se réduit à l'affirmation qu'une chose est ou n'est pas, est ou n'est pas de telle ou telle manière. Elle consiste dans une synthèse de deux termes dont chacun n'existe qu'en vue de l'autre, par et dans l'autre. C'est par

là qu'un objet quelconque de la pensée est *déterminé*. Et cet objet ainsi déterminé est un composé, un *tout*. Mais ce composé est, en tant que composé, toujours décomposable dans ses éléments constituants, dont chacun considéré à part de la relation précédemment établie, est encore un composé, un groupe de phénomènes, et constitue un objet autre que le premier, ce second objet se décompose encore ; et chacun de ses éléments, pris à part, constitue une nouvelle *synthèse*, et ainsi de suite. Mais dans ces analyses successives, on n'arrive jamais à ce sujet simple, absolu, intermédiaire, à cette chose *en soi*, que la spéculation tente et croit, illusoirement, saisir, sous les phénomènes, et quand elle croit l'avoir saisi et qu'elle y met même un nom, il se trouve, en y regardant de près, que cet objet n'est (en tant que positivement pensé) qu'un groupement de phénomènes, et son nom qu'un nom de classe, et que la prétendue unité substantielle qu'il désigne n'est qu'une unité logique.

Ces *entités* se déroband sans cesse à la prise de la pensée devaient, ce semble, être définitivement considérées comme non avenues dans la science ; mais si leur admission n'est pas légitimée à priori, reste à voir de quelle valeur elles peuvent être à titre de simples hypothèses dans la constitution de la connaissance scientifique.

Or, à ce point de vue même de simple méthode, elles sont sujettes à des difficultés insurmontables, et apportent bien plus d'embarras que d'avantages.

Un de ces embarras est d'abord leur multiplicité. La diversité des phénomènes l'exige. Soit, mais alors pourquoi deux seulement, comme dans l'animisme, représentées par l'âme, principe à la fois intellectuel et vital, et par le corps chargé *in globo* de tous les phénomènes chimiques, physiques, mécaniques ? Si trois, comme dans le duo-dynamisme de Montpellier, à savoir la matière, l'âme, le principe vital, pourquoi pas une quatrième, une cinquième, etc., etc. ? Chacun de ces principes peut, en effet, sans trop d'in vraisemblance, être dédoublé, par une analyse des phénomènes mis à sa charge. Est-ce que l'absorption, les sécrétions, la nutrition, les fonctions dites végétatives en général, sont donc rigoureusement assimilables en espèce à l'irritabilité musculaire, à la sensibilité dite physique, à l'innervation, etc. ? Et l'âme peut-elle suffire elle-même, dans sa simplicité et indivisibilité supposées par l'hypothèse spiritualiste, suffire à toutes les fonctions dont on la charge ? N'y a-t-il pas de différences profondes, par exemple, entre la pensée logique pure, et le désir, la volonté ? Et Platon n'était-il pas fondé à parler d'une âme *rationnelle* et d'une âme *irascible* ?

Conduit ainsi à la multiplication indéfinie des substances et des

principes, par les diversités spécifiques des phénomènes, on se noie dans un dédale d'éléments contraires au milieu desquels il est impossible de se reconnaître.

Une autre difficulté non moins sérieuse de la multiplicité de ces causes est de les accorder, en n'en supposant même que deux, on est déjà dans un embarras inextricable. On sait à quelles extrémités de logique, à quels tours d'adresse, a donné lieu le dualisme cartésien. Mais qui, aujourd'hui, peut se dire satisfait des solutions de Descartes, de Leibnitz, de Spinoza ? Et si ces grands esprits y ont échoué, qui se flattera d'y mieux réussir ?

Mais supposons qu'on parvienne à faire subsister et fonctionner intelligiblement côte à côte ces diverses puissances, que de questions encore, non moins ardues, et ajoutons non moins vaines ? A l'âme il faudra à tout prix, chercher un siège, ou même un organe, ou même des organes. Que d'hypothèses écroulées les unes sur les autres pour résoudre ce chimérique problème ?

On voudra aussi chercher le siège, l'organe du principe vital. Oui, on l'a fait, on nous a démontré expérimentalement que la vie, la force vitale était logée dans un espace de 1 à 2 millimètres de largeur dans la moelle allongée, car en divisant ce point précis, la vie cesse instantanément. Il est vrai qu'on la voit cesser non moins rapidement par un choc violent sur l'épigastre, ou par une goutte d'acide cyanhydrique instillé dans l'œil. Mais n'importe.

Si de guerre lasse, et dans l'impossibilité d'accorder toutes ces entités à noms multiples et diverses d'essence, on prend, comme Spinoza, le parti de les supprimer toutes, et de les remplacer par un substratum idéal des attributs les plus divers, cause substantielle des effets les plus opposés, la supposition d'une force ou substance unique équivant pour la pensée et surtout pour la science, à la suppression de toute ontologie quelconque, et l'on se trouve ramené à la considération pure et simple des phénomènes, à leur classification, à leur spécification, et à la constatation de leur ordre de succession et de coordination et des rapports qu'ils soutiennent entre eux.

Telle est aussi la conclusion, dit en finissant M. Peisse, que j'adopterais de préférence pour mon compte, et je partage donc sur ce point l'opinion de M. Dally, et de l'école qui s'appelle elle-même positiviste à laquelle il appartient. Je lui reprocherai seulement de manquer un peu de conséquence ; car il paraît avoir pour la substance *matière* la même superstition qu'il impute aux animistes et spiritualistes, à l'endroit de la substance esprit.

En n'admettant donc que les phénomènes et leurs lois, on reste dans le clair milieu de la connaissance possible et de la science, et



l'on se délivre de toutes les difficultés gratuites que la chimère des principes substantiels, des essences séparées, introduit dans la contemplation scientifique de la nature humaine. On n'a pas notamment l'embarras de les mettre d'accord, car des phénomènes, comme tels, ne peuvent jamais se contredire ni se combattre, ni être opposés ; ils ne sont que différents et peuvent très bien subsister ensemble sans contradiction ; ce qui n'est pas le cas pour des entités individuelles et à peu près personnelles des systèmes ontologiques.

Reste une objection grave en apparence, qu'on pourrait faire à cette suppression des essences substantielles, dont font partie les âmes, et en particulier l'âme humaine.

Mais on peut répondre que cette suppression laisse intact le fait de l'existence dans le monde d'individualités, de personnalités, de consciences ; elle laisse intact le fait de la liberté morale et toutes ses conséquences. L'existence de toutes ces choses est parfaitement indépendante de toute spéculation sur la nature et l'essence de l'âme, et les prétendues démonstrations ontologiques sur cette nature et cette essence (telles que l'individualité, l'unité, la simplicité) seraient, comme on sait, de bien fragiles garanties, si les croyances et espérances religieuses n'avaient pas d'autre support.

La séance est levée à six heures.

*Le secrétaire particulier,*

**CH. LOISEAU.**

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Traité pratique des maladies mentales*, par M. le docteur  
L. V. MARCÉ, professeur agrégé de la Faculté de médecine  
de Paris, médecin des aliénés de Bicêtre.

Une lacune existait dans l'étude de l'aliénation mentale ; il manquait aux étudiants et même aux jeunes médecins aliénistes un livre élémentaire où il fût possible de puiser les indications nécessaires pour se guider dans les questions si dignes d'intérêt de la pathologie mentale. M. le docteur Marcé, à qui nous devons déjà un *Traité de la folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices*, vient de combler cette lacune en publiant, chez M. J.-B. Baillière, un livre dont nous allons tâcher de donner un aperçu :

Le *Traité pratique des maladies mentales* se compose de cinq portions distinctes :

L'introduction, dont nous donnerons l'analyse aussi complète que possible, et qui contient : 1° une partie historique ; 2° l'exposition des principes et de la méthode à suivre dans l'étude des maladies mentales ; 3° l'étude de la place que l'on doit assigner à la folie dans le cadre nosologique et l'énumération des caractères généraux des névroses.

Les trois parties qui suivent et qui forment le corps de l'ouvrage sont consacrées : la première, à la pathologie générale ; la deuxième, à la pathologie spéciale, et la troisième, aux états morbides qui se rattachent directement à l'aliénation mentale.

Enfin ces trois parties sont suivies d'un appendice consacré à l'étude des applications médico-légales, et qui se termine par le texte de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

Il était impossible d'analyser un livre de 700 pages, où l'auteur a réussi à faire entrer autant de considérations et autant de faits importants, sans citer l'ouvrage presque en entier. La lecture seule peut donner une idée de sa valeur, et l'énumération des divers sujets qu'il contient formerait à elle seule une liste déjà très considérable. Le cadre nécessairement restreint, dans lequel nous devons nous renfermer pour un simple exposé destiné à donner une idée sommaire de l'ouvrage de M. le docteur Marcé, aux lecteurs des *Annales*, nous impose l'obligation d'être bref ; en cherchant donc à

analyser l'ouvrage entier c'était nous exposer à manquer notre but, et nous avons préféré nous borner à examiner certaines parties choisies entre toutes, plutôt que de donner une idée nécessairement incomplète de l'œuvre totale.

Nous avons déjà fait allusion à l'introduction, c'est par elle que nous commencerons notre examen ; au point de vue historique et philosophique, elle nous a paru avoir la plus grande importance. Elle indique la méthode suivie par l'auteur dans tout le cours de l'ouvrage dont elle est comme la substance.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, elle se divise en trois chapitres. Dans le premier qui occupe une trentaine de pages, l'auteur a trouvé moyen d'exposer les événements historiques qui se rattachent aux maladies nerveuses, et de faire suivre au lecteur le mouvement scientifique qui s'est effectué depuis l'époque hippocratique jusqu'à nos jours. Dans ce rapide mais fidèle examen se trouvent cités, d'après l'ordre chronologique, les noms et les opinions, sinon de tous les médecins et philosophes qui ont étudié les questions d'aliénation mentale, au moins les noms et les opinions de tous ceux d'entre eux qui ont joui d'une certaine autorité et qui ont représenté les idées les plus saillantes de leur époque sur ce sujet, soit dans l'ordre purement médical, soit dans l'ordre philosophique, soit enfin dans l'ordre judiciaire.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur démontre que le seul moyen d'arriver à un résultat vraiment utile est d'envisager la folie comme une maladie et d'appliquer à son étude les méthodes purement médicales. « Si les éléments symptomatiques, dit-il, sont moins matériels, une idée fautive est cependant aussi facile à constater que la fièvre et le météorisme, et l'esprit s'habitue bien vite à ce genre d'observations. » L'observation, voilà, selon lui, la source de toute vérité. Souvenons-nous que c'était aussi l'opinion d'Esquirol.

Le troisième chapitre est consacré à la question du classement de la folie. L'auteur déclare que l'aliénation mentale appartient d'un côté aux maladies nerveuses qui reconnaissent pour point de départ un changement matériel dans la structure de l'encéphale et de ses dépendances ; et d'un autre côté, à celles qui ne s'accompagnent d'aucune lésion organique appréciable, et que, depuis Cullen, on désigne sous le nom de *névroses*. La folie appartient donc à ces deux classes : à la première, par la paralysie générale à cause de ses lésions anatomiques particulières ; à la seconde, par toutes les autres formes de maladies mentales sans cause organique connue, et qui peuvent se réunir sous le nom de *folie simple* (Parchappe).

Puis, après avoir critiqué la classification des espèces qui consti-

tuent le groupe des névroses, il passe en revue les différents traits qui les rapprochent de la folie simple et de la folie paralytique ; à savoir, l'absence de fièvre, la mobilité des symptômes, la périodicité, l'intégrité presque complète des fonctions de la vie animale, l'hérédité et l'état nerveux (Sandras) ou névropathie protéiforme (Cerise).

Enfin, après avoir fait remarquer qu'à part certains faits exceptionnels où une névrose se présente dans un état de simplicité parfaite, il est bien rare qu'une des fonctions nerveuses soit lésée d'une manière tout à fait isolée sans que les autres ne subissent en même temps des atteintes plus ou moins profondes ; il émet cette opinion, qu'il existe dans un grand nombre de névroses, au moins comme phénomène accessoire, une modification pathologique de l'état intellectuel, et il termine en démontrant que la plupart des maladies de l'homme développent chez lui des dispositions intellectuelles et affectives anormales, comme on peut le reconnaître dans la chlorose, la phthisie pulmonaire et l'hypertrophie du cœur.

Si nous passons maintenant à la première partie du *Traité pratique des maladies mentales*, nous trouverons qu'elle se compose de huit chapitres entièrement consacrés à la pathologie générale et comprenant les questions suivantes :

1° Définition, éléments symptomatiques, classification et étude des transformations de la folie ; 2° début et symptomatologie ; 3° marche et crises de la folie ; 4° causes ; 5° pronostic, mortalité ; anatomie pathologique et diagnostic ; 6° traitement ; 7° asiles et colonies ; 8° hallucinations et illusions.

M. Marcé a adopté la définition d'Esquirol ; pour lui, la folie est une affection cérébrale, ordinairement chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté ; seulement, pour compléter cette définition, il croit devoir ajouter que dans cette affection le malade n'a pas conscience de son état, qu'il méconnaît son délire, ou que, s'il ne le méconnaît pas, sa volonté est impuissante à le maîtriser. Sauf quelques légères modifications, M. Marcé adopte, pour le classement des éléments pathologiques de l'ordre intellectuel qui constituent la folie, la division de M. Baillarger, et il la présente ainsi qu'il suit : lésions intellectuelles primitives ; lésions intellectuelles consécutives ; lésion intellectuelle terminale.

Il divise ensuite les primitives en partielles et générales ; les consécutives en lésions de l'attention et lésions de la volonté ; enfin, il n'admet qu'une seule lésion intellectuelle terminale ; la démence.

Après avoir examiné les classifications proposées par Esquirol,

Heinroth et Morel, M. Marcé adopte une classification empruntée presque entièrement aux idées de Ferrus et de nos savants maîtres MM. Parchappe et Baillarger. Les principales divisions de cette classification sont les vésanies pures, les vésanies associées entre elles, les vésanies associées à des lésions du mouvement et les états congénitaux.

Contrairement à l'opinion qui a cours dans le monde, l'auteur pense que rarement la folie débute d'une manière subite, et passant à l'étude de la symptomatologie, il examine tout ce qui se rapporte : 1° aux facultés intellectuelles, aux sentiments affectifs, à la sensibilité physique ; 2° à l'appétit, à la constipation ; 3° au pouls, à la respiration, à la calorification, aux phénomènes que présente la phonation ; 4° aux fonctions génitales en général et à la menstruation en particulier ; 5° aux sécrétions, et 6° à l'état du sang.

Enfin il termine par l'étude de certains actes délirants, tels que le suicide, l'homicide, le vol et l'incendie.

Vient ensuite le chapitre III, où l'auteur étudie la marche de la folie et l'influence des crises.

Le chapitre IV est tout à fait consacré à l'étude des causes ; c'est un des plus importants de l'ouvrage : nous allons nous y arrêter un peu plus longuement.

Si les causes ne peuvent être prises pour base d'une classification naturelle, il n'en est pas moins vrai qu'il leur revient une part très importante dans l'ensemble symptomatique de la folie.

L'auteur du *Traité pratique* a divisé les causes de la folie en prédisposantes et occasionnelles ; les premières sont générales ou individuelles ; les deuxièmes sont de l'ordre moral ou de l'ordre physique. Le plus souvent ces causes s'associent entre elles, et leur réunion ne fait qu'accroître l'intensité de leur action. Parmi les causes prédisposantes générales on a noté surtout la civilisation, dit M. Marcé, et pour démontrer son influence on s'est appuyé sur le petit nombre de fous existant chez les sauvages de l'Amérique, en Egypte, en Nubie, en Abyssinie et en Chine, et l'on a mis en regard le nombre considérable d'aliénés qui se trouvent en France et en Belgique. Mais ne voit-on pas combien il est difficile d'argumenter juste en prenant pour termes de comparaison des pays, où d'un côté tout est noté avec la plus scrupuleuse exactitude, et où de l'autre tous les renseignements désirables manquent de la manière la plus absolue ? « Si la proportion des aliénés, dit M. Marcé, s'accroît à mesure qu'une nation devient plus civilisée, cela tient à ce qu'ils sont plus connus et plus secourus ; c'est là, comme le dit M. Parchappe, « un résultat, mais un résultat glorieux de la civilisation. » Pour

moi, dit-il encore, je n'hésite pas à admettre que l'augmentation du nombre des aliénés est purement artificielle, qu'elle tient surtout aux progrès réalisés par l'assistance publique, et je ne doute pas, à l'exemple de M. Parchappe, que le résultat définitif d'une amélioration considérable de l'état social ne soit en définitive une diminution dans le nombre réel des aliénés.»

Vient ensuite l'examen des idées religieuses comme cause de la folie, cause si commune en Angleterre, en raison de la multiplicité des sectes et de la liberté de controverse.

Enfin, parmi les causes générales il cite, sans leur accorder une grande importance, les événements politiques.

Les causes prédisposantes individuelles sont divisées en hérédité, âge, sexe, climat, état civil, professions et éducation.

De toutes les causes prédisposantes de la folie, l'hérédité est sans contredit la plus importante. Elle est plus grave quand elle provient à la fois du père et de la mère; si elle provient d'un seul côté, elle est plus dangereuse du côté maternel que du côté paternel. Telle était l'opinion d'Esquirol, telle est celle de M. Baillarger, basée sur des chiffres; telle aussi celle de Chomel (*Path. gén.*, p. 59).

A côté de l'hérédité proprement dite, il mentionne spécialement, comme devant en être rapprochés, les habitudes alcooliques chez les parents et les mariages consanguins.

En ce qui regarde l'âge, la folie proprement dite est rare avant la puberté, à moins de causes spéciales (épidémies); l'âge exerce aussi son influence sur la forme des maladies mentales.

Quant au sexe, l'auteur déclare qu'il est difficile d'établir dans notre pays une règle absolue relativement à son influence comme cause prédisposante.

Rien de bien certain en ce qui regarde la question du climat.

Le célibat favorise le développement de la folie.

Quant aux professions et à l'éducation, il semble aussi bien difficile à l'auteur de se prononcer; néanmoins il recommande une éducation ferme, bien dirigée et proscrit ces sortes d'éductions hâtives, précoces et prétentieuses qui usent l'intelligence et déclassent les individus en leur inspirant une ambition sans fondement solide.

M. Marcé divise les causes occasionnelles de la folie en morales et physiques; les premières, dit-il, d'après Pinel, Esquirol, Georget, Parchappe et Guislain, sont de beaucoup plus fréquentes, et plus encore chez la femme que chez l'homme.

Parmi elles il faut noter: 1° les passions et les émotions; 2° l'imitation; 3° l'emprisonnement cellulaire dont, selon l'auteur, l'influence n'est pas absolument démontrée.

Les causes occasionnelles de l'ordre physique se répartissent ainsi : 1° causes locales ; 2° causes générales ; 3° causes physiologiques ; 4° causes spécifiques.

Parmi les causes locales, les unes agissent directement sur l'encéphale, comme dans le cas de chocs sur la tête, ou bien à distance et sympathiquement, comme cela a lieu dans la folie sympathique.

Les causes générales de l'ordre physique sont : 1° l'anémie, les cachexies ; 2° les diathèses, et 3° les fièvres.

La menstruation, la grossesse, l'accouchement et la lactation sont renfermés dans le groupe des causes physiologiques.

Enfin, la division des causes spécifiques contient les intoxications.

Indiquons maintenant en passant les chapitres qui suivent : le cinquième, comprenant le pronostic, la mortalité, l'anatomie pathologique et le diagnostic ; et signalons à l'attention du lecteur tout ce qui a rapport à la question des maladies incidentes. Cette portion de l'ouvrage, bien que traité d'une manière concise, nous semble de nature à démontrer à tous qu'il ne suffit pas, pour être un aliéniste, de posséder passablement les diverses classifications des maladies mentales, et de savoir diagnostiquer une manie, une mélancolie ou une paralysie générale, ce qui, soit dit en passant, n'est point toujours facile ; mais qu'il faut aussi connaître quelque peu de pathologie générale. Que le titre de spécialiste n'effraye donc aucun de nos jeunes confrères, que chacun se console en se l'entendant appliquer, et que l'on se souvienne que ce que l'on appelle quelquefois spécialité n'est que le complément, la perfection apportée aux études générales. M. Marcé indique d'un seul mot les difficultés qu'éprouve le médecin mis en face de l'aliéné malade. « La médecine des aliénés, dit-il, offre plus d'une analogie avec la médecine des enfants, et exige les mêmes précautions. » Cela est vrai et ce n'est pas peu dire.

Pneumonie, gangrène des poumons, phthisie pulmonaire, tels sont les sujets abordés plus particulièrement par l'auteur, et recommandés à l'attention du médecin aliéniste dans la pratique des asiles.

Le sixième chapitre est consacré au traitement, le septième, aux asiles et colonies d'aliénés. Disons plutôt que tous deux sont consacrés au traitement, s'il est vrai que l'asile lui-même soit entre les mains de l'aliéniste le plus puissant des moyens, et s'il est vrai que toute la thérapeutique de la folie soit dominée par la nécessité de l'isolement et les conditions particulières de surveillance et de direction morale. L'auteur admet le traitement préventif et le traite-

ment curatif. Une bonne hygiène et une direction morale prudente, voilà pour le premier ordre. L'isolement, la direction morale, le travail, les voyages, la musique, tels sont les moyens recommandés par l'auteur parmi les agents moraux : les agents pharmaceutiques, l'alimentation, l'alimentation forcée, les moyens mécaniques répondant à certaines indications, dans les cas de suicide, d'onanisme, de paralysie des sphincters et d'agitation violente ; enfin le no-restraint, tels sont les sujets étudiés parmi les agents physiques qui peuvent servir de moyens de guérison.

Un chapitre important, le huitième, vient terminer la première partie du livre par une étude intéressante sur les hallucinations et les illusions.

Dans ce chapitre, l'auteur étudie les hallucinations en s'appuyant sur les opinions d'Esquirol, de MM. Falret, Calmeil, Baillarger, Brière de Boismont, Michéa, etc. Il s'occupe de la fréquence relative et du mode d'association des hallucinations, de la physiologie pathologique de ce phénomène et de ses rapports avec la folie : il admet des hallucinations compatibles avec l'état de raison, mais il a soin d'ajouter que la situation intellectuelle des individus qui les éprouvent est dangereuse. Après avoir étudié les hallucinations dans les différentes formes de la folie, il divise les causes de l'hallucination en causes prédisposantes et en causes occasionnelles de l'ordre moral et de l'ordre physique. Puis il passe au diagnostic et au pronostic ; il regarde ce dernier comme très grave, surtout au point de vue des actes qui peuvent résulter de l'influence exercée par les hallucinations sur les déterminations du malade : « Le suicide, l'homicide, l'incendie, les mouvements de violence instantanés font, dit-il, des hallucinés, la catégorie d'aliénés la plus dangereuse à tous égards. »

L'illusion n'est qu'une sensation transformée par la réaction d'un cerveau en délire. Les illusions se divisent : 1° en illusions naturelles ; 2° en illusions par lésion des organes des sens ; 3° en illusions intellectuelles. Elles peuvent se montrer dans tous les sens, soit séparément, soit simultanément. Enfin, on doit admettre aussi des illusions internes qui se développent à la suite de douleurs réelles siégeant dans les cavités splanchniques.

Quel sera le traitement auquel on devra recourir contre les hallucinations et les illusions ? Évidemment ces deux phénomènes, quand ils sont liés à une aliénation mentale parfaitement constatée, ne peuvent en être séparés pour le traitement, l'auteur n'a donc pas cru devoir leur donner, dans ce cas, une attention spéciale, et il n'admet le traitement particulier des hallucinations et des illusions que



lorsqu'elles se trouvent absolument dégagées de tout autre trouble intellectuel. Il signale alors comme moyens à employer, les secousses morales, et dans l'ordre physique, les émissions sanguines ou un traitement tonique suivant l'étiologie de la maladie. Enfin, d'après MM. Baillarger et Moreau, il indique l'électricité et l'administration des solanées vireuses à haute dose.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Marcé comprend six chapitres : 1° manie ; 2° mélancolie ; 3° folie à double forme ou folie circulaire ; 4° monomanie ; 5° démence ; 6° paralysie générale.

Nous n'avons point l'intention d'analyser chacune de ces parties de la pathologie spéciale des diverses formes des maladies mentales ; disons seulement que chacun de ces divers sujets a été traité avec le plus grand soin et que l'exposition en est aussi complète que nettement présentée. A propos de la manie, voici comment l'auteur résume les conseils qu'il donne en terminant son article : « Parmi » les principaux moyens que nous venons d'indiquer, aucun ne peut » être employé d'une manière exclusive. En suivant avec trop d'in- » flexibilité une ligne thérapeutique on s'expose à manquer aux » indications les plus pratiques et à laisser échapper les occasions » d'être utile.

» Au début de l'accès, il faut insister sur l'isolement et une ins- » tallation convenable sur les bains tièdes prolongés, sur les purga- » tifs. Quel que soit le degré d'excitation, il faut alimenter les ma- » lades et même leur donner une nourriture suffisamment tonique, » à moins que l'accélération du pouls, la sécheresse de la langue » ne constituent une contre-indication. C'est dans ce dernier cas que » la diète lactée est avantageusement employée. Plus tard, quand » l'agitation a perdu de son acuité, quand le délire est monotone, » uniforme, quand l'insomnie persiste, l'opium, les affusions froides, » les douches seront employés avec avantage.

» Les cautères et les révulsifs énergiques ne seront mis en usage » que lorsque la maladie tend à passer à l'état chronique et laisse » craindre l'invasion prochaine de la démence. »

Cette citation nous a paru donner une idée exacte du chapitre entier, et nous avons cru devoir céder au plaisir de laisser parler l'auteur plutôt que de l'analyser.

Vient ensuite l'étude de la mélancolie, à propos des symptômes somatiques de cette affection. M. Marcé fait remarquer qu'il peut arriver que dans certains cas on la confonde avec la paralysie générale. L'attitude, le facies, la lenteur et l'incertitude des mouvements, la résolution musculaire, l'insensibilité de la peau, l'excrétion in-

volontaire des urines et des matières fécales, quelquefois des mouvements vermiculaires de la langue, du tremblement dans le sillon naso-labial, enfin un peu d'hésitation dans la parole; tels sont les éléments de confusion signalés et que le médecin pourra rencontrer dans la mélancolie avec stupeur comme dans la paralysie générale à forme mélancolique.

L'auteur admet trois formes de mélancolie: la mélancolie sans délire, la mélancolie avec délire et la mélancolie avec stupeur.

La marche de cette affection peut être continue, rémittente ou intermittente. Elle se termine par la guérison, par l'état chronique et la démence, et par la mort. Le pronostic de la mélancolie est d'autant plus grave que la maladie est plus ancienne. En général, il est aussi favorable que celui de la manie.

Le traitement comprend deux sortes de moyens thérapeutiques:

1° Ceux qui répondent aux indications tirées du trouble de chaque fonction de l'économie;

2° Ceux qui ont pour but de combattre directement la dépression.

Le quatrième chapitre, l'un des plus importants de cette partie du livre, traite des monomanies. Elles se divisent: 1° en monomanies intellectuelles; 2° en monomanies sensoriales et en monomanies instinctives. L'idée fixe est le début de la monomanie, l'idée fixe peut ne pas franchir les limites de la raison, mais dans la majorité des cas elle n'est que le premier degré de la folie, et il peut y avoir autant de délires partiels qu'il y a de directions dans l'activité humaine; d'où scrupules, idées de persécution, monomanie ambitieuse, religieuse, triste, érotique, hypochondriaque, etc., etc.

M. Marcé termine l'étude des monomanies intellectuelles en signalant les différences qui existent entre les monomanies hypochondriaques ou nosomanie et la dyspepsie.

Dans la monomanie sensoriale les actes de l'halluciné varient à l'infini, selon la nature même des hallucinations; et le malade peut, sous leur influence, commettre les actes de violence les plus graves.

Les monomanies impulsives sont celles qui sont constituées par un instinct aveugle qui entraîne le malade à commettre soit un homicide, soit un suicide, etc. Toutes les causes de la folie peuvent produire cette classe de maladies; on distingue les monomanies en monomanie homicide, monomanie suicide, en kleptomanie, pyromanie, dypsomanie, etc., etc.

Quant au traitement, il est celui de la folie en général. Il faut peu compter sur les stratagèmes si vantés qui font plutôt partie du roman que de l'histoire du traitement de la monomanie.

Dans le chapitre qui suit, indiquons un article d'anatomie patho-

logique où l'auteur signale, d'après M. Parchappe, une atrophie cérébrale indépendante de l'âge du sujet et, d'après lui-même, quelquefois l'atrophie et la déformation des tubes nerveux, quelquefois aussi la dégénérescence graisseuse et la destruction des cellules nerveuses.

Dans le sixième chapitre qui termine cette partie de l'ouvrage, l'auteur a rassemblé tous les documents qui existent depuis Haslan jusqu'à nos jours. Esquirol, Georget, Delaye, Bayle, MM. Calmeil, Parchappe, Baillarger, Falret, Moreau, Brierre de Boismont, etc., lui ont fourni des matériaux pour l'étude de cette affection ; et dans ce chapitre qui renferme moins de quatre-vingts pages, il est parvenu à exposer le sujet de la façon la plus complète.

La troisième partie du *Traité pratique des maladies mentales* contient les chapitres suivants :

1° De l'idiotie et crétinisme ; 2° de l'épilepsie ; 3° de l'hystérie ; 4° de la chorée ou danse de Saint-Guy, au point de vue de l'état mental ; 5° de la pellagre ; 6° de l'alcoolisme.

Nous nous occuperons du crétinisme et de la pellagre ; si par leur importance ils ne méritent pas cette préférence, ils la justifient au moins comme présentant un certain intérêt d'actualité.

Le crétinisme est une affection endémique caractérisée par un degré plus ou moins grand d'idiotie, associé à une cachexie ou plutôt à une dégénérescence spéciale de l'espèce humaine, dont le goître est un des principaux caractères.

Les crétins se divisent ; 1° en crétineux ; 2° en demi-crétins ; 3° en crétins.

Les causes du crétinisme sont de trois ordres :

1° Causes locales permanentes résultant des lieux, du sol, de l'insolation et des eaux ; 2° causes sociales amovibles, comme les habitudes, l'alimentation, la manière de vivre, l'éducation ; 3° causes individuelles, ainsi l'hérédité et toutes les particularités qui se rattachent à la conception.

Les villages où se trouvent les crétins sont bâtis dans les enfoncements des vallées ou dans les angles rentrants de leurs divisions ; en général ces villages ont une altitude égale ou à peine supérieure au niveau de la mer, l'air y reste froid, humide et stagnant.

Les eaux potables de ces régions y sont de mauvaise qualité ; provenant des fontes de neiges, elles sont peu aérées et contiennent de la silice ; ou bien puisées à des sources, elles contiennent en excès de l'acide carbonique, du carbonate et du sulfate de chaux, et des sels magnésiens, tandis qu'elles sont privées de brome et

d'iode. D'un autre côté, la population habite, pendant six mois d'hiver, en commun avec les bestiaux, les étables dans lesquelles elle les renferme et y vit au milieu d'une atmosphère miasmatique et d'une température qui s'élève quelquefois à plus de 30 degrés Réaumur, au-dessus de la température extérieure.

Enfin les mariages consanguins entre créteux, entre créteux et demi-crétins, etc., viennent apporter leur tribut aux causes déjà si nombreuses et si efficaces que nous venons de citer.

Quant à la cause prochaine du crétinisme, l'auteur pense que cette affection peut être envisagée comme une cachexie spéciale exerçant son influence sur toute l'économie, mais principalement sur le système nerveux central dont elle arrête le développement.

Le traitement est prophylactique et curatif.

Avec ce que nous avons dit de l'habitation, de l'alimentation, etc. il est évident que c'est à une saine hygiène que l'on doit s'adresser pour obtenir les améliorations réclamées par la malheureuse population frappée de semblables misères ; et que, dans les mesures à prendre, il est important d'apporter obstacle à ces unions mal assorties, dont les produits semblent fatalement destinés au crétinisme.

Enfin, le traitement curatif devra s'adresser à la fois au corps et à l'intelligence ; l'expérience a prouvé à la maison de l'Abendberg, fondée par Guggenbühl en 1844, que les créteux et demi-crétins pouvaient s'améliorer sous l'influence d'une bonne hygiène physique et intellectuelle, mais que les résultats sont nuls quand il s'agit des crétins.

La pellagre est une affection diathésique endémique ou sporadique, caractérisée par l'apparition successive ou simultanée d'une éruption cutanée spéciale, de troubles du côté du tube digestif, et d'accidents nerveux frappant principalement l'intelligence et la motilité.

Des trois ordres de symptômes qui constituent la pellagre, symptômes du côté de la peau, du côté du système digestif, du côté du système nerveux ; les symptômes cutanés sont ordinairement les premiers qui se manifestent.

Au début, il y a érythème érysipélateux ou scarlatineux sur les parties exposées au soleil, et d'abord sur les poignets. Puis quelquefois apparaît une éruption vésiculeuse ou bulleuse accompagnée d'une sensation de brûlure. Les bulles venant à se rompre, il se produit une desquamation, et une fois celle-ci opérée, l'épiderme se montre fin, sec, luisant et rosé comme une pelure d'oignon, et limité par un bord terne et squameux : en même temps il se manifeste,

du côté du tube digestif, de l'anorexie, de la boulimie, des vomissements et de la diarrhée ; du côté du système nerveux, des vertiges, des éblouissements, des douleurs dans la colonne vertébrale, de la faiblesse dans la démarche, de la tristesse, de l'inaptitude au travail et même des formes variées de la folie : hallucinations, manie, mélancolie avec stupeur, et enfin des idées de suicide. Tous ces phénomènes, souvent accompagnés de scorbut, déclinent vers l'automne, mais si le malade reste dans les mêmes conditions hygiéniques, on les voit reparaitre au printemps suivant : la peau, au niveau des articulations digitales, prend un aspect particulier qui lui a valu le nom de peau ansérine, puis des rugosités et des crevasses se forment et viennent, par leur présence, justifier la désignation de *lepra asturiensis*, *lepra lombardica*, donnée à la pellagre ; enfin apparaît la teinte bronzée signalée par M. Landouzy.

Du côté du tube digestif, les accidents marchent en progressant parallèlement ; des fissures profondes apparaissent à la langue, les gencives deviennent gonflées et ramollies, et les dents ébranlées et saignantes justifient le nom de scorbut alpin donné à certaines formes de la pellagre. En même temps se montre un appétit insatiable, de la diarrhée, de la constriction œsophagienne, de la soif et un écoulement de salive d'une nature particulière (Salsedina).

Quant aux troubles nerveux, ils aboutissent à la folie confirmée, soit manie avec excitation, soit mélancolie avec délire général et hallucinations, ou avec stupeur ; mais presque toujours avec idées de suicide.

La paralysie observée dans la pellagre n'a point les caractères de la paralysie générale pendant la vie ; elle n'en présente point non plus les caractères anatomo-pathologiques. C'est une faiblesse générale (Debolezza) sans paralysie appréciable du mouvement et de la sensibilité, sans mouvements spasmodiques.

La pellagre accomplit ordinairement sa marche avec lenteur, elle peut mettre huit ans et plus pour conduire les malades au terme de leur vie. Le pronostic en est mortel. On a cité comme lésions observées à l'autopsie, le ramollissement de la moelle épinière dans la portion lombaire, l'injection, le ramollissement et l'ulcération de l'estomac et des intestins.

La cause intime de la pellagre est inconnue ; parmi les causes généralement admises citons la misère qui entraîne comme conséquence une mauvaise habitation, de mauvais vêtements, une alimentation insuffisante. Les médecins italiens accordent à cette cause une si grande importance que quelques-uns d'entre eux ont désigné la pellagre sous le nom de *mal de misère*.

Le diagnostic de la pellagre endémique ne peut présenter de difficultés.

Quant au traitement, on voit tout de suite que les moyens doivent être tout d'abord puisés dans une saine hygiène, une alimentation tonique, des vêtements qui défendront la peau contre l'action du soleil, des médicaments toniques, quelquefois des altérants, comme l'iode et l'arsenic, les astringents dans les cas de diarrhée chronique, enfin l'opium, le sous-nitrate de bismuth, selon les différentes indications.

Disons maintenant quelques mots de l'appendice qui termine l'ouvrage de M. Marcé.

Selon l'auteur, le rôle du médecin expert dans les questions relatives à la folie se borne à constater l'absence ou la réalité de cet état mental que la loi désigne sous le nom de *démence*, désignation impropre, mais équivalente à celle de folie. Toute question de médecine légale se réduit donc à une question de diagnostic, et le médecin légiste aura rempli son mandat lorsque chez un aliéné criminel il aura démontré ou la nature pathologique des motifs d'action, ou l'affaïssement du jugement et de la mémoire qui rend le *dément* incapable d'apprécier la valeur de ses actes, et en fait en conséquence un être irresponsable devant la société.

Ce qui précède ne permet pas d'assimiler une passion violente à un état passager de folie, et de regarder comme irresponsable celui qui, sous l'influence de la colère, de la haine, de la jalousie, s'est laissé aller à commettre un délit ou un crime, quoique la loi ait reconnu que les actes commis sous l'influence d'une passion violente n'ont pas le même caractère moral que ceux qui se sont produits pendant le calme de la réflexion. Une des premières questions qui apparaissent dans l'étude de la médecine légale appliquée à l'aliénation mentale est celle qui suit : La folie est-elle réelle ou simulée ? A quoi bon ? Telle est la première question à résoudre, dans ce cas, pour le médecin légiste. Sous l'œil d'un médecin expérimenté, la folie est une maladie difficile à simuler. En général, celui qui simule la folie est trop extravagant pour être fou ; cependant il arrive quelquefois que l'individu simulant la folie possède sur cette maladie quelques notions assez exactes et qu'il se contente de simuler tout simplement une idée délirante, une hallucination. Que faire alors ? Voici les règles générales qui doivent servir de guide en pareil cas. On devra avant tout s'enquérir des antécédents héréditaires du sujet, des premiers phénomènes morbides qu'il a offerts et de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'acte incriminé. La conversation sera dirigée

sur des questions émouvantes, les jeux de physionomie seront l'objet d'une sérieuse attention ; enfin, si tout cela ne suffit pas, que le sujet soit placé dans un asile, qu'il y soit étudié à son insu, sans relâche, nuit et jour, pendant longtemps s'il le faut ; mais, quel que soit le temps nécessaire, on finira toujours par divulguer la fraude si elle existe. On peut approcher beaucoup de la réalité, mais certains traits manqueront toujours au tableau, même dans les cas de simulation la plus habile.

A côté de l'accès maniaque ordinaire, qu'il est facile de diagnostiquer, il peut se produire des accès de manie transitoire pendant lesquels peuvent être commis des actes intéressant la société. Ces accès passagers ne laissent après eux aucune trace de délire. On peut les distinguer en accès de manie transitoire épileptique, en manie transitoire liée au travail de l'accouchement, dont l'existence est admise par Osiander, Prost, Mongommery, Helm, Cazeaux et Boileau de Castelnau, et à laquelle M. Tardieu accorde peu de véritable influence.

La folie transitoire peut encore consister en une impulsion irrésistible ; elle pourra aussi se produire dans l'état intermédiaire à la veille et au sommeil. Enfin, elle pourra être engendrée par l'intoxication de certaines substances narcotiques, ou par l'ivresse qui n'est autre chose elle-même qu'une sorte d'intoxication.

En ce qui regarde la monomanie, on ne devra pas oublier qu'une idée délirante même isolée ne tarde pas à exercer une action dominatrice sur toutes les conceptions, et que ces irradiations d'une idée délirante prédominante enlèvent au monomaniac toute responsabilité morale.

La paralysie générale pourra être soupçonnée quand l'individu incriminé aura agi avec une maladresse grossière, lorsqu'il aura perdu ou gaspillé le produit de ses larcins, lorsqu'il aura négligé tous les moyens de dissimuler ses actions, enfin lorsqu'il laissera apercevoir des troubles de la motilité et de la faiblesse intellectuelle.

Quant à la démence, elle ne peut offrir, pour être constatée, de difficultés sérieuses qu'au moment de son début. L'idiotie se constate facilement ; il n'en est pas de même de l'imbécillité. Les imbéciles, avec leurs mauvais penchants, sont souvent l'objet de poursuites judiciaires ; cependant l'étude de leurs antécédents et de leurs habitudes suffira ordinairement pour éclairer le médecin.

Dans les affaires civiles, l'appréciation de l'état mental est fondée sur les mêmes principes que dans les affaires criminelles. Dans les questions de testament, par exemple, on devra étudier la question

au double point de vue des preuves tirées de l'enquête faite par les soins de la justice sur l'état habituel du testateur et des preuves tirées du document écrit, du testa lui-même.

Quelle est la valeur d'un acte contracté pendant un intervalle lucide ? Pour résoudre cette question, le point capital est, pour le médecin, de constater d'une manière parfaite si la lucidité du contractant était complète au moment où l'acte a été accompli.

D'une manière générale, le témoignage d'un aliéné dans l'instruction d'une affaire judiciaire ne pourra être accepté sous la forme du serment et comme valable de tout point.

Parmi les mesures judiciaires qui doivent être prises vis-à-vis de l'aliéné pour sauvegarder sa personne et ses biens, et pour défendre sa famille et la société contre les actes de folie qu'il peut commettre, l'auteur cite l'interdiction et la nomination d'un conseil judiciaire, et il ajoute que des principes de conduite analogue doivent servir de guide dans l'appréciation de la capacité civile des sourds-muets.

Nous venons de parcourir tout le livre de M. Marcé ; il est facile pour tous maintenant de se faire une idée de l'importance de la tâche entreprise et exécutée par notre honorable confrère. Une grande richesse de faits, une grande clarté d'exposition, un choix heureux dans les citations et dans les exemples, telles sont, entre autres qualités, celles que l'on rencontre dans ce travail.

M. Marcé, dit-il lui-même, n'a visé pour son œuvre qu'au mérite de la clarté, de l'exactitude et de la sévérité dans le choix des matériaux ; il a voulu mettre entre les mains des élèves et des jeunes médecins un livre qui fixe leur attention sur l'étude des maladies mentales ; nous pouvons affirmer qu'il a largement atteint son but et qu'il a doté la science d'un livre utile, et qui doit désormais être considéré comme le guide du médecin aliéniste.

ROUSSELIN.

---



## Répertoire d'observations inédites.

*Singulier cas de folie suicide chez deux frères jumeaux. — Coïncidences bizarres.*

La pathologie mentale soulève les plus inexplicables problèmes ; le cas suivant m'a paru entre tous singulier :

Deux frères jumeaux âgés de cinquante ans, originaires de la Creuse, Martin et François, travaillaient comme entrepreneurs sur le chemin de fer de Quimper à Châteaulin.

Martin avait donné il y a cinq ans des signes d'aliénation passagère ; il y a deux mois, il subissait un nouvel accès de courte durée. Sa famille affirme qu'il n'existe aucun précédent héréditaire.

Vers le 15 janvier courant, un vol de 300 francs fut commis au préjudice des deux frères jumeaux qui avaient placé leurs épargnes dans une malle commune.

Dans la nuit du 23 au 24 janvier, François qui logeait à Quimper et Martin qui habitait avec ses enfants et petits-enfants à la Lorette (à deux lieues de Quimper), faisaient à la même heure, trois heures du matin, le même rêve, s'éveillaient en sursaut, criant : « *Je tiens le voleur, je tiens le voleur, on fait du mal à mon frère,* » et se livraient, au milieu d'une grande agitation, aux mêmes extravagances, dansaient, sautaient sur le plancher. Martin s'élançait sur son petit-fils qu'il prenait pour le voleur, et l'aurait étranglé sans l'intervention de ses enfants. Son agitation devint progressive, il accusa de violents maux de tête, se dit perdu. Le 24 janvier

on eut bien de la peine à le maintenir dans son habitation ; mais vers quatre heures du soir, il sortit, suivi de près par son fils ; il longea la rivière le Steir en tenant les propos les plus incohérents et il essaya de se noyer. Il en fut empêché par l'énergique résistance de son fils. Les gendarmes, munis d'un réquisitoire de la mairie voisine, amenèrent à sept heures du soir, à l'asile, l'aliéné Martin dont l'agitation avait atteint les dernières limites.

Pendant que Martin arrivait d'emblée aux extrêmes limites d'une folie aiguë, son frère jumeau François, assez promptement calmé dans la matinée du 24, employait la journée à rechercher l'auteur du vol. Le hasard fit que vers six heures du soir il se trouvât sur le passage de son frère, tandis que celui-ci se débattait furieux contre les gendarmes qui l'amenaient à l'asile. Il s'écria : « *Ah ! mon Dieu ! mon frère est perdu, ils le prennent pour le voleur, ils vont l'assassiner !* » Après quelques gestes extravagants, François se rendit à la Lorette, à l'ambulance du chantier du chemin de fer, se plaignit de *violents maux de tête, se dit perdu*, tint quelques-uns des propos incohérents de son frère et demanda à être soigné, ce qui fut fait. Se disant mieux, aussitôt après, il sortit sous le prétexte de faire des commissions, et fut se noyer à l'endroit même où, à son insu, Martin avait essayé peu d'heures auparavant de le faire. On put le retirer de l'eau, mais il ne survécut pas à sa tentative.

Martin, entré à l'asile le 24 au

soir, y est mort subitement le 27 au matin. Pendant ce court séjour, il n'éprouva aucun intervalle lucide, passa les deux premières nuits dans un état extrême d'agitation, se disant Dieu, l'Empereur, etc. Le 26, à la suite d'un bain prolongé de plusieurs heures et d'affusions froides sur la tête il éprouva un peu de calme ; mais à dix heures du soir, l'agitation recommença plus furieuse encore ; l'aliéné se précipita plusieurs fois la tête contre les murs, fut violent envers les veilleurs. Enfin le surveillant de la section venait de le remettre au lit, tout agité et sans que rien annonçât du changement, lorsque dix minutes après nous entrâmes dans sa cellule où il rendait le dernier soupir en notre présence. Les moyens les plus énergiques ne purent le rappeler à la vie.

L'autopsie, pratiquée trente heures après la mort, nous a fait constater

une hémorragie veineuse siégeant entre les deux feuillets de l'arachnoïde sur la moitié postérieure de l'encéphale ; nous avons évalué à 400 grammes environ le sang épanché : il était noir, fluide ou réuni en grumeaux de peu de consistance. Cette hémorragie, conséquence probable de la surexcitation et des tentatives de l'aliéné de se briser la tête contre les murs, a dû précéder de peu d'instant la mort qu'elle a occasionnée.

Ainsi ont péri deux frères jumeaux : leur folie, développée à la suite de la même cause, a présenté à peu près les mêmes particularités, a surgi à la même heure, et se serait, à l'insu des deux aliénés, terminée par le même genre de suicide, au même endroit, si l'un d'eux n'en eût été empêché par une circonstance indépendante de sa volonté.

D<sup>r</sup> BAUME.

---

## VARIÉTÉS.

---

M. le docteur Lélut vient d'être nommé [membre de l'Académie de médecine.

— M. Victor Masson, éditeur des *Annales médico-psychologiques*, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté ministériel, M. La Brosse, receveur-économe de l'asile impérial de Vincennes, a été nommé directeur de l'asile d'aliénés de Cadillac (Gironde), en remplacement de M. Lassime, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. le docteur Évrat, directeur-médecin de l'asile des aliénés de Saint-Robert (Isère), vient d'être élevé à la deuxième classe de son grade.

— M. le docteur Fougères, médecin adjoint de l'asile des aliénés de Limoges, a été élevé à la seconde classe de son grade. Cet honorable confrère vient d'être élu vice-président de la Société de médecine du département de la Haute-Vienne.

— Nous avons omis d'annoncer en temps utile que M. de Saint-Rémy, directeur de l'asile d'aliénés du Mans (Sarthe), avait été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et qu'il avait été remplacé, dans l'administration de cet établissement, par M. Humbert.

— La Société médico-psychologique vient de nommer :

*Membre titulaire* : M. Linas ;

*Membre correspondant* : M. Dumesnil (de Quatre-Mares) ;

*Membre associé étranger* : M. Bonnucci (de Pérouse).

La Société aura prochainement à statuer sur les candidatures de MM. Albert Mitivié, Bonnefous, Tebaldi, Salomon, Frézé et Herzog.

— La Société médico-psychologique vient de faire préparer de nouveaux diplômes sur beau parchemin pour ses membres titulaires, correspondants ou associés étrangers. Ces diplômes seront expédiés aussitôt après la séance de mars. Ceux de MM. les membres correspondants qui n'auraient point encore acquitté le droit de vingt francs prélevé en vertu des statuts de la Société, sont priés de vouloir bien se mettre en règle dans le plus bref délai, en adressant un mandat sur la poste à l'ordre de l'archiviste-trésorier, M. Legrand du Saulle, boulevard Sébastopol, 9 (rive gauche).

— M. Brierre de Boismont nous adresse la note suivante, sous ce titre : *Influence des rôles comiques sur la nature des idées.*

« Il n'est pas de médecin spécialiste qui n'ait eu l'occasion de faire la remarque que les comiques étaient fréquemment portés à la tristesse, au *spleen* et à la mélancolie. Personne n'a oublié l'anecdote d'un célèbre acteur de la comédie italienne, qui, après avoir fait longtemps les délices du public par ses *lazzis*, se présenta un jour à la visite d'un des premiers médecins de Paris : « Monsieur, lui dit-il, je viens vous consulter pour un ennui qui me dévore et ne me laisse pas un instant de repos. J'ai tout fait pour m'y soustraire, je n'ai pu y parvenir, et je sens aujourd'hui que le désespoir me tue. » Le médecin lui conseille les remèdes qui lui paraissent les plus efficaces pour sa guérison. Le malade se borne à lui faire remarquer qu'il a usé de tous ces moyens et qu'il n'en a retiré aucun bénéfice. A bout de ressources, le docteur s'écrie : Eh bien ! allez voir Dominique. — Alors, je suis perdu, ajoute le consultant, car je suis Dominique !

» Nous avons eu nous-même plus d'une occasion de vérifier l'exactitude de ce fait. Il y a une vingtaine d'années, nous nous rencontrâmes dans un établissement avec un comique d'un vrai talent, en voie de convalescence d'une monomanie triste ; sa physionomie révélait le désillusionnement de toutes choses. La conversation, engagée à dessein sur les sujets les plus divers et de nature à piquer la curiosité, ne put en tirer que quelques paroles froides comme le marbre ; le sourire était banni de ses lèvres. Quelques années après, un de ses parents qui a acquis une réputation méritée comme comique, fut également atteint à l'étranger d'une affection mélancolique dont il a guéri, mais en en conservant l'empreinte. Ces observations ne sont pas les seules que nous ayons à citer, nous pourrions y joindre celle d'un troisième comique qui a mis fin à ses jours, d'un quatrième qui a succombé à une paralysie générale, et d'un cinquième que l'hypochondrie a forcé de s'éloigner du théâtre.

» A ces exemples, nous ajouterons le suivant : Christy (E. P.), l'un des acteurs les plus bouffons et les plus populaires de New-York, s'est jeté le 10 mai 1862 par la fenêtre d'un second étage, dans un accès de *spleen*, et s'est tué. Agé à peine de quarante ans, en possession de 100 000 dollars (500 000 francs) qu'il avait gagnés dans sa profession, il était depuis quelque temps tourmenté par la crainte imaginaire de perdre cette fortune. (*Univers musical*, jeudi 8 janvier 1863.)

» Lorsqu'on cherche à se rendre compte de cette douloureuse influence, l'observation démontre qu'il faut la rattacher à l'exercice exagéré d'un sentiment. C'est ainsi, par exemple, que le rire trop longtemps continué produit l'abattement, la tristesse. La conversation, quelque spirituelle qu'elle soit, si elle se prolonge, amène la satiété, la fatigue et le besoin de faire cesser la surexcitabilité de l'esprit par des délassements tout contraires. « Je sors d'une réunion d'hommes remarquables, nous disait un jour un de nos amis, homme lui-même fort distingué, j'ai besoin d'entrer dans un milieu de gros propos pour reposer mon cerveau. » On a cité l'anecdote d'un célèbre tragédien, se débarrassant en toute hâte de la toge romaine, pour revêtir le costume de Potier, et disant à ses intimes : Est-ce que je ne joue pas aussi bien que lui ? L'exercice continu de la gaieté pour obtenir des effets scéniques a pour conséquences naturelles de provoquer une tension fatigante sur ce sujet. Comment perdre un geste, une attitude, un rire plaisants, quand on est sans cesse

devant son miroir pour composer de semblables effets afin d'exciter les applaudissements du public? Balzac disait un jour, en sortant d'un grand repas où il avait dépensé beaucoup d'esprit : « Je viens de perdre cent écus. » N'est-ce pas l'histoire de ceux qui vivent du produit de leur intelligence? Il y a quelque chose de plus fâcheux dans le surménagement de la gaieté, c'est que cette expression sentimentale qui est la meilleure de nos consolations dans les contrariétés, les chagrins, les heures noires de la vie, nous fait non-seulement défaut, épuisée qu'elle est par son emploi factice, mais nous inspire même une véritable aversion. Depuis longtemps on a remarqué que les amuseurs de société, les gais compagnons, étaient généralement moroses et désagréables dans leur intérieur. Une pareille disposition d'esprit, lorsqu'elle est ancienne, peut offrir des difficultés réelles pour le traitement; ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de lui opposer de bonne heure des occupations manuelles, telles que la culture des fleurs, les soins du jardinage, la pêche; de rechercher s'il n'y a point quelque penchant qu'on puisse développer, et de joindre à ces moyens, si la tournure des idées y porte, la lecture de l'histoire et de la bonne littérature. »

— Une véritable épidémie de suicide paraît régner parmi les jeunes servantes de Bâle. Cinq de ces jeunes filles se sont noyées dans le Rhin, par chagrin d'amour, dans le cours de janvier. La semaine dernière aussi, on a retiré du Rhin le corps d'une jeune femme inconnue, mise avec élégance, et ayant sur elle un porte-monnaie rempli d'or.

— On écrit de Marseille au *Progrès* :

Il n'est bruit dans la vieille ville que des exploits d'une jeune domestique qui serait, suivant les commères du quartier, possédée du démon. Dès qu'on lui jette de l'eau bénite, cette fille entre dans des accès de fureur impossibles à décrire. Elle imite le cri de la plupart des animaux et se livre à une gymnastique réellement effrayante. Cette malheureuse, qui est complètement illettrée, parle cependant le latin. Voilà vingt-deux jours que ce singulier phénomène se produit, et chaque soir les crises se renouvellent.

Des ecclésiastiques, des religieuses, sont allés voir cette possédée, qui prétend que, des seize démons qu'elle avait dans le corps, il ne lui en reste plus qu'un, le chef. Au moment où nous écrivons ces lignes, une personne de confiance, que nous avons envoyée auprès de la malade, nous rapporte qu'une nouvelle crise vient de se manifester. La police a dû faire évacuer la rue. Cette jeune fille, que nous avons personnellement connue, et qui était alors au service d'une Israélite, la veuve P..., est d'un tempérament sanguin; on prétend que des contrariétés d'amour ont affaibli ses facultés.

— *La femme miraculeuse.* — A quatorze ans, une fille *nerveuse* est prise d'accès d'épilepsie *nocturnes*, sept à huit par mois. La menstruation, à dix-sept ans, n'y change rien; mais l'année suivante, ô miracle! le mariage les fait cesser, sans qu'ils reparassent durant la grossesse qui le suit, ni pendant l'allaitement. Après cette fonction physiologique, ils reparassent le jour et la nuit pour cesser de nouveau et reparaitre encore alternativement pendant neuf grossesses successives.

En 1855, chute, pendant un de ces accès, dans une marmite d'eau bouillante, d'où résulte une vaste brûlure au troisième degré du bras droit, du cou, de l'épaule et du thorax, et consécutivement des brides cicatricielles qui condamnent le bras à une flexion permanente. On parlait déjà d'en faire la résection; mais, ô deuxième miracle! un accès si violent survient que toutes ces brides sont rompues et le bras recouvre ses mouvements. Enfin, miracle encore! ce fut le dernier... des accès depuis neuf ans, car, pour les miracles, ils pourront continuer, la femme vit encore. Triomphez, naturistes!! (Union médicale.)

— Un individu de Lespiteau donne en ce moment lieu d'observer le singulier phénomène d'une vie misanthropique voisine de l'état sauvage.

Après avoir vécu plus de deux ans dans la forêt de Miramont, il vient d'émigrer dans des bois voisins, appartenant à des particuliers, dans des circonstances qui ont dû être pour lui tout un événement, et bien peu faites, ce semble, pour le rapprocher de l'espèce humaine: la hutte qu'il s'était construite dans cette forêt, avec une grande industrie, a été récemment détruite par mesure de sécurité.

Formée de cinq pieds d'arbres rapprochés l'un de l'autre en forme de fer à cheval et fortement reliés entre eux au moyen de lianes nombreuses, elle était recouverte d'une couche épaisse de terre, d'herbe et de mousse, et par dessus d'un lit de fougère, de bruyères et de genêt, qu'il pouvait enlever à volonté et qu'il faisait sécher pendant le jour au soleil ou qu'il remplaçait au bout d'un certain temps, après qu'elle était par trop imprégnée de l'humidité et de la rosée des nuits.

Cet homme fuit ses semblables comme une bête fauve. Ce n'est que pressé par la faim qu'il se laisse aborder de temps en temps par quelques pâtres isolés. Quelquefois, mais rarement, il se rend à la dérobée à une habitation qu'il possède à Lespiteau; néanmoins il ne découche jamais et rentre dans son repaire. Il doit être en ce moment en train d'en construire un nouveau dans les bois où il vient de se retirer. On nous assure que c'est à la suite d'un partage de biens que ce malheureux a adopté ce genre de vie, et que sa famille a vainement essayé jusqu'à ce jour, par tous les ménagements possibles, de le ramener.

(Journal de Toulouse.)

— *Nécrologie.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. le docteur Aubanel, médecin en chef de l'asile des aliénés de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur. Notre savant et très recommandable collaborateur jouissait comme aliéniste d'une grande réputation dans le midi de la France. Nous sommes assez heureux pour pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le juste tribut d'éloges et de regrets que M. le docteur Barthélemy a payé sur la tombe d'Aubanel :

Messieurs,

Le comité médical des Bouches-du-Rhône, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole, comme ami du défunt et comme membre de son conseil d'administration, nous réunit dans cette enceinte pour la deuxième fois dans huit jours, pour rendre les derniers honneurs à un de nos confrères, enlevé subitement à la science et à notre amitié au milieu de sa carrière. Le médecin que nous accompagnions ici, il y a

quelques jours, était un vétéran de la profession, bien justement regretté sans doute, mais depuis longtemps éloigné par son âge de l'exercice de notre art ; celui-ci, au contraire, a été saisi parmi nous au milieu de ses travaux, au moment où il s'apprêtait, en s'éloignant des fonctions publiques, à se livrer à la science qui avait été la passion de sa vie. Dieu a changé sa destinée ; respectons sa décision sans murmure, et permettez-moi de dire à nos jeunes confrères, à tous ses amis, tout le bien que fit notre collègue pendant son passage sur cette terre.

Honoré Aubanel naquit à Auriol, en 1810, d'un père médecin, justement estimé dans son pays. Ses premières études médicales, faites à Paris, datent de 1833. Il apporta dans ses premières années de travail une telle ardeur, qu'il parvint à l'internat en 1836 et au doctorat en 1839. Placé comme interne à l'hospice de Bicêtre, il dirigea aussitôt ses études vers l'aliénation mentale, poussé vers cette branche de la science, soit par goût, soit par l'amitié que lui avait vouée M. Reynard, ancien député de notre département, qui, sachant l'intention du docteur Guiaud de prendre sa retraite, était bien aise de doter Marseille d'un médecin spécialiste dont il connaissait tout le mérite. Le docteur Ferrus l'attacha à son service et lui voua dès lors une amitié qui ne s'est jamais démentie. Nommé en 1840 médecin en chef de l'hospice Saint-Lazare et de sa succursale Saint-Joseph, il y exerça pendant quatre ans son service médical, assista à la création du nouvel asile des aliénés, dont il dirigea la division et dont il fit l'installation en 1844. Il serait difficile de vous dire, messieurs, combien il eut à souffrir dans l'intérêt des malades, de voir la mauvaise organisation de l'hospice Saint-Lazare et de la succursale de la rue du Refuge. Ses plaintes continuelles auprès de l'autorité hâtèrent l'achèvement du nouvel édifice. Là, messieurs, Aubanel put réaliser en faveur de ses pensionnaires toutes les améliorations réclamées pendant si longtemps. Depuis ce jour-là seulement, le traitement rationnel de la folie fut institué ; l'emploi des menottes, des chaînes et des entraves de fer fut à jamais banni. Les cachots souterrains de Saint-Lazare et de Saint-Joseph furent abandonnés, les gens de service mieux surveillés, et les aliénés ne furent plus traités comme des criminels par des corrections corporelles. Grâce au zèle et au savoir de notre ami, les conséquences du nouveau service médical furent des plus favorables, les guérisons plus nombreuses, les maladies moins longues et les récidives moins fréquentes. Le gouvernement, informé de ces bons résultats par les rapports successifs du docteur Ferrus, inspecteur des établissements d'aliénés, le nomma, en 1852, chevalier de la Légion d'honneur. Nous applaudîmes tous à cette distinction si bien méritée. Aubanel redoubla de zèle jusqu'à ses dernières années, et publia successivement plusieurs mémoires et comptes rendus qui accrurent sa bonne réputation médicale et le firent considérer dans notre ville et dans toute la France comme un des spécialistes les plus distingués.

En 1839, il publia comme sujet de thèse un mémoire *Sur les hallucinations* ;

En 1841, conjointement avec le docteur Thore, son ami, des recherches statistiques sur l'aliénation mentale, couronnées par la Société des *Annales d'hygiène et de médecine légale* ;

En 1843, un mémoire sur les fausses membranes de l'arachnoïde ;

En 1844, une notice sur l'asile des aliénés de Malte dont je lui avais fourni les matériaux.

En 1846, un rapport médico-légal sur un cas de stupidité ;

En 1847, des considérations médico-légales sur quelques cas de folie homicide ;

En 1849, un mémoire médico-légal sur un cas de folie homicide méconnu par les assises du Var ;

En 1850, un compte rendu de son service médical pendant huit ans ;

En 1853, des rapports médicaux sur deux aliénés accusés de meurtre ;

En 1861, un compte rendu médical de 1850 à 1861.

Pendant ces vingt années, il publia encore dans les *Annales médico-psychologiques* divers articles très estimés, et qui dénotent le praticien le plus consommé. Membre de la Société impériale de médecine de Marseille, il remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire général, fut ensuite nommé président de cette Société. Il présida également pendant dix ans notre comité médical.

Voilà, messieurs, la vie de labeur de notre collègue, de notre ami. Voilà ses titres scientifiques au respect et à l'amitié de tous les hommes de la science. Que dirons-nous de sa vie privée, de sa vie de famille et de ses rapports avec ses collègues ? Nous l'avons tous connu et bien apprécié. Cette vie si bien remplie par des travaux consciencieusement écrits au profit de la science aliéniste, fut dans les quinze premières années une vie de bonheur ; tout lui souriait, honneur, distinction, fortune ; rien ne lui manqua dans ces années heureuses. Mais, hélas ! ces joies ont été de trop courte durée. La mort de ses deux filles, deux anges de vertu, arrivée à deux ans d'intervalle, empoisonnèrent son existence auparavant si belle, si calme, si heureuse. La science seule pouvait le consoler, et il se cramponna à cette ancre de salut. Mais bientôt il fut atteint d'une maladie, fruit de ses longs chagrins passés, de sa vie laborieuse et d'une nouvelle déception qui l'atteignait dans ce qu'il avait de plus cher, son hospice d'aliénés, pour lequel il avait sacrifié vingt ans de son existence, et qu'il avait fait un des asiles les plus perfectionnés de la France. Une haute autorité du département le vengea bientôt d'une mesure administrative, aussi nuisible à l'établissement lui-même que répulsive au sentiment général d'estime qu'il avait inspiré à tous ses confrères et aux autorités judiciaires, qui invoquaient si utilement et si souvent son opinion dans les cas douteux de crime ou de folie qu'elles avaient à juger. Un procès ridicule de responsabilité médicale, et dont il triompha avec le plus grand honneur, vint mettre le comble à son existence brisée ; ce fut le coup fatal. Retiré à la campagne, il y vécut solitairement avec ses pensées et avec son cerveau brisé d'émotions. Grâce à sa noble femme, à cette femme forte que Dieu lui donna pour compagne et qui a résisté aujourd'hui comme par miracle à de si grands chagrins, à de si grandes pertes, il reprenait peu à peu la vie et la santé, et nous espérions tous encore de longs jours pour lui. Hélas ! tout est venu se briser dans une apoplexie foudroyante, qui ne nous a pas même permis d'entendre sa voix. Le voilà maintenant étendu sans vie, cet homme qui a honoré la profession médicale et la



spécialité qu'il avait adoptée. Sa vie sera un modèle à suivre pour son successeur. Espérons que le gouvernement, qui tient depuis deux mois sa démission, aura la main heureuse, et qu'il nous donnera pour lui succéder un médecin aussi accompli et qui aura vieilli dans la science. Adieu, Aubanel, reçois ici les derniers témoignages d'amitié de tous tes confrères et amis ! Que Dieu, qui t'a si fortement éprouvé ici-bas, te réunisse à tes deux anges qui sont dans le ciel ! Veille sur nous, et inspire-nous l'amour du bien et de nos devoirs, qui fut toujours ton guide dans ce monde ! Quant à moi, ton ami de trente ans, moi qui ai partagé toujours toutes tes peines et toutes tes joies, merci pour tes bons soins et tes bons conseils pendant notre commune existence. Adieu !

— M. Lassime, ex-directeur de l'asile public d'aliénés de Cadillac (Gironde), est décédé à Bordeaux.

— M. le docteur Guggenbühl vient aussi de mourir à Bâle ; il a légué une somme de 600,000 fr. aux Frères Moraves, à la condition qu'ils continueraient, sous le nom d'*Hospice Guggenbühl*, la maison qu'il a fondée en faveur des crétins.

— Le banquet annuel de la Société médico-psychologique aura lieu le 27 avril prochain.

---

#### ERRATUM.

M. Legrand du Saulle, qui a bien voulu, depuis plusieurs années, se charger de surveiller l'impression des *Annales médico-psychologiques*, a reproduit dans le dernier numéro un article inséré par lui dans la *Gazette des hôpitaux* sur la séance d'inauguration de la statue d'Esquirol. Bien que l'intention de M. Legrand du Saulle ait été excellente, M. Baillarger croit cependant devoir déclarer qu'il n'a point été prévenu de cette reproduction, et qu'il ne l'a connue qu'après la publication du journal.

*Les rédacteurs-gérants,*  
BAILLARGER et CERISE.

---

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

**ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES,**  
**JOURNAL**  
 DE  
**L'ALIÉNATION MENTALE**  
 ET DE  
**LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS.**

---

DE  
**L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE** (1)  
 PAR  
**M. le Docteur CERISE.**

---

**I**

L'âme, considérée ontologiquement, est un des sujets les plus vastes de la métaphysique, celui autour duquel gravitent les notions de force, de cause, d'activité, d'être, d'attribut, de substance, d'accident, d'esprit, de matière, de pensée, d'étendue, de fini, d'infini, d'immatérialité, de spiritualité, etc. A ce point de vue, l'étude de l'âme est le privilège de quelques-uns; elle fait partie du domaine des théologiens et des philosophes. Les physiologistes et les médecins n'ont point à s'en occuper; ils ne sont tenus à aucun choix entre les systèmes divers qui ont la nature ou l'essence des êtres pour objet. Leur premier

---

(1) Ce travail a été lu à la Société médico-psychologique, le 24 décembre 1862.

## 322 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

devoir, en si abstraite matière, est de se déclarer incompétents.

Considérée dans ses rapports avec Dieu, le monde et l'organisme, l'âme humaine cesse d'être l'objet d'une étude privilégiée ; elle entre dans le domaine de tous, des ignorants et des savants, des grands et des petits ; car elle constitue la personnalité même de l'homme, c'est-à-dire cette activité personnelle libre et responsable qui a des devoirs à remplir et qui dispose d'un organisme approprié au milieu sur lequel elle est appelée à agir. Il en résulte que, s'il est permis à plusieurs de reconnaître leur incompétence au point de vue ontologique, il n'est permis à personne de s'en prévaloir au point de vue pratique, c'est-à-dire au point de vue des notions que nous devons tous avoir sur nos obligations et sur notre destinée.

Le physiologiste et le médecin, vivement provoqués par une école de penseurs graves et distingués, à regarder l'âme comme l'activité propre de la vie, comme la force vitale par excellence, sont dans une situation toute particulière. Leur intervention dans le débat est forcée, car l'animisme ne discute pas seulement sur l'âme, il discute encore et beaucoup sur la vie. Il ne dédaigne pas de s'aventurer jusque sur le terrain de l'organisme. Il va même jusqu'à dire son mot en embryogénie, en pathogénie et en thérapeutique. Il ne faut pas se le dissimuler, l'animisme, c'est la métaphysique aspirant à prendre possession des sciences physiques, c'est la psychologie se faisant biologie. Sans doute, ce n'est plus le vieil et abstrait animisme des philosophes de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance ; ce n'est même plus l'animisme des médecins de l'école de Stahl ; c'est un animisme rajeuni qui, empruntant une parure nouvelle à la science moderne, n'hésite pas à lui tenir ce langage : Votre force vitale, votre force organogénique, celle qui précède et qui dirige l'évolution des organes, c'est l'âme, c'est l'âme immatérielle ; car il n'y a pas deux âmes, l'une pour l'activité intelligente et libre, une autre pour l'activité organisatrice ou

vitale. Votre dualité âme et vie est une erreur. L'âme est la forme du corps; la vie est une âme réalisant un organisme. L'une et l'autre sont une seule et même force, une seule et même substance.

Certes, en présence d'une provocation aussi directe, physiologistes et médecins, nous devons répondre, mais la réponse doit rester dans les limites exactes de la provocation; elle doit se circonscrire sur le terrain de la physiologie; elle doit même se circonscrire dans l'argumentation la plus directe. A cette condition, nous pouvons être à l'aise dans le débat; car nous ne devons pas oublier que, si nous l'acceptons dans toute son étendue ontologique, nos adversaires deviendront nos maîtres. L'habitude des définitions arbitraires qui varient avec les doctrines et à l'aide desquelles une question est souvent résolue par la question elle-même, est en métaphysique une force qui nous manque et qui devient une faiblesse dans les sciences physiques. Avec les habiles dialecticiens de l'ontologie, le meilleur moyen d'être prudent, c'est d'être simple.

## II

De quoi s'agit-il, en effet? De savoir, pour me servir des expressions de M. Bouillier, « s'il y a deux âmes dans l'homme » ou bien une seule; ou, en d'autres termes, s'il y a un autre en nous qui pense et un autre qui vit, ou bien un seul et même être (1). » Certes, voilà des expressions dont on ne méconnaîtra pas la précision ontologique et qui semblent choisies tout exprès pour submerger le problème véritable de la

---

(1) Je cite plus particulièrement M. le professeur Bouillier, l'auteur *Du Principe vital et de l'âme pensante*, parce que le remarquable rapport que M. le professeur Janet a présenté sur cet ouvrage à la Société médico-psychologique a été l'occasion des réflexions critiques que je sou mets aujourd'hui aux lecteurs des *Annales*. J'aurais, sans cette circonstance, complété mes citations en mettant à profit des écrits publiés par d'autres éminents professeurs, *La Vie dans l'Homme*, par exemple, de M. Tissot, où la doctrine de l'identité de l'âme et de la vie est développée avec ampleur,

## 324 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

dualité humaine sous un flot de dissertations plus ou moins abstraites sur l'existence d'une ou de deux âmes, sur la distinction ou sur l'identité de l'âme qui vit et de l'âme qui pense. Problème singulier, qui suppose des vitalistes admettant deux âmes, et qui implique la possibilité de confondre dans une même substance l'activité qui est vie héréditaire et l'activité qui est personnalité libre et responsable !

Il y a, en effet, deux choses en nous, deux choses d'origine et de destinée diverses : une force qui est héréditaire, la vie ; une activité qui est personnelle, l'âme. La vie a sa source dans les ancêtres, l'âme a ses commencements dans l'individu. Dire de l'âme qu'elle est la forme du corps, que l'âme précède les organes, qu'elle en dirige l'évolution successive et progressive, qu'elle est antérieure à la personne, qu'elle est la vie, enfin, c'est déclarer qu'elle est d'origine héréditaire, qu'elle se transmet au moyen des germes, qu'elle porte en elle à travers les générations le type de la race, qu'elle a son foyer primordial dans les premiers-nés de l'espèce : « Le germe, dit Milne » Edwards (1), n'est pas une miniature de l'animal qui doit en » provenir, mais le siège de la force organogénique qui détermine l'édification de cet être nouveau. » Or, la force qui déterminera cette édification, qui l'exécutera en vertu d'un type qu'elle représente, n'est autre chose que la continuation ou, si l'on veut, l'émanation de la force qui a maintenu le type dans les générations précédentes.

Cette force, qui préexiste au germe lui-même, qui conserve en se particularisant dans un nouvel individu des formes qu'elle a maintenues dans l'espèce, ne peut être l'âme, si l'âme signi-

---

zèle et savoir, et qui, à ce titre, doit faire autorité dans la question de l'animisme, si agitée depuis quelque temps. Le livre de M. Bouillier semble avoir eu plus de lecteurs, plus de propagateurs que les livres contemporains consacrés à la même doctrine, ce qui s'explique sans doute par le rare talent d'exposition qui en rend la lecture facile, et par les nombreuses relations personnelles de l'auteur.

(1) *Leçons de physiologie et d'anatomie comparées*, 1<sup>re</sup> leçon.

fic une activité personnelle et libre. La personnalité ne peut, comme la vie, se transmettre des parents aux enfants; la personnalité exclut l'hérédité, par cela même qu'elle exclut toute identité avec ce qui l'a précédée et avec ce qui la suit.

Supposez des animistes, Burdach par exemple, n'assignant aucun commencement à la vie et en plaçant le foyer au delà des manifestations végétales et animales, dans la source infinie de tous les êtres; ils ne pourront refuser à l'âme elle-même cette origine divine et universelle; ce qui est pour nous âme individuelle sera pour eux une émanation de la grande âme qui a inauguré la vie dans le monde; et cette émanation sera arrivée à l'état actuel par les transmissions héréditaires opérées sans interruption. Il y a dans l'animisme, par ce seul fait de la confusion de l'âme et de la vie, une pente glissante vers la confusion de l'âme et de l'organisme vivant, au point de représenter l'organisme comme l'épanouissement de l'âme, et par là vers les formules du panthéisme que j'ai signalées ailleurs et contre lesquelles M. Bouillier a vivement protesté. C'est que l'animisme a de vieux parchemins qui attestent des origines compromettantes et des titres suspects que ne renient pas tous les animistes contemporains. Ses armes ultra-spiritualistes sont écartelées de panthéisme. On peut lire sur l'écusson : vedantins, alexandrins, stoïciens, et bien d'autres noms d'écoles du moyen âge, de la renaissance et de l'Allemagne moderne. Il est dans la voie qui mène à l'abîme où s'engloutit la personnalité de l'âme. Je le répète, la vie et non l'âme est antérieure au germe de l'individu; la vie et non l'âme est une force qui se continue en se renouvelant par la génération. La vie est impersonnelle; l'âme, si elle est quelque chose, est la personnalité même. On peut dire de la vie et non de l'âme qu'elle dispose les matériaux organiques en maintenant dans les générations, non-seulement les formes générales de l'espèce, de la race, de la famille, mais encore les éléments morbides les plus subtils, tels que la névropathie, l'herpétisme, la scrofule, le tubercule, la syphilis, la

## 326 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

variole, etc. Par cela seul qu'on en fait une force organogénique ou vitale, l'âme, dans l'œuvre de formation corporelle qui lui est confiée par les animistes, ne peut affranchir le corps de l'étreinte fatale de l'hérédité ; elle ne peut lui épargner les maladies des aïeux. Une âme non héréditaire, une âme personnelle, si elle avait à construire et à conserver un organisme, ne serait pas condamnée à subir cet arrêt irrévocable des faits accomplis.

## III

Je pose ce dilemme : Ou l'animisme conteste l'hérédité vitale, et alors il commet une erreur de biologie ; ou il admet la transmission héréditaire de l'âme, et alors il commet une erreur de psychologie. Dans le premier cas, il compromet le vitalisme en méconnaissant les origines et les conditions de la force vitale ; dans le second cas, il compromet le spiritualisme en méconnaissant la personnalité libre et responsable de l'âme. Je crois que la doctrine de l'identité de l'âme et de la vie ne peut échapper à ce dilemme, qui résume toute mon argumentation physiologique.

Veut-on savoir maintenant quelle est l'argumentation des animistes pour démontrer que « l'âme qui pense est la même que l'âme qui vit » ?

La pensée, disent-ils, n'est pas nécessaire à la vie, témoin les plantes, les bêtes et le premier âge de l'homme. La vie, au contraire, est nécessaire à la pensée ; par conséquent, l'activité, qui s'appelle conscience, pensée, volonté, prend rang à titre d'attribut particulier après l'activité qui s'appelle vie ; c'est celle-ci qui est l'absolue et primordiale essence de l'âme.

Toute l'argumentation des animistes est là. Les autres preuves n'en sont que les développements plus ou moins logiques. Ce sont en premier lieu des affirmations, des définitions qui varient selon les besoins de la démonstration ; ce sont ensuite des appels à l'autorité des théologiens et des philosophes, à celle d'Aristote

surtout et de saint Thomas, ne dédaignant pas celle des conciles et des pères de l'Église grecque et latine, fort en faveur chez les animistes; ce sont enfin des discussions contre les duodynamistes, où l'on attaque vivement la doctrine de deux âmes qu'aucun d'eux ne professe réellement, puisque, pour eux comme pour tous les savants modernes, les forces providentielles de la nature, les forces vitales comme les forces cosmiques, n'ayant point un caractère de personnalité, ne sont point des âmes. Personne dans la science n'appelle aujourd'hui âme des plantes, âme des bêtes, la force qui préside aux opérations de la vie végétale et à celles de la vie animale. On ne fait plus aujourd'hui intervenir une âme pour les phénomènes de nutrition, une autre pour les phénomènes de sensibilité, une troisième pour les phénomènes de concupiscence, etc. Les duodynamistes qui n'abusent pas de la métaphore, distinguent dans l'homme ce qui est la vie de ce qui est la personnalité, et se gardent bien de donner à celle-là un nom qui appartient à celle-ci. Ils ne mentionnent jamais dans l'homme ces deux âmes pour lesquelles les animistes s'acharnent après eux. Pour les vitalistes spiritualistes la vie est une force, une activité, une énergie servant à formuler un ordre déterminé de phénomènes considérables, mais étrangers à la personnalité, qui reste la véritable essence de l'être appelé âme.

Voici le grand argument des animistes. La pensée étant un accessoire, la vie étant le fond, l'âme est avant tout l'âme qui vit. Argument réaliste s'il en fut, et qui conduirait, si la logique s'en mêlait, à représenter la pensée comme un complément de la nutrition, la personnalité libre et responsable comme le terme de l'évolution vitale. En réalité, pour les animistes, l'âme humaine n'est pas autre chose que la vie végétale procédant par annexions successives d'attributs à la possession de la sensibilité, de la conscience, de la pensée, de la volonté, ou, pour parler comme M. Bouillier, l'âme humaine est l'immatérialité devenue spiritualité. Résumé général : le rôle principal



## 328 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

dans l'âme humaine est enlevé à la personnalité libre, à l'activité intelligente, pour être donné à la vitalité héréditaire, et cela parce que pour penser, vouloir, etc., il faut d'abord vivre; parce que l'activité vitale est antérieure à l'activité personnelle. C'est exactement comme si l'on disait : Le milieu physique est nécessaire à la production et à la conservation de la vie, et la vie n'est point nécessaire à la production et à la conservation du milieu physique; donc la force vitale n'est qu'un attribut particulier de la force cosmique, ce qui est précisément l'opinion des adversaires de tout vitalisme. Il est une notion du premier ordre qui semble avoir échappé aux animistes : c'est celle de l'appropriation successive des conditions du globe à la venue de la vie, et des conditions de l'organisme à la venue de l'activité libre. Cette notion suffirait pour les préserver de l'identification de l'âme et de la vie.

Je dois ajouter que les animistes prennent un soin infini à imaginer toute sorte d'arguments pour combler l'intervalle qui sépare ce qui est vie, c'est-à-dire héréditaire et fatal, de ce qui est âme, c'est-à-dire personnel et libre. La fusion de choses aussi profondément distinctes ne s'opère pas sans de grands efforts. Pour prouver que l'âme est la vie, que les opérations de la vie sont les actes mêmes de l'âme, ils affirment que nous avons conscience non-seulement des impressions sensibles, mais encore des impressions les plus insensibles. Ils ont même imaginé deux mots, étonnés de se trouver ensemble, pour exprimer cette accessibilité des mouvements moléculaires de l'organisme aux perceptions de la conscience. Ils appellent *perceptions insensibles* les impressions vagues et confuses que nous avons quelquefois de l'état de nos organes. Ils ont même affirmé que nous avons conscience, non-seulement des mouvements moléculaires des organes, mais encore de l'énergie motrice, de l'acte moteur de l'âme vitale qui les produit. Franchement, les faits de motricité et ceux de conscience, qui ont si bien servi entre les mains de Maine de Biran et de Jouffroy à

mettre en évidence la dualité humaine, servent mal la cause de l'identité.

Toutes les autres preuves sont de cette force. Il faut à tout prix entre les choses absolument distinctes, que l'on veut absolument confondre, supprimer les différences, effacer les antagonismes, exagérer les relations synergiques; il faut que l'âme soit douée de la motricité vitale et de la conscience des mouvements insensibles; il faut, en d'autres termes, que l'âme soit consciente et délibérante dans les opérations vitales comme dans les actes moraux et intellectuels, et que l'homme, l'*homme duplex* de la création, soit la mise en acte, la réalisation de cette virtualité unique, *qui est la forme du corps*. Grâce à tous ces efforts, l'union mystérieuse de l'âme et du corps devient leur unité; leur influence réciproque devient leur confusion; en d'autres termes, la dualité devient identité.

#### IV

Il ne faut pas se méprendre! Sous cette unité, sous cette identité de l'âme et de la vie, il y a une autre unité, une autre identité qu'il faut signaler, quoiqu'elles soient sincèrement et énergiquement repoussées [par plusieurs animistes contemporains; il y a l'unité, l'identité de l'âme et du corps. Évidemment, la vie étant l'âme, l'âme étant une force, une force étant, selon M. Bouillier, une virtualité abstraite, ni esprit ni matière, une immatérialité quelconque, c'est-à-dire rien (il faut bien le dire), et devenant quelque chose par sa réalisation dans un corps, évidemment, ainsi conçue, l'âme ou la vie tend à s'identifier avec l'organisme. Or, l'identification de l'âme et de l'organisme est une erreur autrement grave que l'identification de la vie et du corps, vivement reprochée, dans une des dernières livraisons de la *Revue médicale*, à M. le docteur Chauffard par MM. Tissot et le docteur Sales-Girons. Il en est de la force vitale comme des autres forces de la nature, que M. Bouillier, après Leibnitz,

## 330 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

juge exclusivement dignes du nom d'âmes et qui ne peuvent se manifester que réalisées dans les corps. Qu'on les considère comme des activités en puissance ou comme des activités en réalisation, ces forces ne sauraient avoir dans notre esprit un caractère sérieux de personnalité. Concevez-vous une âme impersonnelle, qui aurait la virtualité vitale, végétale ou animale pour essence; qui aurait pour acte essentiel et immédiat le mouvement organique et instinctif, et dont la personnalité intelligente, qui s'en distingue si radicalement, serait un attribut particulier, une évolution pure et simple? Et croiriez-vous mieux comprendre cette étrange métamorphose de l'âme, principe héréditaire de végétation et d'animalité, en une âme personnelle, intelligente et libre, en acceptant l'explication que voici : L'âme, qui est le principe de tout ce qui vit, est immatérielle, mais par l'annexion de l'intelligence elle devient spirituelle, car la spiritualité est autre chose que l'immatérialité. Comprendra qui pourra l'explication. Quant à moi, j'y constate ceci, à savoir : que les animistes sont entraînés malgré eux, à leur insu, à reconnaître et à proclamer que l'âme spirituelle qui pense est autre chose que l'âme immatérielle qui vit; car, comme le dit M. Bouillier, et je me plais à répéter cette formule ontologique qui distingue si énergiquement ce que l'on veut confondre : « Spiritualité est autre chose qu'immatérialité. »

Il est temps de m'arrêter sur ce terrain, où je serais envahi par l'ontologie avec laquelle je dois me garder de m'engager dans une voie sans issue pour moi, et, je le crois, sans issue pour une solution lumineuse du problème.

## V

Je demande la permission de me résumer en priant les animistes de rendre aux mots *âme* et *vie* la signification qui a prévalu dans l'humanité, malgré toutes les témérités des plus

illustres philosophes, et que le sens commun, plus tenace que les systèmes qui passent, fera toujours triompher, même dans les esprits qui en imaginent une autre.

L'âme, si elle est une activité réellement existante, si elle se manifeste quelque part, a sa place marquée là où il y a un acte personnel, intelligent et libre. La personnalité est le vrai caractère de l'âme, celui qui en détermine la signification psychologique, religieuse et sociale. Tel n'est point le caractère de l'organisme vivant qui, étymologiquement, signifie instrument; instrument, en effet, approprié à la fois à l'activité qui en dispose et au globe sur lequel cette activité est appelée à se déployer. Voilà le véritable sens des mots âme et corps, celui qui est conforme à la doctrine spiritualiste et qui est entré profondément dans la conscience, dans les habitudes, dans le langage de tous, même de ceux qui s'imaginent être animistes, panthéistes ou matérialistes. En vertu de cette signification véritable qui implique la dualité humaine, l'âme ou l'activité libre ne se réalise pas dans un organisme; se plaçant en regard, elle refuse de se confondre avec lui; elle s'attache à en satisfaire ou à en combattre les tendances. La dualité n'est point âme qui vit et âme qui pense; elle est esprit et chair, âme et corps, personnalité et impersonnalité, liberté et instrument. L'unité n'est point la fusion de deux âmes en une seule; elle est l'activité spirituelle disposant d'un organisme vivant.

A cette doctrine spiritualiste et chrétienne, que les animistes accusent d'insuffisance en s'essayant de l'amoindrir et qui est énoncée avec tant de netteté par saint Paul, dans le chapitre V de son *Épître aux Galates*, à cette doctrine traditionnelle et populaire, plusieurs théologiens, secondés par quelques philosophes et quelques médecins, opposent l'animisme d'Aristote dogmatisé par saint Thomas. M. le professeur Frank explique cette prédilection des théologiens pour l'animisme par sa plus facile adaptation au mystère de la résurrection, qui serait, à ce qu'il paraît, plus aisé à accomplir au moyen de l'identité âme et

## 332 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.

vie qu'au moyen de la dualité âme personnelle et organisme vivant. Assurément, ce n'est pas pour simplifier les mystères ni pour amoindrir les prodiges de la création, le plus grand de tous, que des penseurs éminents se font animistes et argumentent d'après Aristote, comme saint Thomas, plutôt que d'après Jésus-Christ, comme saint Paul. Le mystère de la résurrection humaine ne s'éclucide pas au moyen de nos solutions psychophysiologiques. D'ailleurs, le mystère est partout, dans ce qui est vie héréditaire comme dans ce qui est personnalité intelligente et libre. Le débat sur l'âme et sur la vie durera autant que l'humanité; car l'âme et la vie font partie du domaine étendu que Dieu a abandonné à nos éternelles investigations. Que l'âme soit identique avec la vie et remonte comme elle à un foyer primitif, créé ou incréé, ou que, distincte de la vie, elle soit appelée à manifester l'intelligence dans l'organisme vivant de l'homme, le même voile la cache à nos yeux. Tous les traités d'embryologie sacrée, et j'ai eu l'honneur d'en lire quelques-uns, ne l'ont pas déchiré. Toute notre science profane ne parviendra jamais à le soulever. Il y a un fait qui nous éclaire, et il est immense : c'est le sentiment universel de la personnalité et de l'impersonnalité, qui nous avertit qu'il y a deux êtres en nous, celui qui est libre et responsable et celui qui ne l'est pas; l'âme, d'une part, et l'organisme vivant de l'autre.

## VI

Je ne puis comprendre après cela cette ardeur d'identification qui s'est emparée de quelques esprits distingués de ce temps, parmi les théologiens, les philosophes et les médecins; identification sans utilité pour le dogme spiritualiste qu'elle compromet en voulant lui soumettre un domaine qui lui sera toujours étranger; sans utilité pour le dogme vitaliste, qu'elle affaiblit en voulant lui imposer un titre de noblesse qu'il ne peut porter. Étrange concours d'efforts qui ne répond ni aux besoins de la

religion, ni aux besoins de la société, ni aux besoins de la science.

En vérité, je ne puis assez vivement exprimer l'étonnement que j'éprouve en voyant N. S. père le pape Pie IX adresser deux brefs; l'un à l'archevêque de Cologne, l'autre à l'évêque de Breslau, pour leur recommander la doctrine animiste comme la plus conforme à la foi; en entendant le R. P. Ventura lancer à la fois, contre les vitalistes si candidement orthodoxes de l'école de Montpellier, et les foudres de l'argumentation et celles de l'anathème; en lisant une savante apologie de l'animisme dans la dissertation de M. l'abbé Thibaudeau, sur le *Principe vital à l'occasion de discussions récentes*; en comptant parmi les publications animistes l'*Anthropologie* de M. Hermann Fichte, les mémoires couronnés de M. Jourdain sur la philosophie de saint Thomas, et de M. Wuddington sur la psychologie d'Aristote, l'ouvrage de M. Tissot : *La vie dans l'homme*, les deux publications de M. Bouillier : *Unité de l'âme pensante, du principe vital*, et *Du principe vital et de l'âme pensante*, la thèse *De vitæ natura* de M. Charles, le mémoire de M. Jeannel : *Existe-t-il un principe vital distinct de l'âme?* etc.; en assistant à la publication qui se fait à grands frais, à Montpellier même, d'une édition complète des œuvres de Stahl, et en constatant que l'animisme est défendu à Paris par deux journaux de médecine, l'*Art médical*, fondé par J. P. Tessier, et la *Revue médicale*, vouée jadis par Cayol, son fondateur, à la défense du vitalisme duodynamiste contre l'organicisme alors triomphant, et devenue, entre les mains de son savant rédacteur actuel, M. le docteur Sales-Girons, l'organe le plus accrédité du monodynamisme médical. Tout ce bruit qui se fait autour de l'animisme, et qui ne semble pas près de cesser, ne s'explique réellement pas. Il ne répond à aucun besoin du temps. Ce ne peut être qu'une thèse plus ou moins bien choisie pour occuper honorablement d'honnêtes et savants loisirs.

En effet, au point de vue social et religieux, le principe émi-

**334 L'ANIMISME EN PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE.**

nemment spiritualiste de l'âme personnelle, intelligente, libre et responsable suffit. Au point de vue biologique, le principe éminemment vitaliste de l'énergie héréditaire, organogénique ou vitale, ne laisse rien à désirer. Évitions toute confusion : une force de la nature, qui est une virtualité abstraite, n'est pas une âme, si à ce mot on conserve la signification traditionnelle d'une activité personnelle. Le matérialisme, qui nie l'âme, n'est pas pour cela la négation de la force vitale. L'organicisme, qui nie la force vitale, n'est pas pour cela la négation de l'âme. Le spiritualisme est indépendant du vitalisme ; ils s'accordent et ne se confondent pas.

L'animisme qui confond tout ne sert à rien. C'est un nuage ramené par un vent de moyen âge aristotélicien et de renaissance païenne ; il s'en ira de l'horizon chassé par les rayons de la renaissance chrétienne qui renouvelle la science et la société.

---



---

REVUE RÉTROSPECTIVE

SUR LA SCIENCE MENTALE <sup>(1)</sup>

**Par M. le Docteur Henry BONNET,**

Médecin adjoint de l'asile de Fains (Meuse),  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

Passons maintenant en revue les intelligences qui, depuis l'antiquité, auraient ajouté une pierre à l'édifice scientifique sans les causes que j'ai énumérées et malgré les préventions et disputes de diverses écoles.

Hippocrate, qu'on retrouve toujours quand il s'agit de faire l'historique d'une maladie, n'a pas méconnu l'aliénation, mais il n'a fait qu'effleurer cette branche des connaissances médicales. La *παραινοία* ne paraît être autre chose que le délire, et le *φροντιδός νοσός* est un certain genre de lésion physique et morale. Il traite de la mélancolie, et semble avoir observé avec une minutieuse attention les habitudes des hypémaniaques et les souffrances extrêmes qu'éprouvent certains d'entre eux. Il donne même d'excellents conseils curatifs et, en particulier, la distraction. Comme on le voit, il commence déjà à n'avoir plus grande confiance dans la maladie des Scythes, comme venant d'Uranie; cela se passait à peu près à la LXXX<sup>e</sup> Olympiade.

D'Hippocrate, il faut passer brusquement à Arétée. C'est de cet homme illustre, si prisé par le grand Boerhaave et par le célèbre Haller, à tel point que ce dernier est parfois tenté de le préférer à Hippocrate, que datent véritablement les premiers monuments de la science mentale. D'un style serré, concis, éloquent en même temps, il charme par la clarté de sa diction

---

(1) Suite et fin. Voy. le numéro de mars 1863.



et surprend par la vérité de son analyse. Il décrit avec netteté et sans aucune hésitation les passions diverses, peint en maître la manie et surtout la mélancolie; il n'oublie ni l'excitation simple, ni l'abattement simple; il parle des récidives (1). C'est à Arétée qu'on doit les premières observations qui ont été faites sur le vertige. Une chose curieuse à remarquer est que, depuis la plus haute antiquité, la mélancolie occupe particulièrement les auteurs. Serait-ce que cette forme morbide aurait été plus fréquente que toutes les autres? On serait tenté de le croire. On cherche vainement dans Arétée, et l'on regrette de ne pas trouver des indications curatives.

De la secte pneumatique, nous passons à l'électique avec Celse, le *Cicéron-médecin*. Quoique ses ouvrages de chirurgie soient en plus grande faveur que ceux sur les maladies internes, la description de celles-ci suppose un grand esprit d'investigation. Il parle peu de la folie, mais ce qu'il en a dit (2) montre évidemment qu'il a fréquenté les malades et les a bien observés. Il décrit avec beaucoup d'éloquence la frénésie et fournit d'excellents conseils pour la cure de divers délires. Celse est le premier auteur scientifique qui ait enregistré le traitement moral; il prévient Soranus. On doit toutefois lui reprocher d'avoir, dans certains cas, conseillé de frapper les aliénés.

Soranus d'Éphèse vivait dans le 11<sup>e</sup> siècle, sous l'empire d'Adrien et de Trajan. Il ne reste en propre de lui qu'un traité des bandages et des fractures apporté de Constantinople à Florence par Jean Lascaris, et publié en 1754 par le docteur Cocchi, qui l'a traduit sur les manuscrits de la bibliothèque des Médicis. Nous ne connaissons rien de Soranus en médecine mentale, si Cælius Aurelianus, qui vient à peu près un siècle après lui, n'avait pas reproduit la plupart de ses travaux. Profond admirateur de Soranus, il lui attribue presque tout ce qu'il écrit; mais Cælius, grand médecin lui-même et délicat observa-

(1) *Aretæi Cappadoci libri septem...* Lausannæ, 1772, ed. de Haller.

(2) Chap. 48 du liv. 3... Lugduni, Arnold Langerak, 1750.

teur, n'est plus regardé par la postérité comme un simple copiste de son guide. En définitive, de ces deux hommes datent les relations les plus complètes sur la folie et sur son traitement que nous a laissées l'antiquité.

Le docteur Trélat a analysé avec une scrupuleuse attention les écrits de Cælius. On est frappé, en lisant ce que rapporte l'éminent et modeste médecin de la Salpêtrière, de l'exactitude de l'observation pathologique et des avis donnés il y a dix-huit cents ans dans l'intérêt des fous; on éprouve un grand sentiment de douleur en pensant qu'ils n'ont été tout ce laps de temps qu'une lettre morte et qu'il a fallu attendre au XIX<sup>e</sup> siècle pour leur réalisation.

Voici ce que dit Cælius (1) : « Les maniaques doivent être » placés dans un lieu médiocrement clair, d'une température » modérée; l'air pénétrera par des ouvertures élevées. On placera les aliénés au rez-de-chaussée plutôt que dans les étages » supérieurs. Leurs lits doivent être solidement assujettis et » placés de telle manière que les malades ne voient pas les personnes qui entrent et ne soient pas irrités par la variété des » figures. S'ils sont dans une agitation telle, qu'on ne puisse » leur donner d'autre coucher que de la paille, elle doit être » bien choisie, préparée, dépouillée de tout ce qu'elle contient » de dur, afin que son contact soit doux et inoffensif.... On » interdira les allées et venues fréquentes, principalement de la » part des étrangers, et l'on recommandera rigoureusement aux » surveillants de réprimer les écarts des malades, de telle sorte » qu'ils ne les exaspèrent jamais par trop de vivacité, et qu'ils » ne les mettent cependant pas dans le cas d'augmenter leurs » exigences par trop de faiblesse, mais qu'au contraire ils leur » laissent toujours voir que leurs fautes ont été reconnues et » usent tantôt avec eux d'une indulgence motivée, et tantôt » d'une réprimande peu amère avec l'explication de l'avantage

---

(1) Je ne puis mieux rapporter que d'après M. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 26.

» qu'il y a mieux à faire. S'ils s'agitent ou se laissent difficilement contenir, ou s'ils sont irrités par la solitude, il faut recourir à un certain nombre de surveillants et leur ordonner de se rendre maîtres des malades sans, pour ainsi dire, qu'ils s'en aperçoivent. Les moyens de correction employés sans ménagement augmentent et même font naître la fureur au lieu de l'apaiser. En cas d'utilité, lorsque les aliénés résistent aux volontés de ceux qui les entourent, il faut recourir à l'augmentation de la crainte et du respect. On doit observer avec le plus grand soin la forme du délire, et s'adresser à l'influence salutaire des impressions morales, des idées gaies, à des nouvelles capables de donner relâche à l'esprit.... » Soranus et Cælius donnent enfin les conseils les plus sages et n'oublient aucune des périodes du traitement; ils insistent sur les distractions de tout genre, promenades, exercices du corps, telle ou telle musique, selon tel ou tel genre de folie. En même temps, ils n'oublient pas des indications thérapeutiques appropriées, telles que bains généraux, douches, affusions froides, saignées dont ils modèrent cependant l'emploi. Il est à croire, d'après tous les détails fournis par Soranus et son fervent disciple Cælius, qu'il y avait au I<sup>er</sup> siècle des endroits où l'on réunissait les fous; les auteurs que je nomme n'auraient pu décrire pareillement la maladie et laisser des préceptes tant pratiques si l'expérience n'était pas venue à leur aide.

Presque à la même époque, cent quarante ans après Jésus-Christ, la quatorzième année du règne d'Adrien et jusqu'à celui de Sévère, parut Galien; son immense esprit d'investigation le fit s'occuper avec un rare bonheur des affections nerveuses. Il est entré dans une voie expérimentale qu'on regrette d'avoir vue si longtemps dans l'oubli depuis lui. Malheureusement, ici comme ailleurs, s'il sait reconnaître le lien entre la lésion de la pensée et l'altération du cerveau, il sacrifie trop à l'humorisme. Galien indique peu de chose quant au traitement de la folie.

En 420, sous l'empire d'Honorius et de Théodose, parut Paul d'Égine. Comme ses précédesseurs, il s'occupe très consciencieusement des maladies mentales et insiste en particulier sur divers modes de traitement. Il n'est que la répétition, imparfaite toutefois, de Cælius; mais s'il n'a rien produit de nouveau, il a au moins montré un esprit supérieur à celui de ses contemporains, et a tâché de continuer l'œuvre scientifique de ses devanciers.

Paul d'Égine disparaît. Avec lui, tout rentre dans l'ombre pendant de longues années et, dit M. Trélat, « on aura à gémir sur de grandes erreurs, avant qu'on secoue le joug des vieilles croyances et qu'on cesse de mêler aux recherches scientifiques les rêves superstitieux de la sorcellerie et de l'incarnation des démons. »

L'impulsion donnée cesse donc brusquement. A diverses époques cependant on rencontre de grands esprits qui se sont bien gardés de se laisser entraîner par le courant des fausses idées; ils n'ont point ignoré que les troubles variés et plus ou moins intenses de la raison, les déficiences intellectuelles et morales dont le spectacle est si navrant, sont entièrement du domaine de la science. Ils ont gravement médité sur les phénomènes de l'entendement et ses différentes morbidités; mais l'étude n'est pas, généralement du moins, si approfondie parce que l'observation n'est pas aussi attentive. Ils ont trop négligé les siècles passés pour vouloir être eux-mêmes, et continuellement naissent les systèmes avec la pernicieuse influence de leur absolutisme. On quitta la voie rationnelle et les indications de l'expérience. Au lieu de s'attacher à colliger les divers genres de folie et les considérations appartenant à la science mentale dont les documents se trouvaient épars dans l'antiquité, à profiter des leçons données, à ajouter son observation propre pour réunir le tout en corps de doctrine, on abandonna l'analyse pour les vues théoriques. La médecine fut chancelante parce qu'on s'éloigna de son objet; en cessant d'étudier à la façon d'Hippo-

crate, de Cælius, d'Arétée... , on quitta la simplicité des règles anciennes et l'on se créa des interprétations contradictoires ; on s'adonna souvent aux subtilités de la discussion pour défendre les systèmes ; mais ceux-ci, en s'entre-choquant, devaient se détruire mutuellement. Néanmoins, de bonnes choses et de bons souvenirs sont restés et, malgré la fureur doctrinale, les découvertes réelles devaient traverser les âges ; des conquêtes importantes eurent lieu, et celles sur la structure du corps humain ne pouvaient que faciliter les nouvelles recherches et préparer à la physiologie un large champ à exploiter.

Quoi qu'il en soit des systèmes sur lesquels je n'ai pas lieu de m'appesantir ici, la folie n'a pu demeurer inconnue pendant près de dix siècles. Il n'est pas à présumer que de Paul d'Égine et d'Alexandre de Tralles au XIII<sup>e</sup> siècle, on ne s'en soit pas occupé ; j'ignore cependant les raisons qui ont fait garder le silence, car on ne trouve pas de noms d'auteurs pendant cette période.

Nous arrivons donc à Albert le Grand (Bostadius) (1). La plupart de ses ouvrages traitent de la science hermétique. Il en est un cependant, *De memoria et intellectu*, publié à Venise en 1517, qui atteste en philosophie médicale les hautes connaissances de Bostadius. Dans ce *De memoria*, qu'on trouve dans la collection rare aujourd'hui de Petro Zammi, on peut recueillir des éléments précieux pour servir à l'histoire de la démence. Albert, tout en ne méconnaissant pas les lésions de l'entendement, se tait sur les indications curatives.

Dans le xv<sup>e</sup> siècle parut Jacques Sylvius, natif des environs d'Amiens. Il essaya de remettre en vigueur les doctrines hippocratiques ; mais son tort essentiel fut de s'emporter de la façon la plus injurieuse contre Vésale pour défendre les erreurs anatomiques des anciens que ce dernier démontrait. Il fut toute-

---

(1) Né à Laswingen, en Souabe, en 1205. — Ce furent, je crois, les dominicains de Grenoble qui introduisirent pour la première fois en France les œuvres de Bostadius. — Il fut le maître de saint Thomas d'Acquin.

fois grand anatomiste lui-même, et on lui doit le premier classement des muscles et la description de leurs usages. Pour ce qui nous occupe, Jacques Sylvius est digne des plus grands éloges, pour s'être élevé au-dessus de son siècle en protestant contre les errements de l'astrologie et de la diablerie dont on était si engoué.

Je passe à Jean Fernel. Bien que, dans aucun de ses ouvrages de pathologie, le médecin d'Henri II n'ait parlé dogmatiquement de l'aliénation, que rien n'y prouve qu'il ait vu des aliénés, il n'est pas moins vrai qu'en lisant attentivement le cinquième livre de sa *Physiologie*, qui traite des facultés de l'âme, on découvre des passages donnant la preuve que Fernel a dû étudier les déficiences intellectuelles et morales. Dans les dix-neuf chapitres de ce livre, on voit, abstraction faite des connaissances du moment et de certaines tendances de l'époque, un esprit droit, raisonnant beaucoup par expérience, se laissant quelquefois aller à des idées purement spéculatives, mais, le plus souvent, sachant associer la philosophie aux vues pratiques du médecin. L'ouvrage de Fernel a dû nécessairement être utile aux hommes qui l'ont suivi. Il demande à être analysé complètement; toutefois, je sortirais trop du cadre restreint qui m'est fixé si, pour l'instant, j'entreprenais cette étude. Je me bornerai à dire que Fernel a su établir un accord intime entre les facultés, tout en reconnaissant que chacune a son *proprium movens*, et qu'il n'a pas oublié les influences de la matière sur les fonctions de l'entendement et du moral : « Encores, dit-il, que dedans l'animal parfait, les facultez de » l'âme soient séparées et divisez de substance, d'instrumens ou » organes et de siège, tovtesfois il ne se peut pas faire qv'après » qv'elles ont été vnies et assemblées en vn mesme corps, que » puis après elles en puissent estre dv tout séparées et divisées, » car elles sont vnies et disposées de telle sorte et manière entre » elles par un mutuel concours que chacvne d'icelles ne sub- » siste point sans l'aide et l'assistance de toutes les autres; mais

» il se peut bien faire que la faculté animale de quelque partie  
 » périclisse, les autres demeurant, ou que conjointement la fa-  
 » culté naturelle périclisse avec la faculté animale, la seule  
 » faculté vitale demeurant et persistant.... » Dans un autre  
 endroit, il dit : « Comment ce pourrait-il faire que les  
 » facultez estant en un même lieu et place, que l'action  
 » de quelqu'une fut empêchée, les autres demeurant saines et  
 » en leur entier. » Cette phrase donne toute la théorie du délire  
 partiel et, pour moi, repousse la monomanie pure. Il est clair  
 que, pour parler ainsi, Fernel avait vu des malades; aussi doit-  
 on regretter que l'illustre médecin n'ait consacré aucune partie  
 de ses livres à parler directement de la folie. Ce n'est que par  
 quelques lignes éparses dans un traité à la fois philosophique  
 et médical, qu'on peut conclure aux connaissances de Fernel  
 sur les maladies de l'esprit,

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Félix Plater, médecin de Montpellier,  
 depuis professeur à Bâle, observa très attentivement l'aliénation;  
 il en rechercha les causes, les symptômes, insista sur l'hérédité  
 et parla du traitement (1). Il revint à la méthode ancienne et,  
 comme Cælius, proscrivit les violences envers les insensés.

A la même époque que Plater, et peu de temps après Paracelse,  
 dont je néglige les réflexions trop doctrinaires, se montra  
 Jean Wier, né à Graves-sur-Meuse en 1515. Il fut l'élève de  
 Corneille Agrippa et adopta une grande partie des idées ainsi  
 que la ligne de conduite de son maître. Fortement critiqué  
 pendant sa vie, spécialement par les magistrats, il trouva à sa  
 mort des apologistes qui réhabilitèrent sa mémoire. Ce méde-  
 cin fut un des premiers à s'élever contre la vanité de la magie.  
 On a de lui deux bons ouvrages, l'un le *De iræ morbo*, Amste-  
 lodami, 1560, et le *De dæmonum præstigiis*, Amstelodami,  
 1564. Ce dernier ouvrage l'a fait passer, mais absurdement,  
 pour avoir enseigné et pratiqué l'astrologie. Wier chercha pour-

---

(1) *Observ. lib. tres.*, Basileæ.

tant à prouver aux juges que ceux qu'on accusait de sorcellerie n'étaient que de pauvres malades, mais ce fut en vain qu'il invoqua leur commisération. Dans son livre, Wier montre sous les formes les plus diverses l'extravagance où se laissent entraîner ceux qui veulent à toute force voir où il n'y a que de l'insanité des phénomènes surnaturels fatalement dus à une intervention magique ou diabolique (1). On le voit s'indigner contre la crédulité superstitieuse du public et la fourberie de certains magistrats et ecclésiastiques; tantôt il se révolte contre les convictions absurdes d'hommes pourtant raisonnables. Il fait entrer dans un couvent du comté de Horne où, pour guérir de malheureuses tortionnaires, on les livre aux supplices les plus affreux; de même à Kentorp et à Cologne. Il a le courage de rire publiquement de l'exorcisme et de l'anathème; néanmoins, et il avoue un peu s'y voir forcé, il met beaucoup d'attemolement dans certains passages de ses écrits, et n'arrive à donner franchement son opinion qu'en ne désavouant pas tout à fait le démon et les préjugés religieux; c'est une concession qu'il fait, à son grand regret, et l'on voit du reste qu'il lui est malaisé d'agir différemment. Il raconte avec grands détails les infamies commises par certains inquisiteurs, et frémit d'horreur en comptant le nombre de possédés qu'on questionne et qu'on brûle. Il rapporte et discute avec une vigueur de raisonnement où s'unissent la science et la charité, des jugements indignes dont il a été témoin, et d'autres dont il a pu étudier scrupuleusement les dossiers. Mais enfin il est contraint à se taire, et plusieurs fois la protection du duc de Clèves lui fut d'un grand secours. Le souvenir de Wier, comme ceux de Jérôme Cardan (2),

---

(1) Wier mourut à Tecklembourg, en Westphalie, à l'âge de soixante et douze ans. 1588.

(2) Médecin de Milan, né en 1501, mort en 1576. Quoique s'occupant lui-même beaucoup d'astrologie, et à tel point qu'il avait prédit l'époque de sa mort et arrangé ses affaires en conséquence, il sut reconnaître l'aliénation, s'intéresser prodigieusement aux insensés et protester avec énergie contre les assassinats et tourmentations juridiques.



de Daniel Becker (1), de Pigray (2), a été religieusement conservé par l'histoire qui a dû mettre dans son parallèle la science bien réfléchie, la science vraie, en regard de l'ignorance aveugle des masses et de la fourberie superstitieuse ou de la fanatique erreur des puissants de la terre :

Suum cuique decus posteritas rependit.

Paul Zacchias (3) vient après Wier et lui tend la main. Il dit qu'il n'y a pas de preuves plus certaines de la folie d'un homme que de le voir aimer ce que les autres haïssent, haïr ce qu'ils aiment, désirer ce qu'ils rebutent, rebuter ce qu'ils désirent, n'avoir pas de honte de ce qui est honteux : « *Hæc omnia non sanæ ac errantis mentis humanæ certissima indicia ac infallibilia sunt.* » La démence, ajoute-t-il, « *probat per ea omnia quæ in hominem sanæ mentis non cadunt* (4). » Il faut rendre à Zacchias, au détriment d'Esquirol, la gloire d'avoir, non pas le premier, puisque Fernel y avait pensé, mais le mieux présenté autrefois la doctrine du délire partiel, ou monomanie ; Zacchias a fort bien su faire attention aux prédominances du délire. Dans le lib. 2, *De signis non sanæ mentis*, il fait remarquer que beaucoup de fous ont de la raison et n'en manquent que sur l'objet de leur folie. « *Hi omnes in cunctis bene quoad rationem si habebant in uno delirantes, in his tamen omnibus manifestam fuisse insaniam quis non videret* » D'Aguesseau parla plus tard comme Zacchias.

« Il est incontestable, dit M. Morel (5), que la réaction tentée par Wier et Zacchias, en portant la question de la folie sur le

(1) Fils de Daniel Becker, médecin à Dantzic ; s'éleva avec courage contre la sorcellerie et les bûchers. 1621-1691.

(2) Célèbre chirurgien sous Henri IV et Louis XIII ; il a prétendu toute sa vie qu'il fallait aux démoniaques des médecins et non pas un tribunal.

(3) Zacchias naquit en 1574. Il fut le médecin d'Innocent X. Son grand ouvrage en sept livres fut publié de 1621 à 1635.

(4) *Quæst. medico-legales*, lib. 2, tit. 1, quæst. 1. Amstelodami, 1651.

(5) *Traité des maladies mentales*, p. 44.

terrain de la médecine légale, avait été préparée dans leur esprit, non-seulement par les études qu'ils firent des médecins de l'antiquité et de ceux qui les précédèrent, mais par un mouvement plus général peut-être qu'on ne le pense, et qui portait les grandes intelligences de cette époque à ne pas se rendre complices des erreurs générales. En l'absence chez les masses d'un raisonnement capable de leur faire distinguer le faux du vrai, le surnaturel du naturel, il était quelques bons esprits qui devançaient leur temps et qui avaient le courage de proclamer leurs opinions. »

Je diffère sur ce point avec l'éminent médecin de Saint-Yon. Pour moi, aucune influence intellectuelle n'a rejailli sur Wier et Zacchias. Tous les deux, à près d'un siècle de distance, ont senti par eux-mêmes et protesté seuls. S'il ne leur arriva pas malheur, il ne faut l'attribuer pour Wier qu'à l'amitié des empereurs d'Allemagne Charles V, Maximilien II et Rodolphe II, et pour Zacchias qu'à la protection d'un pape.

Thomas Willis, né dans le comté de Wilt en 1622, parut d'abord tenir peu de compte des travaux de l'antiquité et céda facilement au courant de son siècle qui tenait en grand honneur les œuvres d'imagination et insistait moins sur les faits. Cependant il sentit plus tard le besoin de rentrer dans une voie plus méthodique, et deux de ses ouvrages montrent l'observateur attentif et le savant du premier ordre : « *Affectionum quæ dicuntur hystericæ et hypochondriacæ pathologia*. Lugduni, » 1671. *Pathologia cerebri et nervosi generis specimen in quo agit de morbis convulsivis*. Amstelodami, 1671. » Willis attribue en physiologie et en pathologie à l'effervescence et à l'âcreté tous les phénomènes qu'il rencontre. Quoi qu'il en soit de ses idées sur le bouillonnement, l'accescence ou l'insipidité des esprits du cerveau, on ne peut lui refuser d'avoir merveilleusement observé les lésions de l'entendement et du moral. « Ses écrits, dit M. Calmeil, concernant les divers genres d'affections convulsives, la manie, la mélancolie, l'apoplexie, la

paralytie, le vertige, représentent presque un traité complet de pathologie encéphalique (1). » Willis excelle dans la description de la mélancolie et de ses variétés et insiste longuement sur le traitement physique et le traitement moral qui ne diffèrent en rien de ceux de maintenant. Un reproche qu'on a à lui faire, c'est de croire aux démons et de s'imaginer qu'ils peuvent avoir parfois une grande influence sur le rendement des fonctions de l'esprit.

Il faut bien se garder de confondre Thomas Willis avec l'ecclésiastique Willis, qui soigna le roi Georges III (2) et aussi, je pense, la reine de Portugal. On devra se rappeler que Thomas Willis, né en 1622 et mort en 1675, vécut sous Jacques I<sup>er</sup>, Charles I<sup>er</sup>, Cromwell, Charles II. Or, Georges III étant monté sur le trône en 1760, c'est-à-dire près d'un siècle après la mort

(1) Voy. la longue dissertation de M. Calmeil sur Willis (*Traité de la folie*, t. I, p. 387-407).

(2) A peine arrivé à la vieillesse, Georges III fut atteint d'une cruelle infirmité. Il perdit presque entièrement la vue. Ce malheur le fit tomber dans une mélancolie profonde. La plus jeune de ses filles, la princesse Amélie, lui servait d'Antigone; elle le tenait par la main pour lui faire faire de longues promenades dans le parc de Windsor, lui chantait aussi des airs touchants et jouait du clavecin pour le distraire; elle parvenait, à force d'attentions, à faire oublier à son père son infirmité et à dissiper sa mélancolie. Malheureusement, cette charmante princesse succomba à une maladie de langueur. De ce jour, Georges III devint sombre et farouche, éloigna de lui toute sa famille, vécut solitaire et ne voulut plus sortir de son palais de Windsor; il ne quittait sa tristesse que pour entrer dans des excitations extrêmes, pendant lesquelles il se frappait la tête contre les murailles; parfois il restait plusieurs jours sans vouloir prendre de nourriture, poussait la nuit des cris lamentables et repoussait avec colère quiconque lui offrait des consolations. Les plus habiles médecins furent appelés; mais, éloignés par les violences du roi, ils renoncèrent à le traiter. Un seul homme, l'ecclésiastique Willis, sut en imposer assez à Georges III pour l'obliger à suivre exactement ce qu'il prescrivait; toujours armé d'une petite baguette blanche, quand il voyait le roi prêt à s'agiter, il frappait sur une table et le prince, à ce bruit, devenait tout tremblant et se soumettait sans résistance à ce qu'on voulait de lui. Quoi qu'il en soit, Willis ne put guérir Georges III, qui passa les dix dernières années de son règne dans le dernier degré de douleur et de prostration; il resta presque constamment enfermé dans son château et fut insensible à toute autre impression qu'à celle de la musique.

du savant médecin, il y a une faute flagrante contre la chronologie de le faire soigner par Th. Willis. Les efforts de Willis l'ecclésiastique produisirent une grande sensation en Angleterre dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les effets de sa méthode purement morale, ont été dépeints par Richardson dans l'épisode de Clémentine. Ce Willis fonda en 1750, je crois, l'établissement de Greatford dans Lincolnshire ; sa maison contenant (1) d'abord une vingtaine de malades, s'agrandit par la suite au point de pouvoir contenir sans encombrement de quinze cents à deux mille insensés. C'est à Willis qu'on doit d'avoir préconisé le système, employé depuis à Ghéel, de faire traiter des aliénés chez les fermiers du voisinage ; mais il n'agissait alors ainsi que pour les malades qu'il ne pouvait pas loger.

Antoine Valsalva, d'Imola dans la Romagne (1668-1723), plus profond anatomiste et chirurgien que médecin, ne négligea pas certaines branches des sciences médicales. Il est remarquable par la persévérance qu'il montra dans un temps où les connaissances physiques étaient couvertes d'un voile épais et où il était nécessaire que chacun apportât son petit contingent. Il donne quelques descriptions, écourtées il est vrai, des lésions de l'entendement. Valsalva recommande expressément de ne pas user de violences envers les aliénés. Cette recommandation prouve une fois de plus, sans que pourtant on puisse s'appuyer sur des documents authentiques, qu'à différentes époques on a dû, en réunissant les aliénés, leur appliquer un traitement moral.

J. B. Morgagni (1681-1771), de Forli en Romagne, élève de Valsalva et d'Albertini, fut, avec Malpighi et Théophile Bonet, le père de l'anatomie pathologique, comme Sylvius de le Boë (2)

(1) *Revue britannique*, t. I. — *Moniteur*, 1814, n° 39.

(2) Sylvius de le Boë (François), né à Hanau en 1614, recteur de l'Université de Leyde en 1669. Il donna le premier l'idée de conduire les élèves dans les hôpitaux et de leur enseigner, *de visu et de auditu*, près du lit des malades la symptomatologie. Il alla même plus loin (et par conséquent précéda Morgagni) ; il démontra que, par l'inspection des organes, par la nécroscopie, on pouvait seulement connaître d'une manière véritable le siège des maladies.

avait été le fondateur de la clinique. Il s'étonne souvent que les médecins aient tiré trop rapidement des conclusions, sans connaître la véritable cause des lésions et sans même s'y reporter autrement que par induction. Il avait acquis une telle réputation qu'on le choisissait comme arbitre des disputes qui s'élevaient sur les sciences médicales, et son opinion avait force de loi. Il s'est beaucoup occupé, sinon de la clinique des maladies mentales, au moins de leur anatomie pathologique (1), et fut très fort approuvé et secondé en cela par le fameux Lancisi ; toutefois il recommande, ce qui prouve qu'il ne néglige pas le traitement, à l'exemple de Valsalva, son maître, et de Jean Poleni, son condisciple, de ne pas maltraiter les aliénés, prétendant qu'on obtient plus d'eux par la douceur, et qu'une prudente modération est indispensable pour obtenir la guérison.

Stahl, d'Anspach en Franconie (1660-1734), professeur à l'Université de Hale (Saxe). Il fut envieux de tous ses contemporains et, les détestant à l'exemple de Paracelse, il ne reconnaît qu'un seul homme capable, et c'est lui ; qu'un seul système vrai, et c'est le sien. En fait de psychologie et de maladies mentales, il s'est livré à des recherches fort étendues, et, bien qu'il copie quelquefois van Helmont, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître une immense profondeur de vues personnelles qui influa beaucoup sur son époque. Stahl ne voulut pas profiter de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, et ne tint aucun compte de ses contemporains ; Valsalva, Lancisi et Morgagni ne signifiaient rien pour lui. Profondément convaincu de l'autocratie de l'âme sur le corps, il en arrivait à ce principe si faux que toutes les opérations du corps ne se font que par l'âme et que, lorsque l'âme est dérangée, les fonctions du corps le sont aussi ; de l'excitation ou de la diminution d'influence du principe vital ou âme dérivait fatalement l'aliénation par suite d'un état correspondant organopathique. Il fut vivement attaqué par

(1) *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis*, Lugduni, 1766.

ses confrères, mais tint ferme ; toutefois, à force de s'enfoncer dans une profondeur de métaphysique des plus spéculatives, de vouloir trop concevoir et conclure sans s'appuyer sur des bases réelles, ne découvrant rien de positif, il en éprouva un vif chagrin et mourut mélancolique.

Stahl eut peu de défenseurs de sa doctrine sinon quelques théologiens. Parmi ses successeurs à Hale, on doit néanmoins citer Michel Alberti ; il prit avec vigueur le parti de Stahl contre les partisans du mécanisme. Les considérations philosophiques sont toutes faites pour établir la prééminence de l'âme sur le corps. C'est surtout dans l'ouvrage *De medici officio circa animam, in causa sanitatis*, imprimé à Hale en 1745, que se trouvent longuement développées les impressions de l'auteur sur les phénomènes de l'entendement et du moral et sur ses variations morbides. En laissant de côté le système, on voit qu'Alberti a compris les devoirs du médecin envers les aliénés et ne se laisse pas subjugué par les préjugés du siècle. Un livre important de cet auteur est le *Systema jurisprudentiæ medico-legalis* (Gorlitz, 1745) ; on y trouve, peu nombreuses il est vrai, des observations de médecine mentale suivies de raisonnements empreints de la plus grande générosité ; tout le corps du travail respire du reste la plus grande douceur.

Alberti ne tarda pas à être réfuté par le célèbre Gaubius. Dans son travail, *De regimine mentis, quod medicorum est*, il publia la doctrine contraire à Stahl et Alberti, à savoir que le corps exerce son empire sur l'âme. On aime à entendre raisonner Gaubius, car c'est un homme sage, réfléchi, et qui ne se laisse pas emporter par son imagination. Le sévère Gaubius, au lieu de donner un libre essor à son imagination et à ses talents, préfère demeurer au milieu du cercle des vérités connues, et essayer d'en découvrir d'autres ; il n'aime pas à égarer ses élèves ou ses lecteurs et, en plusieurs endroits, il se tait plutôt que de paraître spécieux, quand quelque chose ne lui paraît pas suffisamment démontré. Gaubius partage en aliénation les idées

de l'antiquité, mais il ne s'y appesantit pas ; il semble encore qu'il veuille être personnellement prudent et qu'il ait peur de fronder son époque.

Avant Gaubius j'aurais dû parler de Boerhaave avec lequel les sciences médicales ont marché dans leurs voies naturelles. Il passa, à vingt-deux ans, une thèse où il réfute entièrement Hobbes et détruit Spinoza ; la force de métaphysique, la grandeur de l'observation déployées dans cette dissertation où il soutient la distinction essentielle de l'âme et du corps sont telles, qu'on s'étonne de les voir exister dans un si jeune âge. Boerhaave adhère en aliénation à toutes les idées d'Arétée ; mais, comme son guide, il ne donne aucune indication de traitement. Il n'est cependant pas probable que cet homme immense n'ait pas eu connaissance des écrits de Cælius et des tentatives de Wier.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, en même temps que Pigray, apparaît Naudé, médecin de Louis XIII. Ce médecin sut se faire estimer par beaucoup d'esprit et de jugement, une vie réglée et des mœurs austères. Il ne craignit pas Richelieu, se montra ennemi déclaré des préjugés, et parla, bien que religieux lui-même, avec une grande liberté sur les affaires de religion. Son *Apologie pour les grands hommes faussement accusés de magie*, Paris, 1670, prouve que, si Laubardemont l'avait fait mander dans l'affaire du curé Grandier, il aurait su faire la part de l'élément menteur et de l'élément vrai, aurait profité des conseils médicaux sur l'hystérie donnés par Willis, et se serait montré impartial appréciateur des événements de Loudun. Naudé s'éleva avec force contre la doctrine des démonialogues, et avec une indignation d'autant plus louable qu'il vivait dans un temps où il ne fallait pas mettre trop de promptitude dans ses énoncés ; il est vrai qu'il était le médecin d'un roi, mais ce roi était faible, scrupuleux, et Richelieu, quoiqu'à Paris, était le véritable juge à Loudun.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, et contemporain de l'honnête Becker, vivait en Angleterre Richard Mead, qui acquit une vaste réputation par sa grande érudition et son habileté pratique. C'était l'in-

time ami de Freind et de Boerhaave. Il s'occupa également de médecine mentale et voulut chasser de l'esprit de son siècle les faussetés dont on était engoué à propos des démoniaques. Il décrit avec beaucoup de tact la mélancolie de Job, les folies de Saül, Ézéchias, Joram, Nabuchodonosor ; il proteste avec beaucoup de courage contre les Satanurgistes. Il parle des lunatiques en homme qui a vécu avec eux, les a observés attentivement et a tenté de les guérir par des moyens naturels. Mais il ne pouvait s'accorder avec l'Église de Rome, et, comme tant d'autres des confrères de son temps, il ne devait pas voir ses tentatives couronnées de succès.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on se tait ; on n'aperçoit que la belle figure pleine de charité de l'abbé Willis qui, comme je l'ai déjà dit, fonde Greatfort. De 1770 à 1775, on commence seulement à se faire des convictions et à penser que les fous doivent être traités comme les autres malades.

En 1761 seulement, Pinel, que soutinrent fortement Tenon et Thouret, Pinel, qui ne dédaigna pas de se considérer presque comme le disciple de son surveillant en chef, Pussin, Pinel réunit tous les éléments épars en y ajoutant son expérience personnelle pour fonder un corps de doctrine. De lui datent véritablement la science mentale et ses applications. Tuke, à York, opéra pareillement.

La réforme était donc enfin venue, et le progrès subit depuis, grâce aussi à l'influence de la civilisation et de ses conquêtes intellectuelles et morales, une impulsion tellement énergique qu'il devait être durable. Les aliénés ne devaient plus connaître l'étroite nécessité, *res angusta domi*.

Nil tam difficile est quin quærendo investigari possit.

Je partage ainsi les époques où, malgré la fièvre du merveilleux, quelques esprits pensèrent à un traitement rationnel pour les aliénés : de ceux qui entourèrent Saül et David à Celse ; de celui-ci à Soranus et Cælius ; puis vint Jésus-Christ, malgré la



faute qu'il fit d'introduire l'exorcisme ; de Jésus-Christ à Guillaume de Laon (1), médecin de Charles VI, nous passons à Wier, Zacchias, Jean de Dieu et Vincent de Paul ; de là aux quelques amis de Philippe V (2) d'Espagne et de Ferdinand VI, on arrive enfin à Necker, Tenon, Pinel et Esquirol.

---

(1) Guillaume de Laon est le médecin qui fut appelé pour soigner Charles VI, lorsque ce dernier, devenu fou dans la forêt du Mans, au moment où il allait guerroyer contre son cousin de Bretagne, eut été ramené dans son château de Creil. Maître Guillaume entreprit un traitement moral, défendit toute espèce de contrariétés. Il avait déjà obtenu un demi-succès et, pour terminer la cure, il pensa que le dévouement et les soins si touchants que sait donner une femme quand elle le veut, pouvaient être d'une grande utilité au roi. Il fit demander à madame la reine son concours ; mais l'adultère Isabeau, qui trouvait grand profit à la folie du roi, ne voulut pas coopérer elle-même à la guérison ; elle s'adressa à la supérieure d'un couvent, qui plaça auprès de Charles VI, une de ses novices ; c'était Odette qui jadis avait été courtisée par le duc de Touraine, frère du roi. Elle se montra, envers le pauvre fou, prodigue de bienveillance pendant que, de son côté, maître Guillaume cherchait à la récréer par divers moyens. Le roi guérit, ce qui ne faisait l'affaire ni d'Isabeau, ni du duc de Touraine, ni des ducs de Berri et de Bourgogne, ces deux régents de France, qui maraudaient le royaume. Une récurrence eut lieu après cette malheureuse soirée, où le roi paraissant habillé en sauvage et couvert de poix, le feu prit aux vêtements des seigneurs déguisés de la même façon que leur maître et qui avaient paru dans le divertissement ; cet accident était du fait du duc de Touraine, qui avait approché une torche de trop près. Je ne serais pas éloigné de croire que l'amant en titre d'Isabeau, de concert avec celle-ci, n'ait agi sciemment dans l'espérance que la frayeur ferait retomber le roi malade. En même temps, Odette, que Charles aimait tant, mourut des suites d'une fausse couche ; l'affliction que le roi éprouva ne contribua pas peu à son aliénation nouvelle. Charles VI ne devait plus guérir. On se garda bien d'appeler maître Guillaume près de lui ; on l'abandonna complètement ; le malheureux prince n'eut pas même le nécessaire. Plus tard, on le retrouve entièrement dément avec exacerbations maniaques ; il manquait de tout dans son hôtel Saint-Paul, pendant qu'Isabeau et le duc de Bourgogne étaient, chacun de leur côté, plongés dans un luxe infernal, sans s'inquiéter de la vermine qui couvrait le corps de leur seigneur et roi. (Voy. les *Grandes chroniques de Froissard* et l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins.) La folie de Charles VI fut cause qu'un roi d'Angleterre régna, passagèrement toutefois, sur la France.

(2) Philippe V d'Espagne, devenu entièrement fou après quarante ans de royauté cellulaire et d'abus génésiques où le portait son satyriasis, parcourant en haillons l'Escorial, comme le roi Lear les landes de Cornouailles, sale, dégoûtant, ne voulant pas quitter ses vêtements,

J'ai cru devoir, pour fixer les idées, citer des noms qui font ressouvenir des temps, mais la division que j'établis n'est pas classificative. Celle de M. Berthier, le savant médecin des asiles de l'Ain, est fondée sur des bases plus larges, parce qu'il sépare l'histoire de l'aliénation en quatre grandes époques où chacun est libre d'aller puiser les idées successives de progrès. « La » première, dit-il, va de la naissance du monde au XVII<sup>e</sup> siècle, » *l'âge de la barbarie* ; la seconde s'étend du XVIII<sup>e</sup> siècle à la » révolution, *l'âge primitif* ; la troisième, de la révolution à la » promulgation de la loi de 1838, *l'âge de la réforme* ; la qua- » trième, de la promulgation de cette loi jusqu'à nos jours, » *l'âge du progrès*, lequel a pour bases réelles ce précepte » évangélique : *Aimez-vous les uns les autres.* » J'adopte entièrement cette division.

La folie a donc été comprise de tout temps, mais l'art de soigner les fous resta dans l'enfance jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voyons, par exemple, quel était en 1787 l'état dans lequel étaient réduits les gens atteints d'un dérangement quelconque d'esprit ; écoutons la description qu'en faisait à cette époque l'abbé Robin (1) :

« Il existe actuellement à la Salpêtrière (15 juillet 1787) 511 » insensés et 147 épileptiques, qu'on met pour l'ordinaire dans la » classe des insensés, leurs accès étant accompagnés de longs mo- » ments de démence. Quelle confusion inhumaine ! Les loges où » ils habitent sont au nombre de 200 ; elles ont six pieds carrés » en hauteur et en largeur ; on a scellé aux deux côtés de la porte » des planches dans le mur pour y servir de lit. On donne à

---

essayant d'enfourcher les chevaux de ses tapisseries, parfois se croyant mort et demandant qu'on l'enterre, furieux par instants, mélancolique et tranquille dans d'autres, était à la fois un objet de crainte et de pitié. Les chants de l'Italien Farinelli calmaient son délire ; on le faisait venir quand le roi était plus fou que d'habitude.

Ferdinand VI hérita de la folie de ses prédécesseurs ; le même castrat Farinelli berçait sa mélancolie incurable quand on réclamait son office et obtenait parfois quelque succès.

(1) *Nouvelles de médecine et de chirurgie*, 1789.

» ceux qui payent pension une loge pour deux ; les plus  
 » furieux ne peuvent être davantage ; plusieurs même sont  
 » seuls. Ainsi, le reste des loges réparti entre les autres  
 » insensés est très borné ; il faut qu'elles soient occupées au  
 » moins par quatre. On s'imagine difficilement combien un es-  
 » pace si étroit doit être gênant pour des malheureux que leurs  
 » dérangements rendent si inquiets et si turbulents. L'agitation  
 » d'un seul y trouble le repos des autres ; ce repos, si nécessaire  
 » à tous les êtres, l'est surtout pour ceux dont le sang est si  
 » souvent troublé. Il serait difficile, et même impossible, aux  
 » personnes les plus calmes, les mieux portantes, de trouver  
 » ainsi pressées, ainsi étouffées, un seul instant de sommeil. Les  
 » malades sont donc privés d'un des plus pressants besoins, la  
 » plus chère consolation des malheureux. Que n'est-ce pas en  
 » y ajoutant les souffrances de la malpropreté ? Ils n'ont pour se  
 » coucher qu'un peu de paille devenue bientôt sale, et où la  
 » vermine les tourmente ; jusqu'aux rats viennent ronger leurs  
 » habits pendant leur sommeil, les mordent et leur disputer le  
 » peu de pain qu'on leur donne. Ces détails révoltants ne sont  
 » malheureusement pas exagérés ; je ne les articule que d'après  
 » la vue et des témoignages irrécusables. On m'a assuré que  
 » l'administration payait annuellement 600 livres à un mar-  
 » chand de mort-aux-rats. Ceux qui déchirent leurs habits en  
 » sont tout à fait privés ; parmi eux, plusieurs payent des pen-  
 » sions considérables relativement à ces maisons. Ils n'ont pour  
 » se couvrir que des haillons ou une mauvaise couverture en  
 » lambeaux. D'autres offrent une nudité aussi contraire à l'hu-  
 » manité que contraire à la décence. On objecte qu'ils déchi-  
 » rent ceux qu'on leur donne ; mais n'est-il donc pas possible  
 » d'en avoir à si bon marché, que la dépense ne serait pas très  
 » importante ? Londres n'offre pas ces tableaux dégoûtants et  
 » humiliants (1) ; on n'y voit pas non plus ces malheureux

---

(1) Si le fait est exact, l'Angleterre aurait ensuite bien dégénéré, puisque des aliénistes français voyageant, il y a quelque vingt ans, au

» enchaînés d'une manière aussi barbare ; leurs traitements plus  
 » réguliers et plus doux, des soins plus actifs, ne rendent pas les  
 » malades aussi dangereux et ne font pas employer la violence  
 » aussi légèrement.

» On ne doit point s'étonner que les insensés dont les traits  
 » et le teint sont ordinairement animés, plutôt sanguins que  
 » bilieux, ayant cependant dans ces maisons un air languissant,  
 » soient jaunes et livides et que leur corps y soit couvert de  
 » gale. Tant de malpropreté, un si petit espace où l'air se cor-  
 » rompt par tant de causes, doivent faire regarder comme  
 » étonnant qu'ils puissent même y vivre quelques années. En  
 » effet, plusieurs de ces malheureux ont conçu une telle horreur  
 » pour ces loges où on les entasse si inhumainement, qu'ils pré-  
 » fèrent être exposés en dehors, sur des planches abritées seu-  
 » lement par un auvent. Là, plusieurs rangées de filles, enve-  
 » loppées seulement d'une mauvaise couverture, enchaînées,  
 » accroupies sur ce lit de douleur, bravent jour et nuit,  
 » pendant des années, les intempéries de toutes les saisons. Le  
 » soleil les y brûle, les gelées, les neiges et les frimas les y  
 » frappent et les y éprouvent tour à tour ; celles qui ne sont  
 » point enchaînées, qui ont la liberté de se promener, sont  
 » presque aussi à plaindre ; ne pouvant se tenir dans leurs loges,  
 » elles sont aussi forcées de rester exposées pendant le jour à la  
 » dureté des temps. Leur cour étroite, serrée, qui, dans les  
 » étés, réfléchit par les pavés et les murs les rayons du soleil, est  
 » changée en fournaise ; elles y soupirent en vain après un peu  
 » d'ombre ; dardées de toute sorte par les feux du soleil et dé-  
 » vorées par un air brûlant, elles sont consumées intérieure-  
 » ment et extérieurement. Des cloches énormes s'élèvent sur  
 » leur peau hâve et gercée (1), et leur sang allumé augmente

---

delà du détroit, ont rapporté de tristes détails sur ce qu'ils avaient vu à Bedlam.

(1) Ce passage me donne lieu de croire que l'altération de la peau des aliénés de 1787 reconnaissait la même cause que l'altération décrite de

» leur démente, hâte bientôt la mort devenue un bien pour  
 » elles. Celles d'une constitution délicate périssent ordinaire-  
 » ment en peu de mois. »

L'abbé Robin assurait au moment (1787) où il écrivait, qu'on guérissait communément deux insensés sur trois à Londres (1), et que ceux qui n'avaient pu être parfaitement guéris éprouvaient des traitements ayant le pouvoir de tempérer leur folie et de prolonger leurs moments de raison, tandis qu'en France tout contribuait à épuiser le corps et à aliéner l'esprit de plus en plus. On est heureux de voir un homme étranger à la médecine raisonner, en fait de traitement, comme l'ecclésiastique dont je parle ; beaucoup de gens du monde de nos jours, presque tous, devraient se modeler sur lui. Sans doute, il a dû connaître Pinel et parler avec lui ; toutefois, il s'est imprégné l'esprit des travaux de l'antiquité et a réfléchi bien mûrement sur ses observations particulières. Voici ce que disait l'abbé Robin : « L'art de guérir les fous est encore dans l'enfance et » pour le posséder, il faudrait étudier le moral des malades plus » souvent encore que leur physique, les suivre dans la » marche de leurs idées et de leurs raisonnements, dis- » tinguer les instants et les occasions où cette chaîne intel- » lectuelle se rompt, reconnaître quel sentiment trop vif vient » y jeter le désordre, savoir se rapprocher de leurs opinions, de » leurs goûts et de leurs fantaisies en paraissant toujours » céder, et subjuguier leur volonté, maîtriser leurs sentiments, » leurs idées et leurs réflexions. C'est cet art inconnu » qui ramènerait insensiblement le maniaque à entendre des » idées et des raisonnements qui le troublaient, à voir et se

---

nos jours sous le nom, impropre je crois, de variété de pellagre, à savoir l'insolation, la malpropreté, l'alimentation défectueuse, etc.

(1) Cela me paraît démesurément exagéré. Il est possible qu'en visitant Bedlam et d'autres établissements, il ait été frappé des soins plus appropriés et des guérisons obtenues, quand on ne se préoccupait de rien à Paris ; mais rapporter un nombre de cas aussi fabuleux, c'est se leurrer et leurrer étrangement les autres.

» rappeler des objets qui l'irritaient et l'effrayaient, tandis que  
 » de son côté la médecine serait occupée à découvrir dans son  
 » organisation physique les parties lésées et à les rétablir dans  
 » leur intégrité. » Il ajoute : « Il faut chercher à dissiper les in-  
 » sensés par des travaux proportionnés à leur état et à leurs  
 » facultés. Une application raisonnable détournera leur attention  
 » d'objets dont le souvenir peut leur être nuisible, préviendra  
 » les affections nerveuses, contribuera à rendre la circulation  
 » plus égale. Soit qu'on les emploie à quelques manufactures,  
 » au service usuel de la maison ou à différentes opérations de  
 » l'agriculture, ils soulageront ainsi l'hospice du fardeau de leur  
 » entretien et de leur existence. On pourrait les encourager au  
 » travail en accordant à ceux qui en seraient susceptibles des  
 » douceurs particulières, une liberté plus étendue et des dis-  
 » tinctions flatteuses. La musique, qui charme les plus som-  
 » bres soucis, assoupit les douleurs les plus vives, porte l'é-  
 » motion dans l'âme du plus insensible ; elle pourrait contribuer  
 » à dissiper la mélancolie apathique des insensés, réprimer leur  
 » frénésie, rétablir l'ordre et l'harmonie dans leurs organes.  
 » Tandis qu'à si grands frais elle fait résonner ces temples des-  
 » tinés aux jeux et aux plaisirs, ne viendra-t-elle pas avec des  
 » modes plus simples et moins somptueux dans le séjour de la  
 » douleur et des larmes suspendre et adoucir les maux de tant  
 » d'infortunés ? »

On était donc enfin, après dix-huit siècles, revenu aux idées de Cælius. A Pinel furent réservés le bonheur et la gloire d'établir la science mentale sur des bases solides et de régulariser la thérapeutique et l'hygiène hospitalière. J'ai dit : le bonheur. En effet, cinquante ans plus tôt, son génie se serait brisé contre d'énormes écueils. Sans vouloir, et en cela j'aurais bien mauvais goût, diminuer le mérite de Pinel, il est juste de rendre également à tous ceux qui l'ont entouré la part qui leur revient pour avoir facilité une tâche ingrate et s'être montrés les appuis du progrès.

« En 1786, écrit Tenon, on ne traitait les aliénés qu'à » l'Hôtel-Dieu de Paris, à celui de Lyon et à l'hospice général » de Rouen. » Je ne sais de quelle façon Tenon a entendu le traitement qu'on faisait subir ; mais, à coup sûr, il n'était pas rationnel, car les insensés et les malades ordinaires, s'ils n'étaient pas entièrement confondus, pouvaient communiquer de salle en salle ; d'un autre côté, les fous étaient regardés comme incurables dès le principe. Mais, comme je l'ai relaté et comme, du reste, Tenon l'a expliqué, ils étaient emmagasinés à Bicêtre et à la Salpêtrière. C'est cet état de choses que Malesherbes, pendant son court ministère, et Necker avaient essayé de détruire, sans avoir le temps et les moyens de mener à bonne fin leurs généreuses intentions.

Avant 1785, on ne s'était préoccupé que de mettre les insensés hors d'état de nuire. C'est le vice de cette pensée que Colombier et Tenon, dans l'instruction officielle dont la rédaction leur avait été confiée, firent bien comprendre. Dans le rapport de 1791, publié par ordre de l'assemblée constituante, Laroche foucauld-Liancourt insiste sur une réforme nécessaire et compare la manière dont en Angleterre (1) les aliénés étaient traités, avec la négligence coupable qu'on déployait en France à leur égard.

On finissait donc, bon gré mal gré, par revenir à Jean de Dieu, Vincent de Paul et le bienfaisant Howard, qui, peu d'années avant le rapport à la Constituante, avait rappelé au delà du détroit les égards que la charité devait aux pauvres d'esprit.

C'était à Jean de Dieu (2), le digne émule de Jean d'Avila,

---

(1) Ici le rapporteur s'est trompé, comme l'abbé Robin et d'autres, au détriment de la France, s'étaient trompés eux-mêmes, car sir Bennett déclarait en 1815 à la chambre des communes que, vingt ans seulement après la réforme de Pinel, on commença à Bedlam à ne plus traiter les fous comme des bêtes féroces. Peut-être, à York, les choses se passaient-elles différemment.

(2) Né en 1495, mort en 1550.

qu'avait été due, en Europe, la première initiative de soulagement pour les malheureux aliénés comme, du reste, pour tous les malades en général. Ayant éprouvé par lui-même, car c'était une expérience qu'il avait voulu faire, les coups, sévices, violences, que subissaient les gens atteints de troubles des facultés, son cœur s'en émut; il parvint d'abord à réunir dans une petite maison des malades qu'il soigna lui-même. « *Fate ben, fratelli*; faites du bien, mes frères!» criait-il en parcourant les rues pour recueillir des aumônes. C'est certainement à lui que l'Espagne doit d'avoir devancé les autres nations dans le traitement raisonné de l'aliénation; son premier asile fut fondé dans le xv<sup>e</sup> siècle à Valence; vingt-cinq ans plus tard s'éleva la maison importante de Saragosse. Ce ne fut qu'un siècle après Jean de Dieu, en 1641, que la maison de Charenton fut créée par les hospitaliers de Saint-Jean dont il avait institué l'ordre (1). En même temps que le pauvre moine de la Merci donnait un grand exemple d'initiative, « Amédée IX, de Savoie, » petit-fils d'un pape français, et qui avait épousé une fille de » France, édifiait à Genève un grand établissement destiné aux » insensés. Fut-ce par sympathie ou afin d'obtenir la préservation d'un mal plus redoutable, puisque l'infortuné prince » était épileptique? Toujours est-il que l'édifice s'éleva, et ce ne » fut que cent ans après que, sur l'emplacement d'un monastère, » Henri VIII entreprit à Londres, le premier Bedlam; Bedlam » qui trafiquait de la fureur et de la lubricité de ses hôtes (2). »

Dans le xvi<sup>e</sup> siècle, Vincent de Paul, animé de la même pensée charitable que Jean de Dieu, déploya envers les aliénés toute la douceur et la complaisance dont il avait le don à un si haut degré. En prenant possession de la maison de Saint-Lazare,

---

(1) Avant de mourir, Jean de Dieu dota l'Espagne de plus de soixante hôpitaux. Le premier de tous fut celui de Cadix, fondé spécialement pour le traitement de la lèpre et de la syphilis. En 1602, sous le patronage de Marie de Médicis, les hospitaliers établirent à Paris la Charité.

(2) Docteur P. Berthier. *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés*. Paris, Savy.



Vincent de Paul se chargea d'abord de trois ou quatre pauvres d'esprit que leurs parents avaient confiés aux soins de M. Le Bon, l'ancien prieur ; l'établissement s'augmenta successivement d'un plus grand nombre et, tout le temps qu'il en fut le paisible possesseur, Vincent rendit aux aliénés toute l'assistance spirituelle et physique dont il se sentait capable. A Saint-Lazare, comme à Charenton, il n'y avait que des pensionnaires, mais la pension était très modique, aussi Vincent de Paul fait-il remarquer que les parents, sachant que leurs aliénés sont pris à un taux raisonnable, bien nourris et servis, cherchent à s'en débarrasser et exploitent la charité. Vincent de Paul meurt, et tout son édifice s'écroule ; on attendra jusqu'à 1791 pour le renouvellement de la bienfaisance.

En dehors de l'Hôtel-Dieu (1), des Petites-Maisons (2), de l'hôpital de Lyon et de l'hospice général de Rouen, il n'existait en France, à la fin du dernier siècle, que trois véritables maisons pour les insensés : Bicêtre (3), la Salpê-

---

(1) Le 19 frimaire an VII parut un arrêté qui prescrivit de ne plus renfermer les aliénés et de les envoyer à Charenton.

(2) Aujourd'hui hospice des Ménages.

(3) Bicêtre est situé sur le coteau de Villejuif, à 2 kilomètres au sud des barrières de Paris. D'où vient le nom de Bicêtre ? Quelques auteurs ont prétendu que c'est de la Bièvre (Biberis), qui clapotte non loin du vieux château. En 1250, saint Louis acheta de Lequeux, cuisinier de Philippe le Bel, un emplacement qu'il donna à des chartreux. Un cloître fut bâti qui devint, en 1290, la propriété de l'évêque Winchester ; celui-ci érigea à la place un manoir. Du mot Winchester dérivèrent successivement ceux de Vincestre, Vinchestre, Bichestre et, par dernière corruption, Bicêtre. Le château, après avoir passé par plusieurs mains, tomba entre celles de Richelieu qui en fit un refuge pour les soldats invalides, sous le nom de Commanderie de Saint-Louis. Sous Louis XIV, la destination changea de nouveau et Bicêtre devint une annexe de la Salpêtrière. Jusques et y compris le règne de Louis XVI, on y mit fous, mendiants, infirmes, tirelaines, brigands de toute sorte. On remarquait alors dans l'hôpital des lits où six et même sept malheureux couchaient ensemble, un mort à côté d'un mourant, celui-ci près d'un convalescent, lequel avoisinait un contagieux. Ce fut Necker qui fit cesser ce déplorable état de choses et commença à imprimer à Bicêtre une direction plus en rapport avec l'hygiène et les lois communes à l'humanité. Ce fut Pinel qui changea la face des choses ; avec lui se forma un véritable plan d'ensemble comme hospice destiné aux fous et aux vieillards. C'est en 1821 que les bâtiments

trière (1), et Charenton (2). Le tableau que j'ai donné de la Salpêtrière est le même pour les deux autres asiles. Charenton, en particulier, fut une véritable annexe de la Bastille, avec cette différence que la détention s'y opérait sous le couvert de la folie.

Aujourd'hui, plus de soixante établissements publics reçoivent les aliénés. On n'y montre plus, comme jadis à Bicêtre et surtout aux Petites-Maisons, les fous comme des bêtes curieuses ; on ne les considère pas incurables dès le principe ; quand ils le sont, on ne les oublie pas et on les veille avec une scrupuleuse religion ; on se garde bien, parce qu'on respecte l'infortune, de

---

où se trouvaient les aliénés furent remplacés par des édifices nouveaux plus en rapport avec la grande réforme. Depuis, des améliorations ont été introduites tous les ans et, si la vertueuse madame Necker revenait, elle ne serait plus aussi péniblement affectée qu'elle le fut en présence des hideux spectacles qu'elle découvrait.

(1) En 1656, Pomponne de Bellièvre, premier président du parlement, fit rendre un édit (27 avril) portant création d'un hôpital général pour les mendiants valides ou invalides qui infestaient la ville et formaient une véritable armée de coquins les plus dangereux ; ils devaient y être renfermés pour être forcés à travailler suivant leurs forces et leurs aptitudes. Cet établissement fut construit par l'architecte Libéral Bruant sur l'emplacement d'une maison du quartier Saint-Marcel, rue Poliveau, où l'on préparait le salpêtre. Ce ne fut d'abord pas aisé de faire entrer les mendiants à l'hôpital général de même que plus tard à Bicêtre. Le 1<sup>er</sup> mai 1657, les magistrats firent publier au prône des paroisses que l'hôpital serait ouvert le 7 du même mois à tous les pauvres, et que la mendicité était interdite. Six mille individus se présentèrent ; le reste se répandit en province pour y brigander. Dix ans après, 1667, l'hôpital général contenait dix mille pauvres et servait à détenir les prostituées ; il ne pouvait suffire à la dépense et s'adressa au parlement, qui força les maisons religieuses des deux sexes de venir en aide. Plus tard, on recueillit les insensés, puis les petites filles au-dessous de quatre ans ; en 1720, huit cents petites filles étaient entassées dans deux salles et occupées constamment à travailler. En 1790, il y avait huit mille indigents et autant de détenues correctionnelles ; quel encombrement ! Avec cela, de 700 à 800 folles et bon nombre de nourrices allaitant sur place. Ce ne fut qu'en 1802, lorsque la Salpêtrière fut confiée aux soins de l'administration des hospices, que la Salpêtrière reçut une destination toute spéciale et que les aliénés y trouvèrent des soins plus en rapport avec leur position.

(2) Ce fut en 1641 que Sébastien Lefranc construisit à Charenton-Saint-Maurice une maison tenue par les hospitaliers de Saint-Jean et destinée par eux à recevoir les malheureux principalement atteints de folie. (Voy. Esquirol, *Notice historique sur la maison de Charenton.*)

## 362 REVUE RÉTROSPECTIVE SUR LA SCIENCE MENTALE.

les faire servir à la curiosité et aux ridicules agaceries du monde. En un mot, ils sont soignés ; un demi-siècle s'est écoulé et la transformation est complète. Maintenant, le lieu où sont réunis les insensés n'est plus une prison, mais un hospice véritable. Bien nourris, bien vêtus, couchés avec confort, jouissant d'un isolement justement interprété, occupés aux genres de travaux qui leur conviennent, protégés contre la brutalité, soignés comme le reste des hommes quand une maladie intercurrente vient à les prendre, ils n'offrent plus de ressemblance avec les malheureux de jadis. En ce temps-là, le cachot devenait un tombeau anticipé ; aujourd'hui, on guérit quelques malades, on en améliore d'autres ; les incurables reçoivent mille soins, et la sollicitude qu'ils éveillent est de tous les instants. Que l'homme impartial réfléchisse à l'affreuse misère qui les attendrait au dehors, aux jouets qu'on en ferait, aux mauvais traitements et à l'abandon qu'ils subiraient ; il conviendra sans peine que l'État, en faisant gouverner l'existence des aliénés, leur donne une sorte de félicité dans le malheur ; il conviendra que l'internement est une chose fatalement indispensable, puisque cet internement est un moyen employé par la charité qui s'est imposé pour règles la douceur, la compassion, la bienfaisance ; il conviendra, en parcourant les asiles *sans idée préconçue et sans vouloir à toute force trouver le mal où il n'est pas*, que l'internement est une aumône bien sentie.

---

---

DE LA  
PHYSIONOMIE CHEZ LES ALIÉNÉS <sup>(1)</sup>

Par M. le Docteur LAURENT,

Médecin adjoint de l'asile de Quatre-Mares,  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

IV.

Nous voici arrivés à la partie la plus importante de ce mémoire. Jusqu'ici, je me suis borné à constater les modifications que la physionomie pouvait présenter, sans rechercher leurs relations avec l'état mental. C'est ce dernier but que je vais m'efforcer d'atteindre actuellement, m'abstenant le plus possible de ce qui appartient au domaine de la théorie. J'exposerai tout simplement ce que la nature prise sur le fait, l'observation des malades et les leçons de mes maîtres m'ont révélé. Je n'ai donc nullement l'intention d'ajouter ici un nouveau chapitre à la discussion des classifications, ne me sentant pas la force de présenter quelque chose qui échappe aux reproches qui ont été faits aux classifications déjà connues, et persuadé que la classification qu'Esquirol a suivie et qui est encore généralement adoptée, sauf quelques imperfections, est encore la meilleure. C'est ainsi que nous ne croyons pas y déroger beaucoup en adoptant les divisions proposées ultérieurement par des spécialistes très distingués, en folie simple, folie mixte, folie compliquée.

FOLIE SIMPLE.

Dans cette première catégorie se trouvent les formes d'aliénation mentale décrites sous le nom de manie, de monomanie,

---

(1) Suite et fin. Voy. le numéro de mars 1863.

de lypémanie, que ces affections présentent le type aigu ou le type chronique, la démence. Depuis sept ans que je suis dans les asiles d'aliénés, je n'ai pu trouver une différence dans la marche entre les folies simples qu'on peut rapporter à une influence héréditaire et la folie simple acquise. Je n'ai cru vraiment devoir établir une distinction que pour les sujets atteints dans leur jeune âge d'affection mentale (la cause est toujours l'hérédité). La folie enraye le développement de l'intelligence et donne lieu à des délires partiels. Pour ce qui regarde les folies développées à l'âge de la puberté et du développement complet présumable de l'élément psychique, les affections mentales m'ont paru suivre constamment une marche identique.

La fusion qu'a cru devoir opérer le savant médecin de Saint-Yon me semble d'autant moins conforme à la nature, que les faits que j'ai observés la contredisent. D'ailleurs, si l'on y ajoute l'appui du raisonnement, quelle famille ne compte dans son sein un membre au moins névropathique, et n'a, par conséquent, la généralité de ses membres plus disposée aux maladies mentales qu'à toute autre ? Que devient cette force de réaction qui est une faculté inhérente à chaque organisme ? La manière d'interpréter les phénomènes morbides, admise de tout temps par des observateurs du plus grand mérite, me semble évidemment basée sur des faits incontestables, et non reproduite par instinct ou désir d'imitation. Je ne nie pas l'influence de l'hérédité, je reconnais l'importance des résultats que les travaux statistiques nous ont fournis, mais, autant que je puis me le rappeler, elle n'élèverait pas la proportion au-dessus de la moitié des cas, pour quelque nombre que ce fût de folie simple. Il s'ensuivrait donc que l'autre moitié appartiendrait à la catégorie des folies acquises. La prédisposition innée, sur laquelle a surtout insisté l'auteur de la classification étiologique, ne me paraît pas sortir des lois de la pathologie générale. Comme pour les diathèses, l'influence de l'hérédité est

susceptible de s'amoinrir, même de s'annihiler. Dans les folies non héréditaires la prédisposition s'acquiert.

On concevra dès lors que j'ai cru devoir insister sur l'existence des folies simples. Cela dit, je vais aborder la description des principaux types d'aliénation mentale.

L'affection que nous allons étudier tout d'abord et que nous désignons sous le nom de *manie*, nous paraît devoir être subdivisée en trois formes principales, l'excitation maniaque, la manie proprement dite ou aiguë, la manie suraiguë ou délire aigu.

La manie est de toutes les aliénations une de celles qui ont été le mieux décrites. On trouve son histoire dans les auteurs, tant anciens que modernes, qui ont traité de la folie. Pinel lui a consacré un traité complet auquel nous ne pouvons manquer de nous reporter.

Cette maladie constitue un type parfaitement tranché sous le rapport physiognomique. Esquirol a cru devoir considérer comme plus prédisposés à la manie les individus à tempérament sanguin, à constitution pléthorique, forte, robuste. Il indique encore ceux qui ont les cheveux noirs. Il ne nous a pas paru que la couleur des cheveux pût entrer en ligne de compte comme signe de prédisposition à la manie, car la proportion que nous avons trouvée a été à peu près la même.

La période d'incubation ne nous offre pas des caractères qui permettent de la distinguer d'une manière certaine des autres affections mentales. Nous rencontrons toutefois quelques signes qui peuvent nous mettre sur la voie d'un désordre général prochain dans les facultés. Pendant un temps fort variable de durée, à des intervalles très différents, sous l'influence de causes très insignifiantes, nous remarquons des changements de physiognomie fort curieux. Ce sont surtout les personnes qui vivent habituellement avec l'individu qui sont à même de faire ces observations. Pendant les occupations habituelles régulières, le sujet éprouve un besoin de mobilité et de variation. Au mi-

lieu d'une conversation tranquille, la face prend soudain un coloris qu'elle ne possédait pas auparavant. Quelques mouvements des sourcils ou des lèvres, des clignements des yeux, des regards scintillants, annoncent une modification dans l'état de notre individu. Elle se rapporte précisément à cette faculté qui a reçu le nom d'attention. Ce sera ce qu'on appelle vulgairement des distractions. Ces distractions se renouvelleront assez fréquemment, ou bien l'individu prendra inopportunément le rôle d'interlocuteur; les mouvements de la bouche, la mobilité saccadée des traits, la vivacité des regards accompagnent les paroles. Les mots semblent se presser, ne pas reproduire assez promptement les idées et n'arriver pas au gré de celui qui veut parler. Ces manifestations sont évidemment des preuves de l'excitation de l'intelligence. On trouve des faits analogues pour les autres genres de faits appartenant à l'âme. Ainsi pour la sensibilité, ce sera d'une manière inattendue les expressions faciales correspondant à la gaieté, à l'impatience, à l'admiration, à la pitié, à la crainte, à la moquerie, etc., à un grand nombre de sentiments et de passions, apparaissant d'une manière fort irrégulière et bizarre; les instincts mêmes et les habitudes se laissent apercevoir plus ou moins altérés; l'exagération ou l'oubli des soins de propreté de la figure et de la chevelure, l'injection ou la pâleur de la face, le gonflement des paupières, l'étirement des traits, etc., résultat d'excès de diverses sortes, de surexcitation nerveuse, d'insomnie, etc.; dans la sphère de la volonté, la direction des mouvements volontaires exprimant l'entêtement, la résistance aux conseils des amis, des parents, des supérieurs, ou encore les mouvements volontaires désordonnés, qu'on appelle grimaces. Ces différents phénomènes, qui sont très nombreux, variables, suivant la profession, l'instruction, l'éducation, la fortune, etc., que je ne puis énumérer, tous ont pour caractère qu'ils contrastent avec la physionomie habituelle des individus, se rapprochent le plus souvent des expressions joviales et se rallient toujours à l'état

appelé excitation. Quelquefois les symptômes précurseurs, au lieu de se rapporter d'une manière tranchée à l'excitation, semblent se rattacher à un état tout à fait opposé. Ainsi, les individus sont tristes, mélancoliques, tombent dans la stupeur; pourtant les traits de la face sont crispés, les yeux rouges et brillants. L'incubation de la manie est donc caractérisée par l'apparition d'expressions physiologiques reproduisant, tantôt à un moment, tantôt à un autre, des désordres non simultanés de toutes les facultés, mais devenant d'autant plus complexes que l'invasion est plus imminente. Ces nuances ne sont pas tellement apparentes qu'on puisse les reconnaître toujours, mais elles existent réellement, et leur exagération prouve qu'elles se sont manifestées.

C'est à la période d'invasion que le masque de la manie se dessine d'une manière incontestable. La tête, quoique, très mobile, est ordinairement haute; la face présente une coloration rouge générale, à laquelle participent quelquefois les oreilles; les traits sont tendus, surtout dans les moments d'agitation violente; les veines frontales, temporales et jugulaires sont gonflées, les yeux saillants, étincelants, la sclérotique brillante, humide, les vaisseaux de la conjonctive injectés et apparents; la pupille est petite, contractée, les mouvements des paupières fréquents, énergiques, le regard mobile, fixe ou menaçant, quand se manifestent des illusions et des hallucinations. Les ailes du nez présentent de la mobilité, les narines sont arides, les cheveux et le système pileux de la face offrent de la sécheresse, du désordre. Le besoin de mouvement est surtout ce qu'il y a de plus saillant. L'excitation centrale paraît se localiser de préférence dans les organes du mouvement. Il est presque impossible, dans cette révolution physiologique de la face, de faire la part qui appartient à chacune des facultés. Le surcroît d'activité des sens et du système nerveux devient une source abondante de sensations et de sentiments de toutes sortes; le rire, le pleurer se remplacent facilement; les idées



arrivent avec promptitude ; leurs combinaisons les plus bizarres peuvent avoir lieu. La réflexion, loin de s'accroître en puissance, de pair avec l'accroissement de l'activité, est, au contraire, presque impossible. Le plus souvent, on ne distingue rien sur ce fond, en proie à une violente excitation, qu'une confusion profonde dans tout l'élément psychique, qu'un trouble général, qu'on ne peut mieux désigner que par le mot de désordre.

Cet ensemble diffère peu à cette période de la maladie. Nous devons remarquer pourtant que, comme dans toutes les affections connues sous le nom de névroses, les divers symptômes ne sont jamais continus. Conséquemment, à différents intervalles plus ou moins irréguliers, se manifeste une diminution dans la rougeur, dans l'injection de la face. Les traits conservent leur mobilité et laissent apercevoir des mouvements nombreux. Toutefois, cet état subit peu à peu des changements correspondant avec le progrès morbide ; le symptôme le plus saillant qui se présente à nos yeux, c'est l'amaigrissement de la figure avec conservation de la teinte rouge qui est moins disséminée. Dans le plus grand nombre des cas, cette coloration est remplacée insensiblement par une teinte jaunâtre, bistre, terreuse. L'expression faciale a perdu les caractères qu'elle possédait et offre une dissemblance très prononcée avec celle qu'on remarquait au début. Le maniaque est devenu méconnaissable ; tout se ressent de cette maigreur. Les traits sont étirés, souvent concentrés vers la racine du nez ; le sillon naso-labial se creuse, d'autres sillons plus ou moins nombreux se forment dans différents sens ; leur fond est pâle. La peau a perdu la tension qu'elle possédait auparavant ; la couche cellulaire n'a plus la tonicité qu'elle avait à l'état de santé et à la période d'invasion ; les yeux paraissent agrandis, plus saillants ; la sclérotique est terne, ou a une coloration jaunâtre, bleuâtre ; la surface conjonctivale est sèche. L'expression de l'œil s'est aussi modifiée ; s'il conserve encore l'animation que nous avons notée, par

moments, c'est plutôt une espèce d'étonnement qui devient le caractère du regard; la mobilité des paupières, des sourcils, est à peu près la même. Les ailes du nez restent mobiles; les lèvres sont sèches. Cette situation continue pendant un temps variable, présentant le plus souvent de temps à autre des paroxysmes d'agitation violente, et sa modification devient sensible lors de la décroissance morbide.

Il est bien difficile de préciser, d'après les caractères physiologiques et même d'après l'ensemble de tous les symptômes, si une affection maniaque est arrivée à son summum. Malgré les analogies et les points de ressemblance que cette forme présente chez les différents individus, la durée de la période d'état et les changements par cela même qu'elle amène, sont presque indéterminés. Lorsque l'altération des traits est profonde depuis un certain temps, il y a beaucoup de probabilité pour que cette période doive bientôt toucher à sa fin, mais nous n'avons réellement que des probabilités. Il arrive, à la fin de cette période, que le malade est tellement débilité, les ressources de l'organisme tellement épuisées, que la mort est la conséquence de cette excessive agitation.

La décroissance morbide est caractérisée surtout par des alternatives d'agitation et de calme. Dans cette dernière manifestation, nous trouvons, peints sur la figure, la fatigue et l'affaissement, qui ont pour signes principaux la pâleur de la face, le relâchement des traits, la fixité et la nonchalance du regard. Les actes qui ont lieu autour du malade, les paroles ou les mouvements des personnes qui le soignent, des autres malades qui vivent avec lui, n'amènent plus chez lui ces mouvements rapides et si changeants des muscles de la figure; il est au contraire presque indifférent; il ne s'affecte pas de ce qu'on le regarde ou l'examine attentivement. Si quelquefois une parole gaie et joviale du médecin le porte à sourire, on reconnaît le sourire d'une personne souffrante. D'ailleurs, il a conscience, dans ses moments de calme, d'une douleur géné-

rale, d'un brisement dans tous les membres, et ses réponses à ce sujet ne laissent aucun doute. Le malade parle d'un certain trouble dans les fonctions sensoriales, tel que trouble de la vue, difficulté de l'ouïe ; mais ces phénomènes sont bien différents de ceux qui avaient lieu sous l'influence de la maladie, et le sujet les attribue très bien à la fatigue. La coloration de la face, qui était d'un rouge vif ou d'un brun terreux, disparaît ; la peau perd de sa sécheresse, devient souple. Les cheveux sont moins roides, moins hérissés et s'agglutinent plus facilement ; ces phénomènes se présentent de plus en plus fréquemment, et pendant un temps d'autant plus long que l'on s'éloigne du summum de la maladie.

C'est après cette période que nous rencontrons les caractères physionomiques de la convalescence ; celle-ci apparaît sous deux aspects différents, suivant que l'aliéné doit guérir, et elle est alors franche, précédée d'un phénomène critique, ce qu'Esquirol considérait comme une condition des plus importantes pour la certitude d'une guérison. Sinon, cette période se prolonge pendant assez longtemps, la figure perd de son expression de fatigue et d'abattement, les alternatives d'excitation et de calme disparaissent, laissent place à une situation continue, qui n'est plus la maladie, mais qui n'est pas non plus la santé. On retrouve de temps à autre les symptômes que nous avons signalés dans la motivité, et une susceptibilité de caractère qui n'appartenait pas au sujet avant l'apparition de l'affection.

Lorsque la convalescence est franche, voici en peu de mots la marche des phénomènes qui ont lieu. Elle est surtout intéressante au point de vue des rapports de la physionomie et de l'intelligence. Au commencement de la convalescence, la figure a encore une expression de fatigue, de lassitude, qui va disparaître peu à peu complètement. Le tableau des phénomènes sanitaires était d'abord recouvert d'un voile épais, qui s'amin- cît, devient transparent, s'annihile pour laisser à découvert

l'être tel que nous l'avons connu avant la maladie, avec ses qualités et ses défauts, ses dispositions et ses tendances de toute sorte. Dans cette progression vers la santé, que de nuances successives avant d'arriver à la consolidation de chaque faculté! Du côté de la face, les sécrétions anormales, les productions pileuses, huileuses, squameuses, ont disparu. Quelques furfures épidermiques sont les terminaisons des phénomènes critiques; la coloration de la face redevient naturelle, la peau halitueuse; les sillons s'effacent, la figure se remplit, l'œil est moins saillant, sa coloration normale, le regard affectueux.

Tel est le tableau général de la physionomie chez les malades atteints de manie.

Dans la forme la plus bénigne, qui a reçu le nom d'*excitation maniaque*, les désordres de la physionomie n'atteignent pas le degré si élevé que nous avons mentionné dans la seconde et la troisième période (croissance et stase morbide). La figure conserve jusqu'à la décroissance le type du début, seulement les symptômes offrent une moindre intensité. Cette forme, que j'ai remarquée plus fréquemment chez les vieillards et chez les enfants, a pour caractère principal une teinte rosée ou rouge générale de la face, qui se conserve très longtemps. Le brillant des yeux, l'injection de la conjonctive, la mobilité des parties charnues, des paupières et des lèvres, la vivacité du regard, sont encore très prononcés, mais la tension des traits est bien moindre. On a comparé avec juste raison cette forme avec l'état que l'on remarque au commencement de l'ivresse. La pâleur de la face apparaît comme signal de la décroissance et se prolonge jusqu'à la manifestation de la convalescence. Ici, rien de particulier à signaler, qui ne soit contenu dans la description déjà faite, si ce n'est la diminution d'intensité des différentes manifestations.

Le *délire aigu*, que nous avons cru joindre à la manie, comme sa forme la plus intense, atteint tout de suite le plus haut degré du tableau précédent. La période d'incubation est le plus souvent

excessivement courte; l'invasion présente les symptômes que nous avons notés, mais avec une intensité extraordinaire. La face est vultueuse, quelquefois très pâle; les yeux hagards, tantôt fixes, tantôt mobiles, fortement injectés, sanguinolents, font saillie hors de l'orbite; la pupille est quelquefois fortement dilatée; les traits sont convulsifs; leurs mouvements nombreux; les oreilles sont chaudes et rouges et présentent certains mouvements. Cette forme très grave parcourt rapidement ses périodes et se prolonge rarement jusqu'à la fin des deuxième ou troisième septénaires. La jactitation de la tête, l'amaigrissement qui est la conséquence du refus presque habituel des aliments, une teinte jaune très prononcée, la pâleur ou les changements rapides et alternatifs de rougeur et de pâleur, sont accompagnés de sueur; les yeux brillants roulent d'une manière effrayante dans les orbites, se remplissent de mucosités purulentes, qui, d'abord limitées aux angles, ne tardent pas à augmenter; les narines sèches, les lèvres très sèches aussi, sont couvertes d'un enduit pultacé qui colle les lèvres ensemble. Tous ces phénomènes, survenus promptement, dénotent une faiblesse prématurée et précurseur d'une terminaison qui est presque toujours fatale; quelquefois une salive écumeuse est expulsée de la bouche, la face offre une congestion veineuse, les mouvements convulsifs deviennent plus rares, mais on les voit souvent se reproduire quand on veut faire boire les malades, car un symptôme que l'on rencontre très communément est l'hydrophobie, et dans ces cas-là, la vue d'un liquide exaspère le malade et donne à sa figure une expression menaçante et furieuse.

M. Briere de Boismont (1) a très bien décrit le facies de cette affection. Il insiste sur l'étrangeté du regard et considère comme très fâcheuse surtout l'apparition d'une petite tache, d'un petit nuage au centre de l'œil, la sécrétion puriforme et le collement des paupières.

---

(1) *Du délire aigu observé dans les établissements d'aliénés.*

D'après les descriptions précédentes, on pourrait croire peut-être que nous prétendons que la manie suit infailliblement les diverses périodes d'une manière distincte. Il est quelquefois difficile d'établir les passages d'une période à l'autre; mais nous devons dire que le plus souvent on peut les distinguer. La manie éclate rarement tout à coup, de même la manie cesse encore plus rarement tout à coup.

Ajoutons aussi que les phénomènes morbides présentent quelques différences selon qu'ils se manifestent chez l'homme, chez la femme. Il faut tenir compte pour cela des dispositions naturelles qui appartiennent à l'un et à l'autre. Chez l'homme, la manie a un caractère plus violent, plus impétueux; les femmes sont plus dissimulées.

L'affection qui a reçu le nom de *lypémanie* nous offre un second type physionomique incontestable qui a été reconnu par tous les médecins à toutes les époques. C'est elle qui présente le plus souvent une période d'incubation apparente. C'est chez elle qu'on a pu le plus facilement signaler les prodromes de la folie.

Ce n'est plus, comme dans la manie, l'excitation qui est le point de départ de toutes les modifications de la physionomie, mais bien au contraire un état qui est nommé *dépression*.

Pendant une période fort variable de durée, nous remarquons une langueur monotone plus ou moins désagréable, de l'abattement, de l'inquiétude. La tête est plus ou moins penchée sur une des épaules ou sur la poitrine; la figure est pâle, décolorée; les sourcils sont rapprochés et élevés vers le milieu du front; les prunelles paraissent fixes; les paupières abattues, légèrement gonflées, le pourtour des yeux est d'une couleur livide, la sclérotique terne, les narines abaissées, un peu contractées, les angles de la bouche entr'ouverts. Cette expression de la tristesse se reproduit de temps à autre pour des motifs insignifiants et se prolonge quelquefois pendant des intervalles assez longs; la personne n'a presque pas soin d'elle-même, ne

se lave pas, ne se peigne pas, et les parents ou les amis se voient obligés de lui faire des remontrances à ce sujet. Sur ce fond physiognomique viennent aussi se reproduire d'autres sentiments qui annoncent un changement de plus en plus manifeste des affections. La lypémanie présente une perversion plus grande des sentiments affectifs que dans la manie. Aux paroles douces et affables d'une personne chère correspondra une expression de jalousie ou de haine. Les joues se colorent ou ont une pâleur jaunâtre, le front plissé par des rides plus ou moins superficielles ou profondes, l'œil brillant, la prunelle agitée, le regard scintillant, les narines pâles et livides, ouvertes et saillantes près des joues, la lèvre inférieure fortement rétractée en arrière, les muscles des mâchoires peu saillants. D'autres fois ce sont des envies de pleurer : les yeux sont larmoyants, la bouche close forme des plicatures avec les joues, tout le visage est sillonné par des plis, le rouge survient à l'entour des sourcils, dans le pourtour des yeux; aux lobes du nez et dans le milieu des joues. Si nous consultons les facultés de l'intelligence, ce ne sont plus ces mouvements nombreux des muscles, des traits, du regard qui se succéderont dans un court espace de temps, les distractions que nous avons mentionnées dans la manie, mais au contraire de l'indifférence, l'immobilité des traits ou la lenteur des mouvements, les sens sont pour ainsi dire émoussés; il arrive par moment pourtant qu'une hyperesthésie générale et une activité plus grande se manifestent comme par éclat. Quant à ce qui regarde la volonté, on remarque un affaiblissement très prononcé dans les déterminations, une force supérieure domine et enchaîne les efforts que le sujet paraît faire pour échapper à la tristesse, à l'ennui, à l'anxiété. On reconnaît bien souvent l'origine de certains mouvements d'impatience, de certaines contractions soudaines et brèves des muscles frontal et sourciliers.

Ces expressions de physiognomie ont quelque chose d'anormal que l'on ne rencontre nullement chez la personne saine d'esprit qu'un accident ou un événement malheureux est venu

attrister. Dans ce dernier cas, l'inquiétude se traduit franchement sur la figure et l'on reconnaît même que la personne affligée recherche une consolation, tandis que l'aliéné à l'état d'incubation a quelque chose qui pèche dans l'ensemble et qui se sent bien mieux qu'il n'est possible de le décrire.

Les différents symptômes que je viens de signaler et que l'on remarque pendant l'incubation de la maladie deviennent d'autant plus apparents et durables que l'on se rapproche de la période d'invasion.

A ce moment, les expressions de tristesse, d'abattement ont pris droit de domicile. De momentanées qu'elles étaient elles sont devenues presque permanentes. La physionomie prend désormais un type constant et s'altère pour un temps assez long. Dans la forme la plus bénigne, qui a reçu le nom de lypémanie simple, l'expression varie peu et offre le tableau que bien des peintres et des poètes nous ont représenté. C'est une espèce d'ennui, de découragement, qui est sans cesse retrouvée sur la figure du mélancolique. L'inclinaison nonchalante de la tête, la sécheresse des cheveux, leur manque de souplesse, la négligence pour les soins de propreté, la pâleur de la peau qui prend peu à peu une teinte jaunâtre. La face est quelquefois boursouflée, ou bien cette modification n'est que partielle et se borne au gonflement des paupières. D'autres fois c'est, au contraire, une excavation, la peau qui borde l'ouverture palpébrale a une teinte noirâtre, bleuâtre, plus ou moins foncée, les yeux sont cernés, le tissu cellulaire sous-cutané est mou, sans résistance, sans élasticité; les muscles ont perdu de leur tonicité. L'organe de la vision présente des modifications non moins importantes : les orifices pupillaires sont le plus souvent contractés, la sclérotique est terne, bleuâtre, sa surface fréquemment humide, le regard languissant, incertain, fixe, le malade éprouve assez souvent le besoin de remuer les lèvres, et l'on remarque que dans les instants où le malade ressent le plus de tristesse, il humecte ses lèvres. Ce dernier symptôme a surtout lieu dans le début.



A mesure que la maladie progresse, la figure maigrit, se ride, la coloration de la peau devient plus sombre, les yeux plus cernés. Les sentiments de tristesse, de dédain, de souffrance, deviennent plus manifestes. La durée de cet état est variable.

Cette esquisse a laissé de côté bien des symptômes qui se présentent très souvent dans la lypémanie. C'est ainsi que j'ai passé sous silence les altérations que produisent les illusions, les hallucinations et les divers phénomènes d'hyperesthésie. Ces phénomènes morbides compliquent rarement la forme simple que je viens de décrire, ou, quand ils s'y présentent, ce n'est que d'une manière passagère peu intense, et pendant la période d'incubation et d'invasion. On les reconnaît alors à quelques mouvements de contraction dans les muscles de la face et à une certaine mobilité et activité du regard.

Il n'en est plus de même dans les formes graves après une incubation qui diffère peu de celle que nous avons notée. Les périodes d'invasion et de progrès morbides présentent des symptômes beaucoup plus marqués. Sur un fond presque constant de langueur, d'abattement, de tristesse, viennent se placer ou faire saillie, pendant une durée plus ou moins longue, des sentiments plus pénibles pour l'œil de l'observateur. Sous l'influence des hallucinations, des illusions viscérales, la physionomie nous exprime les situations douloureuses qui correspondent à la crainte, à la frayeur. La bouche éprouve presque des mouvements convulsifs. Les yeux sont scintillants, égarés; le blanc de l'œil se colore, l'extrémité du nez, des oreilles devient livide, les cheveux se hérissent. Dans l'expression du mépris, les rides du front deviennent plus prononcées, les sourcils se froncent, les narines sont mobiles; la bouche complètement fermée laisse dépasser la lèvre inférieure. D'autres fois, c'est la jalousie, le désespoir. Dans ce dernier cas, nous trouvons un désordre considérable qui marche de pair avec les actions qui accompagnent ce malheureux sentiment. Le front est rempli de plicatures, les sourcils fortement inclinés sur le nez, l'œil ardent,

presque toujours rougi par les vaisseaux sanguins, la prunelle contractée, cachée sous le sourcil, les paupières entièrement décolorées, d'une couleur presque livide, les narines tuméfiées, tous les muscles de la face sont en contraction. Quelquefois il survient des grincements de dents. Par suite de ces diverses impressions, la face a pris une expression bien plus prononcée que dans le tableau que nous avons tracé pour la forme simple ; l'amaigrissement est devenu plus considérable, les pommettes saillantes, ayant une teinte plus foncée que le reste de la figure. Celle-ci est devenue bistre, plombée, les lèvres décolorées, très souvent bleuâtres ; le docteur Guislain attribue cette espèce de cyanose aux désordres survenus dans l'élaboration et la circulation du sang, à une congestion veineuse, à une hématoze imparfaite. Les yeux sont saillants, la conjonctive oculaire est sèche, le bord des paupières est rougeâtre.

Il est des états morbides lypémaniques qu'on serait tenté de confondre avec les désordres maniaques, tellement la face présente quelquefois de mobilité. Il est à remarquer que ces cas, qui sont sous l'influence d'une hyperesthésie ataxique, laissent toujours apercevoir des sentiments qui se rapportent depuis la tristesse jusqu'au désespoir et sont toujours entés sur un fond mélancolique.

Les premières modifications que l'on observe ont lieu dans la coloration de la peau et l'état du système oculaire. L'œil surtout nous offre le critérium du changement général. Il est plus brillant, il est plus mobile, les pupilles sont dilatées et le regard est moins fixe, moins morose ; la figure perd peu à peu de sa maigreur, les traits, de leur situation presque convulsive. A ces symptômes se joignent quelques mouvements de la tête moins pénibles. Ces modifications n'ont d'abord que peu de durée, sont comme des éclairs qui apparaissent dans un fond brumeux et qui sillonnent cet horizon qui depuis si longtemps se montre à nous si obscur. Bientôt ces lumières de l'intelligence se prolongent, deviennent plus durables ; la figure traduit dans ces ins-

tants, puis, pendant des espaces de plus en plus longs, un bien-être qui surprend même le médecin. Car la figure devient agréable et laisse apercevoir des traits qu'il ne connaissait pas auparavant. Il y a bien certainement de l'abattement, de la fatigue, mais ils ont un type plus grand et ils sont accompagnés d'expressions de confiance et de gratitude ; les traits acquièrent de l'animation. Au lieu de la dépression, de l'indifférence, le malade va au-devant du médecin, cherche même sa société, et lui raconte ce qu'il éprouvait ou répond aux questions sans arrière-pensée. Ainsi s'opère insensiblement le passage à la convalescence. Dans cette dernière période, il arrive encore quelquefois que la tristesse vienne se mêler aux sentiments plus agréables qui faisaient le fond habituel du caractère de notre malade. Il lui arrive encore des pleurs qu'il chasse bientôt sous l'influence de la liberté morale qui se fortifie. Ce sont encore quelquefois des rêves qui l'inquiètent de moins en moins et qui cessent de se reproduire. Ce sont des réminiscences, des impressions fâcheuses qui le tourmentaient, des retours de la pensée sur l'état maladif qui le portait à croire à des riens, à des choses invraisemblables, capables de porter tort à des parents, à des amis ; mais les consolations du médecin, la puissance de l'amélioration détruisent complètement ces émotions pénibles. La figure reprend enfin le type normal.

Un troisième type de physionomie que je crois devoir décrire à la suite de la lypémanie, c'est celui de l'aliéné stupide, type qui correspond à l'obscurcissement de l'intelligence. Le degré inférieur apparaît quelquefois au début ou à la période de décroissance morbide des affections décrites plus haut, et dans la monomanie, il constitue alors l'extase, la stupeur. A un degré plus élevé, elle me semble représenter une forme assez tranchée qui a surtout été étudiée dans ce siècle-ci et a reçu le nom de *stupidité*. Dans ce cas, elle survient isolément, décrivant ses périodes comme la manie, la lypémanie. Plus souvent elle appartient à la folie périodique et alterne, avec les types déjà

connus. C'est d'ailleurs une affection générale comme les précédentes.

L'extase, la stupeur sont caractérisées par une espèce d'impassibilité permanente de la physionomie, et non pas précisément par ce qu'on pourrait appeler de l'indifférence, car ce dernier mot entraîne avec lui une idée de mépris, de dédain, tandis qu'il n'en est rien ici. La face reste absolument la même, quelles que soient les impressions que l'on cherche à produire. Les traits n'ont aucune roideur ni aucune mobilité; l'œil est ouvert, fixe, sans expression, quelquefois larmoyant, la bouche ne participe pas moins à cette immobilité. La coloration n'a pas de caractère qui mérite d'être signalé. Au commencement, c'est une rougeur modérée qui diminue insensiblement et qui disparaît avec l'amaigrissement quand cette maladie acquiert une certaine intensité. Comme nous venons de le dire, cet état apparaît aussi au déclin des affections mentales, quand il y a maigreur de la face, affaissement des traits, une coloration plus ou moins terreuse qui s'amoindrit. Le caractère constant qui se présente aux yeux de l'observateur, c'est l'immobilité des traits, le manque d'expression de la physionomie.

La stupidité a des symptômes plus apparents. Le début se manifeste quelquefois par de la mobilité des traits, du regard, la coloration rouge, un ensemble de symptômes se rapportant à l'excitation. Ces phénomènes morbides n'ont lieu que pendant un court espace de temps. Bientôt survient une légère teinte de tristesse, la tête reste constamment dans la même position, les traits sont immobiles, le regard fixe, les cheveux sont abandonnés sans soin, la peau sèche; l'amaigrissement, joint à l'immobilité des traits, au manque d'expression de la physionomie, donne à celle-ci un caractère d'hébétude très prononcé; le malade ne se mouche pas; il n'est pas excité par le besoin de prendre des aliments, il faut aller le chercher aux heures des repas, le faire manger. Il en est de même des autres besoins. Tout dans la figure participe à l'absence de spontanéité, à un

engourdissement général ; les lèvres sont bleuâtres, pendantes, laissent écouler la salive ; les yeux sont larmoyants et les larmes se répandent sur les joues ; la peau prend une apparence terreuse, sale. M. Dagonet a observé au pavillon de l'oreille l'apparition de tumeurs sanguines très développées. Cette situation peut durer plusieurs mois et même un an ou deux.

La décroissance morbide se signale par quelques lueurs dans la physionomie, un retour progressif de la coloration à l'état normal, une diminution de la maigreur. Le regard est moins fixe, les traits acquièrent de la mobilité, de l'expression. Mais bien souvent le retour à l'état normal a lieu très rapidement et d'une manière presque soudaine, la terminaison a lieu par délitescence.

L'affection qu'Esquirol a cru devoir désigner du nom de *monomanie* et que des aliénistes éminents ont essayé de rayer du cadre nosologique me paraît mériter une distinction comme type d'aliénation. Qu'on lui donne le nom de délire partiel ou de monomanie, son existence ne saurait être niée. Il n'y a là vraiment qu'une discussion de mots. Esquirol lui-même s'était chargé de justifier son néologisme quand il disait que le malade ne serait pas fou si, déraisonnant sur un seul objet, il n'y avait pas en même temps quelque désordre du sentiment et de la volonté. Pour nous, qui nous bornons à l'étude limitée des symptômes fournis par la physionomie, nous avons cru trouver, dans la généralité des cas, quelques signes qui se rattachent plus exclusivement à la manifestation de cette affection.

C'est d'abord la conformation de la tête. C'est dans cette forme de folie simple que cette modification se présente surtout et je dirai presque exclusivement, que ce soit petitesse, défaut de symétrie, aplatissement, etc. Ce caractère manque rarement et nous a porté à admettre l'opinion qu'avait déjà soutenue M. le docteur Baillarger (1) concernant la faiblesse de

---

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1846, p. 157.

l'intelligence chez les monomaniaques. C'est ensuite l'expression générale que nous avons notée comme appartenant à la folie et qui se manifeste par le défaut d'harmonie du regard et des traits de la face; c'est enfin l'expression habituelle d'un sentiment prédominant. Ces résultats de l'observation physionomique ne sont pourtant pas ceux du docteur Guislain, car il prétend que le monomane (folie) a la physionomie naturelle, le masque et le geste de l'homme normal. M. Baillarger lui-même (1) confirme cette manière de voir. Je ne puis me ranger à cette opinion. Chez un grand nombre de sujets, il faut une plus minutieuse attention, et le désordre de la physionomie ne frappe pas aussi promptement le regard que chez le maniaque, le lypémanique, etc. Il est besoin d'une étude comparative avec l'état antérieur; aussi les parents et les amis nous apprennent-ils fort bien et voient-ils bien souvent mieux que nous que des modifications se sont opérées. Il faut donc convenir de la difficulté qui se présente dans cette étude, sans nier la possibilité d'un facies spécial. D'après cela on concevra que nous ne consacrons que peu de détails à l'occasion des types de cette forme; ce qui eût mieux prouvé ce que nous avançons eût été une collection de photographies.

Nous allons rapporter les signes physionomiques distinctifs des principales monomanies.

Parmi ces affections, il en est qui présentent beaucoup des caractères physionomiques que nous avons notés dans l'excitation maniaque, tandis que d'autres, au contraire, offrent de la dépression mélancolique. C'est pourquoi on a joint à ces affections le terme qui paraissait en constituer la base: ainsi monomanie suicide, lypémanie suicide, monomanie religieuse, lypémanie religieuse, etc. Cette distinction me semble d'autant plus naturelle que les symptômes physionomiques suivent précisément la marche de ces états pathologiques fondamentaux.

---

(1) *Essai de classification*, p. 28.

Nous dirons fort peu de chose de la période d'incubation dont la durée peut être fort variable, mais qui se rapporte le plus souvent à une époque assez ancienne. Dans cette période, les malades présentent des expressions bizarres qui se rapportent assez fréquemment aux manifestations particulières qui frapperont les yeux quand la monomanie sera développée.

Le monomane ambitieux a pour type de physionomie celui qui résulte de l'orgueil, de l'amour de soi. Nous rencontrons alors dans le port de la tête, dans le mouvement des yeux et des traits des expressions, qui correspondent, suivant qu'on flatte ou contrarie leurs sentiments, leurs idées de grandeur, à la fierté, au contentement, au mépris, à la colère, etc., M. Brière de Boismont a très bien dépeint en peu de mots les caractères distinctifs de cette vérasie : « En général, les monomaneux orgueilleux ont une démarche caractéristique ; ils portent la tête haute, ils ont le regard fier, protecteur, ils ne parlent à personne, sourient de pitié quand on leur adresse la parole, s'emportent si l'on s'opiniâtre à leur parler, vont à pas comptés ou restent immobiles dans une attitude de fierté. »

Dans l'érotomanie, c'est la vanité, l'exagération du sentiment de la personnalité qui fournissent les expressions habituelles. C'est, en effet, à ces sentiments que se rapportent tous les soins de coquetterie, toutes les attitudes des malades atteints de cette affection ; les traits et les gestes sont empreints d'une certaine langueur amoureuse. L'imagination joue un rôle important. Les individus qui y sont sujets sont ordinairement chastes et pudiques.

Dans l'aïdoïomanie, il n'en est plus de même, le sentiment de la dignité humaine est perverti. Ce sont les instincts de bas étage qui ont le dessus. La figure exprime la lasciveté. Les yeux sont humides, les regards errants et indécis parfois, mais quelquefois aussi impudents et fixes.

Le délire partiel religieux s'accompagne bien plus souvent de dépression et de mélancolie que d'excitation et de sentiments

gais, expansifs. Dans l'un et l'autre cas, surtout dans le second, se produisent des illusions et des hallucinations; dans l'un et l'autre cas aussi les manifestations morbides offrent un contraste frappant, tandis que chez le lypémaniacque religieux on remarque, sur un fond de tristesse, l'exagération des mouvements correspondant à la vénération, à l'humilité, à la crainte même, la tête et les yeux le plus souvent inclinés sur la terre, quelquefois en prière vers le ciel. Chez le monomaniacque, il y a une gesticulation désordonnée, les traits ont de l'animation, expriment le ravissement, la contemplation.

Chez le démonomaniacque, la figure offre un caractère d'exaltation mêlé à une profonde tristesse; des rides sillonnent les joues, principalement autour de la bouche; l'œil est mobile, le regard a quelque chose de malicieux qui semble caractéristique.

Chez les individus à délire partiel suicide, les yeux ont aussi un caractère particulier qui s'allie très fréquemment à l'état mélancolique, le regard est sournois, fugitif, la sclérotique terne, le contour des yeux présente une teinte bleuâtre qui, unie à la concentration des traits, donne un cachet spécial à la physionomie.

Les tendances homicides se traduisent par des symptômes qui ressemblent beaucoup à ceux que je viens de noter, mais il y a de plus un regard ardent, un air de cruauté qui le différencient.

Si nous suivons les diverses variétés dans leur marche, nous apercevons de temps à autre des recrudescences, des modifications qui s'éloignent peu de ce que nous avons noté en parlant de l'excitation et de la dépression; l'amaigrissement de la figure, la teinte de la peau qui s'assombrit, la rougeur et la pâleur étant plus ou moins limitées, l'expression du délire partiel devient plus significative. Les périodes de décroissance morbide et de convalescence ne présentent pas de caractères tels, que l'on ne puisse leur appliquer ce que j'ai dit précédemment relative-



ment au retour graduel de la coloration normale, au calme de la physionomie.

Il me resterait à parler de l'affection qui a reçu le nom de folie à double forme, de folie intermittente, folie à formes alternes, etc., mais je n'ai rien à dire au point de vue qui nous occupe ; elle présente les caractères particuliers à la forme qui apparaît à son tour, mais sans manifestations spéciales.

Telles sont les considérations que m'ont suggérées les formes de folie simple sous le rapport physionomique. J'ai à signaler actuellement des modifications non moins importantes : c'est le passage à l'état chronique, qui peut avoir lieu pour toutes les formes que nous avons décrites.

Le type chronique se rencontre très fréquemment et a souvent des caractères qu'il est difficile de bien établir pour le reconnaître d'avec un état incurable, qui est la démence et que nous allons tâcher de dépeindre. Toutefois le diagnostic se déduit de la marche des symptômes, de l'observation de la décroissance morbide. La démence est un affaissement général des facultés, tandis que les formes précédentes devenues chroniques laissent percer encore une certaine activité, morbide il est vrai, mais qui n'est pas l'état que nous venons de nommer. La physionomie n'est pas à l'état normal et offre de temps à autre quelques-uns des symptômes caractéristiques de chacune des formes simples. M. le docteur Mercier a mentionné comme signe du passage d'un état aigu à un état chronique la manifestation des mouvements convulsifs de latéralité et de haut en bas. D'ailleurs ce symptôme se rattache, comme l'a fait remarquer M. le docteur Falret père, à la lésion des mouvements en général.

La *démence*, que nous classons à la suite des formes de folie simple et pour ainsi dire comme la dernière, n'est pas, à proprement parler, une affection mentale. Elle est le plus souvent la terminaison de ces maladies. Pourtant elle peut arriver isolément et spontanément. De là la distinction en démence consé-

cutive et en démence primitive. Dans les deux cas cette affection présente de nombreux degrés, quoiqu'elle se trouve formée de toutes pièces quand elle succède à d'autres vésanies. Aussi l'étude physionomique de la démence présente-t-elle des difficultés réelles quand elle n'est pas encore confirmée, et l'on conçoit qu'il en soit ainsi, quand l'observation de tous les symptômes a souvent amené des résultats controversés dans certains cas de médecine légale. En effet, que de nuances pour arriver à cet état d'annihilation qui est la conséquence de l'affaiblissement de l'élément psychique et de l'usure du cerveau ! Que de décroissances partielles successives, s'opérant très fréquemment avec lenteur pour atteindre l'épuisement plus ou moins général des facultés phréniques ! Il est vraiment impossible de discerner toutes les différences graduelles sur la figure ; on ne peut noter que les principales et encore bien imparfaitement.

La diminution de la mémoire, l'impuissance du jugement, du raisonnement, de l'imagination, l'obtusion des sens, la perte de la spontanéité, conduisent la physionomie à un état permanent d'hébétude, d'insouciance. Le visage présente alors tous les indices d'une déchéance dans la vie morale, intellectuelle et active.

Le passage à la démence, quand cette action est consécutive, se manifeste à l'observateur par la disparition de la maigreur, le développement de l'embonpoint avec conservation des délires et la diminution des facultés mentales.

Il existe deux types bien tranchés de démence correspondant à la démence tranquille et à la démence incohérente. La première est caractérisée par un anéantissement presque complet empreint sur la figure. Le malade reste immobile, isolé, sans communication avec ses camarades ou à peu près, est insensible à tout ce qui se passe autour de lui. Quand il répond, c'est d'une manière brève. Ses phrases sont courtes. Il y a chez lui des émotions momentanées, de l'attendrissement, des

larmes sans motif à l'occasion d'une demande ou d'un souvenir ; mais ce sentiment de sensibilité s'éteint en quelques instants et est suivi rapidement de sourires, de sentiments de satisfaction d'une durée aussi éphémère. C'est dans ce type qu'on rencontre quelquefois des faits fort curieux relatifs au développement de l'instinct d'imitation. Chez le dément incohérent, il y a un désordre des mouvements de la face, qui ne rend aucune expression et qui est précisément comme les discours sans suite et sans liaison. Chez le maniaque, le désordre accuse une certaine activité, tandis qu'il n'en est pas de même ici. On rencontre encore quelques restants d'aptitude. Il ne faut pas demander quelque chose qui exige une attention prolongée, car les actes le plus décousus se manifestent alors.

La démence est un état pathologique incurable. Il peut y avoir de légères améliorations, mais la guérison est impossible ; aussi l'anéantissement va progressant jusqu'à ce qu'une affection intercurrente ou la détérioration de l'organisme entraîne le malade.

#### FOLIE MIXTE.

Les affections que nous allons décrire maintenant sous le nom de folies mixtes offrent en plus des symptômes des maladies mentales dont nous avons essayé de décrire les caractères physiologiques des symptômes appartenant à d'autres névroses, l'épilepsie, l'hystérie, l'hypochondrie, la catalepsie, etc... ; chacune de ces névroses imprime à la folie un caractère spécial, modifie la marche, la symptomatologie de l'affection psychique, de telle façon qu'elle devient méconnaissable. M. le docteur Morel a surtout insisté sur la pathologie de ces maladies dans ses *Études cliniques* (1854) et dans son *Traité des maladies mentales* (1860).

L'épilepsie a déjà été notée par plusieurs médecins comme donnant à la physionomie un caractère particulier. Voici ce que Ch. L. Dumas a écrit dans son ouvrage, *Doctrine générale des*

*maladies chroniques*, p. 75 : « Les muscles de la face, mobiles » et disposés aux mouvements convulsifs, les sourcils abaissés, » les paupières rapprochées, les yeux saillants, fixes, tendus, » luisants, les prunelles dirigées en sens contraire l'une de » l'autre constituent la physionomie des épileptiques. Mais, outre » cette empreinte de la physionomie générale, il y a, dans l'é- » pilepsie constitutionnelle, un caractère distinctif que l'on peut » apercevoir dans la coupe et les proportions de la face. Je me » suis assuré que le caractère essentiel de la physionomie épi- » leptique se rapporte à la mesure de l'angle facial qui, dans » l'homme, varie de 80 à 70 degrés. J'ai trouvé constamment » cet angle au-dessous de 80 degrés dans les épilepsies dépen- » dant d'une altération profonde et organique du cerveau. Il » m'a paru qu'il y était de 5, 8 et même 10 degrés inférieur à » l'angle facial des têtes européennes qui est de 80°, 77. »

Plus tard Esquirol a dit que « chez les épileptiques les traits » de la face grossissent, les paupières inférieures se gonflent, » les lèvres deviennent épaisses, les plus jolis visages enlaidis- » sent, il y a dans le regard quelque chose d'incertain, les yeux » sont vacillants, les pupilles dilatées, on observe des mouve- » ments convulsifs de quelques muscles de la face. » Nous avons cherché à vérifier ces symptômes physionomiques; nous avons vu et voyons un grand nombre d'épileptiques, et j'ai reconnu dans la plus grande généralité des cas que ce que je viens de citer est vrai, nous avons noté de plus la brièveté du front. Ceux qui sont épileptiques depuis leur jeune âge ou qui sont prédisposés à cette affection présentent précisément ce type si tranché, tandis que l'épilepsie accidentelle, par imitation, etc., se montre sur des physionomies très différentes. Sur la figure de ces malades on peut apercevoir des cicatrices, des traces d'anciennes ou de récentes blessures à la face, aux lèvres, aux dents, à la langue. Sans être des raisons suffisantes pour conclure à l'épilepsie, ces lésions, jointes à la description donnée précédemment, impliquent la presque certitude. Il y a en

outré, dans l'intervalle des attaques et à l'état de calme, une expression de souffrance qui ne ressemble en rien à celle qui provient des affections de l'organisme autres que les névroses, que nous considérons comme se mêlant à la folie.

Mais il est quelque chose de plus dans la folie épileptique : la névrose que nous étudions produit des modifications du délire qui ne peuvent manquer de se traduire sur la physionomie.

M. le docteur Morel a cru devoir diviser en trois périodes la symptomatologie de la folie épileptique (1). Nous adoptons cette division qui nous paraît très naturelle et qui est conforme à nos observations.

Dans la première période, on remarque une physionomie qui correspond à une grande irritabilité, des changements brusques dans la figure pour les motifs les plus insignifiants, des mouvements d'impatience, de colère même, pour la contradiction la plus légère, des mécontentements, des expressions correspondant aux appétits de toutes sortes. Ces modifications ont lieu d'une manière rapide, peu durable, à des intervalles tantôt réguliers, tantôt irréguliers : c'est la période de l'incubation. Dans la seconde période, toutes les formes de folie peuvent se présenter : chez l'un, ce sera la manie ; chez l'autre, la lypémanie, etc. Ces affections reviennent par accès, tantôt en rapport direct avec les attaques convulsives et les vertiges, tantôt dans l'intervalle des grandes et des petites attaques, tantôt remplaçant les phénomènes convulsifs (2). Elles ont une durée très courte et n'offrent de ces formes que les symptômes principaux, l'excitation, la dépression ou l'obscurité, le délire général ou partiel. C'est, en effet, selon moi, ce qui distingue surtout la folie épileptique. Ses accès sont de courte durée, irrégulièrement rapprochés, et ne suivent nullement la marche

---

(1) *Traité des maladies mentales*, 1860.

(2) Jules Falret, *De l'état mental des épileptiques*, 1860. — Morel, *D'une forme de délire, etc., ou épilepsie larvée* (*Gazette hebdomadaire*, 1860).

des maladies mentales que nous avons décrites plus haut. On a pu, avec juste raison, donner à certains accès le nom de folie transitoire, temporaire, instantanée, etc. Un symptôme qui se présente bien plus souvent chez les épileptiques des contrées méridionales que chez ceux des contrées du nord de la France (1), c'est la fureur. La face est congestionnée, le regard perçant, la physionomie cynique, les traits contractés. Pendant que j'étais interne à l'asile départemental de Vaucluse, j'ai vu un certain nombre d'épileptiques furieux. Je remarque cela plus rarement dans l'asile de Quatre-Mares.

Ces manifestations apparaissent de distance en distance, sur un fond tel que celui que nous avons dépeint à la première période : « Un mot, un geste suffit pour les irriter. Il en est » qui ne peuvent soutenir votre regard : si on les fixe, ils se » troublent ; le système veineux s'engorge, la tête se congestionne, les yeux deviennent brillants et la colère éclate. Le » retour à des sentiments meilleurs se fait avec un revirement » non moins extraordinaire ; un mot d'amitié, la flatterie sur- » tout les apaise et les calme. Ils viennent à vous avec un air » soumis, approchent leur figure de la vôtre, vous parlent » comme s'ils avaient un grand secret à vous communiquer, » une importante confiance à vous faire. » Cet air patelin, accompagné de paroles qui annoncent le plus entier dévouement envers leurs parents, leur épouse, leurs supérieurs, n'empêche pas les manifestations de délire les plus dangereuses. Ces symptômes s'observaient parfaitement et peuvent être encore observés chez l'aliéné épileptique qui a assassiné le docteur Geoffroy. A cette période, les troubles considérables sont instantanés, et il est le plus souvent des intervalles presque lucides où les malades sont susceptibles de liaison avec d'autres aliénés et de vaquer assez bien à quelques occupations.

Dans la troisième période, la physionomie perd presque en-

---

(1) Cavalier, *De la fureur épileptique*. Montpellier, 1851.

tièrement toute expression et arrive à traduire l'abrutissement, l'hébétéude. Des tremblements, des mouvements convulsifs, se produisent dans les muscles de la face. Par moments, à des distances diverses, la teinte devient bronzée, la figure éprouve une certaine agitation, puis retombe bientôt dans l'anéantissement.

L'hystérie, qu'il est important de ne pas confondre avec l'érotomanie et l'aïdoïomanie amène des modifications non moins importantes que celles que produit l'épilepsie. Sans être aussi prononcées que dans cette dernière maladie, elles méritent pourtant d'être signalées.

La physionomie exprime habituellement, soit une irritabilité plus ou moins grande, une mobilité extraordinaire, soit une langueur assez prononcée. Les traits ne s'altèrent pas sensiblement, mais on remarque généralement de l'étirement qui donne à la figure un air souffreteux, qui correspond très bien aux phénomènes d'hypochondrie sur lesquels ont insisté mon excellent collègue, le docteur Bulard (1), et M. le docteur Morel (2). La face est ordinairement pâle, décolorée, et ne se colore que sous les influences qui mettent en jeu l'irritabilité. Quelques pathologistes ont indiqué, comme caractérisant les *facies hysterica*, l'éclat de l'œil et un léger abaissement de la paupière supérieure cachant en partie le limbe de la cornée. Dans une seconde période, nous remarquons, dans des rapports très différents avec les crises hystériques et à des intervalles irréguliers, soit un délire furieux, maniaque, soit un délire dépressif, mélancolique, etc.; ces formes se succèdent très facilement, d'une manière irrégulière. Les actes les plus bizarres sont suivis d'un calme et d'une tranquillité surprenants.

Il est une forme d'hystérie qui a reçu le nom d'hystérie grave, et qui a donné lieu aux observations connues sous le nom de névroses extraordinaires. Nous avons constaté, chez les

---

(1) *Étude sur la folie hystérique*. Montpellier, 1858.

(2) *Traité des maladies mentales*.

sujets que nous avons pu examiner, une tête petite, régulière, le système pileux assez abondant, la face amaigrie ou bouffie, le teint pâle, le tissu cellulaire sous-cutané sans tonicité, sans élasticité. Le regard exprime une certaine nonchalance, de l'abattement, de la tristesse, de la timidité, presque un manque de spontanéité. On ne rencontre pas chez ces malades le même désir de plaire, les mêmes soins de coquetterie que chez les autres femmes. Cette situation ordinaire d'insouciance laisse apercevoir, en outre, certaines bizarreries, des changements subits, pour des causes très futiles. Ainsi quelquefois, sans motifs, des rires et des pleurs qui arrivent seuls. Par moments, toutefois, une susceptibilité, une irritabilité, qui contraste avec l'état habituel. Ces symptômes constituent la période d'incubation. La période qui suit est un véritable Protée. Un grand nombre d'affections se mêlent, se succèdent : les actes maniaques, lypémaniques, la stupidité, la monomanie, la paralysie, la catalepsie, l'épilepsie même. Les expressions physiologiques présentent précisément cette même complexité. Ces phénomènes morbides correspondent aux situations que nous venons de nommer.

Quant à la terminaison de la folie hystérique, nous remarquons les caractères qui appartiennent à la démence.

Dans la folie hypochondriaque, que M. le docteur Morel a étudiée avec beaucoup de soin dans ses deux ouvrages, nous n'avons pas observé que la physiologie eût des caractères tellement distincts que nous dussions en faire un type à part. Dans quelques cas, la figure offre l'expression constante de la mélancolie, de la souffrance; nous ne trouvons pour les différencier que la permanence de cet état qui, chez le mélancolique, apparaît par accès et, en outre, s'accompagne de certaines modifications de la coloration, qui n'ont pas lieu d'une manière aussi marquée dans la folie hypochondriaque.

Dans la folie choréique, nous avons à signaler une hébétude plus ou moins marquée, quelquefois très légère seulement, les mouvements choréiques de différents muscles de la face,



d'où résultent des grimaces saccadées, involontaires, des expressions de l'aspect le plus singulier, provenant des convulsions et des oscillations si variées des parties mobiles qui contribuent au jeu de la physionomie.

#### FOLIE COMPLIQUÉE.

M. le docteur Parchappe avait classé dans les folies composées la folie paralytique ou plutôt la paralysie générale, rangeant sous le nom de folies compliquées celles qui sont compliquées d'affections cérébrales accidentelles. Nous croyons devoir confondre sous la dénomination précédente toutes ces maladies, quoiqu'il y ait toutefois une différence bien tranchée entre la folie paralytique et les autres maladies de cette catégorie, ainsi que nous allons tâcher de l'exposer. On pourrait d'ailleurs faire une catégorie à part de la paralysie générale. Ce qui nous a engagé à les classer ensemble, c'est le caractère permanent ou à peu près permanent de certains troubles de la motilité dans les parties mobiles de la face.

L'affection qui a reçu le nom de paralysie générale offre à étudier plusieurs variétés importantes sous le rapport physiologique. Celle qui a servi de base à l'étude de cette espèce nosologique et qui a été observée le plus souvent, c'est celle qui se présente avec des troubles psychiques correspondant à l'expansion, au délire des richesses et des grandeurs. On avait même dans le principe considéré ces symptômes mentaux comme caractéristiques. Nous admettons cette variété comme le type des paralysies générales. Les autres variétés présentent quelques différences, quant à la marche des symptômes. C'est pourquoi nous nous appliquerons davantage à la description de cette variété type, nous réservant pour les autres de signaler les points de dissemblance.

La période d'incubation ne permet pas de distinguer d'une manière certaine si l'on doit avoir affaire à une paralysie géné-

rale, car l'irritabilité, la mobilité de caractère, l'oubli du sentiment des convenances, se rencontrent à cette période dans d'autres affections que nous avons déjà citées. Toutefois, il est quelques symptômes plus particuliers, tels que la pesanteur de tête, les étourdissements, l'assoupissement après les repas, surtout le soir, une anxiété vague, des conceptions délirantes hypochondriaques. Dans son article sur le diagnostic différentiel de la paralysie générale, M. le docteur Delasiauve attribue une grande importance à l'expression des traits, mais ces signes ne sont souvent que passagers; il est bon de noter qu'un examen très attentif et répété met sur la voie. Les excès nombreux, les changements de fortune, etc., ont altéré la physionomie et laissent comme empreinte, dans l'état de repos, une espèce de démence prématurée, le manque d'expression, l'affaissement des traits, avec cela quelques frémissements irréguliers des muscles de la face. Il faut ajouter encore d'autres symptômes, soit du côté de la prononciation, soit du côté de la mémoire et de l'association des idées.

L'invasion de l'affection donne à la physionomie un caractère particulier; la face a une coloration rosée avec accroissement d'intensité dans les parties charnues. Cette coloration ne ressemble pas à celle qu'offre l'injection faciale dans l'excitation maniaque ou au premier degré de l'ivresse. La peau du front et du cou est au contraire d'un rose très pâle. Quand la maladie suit sa marche rapidement, cette coloration se conserve très bien jusqu'à la fin de la maladie. Lors des recrudescences, la rougeur est plus intense aux sourcils, aux paupières, près de l'insertion des cils, près de la racine du nez, à la partie charnue de cet organe et des joues; puis une teinte jaune, terreuse, vient se mêler à la coloration rosée et disparaît peu à peu avec la rémittence. Nous trouvons en même temps les cheveux secs, en désordre, les yeux brillants, les pupilles le plus souvent inégalement dilatées. Il est un autre symptôme important que l'on distingue quelquefois pendant l'incubation,

mais qui imprime à cette maladie un cachet spécial, c'est le trouble que l'on remarque du côté de la motilité. Les mouvements ont un caractère que le praticien exercé distingue souvent mieux qu'il ne peut décrire; c'est un tremblement rapide, un frémissement vibratoire qui ne ressemble nullement au mouvement spasmodique saccadé, cessant brusquement, de la manie chronique, de la folie épileptique choréique. Ces tremblements sont manifestes surtout à la lèvre supérieure, puis à la paupière supérieure, à la paupière inférieure, à la lèvre inférieure, à tous les muscles de la face, lorsque le malade veut ou commence à parler. Quand on laisse discourir le paralytique, celui-ci, après quelques paroles, se presse, semble s'enivrer en parlant et balbutie. Ces modifications sont loin d'être continues et présentent de nombreuses oscillations. Aussi est-il nécessaire de renouveler l'examen des malades à des moments très différents et à des intervalles variables. L'expression de la physionomie est le contentement, l'expansion; le malade aborde le plus souvent les personnes d'une manière affectueuse; une confiance très grande en lui-même et le sourire sont peints sur son visage.

L'agitation maniaque qui se présente à cette période dans un certain nombre de cas a pour caractère une durée assez courte. C'est une turbulence liée à des idées d'opulence, de grandeur.

Dans la deuxième période, de fréquents paroxysmes d'agitation ont lieu et alternent d'une manière fort irrégulière avec des syncopes, des congestions cérébrales. Les symptômes que nous avons signalés précédemment sont plus persistants, le tremblement musculaire surtout. La physionomie revêt très souvent un caractère d'apathie, d'indifférence; les traits sont tombants, sans tension. Dans les intervalles de repos, la lèvre supérieure semble (1) pendante et moins mobile. Il y a une

---

(1) De la paralysie générale, par Ch. Lasègue.

modification analogue dans la paupière supérieure ; la face paraît élargie et aplatie. C'est alors qu'apparaissent dans les mouvements congestionnaires des tumeurs sanguines des pavillons, le gonflement des parotides, des éruptions du cuir chevelu et de la peau du front. M. le docteur Jules Falret (1) a tracé un tableau très détaillé de cette situation physionomique, qui exprime en même temps une satisfaction générale et une grande faiblesse d'intelligence.

Le passage à la troisième période se fait par des rémissions et des intermittences ; la paralysie a fait de grands progrès. La physionomie s'est beaucoup altérée et se ressent de l'affaiblissement progressif de l'intelligence ; ces malades comprennent à peine les questions qui leur sont adressées et ne reconnaissent ni leurs parents ni leurs amis. La face s'amaigrit, les traits sont affaiblés, sans expression ; le frémissement des lèvres est remplacé par des contractions convulsives qui s'étendent à d'autres muscles de la face ; on observe des grincements de dents. Ces contractions finissent par s'effacer et sont remplacées par une immobilité qui gêne encore davantage l'émission de la parole. Les cheveux tombent, la peau est terne, se desèche et se détache par écailles.

Des phénomènes sur lesquels je dois appeler une attention toute particulière, sous le rapport physionomique, sont les rémissions qui sont importantes à étudier, surtout dans cette affection, où elles se présentent fréquemment et en nombre variable. Elles sont complètes ou incomplètes, c'est-à-dire que la physionomie reprend le type normal ou à peu de chose près, ou bien en reste plus ou moins éloignée, quoique les symptômes les plus saillants de la maladie ou des recrudescences aient disparu. Les rémissions ont une durée variable, et créent pour le médecin des situations très difficiles ; car il s'agit souvent des plus grands intérêts, non-seulement des malades,

---

(1) *Recherches sur la paralysie générale*, p. 34.

mais encore des familles elles-mêmes. Dernièrement, M. le docteur Legrand du Saulle a publié, sur la question des intervalles lucides, un mémoire très intéressant (1).

Dans une variété qui se présente moins fréquemment que la précédente, les symptômes que nous avons rapportés à l'expansion ou au contentement personnel sont remplacés en grande partie par ceux du délire lypémanique. Les idées de crainte, les conceptions délirantes hypochondriaques, qui n'étaient que passagères, apparaissent d'une manière plus constante. Chaque nouvelle recrudescence ou attaque est précédée, pour ainsi dire, d'un accès de lypémanie. Le malade pleure, se lamente pendant plusieurs jours, avant l'apparition de l'agitation et des troubles bien manifestes, tant physiques que psychiques, qui sont liés à ces recrudescences. Après l'agitation, on remarque de nouveau le sourire de satisfaction, d'expansion, mais bientôt un fond mélancolique habituel reparaît. D'ailleurs, les idées de richesse et de grandeur ne s'effacent jamais complètement. Sous le rapport physionomique, il n'y a vraiment à signaler comme différence que les expressions qui correspondent à la mélancolie. La marche est à peu près la même et l'affaiblissement mental survient de la même façon.

Viennent ensuite les variétés nombreuses de paralysies générales dont la marche est essentiellement chronique et la durée plus longue que dans les affections que je viens de décrire. Sous l'influence du traitement ou de causes très diverses, la maladie se trouve enrayée pendant un certain temps ou reste stationnaire. La démence simple survient le plus souvent d'emblée et constitue la forme du délire prédominant. Ici, la coloration de la face est jaune pâle presque habituellement, elle devient terreuse quand les accès apparaissent, et retourne à une teinte plus ou moins normale pendant les rémissions. Le

---

(1) *Des intervalles lucides* (*Annales médico-psychologiques*, janvier 1862, p. 77).

regard demeure fixe, étonné ; les traits de la figure conservent l'expression indéfinissable de niaiserie qui est le propre des paralysés généraux. Outre les symptômes que nous avons mentionnés du côté de la motilité, tels que le tremblement, le tressaillement ondulatoire ou frémissement musculaire que l'on retrouve, il arrive de rencontrer des paralysies simples partielles, des hémiplegies, des paralysies alternes, qui ont été si bien décrites par le docteur Gubler.

Dans cette même catégorie, nous mettons encore les paralysies consécutives aux différentes formes de folie simple ou mixte. Ces types de physionomie nous offrent ici les caractères de la seconde période ; dans ces cas, on rencontre plus rarement l'expression de satisfaction. La figure traduit plutôt un anéantissement des facultés mentales et un sentiment de souffrance ; d'ailleurs, l'état moral conserve longtemps le cachet particulier à l'affection mentale, qu'elle complique ou remplace. « Le maniaque reste avec son excitabilité ou son incohérence, le monomaniac avec ses idées fixes, l'halluciné avec ses aberrations perceptives (1). »

Nous avons placé dans les folies compliquées celles où viennent s'ajouter, soit l'hémorrhagie cérébrale, soit le ramollissement ; les symptômes de la motilité apparaissent le plus souvent d'une manière brusque, ce n'est plus un frémissement vibratoire seulement, c'est un affaiblissement, une paralysie persistante ou d'une longue durée. Puis vient s'adjoindre le cortège des symptômes qui accompagnent généralement ces maladies.

Nous croyons devoir ranger dans cette classe les affections qui ont été désignées sous le nom de folies par intoxication. Les causes impriment à l'organisme une détérioration permanente, une cachexie, où apparaissent aussi des troubles de la motilité, ce qui porte à les rapprocher des paralysies générales,

---

(1) Delasiauve, *Journal de médecine mentale*, t. I<sup>er</sup>, p. 206.

## 398            PHYSIONOMIE CHEZ LES ALIÉNÉS.

et même à les faire confondre quelquefois avec elles. La plus importante à étudier est la folie alcoolique.

La forme aiguë, ou *delirium tremens*, se manifeste par une certaine animation de la face; la coloration est rouge ou pâle, les yeux sont fixes et brillants, parfois chassieux sur les bords libres des paupières. La bouche reste quelquefois ouverte; les dents se sèchent et se recouvrent d'un enduit jaunâtre, résultat du dessèchement des mucosités qui apparaissent dans la bouche. Quand le malade parle beaucoup, on remarque entre les lèvres un peu de salive écumeuse. La peau est souvent couverte de sueur, les cheveux sont en désordre; un tremblement se manifeste dans les muscles, mais il faut noter qu'il apparaît en dernier dans les parties charnues de la face, tandis que c'est le contraire dans la paralysie générale. La physionomie exprime la frayeur et l'anxiété à cause des hallucinations qui se produisent; quand le malade ne meurt pas dans l'accès, le passage à l'état chronique est la terminaison la plus fréquente. La peau est sèche, blafarde, légèrement jaunâtre; le réseau superficiel de la peau reste injecté et apparaît à la partie charnue de la face et du nez. Le malade maigrit beaucoup; la physionomie ne traduit que de l'indifférence, de l'hébétude, de l'abrutissement, et correspond à l'hébètement intellectuel et à la perversion des actes moraux; le regard est stupide; les pupilles sont également dilatées. Il y a des vertiges qui se rapprochent bien plus de la syncope; dans la paralysie générale, ce sont surtout des congestions cérébrales. Le tremblement de la langue ne ressemble pas non plus aux impulsions spasmodiques de cet organe chez le paralytique général.

L'intoxication saturnine nous offre aussi beaucoup de points de rapprochement avec l'intoxication alcoolique, mais s'en distingue par la teinte jaune pâle, caractéristique, avec décoloration de tous les tissus, amaigrissement, flaccidité des chairs. Outre d'autres symptômes importants, nous devons noter encore l'état des gencives, qui sont fermes, quelquefois

saignantes, un peu usées sur le bord libre, et présentant un liséré bleuâtre de 2 ou 3 millimètres, qui envahit quelquefois les dents et la muqueuse des lèvres et des joues.

L'intoxication hydrargyrique peut aussi amener un état pathologique ressemblant à la paralysie générale; il faudrait consulter la décoloration de la peau, la bouffissure de la face, la fétidité de l'haleine, le gonflement des gencives.

Enfin, je dois citer encore le cas observé par MM. Aubanel et Sauze, d'une affection de cancer du cervelet, qui simula à s'y méprendre une paralysie générale arrivée au troisième degré.

Telles sont les considérations que l'étude de la physionomie chez les aliénés m'a suggérées. Je ne me dissimule pas qu'elles sont encore incomplètes et que des recherches plus approfondies sont encore nécessaires; le meilleur complément à ajouter est une collection de photographies, car la plume est impuissante à décrire bien des nuances, certains caractères d'ensemble, certains groupes de caractères particuliers. Ce résultat demande quelques années. J'ai laissé de côté les débilités congénitales, telles que l'idiotie, l'imbécillité, le crétinisme; j'eusse été trop loin du plan que je m'étais tracé. D'ailleurs, j'ai l'intention de reprendre ultérieurement ce travail.

---

ERRATUM. — Dans la 1<sup>re</sup> partie de ce mémoire (mars 1863, p. 194, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes), *au lieu de* hommages que la vie rend à la volonté, *lisez* hommages que le vice rend à la vertu.

---



---

# ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS.

---

## LETTRE

ADRESSÉE

A M. LE SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE

Par M. H. DAGONET,

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg,  
Médecin en chef de l'asile d'aliénés de Stéphansfeld,  
Membre correspondant de la Société médico-psychologique.

---

Monsieur le Sénateur,

En tête des institutions qui viendront le plus honorer votre remarquable administration, on devra, sans aucun doute, placer la création d'établissements consacrés au traitement d'infortunés atteints d'aliénation mentale.

Des raisons puissantes militent en faveur d'une semblable création, raisons d'ordre administratif, raisons d'enseignement, et avant tout, raisons d'humanité. Je n'ai pas à insister sur ce sujet; M. le docteur Girard de Cailleux d'une part, et d'autre part la Commission des asiles, par l'organe de son honorable rapporteur M. Ferdinand Barrot, en ont suffisamment démontré l'importance.

Ainsi, le progrès que vous avez si largement compris est à la veille de recevoir sa complète réalisation, et nul doute si l'institution projetée est soumise à la méditation de tous les hommes compétents, de ceux-là qui ont voué leur existence au soulagement de la plus triste des infortunes, nul doute qu'elle ne satisfasse aux exigences les plus rigoureuses, et qu'il ne sorte, de l'appel fait à toutes les lumières, une solution satisfaisante de l'un des problèmes les plus difficiles, et à coup sûr les plus complexes.

Je n'ai pas à rappeler ici ce que divers documents et ce que les travaux mêmes de la Commission des futurs asiles ont suffisamment démontré, à savoir que Paris est pour les soins à donner à ses aliénés dans un état fâcheux d'infériorité, qu'il n'a pas d'établissements convenables, que les hospices dont il dispose sont tout à fait insuffisants, et que l'on est obligé, par suite, de recourir à ce triste expédient de déverser sur les asiles de province une masse de malheureux habitants de la capitale, et cela malgré les inconvénients qui résultent d'un semblable transfèrement, inconvénients de déplacement, de changement d'habitude, de séparation de famille, etc.

La Commission a justement reconnu qu'il serait à désirer que Paris pût avoir avec les modifications que réclameraient les progrès de la science, des établissements identiques avec ceux que présentent le plus grand nombre des asiles de province; elle a parfaitement admis le principe d'organisation médicale; sur tous ces points il ne saurait y avoir de dissentiment.

Les futurs asiles devront donc être construits de telle manière que l'encombrement n'y soit pas possible, et que par conséquent la mortalité y soit moindre qu'ailleurs.

Les guérisons devront aussi s'y trouver plus fréquentes, si les services sont convenablement organisés, si leur division rationnelle, suivant la nature même des infirmités à soulager, permet l'application des meilleures méthodes de traitement, si l'on a soin, sans admettre toutefois la distinction des incurables et de ceux qui ne le sont pas, de créer cependant des services séparés pour les malheureux atteints de paralysie confirmée, et pour ceux qui sont affectés d'idiotie ou d'imbécillité; car pour ces infortunés les moyens de traitement doivent être concentrés, et les différentes méthodes employées pour développer leurs facultés seront plus avantageusement placées sous une même direction.

La Commission ne pouvait manquer d'admettre également la régularisation d'un enseignement que des maîtres illustres ont su vulgariser depuis un grand nombre d'années.

La Faculté de médecine de Paris comprend maintenant dans son programme l'enseignement officiel des maladies mentales ; Paris est donc en droit de réclamer pour cet enseignement une partie des ressources que pourront offrir ces établissements d'aliénés. Quels principes d'organisation devront être adoptés dans ce but ? Devra-t-on créer un hôpital clinique avec des divisions complexes, ou bien pourra-t-on se rattacher à quelque autre combinaison ?

La Commission a également accepté, fort justement à mon avis, l'idée de l'annexion des pensionnats aux nouveaux asiles. Cette mesure est évidemment appelée à des résultats pratiques, elle laisse aux familles toute liberté d'appréciation pour le choix de tel ou tel établissement ; elle ajoute à l'asile une valeur morale précieuse, tout en contribuant à la diminution des frais généraux ; elle est aussi la continuation de traditions qui tendent en province à devenir de plus en plus appréciées.

En présence de tant de besoins à satisfaire, le problème prend ici des proportions considérables. Cette future création vient entraîner une immense responsabilité, aux yeux de la science comme à ceux de l'humanité ; à quel système de construction et à quels principes d'organisation devra-t-on se rattacher ?

Combien d'asiles devront être créés ; ceux-ci devront-ils être construits de la même manière, et en quelque sorte sur le même patron ? Et dans ce cas prendra-t-on pour modèle tel établissement de province plutôt que tel autre ? Tous d'ailleurs n'ont-ils pas plus ou moins leurs défauts ? Quels hommes autorisés auront la grave mission de résoudre tant de difficultés ? Les nouveaux asiles ne doivent-ils pas donner la mesure des progrès réalisés, et des perfectionnements que la science aura adoptés ? Il nous semble qu'en pareille circonstance il y aurait une marche naturelle à suivre, celle qu'indique la prudence, et qui ne manquerait pas de donner les résultats les plus satisfaisants ; il y aurait un moyen de mettre un terme à des embarras de plusieurs

sortes, *ce serait d'instituer un concours ayant pour but la création des futurs asiles*. Il n'est certes pas douteux qu'un grand nombre de médecins distingués et d'hommes compétents ne profitassent d'une semblable occasion pour exposer les idées qu'ils professent à cet égard. Au milieu des travaux qui se produiraient, il ne peut manquer de surgir quelque idée heureuse, quelque projet sérieux et véritablement pratique ; d'ailleurs, si tel ou tel projet ne paraissait pas devoir être adopté dans toutes ses parties, ne pourrait-il pas se faire que plusieurs d'entre elles permissent de composer un ensemble qui donnerait pleine et entière satisfaction aux exigences les plus sévères ? Ne serait-ce pas aussi la meilleure méthode pour arriver à résoudre le problème assez difficile de l'application des asiles à l'enseignement officiel ? Enfin, et cette raison me paraît péremptoire, l'administration supérieure dégagerait nettement sa responsabilité aux yeux du public, aussi bien que devant la science dont elle aurait sérieusement cherché à réaliser toutes les applications possibles, puisque celles-ci auraient été l'objet d'un concours et d'un examen publics. Cette mesure donnerait d'ailleurs le signal de nouveaux progrès, et le rapport qui résulterait de l'examen critique des différents projets, formerait à lui seul un monument scientifique d'une incontestable valeur.

Ces considérations établies, j'éprouve le besoin, monsieur le sénateur, de vous demander toute votre bienveillante indulgence pour vous exposer les principes qui pourraient être suivis pour la rédaction du programme d'un semblable concours.

Des faits que M. Girard de Cailleux vous a exposés dans l'un de ses rapports, il résulte que le nombre des aliénés de la Seine, traités au compte des hospices de Paris, atteignait au 20 mars 1860, le chiffre de 4056 : 1635 hommes et 2421 femmes.

Cette proportion, beaucoup plus grande de femmes aliénées, est en rapport avec les données mêmes de la statistique qui établissent que l'aliénation mentale vient faire dans les grandes villes un nombre de victimes plus considérable du côté des

femmes que du côté des hommes; par cette raison surtout que pour les femmes, la substitution de la vie industrielle aux travaux agricoles vient exercer chez elles des effets plus funestes, et parce que les conditions d'existence plus difficiles auxquelles elles sont soumises, viennent encore s'ajouter aux tentatives de séduction dont elles sont plus facilement l'objet dans les grandes villes; on comprend les fâcheuses conséquences qui peuvent en être le résultat.

Quoi qu'il en soit, cette différence de proportion doit être prise en sérieuse considération.

Si, en outre, on fait attention à la nature et au genre d'aliénation dont sont affectés les 4056 aliénés traités au compte des hospices, on trouve que le cinquième environ est atteint de paralysie plus ou moins grave, qu'un dixième est atteint d'idiotie ou d'imbécillité, et que le quinzième ou environ 6 pour 100 est affecté de folie compliquée d'épilepsie.

Ces chiffres approximatifs dont il serait facile de vérifier l'exactitude, se décomposeraient par conséquent de la manière suivante :

800 individus seraient atteints de paralysie générale ou de démence avec complication de paralysie plus ou moins avancée. On sait que ces malades, pour la guérison desquels le traitement médical offre des ressources fort douteuses, réclament avant tout des conditions hygiéniques, et des soins d'une nature toute spéciale, soins de propreté, conditions particulières de couchage, d'habitation, d'entretien, etc.

400 malades présenteraient les différents degrés de l'arrêt de développement intellectuel qui caractérise les nombreuses variétés de l'idiotie ou de l'imbécillité. Ces individus qui comprennent un assez grand nombre d'adolescents, ont, eux aussi, besoin d'un régime et d'une hygiène d'une nature spéciale. On doit mettre à leur disposition différents moyens de développement intellectuel. On doit aussi s'efforcer de mettre pour eux en pratique les méthodes d'éducation et d'instruction que l'expérience a recom-

mandées. S'ils doivent, autant que possible, être soumis à une direction médicale, on n'en doit pas moins comprendre que cette direction est d'un caractère particulier.

270 individus seraient atteints de folie épileptique ; ces individus se trouvent également dans des conditions de maladie particulières, ils présentent malheureusement des chances de guérison fort douteuses.

Nous devons encore faire remarquer que les enfants épileptiques sont plus ou moins affectés d'idiotie ou d'imbécillité. Tous ces malades ont par conséquent besoin de soins appropriés, ils doivent être l'objet de précautions diverses, d'une surveillance spéciale, quelques-uns sont sujets à des accès transitoires d'agitation et de fureur, qui réclament à leur égard certaines mesures que la prudence indique.

2586 individus seraient enfin atteints de l'un ou l'autre des formes, en quelque sorte *essentiels* de l'aliénation mentale ; ils présenteraient donc des chances de guérison assez nombreuses, on pourrait facilement leur appliquer les méthodes de traitement les plus recommandables ; ils offriraient aussi plus de prise au traitement médical, et la mortalité s'appesantirait sur eux d'une manière beaucoup plus restreinte.

On voit déjà le parti que l'on peut tirer d'une semblable distinction et l'importance qu'il pourrait y avoir à l'adopter comme base d'organisation des futurs établissements. Cette classification assurerait d'une part la marche régulière des services en les rendant moins complexes, en les divisant de manière à les simplifier ; elle tournerait au profit des malades, puisqu'elle concentrerait pour une même sorte d'infirmités tous les moyens de traitement d'une nature spéciale ; elle aiderait aux progrès de la science en rendant plus aisée l'observation des malades, et elle permettrait l'application plus facile et plus pratique des méthodes thérapeutiques, sanctionnées par l'expérience.

On pourrait donc admettre en principe la création de deux hospices spéciaux situés à une certaine distance de Paris. Le

premier destiné à recueillir et à soigner les malheureux atteints de paralysie confirmée, contiendrait au moins 800 places, dont un tiers serait réservé aux femmes, et les deux autres tiers aux hommes ; car la pratique nous enseigne qu'il existe une femme paralysée pour deux hommes atteints de cette triste et dégradante infirmité.

Le second hospice serait réservé aux idiots et devrait comprendre une division affectée aux individus atteints d'épilepsie. Il pourrait, comme le précédent, contenir 800 places qui seraient destinées par parties égales aux hommes et aux femmes.

On comprend que pour ces deux hospices il n'y ait pas lieu d'examiner ici les systèmes de construction et d'organisation qui devraient leur être appliqués, puisque ce serait justement là l'objet d'une étude approfondie et d'un concours public.

Toutefois il ne faudrait pas oublier que les paralytiques présentent différents degrés dans leur maladie, qu'un grand nombre ne restent pas forcément couchés, et que beaucoup d'entre eux peuvent être avantageusement placés, le jour comme la nuit dans des locaux situés au rez-de-chaussée, de plain-pied avec des jardins convenablement aérés, et disposés en vue de leur destination spéciale.

L'hospice destiné aux idiots et aux épileptiques devrait se séparer en deux moitiés parfaitement distinctes, l'une plus grande pour les idiots, l'autre plus petite pour les épileptiques aliénés.

Les deux moitiés devraient, bien entendu, être séparées elles-mêmes de manière à permettre la distinction absolue des deux sexes. Il est inutile d'ajouter qu'il y a lieu de réserver, pour l'application des différents moyens de traitement, des salles d'étude, de gymnase, de chant de conférences religieuses, etc.

Enfin il ne faut pas oublier non plus que les épileptiques doivent être avant tout distingués en malades tranquilles, demi-tranquilles et agités, et que de part et d'autre, on doit songer à des infirmeries pour le traitement des maladies incidentes. On comprend encore que nous n'ayons ici qu'à poser les indica-

tions sommaires, sans entrer dans des considérations plus ou moins détaillées sur les services généraux.

Ces principes admis, il nous resterait une population d'environ 2600 aliénés dont un tiers d'hommes, soit 866 et deux tiers de femmes, soit 1734. Nous croyons qu'ici encore il y aurait avantage à créer des établissements spéciaux suivant les sexes : deux pour les hommes, contenant chacun environ 500 indigents et deux pour les femmes, contenant chacun environ 900 indigentes.

Aux établissements d'hommes situés à proximité l'un de l'autre seraient annexés, outre la chapelle, les ateliers, la ferme, la boulangerie, l'abattoir. Ces services généraux devraient être utilisés pour les autres asiles.

Aux établissements de femmes seraient annexés, outre la chapelle, les services de lingerie, de buanderie, etc., qui devraient également être disposés de manière à tourner également au profit des autres asiles.

Le programme du concours aurait encore à comprendre la fondation d'un hospice clinique à proximité de la Faculté de médecine de Paris, et qui aurait par cela même cet autre avantage non moins précieux de pouvoir tout de suite recevoir les malheureux chez lesquels la maladie aurait fait explosion d'une manière subite et dont la position réclamerait des secours immédiats. A cet asile clinique seraient rattachés les salles de bibliothèque, des amphithéâtres, des collections pathologiques, enfin tout ce qui est mis d'habitude en usage pour les démonstrations cliniques. Il ne pourrait naturellement contenir qu'un nombre de malades assez restreint.

Ce pourrait être le bureau central d'admission que la Commission propose elle-même de substituer au dépôt de la préfecture de police, et je partage entièrement l'avis de M. le docteur Renaudin qui voudrait voir ce petit dépôt prendre les proportions d'une maison de santé. Ce petit asile pourrait, dit ce confrère distingué, renfermer 70 malades incessamment renouvelés.



« Un professeur y serait attaché avec un caractère officiel, un médecin adjoint y remplirait les fonctions de sous-directeur, des internes y seraient chargés de la rédaction des notices médicales sérieuses, un comptable y veillerait à tous les détails matériels, et toutes les indications y seraient remplies pour fournir les éléments les plus variés d'un enseignement théorique et pratique, car il porterait par année sur sept cents cas environ, offrant toutes les formes typiques, présentant la maladie dans toutes ses périodes, donnant matière à l'application de toutes les méthodes, et faisant ainsi tourner au profit des élèves et des malades, ces premières formalités d'une enquête préalable. »

Il ne saurait entrer dans le plan de cet exposé d'établir pour chaque établissement le mode de classification, les catégories de malades, le nombre de sections, leur indépendance et leurs rapports avec les services généraux.

Le chiffre des malades pour chaque section, les dimensions, le cube d'air des appartements, les chambres d'isolement, les logements des fonctionnaires, des employés, des surveillants, etc. ; tout cela est objet de concours, et doit être réservé à l'appréciation des auteurs des différents projets. Enfin, pour ne rien omettre, nous ajouterons qu'il nous paraîtrait convenable d'annexer un quartier de pensionnaires de différentes classes à chacun des établissements spéciaux, hommes, femmes, idiots, paralytiques, pouvant chacun contenir une centaine de places, et devant présenter une organisation complète.

En résumé, monsieur le sénateur, il m'a semblé, dans la grave circonstance qui se présente, qu'il y aurait un avantage sérieux à suivre un exemple mis dernièrement en pratique en Allemagne, et plus récemment en France pour un autre objet.

J'ai pensé qu'un concours pourrait être utilement institué pour la création et l'organisation des futurs établissements d'aliénés.

Il devrait être naturellement limité à un espace de temps assez restreint, six mois par exemple.

Les auteurs devraient aussi se renfermer dans une dépense moyenne de 2500 à 3000 francs par individu.

J'ai dû naturellement me borner à poser les termes du problème, et à tracer les principes généraux qui me sembleraient devoir être admis pour arriver à la solution pratique d'une des questions les plus complexes.

Cette solution, vous ne l'ignorez pas, importe, au plus haut degré, à la création d'une institution qui ne manquera pas, elle aussi, de jeter un nouvel éclat sur le règne glorieux qui a su résoudre tant de féconds problèmes.

Il me reste, monsieur le sénateur, à vous prier de vouloir bien recevoir avec indulgence les observations que j'ai pris la respectueuse liberté de soumettre à votre haute appréciation, et d'agréer l'hommage de mon très humble et très sincère dévouement.

Novembre 1862.

---

---

---

DES  
ASILES D'ALIÉNÉS EN ITALIE

Par M. A. BRIERRE DE BOISMONT.

---

Il y a trente-deux ans, nous fîmes un séjour de près de dix mois en Italie. Quelque intérêt que nous inspirassent les richesses artistiques de ce beau pays, la nature de nos travaux nous portait plus particulièrement à examiner les établissements consacrés aux aliénés. Plusieurs, comme ceux de Gênes et de Rome, en étaient encore aux chaînes; la plupart appelaient d'urgentes réformes; aucun, à l'exception de la maison de Reggio, près de Modène, qui pouvait contenir une centaine de malades, n'avait été construit pour sa destination. Le plus grand nombre se composait de sections d'hôpitaux, d'anciens cloîtres d'un aspect triste et froid, où les séparations étaient insuffisantes, l'espace considérablement rétréci et le travail nul. Les médecins, hommes de mérite et de cœur, faisaient ce qu'ils pouvaient pour adoucir le sort des aliénés; mais leurs efforts venaient échouer contre les mauvaises dispositions des lieux, l'indifférence ou la pénurie des administrations. A notre retour en France, nous publiâmes un mémoire qui constatait cette pénible situation (1).

Après les mémorables événements de 1859, nous avons recommencé, à deux reprises différentes, notre examen d'autrefois. Depuis cette époque, des modifications importantes se sont opérées dans les asiles. Deux édifices se sont construits à Turin et à Gênes, les anciens ont été appropriés, autant que possible, aux besoins des malades, et les médecins sont parvenus à leur créer des occupations variées. C'est sans doute un progrès; mais, relativement à ce qui existe en France, en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, etc., l'infériorité est évidente,

---

(1) *Des établissements d'aliénés en Italie, 1830.*

et, pour dire la vérité, il n'y a nulle part un asile-modèle. Les deux établissements nouveaux, quoique supérieurs à ceux qu'ils ont remplacés, ne sont pas eux-mêmes à l'abri de la critique. Celui de Turin, placé dans la ville, trop resserré dans ses dimensions, n'a pas de préaux suffisants et d'ateliers pour les travailleurs ; il est d'ailleurs entouré de maisons qui le dominent et obligent à garder les malades dans les galeries et à n'en laisser au dehors qu'un petit nombre.

L'asile de Gênes, avec ses six divisions semblables à des triangles allongés, aboutissant à un centre commun, masse les aliénés trop près les uns des autres et ressemble à un pénitencier.

La Senavra, à Milan, située dans une campagne humide, est un ancien cloître dans lequel il est difficile à l'étranger de s'orienter. On y occupe les malades à quelques travaux manuels, à la lecture, à l'écriture, à la couture, à la musique ; mais la culture des champs n'a pu y être introduite.

A Florence et à Bologne, des sections d'hôpital sont réservées aux aliénés. Leur propreté est remarquable, et à Bologne nous avons été agréablement surpris de voir des centaines d'aliénés, dans des lieux très rapprochés, ne faire aucun bruit, aucun dégât, sans qu'on fût obligé de se servir de moyens coercitifs. Mais, quelque bien tenues que soient ces deux sections dont l'une est trop voisine des habitations extérieures, elles ont l'inconvénient d'être des dépendances de l'hospice, et de contraindre les médecins à retenir dans les galeries et les salles le plus grand nombre des aliénés, à cause de l'insuffisance des cours. Les travaux manuel et agricole se ressentent de la disposition des lieux, quoiqu'on utilise un certain nombre de malades.

Ces remarques s'appliquent également à Venise, à Rome, à Naples, et nous n'avons rien qui ne soit exact, en disant que, dans ces trois villes, il n'y a pas plus d'asiles-modèles que dans celles que nous venons de citer. Ainsi, dans ce pays où les églises, les palais, les monuments ne se comptent plus, des mil-

liers d'aliénés (nous en avons recensé 4000 environ dans notre voyage de 1830, et ce chiffre doit avoir maintenant doublé), n'ont pas un asile construit d'après les plans modernes. Si ces malades sont traités avec bienveillance et dévouement par des médecins éminents dont les noms sont honorablement connus, ils n'en sont pas moins renfermés dans des localités étroites, insuffisantes, mal éclairées, où ils n'ont ni la place nécessaire pour se mouvoir, ni des ateliers convenablement disposés pour les travaux, ni des champs pour se livrer en plein air aux exercices de la culture.

Cette position est grave, elle ne saurait être reprochée à l'Italie, dont toutes les forces vives sont dirigées vers une lutte suprême. Mais lorsque des jours meilleurs auront lui, les autorités de ce pays se rappelleront que la réforme de leurs établissements d'aliénés est pressante, qu'elle est réclamée par l'humanité et la science.

La société doit, en effet, aide et protection à l'aliéné, qui est, le plus souvent, un blessé de la civilisation. Mais par quels moyens peut-elle venir efficacement à son secours? C'est ce que nous allons rapidement discuter.

Il est incontestable que, lorsque le mal commence, la première chose à faire est de le traiter. C'est dans ce but qu'ont été bâtis les asiles modernes, dont plusieurs, tels que ceux d'Auxerre, de Meremberg, d'Illenu, du Lancastre, de Bloomyndale-Asylum, etc., présentent d'excellentes conditions. Il faut, en effet, que ces sortes d'établissements soient situés à quelque distance des villes, dans un lieu sain, légèrement élevé, d'un aspect pittoresque. Ils ont besoin de beaucoup d'étendue, de cours, de jardins, de salles de réunion, de travail, de réfectoires, d'ateliers, de terres à cultiver. Il importe aussi que les malades soient distribués d'après les influences nuisibles ou favorables qu'ils peuvent exercer les uns sur les autres, de telle sorte que les aliénés curables, convalescents, tranquilles, ayant des habitudes d'ordre, de propreté, ne subissent pas le contact d'idiots, de

paralysés, d'épileptiques, d'aliénés bruyants, dangereux, gâteux. Enfin, il n'est pas moins utile qu'ils soient placés sous la direction d'un médecin qui, indépendamment de ses connaissances en aliénation mentale, ait des notions pratiques sur les autres maladies et soit en même temps moralisateur.

Le seul bon sens indique que, pour gouverner des centaines de têtes dont les désordres ont provoqué l'isolement, il faut un chef capable, ferme, juste et bon. Il est de fait que, lorsque ces qualités sont réunies chez le médecin, l'asile, sans mesures répressives, devient un séjour si tranquille et si bien ordonné qu'il est arrivé plus d'une fois aux visiteurs de demander où étaient les malades.

Mais ces avantages considérables, comparés aux cachots, aux chaînes que plusieurs d'entre nous ont vus, n'ont pas suffi à l'esprit d'amélioration de ce siècle. Séduites par la colonie de Ghéel en Belgique, quelques personnes ont demandé que des établissements semblables fussent créés en France, ne tenant aucun compte des différences de tempéraments, de mœurs, de coutumes. Ce système, comme il arrive à toute transition trop brusque, n'a eu que peu de partisans, il n'en a plus été ainsi du projet d'ajouter à l'établissement principal une ferme agricole.

Il était naturel, en effet, qu'à une époque où toutes les mesures de rigueur tendent à s'adoucir, où l'exil, la prison, la confiscation, la peine de mort pour les crimes religieux et politiques excitent de généreuses indignations, l'aliéné séquestré pour un mal dont la société est souvent la première cause, fût l'objet d'une vive pitié et qu'on cherchât à rendre son sort plus doux. Mais de l'isolement complet à la liberté, sous la surveillance d'un paysan, il y avait un moyen terme à prendre. C'est ce qu'on a fait, en établissant dans l'enceinte des asiles, ou mieux en dehors, des fermes agricoles, dans lesquelles des centaines d'aliénés peuvent, comme dans la colonie de Fitz-James, près de Clermont (Oise), retrouver leurs occupations habituelles, perfectionner leur éducation professionnelle et se croire presque libres.

Dans cette combinaison qui constitue un véritable progrès, l'aliéné conserve les apparences de la liberté, tout en restant, pendant sa maladie, sous la direction d'un médecin qui veille sur lui et l'empêche de nuire aux autres.

La question est donc nettement posée. Les aliénés ne peuvent être convenablement traités que dans des lieux à larges espaces, loin du bruit, pourvus de tous les accessoires nécessaires. Les asiles élevés par des hommes spéciaux, qui ont étudié avec soin les besoins de ces malades, nous paraissent parfaitement remplir ces dispositions, parce qu'ils contiennent les moyens de traitement, de discipline, de moralisation, d'instruction, d'éducation et d'emploi de temps.

Pour ôter à ces établissements leur cachet de claustration, il faut, comme nous l'avons déjà proposé, les construire sur le modèle des grandes exploitations industrielles, en ayant soin de dissimuler avec art les moyens de sûreté que réclament les malades dangereux ou nuisibles.

Au chef-lieu du traitement, il convient d'adjoindre, dans le voisinage, et à une certaine distance de l'asile, une ferme agricole, maraîchère, vinicole, etc., destinée à recevoir les malades convalescents, curables, améliorés, tranquilles, disciplinés, etc., qui, tout en étant sous la tutelle du médecin, n'ont plus devant les yeux la maison qui peut leur rappeler de douloureux souvenirs.

Notre intention, dans cet article, n'a pas été de tracer un plan de préférence à un autre, mais d'attirer l'attention du gouvernement éclairé de l'Italie sur la création d'instituts de bienfaisance qui manquent à ce pays, si digne d'intérêt. Lorsque des circonstances plus favorables le mettront à même de remédier à cet état de choses, il n'a qu'à choisir ses conseillers parmi les honorables médecins qui dirigent les établissements actuels, et il élèvera des édifices qui ne le céderont en aucun point à ceux de l'étranger.

---

---

---

# REVUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

REVUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE.

---

JOURNAUX ANGLAIS.

**The Journal of mental science** (1).

ANALYSE PAR

**M. le Docteur DUMESNIL,**

Directeur-Médecin en chef de l'asile d'aliénés de Quatre-Mares.

---

Révision, par le Conseil privé d'Irlande, du règlement pour le contrôle plus efficace des asiles d'aliénés de district de ce pays.

Le numéro de janvier 1862 des *Annales médico-psychologiques* contenait un compte rendu de la réunion annuelle des médecins aliénistes anglais tenue à Dublin, au mois d'août 1861. Une adresse, on se le rappelle sans doute, avait été présentée à sir Robert Peel, à la clôture de cette réunion, pour lui signaler la situation réellement pénible des médecins résidants des asiles irlandais à l'égard des médecins consultants, et pour lui demander de remédier à de nombreux abus résultant de l'insuffisance, des contradictions et des erreurs contenues dans les règlements antérieurs.

Sir Robert Peel avait promis, en recevant la députation, de s'occuper activement de cette question, et, en effet, il tenait promptement parole, puisque quelques mois plus tard, il mettait en vigueur le règlement de service intérieur que l'on va lire.

Ce règlement a une grande importance à cause de la définition des attributions des fonctionnaires, de leur hiérarchie, de l'admission et de la sortie des insensés, etc., etc. ; il touche ainsi à des points qui, chez nous, sont contenus dans la loi même de 1838. Mais il n'en pouvait être autrement, puisque l'Angleterre n'a pas encore de loi sur les aliénés qui s'applique rigoureusement aux trois grandes divisions de son territoire, et que les ordonnances royales

---

(1) Avril 1862.



qui règlent la matière ont besoin, de l'avis de tous les hommes compétents, d'être complètement modifiées.

On ne saurait donc qu'applaudir à l'initiative de sir Robert Peel, et nous comprenons la satisfaction éprouvée par l'un des rédacteurs du journal anglais en annonçant cette bonne nouvelle.

Nous n'essayerons pas de comparer le règlement français au règlement irlandais, car beaucoup d'articles par l'analogie du sujet doivent contenir des prescriptions analogues, et d'ailleurs il est certain que l'on a consulté, avec fruit et avec raison, pour cette rédaction, ce qui a paru bon et praticable dans notre administration. Nous aurions sans doute quelques réflexions à faire en ce qui concerne les fonctions du médecin consultant et surtout son importance et sa responsabilité dans les cas d'affections incidentes; nous pourrions aussi examiner si le comité des gouverneurs n'est pas immiscé à trop de sujets de détail, et si le comité des inspecteurs n'intervient pas non plus bien souvent; enfin, si ces deux grands pouvoirs, tels qu'ils ont été établis, ne se gênent pas réciproquement et ne ralentiront pas la marche des affaires. Mais nous pourrions mal juger à distance de ce mécanisme qui n'offre peut-être pas toutes les complications que nous croyons entrevoir, et nous préférons laisser parler l'expérience qui ne tardera pas à dissiper ou à confirmer nos doutes, si nous avons pu en concevoir quelques-uns sur la marche de tout ce système.

Nous donnons d'abord la parole à l'un des rédacteurs du journal que nous avons sous les yeux.

« Nous voyons avec une satisfaction extraordinaire que notre secrétaire d'État, aussi plein de talents que d'initiative, sir Robert Peel, a mis promptement la main à l'œuvre en présentant à l'adoption du Conseil privé d'Irlande, le 16 janvier 1862, *fortiter et suaviter*, le règlement révisé des asiles d'aliénés, ce qui met à néant celui du 27 mars 1843, qui était aussi absurde (*stupid*) que contradictoire.

» Ces nouvelles dispositions suppriment tout d'un coup et pour toujours la division de la responsabilité. Des conflits déplorables, tels que ceux qui éclataient de temps en temps à l'asile de Malborough, ont pris fin à tout jamais; ou si l'on tente d'y revenir encore, une main prompte et forte saura y apporter bon ordre.

» Nous aimons à espérer que toutes les parties vont maintenant s'appliquer sérieusement à placer leurs asiles dans une haute et honorable situation. Des hommes capables et dignes sont attachés à ces grands établissements et y résident, et ils ont heureusement pour chef le docteur Nugent, en qualité d'ancien inspecteur, qui a

tracé le programme de ce règlement pour lequel il mérite les plus grands éloges. Le docteur Hatchell est également un homme aimable et excellent, digne de la confiance des divers officiers de cette institution. Aux médecins superintendants (car tel est le titre officiel qui doit servir désormais à les désigner) nous dirons : Soyez affables, conciliants et tolérants envers vos collègues. Aux officiers médicaux consultants nous disons : Acceptez franchement la mission qui vous est actuellement tracée par le gouvernement irlandais, et gardez-vous de revenir sur cette question, en songeant à une assimilation avec l'Angleterre, par des procédés aigres et déplacés envers l'officier médical, chef principal de votre institution.

» Nous laissons là ce sujet quant à présent. »

AU NOM DU LORD LIEUTENANT ET DU CONSEIL D'IRLANDE,  
CARLISLE.

Considérant que, par un ordre en date du 27 mars 1843, certaines règles et dispositions avaient été fixées pour la bonne direction et la bonne administration de plusieurs asiles d'aliénés de district en Irlande, et que par ordres sortis successivement le 13 avril 1844, le 15 février 1847 et le 14 octobre 1853, quelques autres règles et dispositions ont été également adoptées pour atteindre le même but ;

Et considérant qu'il est opportun que ces dispositions précitées soient révoquées ainsi que tous les règlements particuliers qui en émanent ;

Nous, le lord lieutenant et les membres du Conseil privé d'Irlande, en vertu des pouvoirs qui nous sont donnés par les statuts en pareil cas, nous ordonnons et décrétons que les différentes règles et dispositions susénoncées et tous les règlements qui en sont la conséquence, soient abolis, et que pour la bonne direction et la bonne administration future de ces asiles, et afin de déterminer les attributions des divers fonctionnaires qui y sont attachés, les règles et dispositions suivantes leur soient substituées :

*Comité des gouverneurs.*

I. — Le Conseil des gouverneurs de chaque asile, dont trois membres constitueront un nombre suffisant pour délibérer, s'assemblera régulièrement un jour fixé et à une heure déterminée, jour et heure arrêtés par le Conseil, une fois chaque mois (ou plus souvent si cela est jugé nécessaire et convenable), pour l'expédition des

affaires ordinaires de l'institution. Il portera son examen sur tous les détails financiers et l'administration générale de l'asile, et après une inspection de l'établissement faite par deux gouverneurs ou davantage, procédera à un rapport détaillé des opérations du jour, rapport concernant la propreté, la régularité et l'ordre de l'établissement, ainsi que la situation de ses habitants, et relatant jusqu'à quel point on s'occupe de leurs intérêts et de leur bien-être.

II. — Si le Comité ne s'est pas réuni le jour fixé, le médecin résidant superintendant adressera des lettres de convocation pour le même jour de la semaine suivante.

III. — Des réunions spéciales ne peuvent être indiquées à moins de quatre jours de date, pour tout motif nécessitant un avertissement adressé à cette occasion au médecin résidant superintendant, avertissement signé par deux gouverneurs au moins, ou par un des inspecteurs.

IV. — Une copie exacte et complète des sujets qui auront été traités dans chaque réunion du Comité sera transmise aux inspecteurs dans les quatre jours suivants ; le Comité transmettra également aux inspecteurs les rapports trimestriels et les estimations des dépenses et toutes les prévisions pour l'avance des fonds nécessaires aux besoins courants de l'asile.

V. — Tout projet d'affaires, soit accepté, soit rejeté et signé comme tel par le président du Comité auquel il a été soumis, sera dûment adressé aux bureaux des inspecteurs pour examen et approbation. Tous les reçus de déboursements faits pour les dépenses ordinaires seront envoyés aux commissaires de la cour des comptes à Londres.

VI. — Le régime général sera fixé par le Comité et pourra subir tous les changements que les inspecteurs jugeront convenable de recommander de temps en temps. Les officiers médicaux auront la liberté de prescrire tous les suppléments qu'ils estimeront nécessaires.

*Admission, traitement et sortie des malades.*

VII. — Les personnes atteintes d'affection mentale, dûment certifiée par un médecin ou chirurgien porté sur le contrôle légal, et pour lesquelles les documents requis sont remplis selon les formes voulues de manière à satisfaire le Comité, seront reçues dans les asiles de district après avoir été examinées par le médecin résidant superintendant.

VIII. — Aucun malade ne peut être admis sans la sanction du Comité, si ce n'est par ordre du lord lieutenant, ou, en cas d'urgence, lorsque le médecin résidant superintendant ou, en son absence, le médecin visiteur consultant de l'asile, l'a admis de son propre chef, avec le soin d'indiquer en tête de sa réquisition les motifs sur lesquels il fonde sa détermination.

IX. — Le Comité peut requérir la délivrance d'une garantie écrite pour la sortie d'un malade, garantie à signer par les parents de l'aliéné ou par le magistrat, le pasteur ou toute autre personne responsable qui signe la demande pour l'admission.

X. — Les malades, excepté lorsqu'il existe des motifs particuliers pour qu'il n'en soit pas ainsi, doivent être vêtus des habits de l'institution, et leurs vêtements doivent être soigneusement mis de côté, pour leur être rendus au moment de leur sortie.

XI. — Les malades, au moment de leur admission, seront nettoyés et baignés avec soin, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le médecin résidant superintendant. Ils seront traités avec toute la douceur que comporte leur condition, et les moyens de contrainte, lorsqu'ils seront nécessaires, devront être aussi modérés et d'aussi courte durée que cela sera compatible avec la sûreté et le bien de l'aliéné.

XII. — Une sévère régularité sera observée, et pour les heures du lever le matin, et pour celles du coucher le soir; celle du lever est fixée à six heures depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 septembre, et celle du coucher n'aura jamais lieu avant huit heures et demie ni après neuf heures pour la même période de l'année. Durant les six mois de l'hiver les malades se lèveront à sept heures et se coucheront à sept heures et au plus tard à huit.

XIII. — Une régularité semblable sera observée à l'égard des repas; dans aucune circonstance leur nombre ne sera inférieur ou supérieur à trois, et ils seront servis pendant les six mois d'été aux heures suivantes, savoir: le déjeuner à huit heures, le dîner à une heure et le souper à six heures; et durant la période d'hiver: le déjeuner à neuf heures, le dîner à deux heures et le souper à cinq heures et demie.

XIV. — Au moment de l'admission d'un malade, le médecin résidant superintendant ou, en son absence autorisée, le médecin visiteur consultant, devra se faire renseigner autant que cela se pourra sur l'historique du sujet, et consigner sur le registre général les détails obtenus; il examinera aussi l'état physique de l'aliéné qui sera placé dans la division qui lui convient et soigné avec attention au point de vue hygiénique et médical.

XV. — Les malades pourront être visités de temps en temps par leurs familles avec une permission du médecin résidant superintendant ; et, comme règle générale, ces visites auront lieu de midi à quatre heures du soir.

XVI. — Aucun malade ne sera renvoyé sans un ordre du Comité, d'après un certificat des deux officiers médicaux, établissant l'état mental actuel de l'individu, et nul aliéné, transféré de la prison dans un asile sur un ordre du lord lieutenant, comme dangereux, ne sera mis en liberté ou rendu à ses parents comme ayant cessé d'être dangereux, s'il n'y a point de certificat à l'appui délivré par les deux officiers médicaux. Mais dans l'intervalle des séances du Comité, les inspecteurs, ou même un seul d'entre eux, auront le pouvoir d'ordonner la sortie d'un malade quelconque (à moins que ce ne soit un aliéné criminel placé dans l'asile sur la réquisition du lord lieutenant) ; mais cette décision ne pourra avoir lieu que sur la requête du médecin résidant superintendant, et de plus qu'après un examen personnel du malade par l'inspecteur prenant cette décision. Pour chaque cas, l'ordre sera donné par écrit et relatera les motifs sur lesquels on s'appuie ; cet ordre sera remis au médecin résidant superintendant qui le déposera parmi les pièces justificatives de l'établissement.

XVII. — A la sortie des malades qui n'ont pas de moyens pécuniaires suffisants, le Comité est autorisé à leur allouer les frais de voyage pour regagner leurs foyers.

XVIII. — Les malades séquestrés à l'asile central de Dundrum et qui en devront être renvoyés, d'après l'article 12 des ordonnances royales 8 et 9, chapitre 107, s'ils sont aliénés, à l'expiration du temps fixé pour leur emprisonnement, et s'ils sont dans les conditions d'être traités comme insensés indigents, seront transférés, après un examen suffisant par les inspecteurs, dans l'asile du district auquel ils auraient appartenu en qualité d'aliénés pauvres, s'ils n'avaient pas d'abord été mis en prison. En l'absence de tout renseignement positif, ils seront conduits à l'asile du district de la localité où le délit dont ils auront à rendre compte aura été commis. Les aliénés transférés de cette sorte dans les asiles de district peuvent en être renvoyés ensuite par ordre du Comité de chaque asile, comme si ce Comité eût procédé lui-même à l'admission.

*Médecin résidant superintendant.*

XIX. — Le médecin résidant superintendant aura les fonctions égales de médecin et de chirurgien.

XX. — Il dirigera et réglera l'établissement entier ; à lui est confié le traitement général et médical de ses habitants dont le bien-être et la garde active sont sous sa responsabilité ; et il doit constamment se consacrer, selon tout son pouvoir, à l'impulsion efficace de toute l'institution.

XXI. — Il choisit tous les gardiens et préposés avec l'approbation du Comité ; il les met à l'amende, les suspend, et, avec la sanction du Comité des inspecteurs, les renvoie pour infraction au règlement ou pour négligence dans leur service. Cependant en cas d'ivresse, d'insubordination ou de mauvais traitements, il peut de son propre chef renvoyer un préposé quelconque, en faisant connaître le nom du délinquant et les motifs du renvoi aux inspecteurs dans les quatre jours, et aux gouverneurs dans leur plus prochaine réunion. Il aura soin de ne pas admettre de gardien ayant moins de vingt-deux ans ou plus de trente-six ans, et qui ne soit pas muni des meilleurs certificats attestant sa sobriété, son bon caractère et sa moralité.

XXII. — Chaque jour avant une heure de l'après-midi, il inspectera tout l'établissement, les dortoirs, les réfectoires, la cuisine, la lingerie, les magasins, etc. Il parcourra toutes les divisions et verra si elles sont bien tenues, bien ventilées et à une température satisfaisante. Il examinera scrupuleusement chaque malade qui lui paraîtra avoir besoin de son intervention ou sur lequel on aura attiré son attention. Lorsqu'il entrera dans le quartier des femmes, il sera accompagné par la matrone ou infirmière en chef qui appellera son attention sur tout objet qui en méritera la peine.

XXIII. — Il prendra garde à ce que tous les fonctionnaires de l'établissement s'acquittent de tous leurs devoirs respectifs, et toute négligence de leur part sera signalée par lui au Comité dans sa plus prochaine réunion.

XXIV. — Il visitera également les divisions des hommes lorsque les malades seront au lit, et s'assurera par lui-même qu'ils sont sûrement et confortablement disposés pour la nuit.

XXV. — Dans les cas compliqués ou difficiles de maladies mentales ou toute circonstance réclamant un traitement particulier, il s'entendra sans hésitation avec le médecin visiteur consultant et arrêtera, de concert avec lui, les moyens de médication paraissant les plus judicieux à adopter.

XXVI. — Il ne s'absentera jamais de l'asile en même temps que la surveillante chef, ni jamais pour une nuit sans une autorisation spéciale du Comité des gouverneurs ou des inspecteurs ; il mentionnera sur le registre la date et la durée de chaque absence, et il en

informera le médecin visiteur consultant, qui, pendant ce temps, exercera une surveillance générale sur l'établissement.

XXVII. — Il devra veiller à ce que les livres suivants soient tenus avec régularité, et à ce qu'il puissent être toujours mis à la disposition de l'inspection, savoir :

- 1° Le registre général;
- 2° Le livre des sorties et des décès;
- 3° Le journal médical;

4° Le livre de situation du matin qui renferme l'énoncé du nombre des malades divisés selon leur sexe et l'imputation de leur entretien ; les noms des personnes admises ou sorties, avec leur état mental ; les noms de celles qui sont décédées ; le nombre des travailleurs ; les noms de ceux qu'il est nécessaire de soumettre à quelque moyen de contention mécanique ou à l'isolement et les motifs qui auront nécessité ces mesures ; le nombre de ceux qui subissent un traitement médical ; l'heure et la durée des visites des différents officiers, heure et durée consignées par eux-mêmes ; le rapport journalier qui doit être contre-signé par le médecin résidant superintendant ;

5° Le livre des prévisions dans lequel, avant chacune des réunions mensuelles, tous les articles nécessaires à l'usage de l'asile seront inscrits pour avoir l'approbation et la signature du président ;

6° Le livre des délibérations contenant une entière et fidèle exposition des actes du Comité ;

7° Le livre des lettres ou de correspondance, dans lequel seront portées les dates de toutes les lettres reçues, et où seront copiées toutes les lettres écrites concernant les affaires de l'établissement ;

8° Le livre des demandes qui contiendra tous les détails des diverses formalités des admissions ;

9° Le livre *memorandum* destiné à toutes les observations ou rapports que l'un des gouverneurs ou des officiers de l'asile peut juger convenable d'y insérer.

XXVIII. — C'est à lui qu'incombe le soin de faire transcrire dans leur entier et avec exactitude les comptes rendus de chaque réunion ; de faire copier et expédier dans le temps voulu toutes les communications émanant du Comité ; de produire sans retard aux inspecteurs tous les rapports ou renseignements qu'ils auront pu demander ; de faire tenir en règle, avec les visa des inspecteurs, tous les comptes de l'asile, et de faire préparer régulièrement et de soumettre aux gouverneurs, au moment de leurs réunions, les mémoires et les pièces à l'appui. Il sera responsable du débourse-

ment de toute somme qui pourra être mise à sa disposition par le Comité.

XXIX. — Tous les marchés et soumissions de gré à gré seront effectués en son nom, et il exercera une surveillance générale sur tous les divers articles fournis, au point de vue de la quantité et de la qualité, et si la qualité est inférieure ou la quantité moindre, il est autorisé, s'il trouve des motifs suffisants pour agir de la sorte, à se procurer partout ailleurs l'équivalent de ce qui est nécessaire et au compte du fournisseur.

XXX. — Il fera son rapport à chaque réunion sur la condition générale de l'établissement et attirera l'attention du Comité sur tous les objets qui ont pour but le bien-être des malades et la bonne administration de l'asile.

XXXI. — Il préparera annuellement, et jamais plus tard que le 31 janvier, un rapport général adressé au Comité sur la situation et les dépenses de l'établissement pendant l'année précédente, rapport qui sera publié d'après les indications du Comité.

*Médecin visiteur consultant.*

XXXII. — Le médecin visiteur consultant sera de service à l'asile trois fois par semaine et même chaque jour dans les établissements où le nombre des malades excédera deux cents; l'heure réglementaire de ses fonctions sera comprise dans l'intervalle de dix heures du matin à une heure du soir, à moins d'arrangements différents convenus d'un mutuel accord entre lui et le médecin superintendant. A son arrivée, il doit se mettre en rapport avec celui-ci avec qui il examinera tous les malades atteints de quelque affection somatique dont la direction du traitement lui appartiendra; il visitera également tous ceux qui sont en chambre d'isolement ou soumis à quelque moyen contentif. Il verra aussi tout aliéné qui aura été admis depuis le dernier jour de son service et tous ceux d'ailleurs qu'il peut désirer de visiter.

XXXIII. — Il se présentera toutes les fois qu'il sera appelé par le médecin résidant superintendant et donnera tous les conseils et toute l'assistance qui pourront lui être réclamés, soit pour les malades, soit pour les fonctionnaires ou servants; il viendra chaque jour dans les cas d'affections aiguës et d'accidents de nature dangereuse. Il faudra, au moins une fois chaque quinzaine, qu'il examine avec le médecin résidant superintendant l'état mental de chacun des malades.

XXXIV. — Il devra, chaque jour de son service, consigner



sur le livre de situation du matin, l'heure et la durée de sa visite.

XXXV. — S'il demande une permission de s'absenter, il l'adressera au Comité afin que si cela est jugé nécessaire, un remplaçant dûment qualifié puisse être désigné pour le suppléer.

XXXVI. — Il doit, conjointement avec le médecin résidant superintendant, s'assurer de l'état mental de tous les malades avant leur sortie, et s'entendre avec lui à cet égard, avant de signer le certificat médical nécessaire. Si les inspecteurs le trouvent avantageux, le médecin visiteur consultant sera chaque jour de service à l'asile, quel que soit le chiffre de la population, et devra leur fournir tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

XXXVII. — Dans chaque asile un livre d'observations sera établi dans les bureaux, où sera consignée l'histoire des cas les plus importants, avec toutes les remarques que l'officier médical, qui sera directement chargé de cette rédaction, trouvera utile et intéressant d'y ajouter.

XXXVIII. — Lorsqu'un chirurgien sera spécialement attaché avec ce titre dans un asile de district, il devra s'occuper des accidents offrant un caractère sérieux, exécuter les opérations qui réclament son intervention et prendre charge des cas purement chirurgicaux. Les malades dont il aura le soin immédiat seront, autant que possible, traités à l'infirmerie; ses visites devront être régularisées comme celles du médecin visiteur consultant.

#### *Aumôniers.*

XXXIX. — Lorsqu'il n'y aura pas de chapelle dans un asile, le Comité désignera un local convenable pour être consacré temporairement aux exercices religieux.

Les aumôniers devront officier les dimanches et jours de fête d'après les rites de leurs croyances respectives. Ils visiteront l'établissement une fois par semaine au moins, pour donner les instructions religieuses à ceux des malades qui, d'après l'opinion du médecin résidant superintendant, sont susceptibles de profiter de cette influence. Ils auront soin d'éviter tout sujet de controverse. En cas de maladie, ils se rendront à l'asile dès qu'ils seront mandés. Chaque aumônier devra tenir un registre dans l'établissement où seront consignés les résultats de son ministère; ce livre sera mis sous les yeux du Comité à chaque réunion et sera déposé dans les bureaux.

*Surveillante-chef (matrone).*

XL. — Elle résidera constamment dans l'asile et exercera une direction générale sur toute la division des femmes, mais elle sera subordonnée en position et en autorité au médecin résidant superintendant, à qui elle devra rendre compte, chaque jour, de la situation de cette section et de toute irrégularité ou de tout écart de conduite qui pourra s'y présenter.

XLI. — Elle veillera à ce que la propreté des personnes et des vêtements soit strictement maintenue, et elle donnera une attention particulière aux chambres où seront renfermées les malades alitées, les indociles et les idiots.

XLII. — Elle emploiera les malades de sexe féminin aussi avantageusement que possible pour elles-mêmes et pour l'établissement, et ne négligera aucune occasion de favoriser leur confortable et leur bien-être.

XLIII. — Elle inspectera chaque jour, avant onze heures, les divers appartements des femmes et parcourra les corridors, après le coucher des malades, afin de s'assurer que chaque aliénée est convenablement et sûrement placée pour la nuit et que les gardiennes sont à leurs postes respectifs.

XLIV. — Elle accompagnera le médecin résidant superintendant et le médecin visiteur consultant lorsqu'ils visiteront le quartier des femmes de l'asile, et recevra de l'un ou de l'autre toutes les instructions qu'ils jugeront opportunes pour le traitement des malades.

XLV. — Elle portera son attention sur les vêtements, les objets de literie, le linge, etc., etc., des malades; elle aura soin qu'ils soient bien entretenus, et que, sans profusion, il y ait un approvisionnement régulier de draps, de bas, de chemises, etc., etc. Lorsqu'elle remarquera que des fournitures font défaut, elle en référera, par demande écrite, au médecin résidant superintendant pour tous les articles qui peuvent être nécessaires. Elle en sera responsable dès qu'elle les aura reçus de la lingère à qui elle remettra toutes les pièces mises hors de service ou usées dont le Comité disposera ensuite comme il l'ordonnera.

XLVI. — Elle veillera particulièrement sur la tenue de la buanderie, sur l'ordre et la régularité des travaux qui s'y exécutent; elle aura une direction générale en ce qui concerne le service culinaire, la propreté de la laiterie, des offices, etc., etc.

XLVII. — Aux heures des repas, elle inspectera les réfectoires des femmes et inculquera des habitudes de régularité, de bonne

tenue et de propreté parmi les aliénées et de soins convenables de la part des infirmières.

XLVIII. — La surveillante-chef doit se considérer comme étant un fonctionnaire investi d'une grande confiance, et doit exercer une surveillance attentive sur la bonne conduite et les bons procédés des préposées et des gardiennes. Elle ne s'absentera pas de l'asile en même temps que le médecin résidant superintendant, et jamais, dans tous les cas, sans la permission spéciale du Comité des inspecteurs.

*Pharmacien.*

XLIX. — Il se rendra chaque jour à l'asile avant deux heures du soir, et aussi souvent qu'il en sera requis par le médecin résidant superintendant. Il doit préparer toutes les prescriptions, les copier tout au long sur le livre général des ordonnances, et inscrire lisiblement sur chaque article les indications nécessaires. Il aura soin que tous les médicaments qui n'auront pas été pris ou qui auront été suspendus lui soient retournés. Il devra être présent à l'infirmierie ou dans tout autre quartier de l'asile où ses services peuvent être jugés utiles, mais il n'ordonnera aucune prescription pour les malades.

L. — Il fera ses approvisionnements deux fois par an et présentera ses commandes au Comité par l'entremise du médecin résidant superintendant. Les instruments de chirurgie et les appareils de contention doivent être conservés dans son officine, où personne, en son absence, ne devra s'introduire, sous aucun prétexte, sans l'autorisation de l'un des officiers médicaux.

*Commis et garde-magasin.*

LI. — Il sera de service chaque jour dans les bureaux, aux ordres du médecin résidant superintendant et aura la charge des divers registres qui s'y trouvent placés. Après chaque réunion, il fera une copie exacte des délibérations qui sera signée par le président à la séance suivante. Il transcrira les lettres écrites pour les affaires administratives et classera celles qui seront reçues. Il tiendra tous les comptes, examinera les reçus et les titres, verra si les mémoires sont d'accord avec les prix convenus, et les tiendra prêts et en ordre pour être présentés aux séances ordinaires.

LII. — Il aura la charge des approvisionnements de l'établissement, les recevra et sera responsable de la qualité et des quantités,

de manière à justifier des sorties de toute nature tant ordinaires qu'extraordinaires, et à faire concorder ces sorties avec la consommation.

LIII. — Il tiendra un compte des vêtements tant des hommes que des femmes qui indiquera clairement les quantités reçues à diverses reprises, les articles livrés, ainsi que les quartiers où ils auront été distribués. Dans aucun cas il ne pourra faire sortir des articles des magasins au lieu et place d'objets de la même espèce, sans un ordre écrit (ordre qui devra être conservé) de la part du médecin résidant superintendant ou de la surveillante-chef.

LIV. — Il tiendra un compte des entrées et des sorties des charbons, chandelles, savon, etc., etc., et un inventaire du mobilier, des lits, de la literie, du linge, etc., etc.

LV. — Il signera les livrets tenus par les divers fournisseurs pour le lait, le pain, la viande, etc., etc., au fur et à mesure de la livraison, et il ouvrira de son côté un livret que les fournisseurs signeront où seront inscrites les quantités livrées.

LVI. — Il sera chargé de la distribution des approvisionnements, et dans la livraison quotidienne au cuisinier, il veillera à ce que la quantité réponde à la demande pour les différents quartiers, selon l'indication du cahier des prescriptions alimentaires, et à ce que le temps nécessaire soit employé pour la cuisson et la préparation des divers aliments.

LVII. — Il devra, autant que possible, s'assurer qu'il n'est pas fait de mauvais emploi de la nourriture ou des autres denrées après leur sortie des magasins, et il verra de temps en temps les malades du sexe masculin aux heures des repas, afin de juger s'ils ont bien reçu leurs portions régulières. Deux fois par an, c'est-à-dire en mars et octobre, et plus souvent si cela est nécessaire, il renouvellera ses approvisionnements d'après la direction du Comité, et fera un compte détaillé et fidèle de tout l'ensemble des entrées et des sorties pendant les six mois précédents ou pour toute autre époque s'il en est requis.

#### *Servants et préposés.*

LVIII. — Les servants et préposés de l'un et l'autre sexe seront directement soumis à l'autorité du médecin résidant superintendant, et devront s'accoutumer à des habitudes de propreté, d'ordre et de subordination, ainsi qu'à la plus inaltérable douceur envers les aliénés confiés à leur garde.

LIX. — Ils ne s'absenteront pas de leurs divisions de manière à laisser les malades sans surveillance; ils n'auront pas recours à des

moyens de contention, à l'isolement, aux bains d'affusion ou de surprise, sans ordres exprès de la part de l'un des officiers médicaux. La présence d'un servant ou d'un préposé dans les cas d'administration des bains, est indispensable.

LX. — Le matin ils veilleront à ce que les malades soient proprement lavés et vêtus, et le soir que toutes les précautions soient prises pour leur bien-être.

LXI. — Ils doivent être présents au moment des repas des aliénés. Ils veilleront attentivement à l'habillement et à la tenue convenable des malades, et aideront de tout leur pouvoir, soit dans les divisions, soit en dehors, à leurs divertissements et à leurs travaux.

LXII. — Ils seront responsables de la sûreté des aliénés remis à leur garde, et, en cas d'évasion pouvant être attribuée à de la négligence de leur part, ils seront passibles d'une amende ou même renvoyés.

LXIII. — Du côté des hommes ils feront chaque jour un rapport au médecin résidant superintendant sur les conditions de leurs salles et de leurs corridors, du côté des femmes ce soin incombera à la surveillante en chef, et ils tiendront un livre journalier de notes pour ce qui concerne les malades.

LXIV. — Ils devront dans leurs rapports avec les officiers médicaux et la surveillante-chef, établir toutes les circonstances venues à leur connaissance au sujet de chaque malade, et étudier, autant que possible, le caractère et les particularités des divers aliénés placés sous leur garde.

LXV. — Ils seront responsables de la propreté et de la bonne tenue des pièces de literie, du linge, etc., dans leurs quartiers respectifs, et lorsque des réparations seront nécessaires, ils en informeront, du côté des hommes, le médecin résidant superintendant, du côté des femmes, la surveillante-chef.

LXVI. — Ils doivent remettre le linge sale de leurs divisions à la buandière, les jours fixés, sur une note spécifiant la nature et le nombre des pièces, et ils compareront cette note avec le linge blanc qui leur sera rendu; ils signaleront toute négligence de la part de la buandière.

LXVII. — Leurs armoires et leurs chambres personnelles seront tenues avec soin et propreté.

LXVIII. — Aucun servant ou préposé ne peut sortir de l'établissement sans la permission du médecin résidant superintendant ou, en son absence, de la surveillante-chef si c'est une femme, du commis ou garde-magasin si c'est un homme, avec l'autorisation du médecin visiteur consultant, et par un bon écrit. Sous aucun

prétexte les enfants des gens de service ne peuvent résider dans l'asile.

LXIX. — Ils ne doivent sous aucun motif accepter de gratifications, soit en argent, soit en valeurs quelconques, de la part des malades ou de la part des parents d'aliénés placés dans l'établissement; toute infraction à cette règle sera suivie d'un renvoi immédiat.

LXX. — Ils s'abstiendront scrupuleusement de tout langage brutal et inconvenant envers les malades; par leur calme, leur bienveillance et leur affabilité, ils s'efforceront de contribuer à cette impulsion morale qui constitue toute la valeur d'un asile.

#### *Cuisinière.*

LXXI. — La cuisinière aura soin que, le matin avant sept heures et demie, la cuisine soit bien rangée, les fourneaux soient allumés et tout soit préparé pour son service. Elle recevra du commis les divers articles à préparer pour l'alimentation des malades et des employés, et constatera les quantités nécessaires; il est de son devoir d'aviser à ce que les mets soient convenablement servis et qu'ils soient prêts aux divers moments de la journée qui sont fixés pour leur distribution.

LXXII. — Elle maintiendra dans une propreté excessive tous les ustensiles de son service et n'oubliera jamais avant de se retirer le soir, de bien nettoyer les chaudières, et de bien et largement ventiler la cuisine et le lavoir.

LXXIII. — Elle ne souffrira pas que des oisifs, soit malades, soit serviteurs, se promènent dans la cuisine.

#### *Buandière et lingère.*

LXXIV. — La buandière aura le soin des malades employées pour lui aider, et lorsque leur travail sera terminé, elle devra les remettre à la garde des préposés dans leurs divers quartiers.

LXXV. — Elle tiendra un livre qui aura pour titre « le livre de blanchissage », où seront inscrits, dans des articles séparés, les différents articles, savon, bleu, empois, etc., etc., qu'elle aura reçus du commis, et un autre livre contenant la liste exacte des objets sales qu'elle doit blanchir et renvoyer chaque semaine dans les diverses divisions. Toute réclamation ou motif de plainte dans son emploi doit être exposé par elle à la surveillante-chef.

*Commissionnaire.*

LXXVI. — Il aura la charge du bâtiment d'administration et des pièces qui en dépendent ; il le tiendra avec ordre et propreté ainsi que les vestibules et allées qui le précèdent.

LXXVII. — Le matin, pendant les mois d'été, à cinq heures et demie, il sonnera la cloche pour éveiller les servants et les préposés, et dans l'hiver, à sept heures moins un quart.

LXXVIII. — Le soir il aura soin que toutes les portes soient fermées et les divers préaux convenablement garantis, en été à neuf heures et en hiver à huit. Alors il déposera toutes les clefs qui lui sont confiées chez le médecin résidant superintendant.

LXXIX. — Lorsqu'il en sera requis, il aidera dans les soins à donner aux aliénés d'après les instructions du médecin résidant superintendant et se rendra généralement utile.

*Employé de l'exploitation et jardinier.*

LXXX. — Il se présentera aux heures désignées par le médecin résidant superintendant pour recevoir les diverses classes de malades pour leurs travaux respectifs.

LXXXI. — Il prendra charge de tous les instruments employés à la ferme et en sera responsable. Il dirigera les aliénés pendant qu'ils seront occupés sur le domaine, et s'entendra, en général, avec les préposés pour en assurer la garde.

LXXXII. — Il ne fera l'acquisition d'aucunes graines, ni arbustes, etc., etc., et n'emploiera pas non plus d'ouvriers à gages, sans des instructions, pour en agir ainsi, de la part du Comité.

LXXXIII. — Il tiendra un livre contenant l'énumération, mois par mois, des dépenses de la ferme et du jardin et de leurs produits ; il y inscrira le nombre des malades employés, ainsi que la quantité des légumes qu'il délivrera chaque jour pour l'usage de l'asile.

LXXXIV. — Il répondra de la netteté, de l'ordre et de la culture des terrains, et de la bonne tenue de la ferme.

LXXXV. — Il obéira à tous les ordres qui pourront lui être donnés par le médecin résidant superintendant, en ce qui concerne les malades qui lui sont confiés, et il ne s'absentera pour aucun motif de son service sans une autorisation.

*Portier.*

LXXXVI. — Il tiendra constamment propre et en bon état la porte de l'établissement et les terrains environnants.

LXXXVII. — Il ne laissera pénétrer aucun étranger sans prendre par écrit son nom et l'objet de sa visite, ni sortir aucun servent de l'établissement sans un billet de passe indiquant le nom de la personne et signé par le médecin résidant superintendant, ou, en son absence, par la surveillante-chef ou le commis, avec l'autorisation du médecin visiteur consultant.

LXXXVIII. — Il inscrira la date de toutes les sorties, ainsi que les heures des rentrées sur le livre du concierge, lequel doit être porté chaque matin dans les bureaux pour être soumis à l'examen et à la signature du médecin résidant superintendant qui a seul le droit de donner des permissions d'entrée ou de sortie aux employés non résidants ou aux servants, en dehors des jours de visites ordinaires.

LXXXIX. — Il veillera très attentivement dans toutes circonstances à ce qu'on n'introduise pas sans autorisation des liqueurs fermentées ou spiritueuses d'aucune nature, ou tout autre objet qui aura été défendu par le Comité, et il informera sans retard le médecin résidant superintendant de tout acte de conduite répréhensible qui pourra venir à sa connaissance.

XC. — Dans le cas où quelque contestation s'élèverait entre les officiers attachés à un asile concernant leurs attributions respectives et la manière dont ils doivent les exercer, ou l'interprétation des articles du précédent règlement, l'objet du malentendu sera soumis aux inspecteurs qui devront ensuite communiquer leur décision au Comité des gouverneurs.

XCI. — Aucune question concernant des augmentations de dépenses, des modifications dans le personnel ou l'administration d'un asile, la subdivision des anciens ou la création de nouveaux fonctionnaires, ou enfin un sujet quel qu'il soit ayant de l'importance, ne sera prise en considération, sans un examen préalable d'un mois de durée. Aucune décision du Comité, touchant la discipline et la marche d'un asile soumis aux règles précédentes, ne pourra être mise en vigueur, si elle est en contradiction avec l'une d'elles quelconque ; et il en sera de même, quoique avantageuse, jusqu'à ce que cette décision ait été soumise, par l'intermédiaire des inspecteurs, au secrétaire ou sous-secrétaire, et qu'elle ait reçu la sanction du lord lieutenant.



XCII. — Dans tout asile d'aliénés de district où la personne chargée actuellement des fonctions de régisseur n'appartient pas au corps médical, les règles qui précèdent ne seront applicables que lorsqu'elle aura cessé cet emploi; et en même temps, les ordonnances, rapportées plus haut, continueront d'être appliquées dans tout établissement se trouvant dans cette condition.

Donné en la chambre du Conseil, à Dublin, le 16 janvier 1862.

MAZIÈRE BRADY, C.,  
ROBERT PEEL,  
N. BALL,  
R. KEATINGE.  
JAMES HENRY MONAHAM,  
JOSEPH NAPIER,  
WILLIAM KEOGH,  
J. D. FITZ GERALD,  
R. DEASY,  
G. BROWN, général,  
THOS. O'HAGAN.

---

## JOURNAUX ESPAGNOLS.

### **Monitor de la Salud.**

---

SOMMAIRE : Séquestration d'une aliénée dans l'asile privé de San-Bandilio du Llobregat, près Barcelone (Espagne). — Responsabilité médicale. — Poursuites judiciaires. — Nouveaux détails (1).

Une nouvelle condamnation judiciaire vient d'intervenir dans l'affaire *Jeanne Sagrera*. L'*Audiencier* de Valence, Cour supérieure du district judiciaire de cette ville, l'a prononcée. Le docteur Pujadas, quoique renvoyé de la mise en accusation et relaxé par suite du jugement rendu, il y a quelques mois, par le juge inférieur, tribunal de première instance de ladite ville, n'en a pas moins de nouveau été mis en cause par l'*Audiencier*, et condamné à sept ans de prison.

---

(1) Suite. Voy. le numéro de mars 1863.

Cet arrêt, toutefois, n'est pas définitif; l'affaire doit encore être revue et jugée par le tribunal qui vient de statuer dernièrement; elle doit être appelée *en revista*, comme on dit en terme de justice. Cette fois alors, d'autres juges siégeront et évoqueront la cause complètement à nouveau.

La condamnation encourue par le docteur Pujadas, il y a peu de jours, est moindre que celle qui avait pesé sur lui lors du prononcé du premier jugement. Il avait été demandé, en effet, contre lui douze années d'emprisonnement. Il est à espérer que le prononcé du tribunal statuant en dernier ressort, adoucira encore sensiblement la peine, s'il ne la fait même pas disparaître complètement, bien que l'on ne paraisse pas s'attendre en Espagne à un dénouement aussi heureux.

Les libellés des jugements intervenus jusqu'à présent sont très longs et très fortement motivés et expliqués.

Il serait déplorable de s'arrêter à cette pensée que nos trois confrères, impliqués dans le drame judiciaire auquel a donné lieu l'internement à l'asile privé de San-Bandillo du Llobregat de la dame *Jeanne Sagrera*, femme *Nolla*, soient coupables. Nous aimons à croire qu'il ne peut en être ainsi, et que les docteurs Navarra, Pastor et Pujadas sont complètement innocents des accusations portées contre eux.

L'examen du texte des trois jugements rendus par les trois juridictions différentes auxquelles cette cause aura été déférée, nous permettra sans doute de formuler ultérieurement dans ce journal une opinion rationnelle et motivée sur cette affaire, et d'éclairer de la sorte la religion de nos excellents collègues, MM. Brierre de Boismont, Loiseau et Legrand du Saulle, auxquels la Société médico-psychologique vient de demander un rapport circonstancié sur l'événement dont il s'agit.

D<sup>r</sup> TEILLEUX

---

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### Société médico-psychologique.

---

Séance supplémentaire du 15 décembre 1862. — Présidence de  
M. DELASIAUVE, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance :

*M. Labitte* écrit pour remercier la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

*M. Bonnucci* écrit pour demander le titre de membre associé étranger. (Commissaires : MM. Legrand du Saulle, J. Falret et Brierre de Boismont.)

*M. Linas* écrit pour demander le titre de membre titulaire, et il adresse à l'appui de sa demande la liste de ses travaux. (Commissaires : MM. Archambault, Loiseau et Dally.)

*M. Ch. Loiseau* donne lecture du rapport suivant sur la candidature de M. Valery Combes, médecin en chef de l'asile de Rodez, au titre de membre correspondant.

Messieurs,

M. Valery Combes, médecin de l'asile de Rodez, a sollicité le titre de membre correspondant de la Société, et vous nous avez chargés, MM. Baillarger, Legrand du Saulle et moi, de vous présenter un rapport sur cette candidature. M. Combes nous a adressé à l'appui de sa demande sa thèse inaugurale ayant pour titre : *De la marche de la folie*, et divers rapports administratifs et médicaux sur la situation de l'asile de Rodez en 1860 et 1861. Il nous a paru difficile de donner une idée du travail de notre confrère de Rodez sur la marche de la folie autrement qu'en le résumant brièvement devant vous.

La pathologie mentale a été considérée jusqu'ici bien plus comme une science à part que comme une branche de la pathologie ordinaire, et est restée une science de symptômes et de détails. Les efforts des médecins doivent tendre aujourd'hui à constituer une pathologie mentale générale en récapitulant tous les faits acquis; il

est temps que la synthèse suive enfin l'analyse. Il faut, suivant l'idée émise par M. Falret dans ses leçons cliniques de médecine mentale, reprendre le tableau symptomatique pour en résumer les éléments, si l'on veut saisir clairement la succession et le développement graduel des symptômes. C'est dans ce but que M. Combes s'est proposé la marche de la folie comme objet de ses recherches.

La marche de la folie est assez analogue à celle des maladies physiques.

La folie a les différents types, continu, rémittent et intermittent.

Elle présente diverses périodes dans son évolution :

Elle est aiguë ou chronique ;

Elle peut être modifiée dans sa marche par diverses influences intrinsèques et extrinsèques.

M. Combes étudie successivement ces différents types. Il prend d'abord, avec Esquirol, le type continu à ses premières manifestations, à ses prodromes ; puis il le suit dans ses périodes d'invasion, d'état, de déclin et dans ses terminaisons par convalescence, transformation, chronicité, démence. Il établit que la période prodromique manque rarement, même dans la manie, et il décrit les troubles divers des fonctions intellectuelles et des fonctions physiques qui la caractérisent.

Arrivant à la période d'invasion, M. Combes se range à l'opinion de Guislain, qui a écrit que lors de l'invasion de la folie il y a toujours un stade de mélancolie. La période d'invasion ne serait que de quelques heures à un mois au plus. Les hallucinations et les illusions deviennent en général plus fréquentes ; les conceptions délirantes se multiplient ; il arrive que le malade voulant réagir contre la mélancolie qui s'empare de lui, réagit trop, perd l'équilibre et devient incohérent. A l'état psychique s'ajoutent, comme précédemment, des troubles morbides, tant du côté de la circulation et du système nerveux que de la digestion. Telle est la pente croissante et rapide qui amène bientôt le malade à la période d'état.

Alors le délire est arrivé à son summum d'intensité, et le diagnostic peut être franchement porté : le malade est maniaque, monomaniaque, hypochondriaque. Le mal ne peut plus qu'augmenter, à moins qu'il ne se transforme : délire d'idées, délire de sentiments, de sensations, et même, si l'on peut parler ainsi, délire de mouvements, tous sont possibles, soit séparément, soit ensemble et différemment combinés, suivant la forme de la folie. Les hallucinations et les illusions sont ordinairement très multipliées, le soir et la nuit surtout. Les insomnies sont fréquentes ; il n'y a pas et il

ne peut pas y avoir de libre arbitre. Les symptômes physiques sont moins manifestes, dissimulés par l'intensité du délire.

La durée de la période d'état varie de quelques jours à plusieurs années. Dans le type continu, M. Combes admet deux modes de terminaison : la terminaison par guérison et la terminaison par transformation.

La terminaison par guérison présente deux périodes : la période de déclin et la convalescence ; ce n'est qu'exceptionnellement que la maladie cesse brusquement sans avoir paru décliner.

La période de déclin est le plus souvent marquée par une cessation graduelle des diverses aberrations ; les instants lucides apparaissent et se multiplient. Quelquefois il y a une perte complète de la mémoire touchant la durée et les faits de la maladie ; chez d'autres malades, au contraire, et ceci est le plus fréquent, la mémoire n'est que trop fidèle, et c'est dans ces cas surtout qu'un traitement moral bien dirigé est indispensable. Pendant cette période de déclin, les fonctions physiques tendent à reprendre leur régularité.

C'est ainsi que le malade arrive à la convalescence, sorte de passage de la maladie à la santé ; à ce moment, dit M. Combes, la maladie cesse, et si la tutelle exercée sur le malade doit toujours être ferme et intelligente, elle doit être aussi douce et aussi déguisée que possible.

La moyenne de la durée de la folie continue aiguë se terminant par la guérison est de six mois environ, comme l'a dit Pinel, en éliminant les formes chroniques, les intermittences et les rémittences.

De toutes les formes de la folie, la manie est la plus curable ; viennent ensuite la lypémanie, la monomanie ; quant à la folie paralytique, son pronostic est toujours grave. Le nombre des guérisons reste un peu au-dessous du tiers du nombre total des cas.

Avant d'arriver à la terminaison par la chronicité, et pour suivre en quelque sorte la chance décroissante de la curabilité, M. Combes étudie les terminaisons par transformation, c'est-à-dire le cas où une forme de folie nettement caractérisée et arrivée à sa période d'état ou même de déclin fait place à une forme différente, avec des caractères propres et une marche désormais indépendante de celle de la première ; substitution complète et sans restitution ultérieure.

La manie, la monomanie, la lypémanie peuvent être transformées, de même aussi les folies alcooliques ou par le hachisch ; la folie paralytique ne peut subir de véritable transformation.

Les transformations de la folie sont en général peu favorables.

La folie peut encore se terminer par la chronicité et la démence.

Pour M. Combes, la folie est une maladie franchement aiguë, dans le sens attaché à ce mot en pathologie générale. La folie chronique est celle qui a déjà duré, qui va durer longtemps; il y a plus, l'incurabilité ne se sépare guère ici de la chronicité, surtout lorsqu'il s'agit de sujets d'un certain âge.

Aujourd'hui, comme au temps d'Esquirol, il est à peu près impossible de fixer l'époque à laquelle la folie devient chronique. Cette période peut d'ailleurs arriver rapidement, comme elle peut se faire attendre longtemps, l'activité intellectuelle chronique, les hallucinations augmentent de fréquence et de durée, le délire se systématise chez les maniaques ou se généralise chez les lypémanes; l'affection tend à devenir intermittente ou au contraire devient de rémittente continue; les fonctions assimilatrices reprennent leur intégrité.

La période chronique est bien rarement continue; sa durée est très variable; elle ne permet guère d'espérer autre chose qu'une amélioration relative, et conduit le plus souvent assez rapidement à la démence.

Terminaison de la folie: la démence agit sur les facultés intellectuelles et morales en les affaiblissant, en les dissolvant et en les abolissant; à chacun des effets correspondent les trois périodes de la démence qui se succèdent d'une façon indéterminée.

La démence est essentiellement continue, tantôt progressive, tantôt stationnaire; elle est toujours incurable.

La *démence aiguë* d'Esquirol n'est autre chose que la lypémanie avec stupeur; c'est avec raison que cette dénomination a été généralement abandonnée, à cause de l'intégrité des fonctions cérébrales qui ne sont que comprimées et non abolies dans cette forme de maladie. Ce mot ne pourrait être appliqué qu'à ces variétés de démence qui conduisent le malade à l'abrutissement avec une rapidité effrayante.

La *mortalité* est grande chez les aliénés, plus grande chez les hommes que chez les femmes, ce qui tient à la plus grande fréquence de la paralysie générale chez les premiers; après la démence, simple ou compliquée d'épilepsie et de paralysie, qui entre pour un tiers dans le chiffre de la mortalité, viennent par ordre la lypémanie, la monomanie et la manie.

Après avoir suivi pas à pas la marche de la folie dans le type continu, M. Combes aborde l'étude du type rémittent; trois choses sont à étudier dans la marche de ce type, la rémission, le paroxysme et le rapport de ces deux temps.

Dans la rémission, la maladie persiste, quoiqu'à un moindre degré ; elle peut être relative, c'est-à-dire porter seulement sur les conceptions délirantes ou sur l'attitude générale de la maladie ; ou absolue, c'est-à-dire porter à la fois sur les deux éléments du délire.

La rémission s'établit en général assez rapidement, sa durée est très variable ; mais, dans les formes aiguës, l'étendue de la rémission, tant en profondeur qu'en durée, est presque toujours en rapport direct avec le rapprochement de la convalescence.

Le paroxysme ou exacerbation est un redoublement des symptômes ; il est ordinairement provoqué par des causes accidentelles appréciables ; sa durée est en général assez courte. Il n'y a rien de régulier dans la succession des paroxysmes et des rémissions ; tant que les paroxysmes restent francs et de courte durée, tandis que les rémissions sont larges et nettes, on peut espérer la guérison.

La manie est fréquemment rémittente, la lypémanie plus rarement et la monomanie ne présente presque jamais que des rémissions relatives. La folie paralytique offre souvent au contraire des rémissions notables.

Le type rémittent tient le milieu entre le type continu et le type intermittent ; il se rapproche toutefois davantage du premier sur lequel il est toujours greffé.

A côté de la rémittente, mais plus rare et plus nettement dessinée, se trouve l'intermittente. M. Combes considère quatre choses dans le type intermittent : l'accès, l'intermission, le rapport qui unit ces deux périodes, et enfin leur retour périodique ou non. Pour lui, tout accès de folie périodique est une folie continue vue en raccourci ; il ne s'en distingue que par sa durée et par l'absence ou la brièveté de la période de déclin. L'accès peut se produire spontanément ou sous l'influence d'une cause accidentelle appréciable. Le délire dans l'accès peut revêtir toutes les formes, mais il est plus souvent général que partiel. Quant à la durée, elle est en moyenne d'un septénaire à deux mois ; la durée des accès dans une même maladie est sensiblement la même ; elle tend à diminuer graduellement lorsque l'affection marche vers la guérison.

L'intermission est caractérisée par la substitution, au délire de l'accès, soit d'une raison apparente plus ou moins complète, soit d'un délire tout autre que celui de l'accès ; cette définition indique suffisamment que M. Combes range dans la forme intermittente cette variété de folie appelée folie circulaire, folie à double forme ou à double phase.

L'intermission est toujours absolue, qu'elle soit constituée par une lucidité apparente ou par une vésanie.

La lucidité dans les intermissions repose le plus souvent sur un fond mélancolique, et elle s'accompagne fréquemment aussi d'une amnésie partielle touchant les conceptions délirantes des accès.

L'intermission s'établit d'une manière brusque et graduelle; la transition brusque est plus rare dans le cas de folie à double forme. Ordinairement, quand l'affection a de longs stades, la transition s'effectue d'une manière si lente et si insensible, qu'on a souvent pu croire à un stade lucide intermédiaire.

La durée des intermissions est très variable, et la moyenne est, comme pour les accès, de quelques jours à quelques mois. Quand les accès reviennent spontanément, les intermissions ont une durée sensiblement égale à celle des accès. Elles vont graduellement en croissant en durée et en netteté lorsque la guérison approche.

Les intermissions mélancoliques ont sensiblement la même durée chez le même malade, et leur durée moyenne est plus considérable que dans l'intermission lucide; elle n'est pas au-dessous d'un mois.

Nous arrivons au *rapport des deux phases*. M. Combes ne pense pas qu'il soit possible, dans l'état actuel de la science, d'en indiquer la loi générale. Ce rapport, du reste, ne paraît pas le même suivant que l'intermission est lucide ou délirante. Dans le premier cas, il n'y a souvent aucun lien entre l'accès et l'intermission, seulement, dans les affections qui tendent à la guérison, l'accès et l'intermission vont en sens inverse par la durée et l'intensité, le premier tendant à s'effacer et la seconde, au contraire, à devenir permanente. Dans les affections chroniques, c'est l'accès qui va graduellement croissant, par la durée du moins, parce que, par l'intensité, le plus souvent elle diminue.

Quand l'intermission est une vésanie dépressive, toujours l'une des deux phases est dépendante l'une de l'autre, et presque toujours elles finissent par être toutes les deux dépendantes l'une de l'autre; en général, la période de dépression est plus longue que la période d'excitation.

M. Combes termine cette étude du type intermittent par l'examen du degré de régularité que peuvent présenter les intermittences. D'après lui, les folies intermittentes sont susceptibles d'acquiescer une périodicité rigoureusement exacte, et, s'il est vrai que, dans un grand nombre de folies intermittentes, on ne peut trouver de régularité dans l'intermittence, cela tient peut-être à ce que souvent, à la nature de la maladie, viennent s'adjoindre des causes accidentelles qui provoquent le retour des accès avant l'échéance naturelle de l'intermission. Cette opinion est conforme à celle d'Esquirol.



La manie est la forme qui présente le plus souvent le type intermittent, vient ensuite la lypémanie; on cite quelques cas rares de monomanies intermittentes; dans ce cadre viennent se ranger aussi la folie à double phase; enfin, on a observé quelques phénomènes d'intermittence chez un paralysé général, et M. Brierre de Boismont a publié l'observation d'une folie circulaire entée sur l'imbécillité.

M. Combes, pour compléter autant que possible le tableau de la marche de la folie, consacre un dernier chapitre aux modifications imprévues de la folie et à ses complications, et il termine en rappelant les opinions diverses sur les crises. Il a dû se borner à signaler en passant les influences diverses auxquelles la folie peut être soumise, et qui presque toujours modifient sa marche d'une façon ou d'une autre. Ces influences peuvent se grouper en trois ordres différents : causes physiologiques, causes pathologiques, causes modificatives spéciales, qui ne sont autres que les moyens hygiéniques et médicaux employés chez les aliénés dans un but curatif ou palliatif. Il s'est attaché seulement à indiquer l'influence que peuvent exercer quelques névroses convulsives, qui forment dans les causes pathologiques une subdivision bien définie, et qui semblent agir plus directement sur la folie parce qu'elles affectent le même organe qu'elle.

Dans leurs rapports avec la folie, les névroses convulsives ne sont pas toujours des complications, elles peuvent être même génératrices de la folie; et, dans ce cas, ce sera cette dernière névrose qui sera la complication.

Primitive ou secondaire, la folie reçoit, tôt ou tard, un cachet particulier de la névrose qui l'accompagne.

Les accès convulsifs de l'épilepsie peuvent amener des accès de fureur maniaque; on trouve aussi souvent avec elle une folie à double phase, dont l'accès est déterminé par l'accès convulsif. Chez les femmes, on voit quelquefois l'accès précédé par de la nymphomanie. Le vertige paraît conduire plus rapidement à la démence que l'accès complet. Dans la dernière période, les convulsions épileptiques se confondent avec les convulsions de la paralysie générale.

La folie hystérique est souvent constituée par une folie à double phase: elle conduit assez facilement à la manie chronique et à la démence.

L'apparition de phénomènes nouveaux précédant la terminaison de la folie ou coïncidant avec elle a fait croire à l'existence de crises dans cette affection, comme dans les maladies physiques. M. Combes rapporte les opinions diverses des principaux auteurs

qui se sont occupés de cette question ; en présence des imposants témoignages de Pinel, d'Esquirol, de M. Falret et de M. Foville, M. Combes n'ose se prononcer dans le même sens que Georget, M. Ramon et M. Thore, qui rejettent la doctrine des crises, mais il déclare que, pendant les deux années qu'il a passées à l'asile d'aliénés de Maine-et-Loire renfermant à peu près 600 malades, il a pu voir de 100 à 120 guérisons, sans observer rien qui puisse ressembler à une crise.

Nous aurions beaucoup de réserves à faire sur certains points du travail de M. Combes sur la marche de la folie ; mais nous devons tenir compte de l'extrême difficulté du sujet, devant lequel n'a pas reculé l'auteur, à la fin de son internat à Sainte-Gemmes, alors que l'expérience personnelle pouvait lui faire défaut sur beaucoup de points, et qu'il avait à chercher sa route au milieu de l'immense quantité de faits particuliers que les travaux modernes ont accumulés sur la folie. L'auteur avoue lui-même, dans une lettre qu'il nous a adressée depuis l'envoi de son travail, que ses idées se sont modifiées sur quelques points, et qu'il devra reprendre cette étude après une longue réflexion. Mais nous devons lui savoir gré d'avoir abordé une de ces questions de pathologie générale si difficiles encore à traiter dans l'état actuel de la science.

M. Combes est depuis deux années seulement directeur et médecin de l'asile de Rodez, et l'organisation de divers services de première importance dans cet asile ne lui a pas permis de faire autre chose que de recueillir des notes et de publier diverses observations ou rapports médico-légaux et les comptes rendus médicaux et administratifs prescrits par les règlements. Nous remarquons dans le compte rendu médical pour 1860, que la population moyenne a été de 171 malades, et que, depuis quelques années, la population a toujours été croissante, suivant une progression inégale.

Un aliéné affecté de lypémanie avec stupeur a présenté des symptômes évidents de pellagre. Le nombre des guérisons, un septième sur le chiffre total de la population de l'asile et près de la moitié du chiffre des entrées, est encourageant, l'état sanitaire général est excellent et, par suite, le nombre des décès peu considérable, ce qu'il ne faut pas attribuer, sans doute, à l'absence d'une pharmacie dans l'établissement, qui est signalée dans le rapport.

M. Combes place le travail au premier rang des moyens de traitement ; malheureusement l'asile de Rodez ne possède qu'un hectare de terrain de culture.

Dans le compte rendu de 1861, nous voyons que la population

s'est accrue de 60 malades du département de la Seine ; la proportion des aliénés célibataires s'élève aux trois quarts de la population ; le nombre des paralysies générales s'accroît aussi graduellement. Les guérisons s'élèvent à 10 pour 100 des malades traités, ce qui est un chiffre exceptionnellement favorable ; la mortalité demeure très faible, un tiers par rapport aux admissions et un quinzième par rapport à la population générale. Les bains de l'asile de Rodez sont insuffisants et incommodes, et l'exiguïté du terrain de culture réduit le médecin à faire faire aux aliénés des travaux illusoires et sans aucune utilité. Dans les conditions actuelles, l'hectare de terrain de l'asile de Rodez rapporte 1600 fr. par an. M. Combes insiste avec force sur l'utilité d'un élément agricole important et sur l'influence du travail chez les aliénés. « Le travail, dit-il, et surtout le travail des champs est un puissant moyen thérapeutique ; il rend la surveillance des aliénés moins dangereuse pour les gardiens ; il entretient en bon état la santé physique et adoucit le sort des incurables. En même temps, l'acquisition de quelques terrains de culture constituée pour un asile une des meilleures sources de revenus. »

Appréciant en passant la colonisation telle qu'elle est pratiquée à Gheel, il ajoute : « Le système belge et le système français ne sont, à mon avis, complets ni l'un ni l'autre, et c'est là, du reste, qu'est, sans qu'on s'en doute, la tendance actuelle. A Gheel, il manquait quelque chose, un asile ; on y établit aujourd'hui une institution qui y ressemble beaucoup. Dans les asiles français, d'un autre côté, ou du moins dans la majorité, il manquait aussi quelque chose, une exploitation agricole suffisamment développée, et maintenant on peut en voir s'élever dans un grand nombre de départements. Chaque année on voit quelque asile faire de nouvelles acquisitions de cette nature. »

Nous croyons avoir assez fait connaître M. Combes par l'esquisse qui précède pour justifier la proposition que nous avons l'honneur de vous soumettre, de lui conférer le titre de membre correspondant. D'autre part, ancien médecin adjoint des asiles d'aliénés de Blois et de Sainte-Gemmes, aujourd'hui directeur et médecin en chef de l'asile de Rodez, M. Combes se présente à nous sous les auspices de plusieurs de vos collègues les plus respectés. Votre suffrage sera pour lui un encouragement à poursuivre ses recherches et la récompense méritée de ses premiers travaux.

On passe au scrutin et M. Combes, ayant obtenu la grande majorité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

*Discussion sur le vitalisme et l'animisme.*

**M. Fournet** a la parole :

Messieurs,

La question :

Du principe de la vie humaine, vie corporelle et vie morale ;

De l'unité ou de la dualité de ce principe ;

Des rapports de ces deux vies et de leurs destinées relatives,

S'est posée tout naturellement devant vous, médecins et philosophes, comme elle s'est posée et se posera toujours devant ses juges naturels jusqu'à ce qu'elle soit résolue.

Car c'est la destinée universelle des êtres de remonter à leur source, à leur espèce, à leur principe, par la génération ; et la destinée plus haute et particulière de l'homme, d'y remonter par l'intelligence, pour en rapporter le principe et la loi des choses humaines.

C'est dans cette communion de l'homme avec ses sources, pour les faire couler de l'ordre naturel dans l'ordre social, qu'est la véritable prise de possession de la vie, qu'est la virilité morale.

Le *sphinx*, avec ses énigmes, me paraît avoir là sa vraie signification : être possédé et dévoré par la vie, comme les animaux ; ou la posséder et lui survivre ; telle est, en effet, l'alternative.

Comme chacun de vous, j'ai senti là un devoir, et il y a des années que je m'efforce à le remplir dans le recueillement.

Je ne veux pas aujourd'hui vous présenter l'ensemble doctrinal auquel j'ai été conduit.

Je ne retiens de la question que ce qu'il vous a plu à vous-mêmes d'en retenir, son facies général et quelques-uns de ses traits.

La question tout entière, depuis ses racines dans la nature humaine jusqu'à ses ramifications dernières dans toutes les choses humaines, est bien du domaine légitime de la Société médico-psychologique, parce que la vraie science de l'homme est aussi la science de la vie.

Je crois même que la question de la vie et des destinées humaines ne peut être bien résolue que par les enchaînements de la vie universelle dont elle fait partie : une même lumière logique éclairant et fécondant ce vaste ensemble, serait la plus saisissante des preuves pour l'esprit humain.

Mais si des hommes aussi éminents dans cette question ont cru sage de la limiter, je dois, à bien plus forte raison, le trouver prudent.

Malheureusement l'impression ne nous a encore livré que l'excellent rapport de M. Janet ; c'est le seul texte précis qu'il me soit possible de citer.

Des discours remarquables prononcés par notre illustre président, M. Garnier, par MM. Ott, Dailly, Janet et Peisse, je n'ai que les impressions générales qu'on recueille à l'audition. Je le regrette vivement ; c'est la faute de notre publicité trimestrielle.

Vous avez vu, messieurs, se reproduire au milieu de vous, à propos du principe de la vie, cette même confusion des doctrines qui s'est produite dans l'humanité et dans la science, sous le nom de confusion babélique.

Le sensualisme et le spiritualisme, et entre eux, l'organicisme et le vitalisme, sont venus tour à tour affirmer avec conviction, avec éloquence qu'ils étaient, à l'exclusion de tout autre, ce principe de vie que vous cherchez à définir.

Je ne crois pas me tromper en disant que ce spectacle a plus affligé qu'éclairé vos esprits ; et que la résultante de ces tiraillements en sens contraire a été dans l'esprit ce qu'elle est dans le monde physique, la neutralisation des forces et la paralysie du mouvement sous le nom de *doute*.

Vous avez vu, en effet, M. Peisse, esprit pénétrant et vigoureux cependant, à ce spectacle de confusion, déclarer ces doctrines « inconciliables », et conclure, avec une sorte de désespoir, qu'il fallait se « borner à la constatation et au classement des phénomènes, et renoncer pour jamais à la recherche des causes, des principes essentiels ».

Je crois, messieurs, que ce chaos des doctrines est plus apparent que réel : les doctrines ne sont véritablement que les anneaux séparés et intervertis d'une chaîne doctrinale, inaperçue, qui correspond, dans l'esprit humain, à ce qu'est, dans la nature, la chaîne naturelle des évolutions progressives de la vie. Ces deux logiques parallèles : de la nature dans l'échelle des êtres, de l'esprit humain dans l'échelle des doctrines, peuvent nous éclairer et même nous convaincre par leur accord.

Mais le sentiment synthétique de la vérité nous conduira ici plus sûrement que l'argumentation scolastique.

Vous avez vu la scolastique la plus habilement maniée égarer un spiritualiste jusqu'à cette frontière du matérialisme, où l'esprit et la matière semblent se confondre sous les noms d'atomes et de monades.

Vous avez vu MM. Dailly et Janet, partis, je crois, des pôles opposés, se rencontrer à cette frontière, étonnés tous deux, autant que nous tous, de ce côté à côté inattendu.

Et vous avez vu M. Maury et son esprit droit, se fiant au sens

intime plus qu'à la dialectique, s'écrier aussitôt que la distinction nette et absolue des deux substances était inévitable. La division la plus infinitésimale de la matière ne pourra jamais, en effet, vous donner que de la matière.

Le sentiment du vrai est comme l'affirmation de la nature en nous. « J'ignore, mais j'affirme, » disait Royer-Collard.

Le raisonnement est plus humain; ses formes surtout sont d'institution humaine : aussi le voit-on souvent aboutir au sophisme.

Voulez-vous une preuve simple et directe de la supériorité de l'un sur l'autre ? c'est par le sentiment du vrai qu'on se garantit ou qu'on se relève des erreurs du sophisme.

« De toutes les certitudes, dit Jouffroy, la plus invincible est celle qui s'attache aux dépositions du sens intime. »

Quand le souffle des écoles et des partis a soulevé et amoncelé autour des questions et des croyances ces nuages remplis de vanités et de passions qui nous voilent la vérité, un éclair, subitement échappé d'une conscience pure, dissipe les préjugés, fait le jour dans la nuit, et rétablit, pour un temps, la communication entre le ciel et la terre.

Je sens, je vois, je crois. Ma raison, sœur puînée de ma conscience, me dira plus tard le pourquoi (1).

La raison est sans droit là où la conscience est sans prise; la conscience affirme, la raison confirme.

Il est de la nature même des choses que les principes, dans leur pure essence, ne se révèlent qu'au sens intime et ne se livrent à la raison que dans leurs déploiements logiques : parce que la conscience est plus près des sources de l'être, plus près du *Sum qui sum*.

La réaction de Descartes contre la scolastique dégénérée d'Aristote, était bien plus près de l'affirmation synthétique du sens intime, que

(1) « Entrons dans la vérité, c'est-à-dire dans l'homme tel que Dieu l'a fait : La conscience bien suivie, la science bien cultivée, sont les deux termes immuables de l'unité humaine, sont la source pure de toute vérité, de toute certitude, de toute morale. Mais la conscience est l'aînée et l'introductrice de la science. Du reste, il n'y a rien dans l'une qui ne puisse et ne doive se retrouver dans l'autre; je ne dis pas dans la science d'aujourd'hui ou de demain, mais dans la science de l'humanité. Elles ont toutes deux le même objet : les lois divines de la nature des choses. » (D<sup>r</sup> Fournet, *Discours à la Société médicale d'émulation*, p. 19, juillet 1854.)

Un homme de talent, M. Dargaud, a exprimé depuis des idées analogues dans son *Histoire de Jane Grey* (Hachette, 1863).

des démonstrations analytiques de ce qu'on appelait faussement la raison, et qui n'était qu'un mauvais fonctionnement de la raison.

Le caractère de cette réaction est tout entier, en effet, dans le fameux *je pense, donc je suis*; car la racine de cette affirmation qui contient toutes les autres, est évidemment dans la conscience.

Sans délaissier aucun des droits de ma raison, j'oserai donc, si vous le permettez, me confier au sentiment du vrai et invoquer l'autorité de l'évidence, plus qu'on n'est en usage de le faire, dans un temps où tout ce qui est d'institution humaine, où tout ce qui implique le *moi humain*, éclipse presque complètement ce qui est de la nature.

Le principe de la vie est-il quelque chose de distinct de la matière ?

Ou bien est-il, sous le nom de propriété de la matière, inhérent à la matière même ?

La question, ainsi posée et acceptée, est exactement la même pour le principe de la vie morale que pour le principe de la vie corporelle.

Vous l'avez entendu, messieurs, on n'hésite pas plus à dire de la VERTU que de la divisibilité, qu'elle est une propriété de la matière. Le principe une fois admis que tout est matière et rien que matière en nous, cette conséquence est naturelle. Il y a même, à la déduire ouvertement et à la soutenir, quand on croit le principe, un certain courage et une franchise plus honorables que l'indifférence.

Il ne s'agit donc pas ici d'une simple dispute de mots, comme il semble à quelques esprits aveugles ou distraits; sous le voile des mots, la question est posée sur des substances: ici, substance matérielle, qu'admettent également les deux doctrines; là, substance d'une autre nature, et d'une nature supérieure, dont la matière n'est que le support.

Il ne faut pas nous le dissimuler, messieurs, ce n'est rien moins que l'ordre moral et religieux qui est en question sous les deux doctrines contraires.

Dans un cas, les destinées de l'homme sont celles de la matière: la vie humaine est un écoulement irresponsable, qui commence à l'organisation, qui finit à la dissolution, et qui s'épanche, comme le fleuve, sur une pente fatale, des glaciers à l'Océan.

Dans l'autre cas, les destinées, ou plutôt les prédestinations de l'homme, rarement réalisées, sont celles du principe supérieur supporté par la matière; dans la mesure même où l'homme entre en possession de ce principe supérieur, il en partage la nature et les

destinées, et par les responsabilités d'ici-bas, et par les espérances immortelles.

Il n'est pas un des sentiments, pas une des pensées, pas un des actes de l'homme, sur lesquels la doctrine acceptée ne retentisse, à l'insu même de l'homme.

Comme il n'est pas une seule des réactions chimiques d'un corps, sur laquelle ne rejaillisse sa simplicité ou sa dualité de composition.

Introduisez votre doctrine dans la loi, dis-je à MM. Peisse et Dailly, interdisez aux juges la recherche du principe des actes, et à l'instant même où l'intention s'évanouit, où il ne reste plus que l'organisme du fait, toute moralité s'évanouit avec elle, et l'homicide par imprudence devient l'égal du meurtre avec préméditation. Introduisez dans les mœurs votre abstention de la recherche des causes, et bientôt, des deux éléments prédestinés de tout acte humain, l'intention morale et l'action, le droit et le fait, il ne reste plus que le fait ; et alors, ou bien l'homme n'a plus souci que de la conquête du fait, par la force ou la ruse ; ou bien il s'avilit au rang de l'animal qui mord la pierre qui l'a frappé au lieu de se retourner vers l'homme qui l'a lancée.

Prise à ce sommet humain de la vie, c'est-à-dire aux régions morales de l'échelle vitale universelle, la question du principe de la vie n'est donc pas oiseuse.

Mais ce sommet est préparé par tout ce qui précède, et la question de matière pure ou de principe incorporé dans la matière est la même à tous les degrés de l'échelle.

Les principes incorporés peuvent varier et varient, en effet, à chacun de ces degrés ; mais la question de l'incorporation, c'est-à-dire de la simplicité ou de la dualité de substance, est partout la même.

Abordons franchement la question :

Nous ne pouvons, ni les uns ni les autres, matérialistes et spiritualistes de bonne foi, nous faire la *preuve directe*, ni du *pur esprit*, ni de la *pure matière* ; l'état de pur esprit, c'est-à-dire d'une substance saisissable à elle-même, insaisissable aux sens, ne saurait être prouvé aux sens, par la nature même des choses. L'état de pure matière, c'est-à-dire d'une substance saisissable aux sens, absolument dénuée de toutes les qualités ou propriétés que l'esprit, c'est-à-dire une substance plus élevée, peut lui communiquer, n'a jamais été vu par personne.

Ces deux états : l'un de *pure matière*, l'autre de *pur esprit*, sont aussi étrangers l'un que l'autre à la nature humaine, formée de leur concours et non de leur exclusion.



Aussi, ne pouvons-nous les concevoir séparés, que par une violence faite à la nature des choses, que par l'abstraction, tout artificielle, de l'esprit du sein de la matière qui le supporte; que par une séparation fictive de la matière d'avec l'esprit qui la vivifie.

Et c'est cette violence faite à la nature des choses, à la nature bi-substantielle de l'homme et de tous les êtres de notre univers, qui a causé l'erreur, également déplorable, du matérialisme, qui confond la vie avec son support, et du mysticisme, qui prétend se passer de ce support, et qui s'égare dans les fictions de l'esprit pur.

Le matérialisme, en effet, n'est arrivé à cette conception de matière pure que par l'abstraction, c'est-à-dire par la séparation graduelle de toutes les qualités ou propriétés qu'on observe aux divers degrés de l'échelle des êtres. Il a dépouillé, en idée, la substance sensible, de toutes les vertus que la substance supérieure ou vivifiante lui avait communiquées : de la sensibilité et de la contractilité de l'animal, des qualités végétatives, des propriétés chimiques et de la plupart des propriétés physiques des minéraux; et nous a dit ensuite de cette substance inférieure, réduite ainsi à l'étendue et à l'inertie : voilà la matière dans son état primitif.

Le matérialisme ne s'est pas aperçu qu'il faisait ainsi lui-même : et la preuve indirecte de son insuffisance à expliquer les phénomènes de la vie, par la matière, c'est-à-dire par la substance réduite aux deux seules propriétés de l'étendue et de l'inertie; et la preuve directe de la nécessité et de la réalité d'une autre substance : car comment l'étendue et l'inertie, combinées de toutes les façons, pourraient-elles engendrer ce qui est contraire à leur nature ? l'étendue : l'unité indivisible de la pensée ? l'inertie : les activités vitales de toute sorte ?

L'inertie, d'ailleurs, n'est pas une propriété, mais la négation de toute propriété; c'est l'état où l'auteur de la Genèse se représente la terre avant sa vivification par l'esprit créateur : *Terra autem erat inanis et vacua.*

Mais pour passer de cet état d'inertie à l'état opposé qui se définit par des propriétés, il a fallu nécessairement que les vertus dont la matière était dénuée par elle-même, lui fussent communiquées. Je ne cherche en ce moment ni par qui, ni par quoi, ni comment; je saisis au passage le fait irrécusable de la dualité, là où était la simplicité; je constate le flagrant délit des vertus au sein même de l'incapacité de toute vertu; par conséquent, l'intervention d'un supérieur dans le sein même de l'inférieur, et je dis, avec l'autorité de l'évidence : les propriétés ultérieures de la matière sur lesquelles vous vous appuyez pour repousser tout principe étranger à la ma-

tière, sont la chose même que vous niez, sont les manifestations logiques de ce principe même que vous essayez vainement de dissimuler, d'absorber dans la matière, croyant par là vous éviter de le reconnaître.

Et c'est vous-même qui, en défaisant par abstraction et pièce à pièce l'œuvre de la vie, en dépouillant la matière des propriétés qu'elle n'a pu se donner elle-même, c'est vous-même qui faites la preuve, par analyse, de l'intervention nécessaire et progressive d'un agent de la vie.

Ramenons donc tous les êtres et tous les phénomènes de la vie, de ces abstractions matérialistes et mystiques, aussi fausses l'une que l'autre, à leur véritable nature, formée du concours de deux substances.

Je sens profondément et sûrement que ces deux termes sont partout au fond de la vie; car la vie est partout, toujours, proportionnelle à leur union. Mais, avouables, évidents l'un et l'autre au sens intime, dans le fait substantiel de leur *être*, ils sont aussi insaisissables, aussi indéfinissables l'un que l'autre, dans leur état primitif ou essentiel; tellement que nous ne savons les définir que par opposition l'un à l'autre: La matière, disons-nous, est l'opposé de l'esprit, l'esprit est l'opposé de la matière.

Pour moi, l'essence saisissable de leurs caractères relatifs est là: que l'un est supérieur à l'autre et, par conséquent, prédestiné sur l'autre.

Ce *quod divinum* qui s'ajoute progressivement à la matière inerte, qui est la substance même des propriétés progressives qu'elle manifeste aux divers degrés de l'échelle, cette substance *supérieure* qui s'unit à l'*autre*, est impénétrable, j'en conviens, dans sa nature, mais n'est peut-être pas impossible à pénétrer dans ses modes initiateurs; je crois même que le rationalisme peut aller jusque-là; mais je dois réserver ce côté et beaucoup d'autres côtés de la question.

Nous avons reconnu la source, étrangère à la matière, des propriétés de la matière, c'est tout ce qu'il nous en faut pour le moment.

Cette source, c'est la source même de la vie universelle, qui commence aux premières attractions physiques, aux premières réactions chimiques, qui continue et s'accroît dans la vie végétative et dans la vie animale, selon la juste proportion où la substance supérieure a pénétré l'inférieure et lui a communiqué ses vertus.

La phénoménalité commence avec la propriété, c'est-à-dire avec l'union des deux substances.

Les phénomènes physiques, chimiques, végétaux, animaux,

c'est-à-dire de sensibilité et de mouvement, ne sont que la manifestation extérieure, sensible, du principe qui a pris possession et gouvernement de la matière primitivement inerte.

Des phénomènes divers impliquent nécessairement des principes divers. C'est l'axiome fondamental de la science, méconnu par M. Bouillet, rétabli par M. Garnier et par M. Peisse.

Un ordre astronomique, un ordre minéral, organique, végétal, animal, impliquent donc nécessairement en eux des principes physiques, chimiques, des principes de végétabilité et d'animalité.

La forme, la figure, la composition des divers êtres est la formulation naturelle de ces principes, comme les phénomènes en sont la manifestation vitale.

Nous assistons même, à deux degrés de l'échelle, au mode d'initiation de ces principes : ils sont *formulés*, sous la plus simple expression sensible qui se puisse trouver, sous le nom de germes séminaux, les uns végétaux, les autres animaux, et ils se communiquent à la substance inférieure, sous les noms de génération et de nutrition.

Vous me demandez de vous faire saisir ces principes et dans leur corps et dans leur siège. Je vous les fais voir et toucher dans les germes initiaux dont nous parlons, en vous prévenant toutefois que vous n'avez là que leur formule naturelle et non point eux-mêmes.

Passé ce premier moment de l'initiation, je puis encore vous les faire voir et toucher dans cette formule amplifiée, développée, qu'on appelle un organisme ; mais, je vous le répète, ce n'est, là et là, que leur formule. Eux-mêmes, pris dans leur essence, sont insaisissables à nos sens, car le diamant seul a prise sur le diamant ; votre demande est contraire à la nature même des choses. Mais ces principes sont parfaitement saisissables à notre esprit par le fait de leur communauté de substance et de la supériorité du principe de notre esprit sur les principes de notre organisation.

Pour ces deux raisons, je m'affirme à moi-même leur *être* avec toute l'autorité de l'évidence.

Ma certitude est aussi ferme, aussi inébranlable sur leur être, que je vois par l'esprit, que sur *mon être* propre, que sur le principe constitutif du *moi*, que je sens inévitablement dans ma conscience.

Mais s'ils sont, où est leur siège, me dites-vous, où est, dans l'organisme vivant, le siège du principe vital ?

Votre nouvelle question n'est qu'une nouvelle violation de la nature des choses.

Le siège organique d'un principe est partout où est sa logique, et sa logique est partout où il a pris, par elle, possession de la matière. Il n'est pas un point vivant de mon organisme corporel où mon

principe vital organique ne soit, ne règne et gouverne par sa logique. Ne dites-vous pas vous-même que « l'état vital s'exprime dans la conscience par une affection permanente, *vaguement localisée dans tous les points à la fois de la masse vivante et animée?* » (Peisse, p. 13 du rapport de M. Janet.)

Où est le siège d'un principe de civilisation dans les sociétés humaines, du principe chrétien, par exemple? Il est partout où sa logique s'est emparée des choses humaines, partout où la vie chrétienne a pénétré, c'est-à-dire dans tous les actes chrétiens.

Mais au-dessus des phénomènes physiologiques qui m'affirment un principe vital organique, j'observe, dans une région supérieure de mon être, un autre ordre de phénomènes parfaitement distincts des précédents, les phénomènes psychiques, source de tout idéal en moi, qui m'affirment un autre principe. Ce principe, ce demi-dieu créateur de nos pensées et de nos actes, dont mon corps est le temple, dont ma conscience est le sanctuaire, je ne l'aperçois pas seulement en conclusion logique, je le sens en moi de si près et dans une intimité si absolue avec moi-même, que je le reconnais pour être ce moi lui-même qui sent, qui comprend, qui veut et qui parle en ce moment. Ce principe, je n'en connais pas la nature essentielle, je ne cherche pas ici comment il s'est constitué; le nom qu'on lui donne m'importe peu; ce qui m'importe, c'est l'irréversibilité de son être et sa souveraineté incontestable sur le monde de mes sentiments, de mes pensées, de mes volontés, de mes expressions diverses, qu'il gouverne par sa logique.

Voilà pour l'existence.

Voyons pour l'unité et pour les attributions relatives de ces principes.

Ici ma raison reconnaît, dans l'analyse de la vie, ce que mon sentiment intime du vrai a déjà saisi dans sa synthèse.

Chacun de ces principes concourt à sa façon et à son rang à l'unité de mon être et de ma vie. Les principes inférieurs ou végétatifs, construisent et maintiennent la maison de chair; ils ont leurs centres d'opérations dans le système nerveux ganglionnaire. D'autres, dont le centre d'action est le système nerveux cérébro-spinal, sont chargés du système des expressions. Ces deux principes communiquent ensemble par des anastomoses (1). Le principe que

(1) Vous avez pris ces communications (p. 9 du rapport) pour les racines du système ganglionnaire, établissant ainsi votre animisme, c'est-à-dire votre omnifonction de l'âme, sur une base que dément la loi des évolutions organiques sur l'échelle universelle.

j'appelle mon *âme* est ce moi vivant, que les principes précédents sont chargés d'abriter, de présenter, d'exprimer au monde extérieur ; il est le maître au milieu et au-dessus de ses serviteurs, qui connaît, surveille, suscite leur œuvre au besoin, sans faire l'œuvre de ses serviteurs. Son caractère à lui, c'est le caractère souverain : c'est d'unir, de subordonner tous les autres sous sa suprématie, sans les absorber en soi ; c'est le caractère moral et religieux, c'est la source vivante du mérite et du démérite, c'est le sommet responsable de mon être ; son caractère n'est pas seulement ce que vous appelez l'unité (p. 45), c'est la *personnalité*.

Cette pluralité de principes n'est pas le manichéisme, mais un concours et une subordination hiérarchiques.

Je vois dans l'unité souveraine, qui est au sommet de ce concours, non pas une concentration, une absorption de tous les pouvoirs ; mais la véritable unité, la seule grande et la seule vraie, celle qui préside à l'univers, et que je retrouve même dans les institutions humaines, quand elles sont normales, c'est-à-dire grandes et fécondes : c'est l'*unité personifiée*.

Le chef politique de l'État n'est, ni son ministre de l'intérieur chargé des subsistances, ni son ministre des relations internationales ; il est le souverain, qui s'appuie sur le peuple vivant et prospère, pour exprimer au dehors le génie national.

L'âme humaine n'est pas davantage le principe végétatif qui préside à la vie organique, non plus que le principe animal des organes de la vie de relation. Elle est la souveraine, informée de tout, de la digestion, de la respiration, de la circulation, de la nutrition, qui surveille sans cesse et stimule au besoin ses principes subordonnés et ses organes ; mais elle n'est point ses ministres et ses organes ; elle est la souveraine, chargée, personnellement, d'exprimer au dehors l'idéal d'humanité qu'elle porte au dedans.

Cette souveraineté de l'âme sur elle-même et sur ce qui l'entoure commence à la conscience et finit à la volonté.

C'est par la conscience qu'elle se sépare des serviteurs inconscients chargés de préparer et de soutenir le piédestal de la statue vivante, ou chargés de l'expression de ses volontés. Les caractères progressifs de cette série de serviteurs sont : 1° l'action physico-chimique, c'est-à-dire nécessaire ; 2° l'action végétative ou spontanée ; 3° l'action animale ou instinctive. C'est l'âme qui est le libre arbitre ; c'est par sa volonté qu'elle se communique à ses serviteurs, soit pour les activer dans leurs fonctions, soit pour les mettre en état de l'exprimer au monde extérieur.

Telle est la source et telle est la limite de cette conscience de la

vie organique et de cette influence sur la vie végétative que M. Peisse reconnaît à l'âme dans les observations citées par M. Janet (p. 12 et 13). Je le répète, c'est la conscience et l'influence d'un maître sur l'œuvre de ses serviteurs; ce n'est pas l'opération de cette œuvre, c'est la surveillance et l'injonction d'un supérieur hiérarchique, ce n'est pas la substitution de ce supérieur à ses inférieurs.

Loin donc de voir comme M. Janet (p. 16) deux progrès dans la tentative que fait M. Bouillet pour faire admettre des parties inconscientes dans l'âme et pour la charger des opérations de la vie végétative, j'y vois une erreur grave et une tendance funeste.

Cette confusion de l'âme et du principe vital organique, dans l'*inconscience*, ne tend à rien moins qu'à abaisser le sens moral au degré végéto-animal, qu'à faire croire à l'homme qu'il est homme encore, et conserve sa dignité, et accomplit ses destinées sur la terre, et réserve ses immortelles espérances jusque dans l'inconscience et, par conséquent, dans l'irresponsabilité de ses actes.

Non, le principe supérieur dont nous parlons n'est l'âme humaine qu'à partir des virtualités de la conscience. C'est là le premier degré de cette activité réfléchie d'un principe sur lui-même, qui le fait se voir, se posséder et se choisir dans ses modes d'être. C'est là le fondement de la vie morale, gardez-vous de l'ébranler; c'est là le *primum vivens* et l'*ultimum moriens* de toute moralité; c'est là l'arche sainte de l'humanité, gardez-vous d'y toucher! Le reste n'est qu'animalité et végétativité dans l'homme même.

Je trouve la preuve de cette vérité fondamentale dans l'argument même dont vous vous servez, avec MM. Peisse et Bouillet, pour l'ébranler (p. 14). Ce *sentiment de vide* que vous surprenez avec eux dans votre âme, au cas de paralysie ou d'engourdissement d'un des membres de votre corps; cette conscience qui lui reste d'une suppression ou d'une interruption vitale, ne saurait être ni le *sentiment* de son *insensibilité*, ni la *conscience* de son *inconscience* en une partie quelconque de sa personnalité. Cette conscience du mal organique et cette influence suscitatrice sur la vie des organes, c'est la conscience qu'a l'âme de la défaillance partielle, permanente ou momentanée de l'un de ses principes subordonnés; c'est l'inquiétude et l'effort suscitateur d'une âme qui se sent atteinte, non en elle-même, mais dans son support ou ses moyens d'expression, comme un maître qui sent, dans la maladie de son serviteur, la privation de ses services, et qui contribue à leur retour en réveillant l'énergie de son subordonné.

La responsabilité de *pot-au-feu* que vous faites à l'âme, c'est-à-dire au principe de la vie morale, est une erreur plus que ridicule à

mes yeux, dangereuse : des sommets moraux à la base organique de l'être, vous faites ainsi une pente fatale sur laquelle l'inertie morale, qui est au fond de tout homme, glissera inmanquablement. L'âme émigrera insensiblement de ces sommets que l'on ne gravit, où l'on ne se soutient que par un effort incessant sur soi-même, vers ces prétendus devoirs que vous lui faites en bas, et qui ne lui coûtent pas même la conscience d'elle-même.

Ce qui vous égare en cela, c'est le besoin de l'unité. « La responsabilité morale exige l'unité » (dites-vous p. 11). L'unité dans le monde moral, dans le monde du libre arbitre ? Oui. Aussi reconnais-je là le droit et l'empire exclusifs de l'âme. Mais la vie organique n'est pas le monde moral, n'est pas le monde du libre arbitre ; vous le savez bien. J'admire avec vous le spectacle d'harmonie et je reconnais l'unité de l'être ; mais je la reconnais, non dans la simplicité, mais dans la dualité de substance, dis-je aux uns ; non dans la solitude d'un principe, mais dans un concours hiérarchique de principes, dis-je aux autres. Et en cela, j'admire plus que vous ce spectacle d'harmonie : car vous, froids enfants de l'anatomisme, il vous faut le retrouver dans le cadavre dont les tissus sont intacts, autant que dans le vivant ; car vous, animistes exagérés, vous le demandez à l'ordre servile d'une dictature, inconsciente, selon les uns, et, selon tous, inintelligente de son œuvre organique ; tandis que, fidèle à la nature, je le demande au concours heureux, synergique de tous les représentants légitimes de mon humanité, sous l'action paternelle du chef qui les personnifie.

D'autres esprits sont dominés par l'autorité des Pères qui ont traité de la nature de l'homme, et surtout de saint Thomas et de saint Augustin, qui ont entraîné et fixé la théologie dans leur orbite.

Saint Thomas résume sa doctrine dans ces mots : « L'âme est la forme du corps. » (Voy. la somme *De anima*.) C'est la formule d'Aristote : *Anima est forma corporis organici viventis in potentia*.

Saint Augustin assure « que l'âme vivifie le corps ; retient ses parties dans l'unité ; distribue l'aliment à tous ses organes avec égalité, et fait en lui la beauté, la croissance et la puissance génératrice, comme dans la plante. » (*De quantit. animæ*, ch. xxxiii.)

Ces autorités sont dignes de tous nos respects. Mais la question, ici, est une question de science, puisqu'il s'agit de la nature de l'homme, dont le livre divin est sans cesse sous nos yeux.

En matière de science, la véritable, la suprême autorité est dans la nature des choses, où réside la logique divine.

Les hommes ne peuvent avoir d'autorité que celle qu'ils tirent de leur communion avec cette logique divine.

La question de la nature de l'homme ne peut pas plus être tranchée par un bref, que la question du cours des astres ne le fut autrefois par le procès de Galilée.

Ce qui est immuable, ici, c'est la nature de l'homme; ce qui est mobile, ce sont les interprétations qu'on en fait.

Aussi les décisions théologiques, à ce sujet, ne sont-elles pas de dogme.

Que serait aujourd'hui (s'il avait pu être) le dogme de l'immobilité de la terre au centre du monde?

L'Église est trop sage pour dogmatiser ainsi!

Je dis donc à ces esprits :

Je crois avec vous à l'intime union de l'âme et du corps, aux influences réciproques : d'une belle âme sur la santé, et des fonctions sur le jeu des facultés. J'aime, dans ma pratique médicale, à me retrouver avec vous à ce nœud de la vie, point d'appui commun du sacerdoce et de la médecine. J'ai souvent appuyé là mon levier le plus puissant. Mais la réciprocité, la solidarité même de ces deux mondes ne conclut pas à l'identité de leur principe; pas plus que notre concours, à vous et à moi, ne conclut à l'identité de notre personne; pas plus que les anastomoses des deux systèmes nerveux ne concluent à l'identité de la substance nerveuse. En deux mots : l'unité hiérarchique des deux principes ne conclut pas à leur unicité.

Si « l'âme, et l'âme raisonnable, est par elle-même la *forme véritable et immédiate* du corps » (1), cette âme unique, identique avec elle-même, « dont le corps est la manifestation expresse » (2), doit nécessairement former à sa même image et le monde du corps et le monde des idées et des actes. Son identité doit se retrouver dans une correspondance exacte entre le monde organique et le monde moral, auxquels elle préside seule et également.

Mais la vie est pleine des contrastes de ces deux mondes : on y voit de belles âmes, comme celle de Socrate, logées dans d'assez vilains corps; on y voit des âmes scélérates voilées par la beauté corporelle la plus séduisante pour les sens; on y voit le crime effronté se prélassant jusqu'au bout dans une belle et forte santé; on y voit la vertu la plus pure affligée des plus cruelles infirmités.

Ce serait donc la même âme, celle-là même que vous appelez

(1) Brefs du 15 juin 1857 et du 30 avril 1860.

(2) L'abbé Thibeaudier, professeur de philosophie, 1862.



raisonnable, qui ferait à la fois : de son corps, un sepulcretum vivant d'atrophies et d'hypertrophies, de scrofules et de cancers, et, d'elle-même, un sanctuaire d'où la vertu s'épanche sur le monde; ou bien, qui se ferait un corps selon l'idéal divin et se ferait elle-même un cloaque de vices!

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux mondes, destinés à se correspondre, s'opposent souvent de la manière la plus choquante.

Et vous voulez un seul et même principe, actuel, « immédiat », pour des effets si différents, si radicalement contraires! Que devient alors l'axiome fondamental de toute science, qui n'est pas moins dogme qu'axiome quand on l'applique à la question du bien et du mal? Ici le bien, là le mal, et un même principe à tous les deux! Cela ne se peut.

Il y a là un nœud gordien qui n'est pas dénoué, mais qui le sera aussi certainement que le plein midi succède à l'aurore; car toute vérité va du mystère à la lumière, comme tout germe, du sein de la terre au soleil; c'est à ce nœud gordien qu'est l'autorité, qu'est la soumission, parce que c'est là qu'est la vérité.

En attendant, prenez garde de confondre les responsabilités de la nature en nous et les responsabilités de l'homme lui-même. Il y a là deux mondes et deux puissances : unissons ces puissances par une prédestination commune; oui! mais laissez à chacun sa part de réalisation ou de violation de cette commune destinée. Prenez garde d'étonner, dans le fond des consciences, ce sentiment pieux de la logique et de la justice divines, qui fait le vrai fond de la foi.

Que l'auteur de la nature de l'homme reste toujours inviolable au fond du sanctuaire!

Et qu'on distingue toujours, même sous ses voiles mystérieux, la logique divine d'avec nos conceptions, la sagesse infailible d'avec « la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit. » (Bossuet.)

La doctrine malheureuse de l'inconscience partielle de l'âme et de sa mission végétalo-animale, a pu naître encore de l'idée fautive : *d'identité de l'âme humaine à tous les âges et à tous les degrés de la vie.*

Cette âme, moitié consciente, moitié inconsciente, fille sacrilège de l'animalité et de l'homme, vous a séduit peut-être comme un trait d'union entre la brute humaine qui déshonore notre espèce, ou le fœtus nouveau-né qui ne lui donne que des espérances, et les génies et les saints dont s'honore l'humanité.

La vraie psychologie vous dispensera bientôt de cette confusion de

l'âme humaine avec le principe végétal-animal ; mais j'ose dire déjà, avec Montaigne : « Il y a plus loin de certains hommes à certains autres que de la brute humaine aux nobles et fidèles animaux dont l'homme a fait les compagnons de sa vie. » (*Essais*, t. II.)

Voulez-vous voir sur un plus grand théâtre l'enchaînement hiérarchique des principes que nous avons reconnus dans l'homme, pour les mieux saisir dans de plus grandes proportions : vous les voyez dans l'univers sous les noms d'ordre minéral, d'ordre végétal, d'ordre animal et d'ordre humain. Ordres progressifs qui n'en font qu'un, l'échelle universelle, échelle de Jacob de la science, au sommet de laquelle nous retrouvons l'homme, souverain responsable dans l'univers, comme son âme est souveraine responsable en lui.

Mais responsable devant qui ? Nous le chercherons tout à l'heure, messieurs, mais auparavant, permettez-moi un rapide coup d'œil sur la question.

Il me semble que du point de vue que je viens de vous présenter la confusion des doctrines s'évanouit.

Ces tronçons épars sur le champ de bataille de la science, ces membres coupés et écartelés qu'on appelle doctrines, sont les membres séparés et dispersés d'un même corps, et j'ai cherché à dérouler la logique naturelle qui pourra les réunir et les accorder dans une sorte de personnalité scientifique.

Le matérialisme pur est au commencement de l'échelle, à ces régions purement conceptives, où la matière à l'état pur attend, pardonnez-moi cette expression, l'époux qui doit la féconder, c'est-à-dire la substance supérieure qui doit la pénétrer et l'animer de son souffle. Nul n'a le droit de ce matérialisme-là, parce que nul n'a connu la virginité de la matière.

Le matérialisme, tel qu'on le rencontre dans les écoles et dans le monde, est tout autre ; il appelle matière la substance des êtres, telle qu'elle est, sous nos yeux, aux divers degrés de l'échelle : possédée de principes physiques, chimiques, végétatifs et animaux, et sous puissance des facultés humaines. Il appelle matière ce qui n'est plus matière, mais union de la matière pure avec la substance supérieure qui se l'assimile et s'en sépare selon les progrès et les décadences de la vie, avec ce *quod divinum* qui fait les propriétés ou les facultés des êtres. Cette substance supérieure, source de toute virtualité, le matérialisme s'efforce de l'absorber dans la matière même, sous les noms de propriétés de la matière, de force vitale, de vie même, et sous prétexte d'identité ; confondant ainsi volontairement ou aveuglément l'unité uni-substantielle avec l'unité

bi-substantielle, l'agent essentiel de la vie avec la vie même et avec son support, la substance d'incorporation avec les principes incorporés ou personnifiés.

L'*organicisme* est évidemment une doctrine de transition, fondée sur l'inséparabilité des propriétés de la matière organique d'avec l'organe qu'elles caractérisent; ces propriétés, en effet, ne sont séparables que par la mort, la maladie, et par les abstractions de l'esprit;

L'*organicisme* est parfaitement légitime tant qu'il reconnaît la communion des deux substances comme source de ces propriétés;

Mais il cesse de l'être dès qu'il prétend faire naître de l'inertie, de l'étendue, de la matière, les caractères diamétralement opposés d'activité progressive, d'unité absolue, d'identité indivisible que la vie conduit par degrés jusqu'au *moi*.

Le *vitalisme* n'est que le franc aveu du concours des deux substances dans l'organisation. Les uns ont conçu cette unité bisubstantielle dans son principe général et en ont fait le principe vital; les autres, avec van Helmont et Bordeu, ont suivi la logique de ce principe dans les principaux centres de l'organisation, et en ont fait autant de principes ou d'archées secondaires.

Mais ce principe vital, unique ou multiple, selon la conception plus ou moins analytique ou synthétique des esprits, se dérobe aux sens par la nature même de sa substance; sa séparation de l'organe, c'est la dissolution de l'organe.

L'*animisme*, c'est la conception puissante, intégrale de cette substance supérieure et animatrice, non plus à son état d'incorporation ou d'incarnation, mais en elle-même et à sa plus haute puissance en ce monde, c'est-à-dire parvenue à l'état de *personne*, dépendante encore de ce que nous appelons la matière quant à son support et à ses expressions, mais indépendante de la matière quant à son *être*.

Vous le voyez, messieurs, les doctrines sont enchaînées de la même logique que la vie. La nature se réfléchit dans la science comme dans un miroir tenu par la main de l'homme. Ce miroir, c'est l'appareil psycho-sensoriel de chacun. Chacun présente ce miroir devant telle ou telle portion de l'échelle universelle, et ne rapporte et ne conserve du tout que cette image partielle; ce sont comme autant de spécialités dans la science universelle. L'exemple des professions dans l'ordre social nous répète et nous explique cette sorte de mutilation de l'esprit. Il en est peu qui façonnent et présentent leur miroir pour des images d'ensemble. Il y faut vingt, trente années de culture et d'application incessantes. Ce miroir, d'ailleurs, composé aussi des deux substances, les sens et l'esprit, réfléchit tout.

naturellement et tout particulièrement, des deux substances dont se compose la vie universelle, celle qui prédomine en lui, celle dans laquelle il excelle.

Au banquet de la science, chaque esprit prend l'aliment de son âge et de son goût et en tire le chyle qui lui convient.

Toutes les doctrines sont donc légitimes, celle du matérialisme excepté, qui est une véritable usurpation des droits de l'esprit par la matière.

Elles ont toutes droit et place prédestinée dans la grande figure de la science. Elles ne sont pas ennemies ; elles composent une famille dont l'animisme est le fils aîné et dont l'union des deux substances est la souche commune.

Ces deux substances primitives sont si bien le dernier fond pénétrable de toutes choses, que nous les retrouvons au fond de toutes les cosmogonies, c'est-à-dire de toutes les croyances, c'est-à-dire à ces sources profondes de la morale, où la vérité s'impose à l'homme au même titre, de la même autorité que la substance supérieure s'impose à l'inférieure aux sources de la vie. C'est la statue de Pygmalion animée et fécondée par l'amour ; c'est le souffle de Dieu sur le limon de la terre ; c'est le dogme chrétien de l'incarnation ; c'est l'éternelle vérité qui change de forme et de nom, selon les lieux et les temps.

Aussi, ce spectacle du concours hiérarchique des deux substances est-il universel ; vous ne pouvez faire un pas dans la vie, de quelque degré, de quelque ordre que soit cette vie, sans le retrouver.

Vous-mêmes, qui semblez méconnaître ces deux substances dans la nature, vous leur rendez chaque jour, dans les arts, un hommage qui vous honore : quand vous subissez le charme d'Homère, quand vous vous élevez avec le divin Platon, quand vous vous reposez de la science dans les harmonieuses élégances de Virgile et d'Horace, quand vous éprouvez, devant Raphaël, et Murillo, et Phidias, les ravissements du beau, est-ce à cette feuille volante et fragile, à cette toile, hélas ! périssable, à ce marbre de la Vénus, qui sera poussière un jour, comme la Vénus de chair, que vous adressez vos hommages ; ou bien aux esprits, de la race des dieux, qui ont trouvé moyen de s'y fixer ?

Mais il vous a fallu trente, cinquante années pour vous mettre en intimité avec ces divins esprits ; et, quoique tous soient appelés, dans notre France libérale, peu sont élus.

N'en serait-il pas de même de l'intimité avec le poète et l'artiste souverain, sous la différence de nature des épreuves à traverser ? L'ami à connaître et à aimer est-il donc moins digne ici de nos assi-

duités? et la vérité, cette vierge divine, toujours immaculée, devrait-elle donc se livrer au premier venu et au premier désir, tandis que la fille des hommes choisirait lentement dans son cœur l'époux digne d'elle?

Et si le petit nombre des élus, parmi tant d'appelés, vous étonne; si, dans la grande famille dont le père est aux cieux, tous les fils ne se trouvent pas également initiés par l'égal bonté du père, est-ce donc nécessairement la faute du père?

Notre Société médico-psychologique n'est-elle pas elle-même un hommage à cette unité bi-substantielle de l'homme et de tous les phénomènes de la vie? N'y voyez-vous pas sans cesse planer la vie par-dessus la matière anatomique, et Psyché, cette fille des dieux, l'amante de l'Amour même, par-dessus la vie corporelle? De quelle pitié n'entourons-nous pas ces malheureux dégradés de l'humanité, qui ont perdu cette filiation divine, c'est-à-dire la conscience, la raison, l'empire d'eux-mêmes! Ne les absolvons-nous pas, à l'égal de l'animal, de cette responsabilité où s'appuient toute dignité, toute autorité, tout droit et toute espérance de l'homme? Qui de vous, à ce seul mot d'*aliénation*, qui fait trembler, parce qu'il fait toute la différence entre l'âme humaine et l'âme animale, qui de vous ne sent, ne creuse un abîme entre lui et ces malheureux? La gravité, la vivacité de ce débat, où le silence des uns n'est pas moins éloquent que la parole des autres, comparées à la placidité ordinaire de nos séances, nous disent assez que chacun s'y trouve engagé par l'essence même de son être.

Ah! comment douter de cette distinction profonde des deux substances sur laquelle tout repose, et de la suprématie de l'une sur l'autre, quand nous voyons, à toutes les grandes pages de l'histoire, la substance, invisible mais vivante, du *moi*, se séparer résolument et se séparer par la mort, dans la personne des martyrs (et j'entends ici les martyrs de toute conviction), se séparer de cette autre substance que nous appelons la matière. Si tout est matière en nous, la matière puise donc, dans son propre sein, autorité et puissance contre la matière? Impossible! Nul principe, nulle substance ne combat contre soi-même. Et, sans aller jusqu'au martyr, l'activité qui combat en moi contre l'inertie à tous les moments de ma vie, l'honneur qui combat et subjugue chez vous les passions, l'amour de la science et de la vertu qui fait mépriser les richesses, renoncer même au bien-être, la vie enfin, dans son grand ensemble, qui lutte incessamment contre la mort, que sont-ils, sinon la suprématie de l'une de ces substances dans le concours des deux?

Et lorsque la tyrannie ou l'intolérance fanatique rend ce con-

cours impossible, quand la substance du *moi* est sommée par le bourreau de choisir entre *elle* et *l'autre*, et qu'elle se choisit elle-même, vous savez bien que ce que le bourreau appelle la mort n'est pour elle que le moyen de se réserver à la vie; vous savez bien que cette séparation d'avec son cher compagnon, son appui et son interprète en ce monde, n'est qu'une attraction plus puissante vers un principe supérieur, n'est que le suprême accomplissement de l'universelle loi des deux substances.

Et si l'accomplissement de l'universelle loi nous frappe ici plus qu'ailleurs, ce n'est pas que la loi soit ici plus qu'ailleurs, c'est qu'elle y est dans un plus grand spectacle : des deux substances en présence, l'âme et Dieu, nous voyons ici l'âme humaine, quoique supérieure à tout ce qui est en ce monde, se reconnaître l'inférieure devant la substance qui l'appelle, et aller librement, c'est-à-dire comme une personne, et même avant le temps, s'incliner pieusement et dégager sa responsabilité devant le principe des principes.

Essayez donc de reproduire tout ce spectacle : d'activité, d'honneur, de vertu, de dévouement, de sacrifice, avec l'*espérance du néant!*

Est-ce votre justice humaine qui suffira à cette grande palpitation des âmes ?

N'est-ce pas cette justice humaine, que l'histoire nous montre cherchant à étouffer ces palpitations, toutes les fois qu'elles sont plus grandes que sa poitrine ?

N'est-ce pas elle que je vois, en toge, en sceptre, en tiare, verser la ciguë à Socrate, enchaîner Christophe Colomb et imposer silence à Galilée, et toujours persécuter tous les plus grands de notre race ?

N'est-ce pas cette justice humaine, mitrée dans Caïphe et presque couronnée dans Hérode et Pilate, qui cloue sur un gibet, après avoir tenté de l'égorger dans son berceau, celui qu'on nomme *le Sauveur du monde* ?

Non, non ! l'humanité, pas plus que la planète qui la porte, n'a en elle son grand principe de mouvement. Qu'elle porte en elle-même, comme la terre, la cause suffisante de sa rotation sur son moi ? Oui ! Mais le principe de sa grande gravitation ? Non ! Non ! Ce principe est loin, bien loin d'elles : pour la terre, dans le soleil ; pour l'âme humaine, dans l'invisible, dans l'infini !

Cette substance supérieure, qui compose la hiérarchie de principes que j'ai essayé de dérouler, qui fait la vie à tous les degrés de l'échelle des êtres, qui se personnifie dans mon âme, cette sub-

stance supérieure a nécessairement sa source, de laquelle elle est descendue, à laquelle elle remonte en hommage, comme tout en ce monde.

Cette source est mystérieuse, c'est-à-dire nous est voilée, j'en conviens; ce principe des principes, je ne puis le définir dans sa nature, ni le dénommer de son vrai nom. Mais il est; rien ne saurait me le dissimuler, pas même le plus grand intérêt et le plus grand désir d'échapper à son regard, fixé sur moi de tous les points de l'univers par sa logique. Pour échapper à son évidence, il me faudrait changer et la constitution de l'univers et la constitution logique de mon esprit, qui en découlent inévitablement. En quelque région de moi-même que je me réfugie, je le retrouve: en autorité dans ma conscience, en évidence dans ma raison, en but final dans ma volonté, en espérance dans mes suprêmes aspirations.

Et puisque ma personnalité consciente, intelligente et libre procède de lui et s'incline devant lui, je ne saurais moins faire que de lui reconnaître une personnalité. Pourrait-il avoir moins qu'il n'a donné; moins que moi, qui ne suis qu'une parcelle vivante de son œuvre?

L'irrévérence qu'on commettrait vis-à-vis moi, en confondant ma personne avec mes organes et avec mes actes, la commettrais-je donc vis-à-vis lui avec le spinosisme et le panthéisme!

En vain vous me demandez, au nom de la logique, la cause de cette cause: la logique humaine a pour but, comme le fil symbolique d'Ariane, a pour but de ramener l'homme, cet éternel Thésée, au travers du labyrinthe de sa vie, aux pieds du juge souverain de la vie, pour y rendre compte de sa lutte avec l'éternel minotaure, la matière et les passions.

La logique humaine s'arrête là.

J'ai trouvé mon juge, mon père, je me prosterne devant sa face voilée, et me garde d'élever les regards par-dessus lui; l'évanouissement de toute lumière de mon esprit au delà, m'avertit que je ne suis pas le juge de mon juge, et que le cercle de ma vie commence et finit là.

Les voix des Pyron, des Épicure de tous les siècles, en écho dans celui-ci, ne me troublent point, pas même dans la bouche des personnes que j'aime et que j'estime, quand elles me disent qu'il n'y a que des phénomènes et des lois, et que tout le reste est pure fiction.

Comment! voyageur intelligent, dans l'histoire de Sparte, d'Athènes et de Rome, j'y admirerais l'ordre établi et les institutions d'où découlent l'industrie, les arts, les lettres, les sciences, et ces

mœurs polies, et ces sublimes vertus qui en font l'idéal des sociétés et des empires ; je remonterais des institutions et des mœurs aux lois qui les produisent ; et j'interdirais à mon cœur et à mon esprit de s'élever jusqu'aux *legislateurs* de ces lois ! je jouirais en esprit et en espérance des bienfaits préparés par Lycurgue, Solon, Numa ; et parce que ces bienfaiteurs de l'humanité seraient, comme Homère, par le fait des temps et des distances morales, par le fait de mon impuissance, devenus pour moi comme des mythes, c'est-à-dire au titre même de leur grandeur, je refuserais de reconnaître et d'honorer Solon dans ses lois, Homère dans son poème !

Qui de vous, qui des hommes, l'oserait dire et l'oserait faire ?

Eh bien ! vous saluez le génie d'Homère, la sagesse de Solon,

Et vous vous taisez, et vous vous abstenez devant l'auteur du poème de la vie vivante, devant le législateur des lois de l'univers !

Et vous voudriez, au spectacle de l'ordre astronomique, de l'ordre des saisons, de l'ordre de la vie à tous ses degrés, de l'ordre moral et religieux, interdire la recherche de la cause de l'ordre, et de l'auteur de la vie ! Vous voudriez, au nom de votre *positif*, m'interdire le *superlatif* ; au nom de la science m'interdire la vraie science, la grande science, qui est celle des principes !

Demandez aux grands génies de l'humanité, restés naïfs dans leur cœur, ce qu'ils contemplent dans leur esprit, ce qu'ils cherchent encore à ce sommet de la science où vous les admirez. Demandez à Newton ce qu'il voit de plus beau dans la loi des astres qu'il a découverte. « Ne serait-ce pas Dieu ? » lui demande Berkeley. « N'en doutez pas, » répond Newton.

Demandez aux grandes âmes de tous les temps de vous sacrifier la recherche et le culte de l'idéal, elles vous répondent avec l'histoire : tout le reste, excepté cela !

Comment ! Je serais initié de toute part à la recherche et au culte des principes par tous mes compagnons de la vie : et par le végétal qui tend ses bras au soleil et lui demande ses rayons pour ses fleurs et ses fruits ; et par l'animal qui émigre au travers des mers pour suivre l'astre dans son cours bienfaisant ; et par le globe qui me porte, et par les autres planètes qui circulent sans cesse autour du foyer commun de leur vie ; et par le soleil lui-même qui rend le même hommage à un soleil plus grand ;

Et moi, que noblesse oblige, je serais le seul à ne pas reconnaître le principe de ma personnalité et de ma vie morale !

Ah ! si j'en avais la volonté, je n'en aurais pas le courage.

Et dans le dénûment où je suis d'autorité personnelle, j'emprunte les paroles d'un des plus grands maîtres du monde, de Napoléon



mourant à Sainte-Hélène : « Jeune homme, disait-il à un jeune médecin, esprit fort, vous avez sans doute trop d'esprit pour croire en Dieu ; moi, je n'en suis pas là ; n'est pas athée qui veut ! » (Thiers, *Histoire du consulat et de l'empire*, t. XX.)

M. Delasiauve, vice-président, chargé, en l'absence de M. Adolphe Garnier, de représenter la Société médico-psychologique à la séance d'inauguration de la statue d'Esquirol, donne lecture du discours suivant, qu'il a prononcé à cette solennité :

Messieurs,

Dans cette solennité, qui est pour la médecine mentale, une véritable fête de famille, la Société médico-psychologique avait naturellement sa place marquée. Elle devait joindre son tribut d'admiration et de reconnaissance aux hommages si justement mérités, rendus à la mémoire d'un maître illustre. Esquirol, il est vrai, n'a point figuré dans ses rangs. C'eût été pour elle un rare honneur de l'y compter, et une gloire si elle eût pu l'inscrire comme le premier de ses fondateurs. Une pareille auréole est comme une garantie d'avenir pour les institutions naissantes. Mais quand la Société naquit, le grand aliéniste n'était plus.

Sans nul doute, s'il avait assisté à ses débuts, il aurait applaudi avec joie à l'heureuse idée des confrères généreux qui en reconnurent l'opportunité et qui en prirent l'initiative. Plus d'une fois, dans sa brillante carrière, il a dû songer à ce moyen de mettre en faisceau les connaissances mentales pour leur donner plus d'utilité. Les hommes ardents comme lui devançant presque toujours de leurs vœux les possibilités futures. On assure même que la question fut agitée dans ces charmantes réunions hebdomadaires, fruit de son hospitalité, et où, au contact du maître, ont grandi tant de réputations et de dévouements.

L'heure n'avait pas sonné. On cueille les fruits après les fleurs. L'aliénation mentale touchait encore à son berceau. Malgré les efforts d'Esquirol et de son illustre précurseur, Pinel, deux noms impérissables et inséparables, les médecins qui cultivaient alors la science mentale étaient relativement peu nombreux. MM. Calmeil, Londe, Georget, Mitivié, Falret, Voisin, Foville, Leuret et Lélut, ayant en tête notre bien cher et bien regretté maître M. Ferrus, ont jeté de vives lueurs par leurs travaux. Mais ce noyau ne suffisait pas. Les progrès ultérieurement accomplis permirent ce qui n'eût pu être auparavant réalisé. Avec la bienfaisante législation de 1838, à laquelle Esquirol ne resta pas étranger, mais qui fut plus particulièrement l'œuvre de M. Ferrus, surgirent des conditions et des facilités nouvelles. De

jeunes praticiens, pleins de savoir et de foi, furent, à Paris, nommés par le concours à des places de récente création. En province, la fondation de divers asiles nécessita une pépinière d'autres titulaires pleins également d'aspirations scientifiques. Il fallait une large issue à cette suractivité vitale, un centre qui reliât ces travailleurs isolés, leur imprimât l'impulsion et leur assurât un relief légitime. L'isolement stérilise.

Esquirol, d'ailleurs, venait de succomber, laissant derrière lui, non des héritiers, mais des émules. Son patronage, si efficace, devait être remplacé. Il le fut par un patronage collectif.

C'est alors, en effet, que plusieurs de nos collègues et en particulier M. Baillarger, résolurent d'ouvrir une vaste tribune aux aliénistes de bonne volonté. Les *Annales médico-psychologiques* débütèrent en 1843 (1). Pourquoi taire les noms des auteurs distingués qui s'unirent à notre zélé collègue? L'un, M. Longet, promu à une chaire de la Faculté de médecine, est aujourd'hui un des chefs de la physiologie française; l'autre, M. Cerise, s'est scientifiquement illustré par ses éclatantes recherches sur le système nerveux. Ajoutons que M. Longet fut remplacé, pendant plusieurs années, par M. Brierre de Boismont, qui, dans la direction du journal, déploya cette infatigable activité dont il n'a cessé de nous donner l'exemple, soit comme membre, secrétaire général ou président, à la Société médico-psychologique. Plus tard, M. Brierre de Boismont laissa sa succession à M. Moreau (de Tours), l'un des propriétaires actuels dont chacun sait les beaux travaux sur le hachisch et la physiologie morbide.

L'œuvre répondait à une nécessité. Elle avait d'habiles directeurs : elle prospéra. C'était à qui, dans son besoin d'émulation, alimenterait le nouveau recueil, et il est permis, aujourd'hui qu'il est parvenu à son vingt-cinquième tome, de dire qu'aucune publication contemporaine n'a peut-être été plus grandiose ni plus utile à la spécialité qu'il représentait. Tous les matériaux s'y trouvent : ample moisson pour le savant qui veut, ou accroître son instruction, ou s'adonner à des recherches. Aucune exclusion jalouse : l'accès le plus libéral.

Une sorte de confraternité rapprocha les rédacteurs. S'estimant d'avance, ils éprouvèrent le besoin de se connaître plus directement, de faire échange de sympathie, et de puiser, dans une plus

---

(1) Nous avons appris depuis que l'initiative avait seulement appartenu à M. Baillarger. Nous nous faisons donc un devoir de rendre à notre savant collègue ce qui lui est dû.

étroite intimité, un encouragement mutuel. Confident de ces vœux, les partageant eux-mêmes, ceux qui avaient fondé le journal sentaient qu'il devait être complété. Les éléments d'une association scientifique étaient tout préparés. Écrivains et lecteurs formaient, dans la capitale et en province, une masse compacte d'adhérents. On leur adressa un appel, la réponse ne se fit pas attendre.

Ainsi s'établit la Société médico-psychologique. Les *Annales* lui fournirent ses membres. Ce qui avait fait le succès du journal causa le succès de la Société. Elle grandit par le nombre, l'activité et les lumières. Plusieurs, hélas ! tombèrent, et des plus illustres : Lallemand, aussi éminent par son savoir que par ses qualités morales, et qui ne craignit pas de déroger en venant de son siège de l'Institut s'asseoir patriarcalement au milieu de nous ; Gerdy, cet ardent chercheur, qui nous témoignait les plus vives sympathies ; M. Ferrus, toujours le premier sur la brèche, et qui, par son aménité et son amour pour nous tous, remplaçait Esquirol dans notre estime.

Nous eûmes aussi le regret de voir s'éloigner de nous, par raison de santé, un de nos plus honorables magistrats, M. Berville, ex-avocat général, qui promettait à la Société un si utile appui auprès des jurisconsultes.

Ces pertes furent vivement senties ; ces deuils douloureux ! Ils ne nous découragèrent pas pourtant. La Société porte en soi des éléments de virilité indépendants des personnes. Le travail et le temps augmentent les prestiges individuels ; et chaque jour amène parmi nous d'honorables et précieuses recrues.

Telle fut, messieurs, l'origine, tels ont été les développements de la Société médico-psychologique. Si Esquirol ne concourut pas de fait à sa fondation, on peut, scientifiquement et moralement, l'en regarder comme l'inspirateur. La plupart des membres furent ses disciples ; c'est encore son souffle qui les anime ; nous sommes ses continuateurs.

Esquirol, comme praticien, avait ce don d'artiste, préconisé à bon escient par Leuret qui le possédait à un haut degré ; il rendait les aliénés malléables. Comme savant, il brilla surtout par l'observation. Il n'eût pas cependant dédaigné les théories. Nul ne sentait mieux combien l'alliance des notions psychologiques et cliniques pouvait illuminer les problèmes de l'aliénation mentale. Mais il tenait en défiance la philosophie de son temps ; il l'eût voulue moins spéculative et plus appliquée aux phénomènes physiologiques.

Ce desideratum n'a pas été vainement signalé ; l'organisation de la Société se prête aux aspirations d'Esquirol. L'élément médical y

domine ; c'était naturel. Mais la philosophie y compte aussi de glorieux représentants, et si, par leur participation, ils projettent sur nos questions de hautes clartés, eux-mêmes conviennent que les enseignements de notre science ne sont pas pour eux inféconds. Une discussion pendante en fournit une preuve manifeste. Dans un habile rapport sur un livre considérable de M. Bouillier, doyen de la faculté des lettres à Lyon, *De l'identité du principe vital et du principe de la pensée*, M. le professeur Janet a fait de larges emprunts à nos documents, exemple imité par notre honorable président, M. Garnier, membre de l'Institut, que des obligations instantes et une sérieuse indisposition ont malheureusement empêché d'être ici notre interprète.

Une classification définitive ne peut résulter que du concours des deux ordres de connaissances. On a voulu nous limiter à celle d'Esquirol. C'était dépasser ses prétentions. La pratique y prend toujours son meilleur appui, mais Esquirol lui-même pensait que l'analyse des passions et des sentiments était de nature à en élargir les bases par des divisions précises et rationnelles. Il a donné l'exemple de ce perfectionnement, en traitant séparément diverses formes partielles, le suicide, l'hypochondrie, les hallucinations, la démonomanie, la kleptomanie, etc. Ce thème, développé dans plusieurs séances, à propos d'une nomenclature proposée par M. Morel, a ouvert de nouvelles perspectives, sans assurer une conciliation parfaite. L'ordre du jour reste fixé sur une ancienne communication de M. Baillarger, relative au même sujet. Puisse la controverse aboutir enfin à un entier rapprochement !

Un autre point sur lequel la Société est entrée dans les voies d'Esquirol concerne la monomanie. Pinel avait admis déjà une manie sans délire. On sait, lorsque, dans de plus amples proportions, parut le beau travail d'Esquirol, l'émotion qu'il causa parmi les juriconsultes, les craintes et les espérances qu'il souleva dans le monde. Toutes les passions allaient être transformées en folies, Charenton remplacerait la Bastille !

Le temps a fait justice de ces exagérations. Cependant des doutes subsistaient. Il appartenait à la Société de les éclaircir. Dans une mémorable discussion, qui a occupé treize séances, le voile est définitivement tombé, et il n'est plus permis de nier la compatibilité d'une raison apparente avec un véritable délire, et, parlant, dans ce cas, l'irresponsabilité des individus inculpés.

Mais c'est surtout, messieurs, par le prisme inaltérable de ses rares vertus qu'Esquirol exerce parmi nous une salutaire influence. Sa pensée, phare moral, sans cesse présente aux esprits, nous ra-

mène aux sentiments de modération, de bienveillance, de justice, dès que, par les entraînements inévitables de la contradiction, nous serions tentés de nous en écarter. Il est, en quelque sorte, l'âme de notre communion ; nous nous sentons frères en lui.

Esquirol, si grand comme savant, l'est, en effet, plus encore comme homme. Doué de toutes les ardeurs du bien, il fait de la science en artiste, *de l'art pour l'art*. Le soin qu'il avait des malades, les ressources ingénieuses qu'il imaginait pour les rendre à la santé, avaient chez lui l'humanité pour premier mobile ; sa vocation venait de son cœur. Patriarche antique, ses élèves étaient ses enfants. Sa plus grande joie était de s'en voir entouré ; il les aimait, les protégeait, les encourageait... Tant de dons ne se simulent pas !

On admire les grands talents ; l'affection ne s'attache qu'aux natures d'élite. Tel est le secret de la vénération qu'inspire Esquirol. Sous une forme plus austère, Pinel a suscité le même sentiment par des qualités analogues. L'histoire a buriné sa générosité intrépide dans l'épisode des chaînes brisées à Bicêtre. La noblesse de son âme ressort mieux encore, s'il est possible, dans la collection de ses lettres, publiée par l'un de ses neveux, notre très aimé collègue, M. le docteur Casimir Pinel. C'est là que se révèlent cette patience de recherches, ce besoin de la vérité, cette droiture inflexible, cette simplicité de mœurs, cette prédilection des procédés honnêtes, cette tendresse et cette reconnaissance filiale et fraternelle qui, non moins que son initiative en aliénation mentale, lui ont conquis l'immortelle sympathie des générations.

Tous deux méritent nos respects et notre gratitude ; et la statue dressée pour Esquirol n'est que le prélude de l'honneur qui attend Pinel. Nous ne sommes en ceci que l'écho de l'opinion commune. Plusieurs journaux ont fait cet appel ; de toutes parts nous l'avons entendu murmurer autour de nous ; mais nous serions injuste envers un de nos jeunes confrères, qui a des droits spéciaux à honorer la grande mémoire de Pinel, si nous omettions de dire que M. le docteur Semelaigne a confié, dans la même intention, à notre recueil, une note, imprimée depuis deux mois, et qui n'est restée inédite que par le seul retard du numéro dans lequel elle est insérée.

Une remarque encore. Les monuments, comme celui que vous avez sous les yeux, ne sont pas seulement des témoignages de reconnaissance et pour ainsi dire une dette acquittée ; leur but essentiel est l'exemple. Si Esquirol pouvait revivre, l'hommage dont il serait le plus flatté serait, sans contredit, de nous voir imiter son dévouement. Concertons donc nos efforts, aimons-nous, protégeons-

nous, mettons, en toutes circonstances, au-dessus de notre personnalité, la passion de la vérité, l'intérêt du malheureux, l'amour de la science. Ce devoir, du reste, sera facile à la Société médico-psychologique; elle n'aura, pour le remplir, qu'à continuer ses traditions. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à six heures.

*Le secrétaire particulier,*  
CH. LOISEAU.

---



---

## VARIÉTÉS.

---

M. le docteur Lisle vient d'être nommé médecin en chef de l'asile des aliénés de Marseille, en remplacement de M. Aubanel, décédé. — Ce fonctionnaire est, en outre, élevé à la troisième classe de son grade.

— M. le docteur Dagonet, médecin en chef de l'asile de Stéphansfeld, vient d'être élevé à la première classe de son grade.

— M. le docteur Bonnet, médecin adjoint de l'asile de Fains, a été élevé à la première classe de son grade.

— M. le docteur Legrand du Saulle vient d'être nommé médecin-expert près le tribunal civil de la Seine.

— M. le docteur Évrard, directeur médecin en chef de l'asile des aliénés de Saint-Robert (Isère), vient d'être nommé président de la Société de médecine de Grenoble.

— La Société médico-psychologique vient de nommer :

*Membre titulaire* : M. Albert Mitivié.

*Membre correspondant* : M. Bonnefous, de l'asile de Leyme (Lot).

*Membres associés étrangers* : MM. Frézé, de Kazan (Russie); M. Paul Herzog (de Saint-Pétersbourg); M. Salomon, de Malmö (Suède).

— On nous assure qu'un décret portant création d'une classe *exceptionnelle* de directeurs, de directeurs-médecins et de médecins en chef d'asiles d'aliénés, à 7000 francs de traitement, est en ce moment à la signature de l'Empereur.

— Le corps législatif, dans sa séance du 23 avril, a adopté un projet de loi qui autorise le département de la Seine à affecter à la création d'asiles d'aliénés la somme de dix millions, qui pourra même être élevée à quinze millions, si les besoins l'exigent.

— Le domaine de la Ville-Evrard, qui vient d'être acheté par la ville de Paris et qui est destiné à servir d'asile d'aliénés, est situé sur le territoire de Neuilly-sur-Marne, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), à 15 kilomètres de Paris. Il est composé de 288 hectares, et se trouve à 4 kilomètres de la ligne de Vincennes, à 3 kilomètres de la ligne de l'Est, à 2 kilomètres de la ligne de Mulhouse. L'administration compte faire disséminer sur cette vaste propriété un certain nombre de petits cottages destinés à des malades inoffensifs et atteints d'affections mentales chroniques : des familles honnêtes, simples et laborieuses en prendraient soin, sous la surveillance spéciale d'un médecin.

Quant au domaine de Vaucluse, il dépend du hameau de Breuil, commune d'Épinay-sur-Orge, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Situé à 24 kilomètres de Paris, il n'est qu'à quinze minutes environ de

la station d'Épinay (ligne d'Orléans). Sa contenance est de 110 hectares.

Enfin, l'asile clinique sera décidément construit sur le terrain occupé aujourd'hui par la ferme Sainte-Anne, à 2 kilomètres de l'hospice de Bicêtre.

— M. le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser M. Dagonet, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, à ouvrir un cours complémentaire sur les maladies mentales. M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, a décidé, en outre, que ce cours serait rendu *obligatoire* pour tous les élèves de quatrième année de l'École de médecine militaire.

— La Société médico-psychologique s'est émue de la condamnation judiciaire qui vient de frapper l'un de ses membres associés étrangers, dans un pays où il n'existe pas de loi sur les aliénés, et elle a chargé une commission composée de MM. Brière de Boismont, Loiseau et Legrand du Saulle, de s'enquérir minutieusement de toutes les circonstances du procès et de lui faire un rapport motivé.

— Notre savant et regretté confrère, Aubanel, n'a point oublié dans ses dispositions testamentaires la branche spéciale de la médecine, qu'il a cultivée avec tant de zèle et à laquelle il a rendu de si éminents services. Une généreuse pensée d'outre-tombe liera désormais plus étroitement encore le nom d'Aubanel à l'étude de la folie, et des générations de lauréats seront appelées à recueillir les éclatants témoignages que la munificence de notre excellent ami a dispensés aux aliénistes. Lorsque quelques difficultés d'exécution seront levées, nous ferons connaître les libéralités d'Aubanel, et nous espérons bien que la Société médico-psychologique va faire les plus grands efforts pour répondre au vœu exprimé par le testateur. M. Brochin, secrétaire-général, a été chargé d'adresser, au nom de la Société, à M<sup>me</sup> veuve Aubanel, l'expression de regret, de sympathie et de gratitude que chaque membre a profondément ressentie.

— La Société médico-psychologique a délivré depuis un mois plus de trente diplômes nouveaux sur parchemin. Les membres correspondants ou associés étrangers qui ne seraient point encore en possession du leur, sont priés d'adresser leur réclamation à M. Legrand du Saulle, archiviste-trésorier de la Société, boulevard de Sébastopol, 9 (rive gauche). Ceux qui auraient reçu l'ancien diplôme que délivrait la Société dans les premiers temps de son organisation, et qui désireraient l'échanger contre un nouveau, doivent également s'adresser à l'archiviste. L'échange se fera sans frais.

— Le congrès scientifique de France tiendra en 1863 sa trentième session à Chambéry. Parmi les questions qui devront être discutées, nous trouvons celle-ci : « Quelle utilité attribuer aux hospices destinés à recueillir les crétins ? — Considérations théoriques déduites de la nature même de cette infirmité. — Considérations expérimentales tirées des essais tentés en ce genre à Abendberg, à Aoste, etc. »

— La Société médico-psychologique ayant reçu une somme de *mille francs* pour l'affecter comme prix à la description de la manie raison-



nante, a accepté le legs du donateur, M. Eug. André, et la destination qu'il lui a assignée. Elle a, en outre, décidé que la question serait traitée dans sa généralité, et que M. le secrétaire général communiquerait aux concurrents, à titre de renseignement, le programme de l'auteur, tout en leur laissant la plus entière liberté dans la manière d'envisager la question.

En conséquence, la Société médico-psychologique met au concours la question de la *manie raisonnante*.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1863, à M. le docteur Brochin, secrétaire général de la Société, boulevard Sébastopol, 7 (rive gauche).

Les membres titulaires seuls sont exclus du concours.

— M. le docteur Mundy se propose de répondre très prochainement à l'article publié par M. Renaudin dans le numéro de mars des *Annales*. Il nous prie de vouloir bien en informer nos lecteurs.

— Le banquet annuel de la Société médico-psychologique a eu lieu le lundi 27 avril, à l'issue de la séance ordinaire, dans les salons du restaurant Philippe, rue Montorgueil. La fête a été brillante et très animée, et, à un grand nombre de membres titulaires, s'étaient joints MM. Morel, H. Bonnet et Labitte, membres correspondants, Victor et George Masson, éditeurs des *Annales médico-psychologiques*, ainsi que le docteur Mundy, de passage à Paris. Au dessert, M. Delasiauve, président, a porté un toast à la prospérité de la Société, à l'union de ses forces; M. Brochin, secrétaire général, aux nouveaux élus, chargés de soutenir la réputation de la Société; M. Linas, aux vétérans de la Société, à ses fondateurs; M. Brierre de Boismont, aux membres correspondants de la Société présents au banquet; M. Buchez, à l'obligation pour les membres de la Société qui ont l'honneur de tenir dans les journaux une plume au service de la science, de vulgariser les travaux et les discussions de la Compagnie; M. Morel, à la création d'un futur congrès aliéniste à Paris; M. Archambault, vice-président, à la mémoire d'Aubanel (applaudissements très sympathiques). Enfin, sur l'initiative de M. Jules Falret, les plus vifs remerciements ont été votés à M. Legrand du Saulle, commissaire-ordonnateur du banquet. La réunion ne s'est séparée qu'à une heure très avancée de la soirée, en se donnant gaiement rendez-vous pour l'année prochaine.

— Nous lisons dans le *Courrier du Gers* :

« Le mardi gras de cette année, le rédacteur de ce journal était sorti, en l'honneur de ces bizarres accoutrements qui sont la manifestation de ce qu'on est convenu d'appeler les folies de carnaval. Trouvant ces folies froides, trop sagement combinées, ne rencontrant sur ses pas que les figures de chaque jour, il eut l'idée, singulière peut-être, puisqu'il était sorti pour voir des fous, de se transporter chez eux. Il se rendit donc à la maison de secours et fut reçu par le directeur, qui l'introduisit dans les jardins et les premiers pavillons. Chose étrange ! en cheminant, il n'apercevait que le vide et n'entendait que le silence. Personne dans les jardins, personne dans les préaux. Étonné à juste raison de cette solitude inusitée, il se disposait à en demander raison, lorsque les ac-

cords d'un orchestre vinrent frapper son oreille. Puis, entendant plus distinctement à mesure qu'il s'approchait du pavillon d'où venait l'harmonie, il distingua les motifs et la mesure d'un quadrille. On dansait : c'était un bal ! Invité à monter dans le salon de danse, il vit les aliénés des deux sexes, jeunes et vieux, dansant avec entrain, sans désordre et sans gravité, c'est-à-dire plus gaiement que dans un salon et plus sagement qu'à la Chaumière. Bref, ils s'amusaient comme des fous. Les surveillants des deux sexes faisaient la haie, prêts à intervenir, dans l'intérêt de l'ordre ou des mœurs, s'il avait fallu. Mais il ne fallut point. Le quadrille fini, on distribuait des rafraîchissements, de l'eau rouge. Tous ne dansaient pas : il y avait, comme partout, une galerie ; les femmes assises, et quelques hommes debout. M. le docteur Teilleux demanda à l'un de ses malades pourquoi il ne dansait point. « J'attends une polka, répondit le fou. » Un homme raisonnable eût-il mieux dit ? La polka vint en effet, et le fou tint parole ; il la dansa.

» Enhardi par le succès, M. le docteur Teilleux, qui, pour ce bal improvisé, s'était procuré les accords d'un orgue de barbarie, regrettait, en causant avec nous, qu'il ne lui fût pas possible d'avoir à sa disposition un véritable orchestre, pas trop bruyant, avec plus de cordes que de cuivres, qui pût, par une harmonie douce, onctueuse, toucher délicatement les fibres de ces cerveaux malades, et peut-être réveiller quelques-unes de ces raisons endormies.

» Mais ce bal des fous n'était, on le pense bien, qu'un accident, un moyen inspiré par le joyeux anniversaire du mardi gras. Le système curatif, c'est le travail, traitement efficace de chaque jour et de chaque heure de la journée. »

— *Comment s'écrit l'histoire.* — Nous trouvons les lignes suivantes chez un auteur ultramontain : « Les esprits forts prétendent que les possessions ne sont que des crises violentes de folie. Mais comment expliqueront-ils ce qui se fait de nos jours à Gheel (en Belgique), dans la province d'Anvers, où sept ou huit cents fous sont colonisés, et où l'on guérit instantanément (*sic*) les fous furieux en les exorcisant ? Le savant docteur Moreau (de Tours), dans le rapport qu'il a publié, en 1842, de sa visite officielle à cette colonie, a reconnu ce fait, qui ne peut être contesté. » Ce passage se trouve à la page 318 des *Légendes infernales*, de Collin de Plancy, approuvées par monseigneur d'Arras, qui ne trouve dans l'ouvrage rien de contraire à la foi et aux mœurs !

— Le spiritisme a fait à Lyon de nombreuses victimes, dit le *Salut public* ; en voici une nouvelle à ajouter à la liste :

« Vendredi, dans la journée, une jeune femme de trente ans environ s'est coupé les deux bras à l'aide d'un rasoir. Les blessures, fort graves, auront pour conséquence de rendre infirme la pauvre mutilée, et elles eussent été mortelles sans les prompts secours donnés à la victime, qui, avant d'accomplir sa funeste résolution, avait écrit au chef de son mari une longue lettre, dans laquelle elle parlait beaucoup du spiritisme dont elle était une nouvelle adepte.

» La plus grande union existait dans le ménage avant ce triste événement ; il y régnait une modeste aisance, et rien ne pouvait faire

supposer au mari que sa femme s'était adonnée aux pratiques du spiritisme. »

— M. A. Michaud, chirurgien auxiliaire à bord de la frégate amirale *la Zénobie*, à Toulon, demande une place d'interne dans un asile public d'aliénés. Le candidat a seize inscriptions, cinq années d'études médicales régulières, et a fait pendant quinze mois un service actif à l'hôpital militaire de Toulon; campagne d'Italie; deux années de navigation.

— Le commandeur Da Gama Machado, grand seigneur portugais, est mort l'an dernier, et ses héritiers naturels attaquent son testament définitif, qui est le soixante-dix-huitième.

C'était un bizarre et singulier seigneur que ce savant, *fourré* par M. Champfleury dans sa galerie d'excentriques. A cinquante ans, il commença à s'occuper d'histoire naturelle, et il ne tarda pas à se prendre pour cette science de la plus violente passion.

Depuis, il vivait entouré d'animaux de toutes sortes, mais surtout d'oiseaux. Son appartement était comme une vaste cage où il se plaisait à réunir ses « amis ailés » de toutes les parties du globe. La fréquentation des bêtes lui avait donné un certain mépris pour ses semblables, il laissait fort bien entendre qu'à son avis l'homme n'était qu'un singe *dégénéré*. « L'animal, disait-il, naît savant, tandis qu'il faut à l'homme l'éducation; l'intelligence est bien au-dessous de l'instinct, la nature a privé l'homme du bon sens pour le donner aux animaux, enfin les guerres de religion vengent bien les bêtes du mépris que nous leur témoignons. »

Le testament d'un savant professant de telles doctrines devait être au moins singulier. Il renfermait, en effet, plus d'une clause assez étrange. De plus, il attribuait à une gouvernante une rente de trente mille francs pour soigner les oiseaux que laissait M. de Machado. Les héritiers ont plaidé la folie, mais le tribunal a reconnu que le testateur était sain d'esprit.

M. de Machado avait inventé une théorie assez nouvelle en histoire naturelle, la théorie de la ressemblance et de la couleur. La couleur, selon lui, est « le pilote de la nature », un guide qui ne se trompe jamais. Chaque animal porte, écrits sur sa robe, en rouge ou en jaune, en bleu ou en noir, ses goûts et ses instincts.

— On lit dans l'*Indépendance belge* du 10 mars :

« Les aliénés de l'hospice d'Aversa (à deux heures de Naples) vont donner une représentation sur le théâtre de Fondo. C'est la seconde épreuve de ce genre tentée à Naples. La première avait parfaitement réussi l'an dernier; nous avons eu ce spectacle étrange et consolant d'une tragédie jouée par des malheureux, à qui l'éducation de l'hospice avait déjà rendu toute la raison, du moins l'intelligence et la mémoire. La seconde épreuve réussira mieux encore, à ce que nous promet le directeur de ces exercices, M. Biagio Miraglia. »

— *Perversité précoce*. — A Passel (Oise), la femme L... laissait endormis sur son lit sa petite fille Eugénie, âgée de quatre ans, après avoir placé dans un cabinet à côté de sa chambre, sur un berceau en osier,

son fils Louis, âgé de deux ans, puis elle sortit. Deux heures plus tard, une voisine, apercevant une fumée épaisse sortir par la cheminée et sous les joints de la porte, essaya d'entrer, mais recula demi-asphyxiée. On accourut à ses cris, et on trouva le petit garçon presque carbonisé et la jeune fille à peu près morte. Des soins attentionnés la rappelèrent à la vie, et elle déclara qu'à peine sa mère sortie, elle avait pris une grosse boîte d'allumettes qu'elle avait enflammée, puis elle l'avait placée sur le lit de son petit frère, parce qu'elle ne l'aimait pas ; elle était ensuite remontée sur son lit et avait assisté tranquillement à l'agonie du pauvre être.

— Voici un exemple de l'effrayant empire que l'alcoolisme donne à ses fidèles sur leur sensibilité la plus naturelle. Dernièrement, une femme se présente en état d'ivresse à l'hôpital du collège de l'Université, la main manquant à son poignet gauche. — Tiens, s'écria-t-elle en entrant, que je suis fâchée, n'ai-je donc pas oublié ma main à la maison ?... C'était, je vous assure, une charmante main. — Comme je me la suis coupée ce matin, je venais savoir s'il n'y avait pas moyen de la réappliquer. La malheureuse se l'était, en effet, retranchée volontairement elle-même dans un état d'ivresse, et l'on ne put que régulariser la plaie en amputant l'avant-bras à son extrémité inférieure.

— Un serrurier de Blâmont (Meurthe) s'adonnait depuis quelques années à l'ivrognerie. Marié, père de famille, n'ayant que ce qu'il pouvait gagner pour entretenir son ménage, il laissait sa femme et ses enfants sans pain et dépensait à boire le peu qu'il avait. Il arriva au point de ne plus sentir le besoin de manger, tellement l'alcoolisme avait perverti cet instinct. Son caractère s'aigrissait ; il frappait sans motifs sa femme et un de ses petits enfants en bas âge, dans lequel il voyait une charge. Il tomba dans une mélancolie extrême et essaya de la guérir par un redoublement de boisson ; ne pouvant y parvenir, il se suicida en buvant de suite trois litres d'eau-de-vie.

— Il vient de paraître à la librairie Savy, rue Hautefeuille, 24, une brochure assez curieuse, ayant pour titre : *Du spiritisme considéré comme cause d'aliénation mentale*, par M. Burlet. — Le prix est de 75 centimes.

— *Nécrologie*. — M. le docteur Hoffmann, directeur de l'asile des aliénés de Siegburg, le plus important des établissements de Westphalie, s'est suicidé en sautant du pont de Cologne dans le Rhin. On le regardait comme le plus capable médecin de l'Allemagne pour le traitement des maladies mentales.

— L'abondance des matières nous oblige à renvoyer aux plus prochains numéros la publication des travaux suivants : *Leçons de psychologie comparée*, par M. Emm. Chauvet ; *D'un signe propre à établir le diagnostic d'un accès d'aliénation mentale essentielle et du délire qui peut accompagner et même précéder le début de la fièvre typhoïde*, par M. Dumesnil ; *rapports médico-légaux*, par MM. Dagonet, Baume et Lhomme ; *De la colonie de Saint-Luc*, par M. Auzouy ; *Des asiles d'aliénés en Russie*, par M. Paul Herzog ; *De l'asile médico-agricole de Legme (Lot)*, par M. Bonnefous ; *Revue allemande*, par M. Renaudin ;

*Compte rendus bibliographiques*, par MM. A. Foville, Legrand du Saullé et Teilleux; une *Notice sur les travaux d'Aubanel*, par M. Thore, etc.

— **ERRATA.** — Quelques parties des épreuves du compte rendu de la séance de la Société médico-psychologique du 24 novembre 1862, dans le dernier numéro des *Annales*, n'ayant point été corrigées par l'auteur lui-même, des fautes nombreuses de rédaction et de ponctuation s'y sont glissées. Nous nous bornons à signaler et à rectifier celles qui ont principalement altéré le discours de l'honorable M. Peisse, sur le *vitalisme* et l'*animisme*.

Page	290,	ligne	37,	disposition	<i>lisez</i>	disparition.
	291,		29,	appartenait	—	appartient.
	292,		30,	renverser	—	rejeter.
	—		32,	incontestables	—	inconnaisables.
	—		38,	n'a jusqu'ici	—	n'avait jusqu'ici.
	—		39,	peut étendre	—	peut alors étendre.
	—		40,	<i>supprimez</i>		métamorphoses.
	293,		11,	intelligence	<i>lisez</i>	intelligent.
	—		31,	savoir	—	affirmer.
	—		33,	la métaphysique	—	l'ancienne métaphy- sique.
	—		36,	sans phénomènes	—	sans Noumènes.
	294,		9,	<i>supprimez</i>		intermédiaires.
	—		10,	tente	<i>lisez</i>	veut.
	—		38,	<i>supprimez</i>		suffire.
	296,		10,	reste une objection	<i>lisez</i>	reste au point de vue moral et religieux, etc.
	—		19,	individualité	—	indivisibilité.

*Les rédacteurs-gérants,*  
BAILLARGER et CERISE.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

## PREMIÈRE PARTIE.

MÉMOIRES ORIGINAUX OU TRADUITS.

### I. *Psychologie.*

Physiologie de la pensée (analyse des doctrines de M. Lélut), par <i>M. Emm. Chauvet</i> . . . . .	4
L'enchanteur Merlin, par <i>M. Brunet</i> . . . . .	11
De l'animisme en physiologie et en psychologie, par <i>M. Ce- rise</i> . . . . .	321

### II. *Généralités médico-psychologiques.*

Revue rétrospective sur la science mentale, par <i>M. H. Bonnet</i> (première partie). . . . .	161
Revue rétrospective sur la science mentale, par <i>M. H. Bonnet</i> (deuxième partie). . . . .	335

### III. *Pathologie.*

De la physionomie chez les aliénés, par <i>M. A. Laurent</i> (pre- mière partie). . . . .	181
De la physionomie chez les aliénés, par <i>M. A. Laurent</i> (deuxième partie). . . . .	363

### IV. *Médecine légale.*

Des pesants ou faibles d'esprit à un degré qui atténue la res- ponsabilité morale pour la faire disparaître, par <i>M. Auzouy</i> . . . . .	46
De la responsabilité partielle dans la folie et les névroses, par <i>M. Legrand du Saule</i> . . . . .	209

**V. Établissements d'aliénés.**

Compte rendu de la séance d'inauguration de la statue d'Esquirol, par <i>M. Legrand du Saulle</i> . . . . .	68
Les cinq questions cardinales de psychiatrie administrative, par <i>M. Renaudin</i> . . . . .	232
Lettre à M. le sénateur, préfet de la Seine, par <i>M. Dagonet</i> . . . . .	400
Des établissements d'aliénés en Italie, par <i>M. Brierre de Boismont</i> . . . . .	410

**DEUXIÈME PARTIE.****REVUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.****I. Revue des Journaux de médecine.****JOURNAUX FRANÇAIS.***Annales d'hygiène et de médecine légale.*

Le somnambulisme naturel. Discussion médico-légale sur le crime et le suicide accomplis pendant le sommeil somnambulique, par <i>M. Legrand du Saulle</i> . . . . .	87
---	----

**JOURNAUX ANGLAIS.***The Journal of mental science.*

(Analyse par M. TEILLEUX.)

Révision par le conseil privé d'Irlande, du règlement pour le contrôle plus efficace des asiles d'aliénés de district de ce pays. . . . .	415
---	-----

**JOURNAUX ESPAGNOLS.***Monitor de la Salud.*

(Analyse par M. DUMESNIL.)

Séquestration d'une aliénée dans l'asile privé de San-Bandilio	
--	--

## TABLE DES MATIÈRES.

479

du Llobregat. — Responsabilité médicale. — Poursuites judiciaires. — Intervention de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence. — Condamnation de cinq inculpés à douze années d'emprisonnement, à la perte des droits civils, à la dégradation civique et aux frais du procès. — Curieux détails. . . . .	255
Séquestration d'une aliénée dans l'asile privé de San Bandilio du Llobregat. — Responsabilité médicale. — Poursuites judiciaires. — Nouveaux détails. . . . .	433

**II. Sociétés savantes.****Société médico-psychologique.**

<i>Séance du 28 juillet 1862.</i> — Rapports de <i>M. Brierre de Boismont</i> . — Élection de <i>MM. Laurent et Bulkens</i> . — Rapport de <i>M. Cerise</i> sur l'asile de Bassens. — Discussion sur le vitalisme et l'animisme : <i>MM. Dally, A. Maury, Janet</i> . . . . .	400
<i>Séance du 27 octobre 1862.</i> — Discussion sur le vitalisme et l'animisme : <i>M. Adolphe Garnier</i> . . . . .	418
<i>Extrait de la séance du 24 novembre 1862.</i> — Étude sur les travaux médico-psychologiques de Fodéré, par <i>M. Rousseau</i> , membre correspondant. . . . .	432
<i>Séance du 10 novembre 1862.</i> — Rapport de <i>M. Delasiauve</i> . — Élection de <i>M. Semelaigne</i> . — Discussion sur l'animisme et le vitalisme : <i>MM. Ott, Janet, Maury, Dally, Peisse</i> . . . . .	274
<i>Séance du 24 novembre 1862.</i> — Communication de <i>M. Bilod</i> sur l'épilepsie. — Discussion sur l'animisme et le vitalisme : <i>M. Peisse</i> . . . . .	280
<i>Séance du 15 décembre 1862.</i> — Rapport de <i>M. Loiseau</i> . — Élection de <i>M. Combes</i> . — Discussion sur l'animisme et le vitalisme : <i>M. Fournet</i> . — Discours de <i>M. Delasiauve</i> à la séance d'inauguration de la statue d'Esquirol. . . . .	434

**III. Bibliographie.**

Traité pratique des maladies mentales, par <i>M. Marcé</i> (analyse par <i>M. Rousselin</i> ). . . . .	297
--	-----



**IV. Répertoire d'observations inédites.**

Singulier cas de suicide chez deux frères jumeaux. — Coïncidences bizarres, par *M. Baume*. . . . . 312

**V. Variétés.**

Liste des membres de la Société médico-psychologique. — Nominations. — Élections. — Nouvelles et faits divers. . . 147

Élection. — Légion d'honneur. — Nominations. — Mutations. Société médico-psychologique. — Influence des rôles comiques sur la nature des idées. — Épidémie de suicide. — Possession démoniaque. — La femme miraculeuse. — Vie misanthropique. — Mort de *MM. Aubanel, Lassime et Guggenbühl*. — Discours de *M. Barthélemy*. . . . . 314

Nominations. — Élections. — Vote du Corps législatif. — Domaines achetés par la ville de Paris. — Cours de *M. Dagonet*. — Testament d'*Aubanel*. — Congrès scientifique. — Prix de la Société médico-psychologique. — Banquet de la Société médico-psychologique. — Bals dans les asiles. — Faits divers. . . . . 470



FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2